

LA BIBLE,

TRADUCTION NOUVELLE,

AVEC L'HÉBREU EN REGARD,

ACCOMPAGNÉ

DES POINTS-VOYELLES ET DES ACCENS TONIQUES (נגינות)

AVEC DES NOTES PHILOLOGIQUES, GÉOGRAPHIQUES

ET LITTÉRAIRES,

ET LES PRINCIPALES VARIANTES DE LA VERSION DES SEPTANTE ET DU TEXTE SAMARITAIN;

Dédiée à S. M. LOUIS-PHILIPPE Ier, Roi des Français,

Par S. Cahen,

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE ISRAÉLITE DE PARIS; MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE METZ, ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

TOME IV. — LES NOMBRES.

ACCOMPAGNÉ DE

RÉFLEXIONS SUR LE CULTE DES ANCIENS HÉBREUX,

DANS SES RAPPORTS AVEC LES AUTRES CULTES DE L'ANTIQUITÉ;

POUR SERVIR D'INTRODUCTION AU LÉVITIQUE ET A PLUSIEURS CHAPITRES DES NOMBRES.

PAR S. MUNK.

A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, VIEILLE RUE DU TEMPLE, N° 78;

THÉOPHILE BARROIS, LIBRAIRE, RUE RICHELIEU, N° 14;

TREUTTEL ET WURTZ, LIBRAIRES, RUE DE LILLE, N° 17;

A Strasbourg et à Londres, même Maison.

1833

PARIS. — IMPRIMERIE DE MARCHAND DU BREUIL,
rue de la Harpe, n° 90.

LISTE

DE MM. LES SOUSCRIPTEURS.

DEUXIÈME SUPPLÉMENT.

M. Guizot, Ministre de l'instruction publique.

Le Ministère de l'instruction publique, pour plusieurs exemplaires.

MM. Amyot, libraire, à Paris.
Artaria, libraire, à Mannheim, 2 exemplaires.
Bachelier, libraire, à Paris.
Bassan, chantre, id.
Barrois (Théophile), libraire, id., 150 ex.
Béchet (veuve Ch.), libraire, id., 6 ex.
Bertrand (abbé), professeur d'écriture sainte, et directeur du séminaire, à Versailles.
Chevalier, à Soissons.
Coudrec, à Paris.
Daniel Mayer, à Verdun.
David (Michel Israël) à Paris.
Deveria (H[te].), à Avignon.
Dreifuss Samuel, rabbin à Mulhausen, ancien élève de l'école centrale rabbinique de Metz.
Fernandez jeune, à Tarbes.
Formstecher, professeur de langues, à Paris.
Isaac Samuel, marchand, à Sarrelouis (Prusse).
Jacob, vicaire, à Étain (Meuse).
Jessada (Léon), négociant, à Clermont-Ferrand.
Jourdan aîné, à Tain (dép. de la Drôme).
Ladrange, libraire, à Paris.
Lange (jeune), à Paris.
Lecointe, libraire, à Paris, 6 ex.
Léon (Auguste), à Bayonne.
Léon jeune, à Peyrhorade.

Lequien, libraire, à Paris.
Levy (Michel), docteur en médecine, à Ribeauville (Haut-Rhin).
Lion, libraire, à Bordeaux.
Matter, inspecteur général de l'Université, à Paris.
Müller, professeur au grand séminaire, à Strasbonrg.
Nounes (Judith L.), à Bayonne.
Nounes (Moïse de S. L[t].), à Bayonne.
Pagès, doyen de la faculté de théologie catholique, à Lyon.
Paraf (Mathias), fabricant, à Mülhouse.
Percheron, homme de lettres, à Paris.
Poitevin de Mauveillant, à Paris.
Poncelet, professeur à l'École de Droit, à Paris.
Quéné, libraire, à Paris.
Risler, libraire, à Pàris, 3 ex.
Rosenfeld (Samuel), instituteur, à Colmar.
Rusand, libraire, à Paris.
Salom. jeune, propriétaire, à Paris.
The Reverend Sohn Hamilton Gray Carntyne Glasgow.
Toussaint, bibliothécaire, à Dijon.
Treuttel et Würtz, libraires, à Paris, 13 ex.
Werth (L.) à Sainte-Marie, (Haut-Rhin).

Plusieurs libraires de province ne nous ayant pas encore fait connaître leurs nouveaux souscripteurs, nous en donnerons les noms dans le prochain volume.

Nous donnons aujourd'hui l'introduction au Lévitique que nous avons promise dans le précédent volume. Ce travail précieux ne peut qu'ajouter à la bonne opinion que nos lecteurs doivent déjà avoir de M. Munk, comme écrivain et comme savant orientaliste.

Nous n'avons pas hésité à accepter avec reconnaissance et à publier cette remarquable production, quoiqu'elle renferme sur le Pentateuque des opinions que nous ne partageons pas *. Ainsi nous admettons, avec M. Munk, que le dogme de l'immortalité de l'âme, d'une vie future, est une partie fondamentale de notre croyance, non seulement pour les talmudistes, mais même pour ceux de nos coreligionnaires qui rejettent le Talmud, pour les caraïtes. Mais nous pensons que ce dogme a été introduit longtemps après la confection du Pentateuque, où, selon nous, on ne trouve aucune trace de cette croyance. Il est même à remarquer que la *Mischna*, énumérant ceux qui n'ont pas part à la vie à venir, met dans le nombre celui qui soutient que la résurrection des morts n'est pas dans la *Torah* :

האומר אין תחיית המתים מן התורה (סנהדרין פ׳ י״א משנה א)

Mais quant à cette vie à venir elle-même, la Mischna n'indique aucune pénalité contre celui qui nie sa dérivation du Pentateuque. Et l'on observera que la résurrection des morts est pour ainsi dire une opération matérielle, et qui pourrait s'exécuter par la toute-puissance divine, même en admettant une âme mortelle. Ainsi la Mischna (ibid., משנה ב׳) cite ce verset :

יהוה ממית ומחיה מוריד שאול ויעל

Iehova fait mourir et vivre, fait descendre dans le scheol, et fait remonter. I Sam., ch. 2, v. 6. Or ceci s'applique mieux à la résurrection qu'à l'immortalité. Il faut encore ajouter que l'hébreu biblique ne fournit pas de mot pour exprimer l'immortalité ** et encore moins la nature de l'âme Du reste les pièces

* Nous avons accompagné le travail de M. Munk de quelques notes, signées de nos initiales S. C.

** A moins qu'on ne prenne pour ce mot אלמות Prov., ch. 28, v. 12.

du procès sont sous les yeux du lecteur, c'est à lui à décider.

M. Munk, avec l'érudition qui le distingue, établit d'une manière victorieuse la prééminence du culte de Moïse sur celui de plusieurs autres peuples de l'antiquité *.

En admettant cette conclusion de l'auteur, qui est très-juste, vu le terme de la comparaison, nous nous expliquerons sur la comparaison en elle-même, dans le volume suivant.

Le savant journal publié par les quatre facultés de l'université de Heidelberg, sous le titre d'*Annales de la Littérature* (Jahrbücher der Litteratur), contient (janvier 1833) un rapport de main de maître sur les deux premiers volumes de notre travail.

M. le docteur Paulus veut bien nous donner des encouragemens, et ce n'est qu'à ce motif que nous attribuons les choses flatteuses que l'illustre théologien nous adresse. Notre reconnaissance ne peut se manifester que par notre docilité à suivre ses excellens conseils.

L'exégèse uniquement fondée sur la comparaison de passages analogues, autrement dite la méthode du parallélisme, peut, selon le judicieux critique, souvent amener à des pétitions de principes; il préfère prendre souvent pour auxiliaires les dialectes sémitiques. Ce dernier moyen a été en effet un peu négligé dans le premier volume, où nous étions privé des sources nécessaires. On ne remarquera pas les mêmes lacunes dans les volumes suivans. Nous en dirons autant de la correction du texte, devenue plus sévère à partir du deuxième volume.

Les observations du savant philologue sur le mot ברא sont très-justes. En effet, ce mot ne signifie pas *créer de rien*, mais *former*; nous regrettons de ne l'avoir pas adopté ainsi dans notre traduction.

* La traduction du cinquième livre des lois de Manou, par M. Munk, jointe à son travail, est imprimée depuis plusieurs mois. Et quoique la traduction complète de cet ouvrage par M. Loiseleur Deslongchamp vienne de paraître, nous pensons que la traduction de M. Munk, vu les notes qui l'accompagnent, n'en aura pas moins d'intérêt pour nos lecteurs. (S. C.)

Quant au passage de la Genèse ch. 4, v. 7, nous sommes porté à croire qu'il y a là altération et probablement omission. Toutes les explications nous paraissent trop métaphysiques et contraster trop vivement avec l'admirable simplicité de l'original; simplicité qui n'est pas seulement dans le style, mais même dans les idées, qui, comme s'exprime très-bien M. Paulus, ont le caractère d'une naïveté enfantine.

M. Paulus considère, comme nous, le premier chapitre de la Genèse comme un chant religieux, il l'appelle un chant sabbatique (Sabbatlied); il approuve notre manière de voir au sujet de l'institution de la circoncision, et nous apprenons que cette opinion est partagée par M. Jolsohn, Israélite et hébraïsant distingué de Francfort, qui en parle dans une des notes qui accompagnent sa traduction allemande de la Bible.

M. le docteur Paulus, qui est aussi député à la chambre du grand-duché de Bade, n'approuve pas la mesure adoptée en France et dans les Pays-Bas de salarier les rabbins. Cette matière est fort grave, et soulève plusieurs questions importantes.

1°. Un état formant une société politique a-t-il mission de s'enquérir des fractions religieuses qui existent dans son sein, et doit-il en salarier les agens?

2°. Un état doit-il salarier indistinctement tous les cultes ou seulement quelques-uns d'entre eux? et à quels caractères reconnaitre ceux qui méritent cette faveur?

3°. Un état qui, pour éviter de brusques transitions, pour des motifs de sûreté intérieure, jugerait qu'il est prudent de salarier certains cultes, cet état est-il pour cela même tenu de salarier tous les autres ou quelques-uns d'entre eux? A quels caractères reconnaitre les cultes qu'on doit favoriser?

Nous n'avons pas mission de résoudre ces questions.

Parmi les journaux français, le *Temps* (27 novembre) a donné un article qu'à l'élégance du style, à la finesse de la pensée, on aurait attribué à M. Ch. Nodier, quand même il n'eût pas été signé du nom de ce spirituel écrivain.

Les *Annales de philosophie* chrétienne (août 1832) dans un article sur les *études hébraïques*, parlent avec beaucoup de bienveillance de notre traduction de la Bible, *qui est en français une des plus littérales qui existent, sauf quelques erreurs, qu'il sera facile d'apercevoir en la comparant à la Vulgate.*

Nous ne pensons pas avoir besoin de démontrer que le contraire de cette assertion est exact. *Les erreurs de la Vulgate peuvent être facilement aperçues quand on la compare à notre traduction.*

Les *Archives du Christianisme* (novembre 1832) contiennent un article très-modéré sur notre ouvrage. On veut bien reconnaître que notre traduction peut offrir quelque utilité; nous remercions les auteurs de cet aveu, d'autant plus impartial, que les *Archives* sont loin de partager notre manière de voir. Mais ils nous permettront de ne pas accepter sans preuve le reproche de partialité que renferme cette allégation, que *les opinions du nouveau traducteur influent beaucoup sur le sens qu'il attribue à l'écrivain sacré* (p. 548).

On nous accuse de ne pas voir des mystères dans les sacrifices; ce reproche est fondé, et nous nous l'attirerons de plus en plus. Comme dans les auteurs anciens profanes, on rencontre aussi des difficultés de langage dans les auteurs anciens sacrés, mais des mystères, jamais; pas plus dans les uns que dans les autres. On déplorera notre aveuglement; soit. Ceux qui nous adressent cette épithète banale, depuis si long-temps et avec une si imperturbable confiance, sont-ils donc bien sûrs de voir clair?

L'auteur de la dissertation sur le calendrier talmudique nous a communiqué une note sur la zone lévitique, dite *Migrasch* (מגרש); nous l'avons insérée à la fin de ce volume.

Le même savant nous a promis d'autres élucubrations sur le Talmud; nous en ferons usage lorsque nous nous occuperons spécialement de cette collection.

Puisse un changement de position nous mettre à même de nous donner entièrement à notre entreprise et d'y consacrer toute notre existence. Nous nous en remettons à la Providence, qui régit au mieux la destinée des hommes et de leurs travaux.

RÉFLEXIONS

SUR LE CULTE DES ANCIENS HÉBREUX,

DANS SES RAPPORTS AVEC LES AUTRES CULTES DE L'ANTIQUITÉ ;

POUR SERVIR D'INTRODUCTION AU LÉVITIQUE ET A PLUSIEURS CHAPITRES DES NOMBRES.

PAR S. MUNK.

La troisième partie du Pentateuque, où l'écrivain sacré interrompt le fil de l'histoire pour ne s'occuper exclusivement que de la législation, traite en grande partie du culte extérieur, ainsi que des lois sanitaires et diététiques. La sauvegarde de ces lois, ainsi que leur exécution, ayant été confiée aux prêtres, qui étaient de la tribu de Lévi, les Juifs de Palestine ont appelé cette partie du Pentateuque תורת כהנים *Code des prêtres*, et les Alexandrins *Lévitique* (Λευιτικόν). Nous allons soumettre aux lecteurs quelques réflexions sur le culte et sur les lois cérémonielles des anciens Hébreux, et nous tâcherons de montrer dans leur vrai jour des lois qui semblent quelquefois être en désaccord avec les sublimes conceptions de Moïse, et qui ont donné lieu à ses détracteurs de le poursuivre de leurs critiques, aussi superficielles qu'injustes. Pour arriver à ce but nous devrons jeter un coup d'œil sur les institutions de quelques autres peuples de la plus haute antiquité, institutions qui ont pu guider le législateur des Hébreux, soit que, pour respecter d'anciens préjugés, il leur empruntât ce qui n'était pas en contradiction avec son système religieux ; soit que, pour préserver son peuple de ce qu'elles avaient d'incompatible avec le monothéisme et la morale, il leur opposât des institutions contraires. Nous aurons donc soin de montrer tantôt l'analogie, tantôt la divergence que l'on peut remarquer entre les institutions des Hébreux et celles de quelques autres peuples, et nous nous empresserons d'accueillir la lumière que l'antiquité païenne peut répandre sur quelques-unes des lois de Moïse.

Et ici je m'attends à ce que ceux qui se croient les sentinelles du mont sacré veuillent me refuser l'entrée du sanctuaire, en s'écriant avec une sainte indignation : *Procul, o procul este profani !* Il y a des hommes qui s'imaginent que la loi mosaïque est, pour ainsi dire, tombée

des unes, et qui croiraient commettre un sacrilége en cherchant l'origine de quelques cérémonies peu importantes dans les usages des peuples dont les institutions datent de plus loin que celles des Hébreux. On pense que la loi divine ne doit avoir rien de commun avec les cultes idolâtres, on s'obstine à regarder la législation mosaïque comme un fait isolé dans l'histoire, et cette obstination n'a été que trop funeste à la cause que l'on voulait défendre, car elle a blessé le bon sens des savans investigateurs de l'antiquité; elle a irrité les philosophes, et le zèle antireligieux de ces derniers les a fait tomber dans une erreur opposée, celle de regarder les livres de Moïse, même dans leur partie métaphysique et morale, comme de simples copies de je ne sais quels livres égyptiens. Gardons-nous de tomber dans l'un ou l'autre de ces deux extrêmes; rendons aux législateurs des autres peuples de l'Orient ce que celui des Hébreux peut leur avoir emprunté, cherchons-en les motifs, et la loi mosaïque ne s'en montrera que plus sage, plus sublime, plus divine.

Et vous, qui criez à l'hérésie, au sacrilége, sachez que je ne suis que l'humble interprète des plus savans docteurs de la synagogue et de l'église, hommes célèbres dont le nom seul doit vous imposer silence, et dont vous ne sauriez méconnaître l'autorité. Le célèbre Moïse-ben-Maïmoun a tâché de prouver que le législateur divin a tantôt emprunté, tantôt combattu les lois des *Sabiens* ou *Sabèens* (מלה אלצאבה), nom sous lequel cet auteur, ainsi que beaucoup d'autres écrivains arabes, paraît comprendre presque tous les anciens peuples païens [1]. C'est donc en compulsant les livres des Sabiens (dont il possédait les traductions arabes), que Maïmonides explique une grande partie des lois de Moïse, surtout les cérémonies du culte; car, dit-il, tout en défendant sévèrement les cérémonies idolâtres qui blessaient la foi et la morale, le législateur divin crut devoir conserver celles qui n'étaient pas dangereuses, et qui, selon les idées de l'époque, étaient inséparables du culte. Les pères de l'église ont parlé dans le même sens, nous y reviendrons en parlant des sacrifices.

En jetant nos regards sur les religions antiques, nous observons des rapports si frappans entre les différens cultes, qu'il nous est impossible de ne pas les faire remonter tous à une même origine*; mais en voulant

1 Maimonides dit que la religion des Sabéens embrassait toute la terre : אנת מלה אעמת אלארץ *Dalalah* (ou *Moré Néb.*), liv. 3, ch. 29.

* Des hommes séparés par de grands intervalles de temps et d'espace peuvent parvenir aux mêmes vérités, aux mêmes aberrations, se livrer aux mêmes exercices, sages ou extravagans, sans qu'une communication directe ou indirecte soit nécessaire. Quelque divergence que puissent presenter les

rechercher leur source commune, nous sommes arrêtés par les nuages épais qui enveloppent l'histoire des premières générations, et errant dans les labyrinthes de la fable, notre esprit ne peut qu'avec peine démêler quelques vérités historiques dans les récits poétiques que nous a légués l'enfance des peuples. Une de ces vérités incontestables, c'est la reconnaissance d'un Être suprême, créateur ou ordonnateur du monde, par les générations les plus anciennes de la race humaine *. On cherchait cet être invisible et on le trouvait dans ses manifestations les plus éclatantes, dans les corps célestes, dans les phénomènes de la nature. L'esprit s'égara, il prit pour la cause ce qui n'était que l'effet, et les formes multipliées de l'effet devinrent pour lui autant de causes premières qu'il ne sut ramener à une seule, et il reconnut dans chacune une divinité particulière. Le culte que l'on rendait à ces divinités devait se ressentir du matérialisme, dont elles étaient elles-mêmes entachées. Le polythéisme n'admet qu'un culte matériel; c'est pourquoi chez tous les peuples païens nous trouvons une infinité de cérémonies et d'usages religieux qui peuvent varier selon les idées et les préjugés individuels de chaque peuple, mais dont le fond sera partout le même, parce que leur source est la même **.

Il a fallu à l'esprit humain une longue série de siècles pour revenir à l'idée d'une divinité unique, et pour reconstruire par la spéculation philosophique ce que l'humanité, dans son enfance, avait déjà pressenti par un sentiment vague et confus ***. Un homme d'un génie supérieur devança les siècles, mais il ne put élever jusqu'à lui les hommes auxquels il communiquait ses idées, et qui ne pouvaient l'entendre qu'à moitié; il devait donc s'abaisser à eux, et adapter autant que possible les nouvelles doctrines aux vieilles habitudes. C'est là ce qu'a fait Moïse; c'est pourquoi la voix sublime qui, du haut du Sinaï, proclame le monothéisme le plus pur, le Dieu qui s'annonce comme libérateur des Israélites, qui brise les chaînes de leur corps et de leur esprit, peut et doit s'abaisser jusqu'à régler même leurs préjugés, pour les préparer à une émancipation graduelle; qui doit s'avancer à mesure que les lumières s'accroîtront.

opérations de l'esprit humain, elles sont toutefois circonscrites dans des limites plus resserrées qu'on ne pense. (S. C.).

* Nous voyons que l'esprit humain passe ordinairement du *composé* pour arriver au *simple*; de la multiplicité on s'est élevé à l'unité. (S. C.).

** Cette source antique est une pure hypothèse. (S. C.).

*** Notre savant coreligionnaire ne sait pas plus que nous quelle sorte de pressentimens, vagues ou confus, n'importe, l'humanité avait dans son enfance. Ce sont des considérations poétiques. Quoi qu'il en soit, il y a gros à parier, que l'humanité, dans son enfance, n'avait guère le temps de refléchir sur la divinité unique. (S. C.)

Peut-être maint lecteur me fera-t-il ici une objection, en reproduisant quelques reproches qui ont été faits au mosaïsme. S'il est vrai, me dira-t-il, que l'institution du culte mosaïque devait signaler un progrès si immense dans la connaissance de la divinité, que le peuple hébreu devait faire son éducation sous un guide inspiré de Dieu, que les cérémonies de son culte étaient plutôt tolérées qu'ordonnées, et qu'il ne s'agissait pour lui que d'une religion toute spirituelle, — pourquoi donc donner une idée si petite de l'Être suprême, pourquoi en faire un Dieu national, le roi d'un petit peuple, plus fort seulement que les dieux et les rois des autres peuples? pourquoi cette infinité de pratiques minutieuses, peu dignes de la Divinité? pourquoi ne promettre à la vertu qu'une récompense temporelle, sans dire un mot d'une éternelle félicité, doctrine si consolante, qui pourtant était en vogue chez les Égyptiens comme chez tous les autres peuples de l'antiquité? Ces questions pouvaient être faites par les philosophes du dix-huitième siècle*, à une époque où, dans le vertige des passions, on critiquait l'Écriture sainte sans la lire, sans la comprendre, où l'on jugeait l'antiquité avec plus d'esprit que d'érudition. Ces questions ne sauraient être sérieusement reproduites par ceux qui ont lu et compris l'Écriture, qui ont étudié les œuvres de l'antiquité sans préjugés, sans passion **.

I. *Le dieu des Israélites*, dites-vous, *est un Dieu national*, plus grand que les dieux des autres peuples, qui pourtant existent à côté de lui : Est-il vrai que le Dieu qui s'annonce comme le créateur du ciel et de la terre et de tout ce qui y existe, qui est appelé par Abraham *le Juge de toute la terre* (Genèse, ch. 18, v. 25), et par Moïse *le Dieu des esprits de tous les mortels* (Nom., ch. 16, v. 22, et ch. 27, v. 16), qui est dans le ciel comme sur la terre, et à côté duquel il n'y a pas d'autre Dieu (Deutér., ch. 4, v. 39, et ch. 32, v. 39); qui est un Dieu unique (ib., ch. 6, v. 4); — est-il vrai que ce Dieu n'est, d'après Moïse, que le roi du peuple hébreu; et n'est-il pas évident que les expressions de l'Écriture qui ont pu donner lieu à cette erreur ne sont que des allégories adaptées à la conception des masses qui étaient encore dans une complète ignorance sur la sublime Divinité qui se manifestait à elles? Dans les Psaumes, et les livres prophétiques nous voyons l'idée de la Divinité de plus en plus spiritualisée, à mesure que le peuple se familiarise avec cette idée. Aussi la division devient-elle de plus en plus manifeste et tranchée entre ceux qui avancent et ceux qui restent en ar-

* L'école des Saducéens s'attachait exclusivement au sens littéral, et rejetait le sens interprétatif. Or cette école, dont les sectateurs fonctionnaient dans le sacerdoce et siégeaient dans les tribunaux, rejetait l'immortalité de l'âme; est-ce sur la foi de Voltaire? (S. C.)

** Ces questions ne peuvent être *sérieusement* produites que par ceux qui ont lu et compris l'Écriture. (S. C.)

rière, entre les adorateurs d'un seul Dieu et les idolâtres, et lorsque Israel et Juda tombent victimes de leurs luttes intestines, leur Dieu reste debout, car il n'est pas le Dieu d'une nation, mais celui de tout l'univers; ils ont perdu leur patrie, mais leur croyance est plus pure et plus forte, et cette croyance les console sur la terre de l'exil *.

II. *Les Hébreux*, dites-vous, *ne croyaient pas à l'immortalité de l'âme.* Au premier coup d'œil ce reproche paraît plus fondé que l'autre, et je me vois obligé, pour y répondre, d'entrer dans de plus longs détails. On a souvent répété, sur la foi de Voltaire et d'autres détracteurs de la Bible, qu'il n'y a dans ce livre aucune mention d'une vie future, et que les Hébreux ignoraient complètement l'immortalité de l'âme. Ce reproche, reproduit avec tant d'affectation dans le dernier siècle, et même encore de nos jours, n'avait pas le mérite de la nouveauté [1]. Au moyen âge les écrivains arabes, moins intéressés que les Chrétiens à reconnaître aux Juifs la croyance à une vie future que Jésus trouvait dans les livres de Moïse, les Arabes, dis-je, reprochaient à ces livres de ne pas parler de cette croyance. L'historien Aboulféda dit: « Dans la Thora on ne fait point mention de la résurrection ni de la « vie future, on n'y blâme pas les choses mondaines, et on n'y recom- « mande pas l'abstinence. » Tout ce que l'un pouvait dire à la défense de Moïse a été dit également, et je ne pourrai en grande partie que reproduire les argumens allégués en faveur du mosaïsme. Je n'insisterai pas sur la réponse que, selon l'Évangile de saint Matthieu (ch. 22, v. 29), Jésus aurait faite aux Saducéens; elle me paraît peu habile, et sent trop la méthode rabbinique. Mais quel sens voulez-vous donner à cette expression si souvent répétée dans le Pentateuque: *être réuni à son peuple* ou *à ses ancêtres*? On a dit qu'il s'agit tout simplement de la sépulture, et on a pensé à des caveaux où étaient déposés les restes des membres d'une même famille [2]; mais on ne s'est pas donné la peine de vérifier

[1] En France, l'école de Voltaire a abordé cette question avec peu de connaissance de cause. En Allemagne, elle a été agitée avec plus de profondeur, et elle fut soulevée pour la première fois dans les *Fragmens de Wolfenbuttel*, publiés par Lessing.

[2] M. Cahen lui-même était d'abord tombé dans cette erreur, en traduisant (Genèse, ch. 25, v. 8 et 17) les mots ויאסף אל עמיו par *il fut enseveli auprès des siens*; mais il a été obligé plus tard de se rendre à l'évidence. (Voy. Gen., ch. 35, v. 29, et ch. 49, v. 29 et 33).

* C'est un illustre coreligionnaire, c'est Spinosa, qui le premier, nous croyons, a considéré Iehova comme le dieu topique de la Palestine, le dieu national des Hébreux. Telle est en effet l'idée qu'en donne la Bible, considérée dans son ensemble. L'idée est agrandie dans les passages cités. (S. C.)

tous les passages de la Bible où cette expression se trouve et où la *réunion aux ancêtres* est expressément distinguée de la sépulture. Abraham est *réuni à son peuple*, mais il est enseveli dans le caveau qu'il avait acheté près de Hébron, et où Sara seule est enterrée. La mort de Jacob est rapportée dans les termes suivans (Genèse, ch. 49, v. 33) : « Jacob, ayant achevé de donner des ordres à ses fils, retira ses « pieds dans le lit, expira, et *fut réuni à ses peuples.* » Ensuite le corps est embaumé ; les Égyptiens célèbrent le deuil pendant soixante-dix jours, et ce n'est qu'après ce long espace de temps que Joseph conduit les restes de son père au pays de Canaan, pour les enterrer auprès d'Abraham et d'Isaac. Ahron meurt sur le mont Hor et y est enterré ; aucun membre de son peuple n'y repose, et pourtant il est *réuni à son peuple* (Nombres, ch. 20, v. 24 ; Deutér., ch. 32, v. 51). Il en est de même de Moïse, qui meurt sur le mont Abarim, et dont personne même ne connaissait le tombeau (Deutér., l.-c., et ch. 34, v. 4). Voilà plus d'exemples qu'il n'en faut pour prouver que la *réunion aux ancêtres* est autre chose que la sépulture, et que les Hébreux du temps de Moïse croyaient à un séjour où les âmes se réunissaient après la mort. Ce séjour était dans l'intérieur de la terre [1], sombre et triste, à peu près comme le Hadès des Grecs et l'Orcus des Romains ; les Hébreux l'appelaient *Scheôl* שאול, et il en est clairement parlé dans le Pentateuque. Jacob, en recevant la nouvelle de la mort de Joseph, dit : « *Je descendrai en deuil auprès de mon fils dans le* Scheôl (Genèse, ch. 37, v. 33). Ce Scheôl serait-ce la tombe ? Mais Jacob croyait son fils déchiré et dévoré par une bête féroce, et il ne pouvait espérer que ses ossemens reposeraient auprès de ceux de Joseph [2]. — Moïse

[1] Voy. Nombres, ch. 16, v. 30 et 33, Deutér., ch. 32, v. 22, et Ps. 86, v. 13.

[2] Je dois ici m'élever contre l'interprétation de M. Cahen, qui traduit le passage que je viens de citer, par les mots suivans : « *Je descendrai pleurant vers mon fils dans la tombe* ». Dans la note, tout en citant la version des Septante εἰς ᾅδου, M. Cahen dit qu'il faut entendre ici par le mot *scheôl*, *la fosse sépulcrale, le tombeau.* Cette interprétation non seulement est inadmissible, comme je l'ai observé pour le passage en question ; mais il résulte avec évidence de la plupart des passages de la Bible où se trouve le mot *scheôl*, que c'est un séjour des morts, semblable au *Tartarus*. Les ombres qui l'habitent sont appelées רְפָאִים *rephaïm* (les faibles). Dans le sublime poëme sur la chute du tyran de Babylone, que nous trouvons parmi les prophéties d'Isaïe (ch. 14), le scheôl tremble à l'arrivée du tyran, et les rephaïm s'émeuvent. Dans le même livre, ch. 38, v. 10, il est question des *portes du scheôl ;* dans Job, ch. 17, v. 16, de ses *verroux* ; dans les Prov., ch. 9, v. 18, de ses *vallées*. Il mérite d'être observé que le mot שאל, bien loin

défend sévèrement la nécromancie (Lév., ch. 19, v. 31 ; ch. 20, v. 6, et Deutér., ch. 18, v. 11); cette défense elle-même ne suppose-t-elle pas la croyance à la durée de l'âme [1]? — Dans les livres des prophètes, les traces de la doctrine de l'immortalité se présentent plus clairement que dans le Pentateuque, et il résulte même de quelques passages que les croyances populaires admettaient une différence après la mort entre les âmes des vertueux et celles des méchans. Dans le premier livre de Samuel (ch. 25, v. 29), une simple femme dit à David : « *L'âme de* « *mon maître sera enveloppée dans le faisceau de la vie auprès de Jé-* « *hova, ton Dieu, mais il frondera l'âme de tes ennemis dans le creux* « *de la fronde* [2]. Dans le même livre (ch. 28, v. 7 et suiv.), Saül fait

d'être nom générique dans le sens de *tombe*, est toujours considéré comme nom propre, et *n'a jamais l'article*. Cette circonstance m'a frappé surtout dans les passages où le mot *scheôl* se trouve en parallélisme avec un autre mot qui a l'article, comme, par exemple, Habac, ch. 2, v. 5, et Cant., ch. 8, v. 6, où on lit כַּשְּׁאוֹל et כַּמָּוֶת. Le mot s'est conservé dans la langue syriaque, où שיול signifie *enfer* ou *purgatoire*. Les rationalistes les moins attachés au dogme, et qui n'ont vu dans la Bible que ce que la saine raison leur y a fait voir, n'ont pu s'empêcher de reconnaître aux anciens Hébreux la croyance à une vie future; voy. entre autres Meyer, *Commentatio de notione Orci apud Hebræos*; les articles רפאים et שאול dans le dictionnaire de M. Gesenius, et M. Paulus, Philologische Clavis über die Psalmen, Ps. 6, v. 6, et Ps. 88, v. 11.

[1] Le passage du Deutéronome est bien clair : Moïse défend qu'il se trouve parmi les Israélites quelqu'un qui interroge les morts דורש אל המתים. On a douté du sens à donner au mot אוב, mais il résulte avec évidence de plusieurs passages de la Bible que ce mot désigne aussi une espèce de nécromancie, voy. I Sam., ch 28, v. 7 et suiv., et Isaïe, ch. 8, v. 19. Plusieurs savans, et entre autres Selden (*De Diis Syris syntagm.*, I, cap. 2), ont adopté l'opinion de Josèphe et des Septante, en donnant au mot אוב le sens de *ventriloque*; ce sens paraît plutôt appartenir au mot ידעני; la version chaldaïque rend ce mot par זכורו *zacourou*, et Photius rapporte un passage de Jamblique, d'après lequel les Babyloniens appelaient le ventriloque *sacchoura* (σακχουρα). Voy. Phot., *Myriobiblon*, *cod.* 94, ed. Hœschel et Schott, page 241.

[2] והיתה נפש אדני צרורה בצרור החיים את יהוה אלהיך ואת
נפש איביך יקלענה בתוך כף הקלע.

Les meilleurs commentateurs, tant Israélites que Chrétiens, s'accordent à trouver dans ces mots une allusion aux récompenses et aux châtimens dans la vie future. Voy. entre autres Menassé ben Israel, *De resurrectione mortuorum*, lib. I, cap. 11, et Eduard Pocock, *Append. notarum miscellan. ad Portam Mosis*, cap. 6. Ce dernier cite le commentaire arabe de rabbi Tan-

évoquer par la pythonisse d'En-Dor l'ombre du prophète Samuel, qui dit au roi (v. 19) : « *Demain, toi et tes fils vous serez avec moi.* » Tout ce récit ne prouve-t-il pas que l'auteur du livre, ainsi que ceux pour qui il écrivait, croyaient à l'existence de l'âme de Samuel, et à une espèce d'Orcus où les âmes se réunissaient? — Quand le prophète Élie prie Dieu de ressusciter l'enfant de la veuve de Sarephta, il s'exprime ainsi (1er liv. des Rois, ch. 17, v. 21) : « *Seigneur, mon Dieu,* « *que l'âme de cet enfant revienne dans son corps.* » Sa prière est exaucée, et *l'âme de l'enfant revient dans son corps, et il revit* (v. 22). Mais la doctrine de l'immortalité de l'âme est encore plus clairement énoncée dans le livre de Kohéleth (Ecclésiaste) : Lorsque l'homme va à la *mai-*

choum de Jérusalem, et je crois utile de reproduire ici une partie de sa citation :

ראי ג̇מיע אלמפסרין פי הדא אלנ̇ץ אנה עלי סביל אלאנ̇דאר במא
סיכון חאל אלנפס ומא יוול אליה אמרהא בעד מפארקתהא אלג̇סד
ובינת אנהא תאלתאן פבעץ̇ אלאנפס להא מקאם רפיע ומחל ת̇אבת
ענד רבהא חיה̈ באקיה̈ לא תמות ולא תד̇ת̇ר ובעצ̇הא תלעב בהא
אמואג̇ אלטביעה̈ ולא תג̇ד ת̇באתא ולא מסתקרא בל אלאמא דאימה̈
ונצצא מתצלה̈ מע אלדואם ואלאבד כאלחג̇ר אלד̇י יכ̇רג̇ מן אלוצ̇ף
אלד̇י הו אלמקלאע פיציר מתקלבא פי אלהוי חסב קוה̈ אלראמי לה ת̇ם
יסקט בקותה אלטביעיה̈ אלת̇קילה̈ ואמא אלנפס פלא ת̇קל פיהא
יהבטהא ולא כ̇פה̈ להא תרתקי בהא פלד̇לך לם תזל פי אלחירה̈ ואלקלק
ואלאסף ואלאלם אלי כא לא נהאיה̈ לה

« L'opinion de tous les commentateurs à l'égard de ce verset (dit rabbi « Tanchoum), c'est qu'il renferme un enseignement sur l'état où se trou- « vera l'âme, et sur ce qu'elle deviendra après s'être séparée du corps. On « distingue deux états différens : il y a des âmes qui occupent un degré « élevé et une place fixe auprès de leur maître, qui vivent éternellement, « sans plus mourir, sans être anéanties; il y en a d'autres qui sont le jouet « des flots de la nature, qui ne peuvent se fixer, ni se reposer, et qui ne « trouvent dans leur immortalité que douleurs éternelles et angoisses per- « pétuelles, semblables à la pierre qui, sortie de la fronde, se tournoie « dans l'air, selon la force du frondeur, et tombe ensuite par la force na- « turelle de sa gravité. Mais l'âme n'a ni gravité qui puisse la faire tom- « ber, ni légèreté par laquelle elle puisse s'élever; elle est donc sans cesse

son de l'éternité(ch. 12, v. 5), —*la poussière retourne à la terre, telle qu'elle était, mais l'esprit retourne vers Dieu qui l'a donné*(v. 7)[1].

Tous ces passages prouvent combien il était téméraire de soutenir que les Hébreux ignoraient absolument la permanence de l'âme après la mort*. Mais, demandera-t-on, pourquoi Moïse n'en a-t-il pas fait un dogme de sa religion? Pourquoi les prophètes après lui, qui tous manifestent la tendance de spiritualiser ce qui restait de matériel dans le culte de Moïse, n'ont-ils jamais parlé d'une manière explicite de cette croyance consolante? Il ne sera pas difficile de répondre à cette objection. L'esprit humain a conçu la doctrine de l'immortalité de l'âme de trois manières différentes : 1° comme dogme religieux, n'ayant pour base que la tradition et la croyance, et c'est sous cette forme qu'elle se présente chez tous les peuples de l'antiquité; 2° comme philosophème, se fondant sur la pure spéculation, sans admettre des données positives, telle qu'elle a été présentée par quelques philosophes anciens et modernes; et 3° comme croyance religieuse, épurée par la spéculation philosophique, telle que nous la voyons en général dans le judaïsme moderne et le christianisme **. — Le

« en butte à la stupeur, à l'inquiétude, à la tristesse et à la douleur jus-
« qu'à un temps infini.»

Maimonides, dans son commentaire sur la Mischna, cite également ce verset du livre de Samuel, en parlant de l'immortalité de l'âme (voy. l'introduction au dixième chapitre de Synhédrin).

1 Il est très-vrai que dans ce livre, qui paraît être composé de différens fragmens de philosophie, il y a d'autres passages qui expriment des doutes sur l'immortalité de l'âme, mais ces doutes eux-mêmes prouvent l'existence de cette doctrine chez les Hébreux.

* D'abord la nécessité de *prouver* qu'une proposition importante pour le salut se trouve dans un code de religion, prouve que la proposition n'y est pas. Ensuite, quel rapport y a-t-il entre l'expression proverbiale *être réuni aux siens*, et l'immortalité de l'âme? Comment prétend-on déduire un dogme d'un mot (*scheôl*) que personne n'est sûr de comprendre? Vous établissez votre théorie de l'âme sur des locutions douteuses, tandis que dans le même ouvrage on trouve sans aucune obscurité cette définition : *l'âme c'est le sang* (Lévit., ch. 17, v. 11). Il est très-probable que Moschè (Moïse) connaissait le principe; mais il est de toute certitude que dans l'ouvrage qu'on lui attribue il n'en est pas question. Est-il nécessaire que le Pentateuque contienne tout ce que les colons égyptiens avaient appris? Ils avaient sans doute des notions de géométrie, d'astronomie; en existe-t-il des traces dans la *Torah*? (S. C.)

** La troisième division nous paraît rentrer dans la première; il n'y a que deux modes de croyance en fait de propositions: on croit sur parole d'autrui, par confiance, c'est l'autorité humaine; ou bien en interrogeant la raison; c'est la croyance logique, l'autorité divine. (S. C.)

dogme abandonné à lui-même conduit à la superstition et au matérialisme *; le philosophème ou la spéculation non seulement ne peut trouver accès dans l'esprit des masses, mais j'ose soutenir que la doctrine de l'immortalité représentée d'une manière purement spéculative, ne peut jamais s'affermir solidement, même dans les esprits les plus philosophiques; j'ose soutenir que la lecture du Phédon n'a jamais porté la conviction dans l'esprit de qui que ce soit, sans qu'on eût apporté à cette lecture un germe de croyance, ou du moins ce ne fut qu'une conviction momentanée, due plutôt à l'éloquence entraînante du poète qu'au raisonnement du philosophe, et c'est sans doute un de ces momens d'entraînement qui coûta la vie à Cléombrote, s'il est vrai (comme nous le lisons dans une épigramme de Callimaque) qu'il sauta dans la mer sans aucun autre motif que pour avoir lu le Phédon de Platon[1]. Le seul moyen de répandre la doctrine de la permanence de l'âme sous une forme qui eût de la dignité et en même temps des chances de succès, c'était d'en appeler à la croyance,—c'est-à-dire à une voix intérieure qui nous dit que Dieu est la bonté et la justice, que le vertueux dont la carrière terrestre est parsemée d'épines, doit enfin trouver une compensation dans une autre vie, — et d'épurer cette croyance, en la spiritualisant et en la détachant de tout matérialisme, auquel l'esprit humain ne s'abandonne que trop facilement. Mais cette épuration ellemême n'est possible que lorsque les esprits sont parvenus à un haut degré de culture. Aussi voyons-nous la doctrine de l'immortalité avorter chez tous les peuples anciens; elle se présente chez les Indiens et les Egyptiens[2] sous la forme de métempsycose; chez les Parsis, comme

[1] Ἄξιον οὔτι παθὼν θανάτου κακὸν, ἀλλὰ Πλάτωνος,
Ἓν τὸ περὶ ψυχῆς γράμμ' ἀναλεξάμενος.

Cicéron fait mention de cette épigramme dans ses *Tusculan. Quæst.*, lib. 1, ch. 84.

[2] Hérodote (liv. II, ch. 123) attribue bien clairement aux Égyptiens la doctrine de la métempsycose: ...... *τοῦ σώματος δὲ καταφθίνοντος, ἐς ἄλλο ζῷον αἰεὶ γινόμενον ἐσδύεται, κ. τ. λ.* L'auteur des *Recherches philosophiques sur les Égyptiens et les Chinois* (de Paw), prétend qu'Hérodote s'est trompé, et que c'est lui aussi qui a induit en erreur Clément d'Alexandrie, Diogène Laërce et Philostrate (tome II, p. 169): mais, comme à l'ordinaire, il ne cite pas d'autorités suffisantes pour prouver cette prétendue erreur d'Hérodote. Il dit dans la note: « Servius, le commentateur de Virgile, attribue aussi une « opinion singulière aux Égyptiens; mais *qui est manifestement fausse*, et il veut parler sans doute de ce que Servius observe, dans son commentaire à l'Énéide (liv. 3, v. 68), que les Égyptiens tâchaient de conserver long-

* Comment le dogme de l'immatérialité de l'âme conduirait-il au matérialisme? (S. C.)

chez les anciens peuples de l'Europe, elle est défigurée par les fables les plus absurdes, et dans l'islamisme même, elle est entachée d'un sensualisme révoltant *.—Les Hébreux du temps de Moïse n'étaient certainement pas plus aptes que les autres peuples à concevoir une doctrine toute spirituelle; telle qu'elle existait, elle était peu digne du déisme de Moïse. Il ne pouvait guère l'encadrer dans son système religieux, et il aimait mieux la laisser subsister comme croyance populaire que d'en faire un dogme religieux qui fût en désaccord avec son monothéisme; car il savait bien que tôt ou tard ce monothéisme bien compris devait faire naître des idées plus pures sur l'âme et son immortalité, et l'effet moral que ce dogme aurait pu avoir pour le moment était aussi bien ou peut-être mieux produit par les récompenses et les châtimens temporels dont parle Moïse. Je ne puis m'empêcher de citer à ce sujet les paroles d'un des plus célèbres écrivains de l'Allemagne; Frédéric Schlegel, en parlant de l'utilité que peut avoir pour nous l'étude de la littérature indienne, fait sentir combien nous apprenons par là à apprécier les vérités de l'Écriture sainte et sa supériorité sur tout ce que l'Orient a produit [1]: « Le contraste de l'erreur, dit-il, nous montre la vérité dans une lumière nouvelle et plus brillante, et en « général l'histoire de la plus ancienne philosophie, c'est-à-dire de la « manière de penser des Orientaux, offre le commentaire extérieur « le plus beau et le plus instructif sur l'Écriture sainte. Ainsi, par exem- « ple, celui qui connaît les systèmes religieux des plus anciens peuples

temps les corps des défunts, pour que l'âme leur restât soumise, et qu'elle ne pût de sitôt passer dans d'autres corps. Je crois, au contraire, que ce passage de Servius mérite de fixer l'attention, en ce qu'il renferme la clef des contradictions qui existent entre les anciens auteurs, par rapport à la métempsycose chez les Égyptiens. On avait de la peine à comprendre comment un peuple qui croyait à la métempsycose pouvait attacher tant d'importance à la conservation des corps; selon Servius, ce serait justement cette croyance qui aurait donné aux Égyptiens l'idée d'embaumer les corps, pour préserver l'âme de la transmigration, qui, selon la croyance populaire, ne pouvait avoir lieu qu'après l'entière destruction du corps, ce qui s'accorde parfaitement avec les expressions d'Hérodote: τοῦ σώματος καταφθίνοντος. Au reste, la transmigration des âmes humaines dans des corps d'autres animaux se trouve représentée sur beaucoup de monumens égyptiens. Voy. *Description de l'Égypte*, vol. II, pag. 165 et suiv.

1 Ueber die Sprache und Weisheit der Indier, pages 190 et 199.

* En quoi les voluptés sensuelles du Coran sont-elles plus révoltantes que les supplices sensuels? Ces supplices sont des figures, direz-vous? Pourquoi les voluptés ne seraient-elles donc pas aussi des figures? (S. C.)

« de l'Asie ne s'étonnera point que la doctrine de la trinité [1], et surtout « celle de l'immortalité de l'âme, soient plutôt indiquées dans l'ancien « Testament, et légèrement touchées, que développées avec détail et « posées comme bases de la doctrine religieuse. On ne pourra guère « soutenir avec quelque vraisemblance même historique, que Moïse, « initié dans toute la sagesse des Égyptiens, ait ignoré ces doctrines « généralement répandues chez les peuples les plus civilisés de l'antique « Asie. Mais si nous considérons que chez les Indous, par exemple, « c'était justement à cette haute vérité de l'immortalité de l'âme que « s'attachait la plus grossière superstition avec des liens presque indis- « solubles, nous nous expliquerons facilement le procédé du législateur « divin, même sous le rapport extérieur *. »

Et si telle fut en effet la pensée de Moïse et des prophètes, elle n'a été que trop justifiée par la suite ; car plus tard, quand la doctrine de l'immortalité de l'âme devint pour les Juifs un dogme religieux (probablement pendant l'exil de Babylone), et qu'elle prit la forme sous laquelle elle a passé dans le christianisme, elle ne put encore être conçue d'une manière toute spirituelle. Ainsi, sans parler de la résurrection des corps, doctrine commune aux Juifs modernes et aux Chrétiens, mais qui certes n'a jamais été dans la pensée de Moïse ni des prophètes avant l'exil de Babylone [2], la métempsycose elle-même ne manquait pas de partisans ; on en trouve des traces dans le Nouveau Testament [3], et quelques cabalistes n'ont pas craint de l'ériger en dogme [4], quoiqu'elle fût en contradiction manifeste avec la résurrection des corps.

1 Sous le rapport de la trinité, Schlegel partage l'erreur de plusieurs autres écrivains, philosophes ou mystiques, qui ont prétendu trouver dans l'ancien Testament des allusions à cette doctrine. J'ai traité cette question avec quelque détail dans mon *Examen*, placé à la tête du second volume de la Bible de M. Cahen.

2 La doctrine de la résurrection a eu son origine chez les mages, et il en est souvent question dans les livres de Zoroastre (voy. Zend Avesta, par Anquetil du Perron, tome II, page 411). Des Perses elle a passé chez les Juifs, pendant l'exil de Babylone. Nous trouvons une allusion à cette doctrine dans l'une des allégories d'Ézéchiel (ch. 37). Dans Daniel, elle est érigée en dogme religieux ; mais le livre que nous possédons sous le nom de Daniel ne remonte probablement pas au-delà de l'époque des Machabées.

3 Evang. de saint Jean, ch. 9, v. 2.

4 Ils l'appellent גלגול הנשמות *la révolution des âmes ;* ils parlent aussi

* M. Munk n'aura garde de trouver dans la Bible des *indications* de trinité ; il les y découvrirait infailliblement avec M. Schlegel, si, comme M. Schlegel, il était né dans une croyance trinitaire. Pour certains croyans la Bible n'est qu'un miroir. (S. C.)

Mais les plus grands représentans du judaïsme moderne ont fait justice de ces doctrines matérielles. R. Saadia Gaon, cabaliste lui-même, s'élève avec force contre la métempsycose [1], et Maimonide n'a pu cacher son éloignement pour la doctrine de la résurrection des corps, telle que l'ont conçue la plupart des théologiens juifs et chrétiens [2]. Et toutes les doctrines que les rabbins philosophes du moyen âge ont professées sur l'âme d'une manière spéculative, les anciens rabbins, dans leur langage poétique, mais plus populaire, les avaient déjà résumées par les paroles suivantes : « Il n'en est pas du monde futur comme « de ce monde-ci ; il n'y a dans le monde futur ni manger, ni boire, ni « procréation, ni négoce, ni envie, ni haine, ni passion ; mais là les « justes sont assis, la tête couronnée, et jouissant de l'éclat de la ma- « jesté divine [3]. »

d'une autre espèce de transmigration, qu'ils appellent עבור *ibbour* (*imprégnation*) : c'est lorsque l'âme d'un défunt passe pour un certain temps dans le corps d'un homme vivant, qui alors a deux âmes.

1 « J'ai trouvé des hommes, dit R. Saadia, qui s'appellent Juifs, et qui néanmoins croient la métempsycose .....; il y en a même qui pensent que l'ame de l'homme passe dans l'animal, et celle de l'animal dans l'homme ; ce sont des absurdités et des folies, etc. » Voyez l'ouvrage de R. Saadia, intitulé האמונות והדעות (*les croyances et les opinions*), liv. 6, ch. 7.

2 Dans son commentaire sur la Mischna (Synhédrin, ch. 10), Maimonides fait mention deux fois de la résurrection. Dans le premier passage il dit : « Quant à la résurrection des morts, elle appartient aux doctrines fondamen- « tales de la loi de Moïse, et quiconque n'y croit pas a rompu toute « liaison avec la religion juive ; ce sont les justes qui ressusciteront. » Et dans l'autre passage : « Le treizième article, *c'est la résurrection des morts, que* « *nous avons déjà expliquée.* »

(ואלקאעדה אלתאלתה עשר תחיית חמתים וקר בינאהא).

C'est ainsi que Maimonides a glissé sur son treizième article de foi, quoiqu'il s'étende beaucoup sur les douze premiers. Dans plusieurs parties de la *Main Forte* (יד חזקה), où il revient sur tous les articles de foi ; par exemple, dans les traités *Yessodé Hatthorah*, *Déoth*, *Thoschouvah*, il indique à peine son treizième article, et il n'en dit pas un mot dans son célèbre *Guide des égarés*. Il écrivit plus tard un petit traité sur la résurrection des morts, pour éloigner de lui tout soupçon d'hérésie : mais il n'en donne que des idées vagues, qui étaient bien loin de satisfaire les partisans de cette doctrine. Parmi ces derniers on distingue *Nachmanids*, ou *R. Moïse ben Nachman*, qui a consacré un chapitre à cette matière dans son *Thorath Adam*, et qui (comme l'a observé Abravanel), s'approche le plus des opinions des théologiens chrétiens sur la résurrection.

3 מרגלא בפומיה דרב לא כעולם הזה העולם הבא . העולם הבא

III. Il me reste à répondre à un troisième reproche qu'on a fait à la loi de Moïse : on a dit qu'elle prescrit une infinité de pratiques minutieuses et de cérémonies peu dignes de la Divinité, et que la morale n'y occupe qu'un rang inférieur. J'ai fait sentir dès le commencement de cet écrit ce qu'il faut penser des lois cérémoniales de Moise, et j'ai cité Maimonides qui en donne une idée très-juste en disant que Moise a voulu détruire par là les pratiques des peuples idolâtres, et que ce n'était qu'en cédant aux besoins du moment qu'il en tolérait quelques-unes, qui n'étaient pas en contradiction flagrante avec les bases de la nouvelle religion. Les argumens que Maimonides tire du culte des Sabéens, nous pouvons maintenant les fortifier par les notions que nous avons acquises sur les anciens cultes de l'Orient. — S'il nous restait des monumens écrits des prêtres Égyptiens, ils jeteraient sans doute une grande lumière sur une partie du culte mosaïque; mais malheureusement l'Égypte ne nous parle que par des interprètes peu fidèles, et nous sommes réduits aux notices que nous trouvons ça et là dans les auteurs Grecs, notamment dans Hérodote et dans Diodore de Sicile. Les découvertes récentes de feu M. Champollion sont très-précieuses pour l'archéologie biblique ; mais elles ne peuvent servir, sous ce rapport, qu'à éclaircir quelques points géographiques et historiques[1], et elles ne jettent pas de nouvelles lumières sur les pratiques religieuses des Égyptiens. Mais ce que nous savons de ces dernières ne manque pas de nous fournir des données précieuses pour éclaircir quelques points du culte de Moïse; et s'il ne nous est pas permis d'interroger directement l'Égypte, nous pouvons nous adresser à ceux qui furent ses précepteurs ou ses disciples ; car le voile est tombé des mystères de l'Asie, depuis que l'Inde nous a ouvert les trésors de sa langue sacrée et de sa littérature. Là était le berceau de l'esprit humain, c'est là que nous devons chercher ses premiers efforts pour connaître l'éternelle vérité, mais aussi ses premiers égaremens et ses plus grandes erreurs. L'Égypte a puisé à cette source, soit que des bramines y aient importé directement les doctrines de l'Inde, à peu près comme les missionnaires eu-

אין בו לא אכילה ולא שתיה ולא פריה ורביה ולא משא ומתן ולא קנאה ולא שנאה ולא תחרות אלא יושבים צדיקים ועטרותיהם בראשיהם ונחנים מזיו השכינה .

Thalm. de Babylone, Beracoth, fol. 17, *rectò*.

Il sera bon d'observer que le *monde futur* (עולם הבא), comprend la vie future, tant avant qu'après ce qu'on appelle la résurrection.

[1] M. l'abbé Greppo, dans un volume publié il y a quelques années, a traité, avec beaucoup de talent et d'érudition, de l'application du système de M. Champollion sur la Bible.

ropéens tâchent de propager le christianisme, ou que ces doctrines y soient venues par l'intermédiaire de l'Éthiopie, où régnait peut-être une civilisation plus ancienne [1]. L'Égypte, instruite par l'Inde, instruisit à son tour; les colonies qu'elle envoya en Grèce devaient y apporter une partie de ses doctrines et pratiques religieuses. Elles devaient même y trouver des doctrines analogues que les Pélasges avaient apportées de l'Inde; car l'intime rapport qui existe entre les langues sanscrite et grecque, ne laisse plus de doute maintenant sur la véritable origine des Pélasges, qui se prétendaient indigènes en Grèce (αὐτόχθονες). Le culte des Hellènes est donc aussi venu de l'Inde, en partie directement, et en partie par l'Égypte; et malgré toutes les modifications que les pratiques religieuses des Indiens et des Egyptiens peuvent avoir subies chez les Grecs, elles peuvent encore là nous fournir des éclaircissemens pour le culte des Hébreux. — Les livres de Zoroastre, que nous a fait connaître Anquetil du Perron, renferment aussi des documens précieux sur les anciens peuples de l'Asie, et quoique ces livres soient très-récens à côté de ceux de Moïse, ils renferment sans doute des doctrines et des pratiques d'une haute antiquité, également venues de l'Inde*.

Pour connaître Moïse dans toute sa grandeur, il faut étudier ces anciens cultes de l'Asie, et bien loin de lui faire un reproche des pratiques et des cérémonies qu'il prescrit aux Hébreux, on sera étonné, au contraire, qu'à l'époque où il vivait il ait pu entreprendre une si immense révolution, ramener à si peu de chose les innombrables pratiques par lesquelles tout l'Orient crut honorer ses divinités, et proscrire toutes celles qui n'avaient pour base que la superstition, ou qui ne s'accordaient pas avec la morale; et si on réfléchit qu'une grande partie des pratiques conservées par Moïse pouvaient être utiles ou même nécessaires dans le climat, les reproches qu'on a fait sous ce rapport au législateur des Hébreux s'évanouissent entièrement. L'Inde, comme je viens de le dire, paraît être la source de laquelle sont émanés tous les cultes anciens, et pour faire ressortir la supériorité des lois de Moïse, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de traduire en entier un des douze livres des lois de Manou. J'ai choisi le cinquième, qui, en grande partie, renferme des lois analogues au Lévitique, et on le trouvera à la suite

[1] Voy. l'ouvrage de Fr. Schlegel, cité plus haut, p 179.

* Jamais un peuple ne joue un rôle entièrement passif; les peuples agissent les uns sur les autres par influence réciproque. L'Égypte a reçu des doctrines de l'Inde et lui en a donné. De même l'Égypte à l'égard de la Grèce la part de chacun est difficile à fixer (S. C.).

de cette dissertation. Ce fragment pourra donner une idée de l'esprit qui règne dans le code de Manou, et pourtant il ne renferme qu'une minime partie des lois et cérémonies, qui jusqu'à ce jour servent de règle de conduite à une grande partie de l'Asie. — Les pratiques les plus minutieuses prescrites dans quelques parties du Thalmud sont bien loin de donner la moindre idée des usages superstitieux que renferment les livres des Indons et des Parsis, et ces lois thalmudiques ne sont dues qu'à l'influence que le judaïsme a subie de la part du culte des mages, pendant l'exil de Babylone.

Mais, si d'un côté les pratiques superstitieuses des peuples orientaux expliquent un reste de matérialisme que l'on trouve dans le culte de Moïse, d'un autre côté elles expliquent mieux encore l'antipathie que Moïse tâcha d'inspirer aux Hébreux pour les cultes de ces peuples, et la barrière qu'il voulut établir entre les uns et les autres. J'emprunterai encore les paroles de Fr. Schlegel[1] : « Maint reproche injuste « qu'on a fait aux prophètes divins des Hébreux, en supposant qu'un « esprit borné leur faisait proscrire sévèrement tout ce qui était étran- « ger, pour isoler entièrement leur doctrine et leur peuple — se se- « rait évanoui de lui-même, si on avait su se représenter l'état des « peuples orientaux dans ces temps. Que l'on réfléchisse que partout « chez les peuples les plus civilisés et les plus instruits, il restait en- « core quelques traces de la lumière divine, mais que tout était défi- « guré et avait dégénéré, et que justement les doctrines les plus no- « bles, même chez les Perses et les Indiens, étaient très-mal appliquées « par de fausses explications, — et l'on concevra combien cette sévé- « rité et cette séparation étaient nécessaires, combien il était naturel « que ces hommes, laissant de côté toute autre considération, employas- « sent tout leur zèle à conserver pur et intact ce précieux trésor de la « vérité divine. Que pour maint Israélite en particulier, Jéhova n'ait « été qu'un Dieu national, je l'accorde ; mais on ne trouvera nulle « part la moindre preuve que les prophètes et précepteurs divins eux- « mêmes l'aient conçu de cette manière, à moins qu'on ne méconnaisse « absolument la doctrine du rapport immédiat et particulier avec la « divinité, rapport dans lequel l'homme peut se placer au moyen de « la foi, et où l'église le place en effet, — qu'on ne méconnaisse, dis- « je, cette doctrine fondamentale du christianisme[2], au point de la

[1] L. c., pages 199 et 200.

[2] Et à plus forte raison du judaïsme, qui ne reconnaît d'autre médiateur entre Dieu et les hommes que la seule vertu, comme le dit le prophète Isaïe : « Ainsi parle le Très Haut, qui s'appelle le résidant éternel, le « Saint ; moi qui réside sur [le trône] élevé et saint, [je réside aussi] avec « le contrit, au cœur humble.»

« confondre avec une erreur particulière, dont pourtant on a voulu « se servir pour prouver le prétendu esprit judaïque borné de l'ancien « Testament. »

Après ces réflexions générales sur le culte mosaïque, je ne crains pas de soutenir que la morale, bien loin de n'occuper dans les livres de Moïse qu'un rang secondaire, était au contraire leur tendance principale. Le grand nombre de préceptes moraux que renferme le Pentateuque, et que l'on chercherait en vain dans les autres codes de l'antiquité *, par exemple dans celui de Manon, ne laisse guère de doute sur le véritable but du législateur hébreu.

L'homme, dit-il, est créé à l'image de Dieu; Dieu, c'est la réunion de toutes les vertus à leur plus haute puissance. L'homme doit tâcher de s'approcher autant que possible de ce modèle céleste, dont il est l'image sur la terre. La sainteté, l'amour de Dieu, est donc, selon Moïse, la base des relations de l'homme avec le créateur : *Vous serez saints, car moi, Jéhova, votre Dieu, je suis saint* (Lév., ch. 19, v. 2); *tu aimeras Jéhova, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de toutes tes forces* (Deut., 6, 5). Quant aux relations de l'homme à l'homme, c'est encore l'amour qui doit en former la base principale (Lév., 19, 18) : non seulement l'Hébreu, mais aussi l'étranger qui vient parmi les Hébreux, a droit à cet amour. L'Hébreu doit aimer l'étranger comme lui-même (ib., v. 34); car Dieu aussi aime l'étranger (Deut. 10, 18). Pour que les Hébreux ne s'y méprennent pas, pour qu'ils n'imitent pas à cet égard la conduite inique des Egyptiens, dont ils avaient été victimes si longtemps, Moïse revient très-souvent sur l'amour de l'étranger, et à cette occasion il rappelle plusieurs fois aux Israélites leur séjour en Egypte. L'étranger jouissait comme l'Israélite de toute la protection des lois (Deutér., 1, 16 et 24, 17). S'il était pauvre, il avait droit à la bienfaisance publique, tout aussi bien que l'Hébreu (ib., 14, 29). L'esclave étranger il faut le traiter avec humanité; il prend part aux réjouissances des familles dans les jours de fête (ib. 16, v. 11 et 14); gravement blessé par son maître, il est affranchi de droit[1] (Exode, ch. 21, v. 26 et 27). Enfin il est sévèrement défendu de trahir l'étranger qui vient

כי כה אמר רם ונשא שכן עד וקדוש שמו מרום וקדוש אשכון ואת דכא ושפל רוח. (Isaïe, ch. 57, v. 15.)

Mais, ce que l'illustre écrivain allemand fait bien sentir par ses paroles un peu obscures, c'est que le reproche, une fois admis contre le judaïsme, peut facilement s'étendre aussi sur le christianisme.

[1] Moïse a fait pour le soulagement des esclaves tout ce que les mœurs de son temps permettaient de faire ; le christianisme lui-même, réuni à notre civilisation, n'a pas encore réussi à faire entièrement abolir l'esclavage.

* Le célèbreb rahmine Rammohoun-ray soutient au contraire que la plus pure

avec confiance chercher un refuge auprès des Hébreux. L'esclave échappé à la cruauté de son maître ne peut lui être livré, il pourra s'établir dans le pays des Hébreux, partout où il lui plaira, et ne sera nullement inquiété (Deutér., ch. 23, v. 16 et 17). Avec cela l'étranger n'était point obligé d'embrasser la religion mosaïque en totalité, et d'en observer les pratiques; tout ce qu'on lui demandait, c'était d'abandonner le culte des idoles. Les lois protectrices de la société étaient seules obligatoires pour lui, telles que les lois sur le meurtre, le vol, l'inceste, etc... La circoncision ne lui était imposée que lorsqu'il voulait prendre part aux grandes solennités du culte, comme, par exemple, à la célébration du rit pascal (Exode, ch. 12, v. 48). De nos jours encore cette tolérance pourrait servir de modèle dans plusieurs pays de la chrétienté. — Et, après tout cela, est-on bien fondé à dire que Moïse n'a ordonné l'amour qu'envers l'Hébreu? Est-il vrai qu'il ait fait une distinction entre l'ami et l'ennemi? — L'amour est une chose qui ne se commande pas; comme tout autre sentiment, il ne peut-être que spontané. Nous n'aimons pas parce que c'est un devoir d'aimer, mais par un certain entraînement dont nous ne pouvons pas toujours nous rendre compte, et souvent même si nous tâchions d'analyser le sentiment que nous appelons amour, il perdrait par là beaucoup de son intensité. Aimer tout le monde d'un égal amour, ce serait n'aimer personne; et c'est pour cela aussi qu'on a interprêté cette loi fondamentale de la religion par une loi tout-à-fait pratique : *Ne pas faire aux autres ce que nous ne voulons pas qu'on nous fasse.* Et sous ce rapport Moïse n'est pas resté en arrière, et sa loi n'a pu être perfectionnée de ce côté; il ordonne à l'Hébreu de ne pas nourrir dans son cœur des sentimens de haine contre son prochain, et de s'expliquer franchement avec lui (Lév., ch. 19, v. 17); de ne pas se laisser entraîner à la calomnie ni à la vengeance (Ib., v. 16 et 18), et de faire le bien à son ennemi (Exode, ch. 23, v. 4 et 5)[1].

[1] On ne peut pas plus ordonner la haine que l'amour; ordonner à quelqu'un de haïr ses ennemis serait une chose non moins absurde qu'immorale. Aussi, dans tout l'ancien Testament il n'y a pas le plus léger indice d'un ordre semblable. On pourrait donc s'étonner des paroles étranges que l'évangéliste met dans la bouche de Jésus (Matth., ch. 5, v. 43), si l'on ne réfléchissait pas que les apôtres, issus des écoles pharisiennes, renchérissaient quelquefois sur la méthode exégétique de leurs maîtres. Ainsi l'évangéliste donne d'abord au mot רֵעַ (πλησίος), le sens d'*ami*, quoiqu'il ne si-

morale, que le culte en cœur et en esprit forme la base des *Védas* et des *Pouranas* les plus anciens, et que les cérémonies sont des symboles. Il le prouve comme on prouve tout quand on a de la bonne volonté et de bonnes intentions. (S.C.

L'amour de Dieu et du prochain étant ainsi le principe fondamental de la religion mosaïque, on conçoit facilement que le reste de sa morale sera digne de ce principe, et que la loi cérémonielle ne pourra y occuper qu'un rang inférieur. C'est ce dont chacun pourra se convaincre, en effet, en lisant avec attention les livres de Moïse. Nous n'avons point à développer ici le système moral du mosaïsme, il nous suffit d'observer que beaucoup de passages dans les prophètes, ou plutôt les livres prophétiques tout entiers, renferment le développement de cette morale. Il n'y est presque jamais question des lois cérémonielles ; au contraire on y représente comme pécheurs ceux qui, s'attachant à ces lois, négligent la morale : « Dieu dit au scélérat : A quoi te sert-il d'énumérer mes « lois, et de porter mon alliance dans ta bouche ; puisque tu hais la « morale, et que tu rejettes mes paroles. Si tu vois un voleur tu te plais « avec lui, tu t'associes aux adultères. Tu laisses aller ta bouche pour « le malheur, ta langue s'applique à la ruse ; tu es assis là à calomnier « ton frère, à dire du mal du fils de ta mère.—..... Celui-là m'honore, « qui m'apporte pour sacrifice la gratitude ; il entre dans le chemin où « je lui manifesterai le salut divin (Ps. 50). »

Les rabbins enfin ne se sont pas mépris sur la tendance morale de la loi de Moïse. Dans le Thalmud de Babylone (Maccoth, fol. 24, recto), on lit le passage suivant : « Les six cent treize préceptes de « Moïse ont été réduits par David à onze : Agir avec intégrité, exercer « la justice, dire la vérité (être vrai) dans son cœur, ne pas calom- « nier de sa langue, ne pas faire de mal à son semblable, ne pas faire « honte à son prochain, mépriser ce qui est méprisable, honorer ceux « qui craignent Dieu, ne pas prêter son argent à usure (ici le Thal- « mud ajoute : *pas même à un non juif* נכרי), et ne pas se laisser « corrompre pour condamner l'innocent (Ps. 15). Isaïe les a ensuite « réduits à six : Marcher dans le chemin de la vertu, parler droite- « ment, repousser un gain illicite, secouer sa main pour qu'elle ne

gnifie autre chose que *semblable*, *prochain*. [Cela est si vrai, que l'hébreu se sert très souvent des mots איש et רע comme corrélatifs, lorsqu'il s'agit de deux personnes qui n'ont pas le moindre rapport d'amitié ou de religion ; il emploie même ces deux mots, ainsi que איש et אח, אשה et אחות pour exprimer la corrélation entre deux choses inanimées. Voy. Genèse, ch. 15, v. 10 ; Exode, ch. 26, versets 3, 6, 7]. Le sens d'*ami* une fois adopté pour le mot רע, Moïse aurait dit (Lévitique, ch. 19, v. 18) : « Tu aimeras ton *ami* comme toi-même. » De là l'évangéliste conclut qu'il a voulu dire : *Tu haïras ton ennemi*. Ce raisonnement lui paraît si simple, qu'il n'hésite pas à faire dire à Jésus : « *Audistis quia dictum est : diliges proximum tuum et odio habebis inimicum tuum.* »

« tienne pas de dons corrupteurs, boucher ses oreilles pour ne pas entendre des propos sanguinaires, fermer ses yeux pour ne pas voir « le vice (Is., 33, 15). Michas les a réduits à trois : exercer la jus« tice, aimer la vertu, marcher avec humilité devant Dieu (Micha, « 6, 8). Ensuite Isaïe les a encore réduits à deux : observer la justice « et aimer la vertu (Is., 56, 1). Enfin, Habakouk les a résumés par ces « paroles : Le juste vivra par sa foi (ch. 2, v. 4). » On connaît aussi la réponse que Hillel fit (long-temps avant Jésus) à un païen qui, venant embrasser la loi de Moïse, voulut en connaître le résumé succint : « Ce qui t'est désagréable à toi (lui dit Hillel), ne le fais pas à « ton prochain; c'est là toute la loi, le reste n'en est que le commen« taire [1]. »

J'ai cru devoir insister sur ce point avant d'aborder l'exposition de cette partie du Lévitique qui concerne le culte des anciens Hébreux. Ce culte, je le répète, a beaucoup d'analogie avec les anciens cultes idolâtres. C'est là un fait incontestable dont le lecteur trouvera des preuves nombreuses dans le livre de Manou que j'ai traduit, et dans les notes que j'y ai jointes; mais j'aurai souvent l'occasion, dans les chapitres suivans, de revenir sur cette analogie. Et qu'en résulte-t-il? Que Moïse a beaucoup emprunté aux usages des autres nations; car on ne pourrait guère soutenir, avec la moindre vraisemblance historique, que les Indiens aient pu emprunter quelque chose aux Hébreux, avec lesquels ils n'avaient pas la moindre relation. D'ailleurs, ceux qui croient faire un grand honneur aux livres de Moïse en les regardant comme la source où les peuples idolâtres ont puisé les cérémonies de leur culte, sont dans une grande erreur.

Dans notre hypothèse tout s'explique facilement, tout a son but, et le législateur divin se montre plus grand par ce qu'il a aboli, que par ce qu'il a adopté. Mais si, au contraire, vous supposez que Moïse fut le premier à qui ces lois aient été inspirées, tout s'embrouille; Moïse alors est en contradiction avec lui-même, et les prophètes sont des hérétiques. Mais, direz-vous, l'homme est trop faible pour pénétrer dans les desseins de la Divinité, il ne faut pas que tout soit intelligible pour être grand, pour être divin! Toute l'Ecriture sainte serait donc une énigme éternelle et indissoluble? C'est encore là une de ces erreurs ca-

[1] דעלך סני לחברך לא תעבד זו היא כל התורה כלה ואידך פירושא

Thalmud de Babylone, Schabbath, ch. 2.

pitales qui ont porté les plus graves atteintes à la religion[1]. Non, Moïse lui-même a dit que sa loi n'est pas inintelligible, qu'elle n'est pas au ciel, ni au-delà de la mer, qu'elle est accessible à notre bouche et à notre cœur, c'est-à-dire que nous pouvons la lire et la comprendre (Deut., ch. 30, v. 11-14).

Nous divisons le culte de Moïse en trois parties : les sacrifices, le sacerdoce, les fêtes. Nous entrerons dans quelques détails sur ces différentes parties du culte hébreu; mais nous nous occuperons surtout de la première, moins connue, et plus méconnue que les deux autres.

Je n'écris pas avec la prétention de rien apprendre à ceux qui ont fait de la Bible une étude spéciale, et qui surtout se sont familiarisés avec les écrits théologiques de l'érudite Allemagne. Mais la plupart des lecteurs me sauront gré peut-être de leur donner sur une partie de l'archéologie biblique quelques renseignemens disséminés dans un grand nombre d'ouvrages, où ils ne les auraient jamais cherchés. J'ose même me flatter que les érudits ne trouveront pas mon travail tout-à-fait dénué d'aperçus neufs. J'ai à regretter seulement que les bornes qui me sont prescrites ne me permettent pas de donner à cette importante matière tous les développemens dont elle serait susceptible; mais l'indulgence des lecteurs pourra peut-être m'encourager à continuer mes travaux sur l'archéologie sacrée, et à développer avec plus de détail et de profondeur une matière que je ne puis qu'effleurer dans un écrit qui ne doit pas dépasser les limites d'une introduction.

LES SACRIFICES.

למה לי רב־זבחיכם יאמר יהוה ·
שבעתי עלות אילים וחלב מריאים
ודם פרים וכבשים ועתודים לא חפצתי :

(Isaïe, ch. 1, v. 11.)

Le genre humain, dans son enfance, reconnut dans la nature une puissance invisible qui la gouvernait*, qui était partout dans la nature,

1 L'immortel Maimonides insiste beaucoup sur la gravité de cette erreur; voy. le ch. 31 de la troisième partie de son *Guido*. Nous donnons ce chapitre en arabe et en français à la suite de cette dissertation.

* Qui sait ce que le genre humain reconnut dans son enfance? où sont les

et en même temps au-dessus d'elle. Tout ce qui y existait appartenait à cette puissance; et quoique l'homme eût de bonne heure la conscience de sa supériorité sur tout ce qui existait à côté de lui, quoiqu'il se sentît la force de tout subjuguer, il reconnut pourtant que cette force elle-même lui était venue d'en haut, que s'il jouissait en maître des biens de la terre, c'était par les bienfaits de celui qui gouverne tout, et qui, s'il s'en rendait indigne, pourrait lui ôter ses bienfaits et le réduire au néant. C'était donc en partie par crainte, en partie pour manifester sa reconnaissance, que l'homme s'imposa volontairement des privations, qu'il consacra la meilleure partie de ce qu'il possédait, dans le règne animal et végétal, à la Divinité qui le lui avait donné. Ou en d'autres termes, le besoin de s'attacher à la Divinité par quelque lien extérieur, de lui rendre un culte, — besoin qui, lui-même, naquit de cette crainte et de cette reconnaissance dont nous venons de parler, — donna la première idée des sacrifices. Cette idée est si simple, elle va si bien à l'enfant, que l'on ne doit pas s'étonner de retrouver les sacrifices chez tous les peuples anciens, et partout où la race humaine est restée dans l'état d'enfance. Mais ce culte, une fois établi, devait nécessairement conduire à de funestes conséquences; la manifestation enfantine et innocente devait dégénérer lorsque le genre humain, sorti de l'état d'enfance, était pourtant encore trop faible d'esprit pour abandonner ce qu'un long usage avait consacré, et s'élever à un culte plus noble. Au lieu d'abandonner ces matérielles démonstrations de respect et d'attachement, convenables à des enfans, l'esprit humain tâcha de consolider les anciens usages, en leur prêtant un autre sens que celui qu'ils avaient eu d'abord. Les usages qui devaient être passagers furent réduits en système, et le sophisme ne manqua pas de conduire à des résultats monstrueux. Ainsi, du principe de privation, on en vint aux sacrifices humains, car pour plaire aux dieux et pour apaiser leur colère, il fallait se priver de ce qu'on possédait de plus cher, et les mères donnaient à Moloch leurs tendres nourrissons, et elles voyaient consommer le cruel sacrifice sans verser une larme, sans donner le moindre signe de douleur. Ces horreurs, dont l'Écriture sainte parle si souvent, désolèrent long-temps la Phénicie et la Syrie; à Carthage elles n'ont pu être détruites qu'avec la ville elle-même [1], et dans l'Inde il subsiste toujours une espèce de sa-

[1] Plusieurs fois des étrangers essayèrent d'abolir à Carthage ce culte inhumain. On cite entre autres Darius Hystaspis, roi de Perse, et Gélon de Syracuse ; mais il paraît que le fanatisme des Carthaginois rendait impos-

documens? L'histoire de cette enfance a été imaginée par des hommes qui n'étaient plus dans l'enfance. (S. C.).

crifices humains; car l'usage où sont les veuves de se brûler avec le corps de leurs maris n'a pu encore être entièrement aboli[1]. — Les sacrifices, regardés comme moyen de s'approcher de la divinité, comme lien entre les dieux et les hommes (*religiò*), pouvaient devenir plus ou moins dangereux, selon que les idées que l'on se formait des dieux étaient plus ou moins pures*. Mais dans tous les cas ils devaient conduire à des superstitions systématiques ou au mysticisme. — Dans le célèbre épisode du Mahabbarata, intitulé *Bhagavad-Guita,* le Dieu Krischna, surnommé Bhagavan, exposant à Ardjouna les doctrines fondamentales de la religion et de la philosophie, lui dit que le maître de la création a créé l'homme en même temps avec les sacrifices, et que c'est par ces derniers que l'homme peut être absous de ses péchés et parvenir à la béatitude; et puis il ajoute : « C'est par la nourriture que subsis-
« tent les êtres vivans, celle-ci provient par la pluie; c'est le sacrifice
« qui fait venir la pluie, le sacrifice naît de l'œuvre. Sache que l'œu-
« vre provient de l'Être divin (BRAHMAN), et que celui-ci est né de
« l'impérissable (AKSCHARAM). Ainsi donc l'Être divin, qui pénètre
« tout, est toujours présent dans le sacrifice[2]. »

Nous voyons donc d'un côté le fanatisme faire dégénérer ce culte matériel en barbarie et en atrocité; d'un autre côté le mysticisme s'en

sibles tous ces essais philanthropiques; car Quinte-Curce nous dit que ce culte sacrilége dura jusqu'à la chute de Carthage : *Quod sacrilegium verius quam sacrum Carthaginienses, a conditoribus traditum usque ad excidium urbis suæ fecisse dicuntur* (liv. 4, ch. 14). Peut-être même cet usage survivait-il long-temps en secret à la ruine de Carthage, car Tertullien dit qu'il subsistait encore de son temps (Apologet., ch. 9).

1 Je sais bien que cet usage barbare repose sur un autre principe que les sacrifices humains, et c'est seulement à cause de l'analogie que j'en fais mention.

2 Voy. Bhagavad-Guita, troisième leçon, sl. 14 et 15. Les derniers mots sont ainsi expliqués dans le commentaire de Sridhara-Svamin : «C'est pour-« quoi la divinité, qui pénètre tout, et qui est impérissable, est continuel-« lement présente dans le sacrifice, c'est-à-dire, on peut parvenir jusqu'à elle « par le sacrifice, qui est un moyen de s'en approcher (un médiateur).» Les idées mystiques exprimées dans ce passage du Mahabbarata paraissent remonter à la plus haute antiquité. Selon les lois de Manou, les animaux n'ont été créés que pour le sacrifice; l'animal, même la plante, qui aura servi d'offrande, renaîtra dans un rang plus élevé. Voyez plus bas le cinquième livre de Manou, § 39 et 40.

* Il est bien plus probable qu'on a commencé par offrir aux dieux des sacrifices en hommes et en bestiaux, puis on s'est borné à ces derniers; de même qu'on a fait long-temps la chasse aux hommes et aux bêtes pour les manger; ainsi que le pratiquent quelques peuplades de la Polynésie. L'homme a toujours fait Dieu à son image. (S. C.).

empare, il le symbolise, et y trouve un lien mystérieux, un médiateur entre la Divinité et les hommes, au détriment de la vertu. Tel était l'état des cultes lorsque Moïse reçut sa mission divine. Partout les Hébreux étaient entourés de peuples, parmi lesquels régnait la plus profonde dépravation, partout des sacrifices humains, partout des cérémonies religieuses qui portaient atteinte à la morale, qui révoltaient la pudeur. Et il fallut pourtant instituer pour les Hébreux quelque chose qui ressemblât un peu à ces cultes idolâtres, pour lesquels un grand nombre d'entre eux n'était que trop disposé; car, comme l'a bien observé Maimonides, abolir entièrement les sacrifices, eût été à cette époque une chose aussi inconcevable que le serait chez nous l'abolition des prières dans les temples. Moïse donc pour obvier aux abus, décréta la peine de mort contre ceux qui feraient des sacrifices humains, ou qui imiteraient les autres cérémonies idolâtres contraires à la morale; et forcé, pour le moment, de laisser subsister les sacrifices, il ne les recommandait jamais comme une chose agréable à la Divinité, ou comme un moyen de s'en approcher. Dieu dit par la bouche du prophète Jérémie : « Je n'ai pas parlé à vos ancêtres et ne leur ai « rien ordonné, le jour où je les fis sortir d'Egypte, au sujet d'holo« caustes et de victimes » (Jérémie, ch. 7, v. 22)[1]. En effet, le Lévitique commence par ces mots : « Parle aux enfans d'Israël et dis-leur : *Si quelqu'un d'entre vous offre*, etc. (Lévitique, ch. 1, « v. 2). » Les sacrifices ne sont donc pas positivement ordonnés, il en est parlé comme d'un usage établi depuis long-temps; et dont il s'agit de fixer les règlemeus. Dans ces règlemens, l'écrivain sacré devait se servir du langage technique des prêtres de ces temps, et l'on ne doit pas s'étonner si çà et là il se trouve une expression qui pourrait faire croire que dans l'idée de Moïse les sacrifices étaient agréables à Dieu. Ainsi, par exemple, il ne faut attacher aucune importance à cette formule, si souvent répétée : *Odeur agréable au Seigneur*, ריח ניחח לה׳; elle est tirée sans doute du rituel des prêtres païens, qui croyaient que l'odeur qui montait des holocaustes gagnait le ciel et était agréable aux dieux, et que ceux-ci, réjouis de l'excellente odeur, en récompensaient les hommes. Dans les lois de Manou (liv 3, § 76), on lit que l'offrande jetée dans le feu monte en vapeur au soleil, et que du soleil tombe la pluie, qui fait sortir de la terre la nourriture des êtres vivans [2]. Un grand nombre de passages dans les poètes grecs et romains expriment des idées analogues; partout on croyait apaiser la colère des dieux, et leur être agréable, en faisant monter en

[1] Voy. le commentaire de R. David Kimchi à Jérémie, ch. 7, v. 22.

[2] On peut comparer le passage du Bhagavad-Guita cité ci-dessus.

vapeur certaines parties des victimes, et lorsque la flamme ne montait pas, c'était d'un très-mauvais augure[1].

Ce que Moïse avait laissé subsister par condescendance, les prophètes, qui avaient mission d'épurer le culte, l'attaquaient avec chaleur. Avec l'institution des écoles prophétiques commença la protestation contre les sacrifices, et Samuel, fondateur de ces écoles, fut le premier à protester. Quand Saül lui présente les bestiaux pris sur les Amalécites, pour les offrir à Jéhova, le prophète, qui avait ordonné de ne point faire de butin, mais de tout détruire, répond au roi: « Dieu veut-« il des holocaustes et des victimes, comme il veut l'obéissance? Cer-« tes, obéir vaut mieux que le sacrifice, écouter (vaut mieux) que « la graisse des béliers[2]. Et tous les prophètes, également opposés au matérialisme et au mysticisme, ne voulaient des sacrifices ni comme culte matériel, ni comme type. Des passages en très-grand nombre, dans les livres prophétiques et les psaumes, prouvent avec évidence que ces hommes divins repoussaient un semblable culte avec indignation. Aussi les rabbins éclairés n'ont-ils pas hésité à déclarer que ce culte n'était qu'un besoin de l'époque, qu'il devait cesser un jour, et que Moïse, ne pouvant l'abolir, l'a restreint autant que possible. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans le *Midrasch Rabba*, au dix-septième chapitre du Lévitique: « Rabbi Pinhas a dit au nom de R. Lévi: Il en est comme « d'un fils de roi dont le cœur était dépravé, et qui avait coutume de « manger la chair de bêtes mortes ou déchirées (c'est-à-dire, de se « nourrir d'une manière inconvenable et mal-saine; voy. Ex., ch. 22, v. « 30); et le roi a dit: Qu'il soit toujours à ma table, et il apprendra « à être plus réservé. De même les Israélites, en Égypte, étaient en-« flammés pour le culte idolâtre; ils sacrifiaient aux *Séïrim* (Lév., « ch. 17, v. 7), qui ne sont autre chose que des démons, et ils offraient « des sacrifices sur les hauteurs, d'une manière illicite, et attiraient « sur eux des malheurs. Et Dieu a dit: Qu'ils offrent toujours leurs sa-

1 Dans l'Antigone de Sophocle, après l'exécution du cruel jugement de Créon, Tirésias se présente au tyran pour lui annoncer de grands malheurs; car, effrayé par les cris sinistres des oiseaux, il a examiné les sacrifices, et il a vu *que la graisse, au lieu de faire monter au ciel une flamme pétillante, s'est écoulée sur les cendres.*

.. .. ἐκ δὲ θυμάτων,
Ἥφαιστος οὐκ ἔλαμπεν, ἀλλ' ἐπὶ σποδῷ
Μυδῶσα κηκὶς μηρίων ἐτήκετο.

(*Soph. Antig.*, v. 1006—8.)

2 החפץ לה׳ בעלות וזבחים כשמוע בקול ה׳ הנה שמע מזבח·טוב
להקשיב מחלב אילים.
(1 Sam., ch. 15, v. 22.)

« crifices devant moi dans l'habitacle d'assignation; ils s'abstiendront « par là du culte des idoles, et seront sauvés [1]. » — Le Thalmud parle dans le même sens : « Offrir beaucoup ou peu, dit-il, c'est la même « chose; le véritable mérite est dans l'intention du cœur pour le ciel. « Dieu aurait-il besoin de nourriture? Non, dit-il (par la bouche du « Psalmiste) : *Si j'ai faim, je ne le dis pas à toi, car l'univers m'appartient avec tout ce qu'il renferme. — Est-ce que je mange la chair des taureaux? est-ce que je bois le sang des boucs?* — Je ne vous « ai pas ordonné de sacrifier, de sorte que vous puissiez dire : Remplissons sa volonté, et il remplira la nôtre. — Si vous sacrifiez, c'est « vous qui le voulez et non pas moi, — comme dit l'Écriture, vous » sacrifierez à votre volonté [2]. »

[1] רבי פנחס בשם רבי לוי אמר משל לבן מלך שנס לבו עליו והיה למד לאכול בשר נבלות וטרפות אמר המלך זה יהיה תדיר על שלחני ומעצמו הוא נדור כך לפי שהיו ישראל להוטים אחר ע"א במצרים והיו מביאים קרבניהם לשעירים דכתיב ולא יזבחו עוד זבחיהם לשעירים ואין שעירים אלו אלא שדים . . . , והיו מקריבים קרבניהם באיסור במה ופרעניות באות עליהם . אמר הקב"ה יהיו מקריבין לפני בכל עת קרבנותיהן באהל מועד והם נפרשין מע"א והם נצולים .

Vayyikra-Rabba, sect. 22, § 5.

Il y a des rabbins pour lesquels le Midrasch a plus d'autorité que Maimonides; c'est pour eux que je cite ce passage, qui, comme l'a déjà observé Abravanel, sert d'appui à l'opinion émise dans le Moré Nebouchim (III, 32). R. Samuel Yaphé, dans son commentaire sur le Midrasch, subtilise sur ce passage, pour prouver qu'il est contraire à l'opinion de Maimonides, quoique dans ses discours sur le Pentateuque (sect. צו), lui, R. Yaphé, ait avoué que le Midrasch exprime la même chose que le Moré. S'il pouvait rester des doutes, on n'aurait qu'à comparer un autre passage du Midrasch, où il est dit par le même R. Pinhas, qu'*à l'avenir* (c'est-à-dire sous le règne du Messie), *tous les sacrifices seront abolis, et qu'il ne restera d'autre sacrifice que celui de la gratitude.*

רבי פנחס ורבי לוי ורבי יוחנן בשם רבי מנחם דגליא לעתיד דבוא כל הקרבנות בטלים וקרבן תודה אינו בטל.

(Ibid., sect. 9. § 7, et sect. 27, § 12.)

[2] אחד המרבה ואחד הממעיט ובלבד שיכון את לבו לשמים שמא תאמר לאכילה הוא צריך תלמוד לומר אם ארעב לא אומר לך כי לי תבל ומלואה האוכל בשר אבירים ודם עתודים אשתה לא אמרתי אליכם זבחו כדי שתאמר אעשה רצונו ויעשה רצוני לא לרצוני אתם זובחים אלא לרצונכם שנאמר לרצונכם תזבחו.

(Thalm. de Babyl., Menachoth, fol. 110.)

Cette idée sur les sacrifices, exprimée par les anciens rabbins dans un langage populaire, a été longuement développée par Moïse-Ben-Maimoun, qui l'a appuyée par des raisonnemens philosophiques et par des preuves historiques [1]. Elle a été embrassée avec chaleur par la meilleure partie des rabbins modernes [2].

Une opinion aussi philosophique devait faire ombrage aux partisans du mysticisme; quelques théologiens chrétiens y ont vu une horrible impiété, car selon eux les sacrifices furent institués par Dieu lui-même, c'était un culte symbolique, un type du grand sacrifice du Christ [3]. Cela pourrait nous engager dans une autre question plus générale : *Y a-t-il dans l'ancien Testament des types particuliers*? c'est-à-dire, Moïse et les prophètes ont-ils prescrit des cérémonies, qu'ils regardaient eux-mêmes comme des types d'une révélation future? Je m'écarterais trop du but de cet écrit, si j'abordais ici cette question. D'ailleurs ce n'est plus guère une question que pour les mystiques; elle fut agitée autrefois parmi les théologiens allemands; beaucoup d'entre eux l'ont résolue négativement [4], et l'un des théologiens les plus orthodoxes n'a pas osé se déclarer pour l'affirmative: « Se trouve-t-il dans les livres de « Moïse des *types particuliers*? C'est là, dit Iahn [5], une question difficile. « Toujours il est certain qu'il ne s'y trouve point de ces types du Christ, « que les Hébreux auraient reconnus alors, ou à toute autre époque « avant le Christ. » Dès qu'on s'abandonne aux rêveries, il est bien facile de tout symboliser, et on ne doit pas s'étonner que les esprits même les plus philosophiques, une fois entrés dans les voies du mysticisme, n'aient pas toujours pu se préserver d'erreurs. Les sacrifices humains eux-mêmes—ces monstruosités enfantées par la superstition et la peur,—ont été en quelque sorte annoblis; on y a trouvé, par exemple, des symboles du soleil qui se brûle lui-même et qui se renouvelle chaque année [6]. L'ancien Testament, il me semble, ne porte point cette empreinte mystique, que l'on remarque dans plusieurs ouvrages des In-

1 Voy. le chapitre du *Moré*, traduit par M. Cahen, à la fin du Lévitique.

2 Voy. entre autres l'introduction au Lévitique de don Isaac Abravanel.

3 Selon les *Archives du Christianisme* (mois de décembre 1832, page 549) l'opinion de Maimonides « est aussi outrageante pour Dieu qu'indigne d'un exé« gète qui apprécie toutes les données historiques et qui recherche sincèrement « la vérité, au lieu de *vouloir la subordonner à des intérêts de secte ou de caste*. » Nous renvoyons ce dernier reproche à qui de droit.

4 Voy. surtout l'ouvrage de J. W. Rau, intitulé : Freymüthige Untersuchung über Typologie, 1784.

5 Biblische Archäologie, troisième partie, page 104 (deuxième édition).

6 *Symbolik* de Creutzer, vol. II, page 233.

dous; il est contraire à tout mysticisme, et il ne favorise pas plus celui des philosophes que celui des théologiens.

Pour en revenir aux sacrifices, l'accusation d'impiété, prononcée contre Maimonides, dans les *Archives du Christianisme*, frappe aussi les plus grands théologiens chrétiens, tant catholiques que protestans. Parmi ces derniers, c'est principalement Spencer[1], qui a embrassé avec chaleur les opinions de Maimonides, et qui a cité à l'appui de cette opinion un grand nombre de passages tirés des Pères de l'Église. Je me contente d'en reproduire ici quelques-uns des plus importans. Origène, comme l'on sait, ne penchait que trop vers le mysticisme, dont il avait besoin pour mettre d'accord les doctrines panthéistes du néoplatonisme avec la religion chrétienne. Cependant il avait assez l'amour de la vérité pour juger sainement le mosaïsme. L'épicurien Celse, dans son *Discours véritable*, avait dit que les lois cérémonielles que les Juifs prétendaient avoir reçues de Dieu, étaient imitées des Égyptiens, des Perses et d'autres peuples. Origène le lui accorde; « mais, dit-il, si « l'on applique son esprit à bien pénétrer dans le dessein du législateur, et que l'on examine les institutions de ce peuple (des Hébreux), en les comparant avec celles qui, chez les autres nations, sont en vigueur jusqu'à ce jour, on n'aura certainement pour aucun peuple plus d'admiration; car, en repoussant tout ce qui est inutile au genre humain, les Hébreux n'ont adopté que ce qui est utile[2]. »

Saint Jérôme parle dans le même sens, lorsqu'il dit[3]: *Hoc quasi parvulis erat lege concessum, ut, quemadmodum victimas immolabant Deo, ne eas idolo immolarent, sic et jurare permitterentur in Deum: non quod recte hoc facerent, sed quod melius esset id honoris Deo exhibere quam dæmonibus.* Ce passage de saint Jérôme s'accorde parfaitement, même dans les termes, avec le passage du *Midrasch*, cité plus haut. — Saint Chrysostome dit que Dieu a institué les sacrifices par condescendance pour la faiblesse des Juifs (τῇ τῶν Ἰουδαίων ἀσθενείᾳ συγκαταβαίνοντα), et la même opinion est exprimée par tous les coryphées de l'Église. Spencer les cite en grand nombre, et je renvoie le lecteur à l'ouvrage de ce savant théologien. A ses nombreuses citations j'ajouterai une seule, tirée des œuvres syriaques de saint Ephrem[4],

1 Voy. son ouvrage *de Legibus ritualibus Hebræorum*, lib. III, dissert. 1 et 2, dont nous recommandons la lecture aux théologiens des *Archives*.

2 Orig. contra Celsum ed. Spencer, page 259.

3 Comment. in S. Matth. 5.

4 Les commentaires de ce Père de l'Église mériteraient d'être plus connus qu'ils ne le sont. On y trouve beaucoup de passages qui pourraient servir à éclairer certains théologiens modernes, et à leur inspirer plus de respect pour la raison et le bon sens. Le passage que je vais citer justifie, comme beaucoup d'autres,

qui n'étaient pas encore publiées à l'époque où vivait Spencer. Dans son commentaire sur Jérémie (ch. 7, v. 22), il observe que les Israélites méprisaient les avertissemens du prophète, et croyaient que le temple de Jérusalem et le culte des sacrifices ne pouvaient manquer de les préserver des malheurs dont ils étaient menacés : « Jérémie, « donc (continue-t-il), après avoir détruit dans la pensée de ces hom- « mes égarés la vaine confiance qu'ils plaçaient dans le temple de « Dieu, s'efforce, dans ce passage, d'effacer aussi l'espérance que leur « inspiraient les sacrifices de Dieu. Il les avertit donc que ce n'est pas « dans les sacrifices, mais dans les lois divines, qu'ils trouveront le « véritable moyen de salut; car cette loi, Dieu lui-même l'a écrite « de son doigt sur les tables, et l'a remise aux enfans d'Israel. Mais « les autres préceptes, tels que les rits des prêtres et des sacrifices, « ont peu de valeur aux yeux du Seigneur; aussi ne les a-t-il pas « placés à la tête de sa loi dans [le récit de] leur sortie [d'Egypte], « et les Israélites ne les observaient pas même pendant les quarante « ans qu'ils passaient à parcourir le désert. C'est Moïse qui, par ordre « de Dieu, prescrit aux Hébreux ces observances, après la sortie « (l'Exode), à cause de la faiblesse de son peuple et de l'endurcis- « sement de leurs cœurs; de peur qu'ils ne méprisassent une religion « nue (sans culte extérieur), et ne s'attachassent aux faux dieux, dont « ils voyaient le culte embelli par de belles et pompeuses cérémo- « nies, etc.[1] »

Après ces réflexions générales, nous allons jeter un coup d'œil sur les différentes espèces de sacrifices.

le jugement favorable que J. D. Michaelis a porté de S. Ephrem : Abhandlung von der Syrischen Sprache, § 14.

ארמיא הכיל מן בתר דעקר מן רעינהון דטעיא לתוכלנא סריקא ׃
דאחדו להון על היכלה דאלהא הרכא מתחכם למדעכו אף לסברא
הו דעבדין הוו להון דבחוהי דאלהא . בדגון מסהדו מסחד בחון
דלא דבחוהי דאלהא אלא בנמוסה דאלהא הו נהוא להון רישא דפורקנא
לנמוסא גיר כתבה אלהא בצבעה בלוחא ולזרעה דאיסראיל יהבה
שרכא דין דמשלמנותהון כאמת זדקי כהנא ועלותא זעורין אנין
בעינוהי דמריא בדלא פקד סם אנין ברישא דנמוסא דיליה במפקנא
דילהון ברם אפלא בני איסראיל נטרו אנין לארבעין שנין בזבן
מרדיתהון במדברא מושא דין סם תחם להון לעבריא במלתה דאלהא

Les sacrifices se divisent, sous le rapport des objets offerts à la Divinité, en deux parties : 1° ceux du règne animal, ou *sacrifices sanglans*, et 2° ceux du règne végétal, ou *offrandes* et *libations*.

I. *Sacrifices sanglans.*

Chez les Hébreux les sacrifices sanglans ne pouvaient être pris que de quatre espèces d'animaux domestiques : le mouton, l'espèce bovine, la chèvre, et quelquefois la colombe. Ce sont là les espèces que beaucoup de peuples de l'antiquité choisissaient de préférence pour les offrir aux dieux [1], quoiqu'ils y employassent quelquefois d'autres animaux. Ainsi, par exemple, chez les Indous et les Parsis, le sacrifice du cheval occupait un des premiers rangs [2] ; on sacrifiait aussi des poissons [3], des cerfs, des coqs, et d'autres espèces d'animaux qui n'étaient pas admises à l'autel de Jéhova, quoiqu'il fût permis aux Hébreux d'en manger. Selon Maimonides, Moïse aurait choisi à dessein des animaux auxquels les Égyptiens rendaient un culte, et il aurait destiné les divinités de ceux-ci à être sacrifiées au Dieu unique [4]. Il est probable que, d'après le principe général que nous avons cru trouver dans la loi de Moïse, ce législateur a voulu limiter les sacrifices à un petit nombre d'animaux, et il a choisi en même temps ceux que l'on pouvait se procurer avec facilité. — Les victimes devaient être exemptes de tout défaut, car celui qui choisissait ce culte matériel pour manifester à la Divinité son respect et son amour, devait au moins l'exercer de la manière la plus digne. C'est pour la même raison que l'on devait brûler sur l'autel quelques-unes des meilleures parties de la victime, savoir : 1° la graisse qui couvre les entrailles ; 2° les deux rognons avec la graisse qui est dessus ; 3° le grand lobe du foie [5] ;

.בתר מפקנא לנטורותא הלין חלף מחילות עמה וקשיות לבהון דלמא
בנמוסא ערטליא נבסון ונעפקון לדחלתא נוכריתא על הי דחזין הוו
דפולחנהון בטכסא שפירא והדירא מצטבת .

Ephraemi Syri Opera syriaca, tom II, page 114.

1 Voy. Hom., Iliad. I, v. 65—68.

2 Voy. ci-après l'extrait des lois de Manou, § 53.

3 Ib. § 16.

4 *Moré*, liv. III, ch. 46. Voy. Ex. ch. 8, et Hérodote, liv. II, ch. 41 et suiv.

5 M. Cahen traduit partout les mots יותרת הכבד par *taie du foie* ; le même sens est donné au mot יותרת par les versions chaldaïque et syriaque, par la Vulgate, Luther et Mendelsohn. Cependant le réticule du foie paraît une chose trop insignifiante pour figurer parmi les parties offertes à la divinité. La version des Septante porte λοβὸς, *lobe*, et ce sens convient beaucoup mieux au mot יותרת, qui signifie littéralement *redundans* ou *residuum*. C'est d'une ma-

et 4° (si la victime était une brebis) , toute la queue אַלְיָה [1].

Nous trouvons des usages analogues dans les rites des Grecs et des Romains; mais il paraît que ceux-ci étaient moins généreux que les Hébreux dans leurs offrandes à la Divinité. Les Grecs, s'il faut en juger par ce que nous lisons çà et là dans les poésies d'Homère et d'Hésiode, n'offraient guère que des os enveloppés d'un peu de graisse. Hésiode nous raconte que lorsqu'un jour les dieux firent leurs arrangemens avec les hommes, Prométhée découpa un grand taureau, et que, pour tromper Jupiter, il mit d'un côté la chair et les intestins gras couverts de la peau, le tout enveloppé dans l'estomac du taureau; de l'autre côté il plaça les os qu'il couvrit de graisse étincelante, et il engagea Jupiter à choisir. Le dieu fit semblant de ne pas s'apercevoir de la ruse, et, transporté de colère, il choisit les os couverts de graisse. *Depuis ce temps*, ajoute Hésiode, *les races des hommes sur la terre*

nière tout-à-fait analogue que les Arabes appellent les lobes du foie זואיד au singulier זאידה ou זיאדה, de la racine זיד *augere*, *addere*. (Voy. Bochart, Hieroz., vol. I, p. 500, lib. II, cap. 45). En effet les rabbins arabes rendent יותרת par זיאדה; c'est le mot que R. Saadia emploie dans sa version arabe du Pentateuque, et qui est aussi employé par Maimonides dans l'original arabe de ses commentaires de la Mischnah, où l'on trouve pour יותרת la définition suivante :

זיאדה̈ אלכבד והו אלטרף אלצגיר אלבארז מן ג̇רמה כאלאבהאם מן אליד

le lobe du foie, c'est le petit bout qui sort du corps (du foie), comme le pouce de la main Voy. Pocock, *Porta Mosis*, page 254.

J'observerai encore que le lobe du foie paraît, chez les Orientaux, passer pour une des meilleures parties de l'animal. Ainsi les traditions musulmanes, en parlant d'un festin qui sera donné aux vertueux dans l'autre monde, nous apprennent qu'on leur servira un taureau et un poisson, et que soixante-dix mille personnes seront régalées *du lobe du foie*, qui est la meilleure partie. Voy. Pocock, *Not. miscellan.*, cap. 7, pag. 298.

[1] Il faut se rappeler que les béliers de l'Orient ont la queue très grasse; elle pèse quelquefois jusqu'à quarante livres. C'est cette queue grasse que les Hébreux et les Arabes appellent אליה. Golius, dans son dictionnaire arabe, explique ainsi ce mot : « *Cauda ovis vel arietis, sed duntaxat magna illa et adiposa, qualis in ovibus Orientis spectare est quarum minimæ decem vel duodecim libras pendent, nonnullæ autem quadraginta libras pondere excedunt. Eas autem minutatim concisas liquant et adipem in usus suos servant, vel ad condiendum imprimis frumentaceum cibum, vel etiam, ut in Persia et alibi, ad conficiendas candelas.* » Voy. aussi Bochart, l. c. page 494.

Selon les rabbins, on brûlait avec la queue les vertèbres qui s'y attachent, ou l'épine dorsale (Maimon., loco citato), ce qu'ils trouvent dans les mots לעמת העצה (Lévit., ch. 3, v. 9), dont le sens n'est pas bien clair. On

brûlent aux dieux des os blancs sur les autels encensés[1]. La même chose paraît résulter de plusieurs passages d'Homère, où nous voyons offrir aux dieux les μηροὺς, ou plutôt μηρία (selon le scoliaste, *les os des cuisses*), enveloppés de graisse et couverts de quelques fragmens de membres[2]. — Clément d'Alexandrie, qui s'étend beaucoup sur le ridicule des sacrifices, cite, entre autres, plusieurs passages des comédies de Phérécrate, d'Eubule et de Ménandre, où les dieux reprochent aux hommes leur extrême parcimonie dans les offrandes[3].

Chez les Romains, les pièces destinées aux dieux et appelées *prosiciæ* ou *prosecta*, étaient un peu mieux choisies, et les usages des Romains, sous ce rapport, se rapprochent un peu plus de ceux des Hébreux que les rites des Grecs. Les *prosiciæ* se composaient de quelques parties des intestins, que l'on brûlait ordinairement, mais que l'on offrait quelquefois crues ou cuites. On y ajoutait quelques fragmens de la cuisse (*caro strebula*), de la queue (*offa penita*, ou la *plasea* du bœuf), du pis (*ruma*), et des boyaux (*hiræ*).

L'usage de brûler de la graisse sur les autels existait aussi chez les Perses[4]. Il résulte de la comparaison des différens rites que, primitivement, la graisse, comme la meilleure partie, était destinée à l'autel, et qu'ensuite cet usage se modifiait, dans les différens cultes, de différentes manières.. J'observerai encore que *la graisse qui couvre les entrailles* החלב המכסה את הקרב paraît être la même que le *omentum* des Romains, et que l'usage de brûler *la graisse qui est sur les reins* se retrouve chez les Grecs[5].

Je ne pousserai pas plus loin ces comparaisons; ce que j'ai dit suffira pour faire voir au lecteur que jusqu'aux plus petits détails on peut retrouver les usages des Hébreux chez les anciens païens. Il me reste

peut comparer les usages des Grecs et des Romains, qui offraient aux dieux la *sacra spina*.

1 Ἐκ τοῦδ' ἀθανάτοισιν ἐπὶ χθονὶ φῦλ' ἀνθρώπων,
Καίουσ' ὀστέα λευκὰ θυηέντων ἐπὶ βωμῶν.
(Hésiode, Theogon. v. 556—57.)

2 Voy. Homère, Iliad. I, v. 460—65; II, v. 423—28. Odyss. III, v. 456—63. Le célèbre traducteur d'Homère, J. H. Voss, a démontré par un grand nombre de passages, tirés des anciens auteurs, qu'il faut bien distinguer entre les μηροὶ et les μηρία; que les μηροὶ (*cuisses*), ne furent jamais brûlés, mais seulement les μηρία, qui ne sont autre chose que les os découpés des cuisses; voy. Mythologische Briefe, deuxième édit., tom. II, p. 361 et suiv.

3 Stromat., lib. VII, p. 516.

4 Voy. Bochart, loco citato, page 503.

5 Voy. Voss, loco citato, page 367.

à jeter un coup d'œil sur les différens genres de sacrifices que nous trouvons dans le culte des Hébreux; il y en avait quatre : *a.* עולה *Holocauste*; *b.* חטאת *sacrifice de péché*; *c.* אשם *sacrifice de culpabilité*, et *d.* זבח שלמים *sacrifice pacifique.*

a. עולה ou *Holocauste.*

L'holocauste est placé par Moïse au premier rang des sacrifices; les traditions des Hébreux le font remonter à la plus haute antiquité, et nous le trouvons dans l'histoire de Noé et d'Abraham [1]. Lorsque l'holocauste était des trois premières espèces, c'est-à-dire un quadrupède, on ne pouvait y employer que des animaux mâles. Les cérémonies que l'on y observait, et la manière dont on le brûlait, sont rapportées en détail au premier chapitre du Lévitique. Après l'avoir coupé en morceaux, on brûlait tout sur l'autel, excepté la peau, qui appartenait aux prètres (Lév., ch. 7, v. 8). L'holocauste était tantôt du culte public, — comme, par exemple, le sacrifice quotidien du matin et du soir עולת תמיד, ainsi que tous les sacrifices additionnels des sabbats, des néoménies et des fêtes, et que les rabbins appellent מוספים [2]; — tantôt une offrande privée, comme le bélier offert par le grand-prêtre lorsqu'il entrait dans le sanctuaire au grand jour de pardon (Lév., ch. 16, v. 3) [3], l'agneau, faisant partie du sacrifice qu'offrait le naziréen, quand les jours de son vœu étaient accomplis, et l'une des deux colombes qu'il offrait, quand, avant l'accomplissement du vœu, il avait été atteint d'une impureté (Nombres, ch. 6, v. 11 et 14); enfin, les sacrifices qu'offraient le lépreux, le *zab*, la *zaba* (Lév. ch. 15), et la femme en couches au jour de leur purification, se composaient en partie d'holocaustes.

On pouvait, du reste, offrir volontairement un holocauste, et les païens mêmes étaient admis à en offrir. Moïse, à la vérité, ne parle que des prosélytes ou des étrangers qui se seraient établis parmi les Hébreux (Nombres, ch. 15, v. 14), mais on trouve des passages nombreux dans les anciens auteurs, qui prouvent que dans le second temple on admettait souvent les sacrifices des païens. Ainsi Josèphe nous

[1] Voy. Genèse, ch. 8, v. 20, et ch. 22, v. 13.

[2] Parmi les *Mousaphim* des néoménies et des fêtes il y avait un bouc qui n'était pas holocauste, שעיר חטאת.

[3] Cet holocauste du grand-prêtre et le *sacrifice de péché* qui l'accompagne, sont regardés sous plusieurs rapports, comme sacrifices public; Maimonides les appelle קרבן יחיד דומה לקרבן צבור (préface au *Séder Kodaschim*).

raconte que Ptolomée Evergète, après avoir fait la conquête de la Syrie, vint à Jérusalem offrir des sacrifices, et que les prêtres les admirent à l'autel et les offrirent à Dieu, en observant toutes les cérémonies prescrites dans la loi de Moïse[1]. Dans une lettre que le roi Agrippa, malade à Rome, écrivit à Caligula, pour détourner cet empereur du dessein qu'il avait formé, de faire placer sa statue dans le temple de Jérusalem,—lettre qui est rapportée par Philon,—nous lisons que l'empereur Auguste avait ordonné de sacrifier chaque jour, en son nom, au Dieu très-haut, un holocauste, composé d'un taureau et de deux agneaux[2]. Dans le Thalmud il est question aussi d'un sacrifice envoyé par un empereur romain, mais qu'on ne voulut pas accepter, parce qu'il avait un défaut[3].

b. חטאת *c.* אשם *Sacrifices de péché et de culpabilité.*

Ces deux sacrifices ont beaucoup de rapport entre eux, et il est même assez difficile de tracer avec précision toutes les nuances par lesquelles ils diffèrent l'un de l'autre. Les formes étaient les mêmes pour les deux ; on en brûlait les parties destinées à l'autel, et que nous avons indiquées plus haut, et tout le reste appartenait aux prêtres. Ni l'un ni l'autre n'était accompagné d'aucune offrande (מנחה) ni libation (נסך)[4], et ils ne pouvaient être offerts que dans des cas prévus par la loi. Ce que disent les rabbins sur les différences les plus notables entre les deux sacrifices peut se réduire aux catégories suivantes : 1° Du אשם on ne brûlait jamais autre chose que les parties destinées à l'autel (אימורים) ; mais les restes du חטאת, même la peau, devaient, dans certain cas, être brûlés hors du camp[5]. 2° Le חטאת pouvait être pris de toutes les espèces d'animaux propres aux sacrifices, tant mâles que femelles ; le אשם ne pouvait être qu'un bélier ou un agneau. 3° Le אשם ne faisait jamais partie du culte public ; c'était un sacrifice que l'Israélite devait

1 Contre Apion, lib. II.

2 Διετάξατο γὰρ (ὁ Σεβαστὸς) ἐκ τῶν ἰδίων προσόδων ἀνάγεσθαι θυσίας ἐντελεῖς ὁλοκαύτους τῷ ὑψίστῳ Θεῷ καθ' ἑκάστην ἡμέραν, etc. Philo, *De legatione ad Cajum.*

3 Voy. dans le Thalm. (Guittin, ch. 5), l'intrigue d'un nommé Bar-Kamsa, qui, à cause d'une injure qu'il avait subie, voulait se venger sur tous les Juifs.

4 Voy. Lév., ch. 6, v. 17—23, et ch. 7, v. 1-8.

5 Voy. Lévit, ch. 4, v. 12, et 21 ; ch. 6, v. 23, et ch. 16, v. 27.

offrir pour expier certaines fautes personnelles, spécifiées par la loi[1]. 4° Lorsqu'un individu avait commis involontairement un crime, qui, s'il eût été volontaire, aurait entraîné la peine de l'extirpation (כרת)[2], il offrit un חטאה; mais lorsque le crime n'était pas bien constaté, c'est-à-dire, lorsque l'individu ne savait pas lui-même s'il avait péché, ou non, il offrait un אשם, qui alors était appelé אשם תלוי (*piaculum dubium*). Ces définitions s'accordent très-bien avec l'Écriture, et me paraissent lever toutes les contradictions et difficultés qu'on a trouvées dans les différens textes. Un verset du Lévitique (ch. 5, v. 6), paraît en effet bouleverser toutes ces définitions, surtout la deuxième; mais évidemment le mot אשם, dans ce verset et dans le suivant, est pris dans un sens général (*piaculum*), tout différent du אשם proprement dit, et le texte lui-même l'explique ici par חטאה et עולה[3]. Un autre passage du Lévitique (ch. 5, v. 17—19) a fait des difficultés aux exégètes, qui n'ont pu comprendre en quoi le sacrifice, dont il s'agit ici, diffère de ceux indiqués au quatrième chapitre; mais ce passage devient très-clair, si on l'applique à ce que les rabbins appellent אשם תלוי, ce qui me paraît même clairement indiqué dans le texte, par les mots ולא ידע *sans qu'il le sût*. Ces mots ne se trouvent point au chapitre 4; au contraire, on y suppose toujours que le péché, quoique commis involontairement, est pourtant bien constaté (voy. v. 14, 23, 28, et surtout ch. 5, v. 3, והוא ידע). Les théologiens modernes auraient donc mieux fait de suivre les rabbins, que de faire toutes sortes d'hypothèses

[1] On compte, sous ce rapport, cinq espèces de אשם: *a*) אשם גזלות pour atteinte à la propriété, avec faux serment (Lévit., ch. 5, v. 21—26). *b*) אשם מעילות pour sacrilége, ou atteinte involontaire à des objets consacrés à la divinité (ib., v. 16 et 17). *c*) אשם שפחה חרופה pour avoir eu commerce avec une esclave promise en mariage à un autre (ibid. ch. 19, v. 20), ou, comme disent les rabbins, avec une esclave kenaanite destinée à un esclave hébreu (שפחה כנענית המיועדת לעבד עברי). *d*) אשם נזיר, sacrifice expiatoire du naziréen (Nombres, ch. 6, v. 12). *e*) אשם מצורע sacrifice expiatoire du lépreux (Lévitique, ch. 14, v. 12). Voy. *Mischna Zébachim*, ch. 5, § 5).

[2] La Mischna compte trente six péchés qui entraînent la peine de l'*extirpation* (*Kérithoth*, ch. 1). Parmi ces 36 péchés il y en a trois, qui, commis involontairement, n'exigeaient pas le sacrifice expiatoire du חטאת (Maimonides ibid. et préface au *Séder Kodaschim*).

[3] Onkelos a très-bien senti la différence, car quoiqu'il conserve toujours dans sa version le mot hébreu אשם, il le traduit ici par חובתא, et M. Cahen a eu tort d'y voir une inconséquence.

plus arbitraires l'une que l'autre. Ainsi Michaëlis, Iahn et autres, distinguent des péchés d'*action* et d'*omission*. Selon une autre hypothèse[1], les חטאות seraient des péchés commis devant quelques témoins, qui peuvent avertir les pécheurs, les אשמות, au contraire, seraient des péchés commis en secret, et connus seulement à la divinité. On observe, pour appuyer cette hypothèse, que d'après le Lévitique (ch. 5, v. 5), le sacrifice du אשם devait être accompagné de la confession; mais j'ai fait voir que dans ce passage il ne s'agit aucunement du *Aschâm* proprement dit.

A la vérité, Josèphe et Philon paraissent favoriser cette dernière hypothèse. Le prêtre historien nous dit que le pécheur qui a lui-même la conscience de sa faute, mais sans qu'aucun témoin puisse l'en accuser, doit sacrifier un bélier[2]. Mais quoique le culte des sacrifices subsistât encore du temps de Josèphe, il était déjà tombé en décadence, et cet historien pouvait facilement se tromper sur quelques cas particuliers. L'autorité de Philon est peu imposante; car cet écrivain ne paraît pas avoir été très-versé dans les antiquités hébraïques, et il n'était pas même en état de lire les livres de Moïse dans leur langue originale.

d. זבחי שלמים *Sacrifices pacifiques*,

Le *sacrifice pacifique* occupe le dernier rang. On l'offrait par suite d'un vœu, ou volontairement; mais quelquefois par reconnaissance d'un bienfait reçu de la divinité, et alors il est accompagné d'une offrande, et on l'appelle זבח תודה (Lévitique, ch. 7, v. 12). Dans quelques cas il est ordonné par la loi, comme, par exemple le bélier du naziréen איל נזיר (Nombres, ch. 6, v. 14), et les deux agneaux de la *fête des prémices* (Lév., ch. 23, v. 19). Ces derniers offrent le seul exemple d'un sacrifice pacifique faisant partie du culte. Les rabbins les appellent שלמי צבור. Les prêtres seuls pouvaient en manger la chair, tandis qu'ils n'obtenaient du sacrifice pacifique des particuliers que certaines parties, dont ils pouvaient faire part à leurs familles. C'était la poitrine et l'épaule droite, qui avaient servi aux cérémonies de l'*agitation* et de l'*élévation* תנופה et תרומה[3]. Tout le

[1] Voy. *Iahn* Biblische Archäologie, vol. 3, page 389.

[2] ὁ δὲ ἁμαρτὼν μὲν, ἑαυτῷ δὲ συνειδὼς, καὶ μηδένα ἔχων τὸν ἐλέγχοντα κριὸν θύει, τοῦ νόμου τοῦτο κελεύοντος (*Antiq.*, lib. 3, ch. 9).

[3] Voy. Lévitique, ch. 7, v. 29—34. Dans la *Mischna*, la cérémonie de

reste, excepté les pièces destinées à l'autel, était employé à un repas. Le premier-né et la dîme des bestiaux entrent aussi dans la catégorie des sacrifices pacifiques; le premier-né appartenait aux prêtres, mais la dîme était seulement présentée par les propriétaires, qui, après l'avoir fait tuer selon les rites, pouvaient en manger la chair.

On n'est pas d'accord sur la signification du mot שלמים; le sens de *pacifique*, me paraît le plus convenable. C'étaient des sacrifices qui ne supposaient aucun péché, aucune offense envers la divinité, c'étaient plutôt des repas solennels que des sacrifices. Les Hébreux ne furent pas les seuls qui, dans certaines occasions, donnaient à leurs repas et festins un caractère sacré. Beaucoup de passages dans les poésies d'Homère nous prouvent que ces repas sacrés, où l'on donnait sa part à la divinité, étaient très-fréquens parmi les peuples anciens [1]. On trouve les שלמים dans des occasions de deuil [2], ce qui prouve que le sens que Mendelsohn a donné à ce mot est inadmissible [3].

II. מנחות ונסכים *Offrandes et libations.*

L'usage des offrandes et libations, comme celui des sacrifices, se trouve chez tous les peuples de l'antiquité. Chez les païens comme chez les Hébreux, tantôt elles accompagnent les sacrifices sanglans, tantôt elles se présentent seules. La différence, sous ce rapport, est peu notable, entre les rites des Indous [4], des Grecs [5] et des Hébreux, et on ne peut, malgré ces différences, méconnaître leur origine commune. Chez les Hébreux l'offrande מנחה, se composait de fleur de farine de froment [6], et d'huile d'olives; tantôt on offrait la pure farine, on y versait de l'huile, et on y mettait de l'encens, tantôt on en faisait

l'agitation, ou *du tournoiement*, est ainsi expliquée : מוליך ומביא מעלה ומוריד et la *Guemara* ajoute, qu'on agite le sacrifice vers les quatre vents, et de haut en bas, pour le vouer à celui qui dirige les vents, et qui a créé le ciel et la terre : מוליך ומביא למי שהרוחות שלו מעלה ומוריד למי שהשמים והארץ שלו *Thalm. de Babylone*, *Menachoth*, fol. 62, *recto*.

1 Voy. entre autres, *Iliad.* I, v. 457 et suiv.

2 Voy. *Juges*, ch. 20, v. 26, et ch. 21, v. 4.

3 Mendelsohn traduit Freudenopfer (*sacrifice de joie*).

4 Voy. le fragment des lois de Manou, § 7, et la note.

5 Iliad., ib., v. 462, et Ovid. Metamorph. VII, 393.

6 Le *Omer* (Lévitique, ch. 23, v. 10), et l'offrande de la femme accusée d'infidélité (Nomb. ch. 5, v. 15), étaient d'orge.

une espèce de tourteaux pétris avec de l'huile, ou des flans oints d'huile (Lév., ch. 2, v. 4). Il fallait toujours y mettre du sel, mais il n'était jamais permis d'y mettre du miel ou du levain. Quelque minutieuses que puissent paraître les rites des offrandes, le législateur avait encore ici des motifs analognes à ceux qui le guidaient dans tout le plan de sa loi cérémonielle. Maimonides nous apprend qu'ici comme ailleurs, Moïse prescrivit des usages contraires à ceux des païens, qui, selon les livres des Sabiens, mêlaient à leurs offrandes du levain et du miel, et jamais du sel[1]. Il paraît, cependant, qu'ici Maimonides a été induit en erreur; les Indous offraient des gâteaux sans levain[2], et l'usage du sel était très-commun dans les sacrifices des Grecs et des Romains. Pline dit, en parlant du sel: *Maximè autem in sacris intelligitur ejus auctoritas, quando nulla conficiuntur sine molâ salsâ*[3]. On voit, par ce passage, que l'usage du sel était de rigueur dans les offrandes des païens comme dans celles des Hébreux.

La même analogie se retrouve dans les libations נסך, qui accompagnaient certains sacrifices. On versait du vin autour de l'autel, comme le dit Josèphe (Arch., liv. 3, ch. 9), ou, comme le disent les rabbins, dans un conduit qui se trouvait à l'autel[4]. Chez les païens, on versait le vin entre les cornes de la victime; mais il y avait aussi des

[1] ולמא כאן עובדי עבודה זרה לא יקו כון כבזא אלא כמירא ויכתרון בתקריב אלאמור אלהלוה וילותון קראבינהם באלעסל כמא הו משהור פי אלכתב אלתי דכרת לך וכדלך לא תגד פי שי מן קראבינהם מלחא לדלך נהי תעאלי ען תקריב כל שאור וכל דבש ואמר במדאומה אלמלה על כל קרבנך תקריב מלה

Dalalah, ou *Moré*, liv. 3, ch. 46.

[2] Voy. *Manou*, loco citato.

[3] Hist. Nat., lib. 31, c. 7.

La *mola* était du blé égrugé, ordinairement, je crois, de l'épeautre, qu'on répandait sur la victime et sur l'autel avant le sacrifice. Il paraît qu'elle était roussie avec du sel, de là *mola salsa*. Le même usage se retrouve chez les Grecs, dont les οὐλαὶ, ou les οὐλόχυται (*de l'orge égrugée*), étaient probablement aussi mêlées de sel. Voy. Eustath. *ad Iliad.*, I, 449.

[4] Voy. la *Mischna*, *Succa*, ch. 4, § 9, et le commentaire de *Iarchi* sur l'Exode, ch. 29, v. 40.

libations indépendamment ; des sacrifices, celles-ci on les versait par terre. Maimonides a tort de s'étonner, que Moïse ait conservé cet usage païen [1], puisqu'il nous dit lui-même que le législateur des Hébreux se conformait très-souvent aux usages établis.

Les offrandes et libations accompagnaient toujours les holocaustes et les sacrifices pacifiques, mais jamais les sacrifices de péché et de culpabilité, excepté cependant celui du lépreux. La quantité de la farine, de l'huile et du vin, dépendait de l'importance de la victime ; la colombe n'était accompagnée d'aucune offrande [2].

L'offrande, ou *Mincha* proprement dite, et indépendante du sacrifice sanglant, était, comme celui-ci, de deux espèces, publique ou privée. Les offrandes publiques étaient :

a. Le *Omer* עמר, ou les prémices de la moisson des orges, offertes pendant la pâque (Lév., ch. 23, v. 10 et suiv.).

b. Les deux pains, offerts le jour de la fête des semaines (ib., v. 17).

c. Les douze pains d'exposition לחם הפנים, que l'on renouvelait chaque sabbat (ib., ch. 24, v. 5 et suiv.).

Les offrandes privées étaient de quatre espèces :

a. מנחת חוטא *Offrande du pauvre*, qui avait à expier un péché quelconque, mais qui n'avait pas les moyens d'offrir même des colombes.

b. מנחת קנאות *Offrande de jalousie*, ou celle de la femme soupçonnée d'adultère. Elle était d'orge. Avec ces deux premières espèces il n'y avait ni huile ni encens.

c. מנחת כהן *Offrande du prêtre*. Le prêtre admis pour la première fois à exercer ses fonctions, offrit un dixième d'*Épha* de fleur de farine, moitié le matin et moitié le soir, avec le sacrifice quotidien (Lév. ch. 6, v. 13). Selon les rabbins, le grand-prêtre répétait cette offrande tous les jours pendant tout le temps de ces fonctions ; ce sont les חביתי כהן גדול, dont il est question dans le Thalmud. La même chose est confirmée par Josèphe (Arch., liv. 3, ch. 10).

d. מנחת נדבה *Offrande volontaire*, ou par suite d'un vœu.

[1] אמר כיף אלאן אלי פיה חאיר פאנא אלכמר תקריב אמא
בתקריבה וקר כאן עובדי עבודה זרה יקרבונה ולם יתגה פי דלך עלה

Dalalah, loco citato.

[2] On lit dans le *Siphri* :

יכול עולת העוף תטעון נסכים תלמוד לומר מן הבקר או מן הצאן

De ces offrandes on vaporisait une poignée (קומץ) sur l'autel ; le reste appartenait aux prêtres. L'offrande du prêtre fut entièrement vaporisée.

Maimonides donne de plus amples détails sur toutes ces offrandes, dans son commentaire de la *Mischna* (introduction au traité *Menachoth*).

Aux offrandes on peut ajouter les fumigations de parfums d'aromates, qui avaient lieu chaque jour dans le temple, sur un autel particulièrement destiné à cet usage (Exode, ch. 30). La composition de ce parfum קטרת, est indiquée par Moïse (ib. v. 34); de semblables fumigations étaient en usage chez les peuples païens [1].

Après avoir parlé des choses sacrées, ou des sacrifices, il me reste à considérer les personnes sacrées et les temps solennels, ou le sacerdoce et les fêtes. — Les détails que j'ai cru devoir donner sur les rites des sacrifices ne me permettent plus de m'étendre beaucoup sur les autres parties du culte, sans dépasser les limites qui me sont assignées. Je me contenterai donc de quelques réflexions générales, et je tâcherai encore ici de faire observer les rapports et les différences les plus notables qui existent entre le culte mosaïque et le paganisme.

LE SACERDOCE.

Le législateur des Hébreux ayant dû céder à l'esprit de son siècle, et laisser subsister dans les sacrifices un simulacre de culte païen, qui, dans une religion comme celle de Moïse, — dans une religion, il est vrai, du Saint-Esprit, mais encore plus de la saine raison, — ne pouvait être regardé comme un culte digne de la divinité, ni avoir un sens symbolique ou mystique : ce législateur, dis-je, devait aussi conserver un simulacre de sacerdoce, élément essentiellement étranger à l'esprit du mosaïsme, et institution provisoire comme les sacrifices eux-mêmes.

L'esprit de caste était bien éloigné de la pensée de Moïse ; les distinctions qu'il établit parmi les Hébreux, en créant l'ordre des lévites et des prêtres, étaient purement formelles ; elles étaient une conséquence nécessaire de l'amalgame temporaire du culte païen avec la nouvelle religion toute spirituelle. Au fond, tous les Hébreux étaient égaux devant Dieu et devant les lois ; ils étaient tous des prêtres, tous ils étaient

[1] Voy. les notes de M. Cahen à l'Exode, ch. 30, v. 7.

saints[1], car si les prêtres seuls pouvaient approcher de l'intérieur du sanctuaire, le livre de la loi était ouvert à tous, le sanctuaire de la religion était accessible au dernier des Hébreux comme au grand-prêtre[2]. Le véritable sacerdoce des Hébreux fut le prophétisme; Moïse en posa les fondemens, et il se gardait bien de confier ce sacerdoce à une caste privilégiée, qui, intéressée à la conservation du culte matériel, devait continuellement s'efforcer de faire triompher ce culte sur les idées spiritualistes, et de laisser le peuple dans l'ignorance et la superstition.

Un jour Moïse choisit soixante-dix vieillards des tribus d'Israël, il les place autour de la *tente d'assignation*, la divinité descend dans un nuage, et aussitôt une partie de l'esprit de Moïse se communique aux anciens, et ils *prophétisent*. Deux d'entre eux qui ne se sont pas rendus à la tente, *prophétisent* dans le camp même. Josué, jaloux de la gloire de son maître, lui dénonce ces deux hommes du peuple, qui s'arrogent le don de prophétie; mais Moïse lui répond : *Puisse tout le peuple de Dieu être prophète, puisse Dieu faire descendre son esprit sur eux*[3]. Voilà toute la pensée de Moïse; il ne veut point de privilége, ni pour lui ni pour sa famille, il fait sentir que les distinctions qu'il a établies, nécessaires pour le moment, doivent cesser un jour, quand tous les Israélites seront des prophètes, c'est-à-dire quand ils seront tous pénétrés de cette divinité qui l'inspire lui-même, quand ils sauront lui rendre le seul culte qui soit digne d'elle.

Si nous comparons les castes des Hébreux avec celles des Indous et des Egyptiens, nous aurons lieu, encore ici, d'admirer la sagesse du législateur, qui a su, d'un coup, abolir ces distinctions, et qui pourtant, pour céder à l'esprit du siècle, en conservait la forme. On sait que les Indous se divisent en quatre castes : les prêtres ou théologiens, les guerriers, les marchands et les serfs. Les premiers sortirent de la tête de *Brahma*, les derniers de ses pieds. Manou résume ainsi les devoirs de chacune de ces castes : « Lire les Védas, les enseigner aux autres, faire des sacrifices, assister les autres dans les sacrifices, faire l'aumône et recevoir des dons, voilà ce qui est ordonné aux Bramines. — Défendre les hommes, faire l'aumône, faire des sacrifices,

[1] Exode, ch. 19, v. 6: ואתם תהיו לי ממלכת כהנים וגוי קדוש

[2] *Un bâtard instruit dans la religion*, disent les rabbins, *devait être préféré à un grand-prêtre ignorant* : ממזר תלמיד חכם קודם לכהן גדול עם הארץ *Mischna*, à la fin du *Séder Nésikin*.

[3] Nombres, ch. 11, v. 29.

lire les Védas, dompter ses passions, voilà les devoirs du Raja. — Garder les troupeaux, faire l'aumône, lire les Védas, faire le commerce, prêter à usure, cultiver les champs, voilà ce qui appartient au Vaisya, ou commerçant. — Le Soudra, ou serf, n'a qu'un seul devoir, celui d'obéir toujours aux autres castes, sans jamais leur manquer de respect (lois de Manou, liv. 1, § 88—91).

Toute liaison entre les castes est sévèrement défendue; les enfans qui naissent des mariages mixtes forment des races maudites, dont les différentes subdivisions sont indiquées par Manou (liv. 11), avec les détails les plus minutieux.

Y a-t-il une trace de tout cela chez les Hébreux? Le grand-prêtre pouvait se marier avec la plus humble vierge d'Israel, pourvu qu'elle eût toujours eu des mœurs irréprochables. L'Hébreu ne respectait dans le prêtre que le Dieu qu'il servait; il n'est jamais question d'une obéissance passive. Le sacerdoce ne donnait aucun privilége civil, le grand-prêtre lui-même devait être jugé comme le dernier des Israélites, et il pouvait être appelé en témoignage devant les tribunaux[1].

Chez les Égyptiens, la séparation des castes paraît avoir été beaucoup moins sévère que chez les Indous. Nous avons déjà observé plus haut, que ce fut probablement une colonie de Bramines qui, dans la plus haute antiquité, porta en Égypte la civilisation indienne. Peut-être ces missionnaires ou émigrés craignaient-ils d'introduire la constitution indienne dans toutes ses rigueurs. Ils paraissent s'être entendu avec les souverains, pour mieux opprimer les peuples, et si les Bramines, chez les Indous, occupaient le premier rang, s'ils étaient la manifestation de Brahma lui-même, les prêtres en Égypte paraissent avoir cédé aux rois les premiers honneurs et le suprême pouvoir, sauf à prendre la meilleure part des impôts[2]. Mais ce qu'il nous importe surtout de constater ici, c'est que toute la puissance intellectuelle se trouvait entre les mains des prêtres, que les arts et les sciences étaient des *mystères* accessibles seulement aux initiés. Le peuple restait plongé dans le plus profond abrutissement, et abandonné à la plus grossière idolâtrie.

[1] כהן גדול דן ודנין אותו מעיד ומעידין אותו *Mischna*, *Synhedrin*, ch. 2.

[2] Selon Diodore ils étaient *δευτερεύοντες μετὰ τὸν βασιλέα ταῖς τε δόξαις ταῖς τε ἐξουσίαις*, liv. I ch. 73.

[3] Diodore, loco citato.

Quis nescit, Volusi Bithynice, qualia demens
Ægyptus portenta colat ? Crocodilon adorat
Pars hæc : illa pavet saturam serpentibus Ibin, etc [1].

Qu'elle est grande et divine cette œuvre d'émancipation, entreprise par l'*homme de Dieu* dans ces temps barbares! combien peu devaient-ils connaître l'antiquité, ceux qui ont prétendu, que Moïse ne fût qu'un servile imitateur des prêtres égyptiens, et qu'il voulut lui-même établir parmi les Hébreux les distinctions absurdes de castes, confier le culte à une seule famille, et abandonner le reste du peuple à la superstition et à l'esclavage.

Mais Moïse alla plus loin encore ; il ne voulut pas même confier aux prêtres l'enseignement du peuple. Le sacerdoce, partout où il a existé, et sous quelque forme que ce fût, a toujours été funeste à la religion ; de tout temps la hiérarchie a été en opposition avec la saine raison et a imposé des bornes aux développemens de l'esprit humain. Moïse assigna aux prêtres des fonctions toutes matérielles ; ils étaient les serviteurs de l'autel, ils donnaient des renseignemens sur les rites des sacrifices, sur la diète, sur ce qui était pur ou impur, enfin, sur toutes les lois cérémonielles ; ils décidaient aussi des questions de droit civil[2], mais les fonctions de juges ne leur étaient pas exclusivement réservées. Ces enseignemens matériels n'étant pas absolument nécessaires, Moïse ne distribua point les prêtres dans toutes les tribus d'Israel, mais il leur assigna certaines villes où ils devaient demeurer ensemble.

L'enseignement spirituel était confié à tous ceux qui voulaient s'en charger et qui en étaient capables, et nous voyons dans l'histoire des Hébreux de simples bergers prêcher au nom de Jéhova. Les prophètes dédaignent même de répondre, lorsqu'ils sont interrogés sur des lois cérémonielles, et ils font entendre que ce n'est pas là ce qui plaît à la divinité [3].

L'institution du sacerdoce étant, ainsi que nous l'avons dit, une condescendance à l'esprit du siècle et un accessoire nécessaire au culte matériel, il n'est pas étonnant que les règlemens qui concernent les prêtres Hébreux, leur sacre, leur discipline, leur costume, aient de l'analogie avec ceux des prêtres païens, surtout des Égyptiens. Nous

[1] Juvénal, Sat. 15.
[2] Deutér., ch. 17, v. 8 ; compar. Haggai, ch. 2, v. 11 et suiv.
[3] Voy, Zacharie, ch. 7.

pouvons même suppsoer cette analogie, là où nous manquons de données positives pour la prouver. Dans le costume, par exemple, elle me paraît de toute évidence.

Hérodote nous apprend que les vêtemens des prêtres Egyptiens étaient de lin [1]; la même chose est affirmée par beaucoup d'autres auteurs anciens, et les poètes romains appellent souvent les prêtres d'Egypte *linigeri*. Selon Plutarque, ils choisissaient le lin parce qu'il croît de la terre immortelle, de la terre sacrée d'Isis, et que sa fleur est bleue comme l'éther (*De Is. et Osir.* ch. 4).

Le lin d'Egypte était célèbre pour sa blancheur; on en faisait plusieurs espèces de toile, dont le *schesch* שש paraît avoir été la plus estimée [2]. L'étoffe dont se servaient les prêtres Hébreux pour leurs vêtemens, est appelée tantôt *Bad*, tantôt *Schesch* [3]; l'un et l'autre est probablement la même chose que le lin égyptien, et on s'est trompé sans doute en les prenant pour une espèce de coton [4].

Probablement l'analogie n'existait pas seulement dans l'étoffe, mais dans tout le costume. Mais il serait très-difficile de poursuivre cette analogie jusque dans les détails; il nous faudrait pour cela des données plus exactes et plus positives que celles que nous fournit la littérature grecque et même la Bible. Il est difficile de se former une idée exacte du costume des prêtres hébreux, d'après la description que nous en trouvons dans les livres de Moïse; mais je crois que le vague même qui règne dans cette description prouve que Moïse parle de choses

[1] Liv. II, ch. 37.

[2] Voy. Genèse, ch. 41, v. 42.

[3] *Schesch* est probablement le nom égyptien. En hébreu le nom générique du lin est פשתה; selon les rabbins le בד était un tissu fait d'un simple fil, mais le שש avait des fils sextuples.

[4] On a cru que בד devait être la même chose que בוץ (le بز arabe), et on a donné à tous ces mots, comme à שש le sens de *linum xylinum*. Le mot hébreu בוץ ne se trouve que dans les livres de la dernière époque, et probablement la chose qu'il désigne est aussi récente que le nom. Ézéchiel recommande aux prêtres de porter des vêtements de פשתים et de ne pas mettre de צמר. Il n'est pas probable que les prêtres aient osé mettre des habits de laine, mais ils pouvaient se permettre de substituer au lin (פשתים) une étoffe plus douce de *coton* (צמר), sans pour cela blesser les convenances; car au premier coup d'œil il n'était pas facile de distinguer le coton du lin. Il est vrai que צמר signifie *laine*; mais ce mot pouvait être employé pour le *coton*, qui dans plusieurs langues porte le même nom que la laine. Les rabbins

connues depuis long-temps, et qu'il lui suffit d'indiquer à ses prêtres ce qu'ils avaient vu en Egypte. — Mais pour nous, qui sommes si éloignés de ces temps, la chose n'est pas facile, et nous sommes réduits à des conjectures. Les auteurs anciens et modernes, les rabbins et les Pères de l'Eglise varient beaucoup sur cette matière, et il est impossible de tirer de tous ces auteurs quelque chose de positif[1].

Je crois faire une chose agréable au lecteur de la Bible, en jetant un coup d'œil rapide sur les différens objets dont se composait le vêtement des prêtres pendant leurs fonctions, sans entrer dans des explications hasardées. Mon but est seulement de présenter au lecteur, dans un ordre plus systématique, ce que disent sur ce point les livres de Moïse. Je m'aiderai de quelques éclaircissemens de Josèphe; cet écrivain, prêtre lui-même, peut nous donner quelques indices qu'il ne faut pas dédaigner. Mais, d'un autre côté, il ne faut pas oublier que les choses avaient probablement changé, depuis Moïse jusqu'à l'époque où vivait Josèphe.

Le costume des simples prêtres se composait de quatre pièces :

I. מִכְנָסַיִם *Des caleçons*, qui, selon l'Ecriture, devaient aller des reins jusqu'aux cuisses[2]. L'étymologie même de ce mot me paraît jeter assez de lumière sur la forme du vêtement qu'il désigne. Il dérive de la racine כנס *(cacher, entrer)*, et il a la forme du pluriel ou plutôt du duel[3]. C'est donc un vêtement composé de deux parties, et fait pour couvrir deux membres du corps. Evidemment ce sont des caleçons, et la conjecture de Leclerc, que les מכנסים auraient ressemblé plutôt aux jupons des femmes, n'a aucun fondement. Josèphe dit expressément que l'on y faisait entrer les pieds (ἐμβαινόντων εἰς αὐτὸ τῶν ποδῶν), et qu'on les tirait jusqu'aux reins, où on les serrait.

appellent le coton צמר גפן et les Allemands Baumwolle (laine d'arbre). Au reste, J. H. Voss me paraît avoir prouvé avec toute évidence, que les Hébreux n'ont eu connaissance du coton que peu de temps avant l'exil de Babylone, et les Égyptiens encore plus tard. Voy. Mythologische Briefe, deuxième édition tome II, page 262, et suiv.

[1] Rabbi Azaria de' Rossi, dans son מאור עינים (ch. 46—50), a donné un résumé de tout ce qui a été dit sur le costume des prêtres hébreux par les rabbins, par Aristée, Josèphe, Philon et les pères de l'Église. Je regrette beaucoup que l'espace me manque pour suivre le savant rabbin dans ses recherches intéressantes.

[2] Exode, ch. 28, v. 42; voy. la note de M. Cahen.

[3] Ce mot ne se trouve qu'en construction, מכנסי בד ou מכנסי פשתים

II. כְּתֹנֶת (χιτών) *une tunique*, d'une texture particulière, appelée תַּשְׁבֵּץ, et probablement faite à petits carreaux. Selon Josèphe, cette tunique était très-serrée, et presque collée sur le corps (περιγεγραμμένος τῷ σώματι....... κολποῦται μὲν οὐδαμόθεν). C'est là probablement le sens qu'il donne au mot תשבץ. Il paraît que les tuniques des prêtres égyptiens étaient aussi très-serrées [1]. Les rabbins, ainsi que Josèphe, disent que la כתנת était d'une seule pièce; cependant, selon les premiers[2], les manches étaient tissées à part, et puis cousues sur la tunique. L'évangéliste donne à Jésus une *tunique non cousue* (saint Jean. ch. 19, v. 23), et Braun (*de vest. sacerdot.*) a montré comment un tel tissu pouvait se faire. Mais on conçoit difficilement comment on pouvait mettre une tunique faite d'une seule pièce, et en même temps très-serrée. Josèphe nous dit qu'elle avait en haut une ouverture large, et qu'après l'avoir passée, on fermait l'ouverture sur les deux épaules, avec des cordons sortant de l'ourlet (ἐκ τῆς ᾤας), des deux côtés de la poitrine et du dos.

III. אַבְנֵט *Une ceinture* en ouvrage de broderie de différentes couleurs (Exode, ch. 39, v. 29). Selon les rabbins elle avait trois doigts de largeur; selon Josèphe, quatre. Sa longueur, disent les rabbins, était de trente-deux aunes, et elle entourait le corps deux ou trois fois [3].

IV. מִגְבָּעָה *Un turban*, ou plutôt un *haut bonnet*. La coiffure du grand prêtre est appelée מצנפת. Moïse ne donne nulle part la description de ces deux espèces de coiffure; probablement elles étaient connues aux Hébreux, et imitées du costume des prêtres égyptiens. Selon Josèphe (Arch., liv. 3, ch. 7), elles étaient aplaties ou arrondies en haut, et ne couvraient pas toute la tête. Cet écrivain, ainsi que

(Ezéch, ch. 44, v. 18); mais la forme מכנסי permet de supposer, comme forme absolue, aussi bien le *duel* מִכְנָסַיִם que le *pluriel* מִכְנָסִים.

[1] Voy. Spencer, *de leg. rit*, lib. 3, cap. 5; *Dissert. de veste sacerdotum lineâ*.

[2] Voy. Maimonides הלכות כלי המקדש ch. 8.

[3] Voy. quelques autres détails dans les notes de M. Cahen, Exode, ch. 28, v. 4. Si le mot אבנט a du rapport avec la racine בנד (binden); il ne dérive pas de l'arabe, comme le dit la note, mais bien du persan.

les rabbins, appelle aussi le turban du simple prêtre מצנפת, ce qui prouve que dans le second temple il n'y avait presque pas de différence entre la *Migbaâh* et la *Misnéfeth*. Cependant Moïse les a expressément distinguées (Exode, ch. 39, v. 28), et s'il est permis de fonder des conjectures sur l'étymologie des deux mots, il paraîtrait que la מגבעה était une espèce de haut bonnet, et la מצנפת un turban, tel que le portaient les rois et les autres grands personnages (Ezéch., ch. 21, v. 31, et Is., ch. 62, v. 3)[1]. Quoique les deux coiffures fussent de lin, celle du grand prêtre se distinguait, non seulement par la forme, mais aussi par l'ornement du ציץ, dont nous parlerons tout à l'heure. Lucien rapporte quelque chose de semblable, en parlant du costume des prêtres d'Hiérapolis. Ils ont, dit-il, un bonnet sur la tête; mais le grand-prêtre enveloppe sa tête d'une tiare d'or[2].

A ces vêtemens, le grand-prêtre ajoutait les suivans :

I. מְעִיל *Un manteau*, qui se distinguait du manteau profane par sa couleur bleue. Moïse en donne la description (Exode, ch. 28, v. 31—35). A ses bords se trouvaient attachées des clochettes d'or par le son desquelles le grand-prêtre s'annonçait lorsqu'il entrait dans le sanctuaire et lorsqu'il en sortait. Un usage semblable existait chez les Egyptiens dans la célébration de la fête d'Osiris[3].

[1] מגבעה dérive de גבה = גבע *être élevé*, d'où vient גבעה *colline*. Ce qui favorise cette explication, c'est que la *migbaâh* était *attachée* à la tête וחבשת להם מגבעות (Exode, ch. 29, v. 9); car, étant très-haute, elle pouvait tomber dans les mouvemens que faisait le prêtre. Le même verbe חבש est employé pour la coiffure appelée פאר (Ezéch., ch. 24, v. 17), et qui paraît être analogue aux bonnets des prêtres, que Moïse appelle aussi פארי המגבעות (Ex., ch. 39, v. 28). מצנפת vient de צנף *lier autour, envelopper*, et ce verbe est employé, dans le Pentateuque même, pour la coiffure du grand-prêtre (Lévit., ch. 16, v. 4), que le prophète Zacharie appelle aussi צָנִיף. Les deux espèces de coiffure, le פארים ainsi que les צניפות se trouvent aussi parmi les objets de toilette de la belle Sionite, dont le prophète Isaïe fait une longue énumération (ch. 3, v. 18—23). On peut voir différentes conjectures sur la forme de ces turbans, dans les ouvrages de Schrœder (*de vestitu mulieris Hebraicæ*, pag. 304 et suiv.), et de Hartmann (Die Hebräerin am Putztische, tom. 2, p. 251 et suiv.

[2] *De Deâ Syr.*, 42.

[3] Voy. *Iuhn*, *Arch. Bibl.*, tom. 3, p. 350.

II. אֵפוֹד Éphod. M. Cahen a rapporté dans ses notes les différentes conjectures qu'on a faites sur ce vêtement, et il serait inutile de les répéter ici (voy. Exode, ch. 28, v. 6 et suiv.). Si nous comparons ce qu'en dit Josèphe avec ce qui est encore maintenant en usage dans l'Orient, il paraîtrait que l'*Éphod* était une espèce de camisole avec des manches. Dans la Bible nous le voyons souvent comme vêtement des laïques; mais l'Éphod du grand-prêtre se distinguait probablement par une forme particulière, et surtout par les deux pierres précieuses sur ses épaulettes.

III. חֹשֶׁן *Le pectoral*, un ornement appliqué sur la partie de devant de l'*Éphod*. Il était carré et double, et formait une espèce de bourse, sur laquelle brillaient douze pierres précieuses, enchâssées dans de l'or. Elles étaient rangées trois à trois, et les noms des douze tribus y étaient gravés. Il paraît que le sort sacré ou l'oracle des *Ourim* et *Thoummim* était placé dans le creux du pectoral (Exode, ch. 28, v. 30). Moïse en parle comme d'une chose connue, et il n'en donne pas le moindre détail[1]. Il appelle le pectoral חשן המשפט *ornement de la justice*, ce qui a fait penser à un ornement analogue que portait le *grand-prêtre* ou *grand-juge* (ὁ ἀρχιδικάστης) chez les Egyptiens, et dont parlent Diodore et Elien. Le lecteur trouvera des détails sur tout cela dans les notes supplémentaires à l'Exode de M. Cahen (p. 185).

IV. צִיץ *Une plaque d'or* attachée, par un fil bleu, au turban du grand prêtre, et sur laquelle étaient gravés les mots : קדש ליהוה. Moïse l'appelle aussi *la couronne sacrée* נזר הקדש.

Hérodote donne aux prêtres égyptiens des sandales, faites de l'écorce du papyrus (ὑποδήματα βύβλινα). Il paraît pourtant qu'ils n'en portaient pas pendant l'office; car sur les ruines on trouve les prêtres représentés

[1] Aucun auteur ancien n'a su dire rien de positif sur cet oracle, et on est réduit à des conjectures. Les rabbins avouent qu'ils n'en savent rien. Il y en a qui pensent que les douze pierres formaient elles-mêmes le sort sacré, et Maimonides (comme l'a déjà observé R. Azaria de' Rossi), paraît être de cet avis; car dans sa *Main Forte*, à l'endroit où il énumère les ornemens des prêtres, il ne parle pas des אורים ותמים (Voy. הלכות כלי המקדש ch. 9). On trouve dans l'ouvrage de Braun les différentes opinions à ce sujet (*De vest. sacerdot.*, p. 595 et suiv.)

nu-pieds[1]. Chez les prêtres hébreux il n'est nulle part question de sandales, et il est certain qu'ils n'en portaient pas dans le temple; car ç'aurait été profaner le lieu sacré[2].

Nous nous contentons d'avoir indiqué quelques-unes des analogies que l'on remarque entre les prêtres hébreux et ceux des païens, et qui viennent encore à l'appui de ce que nous avons dit en général sur le culte et les lois cérémonielles des Hébreux. Mais, je le répète, ces analogies n'existent que dans les formes extérieures, et le sacerdoce chez les Hébreux, quoique prérogative héréditaire d'une famille, n'a nullement le caractère de caste que nous lui voyons chez les Indous et les Egyptiens. L'Israélite vertueux était le véritable prêtre. « Il y « a trois couronnes, disent les rabbins, celle de la Thorah, celle du « sacerdoce et celle de la royauté; mais celle d'une bonne renommée « est au-dessus de toutes[3].

LES TEMPS SACRÉS, OU LES FÊTES.

Si, en général, nous croyons, avec Spencer, que le culte mosaïque et toutes les lois cérémonielles des Hébreux ont eu leur origine dans des idées et des mœurs communes à tous les peuples de l'Orient; si nous avons même fait entrevoir que les usages des Indous peuvent maintenant jeter une nouvelle lumière sur une grande partie des lois de Moïse, et fournir de nouvelles preuves pour confirmer les opinions de Spencer : d'un autre côté nous ne saurions nous dissimuler que ce savant est allé trop loin quelquefois dans ses rapprochemens, et que souvent il a abaissé Moïse au rôle de simple imitateur, sans faire ressortir les vues sublimes qui guidaient le législateur sacré, et par lesquelles il ennoblissait ce qu'il avait emprunté aux autres. Cette réflexion se présente surtout lorsqu'on considère l'institution des fêtes chez les Hébreux. Que les Égyptiens aient été les premiers à célébrer des fêtes et des processions, comme le dit Hérodote[4], soit; mais les fêtes des Hébreux portent un caractère qui leur est particulier, elles se rattachent toutes aux grandes époques de l'histoire du peuple hébreu, ou bien

[1] Voy. la huitième planche dans l'archéologie de M. Iahn, n. 15.

[2] Voy. Exode, ch. 3, v 5.

[3] שלשה כתרים הם כתר תורה וכתר כהונה וכתר מלכות וכתר שם ט ב עו לה על גביהן *Mischna* Aboth, ch. 4. § 13.

[4] Liv. 2 ch. 58.

aux principes fondamentaux de sa religion. Ainsi le sabbat devait être le symbole éternel de la création, la Pâque et la fête des tabernacles devaient perpétuer la mémoire du grand miracle de la sortie d'Égypte ; une fois chaque année l'Israélite devait entièrement renoncer au monde, et se réconcilier avec le créateur, en s'abstenant de toute jouissance terrestre, en devenant, pour ainsi dire, un être céleste. Les fêtes ne sont point, comme les sacrifices et le sacerdoce, une institution locale ; elles sont pour l'Israélite de nos jours ce qu'elles étaient pour l'ancien Hébreu ; car c'est par la sortie d'Égypte que furent fondées ses croyances, qui sont toujours les mêmes, quelles que soient les modifications que le temps leur ait fait subir. Dans les pays où l'Israélite gémit sous une oppression barbare (c'est-à-dire, sur presque tout le globe), ces grands souvenirs ont pour lui de touchantes consolations; là où ses droits ont été reconnus, où il est devenu citoyen libre, il peut encore, sans violer les devoirs que lui impose sa nouvelle position, s'attacher avec respect à des institutions purement morales, et qui lui rappellent sans cesse les plus sublimes de ses croyances, qu'il peut librement avouer.

Si pourtant il est permis de rattacher les fêtes instituées par Moïse à quelque idée orientale plus ancienne, qui a pu guider ce législateur, du moins dans la forme qu'il donne à ces institutions, on retrouvera ici cette influence mystérieuse du nombre *sept*, qu'on rencontre si souvent dans l'antiquité orientale[1]. La tradition antique de la création a-t-elle sanctifié le nombre sept, ou bien la sainteté mystique de ce nombre a-t-elle produit la tradition? Il serait bien difficile de repondre à ces questions; mais ce qui est certain, c'est qu'ici encore nous pouvons remonter aux plus anciennes traditions de l'Inde : « De même que dans la fable grecque, « le soleil, dans la mythologie indienne, est un dieu parcourant également le monde, porté sur un char attelé, non pas seulement de quatre chevaux comme celui d'Apollon, mais de sept, représentant, dit-

[1] Un passage de Clément d'Alexandrie (strom. liv. 5, sect. 14) jette quelque lumière sur le rôle que joue le nombre *sept* chez les Orientaux : « La philosophie des barbares, dit-il, connaît un monde intellectuel (κόσμος νοητός), « et un autre sensuel (αἰσθητόν); celui là est l'archétype, celui-ci l'image de « ce qu'on appele le *modèle*. Le monde intellectuel correspond à la *monade*, le « monde sensuel à *l'hexade* etc. » Il faut se rappeler que l'hexagone est le plus régulier et le plus parfait des polygones, en ce que tous les côtés sont égaux au rayon du cercle qu'on décrit autour de ce polygone. La *monade* et l'*hexade* forment ensemble la sainte *heptade*.

« on, par leur nombre, soit les sept jours de la semaine, soit les sept « planètes qui leur correspondent, et cela absolument dans le même or« dre que nous offre notre calendrier : coïncidence merveilleuse, qui, « seule, me paraît suffisante pour établir son origine tout indienne [1]. » Nous retrouvons encore ce nombre mystique dans les sept mondes (*Locas*), les sept grands continens (*Dvîpas*) de la géographie fabuleuse des *Pourânas*, les sept mers, les sept *Amschaspandas* des anciens Perses, etc.

La semaine se trouve aussi chez les Égyptiens, et, selon Josèphe (contre Apion, liv. 2, ch. 39), tous les peuples distinguaient le septième jour.

Quoiqu'il en soit, le nombre sept, comme nous l'avons dit, joue un grand rôle dans les temps sacrés des Hébreux. Le septième jour est sacré; la Pâque et la fête des tabernacles durent sept jours; de la Pâque on compte sept semaines, et puis on célèbre la Pentecôte; le premier jour du septième mois est distingué par une solennité particulière, et une grande partie de ce mois est consacrée à des fêtes; la septième année est sacrée, et après sept fois sept ans on célèbre le jubilé. Il faut avouer que sous ce rapport les solennités des Hébreux pourraient se rattacher pour la forme à quelque idée indienne ou égyptienne. Il y a même une solennité qui paraît être empruntée aux Egyptiens, c'est celle des néoménies. Maimonides a fait là-dessus une observation ingénieuse : Le bouc du sacrifice additionnel des néoménies, est seul appelé חטאת ליהוה (*sacrifice de péché à* Iehova) [2]; « c'est, dit Maimo« nides, que l'on aurait pu s'imaginer que le bouc des néoménies était « un sacrifice offert à la lune, au commencement des mois. Le légis« lateur fait donc observer que c'est une chose consacrée à *Dieu* et non « à la lune. On ne pouvait se méprendre sur les boucs offerts pendant « les trois fêtes, et autres jours solennels; car ces jours ne tombaient « pas au commencement des mois, ils n'étaient signalés par aucun phé« nomène de la nature, et furent institués par les décrets de la loi. Au « contraire, les commencemens des mois lunaires ne furent pas insti« tués par la loi, tous les peuples offraient ces jours-là des sacrifices à la « lune, de même qu'ils en offraient au soleil quand il se levait et quand « il entrait dans certains degrés [de l'écliptique], comme nous le sa« vons par ces livres [des Sabiens]. Ce fut donc pour détruire ces er« reurs, qui étaient enracinées dans les cœurs trop malades [des Hé-

[1] Notes de M. de Chézy au drame de Sacountala, n. 90.
[2] Nombres, ch. 28, v. 15.

« breux], que l'Ecriture signala particulièrement le culte rendu par le « sacrifice de ce bouc, en disant qu'il était consacré à *Iehova* [1].» En effet, comme le dit Maimonides, tous les peuples rendaieut un culte à la nouvelle lune, et ou peut en voir beaucoup d'exemples dans l'ouvrage de Spencer [2].

Peut-être le pèlerinage ordonné pour les trois grandes fêtes était-il aussi un usage plus ancien. Le pèlerinage des Arabes à la Mecque paraît remonter à la plus haute antiquité; les musulmans le font remonter jusqu'à Abraham, et il y en a même qui prétendent qu'Adam a fait quarante fois le voyage de la Mecque, pour visiter le temple [3]. — Le pèlerinage des Arabes s'appelle *Hadj* חג et ce même mot, qui en hébreu signifie *fête*, paraît désigner particulièrement les trois fêtes pour lesquelles le pèlerinage était prescrit aux Hébreux [4].

Je ne puis ici entrer dans des détails sur les différentes fêtes des Hé-

[1] ולמא תוקע אן יתכֿיל פי שעיר ראש חדש אנה קרבאן ללקמר כמא כאנת תפעל קבט מצר מן אלתקריב ללקמר פי אואיל אלשהור בין פיה אן הדֿא אלאמר ללה לא ללקמר ולא יתוקע הדֿא אלתוקע פי שעירי הרגלים וגירהא אדֿ ותלך אלאיאם ליסת אואיל שהור ולא להא עלאמהֿ תמיזהא טביעיהֿ כל אלשריעהֿ פרצֿתהא באלוצֿע אמא אואיל אלשהור אלקמריהֿ פליסת מן וצֿע אלשריעהֿ בל אלמלל כאנת תקרב פיהא ללקמר כמא כאנוא יקרבון ללשמס ענד טלועהא וענד חלולהא בדרגֿ מעלומהֿ כמא שהר פי תלך ארכתב פלהדֿא שדֿת אלעבאדהֿ פי הדֿא אלשעיר וקיל פיה ליי״ לאזאלהֿ תלך אלאוהאם אלמתעלקהֿ בתלך אלקלוב אלמריצֿהֿ אלמסתחכמהֿ אלמרצֿ

Dalalah, liv. 3, ch. 46.

[2] Lib. III, cap. 1, dissert. 4. Voy. aussi Hottinger, *Hist. Orient.*, lib. 1, cap. 8.

[3] Voy. Millii *Dissert. de Mohammedismo ante Mohammedem*, § 11 et 14. Maracci *Prodrom. ad refutat. Alcorani*, part. 4, page 23.

[4] Voy. Deutér., ch. 16, v. 16. R. Saadia Gaon, cité par R. David Kimchi dans son commentaire sur Hosée (ch. 2, v. 13), dit que sous le mot חג il faut comprendre les trois fêtes du pèlerinage, tandis que מועד se rapporte

breux, mais j'ajouterai quelques observations sur deux fêtes, auxquelles la tradition a donné un sens différent de celui qu'elle paraissent avoir dans les institutions mosaïques ; je veux parler de la Pentecôte et du premier jour du septième mois.

La Pentecôte, appelée *fête des semaines*, ou *jour des prémices*, était la fête de la récolte des fromens. On comptait sept semaines depuis le commencement de la récolte de l'orge, et on célébrait le cinquantième jour (Exode, ch. 34, v. 22 ; Deutér., ch. 16, v. 9). Moïse veut que l'on commence à compter les sept semaines le *lendemain du sabbat*, mais il ne nous dit pas quel est ce sabbat. Les Saducéens le prenaient pour le sabbat que renferment les sept jours de Pâque, et les caraïtes de nos jours suivent encore cette opinion ; les rabbanites pensent que sous le mot *sabbat* il faut entendre ici le premier jour de Pâque (voy. la note de M. Cahen, Lévit., ch. 23, v. 11). La division, à ce qu'il paraît, date de très-loin, et il est impossible de décider laquelle des deux opinions est la vraie. Quoique les rabbanites aient pour eux d'anciennes traditions, suivies par la majorité des Israélites, on ne saurait se dissimuler que le texte de la loi favorise beaucoup l'opinion des caraïtes : 1° Accordons aux rabbanites que le mot *schabbath* du verset 11 puisse indiquer le premier jour de Pâque, il restera toujours très-difficile, d'après cette opinion, d'expliquer, dans le verset 16, les mots עד ממחרת השבת השביעת. 2° Si le quarante-neuvième jour n'avait pas été un jour solennel (*schabbath*), Moïse aurait probablement fixé la solennité des prémices pour ce jour, et non pour le cinquantième. 3° Moïse ne fixe nulle part le jour où cette fête devait être célébrée, quoique pour toutes les autres fêtes il indique exactement le mois et le jour. Il résulte de là, avec évidence, que la Pentecôte était une fête mobile. Sur ce troisième point, les rabbanites pourraient répondre au besoin, que même, d'après leur opinion, la date ne pouvait être fixée ; car du temps de Moïse les néoménies se fixaient d'après les phases visibles de la lune, les mois de Nissan et Iyyar pouvaient être l'un de 29, l'autre de 30,

au jour de l'an, au jour de pardon, et au huitième jour de fête qui suit les sept jours des tabernacles :

ורב סעדיה גאון ז״ל פירש חגה שלש רגלים וכל מועדה ראש השנה ויום הכפורים ושמיני עצרת

Le rabbin arabe pensait sans doute au *hadj* des Musulmans.



ou bien l'un et l'autre de 30 jours, de sorte que la Pentecôte pouvait tomber tantôt le 5, tantôt le 6 Sivan. En aucune manière on ne peut admettre que la Pentecôte ait été toujours célébrée le 6 Sivan, comme le font les Israélites modernes.

D'après un calcul établi par les rabbins, et qui ne se fonde sur aucune donnée positive, le 6 Sivan serait aussi

La fameuse journée
Où sur le mont Sina la loi nous fut donnée[1].

C'est en ce sens que les Israélites de nos jours célèbrent la Pentecôte, et certes, on n'aurait pu donner à cette fête de signification plus sublime. C'était la fête du printemps, et ce fut une belle idée que d'y rattacher le printemps de la religion des Hébreux, idée que les fondateurs de l'Église chrétienne n'ont pu manquer d'accueillir dans leur tradition de la descente du Saint-Esprit.

Le premier jour du septième mois est un jour de fête, qui probablement fut annoncé au son des trompettes; car l'Écriture l'appelle זכרון תרועה (Lévit., ch. 23, v. 24), et יום תרועה (Nomb., ch. 29, v. 1). Pendant les sacrifices des jours de fête et des néoménies on sonnait toujours de la trompette pour un *souvenir devant Dieu* לזכרון לפני אלהיכם (ib. ch. 10, v. 10). Moïse veut que la septième néoménie s'annonce par des sons de jubilation, plus solennels que ceux des autres néoménies[2]; car c'est le commencement du mois sacré, dans lequel on célèbre le grand jour de pardon. C'est là sans doute le seul motif de la solennité de ce jour. Selon la tradition rabbinique, c'est le *jour de l'an*[3]; mais l'année des anciens Hébreux commençait vers l'équinoxe du printemps, et Moïse dit expressément du mois *Abib* (Nissan): *il sera pour vous le premier des mois de l'année*. Il n'y a pas de traces dans toute la Bible, d'une solennité pour le jour de l'an. Cette solennité, rattachée par les rabbins au premier Tischri, était inconnue aux anciens

[1] Je ferai observer pourtant que les rabbins eux-mêmes ne sont pas d'accord si la loi fut donnée le 6 ou le 7 du mois de Sivan.

[2] Moïse dit, en parlant des autres néoménies et des fêtes, ותקעתם בחצצרת Pour la septième néomenie il veut une תרועה *jubilation*, de même que pour l'annonce du jubilé שופר תרועה (Lévit., ch. 25, v. 9). Moïse distingue expressément entre תקע et הריע (Nombres, ch. 10, v. 7).

[3] C'est, selon les rabbins, l'anniversaire de la création. Cependant ils ne sont pas d'accord là-dessus, et il y en a qui prétendent que le monde fut crée au mois de Nissan. Voy. *Thalm. de Babyl. Kosch Haschana*, fol. 9.

Hébreux, et n'a commencé probablement qu'après la mort d'Alexandre-le-Grand, lorsque les Juifs, sous la domination des Syriens, adoptèrent, avec l'ère des Séleucides, le calendrier syriaque; car l'année des Syriens commençait à l'équinoxe d'automne, par le mois de תשרין קדמיא (octobre). D'après l'Exode, la fête de la récolte, ou des tabernacles, tombe *à la sortie de l'année* בצאת השנה (ch. 23, v. 16), ou à *la révolution de l'année* תקופת השנה (ch. 34, v. 21). On a voulu conclure de là que l'année commencait au mois de Tischri; mais alors Moïse aurait dit : au *commencement* de l'année. Probablement il a voulu dire, que la fête des tabernacles est la dernière de l'année

M. Cahen cite un verset d'Ézéchiel, où il est question du *commencement de l'année* ראש השנה (voy. la note au Lév., ch. 23, v. 24), et il ajoute : « Dans ce verset on ne dit pas le nom du mois; il est possible que ce soit *Nissan*. » Évidemment dans le passage d'Ézéchiel il ne s'agit ni de Nissan ni de Tischri, mais, comme il l'indique lui-même, du dixième jour d'Ab, jour de la chute de Jérusalem (Jérém., ch. 52, v. 12)

La tradition ayant fait du premier Tischri l'anniversaire de la création, et ce jour étant très-rapproché du grand *jour de pardon*, les rabbins ont donné à la fête mosaïque du premier Tischri une signification très-poétique; c'est le jour où Dieu, assis sur son trône, juge toutes les créatures, et fixe leur destinée. Mais la sentence n'est définitivement arrêtée qu'au jour de pardon, et le pécheur a dix jours pour se repentir et faire pénitence. On sent bien qu'il s'agit ici des réflexions que l'homme doit faire à la fin de l'année, et avant le grand jour de pénitence, sur sa conduite et sur ce qu'il a pu mériter par ses œuvres, sur son passé et son avenir.

Quelques rabbins, craignant que l'allégorie ne soit prise dans un sens matériel, observent à cette occasion, que l'homme est jugé par ses œuvres tous les jours et à tout moment [1].

Quoi qu'il en soit, les fêtes de la Pentecôte et du premier Tischri ont beaucoup gagné par la tradition, qui leur donne un sens beaucoup plus sublime que la simple sanctification du nombre *sept*. Nous avons voulu indiquer le sens primitif de l'institution mosaïque, et certes nous n'en voulons pas à la tradition de l'avoir embellie ; nous vou-

[1] רבי יוסי ורבי נתן אמרו אדם נדון בכל יום ובכל שעה שנאמר ותפקדנו לבקרים ולרגעים תבחננו *Rosch Hasohana*, fol. 16.

drions même faire remonter cette tradition à une haute antiquité ; nous l'acceptons volontiers, mais nous ne saurions en trouver aucun indice dans le texte de l'Ecriture : אם קבלה נקבל ואם לדין יש תשובה

Je borne ici mes réflexions sur le culte des Hébreux. Pour faire voir, avec plus d'évidence encore, le rapport qui existe entre les lois cérémonielles de Moïse et celles des autres peuples de l'Orient, je voulais d'abord ajouter un chapitre sur les lois de diète et de purification ; mais pour que le lecteur puisse lui-même comparer les lois des Indous avec celles des Hébreux, j'ai préféré lui mettre sous les yeux un chapitre du code de Manou, et indiquer dans des notes les analogies qu'offre ce chapitre avec les lois sanitaires et diététiques de Moïse.

CINQUIÈME LIVRE

DES LOIS DE MANOU,

TRADUIT LITTÉRALEMENT DU SANSCRIT, AVEC DES NOTES.

AVERTISSEMENT.

Le nom de *Manou*, chez les Indous, remonte à la plus haute antiquité. Selon la mythologie indienne, Manou est le fils de Brahma; c'est probablement l'Adam de la Bible, et le père commun des hommes; car les Indous appellent l'homme *Manoudja* (fils de Manou), comme les Hébreux בן אדם (*fils d'Adam*). Le code de lois qui lui est attribué, et dont nous présentons ici une partie à nos lecteurs, jouit de la même autorité que les *Védas*. La fable rapporte que ce code se composait d'abord de cent mille *slôkas* ou distiques, mais que *Narada*, un des dix fils de *Brahma*, les réduisit à douze mille, et les remit à *Soumati*, fils de *Bhrigou*, qui, à son tour, les réduisit à quatre mille distiques [1]. Quel que soit le véritable rédacteur de ces lois, elles sont sans doute très-anciennes. Le célèbre William Jones fait remonter l'âge des Védas à plus de quinze siècles, et celui du code de Manou à plus de douze siècles avant l'ère chrétienne. Il faut avouer que la rédaction de ce code porte les traces de différentes époques, et il paraît être compilé de différens ouvrages; car non seulement on y trouve beaucoup de répétitions et peu de système, mais tandis qu'une partie porte les traces de la plus haute antiquité, une autre paraît déjà supposer une civilisation bien avancée. Cependant, ce qui paraît certain, c'est que les lois renfermées dans ce code étaient en vigueur du temps de Moïse dans une grande partie de l'Asie, et qu'elles pouvaient être connues à ce législateur par l'intermédiaire des prêtres égyptiens, qui probablement avaient reçu de l'Inde une grande partie de leurs institutions. Nous donnons ici une traduction du cinquième livre du code de Manou, qui traite de la diète, des animaux immondes, de la purification et des femmes, et qui a beaucoup de rapports avec le Lévitique. Ce fragment mettra le lecteur à même d'apprécier, selon leur juste valeur, les assertions de ceux qui n'ont trouvé dans le code de Moïse qu'une pâle copie des lois indiennes et égyptiennes; le rapprochement ne sera certainement pas à l'avantage de ces dernières.

[1] Le code de Manou, tel que nous le possédons maintenant, ne se compose que de 2685 distiques.

On sait que les lois de Manou ont été traduites en anglais par William Jones, et je dois avouer, dans l'intérêt de mon travail, que je me suis aidé souvent de cette excellente traduction, et que, sans ce secours, beaucoup de passages de ce code, écrit en vers quelquefois très-obscurs, m'auraient été inintelligibles. Cependant j'ai cru dans plus d'un endroit devoir m'écarter de la traduction anglaise. En général, j'ai tâché de rester fidèle, autant que possible, à l'original sanscrit, et lorsqu'un passage m'a paru trop obscur, j'ai préféré de renvoyer à une note l'explication que Jones a souvent incorporée dans le texte même. Dans quelques passages, j'ai même hasardé des explications autres que celles données dans le commentaire sanscrit de Koulloûka-Bhatta, que Jones a toujours suivi avec une scrupuleuse exactitude. Il se peut que quelques passages aient été mal interprétés dans le commentaire, et qu'après un certain nombre de siècles, un Bramine ait attribué au législateur des pensées qui lui étaient étrangères, comme l'ont souvent fait les rabbins et les Pères de l'Église en expliquant la Bible. On appréciera toutes les difficultés que présente la langue française, pour une traduction *littérale*, faite d'une langue aussi riche en flexions et en formes grammaticales que le sanscrit, et on jugera cet essai avec indulgence.

Une traduction complète des lois de Manou nous est promise par M. Loiseleur Deslongchamps, à qui déjà nous devons une nouvelle édition du texte sanscrit, suivie d'un extrait du commentaire de Koulloûka-Bhatta.

—

1. Les saints, après avoir entendu ces lois sur l'homme initié*, ainsi qu'elles ont été rapportées, parlèrent ainsi à Bhrigou**, le magnanime descendant d'Anala :

2. Comment, ô Seigneur ! la mort peut-elle s'emparer des Bramines fidèles aux devoirs qui leur ont été tracés, et versés dans les préceptes des Védas ?

3. Et lui, le vertueux Bhrigou, fils de Manou, parla ainsi aux grands saints : Que l'on écoute par suite de quel péché la mort tend à frapper les Bramines :

4. C'est par leur manque d'exercice dans les Védas, par l'oubli de leur

1. * SNATAKA signifie littéral. *celui qui a fait les ablutions*; les Indous appellent ainsi le Bramine qui, après avoir achevé ses études dans la maison de son précepteur, prend une femme, et devient père de famille. Les lois qui le concernent sont renfermées dans le quatrième livre. Jones traduit *housekeeper*. ** *Bhrigou* est l'un des dix *pradjapatis* (maîtres du monde), les fils de *Brahma*. C'est lui qui communique aux *Rischis*, ou saints, les lois de Manou, dont il est souvent appelé le fils. S'il est appelé ici descendant *d'Anala*, qui est le même qu'*Agni* (ignis), dieu du feu, le commentaire a soin de nous avertir, conformément au dogme de la métempsycose, que cela doit s'entendre d'une naissance antérieure.

devoir, par la négligence et par les fautes de diète, que la mort est portée à frapper les Bramines.

5. Que l'homme régénéré* ne mange point l'ail, l'oignon, le porreau et les champignons **, ainsi que tout ce qui provient dans des immondices.

6. Qu'il s'abstienne avec grand soin des résines rouges [qui coulent] des arbres, ou qui en sont tirées par des incisions; ainsi que du fruit *sélou**, et du lait d'une vache qui vient de mettre bas **.

7. [Qu'il ne mange] d'une manière profane*, ni de la bouillie de riz au sésame, ni des flans azymes au lait et au sucre, ni du riz au lait, ni du gâteau de fleur de farine**; [qu'il ne mange] ni la viande, la nourriture des dieux, ni le beurre clarifié***, sans avoir observé les rits.

8. Le lait d'une vache avant dix jours passés; celui d'un chameau, d'un animal dont le sabot n'est pas divisé, d'une brebis, d'une vache en chaleur ou qui a perdu son veau;

9. Celui de tout animal qui habite les forêts, excepté celui du buffle, de même que le lait d'une femme, est chose défendue, ainsi que tous les acides.

10. Parmi les acides, on peut manger le lait caillé, et tout mélange que l'on en fait; ainsi que ceux que l'on tire de fleurs, de racines et de fruits purs.

5.* DVIDJA ou DVIDJATI, *né deux fois* : c'est ainsi que l'on appelle l'homme des trois premières castes, et surtout le Bramine, qui renaît une seconde fois spirituellement par les études religieuses et par l'initiation. ** Les prêtres égyptiens s'abstenaient également de différentes espèces de plantes bulbeuses, auxquelles ils rendaient un culte; on se rappelle ces vers de Juvenal :

Porrum et cepe nefas violare, ac frangere morsu.
O sanctas gentes, quibus hæc nascuntur in hortis
Numina ! (Sat. 15, v. 9, 10.)

Chez les Hébreux, nous ne trouvons pas de traces d'une semblable abstinence; il paraît même que pendant leur séjour en Égypte ils ne se faisaient pas faute d'oignon et d'ail. (Voy. Nombres, ch. 11, v. 5.).

6. * *Sélou* est, selon le dictionnaire de M. Wilson, la *cordya myxa*. ** *Péyouscha*, c'est le lait de la vache, dans les dix premiers jours après avoir mis bas. (V. sl. 8.).

7.* VRITHA, littér. *sans fruit, inutilement.* « VRITHA, dit le commentaire, *c'est tout ce que l'on cuit pour soi-même, sans le présenter aux divinités, etc.* » ** Les objets spécifiés ici par le législateur n'ont probablement pas d'équivalens dans nos cuisines. J'ai traduit approximativement les paraphrases du commentaire sanscrit et du dictionnaire de Wilson. Sans doute il s'agit ici des objets dont on se servait ordinairement pour les oblations ou sacrifices *non sanglans*, et on peut comparer avec ce passage le deuxième chapitre du Lévitique, surtout le 4e verset. Le SAMYAVA, qui est, selon Wilson : « *A sort of roll or a thin cake of unleavened bread, fried with* ghee, » ressemble beaucoup aux חלות מצת בלולת בשמן (*tourteaux sans levain, pétris avec de l'huile.* *** Le *beurre clarifié* (GHRITA ou HAVIS), joue un grand rôle dans les oblations des Indous, comme l'huile dans celles des Hébreux.

11. Qu'il s'abstienne de tous les oiseaux carnivores, ou qui nichent dans les villages, des quadrupèdes qui n'ont pas le sabot divisé, à l'exception de ceux qui ont été expressément permis, et de même du TITTIBHA ;

11. Il sera intéressant de comparer avec ce sloka, et avec les suivans, le onzième chapitre du Lévitique et le quatorzième du Deutéronome ; on trouvera des rapports frappans. Un philologue, qui serait en même temps naturaliste, aurait ici un champ très-vaste pour faire des rapprochemens et des conjectures. Nous nous contentons de faire observer les analogies les plus frappantes. Si nous comparons les lois diététiques de Moïse avec celles de Manou et de Zoroastre, nous ne pouvons douter qu'elles ne soient toutes émanées d'une certaine idée de pureté, ou d'hygiène, commune à tous les peuples de l'Orient. Il paraît qu'on ne regardait comme purs, que les animaux d'une organisation parfaite. Selon Moïse, qui probablement a suivi les théories des prêtres égyptiens, les conditions de pureté se réduisent aux catégories suivantes : 1° *Les quadrupèdes* ne sont purs que lorsqu'ils ont le sabot divisé, et qu'ils ruminent. 2° *Les poissons*, pour être purs, doivent avoir des nageoires et des écailles. 3° Pour *les oiseaux*, Moïse n'indique pas de condition générale de pureté, mais il paraît résulter de l'énumération des oiseaux impurs, que Moïse avait en horreur tous les oiseaux de proie. Dans les livres de Zoroastre (Boun Dehesch, ch. 14) on trouve également la division des animaux en purs ou impurs, et la condition principale des premiers, c'est d'avoir les sabots divisés. Les lois de Manou ont encore plus d'analogie avec celles de Moïse ; Manou ordonne aux DVIDJAS de s'abstenir *des quadrupèdes qui n'ont pas le sabot divisé*, ainsi que *des oiseaux de proie* (sl. 13) et nous croyons découvrir aussi dans ces lois une prédilection pour les *ruminants* et les *poissons à écailles* (voy. les notes aux sl. 16 et 18). Parmi les oiseaux que Manou défend de manger, se retrouvent sans doute la plupart de ceux défendus par Moïse ; parmi les quadrupèdes les deux législateurs défendaient particulièrement le *chameau* et le *porc*. Quant à ce dernier, on l'avait en horreur dans tout l'orient ; Hérodote (liv. 2, ch, 47) nous dit, que les Égyptiens regardaient le cochon comme impur, et si quelqu'un par hasard, avait touché un cochon, il se baignait dans la rivière avec ses vêtements. Les Arabes, même avant Mahomet, s'abstenaient toujours de la chair du cochon : *Hi nefas arbitrantur porcorum vesci carnibus*, dit saint Jérôme, en parlant des Arabes (*In Jovinian*. l. 2, c. 6). Voy. Millii *dissert. de Mohammedismo ante Mohammedem*, § 20. Les Hébreux ne faisaient donc que suivre l'exemple des peuples voisins. Il serait difficile de dire d'où dérivait cette aversion des Orientaux pour le cochon ; il y avait probablement pour cela des motifs d'hygiène. Maimonides, qui avoue le motif d'hygiène, en trouve un autre dans la malpropreté de cet animal. « *Si l'on mangeait le cochon*, dit-il, *on verrait les rues et même les maisons chez nous aussi sales qu'on les voit aujourd'hui chez les Francs* (Européens).

ולו אתכֿדת אלכֿנאזיר גדֿא לצארת אלאסואק בל ארביות אקדֿר מן
בית הכסא כמא תרי בלאד אלפֿרנג אלאן

Dalalah, troisième partie, ch. 48.

Quant à la défense de faire cuire le chevreau dans le lait de sa mère, défense qu'on trouve trois fois dans les livres de Moïse, les lois des Indous n'offrent pas, sous ce rapport, plus d'éclaircissemens que les livres des Sabéens, consultés par Maimonides (Voy. les notes de M. Cahen, Exode, ch. 23, v. 19). TITTIBHA est le nom d'un oiseau, selon Wilson, *parra jacana* ou *goensis*.

12. Du moineau, du plongeon, du cygne, de l'oie sauvage, du coq sauvage, de la grue, du RADJOUVALA, du coucou, du perroquet, du geai;

13. Des oiseaux de proie, des palmipèdes, du vanneau, des oiseaux qui blessent avec leurs ongles, de ceux qui plongent et qui dévorent les poissons; ainsi que de la viande de boucherie, et de la viande fumée;

14. De même du héron, de la [grue appelée] BALAKA, du corbeau, du hochequeue, des piscivores, du porc domestique, ainsi que des poissons de toute espèce.

15. Celui qui mange de la viande est appelé le mangeur [de l'animal] dont il mange la viande; celui qui mange du poisson est [par là] mangeur de toute sorte de viande. Que l'on s'abstienne donc des poissons.

16. Toutefois, on peut manger les poissons PATHINA et RÔHITA, lorsqu'ils sont employés à un sacrifice en l'honneur des dieux ou des mânes; de même les RADJIVAS, les SINHATOUNDAS, et les poissons à écailles de toute espèce.

17. Qu'il ne mange pas les animaux solitaires, ni les quadrupèdes et ovipares inconnus, ni les animaux à cinq ongles, même ceux que l'on compte parmi les espèces permises.

12. Je n'affirme point avoir toujours exactement traduit les noms d'oiseaux et d'autres animaux renfermés dans ce sloka et dans les suivans; mais je dois dire que si je n'ai pas toujours suivi Jones, ou que j'ai mis en français des noms que le célèbre traducteur anglais n'a pas traduits, je puis citer des autorités très-respectables, ayant pris pour guides Colebrooke et Wilson. M. Haughton observe que lorsque Jones fit sa traduction, on était encore bien loin de connaître exactement la valeur des mots sanscrits, qui désignent les objets même les plus communs d'histoire naturelle. (Voy. la traduction de Jones, publiée par M. Haughton, page 442). Je n'ai pu trouver aucun renseignement sur l'oiseau appelé RADJOUVALA.

14. 15. Les prêtres égyptiens s'abstenaient comme les Bramines de toute espèce de poissons, ainsi que des animaux qui vivent de poissons. (Voy. Hérod., liv. II, ch. 37). Cette abstinence profitait aux Hébreux, qui, pendant leur séjour en Égypte, mangeaient le poisson gratis (Voy. Nombres, l. c.). Il paraît cependant que les prêtres ne défendaient au peuple que les poissons qui n'ont pas d'écailles. (Voy. Recherches philos. sur les Égyptiens et les Chinois, par M. de Pew, tome I, page 154). Il ne sera pas mal à propos de rappeler ici ce que dit Plutarque (de Is. et Osir.) sur la croyance des Perses, selon laquelle les animaux aquatiques (ἔνυδροι) appartenaient au règne d'Ahriman.

16. D'après une note de M. Haughton, PATHINA est le *silurus pelorius*, ROHITA le *cyprinus denticulatus*, et RADJIVA le *cyprinus niloticus* de Linnée. Quant au mot RADJIVA, j'ai lieu de croire qu'il désigne, ainsi que les mots SINHATOUNDA et SASALKA, plutôt une classe, qu'une espèce particulière; car ces trois mots se trouvent au pluriel dans l'original sanscrit. Jones ne les a pas traduits. Les mots SINHATOUNDA et SASALKA, ne se trouvent pas dans les dictionnaires; le premier signifie littéralement *face de lion*, le second est, selon une glose de Koulloûka (Man., liv. III, sl. 272), la même chose que MAHASALKA, que Wilson traduit par *shrimp or prawn* (crevette). Je n'ai pas hésité à traduire SASALKA par *poissons à écailles*, car ce mot est composé de SA (avec) et SALKA (écaille), et il est très-probable que le législateur des Indous aura donné à ces poissons une préférence sur

18. Parmi [les animaux] à cinq ongles, le porc-épic, le hérisson, l'alligator du Gange*, le rhinocéros, la tortue et le lièvre, ont été déclarés mangeables; de même que les [animaux] dentés d'un côté**, à l'exception du chameau.

19. L'homme régénéré qui aura mangé sciemment un champignon, [la chair] du porc domestique, l'ail, le coq sauvage, l'oignon ou le porreau, sera dégradé.

20. Celui qui aura mangé par erreur [un de] ces six objets devra subir la pénitence appelée SANTAPANA, ou bien la pénitence lunaire (TCHANDRAYANA) des anachorètes. Pour d'autres choses, il jeûnera un jour.

21. Que l'homme régénéré subisse, chaque année, une pénitence pour se purifier de ce que, par erreur, il aura pu manger [d'illicite]. Une pénitence particulière lui est imposée pour [ce qu'il aura mangé] sciemment.

les autres. J'ai déjà dit que les prêtres égyptiens défendaient même au peuple les poissons qui n'ont pas d'écailles; Moïse fit la même chose pour les Hébreux, et Pline rapporte une loi de Numa, qui défendait de servir ces poissons dans les repas solennels : *Numa constituit, ut pisces, qui squammosi non essent, ne pollucerent.* (Pl., liv. 32, ch. 2.)

18. * GODHA est, selon Jones, une espèce de *lézard* ou *iguane;* il met dans sa traduction *the lizard godha.* Colebrooke le prend pour la *lacerta gangetica.* (*Voy. Digest of Hindu law, translated by H. T. Colebrooke*, vol. IIIe, pag. 345, note.) Wilson a, sous le mot GODHA, *an alligator*, et sous GODHI et NODHIKA, *the gangetic alligator.* — ** Jones traduit, d'après le commentaire : *which have but one row of teeth.* Il s'agit sans doute des animaux qui n'ont de dents *incisives* qu'à la mâchoire inférieure. Peut-être le législateur a-t-il voulu parler des ruminans, quoiqu'il y en ait qui ont des dents incisives aux deux mâchoires. Moïse aussi, qui permet de manger les ruminans, en excepte pourtant le chameau.

20. On trouve dans le onzième livre des lois de Manou des détails sur les pénitences appelées SANTAPANA et TCHANDRAYANA. La première consiste à se nourrir d'excrémens et d'urine de vaches, mêlés avec du caillé, du lait, du beurre clarifié et une décoction de l'herbe appelée KOUSA, et à jeûner ensuite vingt-quatre heures. Selon Koulloûka, la nourriture dont on vient de lire la recette ne se prendrait que pendant un jour; mais, d'après Wilson (Dict., page 981), on la prendrait pendant six jours de suite, et on jeûnerait le septième jour. Le TCHANDRAYANA, ou la pénitence lunaire, se règle sur les phases de la lune. A partir du jour de la pleine lune, on diminue sa nourriture d'une bouchée chaque jour, jusqu'à la fin du mois; puis on l'augmente dans la même proportion, pendant la première quinzaine de la lune suivante; outre cela on se baigne trois fois par jour, au lever du soleil, à midi, et au coucher du soleil. (Man., liv. XI, sl. 216 du texte sanscrit, ou 217 de la traduction de Jones). Koulloûka ajoute que l'on doit commencer par manger quinze bouchées le jour de la pleine lune, et jeûner le jour de la conjonction.

Le YATITCHANDRAYANA, ou la pénitence lunaire des anachorètes, est plus simple; pendant un mois ils doivent manger tous les jours, à midi, huit bouchées de riz au beurre clarifié, et maîtriser toute passion humaine.

21. Koulloûka dit que cette pénitence annuelle sera celle qui est appelée PRADJAPATYA. Elle dure douze jours; pendant trois jours on mange seulement au matin, trois autres jours au soir, trois autres jours on ne mange que ce qu'on reçoit sans le demander; enfin on ne mange rien les derniers trois jours.

22. Les meilleurs quadrupèdes et oiseaux peuvent être tués par les Bramines pour célébrer un sacrifice, ou pour nourrir leurs familles; car Agastya* a observé cette conduite dans les temps anciens.

23. En effet, les oblations se composaient toujours, tant dans les sacrifices des temps anciens, que dans ceux des Bramines et de la caste guerrière, des quadrupèdes et des oiseaux qu'il est permis de manger.

24. Toute chose que l'on peut manger ou boire avec un assaisonnement d'huile, sans encourir aucun blâme, peut encore servir de nourriture, lors même qu'elle n'est plus fraîche*; il en est de même des restes du beurre clarifié.

25. Les hommes régénérés peuvent manger, sans assaisonnement d'huile, les mets d'orge et de froment, ainsi que les mélanges de lait, lors même qu'ils ne seraient plus frais.

26. Après avoir indiqué généralement ce que l'homme régénéré peut manger, et ce qui lui est interdit, je vais exposer les règles concernant la viande qui lui est permise, on dont il doit s'abstenir.

27. Il peut manger de la viande bénite, ou qui aurait été l'objet du désir des Bramines; de même lorsqu'il y est engagé par une loi [spéciale], ou que sa vie est en danger.

28. Le maître de la création a tout ordonné pour le maintien de la vie; les choses mobiles et immobiles servent de nourriture aux esprits vitaux.

29. Les créatures immobiles servent de nourriture à celles qui se meuvent, celles qui manquent de dents à celles qui en sont armées; celles qui manquent de mains à celles qui en sont pourvues, et les timides [sont la proie] des hardies.

30. Celui qui se nourrit chaque jour d'animaux qu'il est permis de manger, ne commet point un péché; car les animaux que l'on peut manger, ainsi que ceux qui les mangent, sont également sortis [de la main] du créateur.

31. « L'usage de la viande [est réservé] pour les sacrifices »; voici ce qui est rapporté comme une loi divine; donc, en user autrement, c'est ce que l'on appelle la loi des démons.

32. Celui qui, après avoir rendu son culte aux divinités et aux mânes de ses ancêtres, mange la viande [d'un animal] qu'il a acheté, ou élevé lui-même, ou reçu en cadeau d'un autre, ne commet point un péché.

33. Que l'homme régénéré, qui connaît la loi, ne mange jamais de la viande, sans observer les règles prescrites, à moins qu'il ne se trouve en

22. * *Agastya* est le nom d'un célèbre saint de l'antiquité. On rapporte de lui plusieurs miracles; entre autres, qu'étant un jour en colère contre l'Océan, il l'avala et le mit à sec, mais qu'ensuite il le remplit de nouveau par une voie très naturelle.

24. * Car, en général, les substances douces, devenues acides, sont défendues. (Liv. 2, sl. 177.)

danger ; car quiconque aura mangé de la viande sans observer les règles sera misérablement dévoré par ceux-là *, après sa mort.

34. Le crime de celui qui tue un animal à cause du gain n'est pas d'une telle gravité, dans l'autre monde, que le crime de l'homme qui mange de la viande sans observer les rits.

35. Mais l'homme qui ne mange pas de viande, lorsqu'il y est engagé par la doctrine religieuse, tombe après sa mort, par vingt et une naissauces, dans l'état des animaux.

36. Que le Bramine ne mange jamais les chairs non consacrées par la récitation des MANTRAS *; celui qui tient à la loi les mangera toujours, consacrées par les MANTRAS.

37. Si l'appétit lui vient, il peut former un animal de beurre ou de pâte ; mais qu'il n'ait jamais le désir de tuer un animal inutilement *.

38. Autant de cheveux qu'a un animal, autant de fois celui qui l'aura tué inutilement devra subir la mort dans l'autre monde, par des naissances réitérées.

39. C'est pour le sacrifice que les animaux ont été créés par l'Éternel luimême. Les sacrifices [furent institués] pour la prospérité de cet univers; c'est pourquoi en tuant pour un sacrifice on ne tue pas.

40. Les herbes, les quadrupèdes, les arbres, les amphibies et les oiseaux, réduits au néant pour un sacrifice, obtiendront, par une nouvelle naissance, un rang élevé.

41. Pour un repas solennel, pour un sacrifice ou pour une cérémonie [en l'honneur] des mânes et des dieux, il est permis de tuer des animaux, mais nullement dans une autre occasion; c'est ainsi que l'a ordonné Manou.

42. L'homme régénéré, lequel, connaissant le vrai sens des Védas, tue des animaux dans les cas indiqués, conduit par là sa propre personne, ainsi que ces animaux, à une grande élévation.

43. L'homme régénéré, doué de raison, — soit qu'il demeure dans sa maison, ou avec son précepteur, ou dans une forêt, — ne doit jamais, même dans la détresse, frapper aucun coup, non sanctionné par les Védas.

44. Le coup qui est porté ici-bas, par l'ordre des Védas, aux créatures mobiles et immobiles, ou ne doit point le regarder comme un coup ; car c'est par le Véda que se manifeste la loi.

45. Celui qui, pour se procurer un plaisir à lui-même, porte atteinte à des êtres inoffensifs, n'ajoute rien à son bonheur, ni pendant sa vie, ni après sa mort.

46. Celui qui ne désire point donner aux êtres animés les afflictions de la capture et de la mort, ne cherchant que le bien de toutes les créatures, jouit d'une félicité sans bornes.

33. * Expression elliptique dont le sens est : « Par les animaux dont il aura mangé la chair dans ce monde. »

36. * Les MANTRAS, qui forment une partie des *Védas*, renferment des prières et des hymnes, qui doivent être récitées pendant les sacrifices.

37. * C'est-à-dire, sans remplir les conditions imposées par la loi.

47. Celui qui ne fait du mal à aucune créature réussit sans peine dans ce qu'il médite, ce qu'il entreprend et ce qui est l'objet de ses désirs.

48. On ne peut se procurer de la viande sans faire du mal aux êtres vivans; mais tuer ces êtres, ce n'est pas le moyen d'arriver au ciel; c'est pourquoi on doit s'abstenir de la viande.

49. Considéraut le moyen d'obteuir de la viande, [savnir] la capture et la mort d'âmes incarnées, que l'homme s'abstienne de manger toute viande.

50. Celui qui n'oublie pas la loi, pour manger de la viande, comme un malin esprit, gagnera l'affectiou dans ce moude, et ne sera point affligé par des maladies.

51. Celui qui conspire [à la mort d'un animal], celui qui le tue, qui le disséque; qui le vend, qui l'achète, qui l'apprête, qui le sert ou qui le mange, ils sont tons des meurtriers.

52. Il n'y a pas de pécheur en comparaison de celni qui, sans avoir rendu son culte aux mânes et aux divinités, désire augmenter sa chair par celle d'autres créatures.

53. Celui qui, tous les ans, pendant un siècle, honorerait [les dieux] par le sacrifice d'un cheval *, et celui qui ne mangerait pas de viande, jouiraient d'une égale récompense de leur vertu.

54. En ne se nourrisant que de racines et de fruits purs, en ne mangeant que ce qui sert de nourriture aux ascètes, [l'homme] n'obtient pas la récompense [à] laquelle [il pnurrait prétendre] en s'abstenant de la viande.

55. Celui (SA) dnnt je mange la chair, me (MAM) dévorera dans l'autre monde; de là, diseut les sages, la chair est appelée MAMSA [*moi lui*].

56. Il n'y a pas de péché à manger de la viande [selnn les règles prescrites], à boire des liqueurs * ou à s'unir avec l'autre sexe ; car ce sont là les penchans de toutes les créatures; néanmoins l'abstiuence produira de grands fruits.

57. Je vais exposer la purification par suite de décès, ainsi que celle des choses inauimées, [prescrite] aux quatres castes suivant l'ordre.

53.* Le saerifiee du eheval (Asvamédha) est d'une effieaeité toute particulière; eelui qui a fait cent fois ee saerifice peut prétendre à la dominatinn du SVARGA (ciel), et déposséder INDSA de son trône. Le eheval oecupait daus les saerifices des Perses le second rang après le taureau ; nn le saerifiait au soleil. (Vny. Xénoph. Cyrnp., l. VIII, eh. 3.) Justin nous dit (l. I, eh. 10) : *Solem Persæ unum esse deum credunt, et aquns eidem deo sacratos ferunt*. Hérodote dit la même ehnse des Massagètes, et il ajnute qu'nn avait pnur motif, dans ce saerifice, de dnnner au plus rapide des dieux le plus rapide des animaux : νόμος δὲ οὗτος τῆς θυσίης, τῶν θεῶν τῷ ταχίστῳ πάντων τῶν θνητῶν τὸ τάχιστον δατέονται (l. I, eh. 216).

56. * Dans un autre passage, les liqueurs sont expressément défendues aux DVIDJAS Une défense semblable est faite aux prêtres des Hébreux, mais seulement pour le temps où ils sont en fonction. (Lév., eh. 10, v. 9.)

57. Ontrouvara daus ces lois sur la purifieation des analngies avee ealles de Moïse. Il serait trop long d'entrer dans les détails, j'nbserverai seulement qua, en comparant les unes

58. A la mort d'un enfant à qui les dents ont poussé, et qui, après la pousse des dents a reçu la tonsure *, tous les parens sont impurs. Il en est de même à la naissance d'un enfant.

59. Il est ordonné que pour un mort les SAPINDAS * soient impurs pendant dix jours, ou jusqu'à ce que l'on ramasse les ossemens **, ou pendant trois jours, ou pendant un jour ***.

60. La qualité de SAPINDA cesse dans la septième personne *; celle de SAMANÔDAKA s'éteint avec la connaissance de la famille et du nom.

61. De même que cette impureté est prescrite aux SAPINDAS, par suite d'un décès, de même elle sera [observée] à [l'occasion d'] une naissance, par ceux qui désirent une pureté parfaite.

62. L'impureté par suite de décès frappe tous [les SAPINDAS] ; celle des naissances ne frappe que les père et mère ; cette dernière même [n'a son entier effet que] pour la mère, le père devient pur par une simple ablution.

avec les autres, on trouve que Moïse a simplifié les lois de pureté, qu'il a aboli tout ce qui n'était fondé que sur des superstitions, et qu'il n'a laissé subsister que ce qui pouvait être utile à l'hygiène publique et aux mœurs. Ainsi les Hébreux ne sont entachés d'aucune impureté par suite de la mort d'un parent; il n'y a que le contact d'un cadavre qui rend impur. A la naissance d'un enfant, la mère seule est impure pendant le temps que durent les lochies, aucune ablution n'est ordonnée au père. D'un autre côté, les menstrues, les pollutions nocturnes causent l'impureté, et la purification, dans ces cas, est sévèrement ordonnée ; il sera facile d'en apprécier les motifs. J'observerai encore que les lois des Indous concernant l'impureté par suite de décès offrent beaucoup d'analogies avec les lois rabbiniques sur le deuil.

58. * C'est dans la première ou troisième année que les enfans des *Dvidjas*, ou des trois premières classes, reçoivent la tonsure (Man., liv. II, sl. 35). Jones ajoute : *and when he has been girt with his tread ;* ces mots ne se trouvent pas dans le texte sanscrit, ils sont pris du commentaire de Koulloûka, où on lit, après ce qui concerne la tonsure, les mots KRITÔPANAYANÊ TCHA. Cette addition change essentiellement le sens de la loi, et paraît même la mettre en contradiction avec ce qui est dit plus loin (sl. 68) ; car la cérémonie appelée OUPANAYANA, et qui consiste à revêtir les enfans du cordon distinctif de leur caste, ne peut avoir lieu pour les Bramines avant l'âge de cinq ans, et elle se fait plus tard encore pour les castes des guerriers et des commerçans. Voyez sur cette cérémonie, et sur les différentes époques qui lui sont assignées, les lois de Manou, liv. II, sl. 36, 37 et 38.

59. * Les parens se divisent en deux classes : 1° les SAPINDAS, ou proches parens; ce sont ceux qui, dans les cérémonies funèbres, sont tenus d'offrir le PINDA, espèce de bouillie ou de gâteau de riz au lait ; 2° les SAMANODAKAS, ou ceux qui dans les cérémonies n'offrent que l'eau. ** C'est le quatrième jour, dit Koulloûka, qu'on ramasse les ossemens. *** Jones ajoute: *according to the qualities of the deceased ;* car, suivant le commentaire, le nombre des jours d'impureté dépend, en proportion inverse, des bonnes qualités et des connaissances du sujet ; de sorte, dit-il en terminant, que *pour celui qui est dépourvu de toute qualité l'impureté est de dix jours.* Les expressions du commentaire manquent de précision ; on ne voit pas bien s'il s'agit des qualités du défunt, ou de celles de ses *sapindas.* Jones, comme on voit, a adopté le premier sens, et M. Deslongchamps (voy. son édition de Manou, page 409) a tort de dire que *c'est évidemment un contre-sens.*

60. * C'est-à-dire, au sixième degré en ligne ascendante et descendante.

63. L'homme qui a eu une pollution * devient pur par l'ablution ; mais après avoir eu commerce avec une femme **, il restera, pendant trois jours, entaché d'impureté.

64. [Les Sapindas] qui auront touché le cadavre seront purs après un jour et une nuit et trois fois trois nuits ; ceux qui offrent de l'eau [le seront] après trois jours.

65. L'élève qui aura rendu le dernier devoir à son GOUROU * décédé, sera égal à ceux [des Sapindas] qui ont enlevé le cadavre ; il sera pur après dix nuits.

66. Dans le cas d'une fausse couche, la femme deviendra pure après un nombre de nuits égal à ses mois * ; à l'époque de ses menstrues, la femme pieuse se purifiera par l'ablution, aussitôt que l'écoulement aura cessé **.

63. * Littéral. *vir qui semen ejecerit.* ** Littéral. *post seminalem conjunctionem.* Selon *Koulloûka*, il serait ici question d'un homme qui a eu un enfant avec une PARAPOUAVVA (voy. plus bas, sl. 163); et Jones traduit: *But after begetting a child on a* PARAPURVA. Cependant le texte est bien clair, et il me semble qu'il s'agit ici en général du commerce d'un homme avec une femme. Moïse ne fait pas cette distinction (voyez Lévitiq., ch. 15, v. 16 et 18) Dans le second livre des lois de Manou (sl. 180 et 181), il est question de la pollution sous le rapport moral; volontaire, elle est une violation criminelle des lois de chasteté; involontaire, elle rend impur, et l'homme entaché de cette impureté doit prononcer une certaine prière. Les Parsis récitent également une prière pour éloigner ce *jeu impur d'Ahriman* (Zend-Avesta, tome II, page 119). Il paraît que chez tous les peuples orientaux l'ablution était sévèrement ordonnée dans cette circonstance. Voy. sur les Babyloniens, Hérod I, 198. Comparez aussi Hésiode, Oper. et D. v. 7, 33—34. Moïse ne parle pas, comme Manou, de la pollution volontaire, et on ne doit pas s'en étonner; une défense directe, dans cette circonstance, a ses inconvénieus, et le but était atteint par les préceptes d'ablution; car les jeunes gens qui respectaient les lois de Moïse n'auraient pu s'abandonner à un semblable vice, sans se trahir par les fréquentes ablutions. Je suis entièrement de l'avis de Michaelis, adopté aussi par Iahn (*Arch. Bibl.*, première partie, tome II, page 343), que les ablutions, combinées avec les devoirs imposés au mari envers la femme, devaient, pour les hommes religieux, être un obstacle à la polygamie. M. Cahen (notes au Lévit., loco citato) répond que *la prescription et l'exécution sont deux.* Il se trompe; l'homme pieux devait exécuter les préceptes de Moïse, et l'irréligieux n'aurait pas plus obtempéré à une défense directe de la polygamie, qui encore aurait eu l'inconvénient de blesser trop les habitudes des masses.

65 * Le *Gourou* est le parent spirituel ou le précepteur auquel est confiée l'éducation du jeune Bramine.

66 * C'est-à-dire, à compter de la conception. ** Les femmes, pendant leurs règles, sont regardées comme impures chez tous les peuples de l'Orient ; chez les Indous comme chez les Hébreux, leur contact rend impur. (Voy. plus loin, sl. 85, et comparez Lévit., ch. 15, v. 19). Selon la doctrine de Zoroastre, les menstrues viennent d'Ahriman, et un grand châtiment est réservé à celui qui s'approche d'une femme pendant son temps critique. (Voy. Zend-Avesta, Vendidad, farg. 18, à la fin). Maimonides, en parlant des usages des Sabéens, chez lesquels les femmes sont

67. [A la mort] des enfans mâles qui n'ont pas reçu la tonsure, la pnreté [des parens] est rétablie après une nuit; mais lorsque la cérémonie de la tonsnre a été accomplie, il faut trois nuits pour [rétablir leur] pnreté.

68. Lorsqn'un enfant meurt avant d'avoir deux ans, les parens, après l'avoir paré, le déposeront dehors dans une terre pure, sans plus ramasser ses ossemens.

69. Ils n'observeront pour lui ni la cérémonie du feu ni celle de l'eau; l'ayant laissé là, comme nn morceau de bois dans la forêt *, ils se purifieront pendant trois jours.

70. La cérémonie de l'ean ne sera point observée par les parens pour [un enfant] non âgé de trois ans; cependant ils *peuvent* l'observer, dès que ses dents ont poussé, ou qu'un nom lui a été imposé *.

71. Lorsqu'un élève brahmanique meurt, [ses condisciples] sont impurs pendant un jour.* La naissance des SAMANÔDAKAS exige trois nnits de purification.

72. [A la mort] de femmes non mariées, les parens sont purs après trois jours; [après leur mariage] la même règle de purificatiou continne ponr les parens paternels.

73. Qu'ils mangent les mets sans y mettre du sel factice, qu'ils se baignent trois jours de suite, qu'ils ne mangent pas de mets de viande, qu'ils couchent à part et par terre.

74. Ce règlement, concernant l'impureté par snite de décès, a été proclamé pour [le parent qui se trouve] près [du mort]; mais dans le lointain la règle suivante doit être observée par les proches parens et les éloignés :

75. Celui qui apprendra, avant que la dizaine soit écoulée, la mort d'nn parent établi dans un antre pays, sera impur pendant tout le temps qui reste encore des dix nuits.

76. Si dix jours sont passés, il sera impur pendant trois nuits; si une année s'est écoulée, il deviendra pur en touchant de l'ean.

77. Un homme qui, après dix jours, apprend la mort d'un parent, ou la naissance d'un fils, devient pur en se baignant avec ses habits.

78. Celui à qui un enfant ou un parent éloigné sera mort hors du pays, deviendra immédiatement pur en se baignant avec ses habits.

entièrement isolées pendant leurs menstrues fait observer, que la loi mosaïque est, sous ce rapport, bien plus simple, et qu'elle ne défend au mari que le commerce conjugal, et il cite les rabbins qui disent :

כלהמלאכות שהאשה עושה לבעלה נדה עושה לבעלה *Dalalah*, ib., ch. 47.

69. * La même comparaison se trouve dans le quatrième livre, *sloka* 241.

70. * C'est le dixième ou le douzième jour après la naissance que l'on donne un nom à l'enfant. (Man., liv. II, sl. 30.).

71. Jones : «*Three days* of impurity are ordained.» Les éditions de Manou, ainsi que tous les manuscrits consultés par M. Haughton, portent *un jour* (ÊKAHAM).

79. Le Bramine à qui il arrivera pendant les dix jours [d'impureté] une autre mort ou une autre naissance, sera impur seulement jusqu'à la fin de ces dix jours.

80. [Les sages] ont déclaré qu'à la mort de son guide spirituel, [l'élève] sera impur pendant trois nuits; il le sera pendant un jour et une nuit à la mort du fils ou de la femme [de son précepteur]; telle est la règle.

81. L'homme sera impur pendant trois nuits à la mort d'un Bramine versé dans les Védas, et qui habite avec lui [la même maison]; pour son oncle maternel, son élève, le prêtre de sa famille et ses parens éloignés, l'homme sera impur pendant deux jours et une nuit.

82. A la mort d'un roi dont il habite le pays [il sera impur] tant que dure la lumière *; pour un Bramine non versé dans les Védas, [il le sera] une journée entière, et de même pour un GOUROU qui ne connaît qu'une partie des Védas.

83. Le Bramine devient pur en dix jours, le guerrier en douze, le commerçant en quinze, l'homme servile en un mois.

84. Que l'homme ne prolonge pas les jours d'impureté, ni ne néglige les cérémonies du feu; car en observant ces cérémonies il ne sera point impur, quand même elles concerneraient les proches parens.

85. Celui qui se sera mis en contact avec un homme de la race maudite *, avec une femme pendant ses menstrues, avec un homme repoussé [de la société], avec une femme en couches, avec un cadavre, ou avec quelqu'un qui en aura touché, deviendra pur par l'ablution.

86. Que le dévot, lorsqu'il voit un impur, rince sa bouche, et récite tout bas, autant qu'il peut, les MANTRAS solaires *, et ceux qui purifient.

87. Le Bramine qui aura touché un os humain onctueux deviendra pur en se baignant; si l'os n'est pas onctueux, [il se purifiera] en rinçant sa bouche, en touchant une vache, ou en regardant le soleil.

88. L'élève brahmanique ne doit observer la cérémonie de l'eau qu'après avoir achevé ses exercices religieux; si après leur accomplissement il observe la cérémonie, il devient pur après trois nuits.

82.* S'il est mort pendant le jour, l'impureté dure tant que brille le soleil, si c'est pendant la nuit, tant que brillent les étoiles. (Koulloûka).

De nombreux passages de l'ancien Testament prouvent que les Israélites prenaient le deuil à la mort des princes, des prophètes, et en général des hommes d'un grand mérite. Le prophète Isaïe reproche aux Israélites dégénérés leur indifférence à la mort des grands hommes :

הצדיק אבד ואין איש שם על לב ואנשי חסד נאספים באין מבין כי
מפני הרעה נאסף הצדיק. (Isaïe, ch. 57, v. 1.)

85.* Un TCHANDALA ou Paria.

86.* Des prières adressées au soleil.

89. Pour les hommes inutiles*, pour ceux d'une caste mixte, pour ceux qui sont parmi les hérétiques **, pour ceux qui s'abandonnent eux-mêmes ***, on ne doit point observer la cérémonie de l'eau.

90. Il en est de même pour les femmes qui ont affaire aux hérétiques, qui vivent selon leur bon plaisir, qui portent atteinte à leur fruit ou à leurs maris, ou qui boivent des liqueurs spiritueuses.

91. Un religieux qui enlève lui-même les restes mortels de son guide spirituel, de son précepteur, de son père, de sa mère, de son GOUROU, ne viole pas par là ses vœux.

92. Il faut transporter le corps de l'homme servile par la porte méridionale de la ville, celui de l'homme régénéré, selon les règles respectives, par la porte occidentale, septentrionale, ou orientale.

93. Aucun péché d'impureté ne peut frapper les guerriers, les ascètes et les sacrificateurs [pendant leurs fonctions]; car ceux-là sont toujours placés au rang d'Indra, et ils sont assimilés à l'être suprême.

94. La pureté du roi sur son trône sublime est immédiatement rétablie; c'est le trône qui en est la cause; car il est [institué] pour la protection du peuple *.

95. Il en est de même de ceux qui sont tués dans la guerre, par la foudre, par le prince, pour la cause d'une vache ou d'un Bramine; de celui enfin dont le prince désire [la pureté].

96. Le corps d'un roi est [une émanation] de Sôma, Agni, Arka, Anila, Indra, Vitta, Appati et Yama, les huit gardiens du monde *.

89. * C'est-à-dire, qui négligent leurs devoirs. Je doute du sens à donner aux mots PRAVRADJYASOU TICHTHATAM (hominum *in externis versantium*). Jones traduit, d'après le commentaire : *For those who wear a dress of religion unauthorised by the Véda*. Wilson explique le mot PRAVRADJYA par *travelling, wandering about*, et le verbe PRAVRADJ se trouve quelquefois dans le sens d'*exiler*, Voy. Rosen, Radices sanscr., p. 131. J'ai donc pensé qu'il pourrait bien être question ici de ceux *qui meurent dans l'exil*; mais, n'ayant pas d'autorités suffisantes pour cette interprétation, je n'ai pas osé l'introduire dans le texte, et quoiqu'en traduisant plus littéralement, j'ai pourtant exprimé le sens adopté par Jones. Dans le sixième livre les verbes PRA-VRADJ et PARI-VRADJ sont appliqués aux SANNYASIS, ou Bramines qui, en entrant dans la quatrième période de la vie, se retirent entièrement du monde, et renoncent à toutes les affections mondaines; mais il n'est pas permis de supposer que, dans notre passage, le législateur ait voulu parler de ces saints hommes, et qu'ils aient pu, sous un rapport quelconque, être assimilés aux hommes inutiles, etc. *** C'est-à-dire, *qui se suicident*.

94. * Jones traduit : « Because his throne was raised for the protection of his people and the supply of their nourishment. » J'ai suivi dans ma traduction la leçon des manuscrits (ATMAKARANAM), rapportée dans les notes critiques de MM. Haughton et Deslongchamps, et qui me paraît donner un meilleur sens que la leçon des trois éditions imprimées (ANNAKARANAM). Cependant, comme l'a observé M. Deslongchamps, la traduction de Jones est favorable à cette dernière leçon.

96. Ce sont les éléments et les corps célestes personnifiés; SÔMA est la lune; AGNI

97. Le roi est pénétré des divinités (maîtres du monde), il ne peut donc être déclaré impur; car la pureté et l'impureté des mortels naît et disparaît par les [volontés des] divinités.

98. Le guerrier qui, en remplissant son devoir, est tué dans le combat par les traits lancés contre lui, a par là même consommé un sacrifice et [acquis] la pureté ; telle est la règle.

99. Le Bramine ayant observé les cérémonies [des funérailles] devient pur en touchant de l'eau; le guerrier [touchera] sa monture ou ses armes; le commerçant, l'aiguillon ou la bride; l'homme servile, son bâton.

100. Telle est, ô chefs des hommes régénérés, la purification qui vous a été ordonnée pour les SAPINDAS; écoutez maintenant quelle sera la purification à la mort de tout parént non-SAPINDA.

101. Le Bramine qui aura, comme un véritable parent, enlevé le corps d'un homme régénéré non-SAPINDA, ou d'un de ses parens du côté de la mère, deviendra pur en trois nuits.

102. Cependant, s'il mange leur pain, il ne sera pur qu'en dix jours; il le sera en un jour s'il ne mange leur pain, ni n'habite la même maison.

103. Celui qui suit volontairement le [convoi d'un] mort, son parent ou non, se purifiera en se baignant avec ses habits, en touchant le feu et en mangeant du beurre clarifié.

104. On ne doit point faire transporter par un homme servile le corps d'un Bramine, lorsque des hommes de sa caste se trouvent disponibles; car le sacrifice, profané par le contact d'un homme servile ne conduit point au ciel.

105. L'étude, la pénitence, le feu, les alimens bénits, la terre, l'esprit, l'eau, l'onction *, l'air, les exercices religieux, le soleil et le temps, rétablissent la pureté des âmes incarnées.

le feu ; ARKA ou SOURYA, le soleil, ANILA ou PAVANA, l'air ; INDRA, le dieu du ciel ou du paradis (*svarga*) ; APPATI ou VAROUNA, le dieu de l'eau; YAMA, le dieu des régions inférieures. VITTA ou KOUVÈRA, le dieu des richesses, le *Plutus* des Indous, se trouve quelquefois associé aux gardiens du monde (LOKAPALAS). Voy. les épisodes du *Mahâbhârata*, publiés par M. Bopp, préface, page XVII, note.

105. * Le mot OUPANDJANA, qui ne se trouve pas dans le dictionnaire, dérive de la racine ANDJ, en latin *ung* (unguere), qui signifie *oindre, enduire*. Selon le commentaire, ce mot doit ici se prendre dans le sens de *s'oindre avec les excrémens d'une vache*, et Jones traduit : *Smearing with cow-dung*. Chez les Hébreux, ce n'étaient pas les excrémens, mais les cendres d'une vache brûlée, qui servaient à enlever l'impureté causée par le contact d'un cadavre (Nombres, chap. 19). Le grand respect que les Indous professent pour la vache, et le rôle que joue cet animal dans leurs lois de purification, jettent quelque lumière sur la vache rousse פרה אדמה, dont il est question dans les lois de Moïse. Des Indous la vénération de la vache avait passé chez les Égyptiens, qui la regardaient comme l'image d'Isis. Hérodote dit (liv. 2, ch. 41) que les Égyptiens sacrifiaient le bœuf, mais qu'il ne leur était pas permis d'immoler la vache, qui était consacrée à Isis. Tavernier (Voyages, vol. 1, page 461) rapporte que les Parsis ne tuent jamais de vache, et que chez eux, comme chez les Indous, l'urine de

106. Parmi toutes les puretés, celle des biens est réputée la meilleure; celui qui est pur du côté de ses biens * est le véritable pur, et non celui qui ne l'est que par la terre et l'eau.

107. C'est par la patience que se purifient les sages; par l'aumône, ceux qui ont négligé leur devoir; par la prière, ceux qui ont commis des péchés en secret; par la pénitence, ceux qui possèdent parfaitement les Védas.

108. C'est par la terre et l'eau que se purifie tout ce qui est à purifier; un fleuve se purifie par son courant; la femme qui a eu une pensée impure [se purifie] par ses menstrues; le Bramine en renonçant au monde.

109. Les corps se purifient par l'eau. l'esprit par la verité, le principe vital par l'étude et la pénitence, la raison par la connaissance.

110. C'est là la loi précise qui vous a été dictée concernant la pureté d'un corps animé; écoutez aussi la loi de pureté pour les différentes choses inanimées :

111. Les sages ont dit que la purification des métaux luisans, des perles, et de tout ce qui est fait de pierre, s'effectue par les cendres, l'eau et la terre.

112. Un vase d'or sans enduit se purifie par l'eau; il en est de même des coquillages, des vases de pierre et des vases d'argent sans ornemens.

113. C'est par la réunion du feu et de l'eau que naissent l'or et l'argent; c'est pourquoi leur purification s'effectue le mieux par leurs élémens *.

114. La purification des vases de cuivre, de fer, de laiton, d'étain, de fer blanc ou de plomb s'opère convenablement, avec des cendres, des acides et de l'eau.

115. On opère la purification de tous les liquides en les agitant (*ou* filtrant); celle des tissus (*ou* TAPIS) en les aspergeant, celle des ustensiles de bois en les rabotant;

116. Celle des vases sacrés en les écurant avec la main pendant le sacrifice; la purification des cuillers servant à ôter le jus se fait par l'ablution.

117. La purification des cuillers et écumoirs dont on se sert pour les oblations de beurre se fait avec de l'eau chaude; il en est de même des instrumens servant à couper, vanner et engranger [le riz], ainsi que du pilon et du mortier.

vache est regardée comme un moyen très-efficace de purification. Spencer (De leg. ritual., lib. II, cap. 15) pense, avec raison, que Moïse a voulu détruire la vénération superstitieuse de la vache. Comparez aussi, Creuzer, *Symbolik*, t. I, pag. 355, not. 113. Si Moïse ordonne de se servir, pour la purification, d'une vache *rouge*, c'est probablement parce que les Indous, comme les Égyptiens, abhorraient cette couleur.

106. * C'est-à-dire, qui les a acquis d'une manière honorable.

113.* Comparez *Nombres*, ch. 31, v. 22 et 23.

117. * La traduction que Jones a donnée de ce distique ne me paraît pas très-exacte; la voici : *Implements to wash the rice, to contain the oblations, to cast them into the fire, to collect, winnow, and prepare the grain, must be purified with water made hot.* La mienne est littérale, et peut se justifier par le dictionnaire de Wilson. Quant au SPHYA,

118. L'aspersion avec de l'eau est ordonnée comme moyen de purifier les grains et les étoffes en grande quantité; mais les petites quantités ne se purifient que par l'ablution.

119. Les ustensiles de cuir et de claie se purifient comme les étoffes; les herbes potagères, les racines et les fruits, doivent se purifier comme les grains.

120. Les étoffes de soie et de laine se purifieront avec de la terre salée, les draps de poil de chèvre avec du savon d'ARICHTA*; les bandeaux de luxe avec le fruit de SRI **; les étoffes de lin avec de la moutarde blanche.

121. La purification des ustensiles de coquille, de corne, d'os ou d'ivoire, se fera par l'homme instruit, comme celle des étoffes de lin, ou bien avec de l'urine de vache, ou avec de l'eau.

122. On purifie l'herbe, le bois et la paille en les aspergeant, une maison en la raclant et en l'enduisant *, un vase de terre par la cuite.

123. Mais un vase de terre mis en contact avec une liqueur spiritueuse, avec de l'urine, des excrémens, de la salive, du pus ou du sang, ne peut plus être purifié par la cuite.

124. On purifie la terre de cinq manières: en la balayant, en l'engraissant *, en l'aspergeant, en la remuant**, ou en y faisant demeurer [des vaches].

125. Ce qui a été rongé par un oiseau, flairé par une vache, poussé [avec le pied], taché par un éternument, ou souillé par un insecte des cheveux, on le purifie en jetant de la terre dessus.

126. Aussi long-temps que l'odeur et les taches restent à la chose souillée d'excrémens, la terre et l'eau doivent être employées à la purification de ces choses inanimées.

127. Il y a trois choses que les Dieux ont déclarées pures aux Bramines: ce qu'ils n'ont pas vu *, ce qu'ils ont aspergé, et ce qu'ils ont consacré par leur parole.

128. Les eaux coulantes, dans lesquelles une vache étanche sa soif, sont pures, si elles sont intactes de souillure, et douces d'odeur, de couleur et de goût.

129. La main de l'artisan est toujours pure, ainsi que tout ce qui est exposé à la vente. Ce qu'un élève brahmanique a obtenu en mendiant est toujours pur; telle est la règle.

que le dictionnaire ne donne pas, je crois que c'est une espèce de faux ou de couteau, et ma conjecture paraît justifiée par une glose de Râgavânanda, citée dans l'édition de M. Deslongchamps, page 420.

120. * ARICHTA est la *sapindus saponaria*. Wils. ** SRI, *pinus longifolia*. Wils.

122. * Comparez *Lévit.*, ch. 14, v. 41.

124.* Littér. *en l'oignant* (avec les excrémens d'une vache), v. sl. 105. ** OULLÊKHANA. Wils. *digging*, Jones traduit *scraping*.

127.* C'est-à-dire, ce qui a été souillé sans qu'ils le vissent, ou à leur insu.

130. La bouche des femmes est pure aussi ; l'oiseau est pur à la chute du fruit [qu'il becquète], le veau à l'écoulement [du lait qu'il suce], le chien en chassant un cerf.

131. Manou a déclaré pure la chair d'un [animal] tué par des chiens, ou par d'autres carnivores, ou par des TCHANDALAS et autres brigands*.

132. Les organes au dessus du nombril sont tous purs ; ceux au dessous sont impurs, ainsi que toutes les excrétions qui tombent du corps.

133. Les mouches, les gouttes [de salive], l'ombre, la vache, le cheval, les rayons du soleil, la poussière, la terre, l'air et le feu, il (le Bramine) peut les déclarer purs dans le contact.

134. Pour la purification de celui qui aura émis des excrémens ou de l'urine *, il faut employer la terre et l'eau en quantité suffisante ; de même que pour les douze purifications d'excrétions corporelles.

135. Le sérum, le sperme, le sang, la moelle *, l'urine, les excrémens, les sécrétions du nez et des oreilles **, le flegme, les larmes, la chassie, la sueur, ce sont là les douze excrétions des hommes.

136. Par celui qui désire la pureté, une [poignée de] terre doit être employée pour le conduit de l'urine, trois pour l'anus, dix pour une main, sept pour les deux.

137. C'est là la purification des pères de famille ; celle des élèves sera double, celle des habitans des forêts (ermites) triple, celle des ascètes quadruple.

138. Que [l'homme], après avoir émis de l'urine ou des excrémens, rince sa bouche et lave les organes ; de même toutes les fois qu'il veut lire le Véda ou prendre sa nourriture.

131. * TCHANDALADYAIS TCHA DASYOUGHIR. Jones traduit : *Or by men of the mixed class, who subsist by hunting*; Le mot DASYOU, que Jones traduit *who subsist by hunting*, et que j'ai rendu par *brigand*, signifie, selon le dictionnaire de Wilson : *An ennemy, a thief, an oppressor, a violator, a committer of injustice.* Les *Tchandâlas* forment la plus basse des castes mixtes ; ce sont ces êtres infortunés que nous appelons communément *Parias*. Voy. les lois de Manou, liv. 10, § 12 et 16. Ils sont appelés *brigands*, parce qu'ils vivent de la chasse, et qu'ils tuent les animaux pour se nourrir de leur chair. Voy. sl. 51 et 52.

134. * Jones traduit : *For the cleansing of* VESSELS *which have held ordure or urine*; dans le texte, il n'est nullement question de *vases*.

135. * MADJJA : selon Koulloûka, c'est une espèce de teigne au milieu de la tête (SIRÔMADHYÊ PINDITASNÊHA); et Jones traduit *dandruff*; mais, selon Wilson, MADJJAN ou MADJJA signifie *the marrow of the bones and flesh*, ce qui convient mieux à notre passage, puisqu'il s'agit ici des secrétions ordinaires du corps humain. ** J'ai adopté la leçon de l'édition de Calcutta (GRANAKARNAVIT); d'après les éditions de Londres et de Paris, il faudrait traduire *les sécrétions des oreilles et les ongles*, leçon qui, comme l'a observé M. de Schlegel, est inadmissible, quoiqu'elle ait été suivie par Jones; il traduit *ear-wax, nail-parings*. Voy. les notes de M. Deslongchamps, pag. 422.

139. D'abord il rincera sa bouche avec de l'eau trois fois, ensuite il l'essuiera deux fois, s'il désire la pureté corporelle ; la femme et l'homme servile ne [feront l'ablution] qu'une seule fois.

140. Les Soudras (serviles) qui exercent leurs devoirs doivent se raser [la tête] une fois par mois ; ils doivent pratiquer la purification comme les commerçans; les débris [de la table] des hommes régénérés leur serviront de nourriture.

141. Les gouttes de la bouche qui tombent sur le corps ne causent pas d'impureté, ni les poils de la barbe qui entrent dans la bouche, ni ce qui passe à travers les dents.

142. Les gouttes qui tombent sur les pieds de celui qui présente aux autres de l'eau pour l'ablution doivent être réputées semblables à celles de la terre* ; il ne deviendra pas impur par celles-ci.

143. Le porteur d'un fardeau, qui, d'une manière quelconque, est mis en contact avec une chose impure, obtient la pureté en se rinçant la bouche, sans déposer son fardeau.

144. Que celui qui a vomi ou qui s'est purgé mange du beurre clarifié, après s'être baigné; [si c'est] après avoir pris de la nourriture, qu'il se rince la bouche *. Le bain est ordonné pour celui qui a eu commerce avec l'autre sexe.

145. Après avoir dormi, éternué, mangé, craché, dit des faussetés ou bu de l'eau, ou avant de lire dans les Védas, on doit, tout en étant purifié, se rincer la bouche.

146. Telle est la règle [de conduite] qui vous a été tracée, concernant [votre] pureté, ainsi que la purification des choses, pour toutes les classes. Écoutez [maintenant] les lois concernant les femmes.

147. Une femme, qu'elle soit enfant, jeune, ou âgée, ne doit rien faire selon son bon plaisir, même dans ses appartemens.

148. Dans son enfance elle dépendra de son père, dans sa jeunesse de celui à qui elle aura donné sa main, enfin de ses fils après la mort de son mari; mais que jamais la femme ne soit abandonnée à son bon plaisir *.

149. Que la femme ne désire jamais se séparer de son père, de son mari ou de ses fils; car en se séparant de ceux-ci elle déshonore les deux familles.

142.* *C'est-à-dire* à l'eau qui coule sur une terre pure.

144.* Jones traduit : *But if he have eaten already, let him only perform an ablution*, ce qui ne me semble pas exact; voici comment Koulloûka explique ce passage : « S'il vomit immédiatement après avoir mangé, qu'il se rince la bouche sans se baigner, ni manger du beurre clarifié. »

148.* On ne saurait se former une idée du mépris que les Indous ont pour les femmes. Dans un passage du MAHABHARATA, qui se trouve reproduit dans l'un de leurs codes, comme introduction aux lois du mariage, le caractère de la femme est dépeint dans des termes si dégoûtans, que je n'oserais les reproduire; je ne citerai que la fin de ce passage : Le « terme fatal, la tempête, la mort, les régions infernales, le feu de l'océan, le tranchant du rasoir, le poison, les serpents venimeux, et le feu dévorant,—réunissez tout

150. Elle doit toujours être de bonne humeur, habile dans les affaires domestiques, d'une grande propreté dans son ménage *, et ne pas avoir la main trop déliée dans ses dépenses.

151. [L'homme] à qui le père la donnera, ou le frère avec le consentement du père, elle doit lui obéir tant qu'il vit, et ne pas le négliger après sa mort.

152. C'est pour le bonheur de celles-ci (des femmes) que les cérémonies de bon augure et les sacrifices sont ordonnés dans les noces par le maitre des créatures; c'est par le don que l'on devient maitre [de la femme] *.

153. Le mari qui pratique les cérémonies [en récitant] des MANTRAS, de saison ou hors de saison, procure toujours le bonheur à sa femme, ici-bas et dans l'autre monde.

154. Le mari, [quoique] sans conduite, ou adonné à l'amour, ou dépourvu de vertus, doit toujours être révéré comme un dieu par la femme vertueuse.

155. Il n'y a pour les femmes séparément ni sacrifice, ni pénitence, ni jeûne; celle qui obéit à son mari, celle-là devient grande dans le ciel.

156. Une femme vertueuse qui désire parvenir au monde * de son mari

« cela, et vous aurez la femme ». (Voy. *a digest of Hindu law translated by T. H. Colebrooke*. tome II, p. 394. *Le feu de la mer*, dont il est question dans ce passage, est sans doute le prétendu feu sous-marin, nommé AUSVVA ou BADAVA, et auquel les poètes indiens font allusion quelquefois. La fable relative à ce feu, et dans laquelle, selon M. Langlois, il s'agit de l'éruption d'un volcan sous marin, est rapportée par M. de Chézy, dans ses notes au drame de Sacountala, page 213). Il paraît que chez les Hébreux la femme n'était pas dans cet état de dégradation, où nous la voyons encore aujourd'hui chez tous les peuples orientaux. Plusieurs passages de la Bible prouvent que la femme hébraïque jouissait de beaucoup de liberté (voy. Genèse, ch. 24, v. 15; Juges, ch. 21, v. 21. I Sam., ch. 18, v. 6). Les rabbins disent que l'homme doit à sa femme, non seulement l'amour, mais aussi le respect; celui qui aime et honore sa femme plus que sa propre personne verra la paix régner dans sa maison :

האוהב את אשתו כגופו והמכבדה יותר מגופו עליו הכתוב אומר
וידעת כי שלום אהלך

Yevamoth, ch. 6.

150. * Koulloûka explique le mot SOUSAMSKRITÔPASKARAYA par SOUSÔDHITA-KOUNDA-KATAHADI-GSIRA-BHANDAYA, *tenant très-propre la fontaine, la poële et autre vaisselle de la maison.*

153. * Littér. *Le don est l'origine de la domination*; il s'agit probablement du présent que l'époux doit faire au père de sa fiancée. Voy. Man. liv. 3, § 29.

156. * Les Indous comptent sept LÔKAS ou mondes habités par les différens dieux et par les saints. (Voy. Wilson, *Diction. sanscrit*, page 759). On peut comparer les sept cieux des rabbins (Thalm. Chaguiga, ch. 2) et de l'Alcoran (Sour. 23, v. 17 et ailleurs.).

ne doit rien faire qui soit désagréable à celui qui lui a donné sa main, qu'il soit vivant ou mort.

157. Qu'elle purifie volontiers son corps *, [en se nourrissant] de fleurs, de racines et de fruits purs; mais qu'après la mort de son mari elle ne prenne pas même le nom d'un autre **.

158. Qu'elle reste jusqu'à sa mort résignée, abstinente, dévouée aux exercices religieux, désirant cette vertu sublime qui est celle des femmes fidèles.

159. Des milliers de Bramines, dévoués aux exercices religieux dès leur enfance, sont parvenus au ciel sans avoir laissé une postérité.

160. Et semblable à ces hommes religieux, la femme vertueuse qui, après la mort de son mari, persiste dans la piété, va au ciel, même sans enfans.

161. Mais la femme qui, par le désir [d'avoir] des enfans, oublie son mari *, encourt le blâme ici-bas, et est exclue du monde de son mari.

162. Ce n'est pas une postérité que celle qui descend d'un autre *, pas plus que celle [que l'on a] de la femme d'un autre; un second mari n'est aucunement permis aux femmes vertueuses.

163. Celle qui abandonne un mari inférieur pour se donner à [un autre], d'un rang supérieur, doit être réprouvée dans ce monde, et est appelée PARAPOURVVA *.

164. La femme qui fait des infidélités à son mari encourt le blâme dans ce monde; elle renaîtra du ventre d'un chacal, et sera tourmentée par les maladies [qui naissent] du péché *.

157. * Jones : *let her emaciate her body*. Le sens que Jones donne ici au verbe KCHAP ne se trouve pas dans les dictionnaires. Wilson l'explique par *to send, to throw, to cast, to direct*. Le sens de *purifier* lui est attribué par M. Rosen (Radices sanscritæ, page 230), et se trouve justifié par une glose au soixante neuvième distique de ce livre, où le mot KCHAPEYOUS est expliqué par SAUTCHAM KOURYOUS (qu'ils fassent purification).
** Jones : *but let her not . . . . . even* PRONOUNCE. L'original porte : *qu'elle ne prenne* (NA GRIHNIYAT).

161. * C'est-à-dire, qui se remarie, après la mort de son mari.

162. * C'est-à-dire, les enfans que la femme conçoit d'un autre homme, après la mort de son premier mari, ne comptent pas pour ses enfans.

163. * Mot composé de PARA (autre) et POURVVA (avant, précédent), *qui a eu d'abord un autre mari*.

194. * Le mot PAPAROGA (littéral., maladie du péché) signifie, selon Wilson, une espèce de petite vérole. (A sort of small-pox.)

Selon le commentaire, c'est *l'eléphantiasis*. Plusieurs peuples regardent cette maladie, ainsi que la lèpre, comme une conséquence de grands péchés commis envers la divinité, de là probablement le nom sanscrit PAPARÔGA. Hérodote rapporte (liv. I, ch. 138) que, selon la croyance des Perses, cette maladie dérivait de péchés commis envers le soleil; le lépreux ne pouvait communiquer avec personne, et il ne lui était pas permis d'entrer dans la ville. On expulsait les étrangers qui souffraient de cette maladie : Ὃς ἂν δὲ τῶν ἀστῶν λέπρην ἢ λεύκην ἔχῃ, ἐς πόλιν οὗτος οὐ κατέρχεται, οὐδὲ συμμίσγεται τοῖσι

165. Celle qui n'abandonne pas son mari, soumise de cœur, de langage, de corps, parvient au monde de son mari, et est appelée *vertueuse* par les vertueux.

166. C'est par cette conduite que la femme, soumise de cœur, de langage, de corps, obtient ici-bas une grande gloire, et dans une autre vie le monde de son mari.

167. L'homme régénéré qui connaît la loi, [ayant] une femme qui vit ainsi, et qui est de la même caste [que lui], doit, si elle meurt avant lui, la brûler sur un feu sacré, et [en employant] les vases sacrés.

168. Ayant ainsi, pour dernier devoir, donné le feu à sa femme, morte avant lui, il peut de nouveau contracter un mariage, et allumer de nouveau le flambeau de l'hymen.

169. Qu'il ne néglige jamais les cinq sacremens [ordonnés] par ce code *, et ayant pris une femme, qu'il passe dans sa maison la seconde période de la vie.

ἄλλοισι Πέρσῃσι· φασὶ δέ μιν ἐς τὸν ἥλιον ἁμαρτόντα τι, ταῦτα ἔχειν, ξεῖνον δὲ πάντα τὸν λαμβανόμενον ὑπὸ τούτων, πολλοὶ καὶ ἐλαύνουσι ἐκ τῆς χώρης.

Ces usages offrent une grande analogie avec les lois de Moïse sur les lépreux.

169. *Les cinq sacremens* sont : la lecture des védas, le sacrifice en l'honneur des mânes, l'offrande aux divinités, l'aumône ou la nourriture des êtres vivans, et l'hospitalité (voy. Man. liv. 3, sl. 70).

פצלאן מן אלג̇ז אלת̇אלת̇

מן

דלאלה̈ אלחאירין

לרייס אלמלה̈ אלאסראיליה̈

מוסי אבן מימון אלקרטבי

רצ̇י אללה ענה

DEUX CHAPITRES DE LA TROISIÈME PARTIE

DE LA

DIRECTION DES ÉGARÉS,

PAR LE RÉÏS DE LA NATION ISRAÉLITE

MOUSA IBN-MAÏMOUN DE CORDOUE,

QUE DIEU LUI SOIT PROPICE.

DIRECTION DES ÉGARÉS[1].

CHAPITRE XXVII.

La loi entière a pour but deux choses : d'améliorer l'état de l'âme et celui du corps (ou le bien-être moral et physique). Quant au bien-être moral, c'est de donner aux masses des idées saines, selon leurs facultés, et pour cela la loi parle tantôt en termes clairs, tantôt en allégories; car il n'est pas dans la nature des masses, de pouvoir, par leurs facultés, pénétrer un tel sujet dans toute sa proufoudeur.

Pour leur bien-être physique, il s'agit d'améliorer l'état de leurs relations mutuelles dans la vie. On obtient ce résultat par deux choses : d'abord en faisant disparaître la violence

[1] J'ai réservé jusqu'à la fin la citation de quelques fragmens de Maimonides, qui servent d'appui à ce que j'ai dit sur la loi de Moïse, et je profite de l'occasion pour publier en arabe et en français deux chapitres entiers du célèbre ouvrage intitulé *Dalâlat Alhâyirîn*, mais plus connu sous le titre de *Moré Nebouchim*, qu'il porte dans la traduction hébraïque. Je me suis servi pour cette publication, ainsi que pour les passages déjà cités dans le courant de mon écrit, de deux manuscrits arabes, en caractères hébreux, qui se trouvent à la bibliothèque royale, et qui sont portés sur le catalogue imprimé comme livres anonymes. Ce sont les numéros 229 et 230 des manuscrits hébreux de l'ancien fonds; l'un et l'autre renferment la troisième partie du *Dalâlah*, mais le premier a beaucoup de lacunes; il en manque presque la moitié Le numéro 230 est plus complet; il n'y manque que la préface, les quatre premiers chapitres et la moitié du cinquième. Je me

דלאלה אלחאירין

פצל כ״ז

קצד גמלה אלשריעה שיאן והמא צלאח אלנפס וצלאח אלבדן אמא צלאח אלנפס פהו באן תחצל ללגמהור ארא צחיחה בחסב טאקתהם פלדלך יכון בעצהא בתצריח ובעצהא במתאל אד ליס פי טביעה אלגמהור אלעאמה אן תפי טאקתהם באדראך דלך אלאמר עלי מא הו עליה ואמא צלאח אלבדן פהו יכון באצלאח אחואל מעאישהם בעצהם מע בעץ והדא אלמעני יתם בשיין אחדהמא רפע אלתטאלם

propose de publier en entier le chef-d'œuvre de Maimonides, dès que j'aurai pu me mettre en possession d'nne copie complète de l'original arabe. Je l'accompagnerai d'une traduction et d'un commentaire, où je tâcherai de jeter qnelque lumière sur la philosophie des Arabes, sur laquelle on n'a encore que des notions très-imparfaites. J'ai déjà commencé à recueillir des matériaux pour ce travail, mais je ne me cache pas qu'il exige des études profondes et des recherches immenses qu'il me reste encore à faire. L'ouvrage de Maimonides a été jusqu'ici presque la seule source où l'on ait puisé des notions sur les études philosophiques des Arabes, mais les savans, en se servant de la traduction hébraïque, ou des deux versions latines qu'on a faites de cette traduction, ont commis bien des erreurs. Je pourrais en citer de nombreux exemples, si l'espace ne me manquait. Peut-être aurai-je l'occasion d'y revenir dans un extrait que je me propose de publier de la troisième partie. Je crois devoir avertir le lecteur que dans la traduction de ces denx chapitres j'ai visé surtout à la fidélité, et que j'ai rendu le texte arabe presque mot pour mot.

parmi les hommes, de sorte que l'individu ne puisse se permettre d'agir selon son bon plaisir et selon le pouvoir qu'il possède, mais qu'il soit forcé de faire ce qui est utile à tous; secondement, en faisant acquérir à chaque individu des mœurs convenables à la vie sociale, pour que les intérêts de la société soient bien réglés. Il faut savoir que de ces deux buts [de la loi] l'un est sans doute d'un ordre plus élevé; c'est celui d'améliorer l'état de l'âme, en faisant naître des idées saines. Mais le second le précède dans l'ordre de la nature et du temps; c'est le bien être matériel qui consiste en ce que la société soit bien gouvernée, et que l'état de tous les individus qui la composent s'améliore autant que possible. Ce second but est le plus pressant, et on l'a exposé avec une extrême exactitude, jusque dans ses moindres détails; car ce n'est qu'après avoir atteint ce second but que l'on peut parvenir au premier.

Il est évident que l'homme est susceptible d'une double perfection, celle du corps et celle de l'âme. La première consiste en ce que l'homme jouisse d'une santé parfaite dans toute l'économie du corps, ce qu'il ne peut obtenir qu'en trouvant toujours le nécessaire, quand il le cherche, la nourriture, ainsi que les autres choses qui appartiennent au régime du corps, comme le vêtement, le bain, etc. L'homme seul et isolé ne saurait en venir à bout, et l'individu ne peut arriver jusqu'à ce point que par la réunion sociale, car c'est une maxime connue que l'homme par sa nature est fait pour la société [1]. L'autre perfection de l'homme, c'est de devenir *rationnel en action* (κατ' ἐνέργειαν), je veux dire de posséder *la raison active* [2], de sorte que par cette seconde perfection il acquière sur tout ce qui existe les connaissances que l'homme

[1] Ἄνθρωπος φύσει πολιτικὸν ζῶον. Arist., Polit., lib. 1, c. 2. Nam cum sic hominis natura generata sit, ut habeat quiddam innatum, quasi civile, atque populare, quod Græci πολιτικὸν vocant : quidquid aget quæque virtus, id

מן בינהם והו אן לא יכון כל שכץ מן אלנאס מבאחא מע
ארארתה ומא תצל אליה קדרתה בל יקסר עלי מא הו בה
נפע ארגמיע ואלתאני אכסאב כל שכץ מן אלנאס אכלאקא
נאפעה פי אלמעאשרה חתי ינתטם אמר אלמדינה. ואעלם
אן הדין אלמקצדין אחדהמא בלא שך אקדם באלשרף והו
צלאח אלנפס אעני אעטא אלארא אלצחיחה ואלתאני אקדם
באלטבע ובאלזמאן אעני צלאח אלגסד והו תדביר אלמדינה
וצלאח אחואל אהלהא כלהם חסב אלטאקה והדא אלתאני
הו אלאוכד והו אלדי בולג פי תחרירה ותחריר גזאיאתה
כלהא לאנה לא יחצל אלקצד אלאול אלא בעד חצול הדא
אלתאני ודלך אנה קד תברהן אן אלאנסאן לה כמאלאן כמאלא אולא
והו כמאל אלגסד וכמאלא אכירא והו כמאל אלנפס פכמאלה אלאול
הו אן יכון צחיחא עלי אחסן חאלאתה אלגסמאניה והדא לא יצח
אלא בוגודה צרוריאתה כלמא טלבהא והי אגדיתה וסאיר תדביר
גסדה מן אלכן ואלאסתחמאם וגירהמא והדא לא יתם לשכץ ואחד
מנפרד בוגה ולא ימכן חצול הדא אלקדר לכל שכץ אלא
באלאגתמאע אלמדני כמא קד עלם אן אלאנסאן מדני
באלטבע וכמאלה אלאכיר הו אן יציר נאטקא באלפעל אעני
אן יכון לה עקל באלפעל ודלך באן יעלם כל מא פי טאקה
אלאנסאן אן יעלמה מן גמיע אלמוגודאת כלהא בחסב כמאלה

a communitate et eâ, quam exposui, caritate atque societate humanâ non abhorrebit, etc. Cic., De finib. bon. et mal., V, 65.

1 Les philosophes arabes distinguent dans l'homme des facultés extérieures, intérieures, motrices et raisonnables; ces dernières se subdivisent en quatre degrés, dont le dernier s'appelle אלעקל אלפעאל *raison agissante*,

peut posséder. Il est évident que dans cette seconde perfection il ne s'agit ni d'actions, ni de mœurs, mais uniquement d'idées, auxquelles on est amené par la réflexion, et qui sont le résultat de l'examen. Il est évident aussi qu'on ne peut parvenir à cette dernière perfection sublime que par le moyen de la première; car il est impossible que l'homme étant tourmenté par une douleur, par la faim, la soif, la chaleur ou le froid, saisisse même des idées qu'on voudrait lui faire comprendre, et comment, à plus forte raison, pourrait-il en former de son propre mouvement ? Mais après être arrivé à la première perfection, il est possible d'arriver à la seconde, qui est indubitablement la plus sublime, car c'est par elle seule que l'homme est immortel.

La loi véritable, qui, comme nous l'avons dit, est unique, la loi de Moïse notre maître, nous est parvenue pour nous apporter cette double perfection. Elle tend d'abord à régler les relations mutuelles des hommes en faisant cesser parmi eux les injustices réciproques et en les polissant par des mœurs nobles et généreuses, afin que les peuples puissent se perpétuer, qu'il puisse s'établir parmi eux un ordre stable, et que par là chaque individu puisse arriver à la première perfection; ensuite à améliorer les opinions et à produire des idées saines, par lesquelles on puisse parvenir à la dernière perfection. La *Thorah* parle de l'une et de l'autre, et elle nous apprend que le but de toute la loi est de nous faire parvenir à ces deux perfections. Nous y lisons: *Dieu nous a ordonné de pratiquer toutes ces lois, de craindre Iehova notre Dieu, afin que nous soyons toujours heureux, et que nous vivions aujourd'hui* (Deutér. ch. 6, v. 24). Ici on parle d'a-

ou אלעקל באלפעל *raison en action*. Voy. Kazwini, dans la *Chrestomathie arabe* de M. Silvestre de Sacy, tome III, page 489. Maimonides, dans le 68[e] chapitre de la première partie, entre dans des détails sur les différentes formes de la raison. On peut comparer avec ces philosophèmes arabes le troisième livre du traité *De animâ* d'Aristote, surtout les chapitres 5 et 6. אלעקל אלפעאל Est sans doute ce qui est appelé par Aristote : ὁ νοῦς χωριστὸς, καὶ ἀμιγὴς, καὶ ἀπαθὴς, τῇ οὐσίᾳ ὢν ἐνέργεια (ch. 6).

אלאכ̇יר ובין הו אן הד̇א אלכמאל אלאכ̇יר ליס פיה אעמאל ולא אכ̇לאק ואנמא הו ארא פקט קד ודי אליהא אלנט̇ר ואונ̇בהא אלבחת̇ ובין הו איצ̇א אן הד̇א אלכמאל אלאכ̇יר אלשריף לא ימכן חצולה אלא בעד חצול אלכמאל אלאול לאן אלאנסאן לא ימכנה אן יתצור מעקולא ולו פ̇הם איאה נאהיך אן יתנבה לד̇לך מן נפסה והו בה וג̇ע או ג̇וע שדיד או עטש או חר או ברד שדיד בל בעד חצול אלכמאל אלאול ימכן חצול אלכמאל אלאכ̇יר אלד̇י הו אשרף בלא שך והו סבב אלבקא אלדאים ד̇א ג̇ירה · פאלשריעה̈ אלחאקה̈ אלתי קד בינא אנהא ואחדה̈ לא ג̇יר והי שריעה̈ משה רבנו אנמא ג̇את להפידנא אלכמאלין ג̇מיעא אעני צלאח אחואל אלנאס בעצ̇הם מע בעץ̇ ברפע אלתט̇אלם ובאלתכ̇לק באלאכ̇לאק אלכרים אלפאצ̇ל חתי ימכן בקא אהל אלבלד ודואמהם עלי נט̇אם ואחד ליחצל כל ואחד מנהם עלי כמאלה אלאול וצלאח אלאעתקאדאת ואעטא ארא צחיחה̈ בהא יחצל אלכמאל אלאכ̇יר וקד נצה̇ אלתורה בהד̇ין אלכמאלין ואכ̇ברתנא אן ג̇איה̈ הד̇ה̇ אלשריעה̈ כ̇דהא הו חצול הד̇ין אלכמאלין קאל העאלי וַיְצַוֵּנוּ יְהוָה לַעֲשׂוֹת אֶת־כָּל־הַחֻקִּים הָאֵלֶּה לְיִרְאָה אֶת־יְהוָה אֱלֹהֵינוּ לְטוֹב לָנוּ כָּל־הַיָּמִים לְחַיֹּתֵנוּ כְּהַיּוֹם הַזֶּה וקדם הנא

bord de la dernière perfection, à cause de sa sublimité, car, comme nous l'avons dit, elle est le but final. Elle est indiquée dans les mots: *afin que nous soyons toujours heureux;* car vous savez que les rabbins expliquent ces paroles de l'Écriture: *Afin que tu sois heureux et que tu vives long-temps* (ib. ch. 22, v. 7), ainsi qu'il suit: *afin que tu sois heureux dans un monde de bonheur parfait, et que tu vives long-temps dans un monde de durée éternelle.* De même, dans notre passage, les mots, *afin que nous soyons toujours heureux*, expriment absolument le même sens, c'est-à-dire, *que nous parvenions à un monde tout entier de bonheur et de durée*, ce qui veut dire, à la permanence perpétuelle (l'immortalité); mais les mots, *et que nous vivions aujourd'hui*, se rapportent à la première existence corporelle, qui dure un certain temps, et dont l'ordre parfait ne peut être établi que par la réunion sociale, ainsi que nous l'avons expliqué.

CHAPITRE XXXI

Il y a des gens à qui il répugne de voir un motif dans une loi quelconque des lois [divines]; ils aiment mieux ne trouver aucun sens rationnel dans les commandemens et les défenses [1]. Ce qui les porte à cela, c'est une certaine faiblesse qu'ils ressentent dans leur âme, mais sur laquelle ils ne peuvent raisonner, et dont ils ne sauraient bien rendre compte. Voici ce qu'ils pensent: Si les lois devaient nous profiter dans cette existence [temporelle], et qu'elles nous eussent été données pour tel ou tel motif, il se pourrait bien qu'elles fussent le produit de la réflexion et de l'intelligence d'un homme de génie; si, au contraire, une chose n'a aucun sens compréhensible et qu'elle ne produit aucun avantage, elle émane, sans doute, de la divinité, car la réflexion humaine ne conduirait pas à une

אלכמאל אלאכ̇יר בחסב שרפה כמא בינא אנה אלג̇איה̈ אלאכ̇ירה̈ והו קולה לְטוֹב לָנוּ כָּל־הַיָּמִים קד עלמת קולהם ז̇ל פי שרח קולה תעאלי לְמַעַן יִיטַב לָךְ וְהַאֲרַכְתָּ יָמִים קאלוא למען ייטב לך לעולם שכלו טוב והארכת ימים לעולם שכלו ארוך כד̇לך קולה הנא לְטוֹב לָנוּ כָּל־הַיָּמִים אלקצד ד̇לך אלמעני בעינה אעני ניל עולם שכלו טוב וארוך והו אלבקא אלדאים וקולה לְחַיֹּתֵנוּ כְּהַיּוֹם הַזֶּה הו הד̇א אלבקא אלג̇סמאני אלאול אלממתד מדה̈ מא אלד̇י לא יתם מנתט̇מא אלא באלאג̇תמאע אלמדני כמא בינא ⁘

פצל ל״א

מן אלנאס קום יעט̇ם עליהם תעליל שריעה̈ מן אלשראיע ואחב אליהם אן לא יעקל ללאמר ואלנהי מעני בתה̈ ואלד̇י יוג̇ב להם הד̇א הו מרץ̇ יג̇דונה פי אנפסהם לא יקדרון אן ינטקוא בה ולא יחסנון אן יעברוא ענה וד̇לך אנהם יט̇נון אן לו כאנת הד̇ה אלשראיע מפידה̈ פי הד̇א אלוג̇וד ומן אג̇ל כד̇א וכד̇א שרענא בהא פכאנהא ג̇את מן פכרה̈ ורויה̈ ד̇י עקל אמא כאן שיא לא יעקל לה מעני בוג̇ה ולא יודי לפאידה̈ פד̇לך בלא שך מן קבל אללה לאנה ליס תודי

[1] On peut comparer ce que l'auteur dit sur le même sujet au chapitre 26.

pareille chose. On dirait que, selon ces esprits faibles, l'homme est plus grand que son créateur; car l'homme [selon eux] parlerait et agirait en visant à un certain but, tandis que Dieu, loin d'agir de même, nous ordonnerait, au contraire, de faire ce qui n'est pour nous d'aucune utilité, et nous défendrait des actions qui ne peuvent nous porter aucun dommage.

Loin de là, au contraire, c'est toujours notre bonheur que la divinité a en vue, comme nous l'avons démontré par les paroles de l'Écriture : *Afin que nous soyons toujours heureux, et que nous vivions aujourd'hui.* Dans un autre passage on lit : *Ceux qui entendront toutes ces lois, diront : certes, cette grande nation est un peuple sage et intelligent.*

Ici on dit clairement que *toutes les lois* se montreront aux nations comme émanées de la sagesse et de l'intelligence. Mais si une chose n'a pas de motif qu'on puisse lui reconnaître, si elle ne produit aucun avantage, ni n'écarte aucun mal, pourquoi dirait-on de celui dont elle est l'objet de croyance ou la règle de conduite, qu'il est sage et intelligent, et qu'il occupe un rang élevé? qu'y aurait-il en cela qui pût étonner les peuples? Mais non; la chose est sans doute, comme nous l'avons dit. Chacune des six cent treize lois doit ou produire une idée saine, ou détruire une opinion erronée, donner une règle de justice, ou faire cesser l'injustice, former [l'homme] aux bonnes mœurs, ou [le] préserver des mœurs dépravées.

Le tout se réduit donc à trois catégories : idées, mœurs, pratique des devoirs sociaux. Si nous ne comptons pas ici les paroles, c'est que les paroles que l'Écriture ordonne ou défend de prononcer [1], tantôt entrent dans la catégorie des devoirs sociaux, tantôt aboutissent à des idées ou à des mœurs. C'est pourquoi en alléguant ici des motifs pour toutes les lois, nous nous bornons aux trois catégories que nous venons d'indiquer.

פכרה אנסאן לשי מן הדא פכאן האולא אלצעפא אלעקול
אלאנסאן ענדהם אכמל מן צאנעה לאן אלאנסאן הו אלדי
יקול ויפעל מא יודי לגאיה מא ואלאלאה לא יפעל דלך בל
יאמרנא אן נפעל מא לא יפידנא פעלה וינהינא ען פעל מא
לא יצרנא פעלה תעאלי תם תעאלי בל אלאמר בכלאף הדא
ואלקצד כלה נפענא כמא בינא מן קולה לְטוֹב לָנוּ כָּל־
הַיָּמִים לְחַיֹּתֵנוּ כְּהַיּוֹם הַזֶּה וקאל אֲשֶׁר יִשְׁמְעוּן אֵת כָּל־הַחֻקִּים
הָאֵלֶּה וְאָמְרוּ רַק עַם־חָכָם וְנָבוֹן הַגּוֹי הַגָּדוֹל הַזֶּה פקד
צרח אן ולו אלחקים כלהא הדל ענד גמיע אלאמם אנהא
בחכמה ותבונה ואדא כאן אמר לם תעלם לה עלה ולא
יגלב מנפעה ולא ידפע מצרה לאי שי יקאל פי מעתקדה או
עאמלה אנה חכם ונבון וגליל אלקדר ויסתגרב דלך פי אלמלל
אלא אלאמר כמא דכרנא בלא שך והו אן כל מצוה מן הדה
שש מאות ושלש עשרה מצות פהי אמא לאעטא ראי צחיח
או לאזאלה ראי סקים או לאעטא קאנון עדל או לרפע טלם
או ללתכליק בכלק חסן או ללתחדיר מן כלק רדי אלכר
יתעלק בתלתה אשיא באלארא ובאלאכלאק ובאלאעמאל
אלסיאסיה אלמדניה ואדי אונב אן לא נעד אלאקאויל לאן אלאקאויל
אלתי חצת אלשריעה עלי קולהא או נהת ענהא מנהא מא
הו מן גמלה אלאעמאל אלמדניה ומנהא לתחציל ארא ומנהא
לתחציל אכלאק פלדלך אקתצרנא הנא עלי הדה אלתלאתה
מעאני פי אעטא אלעלה פי כל שריעה מן אלשראיע ⁘

[1] Voy. p. e. Deutéron., ch. 26, v. 5 et 13.

ERRATA.

Page 2, note 1, ligne 2, au lieu de אנת lisez כאנת.

8, ligne 17, ובעצחא ובעצהא.

10, note 1, ligne 1 ἄξιον ἄξιον

13, note 1, ligne 12 אהאהה אהאהה

31, note 1, ligne 6 *Aeas* *Eas*

39, ligne 1, lisez *independamment des sacrifices*

44, ligne au lieu de *suppsocr* lisez *supposer*

67, note 63, ligne 12 au lieu de 7.33 733

SUR LA ZONE DES VILLES LÉVITIQUES,

ET SUR LE CHEMIN SABBATIQUE,

AVEC L'ÉLUCIDATION DE QUELQUES TEXTES TALMUDIQUES, PRINCIPALEMENT DU TRAITÉ עירובין (*EIROUBIN*).

הוא קרוב מאד בעיני היודע בחכמת החשבונות
והשבורת וקשה מאוד ויהיה בו סומא מי שלא
למד בזה הענין:

(פירוש המשנה להרמב״ם עירובין פ׳ שני משנה ועוד ר׳ יהודה וגו׳)

« C'est très-accessible pour celui qui connaît le calcul, les fractions, et très-« difficile pour celui qui n'a point étudié cette matière ; il y sera comme « aveugle. » (*Mischnah, Maimonides.*)

—

I. On lit dans le traité סוטה :

בו ביום דרש רבי עקיבא : ומדתם מחוץ לעיר את פאת קדמה אלפים באמה וגו׳ (במדבר ל״ה) ומקרא אחד אומר מקיר העיר וחוצה אלף אמה סביב (שם) ואי אפשר לאמר אלפים אמה? שכבר נאמר אלף אמה? הא כיצד: אלף אמה מגרש ואלפים אמה תחום השבת. רבי אליעזר בנו של ר׳ יוסי הגלילי אמר אלף אמה מגרש ואלפים אמה שדות וכרמים.

(פרק חמישי משנה א) (Note 1.)

« Ce même jour rabbi Akibah disserta ainsi : On lit : leur étendue hors de « la ville, vers la face orientale, deux mille coudées, etc. (Nombres, ch. « 35, v. 5) ; et dans un autre verset : du mur de la ville et au-dehors, mille « coudées à l'entour. (Nombres, ch. 35, v. 4). Comment peut-on dire « deux mille coudées, puisque déjà il a été question de mille coudées ? Voici « comment : les mille coudées se rapportent à la zone lévitique, et les deux

« mille à l'espace sabbatique. Rabbi Éliézer, fils du rabbi Jossé le Galiléen, « dit : les mille coudées sont relatives à la zone lévitique (inculte), et deux « mille coudées aux champs et aux vignes (à la zone cultivée). »

Le jour mentionné au commencement de cette mischnah est célèbre dans les fastes talmudiques ; c'est le jour où le rabbi Éliézer, fils d'Azariah, fut réintégré dans sa dignité de nassi.

Pour lever la contradiction qui existe entre les deux versets 4 et 5 du chapitre 35 des Nombres, Akibah croit qu'ils se rapportent à deux objets différens : le premier fixe à mille coudées la zone qu'il faut donner aux lévites à l'entour de leurs villes ; le second est relatif à la distance qu'il est permis de parcourir autour des villes dans toutes les directions pendant un jour de sabbat. Or, à l'occasion de cette fête hebdomadaire il est écrit : אל יצא איש ממקומו *que personne ne sorte de son endroit* (Exode, ch. 16, v. 29). Le Talmud interprète le mot מקום *endroit*, en disant qu'il n'est pas permis de s'éloigner des villes d'une distauce plus grande que l'étendue du camp israélite dans le désert ; et le Talmnd dit *de Jérusalem* fixe cette longueur à douze milles (מילין) ; mais le Talmud de Babylone a restreint cette distance à deux mille coudées, et c'est à cette dernière distance que le rabbi Akibah fait allusion. Le rabbi Jossé cherche à concilier les deux versets par une autre voie. Selon lui, les deux versets ont trait à la banlieue lévitique, divisée en deux zones, la première, de mille coudées, devait rester inculte et sans construction ; c'est le מגרש *migrasch* proprement dit ; la seconde zone, de deux mille coudées, était remplie de champs et de vignes, de sorte que la zone totale était de trois mille coudées.

II. Maimonides adopte l'avis du rabbi Jossé ; voici ses paroles :

מגרשי הערים כבר נתפרשו בתורה שהם שלשת אלפים
אמה לכל רוח מקיר העיר וחוצה .... אלף הראשנים
מגרש ואלפים שמודדין חוץ למגרש לשדות ולכרמים .
(יד החזקה הלכות שמטה ויובל פרק י״ג י״ב)

« Les enceintes des villes ont déjà été expliquées dans la thorah ; elles « sont de trois mille coudées (*ici il rapporte les deux versets ci-dessus cités*) : « les mille premières condées sont pour la zone inculte (מגרש *migrasch*), « et les deux mille coudées qu'on mesure au-delà de cette zone sont pour « les champs et les vignes. »

Cette interprétation est fondée sur le mot חוץ *choutz, dehors*, qu'on tronve dans les versets 4 et 5 ; ce dehors, selon le rabbi Jossé, constitue le migrasch. Toutefois cette opinion n'a point prévalu. La décision définitive du Talmud est que la zone totale n'était que de deux mille coudées, partagée en deux zones égales, chacune de mille coudées, la première inculte, et la seconde cultivée. Dans un autre endroit, Maimonides lui-même adopte cette décision :

ומדבר סופרים שלא יצא אדם חוץ לעיר אלא עד אלפים אמה אבל חוץ לאלפים אמה אסור שאלפים אמה הוא מגרש העיר . (יד החזקה הלכות שבת פרק ד״ א)

« C'est un statut des soffrime (scribes), que personne ne doit s'éloigner de la « ville (un jour de sabbat) que jusqu'à deux mille coudées ; mais au-« delà de deux mille coudées, c'est prohibé ; car deux mille coudées forment « le migrasch de la ville.»

III. Avant d'aller plus loin, nous allons rapporter trois évaluations du Talmud, dont on aura besoin :

אמר מר כל אמתא בריבועא אמתא ותרי חומשי באלכסנא

(עירובין פרק חמישי. גמרא כיצד מעברין)

« *Mar* dit : tout carré qui a une coudée de côté, a une coudée et « deux cinquièmes en diagonale.»

En effet, la racine carrée de 50 est égale à 5 fois la racine carrée de 2 ; or, la racine carrée de 50 est 7, à une unité près ; ainsi la racine carrée de 2 est $\frac{7}{5}$ à un cinquième près.

On démontre que la racine carrée de 2 est incommensurable. Aussi le Tosphoth, sur l'endroit cité, fait-il voir que cette évaluation n'est qu'approximative.

On a plus exactement $\sqrt{2} = 1,414213$ à un millionième près.

IV. On trouve dans le même traité encore une autre approximation de racine carrée ; voici à quelle occasion : Le Talmud a permis le transport de fardeaux pendant le sabbat, dans une enceinte fermée de toutes parts, telle qu'une cour, pourvu que cette enceinte n'ait pas plus de 5000 coudées carrées de surface ; il y a une discussion entre Akibah et rabbi Jehoudah, sur la grandeur du côté du carré équivalent à 5000 coudées. Selon le premier, ce côté est $70\frac{5}{7}$, ce qui est vrai, à un septième près ; et selon le second, 70 et deux tiers ; on a plus exactement $\sqrt{5000} = 70,710678$ à un millionième près. En langage talmudique, une enceinte, telle qu'une cour, se nomme קרפף *carpafe* ; c'est aussi le nom d'un vase ouvert par un bout, de même en arabe ; d'où vient peut-être en français le nom de *carafe* ; on donne encore le nom de קרפף au côté du carré. Ainsi le קרפף est de 70 deux tiers ; la fraction excédante se nomme שיריים (voy. עירובין פרק שני משנה ועוד רבי יהודה)

V. כל שיש בהקיפן שלשה טפחים יש בה רוחב טפח

(עירובין פרק ראשון משנה הקורא שאמרו)

« Tout ce qui a en pourtour trois *tephah*, a pour largeur un tephach.»

Le rapport de la circonférence en diamètre est incommensurable ; à un millionième près, l'on a :

$\pi = 3,141592$.

Le Talmud n'adopte que le premier chiffre, ce qui est beaucoup trop faible ; c'est la même évaluation qu'on trouve dans la Bible pour calculer la circonférence de la mer d'airain (I Rois, ch. 7, v. 13.)

Le Rambam, sur cette mischnah, indique l'approximative $\frac{22}{7}$ qu'on doit à Archimède.

VI. כמה מרובע יתר על העגול? רביע ·

(עירובין פרק חמישי כיצד מעברין)

« Combien le carré surpasse-t-il le cercle ? Un quart. »

Soit une circonférence d'une coudée de rayon, elle aura pour longueur 6 coudées (V), et pour aire 3 coudées carrées. Le carré circonscrit a pour périmètre 8 coudées ; il faut donc ôter de ce périmètre son quart, qui est 2, pour avoir le périmètre de la circonférence ; ce carré a pour aire 4 coudées carrées, il faut donc en ôter le quart, qui est 1, pour avoir l'aire du cercle inscrit ; mais ces approximations sont fort inexactes ; car la vraie longueur de la circonférence est 6,283185, et son aire est 3,141592 ; or, $4-3,141592= 0,858408$. Cette différence, divisée par 4, donne 0,214602, qui est moindre qu'un quart.

VII. La diagonale du carré circonscrit à la circonférence d'un rayon égal à l'unité, a pour mesure la racine carrée de 8 ; or :

$\sqrt{8}=2,8284271$

diagonale moins le diamètre $=0,8284271$.

Selon l'évaluation du Talmud (III), cette différence n'est que de 0,800, ou quatre cinquièmes.

VIII. Le cinquième *perck* (*jointure*) du traité *Eiroubin* (עירובין) est consacré, sauf quelques digressions, à la délimitation extérieure des villes, sous le rapport sabbatique et lévitique. Ce perek commence par ces mots :

כיצד מעברין את הערים ·

« Comment faut-il enceindre les villes ? » Dans la *Guemarah* il y a une discussion entre les deux tanaïm *Rab* et *Samuel* : l'un dit qu'il faut lire מעברין *enceindre*, par un ע, comme on dit אשה העוברה *une femme enceinte* (cette métonymie existe aussi en français) ; l'autre, qu'il faut lire מאברין par un *aleph* ; de אבר *membre* ; il faut délimiter les villes, portion par portion. A l'occasion de cette discussion, il y a une longue digression sur l'importance d'avoir un langage pur et une bonne prononciation :

אמר רב בני יהודה שהקפידו על לשונם נתקיימ' תורתם

בירם · בני גליל, שלא הקפידו על לשונם לא נתקיימ׳ תורתם ·

« Rab dit : les beni Jehoudah faisaient attention à lenr langage , leur « science s'est conservée ; les beni Galil (de Galilée) ne faisaient point « attention à leur langage, leur science ne s'est pas conservée. »

Les rabbins du rit allemand n'attachent, de nos jours, aucune importance à cet objet ; ils prononcent l'hébreu avec des accens sauvages, n'ayant ni fixité, ni agrémens ; prononciation traitée de barbare par les grammairiens de toutes les sectes.

IX. Quelles que soient les irrégularités que présente l'enceinte d'une ville, le Talmud prescrit de ramener l'enceinte à être carrée ; si l'enceinte est un rectangle, on la laisse telle qu'elle est. Si c'est nn trapèze, on rend la petite base égale à la grande ; si c'est un cercle, on circonscrit un carré ; si c'est un arc de cercle (קשת), on regarde la ville comme étant remplie de maisons, et on lui donne une zone de 2000 coudées ; de même si l'enceinte a la forme d'nn *gam* (כמין גאם). Raschi dit qu'il s'agit du gamma des Grecs, qui formé comme nn double caph (גימל יוני עשוי כמין כף כפולה שלנו) ; mais la lettre Γ n'a nullement la forme d'un double caph ; c'est la lettre *chi* (χ) qui peut être regardée comme deux caph (ᑕכ) adossés ; si c'est réellement le gamma grec, alors il s'agit d'une enceinte en équerre. — Le Talmud examine aussi le cas où il y a des lacunes, ou des angles rentrans (פגם), où il y a des maisons qui avancent hors de l'enceinte ; ces détails nous mèneraient trop loin, nous ne nous occuperons que de l'enceinte carrée, qui est l'enceinte normale (notes 2 et 3).

X. Prenons 1000 coudées pour unité, et soit une enceinte carrée ayant pour côté n de ces unités : circonscrivons ce carré, et à une unité de distance un second carré, encore un troisième carré à 2 unités de distance, nous avons ainsi trois carrés :

	côté.	aire.	
1er Carré	n ;	m	en carrés de 1000 coudées.
2e Carré	$n+2$;	$m+4n+4$	
3e Carré	$n+4$;	$m+8n+16$.	

Le premier carré c'est la ville.

XI. L'intervalle entre le premier carré et le deuxième est la zone de mille coudées, non cultivée ; c'est le *migrasch*, dans un sens restreint ; ainsi le migrasch a pour aire $4n+4$.

XII. L'intervalle entre le deuxième et le troisième carré, c'est la zone cultivée ; elle a pour aire $4n+12$.

XIII. Prolongeons les côtés du premier et du second carré, jusqu'à ce qu'ils rencontrent les côtés du troisième carré ; celui-ci se trouvera décomposé en 25 parties, savoir :

1° Le carré du milieu ; aire m ;
2° Huit rectangles ; aire $8n$;
3° Seize carrés ; aire 16 ;

XVII. Cela posé, il est facile de comprendre le Talmud qui suit :

תנו רבנן המרבע את העיר עושה אותה כמין טבלא מרובעת וחוזר ומרבע את התחומין ועושה אותה כמין טבלא מרובעת וכשהוא מודד לא ימדוד מאמצע הקרן אלפים אמה הפני שהוא מפסיד את הזוית אלא מביא טבלא מרובעת שהיא אלפים אמה על אלפים אמה ומניחה בקרן באלכסונה

« Les maîtres ont enseigné : qui carre la ville, fait d'abord une es-
« pèce de table (טבלא) carrée (il la circonscrit dans un carré); il re-
« vient et carre les rectangles (תחומין), et en fait des espèces de carrés,
« et lorsqu'il mesure, il ne mesurera pas 2000 coudées d'un sommet à l'au-
« tre, car il perdrait sur les angles, mais il fera aussi sur ces angles un
« carré de 2000 sur 2000, et mettra ce carré sur l'angle, en diagonale.»

Le Talmud exécute ensuite les calculs rapportés ci-dessus (14, 15, 16); mais Abaii dit avec raison :

ומשכחת לה במתא דהויא תרי אלפי אתרי אלפי

« Cela n'arrive que pour la cité qui a 2000 sur 2000 coudées.»

XVIII. Le reste de la discussion roule sur le rapport qui existe entre l'aire du migrasch et l'aire totale, celle du troisième carré; désignons ce rapport par R, on aura :

$$R = \frac{4n+4}{n^2+8n+16}\text{ ; on en tire}$$

$$n = \frac{-2(2R-1)+2\sqrt{1-3R}}{R}$$

Or R est essentiellement positif ; donc ce rapport ne peut jamais dépasser $\frac{1}{3}$; faisons $R=\frac{1}{3}$, alors $n=2$.

C'est ce que dit aussi le Talmud :

במתא דהויא תרי אלפא אתרי אלפא......תילתא הוי

« Dans une ville de 2000 sur 2000, le migrasch sera un tiers, la ville étant comprise dans l'enceinte.»

ארבעה דמתא שדי עלייהו

XIX. אמר ר' איעזר בר יוסי תחום ערי לוים אלפים אמה צא מהן אלף אמה מגרש נמצא מגרש רביע והשאר שדות וכרמים ·

« Le rabbi Eliézer, fils de Jossi, dit : la zone des villes lévitiques est de deux mille coudées, ôtez-en mille coudées pour le migrasch, il se trouve que le *migrasch* est *un quart*, et le reste est en champs et vignobles ; c'est sur cette expression de *quart* que porte la discussion. »

Faisons donc $K = \frac{1}{4}$, on aura $n = 8$.

Ainsi le principe énoncé par Eliézer ne se vérifie que sur une ville de 8000 sur 8000 ; et c'est ce qu'on lit aussi dans le tosphoth (note 4).

במתא דהויא ח' אלפים על ח' אלפים ·

Lorsque $n < 8$
Alors $m < 8n$
Et $R > \frac{1}{4}$
Mais si $n > 8$
Alors $m > 8n$
Et $R < \frac{1}{4}$

XX. En ôtant de l'aire totale celle de la ville, il reste $8n + 16$.
Soit R' l'aire du migrasch divisée par ce reste, on a donc :

$$R = \frac{4n+4}{8n+16} = \frac{n+1}{2n+4} = \frac{1}{2}\,\frac{n+1}{n+2}$$

D'où $n = \frac{1 - 4R'}{2R' - 1}$

n Étant essentiellement positif, la valeur de R' sera toujours comprise entre $\frac{1}{4}$ et $\frac{1}{3}$, et ne sera jamais égale à $\frac{1}{4}$.

XXI. Si $n = 1$, on a $R' = \frac{1}{3}$.
C'est ce que dit Abaii (אביי).

משכחת ליה נמי במינה דהויא אלפא באלפא וגו' תילתא הוו

XXII. Si $n = 2$, on a $R' = \frac{3}{8}$, ce qui est plus qu'un tiers ; c'est ce que dit Rabba, fils d'Adda :

אמר רבא בר אידא משותאה אסברה לי משכחת לה
במתא דהויא תרי אלפא אתרי אלפי וגו' …… נמצא
מגרש טפי מתלתא נינהו ·

« Rabba, fils d'Adda de Souchaah, dit : il me semble que cela arrive « aussi quand une ville de 2000 sur 2000,.... et le migrasch sera plus d'un « tiers. »

XXIII. Inscrivons respectivement dans le premier et dans le deuxième carré deux circonférences ; l'intervalle entre les deux cercles est $3{,}141592\,(n+1)$ ce qui donne un migrasch circulaire.

Soit R'' le rapport entre cette aire et l'aire totale, on aura :

$$R'' = \frac{3,141592\,(n+1)}{n^2+n+16} = \frac{\pi(n+1)}{n^2+8n+16};\ \text{d'où l'on tire}$$

$$n = \frac{\pi - 8R'' + \sqrt{\pi(\pi - 12R'')}}{2R''}$$

n Étant essentiellement rationnel, il faut que l'on ait :

$R'' = \frac{\pi}{12} = 0,261799$, ce qui donne plus d'un quart.

Mais, selon le Talmud $n = 3$, alors $R'' = \frac{1}{4}$.

Et c'est ainsi que le Talmud rend raison du principe d'Éliézer ( ) :

מי סברה בריבעא קאמר בעיגולא קאמר וגו׳ ריבעא הוי׃

« Qui pense qu'il (Éliézer) ait parlé d'un carré ? Il a parlé d'un cercle « (inscrit au carré); alors, avec une ville de 2000 sur 2000, on aura le quart.

XXIV. Soit R''' l'aire du migrasch circulaire (13) divisée par l'aire totale diminuée de celle de la ville, on aura :

$$R''' = \frac{\pi(n+1)}{8n+16} \quad \text{d'où}$$

$$n = \frac{\pi - 16R'''}{8R''' - \pi}$$

Ainsi R''' est renfermée entre ces limites $\frac{\pi}{16}$ et $\frac{2\pi}{16}$.

Si l'on fait $R''' = \frac{1}{4}$ et $\pi = 3$

Alors il vient $n = 1$

C'est aussi ce que dit Abaii :

משכחת לה נמי במתא דהויא אלפא באלפא

« Cela arrive aussi dans une cité qui a 1000 sur 1000. »

XXV. En ajoutant ensemble les quatre rectangles (תחומין) du migrasch on a $4n$; cette aire divisée pour toute la zone, donne :

$$\frac{4n}{8n+16} = \frac{n}{2n+4}$$

La valeur de cette fraction est toujours comprise entre zéro et $\frac{1}{2}$, faisant $n = 2$, elle devient $\frac{1}{4}$.

C'est ainsi que Rabina explique le principe d'Éliézer (XIX) :

רבינא אמר מאי רביע ? רביע דתחומין ׃

« Rabina dit : quel quart ? Le quart des rectangles. » Et cela ne s'applique que lorsque le carré de la ville a 2000 de côté ; mais maître Aschi n'est pas

de cet avis : les quatre carrés du migrasch (11) sont constamment le quart des quatre carrés angulaires de la zone totale, quelle que soit la longueur du carré intérieur :

רב אשי אמר : מאי רביע רביע דקרנות ·

« Maître Aschi dit : quel quart ? le quart des (carrés) angulaires. »

XXVI. Revenons au paragraphe 23. La diagonale du premier carré est $\frac{n}{2}\sqrt{2}$, la circonférence inscrite dans le deuxième carré a pour rayon $\frac{n}{2}+1$; donc la plus longue distance à cette circonférence est

$$\frac{n}{2}+1-\frac{n}{2}\sqrt{2}=1-\frac{n}{2}(\sqrt{2}-1)=1-0,207106\,n.$$

Cette distance est donc plus petite que la distance légale du migrasch qui est égale à l'unité (mille coudées) ; c'est l'objection suivante :

אמר ליה רב חביבי מחוזנאה לרב אשי והא איכה מורנתא דקרנתא ?

« Il lui dit, maître Chabibi, de Chousnah, à maître Aschi, il y a là une « diminution sur l'angle? »

On répond qu'il s'agit d'une enceinte circulaire, et on circonscrit un carré, afin d'augmenter l'étendue de sa zone :

במתא עיגולנא והא ריבעוהא אימור דאמרינן חזינן כמאן דמרבעא ; רבועי ודאי מי מרבענה ·

« Ce qui a été dit est relatif à une cité circulaire qu'on a carré; nous la « regardons comme si elle était carrée; mais si la cité est elle-même carrée, qui « la carrerait ? »

XXVII. Un certain maître confond l'excès de la diagonale sur le côté du carré avec l'excès du carré circonscrit par la circonférence ; il croit qu'ils sont égaux, et c'est l'objet de l'objection suivante :

אמר ליה רב חנילאי מחוזנאה לרב אשי מכדי כמה מרובע יתר על העגול רביע הני תמני מאה ? שית מאה ושיתין ושבע נכי תילתא הוי ? אמר ליה הני מילי בעיגולא מינו ריבועא אבל באלכסונא בעינא טפי דאמר מר כל אמתא בריבועא אמתא ותרי חומשי באלכסונא ·

« Il lui dit, le maître Chnilai, de Chousnah, à maître Aschi : combien le carré surpasse-t-il la circonférence? un quart? Ces huit cents coudées (voy. ci-dessus — XIV) doivent donc se réduire à 667, qui est le tiers (de 2000)? Il lui répond : cet énoncé se rapporte à la circonférence dans le carré ; mais pour la diagonale, il faut davantage, comme a dit Mar : toute coudée en carré a une coudée et deux cinquièmes en diagonale. »

Ici se termine la guemarah sur le migrasch.

XXVIII. On peut circonscrire à une circonférence une infinité de carrés ; le Talmud pense que pour la limitation sabbatique le carré doit être *orienté* ; mais, pour faire cette opération, il n'indique que des moyens empiriques.

תנו רבנן בא לרבעה מרבעה ברבוע מעולם נותן צפונה לצפון עולם ודרומה לדרום עולם · וסימנך עגלה בצפון ועקרב בדרום ·

« Les maîtres ont enseigné : qui vient pour carrer (une ville), carre suivant le carré du monde, le nord, suivant le nord du monde, et le sud, suivant le sud du monde ; ton signalement est, que le bélier est au nord, et le scorpion au midi. »

Ils indiquent le moyen suivant pour trouver les points cardinaux ;

Au jour le plus long (solstice d'été), le soleil se lève et se couche au nord ;

Au jour le plus court (solstice d'hiver), le soleil se lève et se couche au midi ;

A l'équinoxe du printemps (תקופת ניסן), et à l'équinoxe d'automne, le soleil se lève à l'orient (au milieu des deux points précédens חצי מזרח), et se couche à l'occident. — Raschi cite à cette occasion l'ouvrage d'astronomie חכמוני de Datelo, célèbre médecin du douzième siècle, sur lequel M. le rabbin Carmoly a donné récemment une notice intéressante.

XXIX. Nous croyons que la distinction entre une zone cultivée et non cultivée, est une des hypothèses sans garantie dont le Talmud ne se fait pas faute, quand il s'agit de se tirer d'embarras. Le plus simple est de lire, avec les Septante, le nombre deux mille, dans le verset 4 (voir le texte, Nomb., 35), cela fait disparaître toutes les difficultés; quelle que soit alors l'enceinte de la ville, il suffit d'imaginer un cercle de mille coudées de rayon, qui touche constamment le périmètre de l'enceinte en glissant dessus; ce cercle décrira la zone lévitique ; si le périmètre est une ligne discontinue, on raccorde la limite extérieure par des arcs de cercle de mille coudées de rayon. Cette construction satisfait à toutes les conditions.

XXX. La Vulgate traduit (texte cité) le mot אלף אמה *amah*, par *mille passum*,

mille pas, et dans le verset suivant elle rend le même אמה *amah*, par *cubitus*, *coudées ;* cette traduction a induit en erreur d'Anville, dans son évaluation du chemin sabbatique, joint à son mémoire sur l'étendue de Jérusalem, et que M. de Châteaubriand a inséré dans le troisième volume de son Itinéraire.

XXXI. On a beaucoup écrit et discuté sur le rapport de la coudée et du chemin sabbatique aux mesures modernes ; on n'a aucun résultat exact :

Maimonides donne cette approximation :

אלפים פסעות בינוניות וזה הוא תחום שבת

(יד החזקה הלכות שבת פרק כ״ז)

« Deux mille pas moyens font l'espace sabbatique. »

Le pas moyen est de deux pieds ; ainsi le chemin sabbatique serait d'environ 2000 pieds, ou 333 toises, ou un quart de lieue (ce qui est admis par les Israélites d'aujourd'hui.

Paucton évalue la coudée à 12 pouces 84, ce qui s'éloigne beaucoup de l'estimation de Maimonides. Selon d'Anville la coudée itinéraire aurait 20 pouces 5 lignes, évaluation qui se rapproche de celle de Maimonides.

XXXII. On lit dans les Actes des Apôtres :

Τότε ὑπέστρεψαν εἰς Ἰερουσαλὴμ ἀπὸ ὄρους τοῦ καλουμένου Ἐλαιῶνος ὅ ἐστιν ἐγγὺς Ἰερουσαλὴμ σαββάτου ἔχον ὁδόν (Act. I, 12).

« Alors ils retournèrent à Jérusalem, de la montagne appelée de l'Olivier « (הר הזיתים) ; elle est près de Jérusalem, il y a une distance sabbatique. »

La montagne est située à l'orient de Jérusalem, ainsi que nous l'apprend le prophète Zacharie :

על הר הזיתים אשר על פני ירושלים מקדם· (Zach., ch. 14, v. 4.)

« Sur la montagne des Oliviers, qui est sur la face de Jérusalem à « l'orient. »

Mais quelle est la distance de cette moutagne à Jérusalem ?

Josèphe dit qu'elle est de cinq stades, environ un quart de lieue de 2000 toises ; mais la version syriaque du verset des Actes des Apôtres est ainsi :

מפרק מנה אין שבע אסתדין

« Elle est distante environ de sept stades. »

Selon le Talmud, 2000 coudées font un mille (מיל) ; le mille vaut sept *ris* et demi (רים) ; on sait que le Talmud désigne le stade par le mot *ris ;* or, sept stades et demi font environ 3993 pieds ; ce qui donne pour la coudée 23 pouces 5 lignes, environ deux pieds, comme l'a estimé Maimonides.

---

(1) Nous croyons que si l'on faisait une nouvelle édition du Talmud (ce que nous ne conseillons à personne), il serait utile d'y introduire nos signes de ponctuation, tels que le point d'admiration, d'interrogation, etc.; ces signes faciliteraient considérablement l'intelligence de la controverse si enchevêtrée de la *Guemârah*.

(2) Maimonides dit :

וכן אם היה העיר משולשת או שיש לה צלעות רבות מרבעין אותה ואחר כן מודדין חוץ למרובע אלפים אמה וכשהוא מרבעה מרבעה ברבוע העולם כדי שתהא כל רוח ממנה משוכה כנגד רוח מרוחות העולם ומכונות כנגדה

(יד החזקה הלכות שבת פרק כח״ ה)

« Si la ville est triangulaire ou polygonale, on la carre ; ensuite on mesure « à l'extérieur du carré, deux mille coudées ; quand on carre, il faut « carrer selon les quatre points cardinaux du monde; de manière que chaque « côté soit dirigé suivant une direction des directions du monde (suivant la « méridienne, et la perpendiculaire à la méridienne). »

Cette construction détermine bien les directions des côtés du carré à circonscrire autour de l'enceinte de la ville ; mais elle ne suffit pas pour déterminer sa position ; ni le Talmud ni les commentateurs ne s'expliquent sur la manière de faire l'opération. On pourra faire passer les côtés du carré par les points les plus saillans de l'enceinte, afin de se procurer le plus d'espace possible; car, comme dit encore Maimonides :

שלא אמרו חכמים בדבר להחמיר אלא להקל מפני ששאר אלפים אמה מדבריהם (יד החזקה הלכות שבת פרק כ״ח י״ט)

« Les sages n'ont pas décidé en cette matière pour alourdir, mais pour « alléger ; car la fixation de deux mille coudées vient d'eux (et non de la « Torah). »

Si on n'exigeait pas que le carré fût orienté, on pourrait, par le triangle, résoudre le problème de cette manière : menez par le sommet opposé au plus grand côté, une parallèle à ce côté ; abaissez des deux autres sommets des perpendiculaires de ce côté, et achevez le carré ; on a ainsi le carré maximum circonscrit ; si le triangle est isocèle, et que le côté est plus grand que la base, il y a deux solutions ; si le triangle est équilatéral, il y a trois solutions.

Le quadrilatère n'admet qu'un seul carré circonscriptible, de manière que les quatre sommets soient respectivement sur les quatre côtés. — Pour le pentagone, on prolonge le premier et le troisième côté, de manière à en faire un quadrilatère, ce qui peut se faire de cinq manières différentes; on choisit la manière qui donne le plus grand quadrilatère, et de même pour les autres polygones.

(3) Voici la décision du rabbi Aseber sur les enceinte en arc de cercle : si la flèche a moins de 2000 coudées, quelle que soit la longueur de la corde, on mesure à partir de la corde ; si la flèche a plus de 2000, et la corde moins de 4000, on mesure encore à partir de la corde ; mais si la flèche a plus de 2000, et la corde plus de 4000, alors on mesure à partir d'une corde parallele ayant 4000 de longueur. Selon Maimonides, dans ce dernier cas, on mesure à partir de l'arc, ce qui est d'accord avec l'avis du rab Honnah (רב הונא), dans le Talmud.

(4) Ce tospboth est désigné sous le nom du *seigneur de Kotsi* (שר מקוצי) c'est un Israëlite du treizième siècle, nommé Moyse de Cosso, bourg qui est aujourd'hui dans les états sardes, à 6 lieues sud de Novarre. Il est auteur de l'ouvrage ספר מצות גדול *le grand livre des Préceptes*. C'est un disciple du célèbre Iebouda le Pieux, de Paris ; et de Éliezer, célèbre cabaliste de Metz. On croit qu'il a assisté à la discussion théologique qui a eu lieu en présence de la reine Blanche, entre le rabbi Jéchiel (יחיאל) de Paris et un juif converti nommé Nicolas Donine ; ce Jéchiel est père du célèbre Ascher que nous citons dans la note précédente, et qui fut obligé de se retirer en Espagne, après l'Édit du petit fils de Louis IX ; ce saint roi conseillait aux gentilshommes de répondre par des coups d'épée aux arguments des mécréans. Il parlait en militaire, en homme du glaive ; dans les temps d'ignorance, les prêtres ont souvent répondu par l'exil, la prison, la torture, et le bûcher ; ils agissaient en prêtres.

(5) Il serait utile que les jeunes Israélites qui se destinent au rabbinat publiassent des thèses sur la philologie et l'archéologie judaïques. Ces thèses doivent être écrites en latin ou en français, et non dans un idiome hébraïque. Cette condition doit être de rigueur. Car tel homme dira effrontément les absurdités les plus risibles, soutiendra les extravagances les plus délirantes, dans la langue sacrée ; ce qu'il n'oserait jamais faire dans un langage accessible à tout le monde. En parlant de thèses, nous ne prétendons pas qu'il faille introduire chez nous des bacheliers, des licenciés, des docteurs en théologie ; ni qu'un rabbin ait besoin d'être confirmé par d'autres rabbins. Ce sont des abus introduits depuis peu de siècles dans les synagogues occidentales, et dont Abarbanel se plaint déjà avec raison ; j'étais tout surpris, dit ce profond politique, de rencontrer chez les occidentaux (אשכנזים) une pépinière de confirmans et de confirmés (סומכום ונסמוכים) nous reviendrons là-dessus dans une autre occasion. Les notables élisent pour rabbin, selon leur bon plaisir, tel individu qu'ils jugent convenable, et il n'est besoin d'aucune confirmation ni antérieure, ni ultérieure ; tel est, selon nous, le droit israélite. Il trouverait des défenseurs dans nos consistoires, si.....

....

....

ERRATA ET RECTIFICATIONS.

Ch. 1	v. 16, au lieu de	*convoqués* lisez	*dénombrés.*
2	6	*sa troupe*	*sa cohorte.*
3	39 note	7800	7500.
4	34 id.	העדת	העדה
5	22 id.	après *Matthieu*, ajoutez	ch. 26, v. 21.
10	15	*de la cohorte*, lisez	*de la tribu.*
11	34 note	תם	שם
15	39 note	ציצת	ציצית
22	37 ajouter en note כבדך litt. *l'honorer.*		
32	1 texte héb.	ראובו:	ראובן
33	46 au lieu de *Diblataïma*, lisez *Almone Diblataïme.*		

OBSERVATION.

Le livre des Nombres est divisé par parties, dont chacune s'appelle סדר ou סדרה (*ordre*), comme il suit :

במדבר	(Bamidbar).	page 2	jusqu'au ch.	4, v. 21.
נשא	(Nassô).	21,	. . . .	7, v. 89.
בהעלותך	(Behâalotecha).	43,	. . . .	12, v. 15.
שלח לך	(Schela'h Lechâ).	65,	. . . .	15, v. 41.
קרח	(Kora'h).	80,	. . . .	18, v. 32.
חקה	('Houkath).	92,	. . . .	22, v. 1.
בלק	(Balak).	108,	. . . .	25, v. 9.
פנחס	(Pin'hase).	126,	. . . .	30, v. 1.
מטות	(Matôth).	144,	. . . .	32, v. 42.
מסעי	(Massei).	158,	. . . .	36, v. 13.

NOTES SUPPÉMENTAIRES.

—

Ch. V. v. 23. בספר Ce mot désigne toute sorte d'écrits, et se dit aussi bien d'une feuille de lettre que d'un volume.

Sur l'adultère. Il est curieux de comparer cette antique législation avec celle qui existe en France. Voilà ce que dit le Code pénal concernant l'adultère :

Art. 336. L'adultère de la femme ne pourra être dénoncé que par le mari; cette faculté même cessera, s'il est dans le cas prévu par l'art. 339.

Art. 339. Le mari qui aura entretenu une concubine dans la maison conjugale, et qui aura été convaincu sur la plainte de la femme, sera puni d'une amende de cent francs à deux mille francs.

Art. 324, § 22. Dans le cas d'adultère, prévu par l'art. 336, le meurtre commis par l'époux sur son épouse, ainsi que sur le complice, à l'instant où il les surprend en flagrant délit dans la maison conjugale, est excusable.

Ch. VI. v. 24. לילית Selon quelques-uns était la première femme d'Adam, à qui il ne voulut pas se soumettre, et la quitta. Depuis, ajoutent les mêmes fabulistes, elle est devenue un spectre de nuit, ennemie de l'accouchement et des enfans nouveau-nés; c'est ce que les Latins appellent *striges lamiæ*.

Ch. XVI. v. 30. שאול (*scheôl*). On lit dans les Proverbes, ch. 30, v. 16, qu'il existe trois choses qui sont insatiables. La première de ces choses c'est le *scheôl*. En effet, *la fosse* réclame sans cesse de nouvelles victimes. Ne pourrait-on pas conjecturer de là que le mot שאול dérive du verbe שאל *demander* (voy. Gesenius, Dictionnaire hébr. chald. all.)? que cette expression était d'abord une épithète appliquée au tombeau, et qu'ensuite elle a été prise substantivement. On aura d'abord dit le *tombeau demandeur* (קבר שואל), et puis simplement le *demandeur*. Les Latins disaient aussi *insatiabilis mors*, *orcus rapax*. En français, tous les substantifs terminés en *ique* étaient d'abord des adjectifs, comme la *politique*, pour l'art politique, etc.

—

יֹרֶשֶׁת נַחֲלָה מִמַּטּוֹת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לְאֶחָד מִמִּשְׁפַּחַת מַטֵּה
אָבִיהָ תִּהְיֶה לְאִשָּׁה לְמַעַן יִירְשׁוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אִישׁ נַחֲלַת
אֲבֹתָיו׃ 9 וְלֹא־תִסֹּב נַחֲלָה מִמַּטֶּה לְמַטֶּה אַחֵר כִּי־
אִישׁ בְּנַחֲלָתוֹ יִדְבְּקוּ מַטּוֹת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃ מפטיר 10 כַּאֲשֶׁר
צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה כֵּן עָשׂוּ בְּנוֹת צְלָפְחָד׃ 11 וַתִּהְיֶינָה
מַחְלָה תִרְצָה וְחָגְלָה וּמִלְכָּה וְנֹעָה בְּנוֹת צְלָפְחָד לִבְנֵי דֹדֵיהֶן
לְנָשִׁים׃ 12 מִמִּשְׁפְּחֹת בְּנֵי־מְנַשֶּׁה בֶן־יוֹסֵף הָיוּ לְנָשִׁים
וַתְּהִי נַחֲלָתָן עַל־מַטֵּה מִשְׁפַּחַת אֲבִיהֶן׃ 13 אֵלֶּה הַמִּצְוֹת
וְהַמִּשְׁפָּטִים אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה בְּיַד־מֹשֶׁה אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל
בְּעַרְבֹת מוֹאָב עַל־יַרְדֵּן יְרֵחוֹ׃

חזק

loi devait exister même après le partage. En cela il s'éloigne du sentiment du Talmud. Ce verset et le suivant manquent dans la paraphrase de Ben Ouziel.

11. מחלה Les Septante rapportent ces noms dans cet ordre : le deuxième, troisième, quatrième, cinquième et premier. Au verset 21 du chapitre 27, ils sont dans cet ordre, relativement au texte actuel : premier, cinquième, troisième, quatrième, deuxième. Iar'hi dit qu'ici ils sont rangés d'après l'ordre d'âge des personnes, et ailleurs d'après leur ordre de mérite. C'est fort conjectural.

FIN DES NOTES.

tre les familles de Joseph, s'approchèrent, et parlèrent devant Mosché et devant les nassi, chefs des pères des enfans d'Israel;

2. Et dirent : l'Éternel a ordonné à mon maître de donner le pays en héritage, par sort, aux enfans d'Israel, et mon maître a été commandé par l'Éternel de donner l'héritage de notre frère Tseloph'had à ses filles.

3. Si elles deviennent femmes de quelqu'un des fils parmi les enfans d'Israel, leur héritage sera retranché de l'héritage de nos ancêtres et ajouté à l'héritage de la tribu à laquelle elles appartiendront; (de sorte) qu'il y aura un retranchement du sort de notre héritage.

4. Et quand il y aura iobel (jubilé) pour les enfans d'Israel, leur héritage sera ajouté à l'héritage de la tribu à laquelle elles appartiendront, et de l'héritage de nos ancêtres leur héritage sera retranché.

5. Mosché demanda aux enfans d'Israel, par ordre de l'Éternel, en disant : ce que la tribu des enfans de Joseph dit est bien.

6. Voici ce que l'Éternel ordonne au sujet des enfans de Tseloph'had, savoir : qu'elles deviennent la femme de qui elles voudront, pourvu qu'elles deviennent la femme (de quelqu'un) de la famille de la tribu de leurs pères;

7. Et que parmi les enfans d'Israel un héritage ne se transporte pas de tribu à tribu, car les enfans d'Israel doivent être attachés chacun à l'héritage de la tribu de son père.

8. Toute fille héritant un héritage d'entre les tribus

« marier hors de leur parenté; mais il est convenable qu'elles se joignent en « mariage, avec tous, leurs biens, au plus proche parent. » Selon Aben Esra cette

וְלִפְנֵי הַנְּשִׂאִים רָאשֵׁי אָבוֹת לִבְנֵי יִשְׂרָאֵל׃ 2 וַיֹּאמְרוּ
אֶת־אֲדֹנִי צִוָּה יְהוָה לָתֵת אֶת־הָאָרֶץ בְּנַחֲלָה בְּגוֹרָל לִבְנֵי
יִשְׂרָאֵל וַאדֹנִי צֻוָּה בַיהוָה לָתֵת אֶת־נַחֲלַת צְלָפְחָד אָחִינוּ
לִבְנֹתָיו׃ 3 וְהָיוּ לְאֶחָד מִבְּנֵי שִׁבְטֵי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל
לְנָשִׁים וְנִגְרְעָה נַחֲלָתָן מִנַּחֲלַת אֲבֹתֵינוּ וְנוֹסַף עַל נַחֲלַת
הַמַּטֶּה אֲשֶׁר תִּהְיֶינָה לָהֶם וּמִגֹּרַל נַחֲלָתֵנוּ יִגָּרֵעַ׃ 4
וְאִם־יִהְיֶה הַיֹּבֵל לִבְנֵי יִשְׂרָאֵל וְנוֹסְפָה נַחֲלָתָן עַל נַחֲלַת
הַמַּטֶּה אֲשֶׁר תִּהְיֶינָה לָהֶם וּמִנַּחֲלַת מַטֵּה אֲבֹתֵינוּ יִגָּרַע
נַחֲלָתָן׃ 5 וַיְצַו מֹשֶׁה אֶת־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל עַל־פִּי יְהוָה
לֵאמֹר כֵּן מַטֵּה בְנֵי־יוֹסֵף דֹּבְרִים׃ 6 זֶה הַדָּבָר אֲשֶׁר־
צִוָּה יְהוָה לִבְנוֹת צְלָפְחָד לֵאמֹר לַטּוֹב בְּעֵינֵיהֶם תִּהְיֶינָה
לְנָשִׁים אַךְ לְמִשְׁפַּחַת מַטֵּה אֲבִיהֶם תִּהְיֶינָה לְנָשִׁים׃ 7
וְלֹא־תִסֹּב נַחֲלָה לִבְנֵי יִשְׂרָאֵל מִמַּטֶּה אֶל־מַטֶּה כִּי אִישׁ
בְּנַחֲלַת מַטֵּה אֲבֹתָיו יִדְבְּקוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃ 8 וְכָל־בַּת

eurent le partage sur la rive occidentale du Jourdain, parmi lesquels étaient les filles de Tselopb'bad. (Voy. Jos., ch. 17, v. 3.) מנשה *Menasché* (Manassé). Après ce mot les Septante mettent καὶ ἔναντι Ἐλεάζαρ τοῦ ἱερέως, *et devant Éléazar le cohène*. Syriaqoe de même.

2. אדני *Mon maître;* un parle pour tous.

3. ונוסף Racine יסף passé du *Niphal; il sera ajouté.* להם *A eux*, se rapporte au nom collectif מטה *tribu.*

4. ואם Et lors même que le jubilé vient, il ne change rien à l'état des choses. Notre tribu éprouvera toujours une diminution de territoire. Le rabbi Iebouda conclut de ce verset que le jubilé cessera.

6. לבנות צלפחד *Aux filles de Tseloph'had.* Selon le Talmud (Baba Bathra, fol. 120), ceci est exclusif à ces femmes, et n'a pas lieu pour d'autres.

7. תסב Racine סבב au *Niphal. Qu'elle ne soit pas détournée.*

8. וכל בת ירשת נחלה *Toute fille héritant une propriété.* Une semblable loi existait chez les Athéniens: Μὴ ἐξεῖναι ταῖς ἐπικλήροις ἔξω τῆς ἀγχιστείας γαμεῖν, ἀλλὰ προσῆκον εἶναι αὐτὰς μετὰ τῶν χρημάτων τῷ ἐγγύτατα γένει συνοικεῖν, (Sam Petitum *ad Leg.*, *att.* lib. VI, tit. 1): «Il n'est pas permis aux héritières de se

grand cohène, le meurtrier pourra retourner au pays de sa possession.

29. Ces (choses) seront pour vous un statut de jugement dans vos générations, dans toutes vos demeures.

30. Quiconque frappe quelqu'un, on fera mourir le meurtrier, d'après la déclaration de témoins ; mais un seul témoin ne pourra témoigner contre une personne pour (faire condamner à) mort.

31. Vous n'accepterez pas de rançon pour la vie du meurtrier qui est (déclaré) coupable, (digne) de mort ; car il doit mourir.

32. Et vous n'accepterez pas de rançon pour (le laisser) fuir à la ville de refuge, ni pour le laisser revenir habiter au pays avant la mort du cohène.

33. Ne souillez pas le pays dans lequel vous êtes ; car le sang souille le pays, et il ne sera pas rédimé à la terre, le sang qui y a été versé, si ce n'est par le sang de celui qui l'a répandu.

34. Qu'elle (la souillure) ne rende pas impur le pays où vous demeurez, où je réside, car, moi l'Éternel, je réside parmi les enfans d'Israel.

Ch. XXXVI. 1. Les chefs des pères de la famille des enfans de Guilad, fils de Machir, fils de Menasché, d'en-

μὴ φονοκτονήσετε, ne vous souillez pas de meurtre. אתם Après ce mot le Samaritain a יושבים Septante et Syriaque id.

34. תטמא Deuxième personne singulière ; אתם au pluriel. Ounklousse et Ben Ouziel traduisent ולא תטמא par un pluriel ולא תסאבון Selon Aben Esra תטמא est ici une troisième personne plurielle se rapportant à la terre souillée.

Ch. XXXVI. בני גלעד *Les enfans de Guilad.* Ce ne sont point ceux qui

הָרֹצֵחַ אֶל־אֶרֶץ אֲחֻזָּתוֹ׃ 29 וְהָיוּ אֵלֶּה לָכֶם לְחֻקַּת
מִשְׁפָּט לְדֹרֹתֵיכֶם בְּכֹל מוֹשְׁבֹתֵיכֶם׃ 30 כָּל־מַכֵּה־נֶפֶשׁ
לְפִי עֵדִים יִרְצַח אֶת־הָרֹצֵחַ וְעֵד אֶחָד לֹא־יַעֲנֶה בְנֶפֶשׁ
לָמוּת׃ 31 וְלֹא־תִקְחוּ כֹפֶר לְנֶפֶשׁ רֹצֵחַ אֲשֶׁר־הוּא
רָשָׁע לָמוּת כִּי־מוֹת יוּמָת׃ 32 וְלֹא־תִקְחוּ כֹפֶר לָנוּס
אֶל־עִיר מִקְלָטוֹ לָשׁוּב לָשֶׁבֶת בָּאָרֶץ עַד־מוֹת הַכֹּהֵן׃
33 וְלֹא־תַחֲנִיפוּ אֶת־הָאָרֶץ אֲשֶׁר אַתֶּם בָּהּ כִּי הַדָּם
הוּא יַחֲנִיף אֶת־הָאָרֶץ וְלָאָרֶץ לֹא־יְכֻפַּר לַדָּם אֲשֶׁר
שֻׁפַּךְ־בָּהּ כִּי־אִם בְּדַם שֹׁפְכוֹ׃ 34 וְלֹא תְטַמֵּא אֶת־
הָאָרֶץ אֲשֶׁר אַתֶּם יֹשְׁבִים בָּהּ אֲשֶׁר אֲנִי שֹׁכֵן בְּתוֹכָהּ כִּי
אֲנִי יְהוָה שֹׁכֵן בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃ פ שביעי
לו 1 וַיִּקְרְבוּ רָאשֵׁי הָאָבוֹת לְמִשְׁפַּחַת בְּנֵי־גִלְעָד
בֶּן־מָכִיר בֶּן־מְנַשֶּׁה מִמִּשְׁפְּחֹת בְּנֵי יוֹסֵף וַיְדַבְּרוּ לִפְנֵי מֹשֶׁה

30. למות . . . . ועד אחד Voy. Deutér., ch. 17, v. 6, et ch. 19, v. 15.

31. כפר *Rédemption.* Ounklousse ממון *de l'argent.* Le législateur défend d'accepter de l'argent pour prix de sang. Chez certaines tribus arabes, l'usage de se rédimer de sang est admis; chez d'autres il est rejeté comme une infamie. Voy. Niebuhr (*Descript. Arab.* p. 32). Le Coran (Sur., 11, 173) accorde au plus proche parent le droit de demander satisfaction, mais défend de tuer violemment le meurtrier, et aussi d'exercer une vengeance sur les parens du meurtrier. Cependant les Arabes n'observent pas cette dernière défense, et toute une famille est responsable. La composition pécuniaire pour réparation d'homicide est admise dans les lois saliques, ripuaires, bourguignones, des Francs, des Saxons, des Normands, et en général par toutes les nations teutoniques.

32. לנוס Iar'hi dit que c'est pour לָנָס *pour le fuyard.* Selon le באור c'est pour לניסה *pour la fuite*, pour lui accorder la fuite. הכהן Après ce mot le Samaritain met הגדול Septante et Syriaque de même.

33. תחניפו — חנף *Souiller, rendre profane*, montrer le contraire de ce qui est en réalité. Voy. Jérém., ch. 23, v. 11; Isaïe, ch. 24, v. 5. Septante

chose) sur elle avec préméditation, et qu'elle en meure,

21. Ou si, par inimitié, il l'a frappée de sa main, et l'a fait mourir ; que celui qui a frappé meure, c'est un meurtrier; le vengeur du sang peut tuer le meurtrier en le rencontrant.

22. Si, subitement, sans inimitié, il l'a poussée ou a jeté sur elle sans préméditation un instrument quelconque,

23. Ou si, sans voir, il a fait tomber sur elle une pierre quelconque, pouvant occasioner la mort, et que mort s'en suive, sans qu'il ait été son ennemi, ou qu'il lui ait cherché du mal ;

24. La réunion jugera, d'après ces jugemens, entre celui qui a frappé et le vengeur du sang.

25. La réunion délivrera le meurtrier de la main du vengeur du sang; la réunion le fera revenir à sa ville de refuge, où il avait fui, il y demeurera jusqu'à la mort du grand cohène, qu'on aura oint de l'huile sainte.

26. Mais si le meurtrier venait à sortir des limites de la ville de son refuge où il avait fui

27. Et que le vengeur du sang le rencontre hors des limites de la ville de son refuge, si le vengeur du sang tue le meurtrier, il n'y a pas meurtre ;

28. Car il doit demeurer dans la ville de son refuge, jusqu'à la mort du grand cohène, et après la mort du

de vengeance. Celle raison est bien subtile. אשר משח אתו *Qu'on a oint*. Verbe impersonnel; le nominatif n'est pas indiqué.

26. את גבול Pour מן גבול Le באור établit une différence entre cette dernière expression et la première; après מן גבול *de la limite*, il y a un mot déterminant וחוצה *ou dehors*; après את גבול le mot déterminant n'est pas indispensable.

27. אין לו דם *Il n'y a point de sang*. L'exécution est confiée aux particuliers ; ce qui caractérise une société encore à demi sauvage.

אוֹ־הִשְׁלִיךְ עָלָיו בִּצְדִיָּה וַיָּמֹת׃ 21 אוֹ בְאֵיבָה הִכָּהוּ
בְיָדוֹ וַיָּמֹת מוֹת־יוּמַת הַמַּכֶּה רֹצֵחַ הוּא גֹּאֵל הַדָּם יָמִית
אֶת־הָרֹצֵחַ בְּפִגְעוֹ־בוֹ׃ 22 וְאִם־בְּפֶתַע בְּלֹא־אֵיבָה
הֲדָפוֹ אוֹ־הִשְׁלִיךְ עָלָיו כָּל־כְּלִי בְּלֹא צְדִיָּה׃ 23 אוֹ
בְכָל־אֶבֶן אֲשֶׁר־יָמוּת בָּהּ בְּלֹא רְאוֹת וַיַּפֵּל עָלָיו וַיָּמֹת
וְהוּא לֹא־אוֹיֵב לוֹ וְלֹא מְבַקֵּשׁ רָעָתוֹ׃ 24 וְשָׁפְטוּ הָעֵדָה
בֵּין הַמַּכֶּה וּבֵין גֹּאֵל הַדָּם עַל הַמִּשְׁפָּטִים הָאֵלֶּה׃ 25
וְהִצִּילוּ הָעֵדָה אֶת־הָרֹצֵחַ מִיַּד גֹּאֵל הַדָּם וְהֵשִׁיבוּ אֹתוֹ
הָעֵדָה אֶל־עִיר מִקְלָטוֹ אֲשֶׁר־נָס שָׁמָּה וְיָשַׁב בָּהּ עַד־מוֹת
הַכֹּהֵן הַגָּדֹל אֲשֶׁר־מָשַׁח אֹתוֹ בְּשֶׁמֶן הַקֹּדֶשׁ׃ 26 וְאִם־
יָצֹא יֵצֵא הָרֹצֵחַ אֶת־גְּבוּל עִיר מִקְלָטוֹ אֲשֶׁר יָנוּס שָׁמָּה׃
27 וּמָצָא אֹתוֹ גֹּאֵל הַדָּם מִחוּץ לִגְבוּל עִיר מִקְלָטוֹ וְרָצַח
גֹּאֵל הַדָּם אֶת־הָרֹצֵחַ אֵין לוֹ דָּם׃ 28 כִּי בְעִיר מִקְלָטוֹ
יֵשֵׁב עַד־מוֹת הַכֹּהֵן הַגָּדֹל וְאַחֲרֵי־מוֹת הַכֹּהֵן הַגָּדֹל יָשׁוּב

mais Iar'hi dit אפילו בתוך ערי מקלט *même dans l'intérieur des villes de refuge.* ימיתנו Pour ימיתנו.

20. יהדפנו Racine הדף *pousser*, du *Kal.* בצדיה *Préméditation, embûche.* Voy. Exode, ch. 21, v. 13, et II Sam., ch. 24, v. 12.

21. איבה *Inimitié.* Voy. Gen., ch. 3, v. 15; אֵיבָה est une contraction de אֵיְבָה.

22. ואם Après avoir rapporté les meurtres avec dessein prémédité, il énumère les cas sans préméditation.

23. ראות Infinitif de ראה *voir*, בלא ראת *sans le voir.* לו *A lui*, de la personne tuée.

24. העדה Ounklousse כנישתא *la réunion.* On voit que cette réunion forme ici le tribunal. Elle fut probablement composée des plus anciens, des cheiks.

25. הרצח *Le meurtrier.* Sam. המכה *celui qui a frappé.* Toutes les versions s'accordent avec le texte hébreu. עד מות הכהן הגדול *Jusqu'à la mort du grand cohène.* La raison en est, selon Maimonides, que la douleur de cette perte doit faire oublier toutes les douleurs causées par la mort des parens, et faire taire l'esprit

13. Des villes que vous aurez données, six seront des villes de refuge pour vous.

14. Vous établirez trois de ces villes en-deçà du Iardène, et vous établirez les trois autres villes au pays de Kenâane; ce seront des villes de refuge.

15. Aux enfans d'Israel, comme à l'étranger, et à celui qui y est établi, ces six villes-là serviront de refuge, pour que quiconque aura tué une personne involontairement, puisse s'y réfugier.

16. Mais s'il l'a frappée avec un instrument de fer, et qu'elle en soit morte, c'est un meurtrier; qu'il meure, le meurtrier.

17. Si, tenant à la main une pierre pouvant donner la mort, il l'a frappée, et qu'elle en soit morte, c'est un meurtrier, qu'il meure, le meurtrier.

18. Ou si, tenant à la main un instrument en bois pouvant donner la mort, il l'a frappée, et que mort s'en suive, c'est un meurtrier; qu'il meure, le meurtrier.

19. Le vengeur du sang peut tuer le meurtrier; en le rencontrant il peut le tuer.

20. S'il l'a poussée par haine, ou s'il a jeté (quelque

dans la main; Septante id. Ben Ouziel, באבנא מלוא ידא די כמיסת מימות בה *avec une pierre, pleine la main, qui suffit pour faire mourir.*

18. או Samaritain ואם *et si*; Septante et Vulgate de même.

19. גאל ... הרצח C'était aux parens, aux amis de la victime à poursuivre l'assassin et à le tuer partout où ils pouvaient le rencontrer. C'est là la vraie jurisprudence des nomades asiatiques. Ounklousse cherche à corriger ce qu'il y a de dur dans cette assertion, et il ajoute: כד אתחייב ליה מן דינה *quand il est déclaré coupable par la jusitce.* בפגעו De פגע *rencontrer*, partout où *il le rencontrera.* Ben Ouziel ajoute: מברא לקרויא האלין *hors de ces villes* (de refuge).

22.

תִּתְּנוּ שֵׁשׁ עָרֵי מִקְלָט תִּהְיֶינָה לָכֶם׃ 14 אֵת ׀ שְׁלֹשׁ
הֶעָרִים תִּתְּנוּ מֵעֵבֶר לַיַּרְדֵּן וְאֵת שְׁלֹשׁ הֶעָרִים תִּתְּנוּ
בְּאֶרֶץ כְּנָעַן עָרֵי מִקְלָט תִּהְיֶינָה׃ 15 לִבְנֵי יִשְׂרָאֵל וְלַגֵּר
וְלַתּוֹשָׁב בְּתוֹכָם תִּהְיֶינָה שֵׁשׁ־הֶעָרִים הָאֵלֶּה לְמִקְלָט לָנוּס
שָׁמָּה כָּל־מַכֵּה־נֶפֶשׁ בִּשְׁגָגָה׃ 16 וְאִם־בִּכְלִי בַרְזֶל ׀
הִכָּהוּ וַיָּמֹת רֹצֵחַ הוּא מוֹת יוּמַת הָרֹצֵחַ׃ 17 וְאִם בְּאֶבֶן
יָד אֲשֶׁר־יָמוּת בָּהּ הִכָּהוּ וַיָּמֹת רֹצֵחַ הוּא מוֹת יוּמַת הָרֹצֵחַ׃
18 אוֹ בִּכְלִי עֵץ־יָד אֲשֶׁר־יָמוּת בּוֹ הִכָּהוּ וַיָּמֹת רֹצֵחַ
הוּא מוֹת יוּמַת הָרֹצֵחַ׃ 19 גֹּאֵל הַדָּם הוּא יָמִית אֶת־
הָרֹצֵחַ בְּפִגְעוֹ־בוֹ הוּא יְמִתֶנּוּ׃ 20 וְאִם־בְּשִׂנְאָה יֶהְדָּפֶנּוּ

et n'offre pas impunité aux coupables, comme chez les Grecs et les Chrétiens du moyen âge. Leclerc cite ici un passage très-remarquable d'Euripide :

. . . . Δεινόν γε θνητοῖς τοὺς νόμους ὡς οὐ καλῶς
ἔθηκεν ὁ θεὸς, οὐδ' ἀπὸ γνώμης σοφῆς.
τοὺς μὲν γὰρ ἀδίκους βωμὸν οὐχ ἵζειν ἐχρῆν,
ἀλλ' ἐξελαύνειν· οὐδὲ γὰρ ψαύειν καλὸν
θεῶν πονηρὰν χεῖρα· τοῖσι δ' ἐνδίκοις
ἱερὰ καθίζειν, ὅστις ἠδικεῖτ', ἐχρῆν,
καὶ μὴ 'πὶ ταὐτὸ τοῦτ' ἰόντ' ἔχειν ἴσον.
τόν τ' ἐσθλὸν ὄντα, τόν τε μὴ θεῶν πάρα.

(Ion. 1312.)

« Il est surprenant que Dieu ait aussi donné aux mortels des lois nullement « belles et pas d'une conception sage ; car il ne convient pas de laisser le coupable « s'asseoir sur l'autel, mais de l'en arracher; car il n'est pas beau qu'une « main criminelle touche la divinité. C'est aux innocens qu'il convient de s'as- « seoir dans les temples, lorsque quelqu'un d'entre eux souffre d'une injustice. « Il ne doit pas être égal aux dieux que celui qui vient dans ce lieu soit bon « ou ne le soit pas ». Euripide n'aurait pas les mêmes reproches à faire aux asiles des Hébreux.

16. ברזל *Fer.* On suppose qu'en frappant avec du fer on avait intention de commettre un homicide.

17. באבן יד Onnklonsse באבנא דמתנסבא בידא *pierre qui est prise*

les six villes de refuge que vous donnerez pour y laisser fuir le meurtrier ; outre cela vous leur donnerez quarante-deux villes.

7. Toutes les villes que vous donnerez aux lévites (seront ensemble) quarante-huit villes, elles et leurs places libres.

8. Et les villes que vous donnerez de la possession des enfans d'Israel, vous en donnerez plus de celui qui en a plus, et moins de celui qui en a moins; chacun, selon l'héritage qu'il possédera, donnera de ses villes aux lévites.

9. L'Éternel parla à Mosché en disant :

10. Parle aux enfans d'Israel, et dis-leur : quand vous aurez passé le Iardène (pour entrer) au pays de Kenâane,

11. Établissez-vous des villes qui vous soient des villes de refuge ; là s'enfuira tout meurtrier frappant une personne involontairement.

12. Ces villes vous serviront de refuge contre le vengeur (du sang), afin que le meurtrier ne meure pas jusqu'à ce qu'il ait comparu en jugement devant la réunion.

12. מגואל Oonkl. מגאל דמא *du rédempteur de sang*, comme au verset 21 qui suit; Septante ἀπὸ τοῦ ἀγχιστεύοντος τὸ αἷμα, *à cause du proche du sang*. le parent. Saadias תבע עניתא דמא *qui demande la punition du sang;* Ben Ouziel תבע אדמא *qui demande du sang*. On sait qoe chez les peuples anciens, où il n'y avait point d'action pobliqoe, la poorsoite et même la veogeance des crimes était une affaire de famille. C'est ce qui existe encore chez les Bedoouins, et fréqoemment en Corse. Chez les nations enropéennes, pour des offenses qoe la loi ne peut ni poorsoivre ni punir, les mœors tolèreut eocore sous le oom de duel une sorte de justice individuelle. לפני העדה *Devant l'assemblée*, ce qui annonce la poblicité des jugemeos. Cette disposition très-sage, est particulière à la législatioo mosaïque; elle présente des garanties contre la vengeance,

תִּתְּנוּ לַלְוִיִּם אֵת שֵׁשׁ־עָרֵי הַמִּקְלָט אֲשֶׁר תִּתְּנוּ לָנֻס שָׁמָּה
הָרֹצֵחַ וַעֲלֵיהֶם תִּתְּנוּ אַרְבָּעִים וּשְׁתַּיִם עִיר׃ 7 כָּל־
הֶעָרִים אֲשֶׁר תִּתְּנוּ לַלְוִיִּם אַרְבָּעִים וּשְׁמֹנֶה עִיר אֶתְהֶן
וְאֶת־מִגְרְשֵׁיהֶן׃ 8 וְהֶעָרִים אֲשֶׁר תִּתְּנוּ מֵאֲחֻזַּת בְּנֵי־
יִשְׂרָאֵל מֵאֵת הָרַב תַּרְבּוּ וּמֵאֵת הַמְעַט תַּמְעִיטוּ אִישׁ כְּפִי
נַחֲלָתוֹ אֲשֶׁר יִנְחָלוּ יִתֵּן מֵעָרָיו לַלְוִיִּם׃ פ ששי
(שביעי במחוברין) 9 וַיְדַבֵּר יְהֹוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 10
דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם כִּי אַתֶּם עֹבְרִים אֶת־
הַיַּרְדֵּן אַרְצָה כְּנָעַן׃ 11 וְהִקְרִיתֶם לָכֶם עָרִים עָרֵי
מִקְלָט תִּהְיֶינָה לָכֶם וְנָס שָׁמָּה רֹצֵחַ מַכֵּה־נֶפֶשׁ בִּשְׁגָגָה׃
12 וְהָיוּ לָכֶם הֶעָרִים לְמִקְלָט מִגֹּאֵל וְלֹא יָמוּת הָרֹצֵחַ
עַד־עָמְדוֹ לִפְנֵי הָעֵדָה לַמִּשְׁפָּט׃ 13 וְהֶעָרִים אֲשֶׁר

lieux d'asiles. Chez les Égyptiens et les Grecs les temples servaient d'asile, même à des crimioels. Daus les temps antiqoes de la Grèce, l'homicide involontaire était obligé de s'expatrier. Parlant à Achille, Patrocle dit :

Εὖτέ με τυτθὸν ἐόντα Μενοίτιος ἐξ Ὀπόεντος
Ἤγαγεν ὑμέτερόνδ' ἀνδροκτασίης ὕπο λυγρῆς,
Ἤματι τῷ ὅτε παῖδα κατέκτανον Ἀμφιδάμαντος,
Νήπιος, οὐκ ἐθέλων, ἀμφ' ἀστραγάλοισι χολωθείς.

(Iliade, ch. XXIII, vers 85 et soivans.)

« Lorsque Ménétius me condoisit, moi encore petit, d'Opontium daos votre « maison, à cause d'on triste homicide, ao jour où j'ai tué le fils d'Amphidamas, « saos le vouloir, sot petit garçoo (qoe j'étais) en colère pour des osselets. »

8. ינחלו Samaritain ינחל au singulier. מאת הרב תרבו Ce n'est pas d'après la populatioo de chaqoe tribu qoe la distribution a été faite. Voy. Josué, ch. 18.

11. והקריתם Selon les uos de קרה *rencontrer, préparer*. De même Ounkl., qui dit ותזמנון *vous préparerez*. Iar'hi et Mendelsohn; d'autres dérivent la signification de ce mot de קורה *toit, abri*. La ville s'appelle קריה étant abritée par les maisons. בשגגה Ounklousse בשלו *précipitamment, inopinément*.

Ch. XXXV. 1. L'Éternel parla à Mosché dans les plaines de Moab, près du Iardène de Ieré'ho, en disant :

2. Ordonne aux enfans d'Israel qu'ils donnent aux lévites, de l'héritage de leur possession, des villes pour habiter, et vous donnerez (aussi) aux lévites les places libres qui sont autour des villes.

3. Ces villes leur serviront pour habiter, et leurs places libres seront pour leurs bestiaux, pour leurs biens et pour tous leurs animaux.

4. Et les places libres des villes que vous donnerez aux lévites, seront de mille coudées tout autour, depuis la muraille de la ville en dehors.

5. Vous mesurerez de l'extérieur de la ville, du côté oriental deux mille coudées, du côté méridional deux mille coudées, du côté occidental deux mille coudées, et du côté septentrional deux mille coudées, et la ville (sera) au milieu; voilà ce qui leur servira de places libres (autour) des villes.

6. Et les villes que vous donnerez aux lévites, (ce sont)

l'explication toute simple de ce verset. Mais le Talmud, qui a voulu faire concorder les 1000 coudées du verset précédent avec les 2000 de celui-ci, a été amené à des explications compliquées et sur lesquelles, comme d'ordinaire, les commentateurs ont renchéri. Voy. la Dissertation sur la zone lévitique, à la fin du volume.

6. מקלט Ounklousse שיזבתא *lieu de délivrance*. Ben Ouziel דקלטן קטולא *qui retiennent*, reçoivent *le meurtrier*; en chaldéen קלט signifie *retenir*. Septante *φυγαδευτήριον*, *un lieu de refuge*. הרצח *Le meurtrier*. En arabe le verbe רצח désigne l'action de broyer, de lapider quelqu'un, et en hébreu *assassiner*. שש *Six*. Trois sur la rive orientale et trois sur la rive occidentale du Jourdain. (Jos., ch. 20, v. 7). Lorsque les sociétés n'étaient pas encore assez régulièrement et fortement constituées ; lorsqu'il n'existait pas de ministère public pour punir les coupables et protéger les innocens, les législateurs ont eu recours aux

לה 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה בְּעַרְבֹת מוֹאָב עַל־יַרְדֵּן
יְרֵחוֹ לֵאמֹר׃ 2 צַו אֶת־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְנָתְנוּ לַלְוִיִּם
מִנַּחֲלַת אֲחֻזָּתָם עָרִים לָשָׁבֶת וּמִגְרָשׁ לֶעָרִים סְבִיבֹתֵיהֶם
תִּתְּנוּ לַלְוִיִּם׃ 3 וְהָיוּ הֶעָרִים לָהֶם לָשָׁבֶת וּמִגְרְשֵׁיהֶם
יִהְיוּ לִבְהֶמְתָּם וְלִרְכֻשָׁם וּלְכֹל חַיָּתָם׃ 4 וּמִגְרְשֵׁי
הֶעָרִים אֲשֶׁר תִּתְּנוּ לַלְוִיִּם מִקִּיר הָעִיר וָחוּצָה אֶלֶף אַמָּה
סָבִיב׃ 5 וּמַדֹּתֶם מִחוּץ לָעִיר אֶת־פְּאַת־קֵדְמָה אַלְפַּיִם
בָּאַמָּה וְאֶת־פְּאַת־נֶגֶב אַלְפַּיִם בָּאַמָּה וְאֶת־פְּאַת־יָם ׀
אַלְפַּיִם בָּאַמָּה וְאֵת פְּאַת צָפוֹן אַלְפַּיִם בָּאַמָּה וְהָעִיר בַּתָּוֶךְ
זֶה יִהְיֶה לָהֶם מִגְרְשֵׁי הֶעָרִים׃ 6 וְאֵת הֶעָרִים אֲשֶׁר

Ch. XXXV. 2. מגרש Onkl. רוח *large*, un espace large ; une place libre, étendue, dit Iar'hi; devant la ville, et qui lui sert d'embellissement, de גרש *expulser*, c'est une place vide d'habitations ; toute habitation en est exclue. Septante *προάστεια*, *avant-ville*, faubourg. Ben Ouziel פרוילין *pomoerium*. Voy. Ézéch., ch. 45, v. 2, où le mot מגרש désigne *le parvis du temple*.

3. ומגרשיהם Ben Ouziel ובדורלהון *et leurs environs;* il ne traduit pas comme dans le verset précédent. Septante *ἀφορίσματα*, *séparations*, *circonscriptions*. ולכל חיתם Ben Ouziel ולכל צורכיהון *et pour tous leurs besoins.* Il semble que les lévites pouvaient aussi semer ce qui est nécessaire à la vie. Cependant le Talmud dit que toute culture était défendue, et que cette banlieue était destinée, soit à l'ornement, soit pour le pâturage. Les Septante n'ont pas ces deux mots.

4. ומגרשי Ben Ouziel ופרודולי c'est presque comme au verset 3. Sept. *τὰ συγκυροῦντα τῶν πόλεων*, *ce qui appartient aux villes*, leurs banlieues מקיר העיר Ben Ouziel חזור קרתא *autour de la ville.* אלף אמה *Mille coudées.* Toutes les anciennes traductions ont ce même nombre, à l'exception des Septante, qui ont deux mille coudées (*δισχιλίους πήχεις*), et d'après le verset qui suit, il est évident que la leçon des Septante est la véritable, qu'il y a ici une faute de copie, et que cette faute est très-ancienne.

5. אלפים באמה *Deux mille coudées*, environ 1050 mètres ou un quart de lieue. Dans un rayon d'un quart de lieue, les terres autour des villes lévitiques étant dans leur dépendance, formaient leur banlieue. Telle est

16. L'Éternel parla à Mosché, en disant :

17. Voici les noms des hommes qui vous feront prendre possession du pays : Élazar le cohène et Iehoschoua, fils de Noune.

18. Vous prendrez pour faire hériter le pays, un nassi de chaque tribu.

19. Et voici les noms des hommes : pour la tribu de Iehouda, Kaleb, fils de Iephouné.

20. Pour la tribu des enfans de Schimone, Schmouel, fils d'Amihoud.

21. Pour la tribu de Biniamine, Elidad, fils de Kislone.

22. Pour la tribu des enfans de Dane, le nassi Bouki, fils de Iogli.

23. Pour les enfans de Joseph, pour la tribu des enfans de Menasché, le nassi 'Haniel, fils d'Éphod.

24. Et pour la tribu des enfans d'Éphraïme, le nassi Kemouel, fils de Schiphtane.

25. Pour la tribu des enfans de Zebouloune, le nassi Élitsaphane, fils de Parnach.

26. Pour la tribu des enfans d'Issachar, le nassi Paltiel, fils d'Azane.

27. Pour la tribu des enfans d'Aschère, le nassi A'hioud, fils de Schlomi.

28. Pour la tribu des enfans de Naphtali, le nassi Pdahel, fils d'Amihoud.

29. Voilà ceux que l'Éternel commanda pour mettre les enfans d'Israel en possession dans le pays de Kenâane.

16 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 17 אֵלֶּה שְׁמוֹת
הָאֲנָשִׁים אֲשֶׁר־יִנְחֲלוּ לָכֶם אֶת־הָאָרֶץ אֶלְעָזָר הַכֹּהֵן
וִיהוֹשֻׁעַ בִּן־נוּן׃ 18 וְנָשִׂיא אֶחָד נָשִׂיא אֶחָד מִמַּטֶּה
תִּקְחוּ לִנְחֹל אֶת־הָאָרֶץ׃ 19 וְאֵלֶּה שְׁמוֹת הָאֲנָשִׁים
לְמַטֵּה יְהוּדָה כָּלֵב בֶּן־יְפֻנֶּה׃ 20 וּלְמַטֵּה בְּנֵי שִׁמְעוֹן
שְׁמוּאֵל בֶּן־עַמִּיהוּד׃ 21 לְמַטֵּה בִנְיָמִן אֱלִידָד בֶּן־
כִּסְלוֹן׃ 22 וּלְמַטֵּה בְנֵי־דָן נָשִׂיא בֻּקִּי בֶּן־יָגְלִי׃ 23
לִבְנֵי יוֹסֵף לְמַטֵּה בְנֵי־מְנַשֶּׁה נָשִׂיא חַנִּיאֵל בֶּן־אֵפֹד׃
24 וּלְמַטֵּה בְנֵי־אֶפְרַיִם נָשִׂיא קְמוּאֵל בֶּן־שִׁפְטָן׃ 25
וּלְמַטֵּה בְנֵי־זְבוּלֻן נָשִׂיא אֱלִיצָפָן בֶּן־פַּרְנָךְ׃ 26 וּלְמַטֵּה
בְנֵי־יִשָּׂשכָר נָשִׂיא פַּלְטִיאֵל בֶּן־עַזָּן׃ 27 וּלְמַטֵּה בְנֵי־
אָשֵׁר נָשִׂיא אֲחִיהוּד בֶּן־שְׁלֹמִי׃ 28 וּלְמַטֵּה בְנֵי־נַפְתָּלִי
נָשִׂיא פְּדַהְאֵל בֶּן־עַמִּיהוּד׃ 29 אֵלֶּה אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה
לְנַחֵל אֶת־בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל בְּאֶרֶץ כְּנָעַן׃ פ חמישי

17. אלה שמות *Voici les noms.* Cette liste a été dressée évidemment après la conquête. Les tribus sont nommées d'après leur position topographique dans la terre sainte en allant du midi au nord. אשר ינחלו לכם Littéralement *qui hériteront à vous*, pour vous; chaque nassi est le tuteur *de sa tribu* (Iar'hi). Aben Esra dit que c'est un verbe transitif ayant deux régimes, l'un direct et l'autre indirect. La difficulté dans ce mot est qu'il faudrait ינחלו ou ינחילו voy. Deutér., ch. 21, v. 16, et Josué, ch. 13, v. 32.

22. נשיא *Nassi.* Ce mot ne se trouve pas devant les noms précédens.

9. La frontière passera jusqu'à Ziphrone, et aboutira à 'Hetsar-Einane; ceci sera votre frontière du septentrion.

10. Puis vous marquerez pour vos limites vers l'orient, depuis 'Hetsar-Einane à Schephame.

11. La frontière descendra de Schephame à Ribla, à l'orient d'Aïne; la frontière descendra et s'étendra le long de la mer de Kinereth, vers l'orient.

12. La frontière descendra au Iardène, et ses débouchés seront à la mer Salée; tel sera pour vous le pays selon ses frontières (tout) autour.

13. Mosché commanda aux enfans d'Israel, en disant: voici le pays que vous hériterez par sort, lequel l'Éternel a commandé de donner aux neuf tribus et demie;

14. Car la tribu des enfans de Reoubene selon la maison de leurs pères, et la tribu de Gad selon la maison de leurs pères ont pris leur héritage; (ceux de) la demi-tribu de Menasché ont (aussi) pris leur héritage.

15. Deux tribus et une demi-tribu ont pris leur héritage en deçà du Iardène de Ieré'ho, du côté de l'orient.

Celui-ci en parle comme d'une ville située dans la terre de 'Hemath. Il est probable que 'Hemath est également le nom d'une contrée et aussi d'une ville qui y est située. לעין *A Aïne*. Il y en a qui croient qu'il s'agit d'une source du Jourdain. ומחה — מחה Comme מחא *frapper*. Voy. Isaïe, ch. 55, v. 12. Dans le sens géographique *aboutir* à un endroit. על Samaritain אל — ים כנרת *Mer de Kinereth*. Ounklousse ים גניסר *mer Guonoussar*, paraît tirer son nom de la ville nephtaléenne, de כנרות *Kinroth*. Voy. Jos., ch. 19, v. 35, et Deut., ch. 3, v. 17. Le Ierouschalmi décrit très au long les limites des deux tribus et demie transjordaniques.

12. לגבלתיה *Selon ses limites*. Toutes ces limites comprennent une étendue de pays à peu près égale à celle du royaume actuel de Belgique, mais n'ayant qu'un fleuve sans issue et une mer sans ports, cette position nous explique la nullité commerciale du royaume de Judée.

וְיָצָא הַגְּבֻל זִפְרֹנָה וְהָיוּ תוֹצְאֹתָיו חֲצַר עֵינָן זֶה־יִהְיֶה לָכֶם
גְּבוּל צָפוֹן׃ 10 וְהִתְאַוִּיתֶם לָכֶם לִגְבוּל קֵדְמָה מֵחֲצַר
עֵינָן שְׁפָמָה׃ 11 וְיָרַד הַגְּבֻל מִשְּׁפָם הָרִבְלָה מִקֶּדֶם
לָעָיִן וְיָרַד הַגְּבֻל וּמָחָה עַל־כֶּתֶף יָם־כִּנֶּרֶת קֵדְמָה׃ 12
וְיָרַד הַגְּבוּל הַיַּרְדֵּנָה וְהָיוּ תוֹצְאֹתָיו יָם הַמֶּלַח זֹאת תִּהְיֶה
לָכֶם הָאָרֶץ לִגְבֻלֹתֶיהָ סָבִיב׃ 13 וַיְצַו מֹשֶׁה אֶת־בְּנֵי
יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר זֹאת הָאָרֶץ אֲשֶׁר תִּתְנַחֲלוּ אֹתָהּ בְּגוֹרָל
אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה לָתֵת לְתִשְׁעַת הַמַּטּוֹת וַחֲצִי הַמַּטֶּה׃ 14
כִּי לָקְחוּ מַטֵּה בְנֵי הָרְאוּבֵנִי לְבֵית אֲבֹתָם וּמַטֵּה בְנֵי־
הַגָּדִי לְבֵית אֲבֹתָם וַחֲצִי מַטֵּה מְנַשֶּׁה לָקְחוּ נַחֲלָתָם׃
15 שְׁנֵי הַמַּטּוֹת וַחֲצִי הַמַּטֶּה לָקְחוּ נַחֲלָתָם מֵעֵבֶר
לְיַרְדֵּן יְרֵחוֹ קֵדְמָה מִזְרָחָה׃ פ רביעי (ששי במחוברין)

9. זפרנה Septante Vatican Δεφρωνα, ils ont lu דפרנה—חצר עינן *A'Hetsar Einane*. Septante Vatican 'Αρσεναίν, Alex. 'Ασερναίν, on lit dans l'ouvrage cité, au verset 5 et 7 : « Comme nous voyons, *'Hetsar-Einane* est à l'occident « de 'Hemath, tirant vers le nord; on le nomme aujourd'hui חצר אל אקרט « *'Hetsar Al Akrat*. Cette ville est sur une montagne moyenne. Damascus est « au midi, et 'Hemath (Antioche) à quatre journées de distance, et afin de « reconnaître les bienfaits du Très-Haut, je vais t'annoncer aussi cette fois-ci « les limites du nord, car tu connais celles du midi. De la montagne de 'Hor « à 'Hemath (Antioche) soit tirée une droite : elle a trois journées de longueur, « son extrémité occidentale est vers le nord, et son extrémité orientale vers le « midi ; ensuite tire une droite de 'Hemath (Antioche) à 'Hetsar-Einane, et une « autre de 'Hetsar-Einane à Dane, qui est Schephame (שפם); la longueur de cette « droite est de quatre journées. Ces deux dernières droites forment un angle large « (obtus). Tout ce qui est au sud-est de ce quadrilatère (*Hor*, *'Hemath*, *Einane*, « *Schephame*) appartient à la Syrie; là se trouve Balbek, Damas et autres. »

10. שפמה *A Schephame*. Ben Ouziel dit אפמיה *Apamia*, ville de l'Oronte. Saadias id. Septante Σεπφαμάρ.

11. הרבלה *Ribla*. Ben Ouziel דפני *Daphné*, près Antioche ; ce qui ne s'accorde pas avec une limite orientale. Septante Βηλά, Samaritain האריבלה *Aribla*. Il est mentionné, II Rois, ch. 23, v. 33, et Jérém., ch. 39, v. 5.

mer et ses limites; cela vous sera la frontière d'occident.

7. Et ce sera (ici) votre frontière du septentrion : depuis la grande mer, vous marquerez (pour vos limites) la montagne de Har.

8. De la montagne de Har vous (les) marquerez vers l'entrée de 'Hemath ; la frontière aboutira vers Tsedad.

« des sources d'eau et des villages qui en augmentent l'agrément. Il faut un jonr « ou deux ponr en faire le circuit. Au midi, à une demi-journée de marche, est « une ville mentionnée dans le Talmud Schabbath (פרק כל כתבי) et Mena- « 'hath, sous le nom de Loudki (לודקיא); c'est Ladki (לדקיא), eu arabe « אל לאגא *Al Laga.* Entre cette ville et la montagne est située une autre « petite montagne nommée אל הורי אדה *Al Hori Ada*, et une ville nommée « קבותיא *Kibouti*, éloignée d'une demi-henre de la mer. Je dis que cette « petite montagne est la montagne cherchée, car les autres caps ne sont pas « des montagnes; ensuite les villes mentionnées pour limites aux tribns se trou- « vent vers cet endroit. Le mont se dirige vers *'Hemath.* Il y a entre eux un « intervalle de trois journées, de l'occident à l'orient. Le *Amah* (עמה) de la « tribu d'Aschère (Jos., cb. 19, v. 30) est à l'est de cette montagne, en tirant « vers le nord, à une demi-journée; aujourd'hui elle porte le nom de *Eim* עים; « ensuite *R'hab* (Jos, cb. 19, v. 28) porte encore le même nom. De même « *'Hemone* חמון (Jos., ibid.). Au midi de cette montagne, à une journée est « une grande ville, le *Sine* (סין) de la *Torah*, aujonrd'hui טראבלוס אל שם « *Tripoli* de Syrie, et près d'elle *Arka*, qni n'a pas changé de nom. On lit Gen., « cb. 10, v. 17, ואת הערקי ואת הסיני An nord de ce Sine, à deux journées « et sur le bord de la mer, est la ville de Beryte; selon moi, c'est la ville dont « il est qnestion dans Ézéch., cb. 47, v. 16. Le סברים *Sebarime*, dont il est « question en cet endroit; est selon moi l'endroit nommé aujonrd'hni מייזאר « *Mejezar*, près de 'Hemath, à une demi-jonrnée vers l'ouest. »

8. חמת *'Hemath.* Ben Ouziel לטבריא *à Tabria* (Tiberiades) Ierousch. אנטוכייא *Antioche*, ce qui est très-probable. Josèphe dit même que les habitans d'Epiphanie (Antioche) le nomment Αμαθὴ, *Amathé* (Gen., cb. 10, v. 18). Ézéchiel met aussi 'Hamath près de Damas (ch. 48, v. 1); l'empire des Hébreux n'a jamais atteint jusqu'à Antioche. צרדה Samaritain צרדה *Tserada.* Septante Vatican Σαραδὰκ, Alex. Σαλαδὰκ, ils ont lu un ת au lieu d'un ה l'endroit est mentionné dans Ezéch. (ch. 47, v. 15).

וגבול זה־יהיה לכם גבול ים : 7 וזה־יהיה לכם גבול
צפון מן־הים הגדל תתאו לכם הר ההר : 8 מהר
ההר תתאו לבא חמת והיו תוצאת הגבל צדדה : 9

Et la limite; ce mot porte l'accent *athno'h* (^), qui correspond à notre point-virgule et annonce la fin de la première partie de la phrase, ce qui présente nn sens embarrassé; mais en le joignant à l'hémistiche suivant, la difficulté disparaît. Iar'hi dit que ce mot désigne *les îles* (נסים νησοί) *de la mer*, et Ben Ouziel paraphrase en ce sens. Septante καὶ τὰ ὅρια τῆς θαλάσσης ἔσται ὑμῖν, ἡ θαλάσσα ἡ μεγάλη ὁριεῖ, τοῦτο ἔσται ὑμῖν τὰ ὅρια τῆς θαλάσσης, *vous aurez pour limite la mer; la grande mer vous limitera, et vous aurez les limites de la mer.* Ils ont lu וגבול ימה יהיה לכם הים הגדול יגבל זה יהיה לכם גבול ימה.

7. התאו Racine תאה ou תוה *assigner* une demeure. תוי En arabe signifie *devancer à la course*. Ounklousse תכונון *vous vous dirigerez.* Selon Iar'hi ce mot signifie *être en pente*. Selon Aben Esra il signifie *limiter*, en le faisant dériver de תאות גבעות עולם Gen., ch. 49, v. 26; ou bien de וחתוית תו Ézéch., ch. 9, v. 4; le א et le ה se permutent, et la signification serait *faire une marque*; et lorsque le א se change en ח on a תחום mot talmudique, qui signifie *espace*; de même Syrioque תתחמון *vous espacerez*. Saadias תחדון *limité*. Septante καταμετρήσετε, *vous mesurerez*. הר ההר Ounklousse הור טורא *au mont du mont*. Ben Ouziel לטוורים אומנס *au mont Omnis*. Sept. τὸ ὄρος, τὸ ὄρος, *la montagne des montagnes*. Vulgate *ad montem altissimum*, *à la montagne élevée*. Dans les autres versions c'est un nom propre. Cette montagne n'est évidemment pas celle sur laquelle Aharone est mort (ci-dessus, ch. 33, v. 37—38), voici ce qu'on lit dans l'ouvrage cité, verset 5 : « Pendant long-temps je me suis « donné beaucoup de peine pour connaître cette montagne, savoir où elle est « située ; enfin, après beaucoup de fatigue, je l'ai trouvée, Dieu merci : sache « que près d'Aco est la célèbre chaîne du mont Carmel; en allant au nord « une partie des caps s'avance dans la mer. Tyr, Tsidone, Beryte, sont au « niveau de la terre. Un cap porte en arabe le nom de וגאל הגר *v'gale agar*, « ce qui veut dire *face de la pierre*, près de lui est le *Rom al Basit*, « (ראם אל באסיט) et auprès de lui une très-haute montagne, nommée en « arabe גבל אל מוקרע *Gòbal Al Moukra*, ou *montagne du partage*; ce mont « est isolé, et envoie des branches dans la mer; il y a sur cette montagne des « cèdres qui s'élèvent jusqu'aux cieux, et aussi des térébinthes. On y trouve

CH. XXXIV. 1. L'Éternel parla à Mosché, savoir :

2. Ordonne aux enfans d'Israel, et dis-leur : comme vous arrivez au pays de Kenâane, voici le pays qui vous écherra en héritage, le pays de Kenâane selon ses limites.

3. Vous aurez pour côté méridional depuis le désert de Tsine près d'Édome, et pour la frontière du côté du midi, vous aurez depuis l'extrémité de la mer Salée vers l'orient.

4. La frontière tournera au midi vers la montée d'Akrabime, et passera jusqu'à Tsine, et ses débouchés seront du côté du midi, à Kadesch-Barnéa; elle sortira aussi à 'Hatsar-Addar, et passera jusqu'à Atsmone.

5. La frontière tournera d'Atsmone jusqu'au torrent d'Égypte, et aboutira à la mer.

6. Pour la frontière d'occident, vous aurez la grande

lippe-le-Bel, le plus cupide, le plus juif des rois. Les détails de ce voyage intéressant sont consignés dans l'ouvrage intitulé כפתור ופרח (*Calice et Carolle*), imprimé à Venise, et dont un manuscrit se trouve dans la célèbre collection d'Oppenheim, que l'université d'Oxford a acquise il y a quelques années. Le voyageur en question est aussi d'avis que le torrent d'Égypte ici mentionné est celui *d'Alerische*. Il dit l'avoir rencontré après environ trois jours de marche en partant de Gaza pour l'Égypte, Quoi qu'il en soit, nous pensons avec Ben Ouziel et Rosenmüller que le texte a désigné le Nil, quoique ce fleuve n'ait jamais servi rigoureusement de limite au midi, non plus que l'Euphrate au nord. Cependant ces deux fleuves sont souvent indiqués comme les limites naturelles de l'empire de Judée, limites presque atteintes du temps de Salomon (Isaïe, ch. 27, v. 12, et Jérem., ch. 2, v. 18) Et même le Sci'hor (שחור) désigné par Josué pour borne à la terre d'Israel (ch. 13, v. 3) est encore le Nil. Isaïe donne à ce même Sci'hor l'épithète de יאור *Yeor* (ch. 23, v. 3), ce qui ne fait aucun doute que ce ne soit le fleuve d'Égypte. Ainsi les distinctions qu'on fait dans les cartes entre le Schi'hor (Si'hor), le torrent d'Égypte et le Nil ne nous paraissent pas fondées.

6. הים הגדול *La grande mer*. La Méditerranée, en opposition à la mer Morte et à la mer de Genezareth. Ben Ouziel ajoute אוקיינוס *océan*. וגבול

לד 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 2 צַו אֶת־
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם כִּי־אַתֶּם בָּאִים אֶל־הָאָרֶץ
כְּנָעַן זֹאת הָאָרֶץ אֲשֶׁר תִּפֹּל לָכֶם בְּנַחֲלָה אֶרֶץ כְּנַעַן
לִגְבֻלֹתֶיהָ׃ 3 וְהָיָה לָכֶם פְּאַת־נֶגֶב מִמִּדְבַּר־צִן עַל־
יְדֵי אֱדוֹם וְהָיָה לָכֶם גְּבוּל נֶגֶב מִקְצֵה יָם־הַמֶּלַח קֵדְמָה׃
4 וְנָסַב לָכֶם הַגְּבוּל מִנֶּגֶב לְמַעֲלֵה עַקְרַבִּים וְעָבַר צִנָה
וְהָיָה תּוֹצְאֹתָיו מִנֶּגֶב לְקָדֵשׁ בַּרְנֵעַ וְיָצָא חֲצַר־אַדָּר וְעָבַר
עַצְמֹנָה׃ 5 וְנָסַב הַגְּבוּל מֵעַצְמוֹן נַחְלָה מִצְרָיִם וְהָיוּ
תוֹצְאֹתָיו הַיָּמָּה׃ 6 וּגְבוּל יָם וְהָיָה לָכֶם הַיָּם הַגָּדוֹל

CH. XXXIV. 3. פאת נגב *Le côté méridional.* La description commence par le snd-est, tourne à l'occident, de là ao nord, à l'orient, et revient au point de-départ. Cette limitation est tracée après la conquête, et semble anoocer un lever topographiqne oo espèce de carte. אדום *Edome*, voy. Juges, ch. 11, v. 17. ים המלח *Mer salée*, lac Asphaltite. Voy. Jos., ch. 16, v. 3.

4. עקרבים *Akrabime.* Jos., ch. 15, v. 3, et Juges, ch. 1, v. 36. Cette partie de l'Idumée a porté le nom d'Acrabatène (I Macc., ch. 5, v. 3). Le oom paraît venir des scorpions qui abondent dans ces lieux, car עקרב signifie *scorpion.* Burkhard conjecture que c'est le même endroit nommé aujourd'hui Akaba, au nord du golfe Elanitique. תוצאתיו *Ses débouchés;* de יצא *sortir.* קדש ברנע *Kadesch*, Ounklousse רקם *Requème.* Josèphe dit *Barnéa;* que *Kâdesche* porte le nom de Requème, de l'ancien roi midianite de ce nom. Voy. ci-dessus, ch. 31, v. 8, אדר *Adar.* Septante 'Αραδ, *Arad.*

5. נחלה מצרים *La rivière d'Égypte.* Ounklousse et Septante comme l'hébreu; Ben Ouziel לנילוס דמצראי *au Nil d'Égypte.* Saadias ואדי אלעריש *oadi Elarisch*, *le torrent d'Elarisch.* C'est aujourd'hui le nom d'un village et d'un fort situés à une demi-lieue de la mer, dans un terrain sablonneux. Bonaparte, se rendant d'Égypte en Palestine, a pris ce fort le 2 ventose an 7 (20 fév. 1799), c'est le dernier endroit où l'oo rencontre de l'eau potable. Le באור (Biour) cite avec grand éloge une relation de voyage fait daos la terre sainte au quatorzième siecle par un Israélite français nommé Iits'hak le cohène, fils de rabbi Mosché le pera'hi (ר' יצחק הכהן בן ר' משה חפרחי). Il a été obligé de s'expatrier en 1306, lors du bannissement prononcé contre les Juifs par Phi-

rent dans les plaines de Moab, près du Iardène de Ieré'ho.

49. Ils campèrent près du Iardène, depuis Beth-Haï-schimoth jusqu'à Abel-Schitime, dans les plaines de Moab.

50. L'Éternel parla à Mosché dans les plaines de Moab, près du Iardène de Ieré'ho, en disant :

51. Parle aux enfans d'Israel, et dis-leur : puisque vous passez maintenant le Iardène, (pour entrer) au pays de Kenâane,

52. Chassez de devant vous tous les habitans du pays, détruisez tous leurs ornemens, anéantissez toutes leurs images de fonte, et démolissez tous leurs hauts lieux.

53. Lorsque vous aurez chassé (les habitans) du pays, vous vous y établirez, car à vous j'ai donné le pays pour le posséder.

54. Vous hériterez le pays par sort, selon vos familles ; à celui qui a une nombreuse famille augmentez l'héritage ; à celui qui en a une moindre, donnez un moindre héritage; chacun aura selon ce qui lui sera échu par sort, et vous hériterez selon les tribus de vos pères.

55. Mais si vous ne chassez pas les habitans du pays devant vous, il arrivera que ceux d'entre eux que vous aurez laissés de reste seront comme des épines à vos yeux et des pointes à vos côtés ; ils vous traiteront en ennemis au pays dans lequel vous demeurerez.

56. Alors comme j'avais pensé faire à eux, je ferai à vous.

ch. 23, v. 24; ce qui couvre le corps du guerrier, *le bouclier*. Septante βολίδας, *dards*. Ounklousse paraphrase : les restes formeront des corps qui prendront les armes contre vous et des camps qui vous investiront.

הָעֲבָרִים וַיַּחֲנוּ בְּעַרְבֹת מוֹאָב עַל־יַרְדֵּן יְרֵחוֹ : 49
וַיַּחֲנוּ עַל־הַיַּרְדֵּן מִבֵּית הַיְשִׁמֹת עַד אָבֵל הַשִּׁטִּים בְּעַרְבֹת
מוֹאָב : ס שלישי (חמישי במחוברין) 50 וַיְדַבֵּר
יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה בְּעַרְבֹת מוֹאָב עַל־יַרְדֵּן יְרֵחוֹ לֵאמֹר :
51 דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם כִּי אַתֶּם עֹבְרִים
אֶת־הַיַּרְדֵּן אֶל־אֶרֶץ כְּנָעַן : 52 וְהוֹרַשְׁתֶּם אֶת־כָּל־
יֹשְׁבֵי הָאָרֶץ מִפְּנֵיכֶם וְאִבַּדְתֶּם אֵת כָּל־מַשְׂכִּיֹּתָם וְאֵת
כָּל־צַלְמֵי מַסֵּכֹתָם תְּאַבֵּדוּ וְאֵת כָּל־בָּמוֹתָם תַּשְׁמִידוּ :
53 וְהוֹרַשְׁתֶּם אֶת־הָאָרֶץ וִישַׁבְתֶּם־בָּהּ כִּי לָכֶם נָתַתִּי
אֶת־הָאָרֶץ לָרֶשֶׁת אֹתָהּ : 54 וְהִתְנַחַלְתֶּם אֶת־הָאָרֶץ
בְּגוֹרָל לְמִשְׁפְּחֹתֵיכֶם לָרַב תַּרְבּוּ אֶת־נַחֲלָתוֹ וְלַמְעַט תַּמְעִיט
אֶת־נַחֲלָתוֹ אֶל אֲשֶׁר־יֵצֵא לוֹ שָׁמָּה הַגּוֹרָל לוֹ יִהְיֶה לְמַטּוֹת
אֲבֹתֵיכֶם תִּתְנֶחָלוּ : 55 וְאִם־לֹא תוֹרִישׁוּ אֶת־יֹשְׁבֵי
הָאָרֶץ מִפְּנֵיכֶם וְהָיָה אֲשֶׁר תּוֹתִירוּ מֵהֶם לְשִׂכִּים בְּעֵינֵיכֶם
וְלִצְנִינִם בְּצִדֵּיכֶם וְצָרְרוּ אֶתְכֶם עַל־הָאָרֶץ אֲשֶׁר
אַתֶּם יֹשְׁבִים בָּהּ : 56 וְהָיָה כַּאֲשֶׁר דִּמִּיתִי לַעֲשׂוֹת
לָהֶם אֶעֱשֶׂה לָכֶם : פ

49. בית הישמת Septante *ἀναμέσον Ἀισιμὼθ*, *au milieu de Jeschimoth*. Ils ont lu בין voy. Ézéch., ch. 25, v. 9. אבל השטים Voy. ci-dessus, ch. 25, v. 1. Septante *ἕως Βελσὰ τὸ κατὰ δυσμὰς Μωάβ*, *jusqu'à Belsa, vers l'occident de Moab*; ils ont dérivé ערבת de ערב.

52. משכיתם Voy. Lévit., ch. 26, v. 1. Le באור dit que le mot *mosaïque* dérive peut-être du mot hébreu. במות voy. Lévit., ch. 26, v. 30.

55. לשכים De שך *épines*, venant de שכך *ce qui couvre*, entrave, et forme une haie, ou de שוך qui a même signification. Voy. Hos., ch. 2, v. 8, Septante *σκόλοπες*; *aiguillon*. ולצנינם De צנן synonyme du mot précédent; nous trouvons, Prov., ch. 22, v. 5, צנה—צנים ופחים En chaldéen signifie *être froid*, et est synonyme à צלל *ombrager*; de là צנה Ps. 35, v. 2; Ezéch.,

Iotbatha.

34. Ils partirent de Iotbatha, et campèrent à Abrona.

35. Ils partirent d'Abrona, et campèrent à Etsione-Gaber.

36. Ils partirent d'Etsione-Gaber, et campèrent dans le désert de Tsine : c'est Kadesch.

37. Ils partirent de Kadesch, et campèrent à la montagne de Har, à l'extrémité du pays d'Édome.

38. Aharone le cohène monta sur la montagne de Har, selon l'ordre de l'Éternel, et y mourut dans la quarantième année de la sortie des enfans d'Israel du pays d'Égypte, le premier du cinquième mois.

39. Aharone était âgé de cent-vingt-trois ans quand il mourut sur la montagne de Har.

40. Le Kenâani, roi d'Érod, qui demeurait vers le midi, dans le pays de Kenâane, apprit l'arrivée des enfans d'Israel.

41. Ils partirent de la montagne de Har, et campèrent à Tsalmona.

42. Ils partirent de Tsalmona, et campèrent à Pounone.

43. Ils partirent de Pounone, et campèrent à Oboth.

44. Ils partirent d'Oboth, et campèrent à Yié-Abarime, sur la frontière de Moab.

45. Ils partirent de Yime, et campèrent à Dibone-Gad.

46. Ils partirent de Dibone-Gad, et campèrent à Almone, vers Diblataïma.

47. Ils partirent d'Almone-Diblataïma, et campèrent près des montagnes d'Abarime, devant Nebô.

48. Ils partirent des montagnes d'Abarime, et campè-

בְּיָטְבָתָה׃ 34 וַיִּסְעוּ מִיָּטְבָתָה וַיַּחֲנוּ בְּעַבְרֹנָה׃ 35
וַיִּסְעוּ מֵעַבְרֹנָה וַיַּחֲנוּ בְּעֶצְיֹן גָּבֶר׃ 36 וַיִּסְעוּ מֵעֶצְיֹן
גָּבֶר וַיַּחֲנוּ בְמִדְבַּר־צִן הִוא קָדֵשׁ׃ 37 וַיִּסְעוּ־מִקָּדֵשׁ
וַיַּחֲנוּ בְּהֹר הָהָר בִּקְצֵה אֶרֶץ אֱדוֹם׃ 38 וַיַּעַל אַהֲרֹן
הַכֹּהֵן אֶל־הֹר הָהָר עַל־פִּי יְהוָה וַיָּמָת שָׁם בִּשְׁנַת
הָאַרְבָּעִים לְצֵאת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם בַּחֹדֶשׁ הַחֲמִישִׁי
בְּאֶחָד לַחֹדֶשׁ׃ 39 וְאַהֲרֹן בֶּן־שָׁלֹשׁ וְעֶשְׂרִים וּמְאַת
שָׁנָה בְּמֹתוֹ בְּהֹר הָהָר׃ ס 40 וַיִּשְׁמַע הַכְּנַעֲנִי
מֶלֶךְ עֲרָד וְהוּא־יֹשֵׁב בַּנֶּגֶב בְּאֶרֶץ כְּנָעַן בְּבֹא בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃
41 וַיִּסְעוּ מֵהֹר הָהָר וַיַּחֲנוּ בְּצַלְמֹנָה׃ 42 וַיִּסְעוּ
מִצַּלְמֹנָה וַיַּחֲנוּ בְּפוּנֹן׃ 43 וַיִּסְעוּ מִפּוּנֹן וַיַּחֲנוּ בְּאֹבֹת׃
44 וַיִּסְעוּ מֵאֹבֹת וַיַּחֲנוּ בְּעִיֵּי הָעֲבָרִים בִּגְבוּל מוֹאָב׃
45 וַיִּסְעוּ מֵעִיִּים וַיַּחֲנוּ בְּדִיבֹן גָּד׃ 46 וַיִּסְעוּ מִדִּיבֹן
גָּד וַיַּחֲנוּ בְּעַלְמֹן דִּבְלָתָיְמָה׃ 47 וַיִּסְעוּ מֵעַלְמֹן דִּבְלָתָיְמָה
וַיַּחֲנוּ בְּהָרֵי הָעֲבָרִים לִפְנֵי נְבוֹ׃ 48 וַיִּסְעוּ מֵהָרֵי

35. עצין גבר *Etsione-Gaber;* port sur la mer Rouge. Voy. I Rois, ch. 9, v. 26, et Deutér., ch. 2, v. 8.

36. קדש *Kadesch.* Voy. ci-dessus, ch. 13, v. 26; ch. 20, v. 1; Deutér., ch. 1, v. 19.

38. ויעל *Il monta.* Voy. ci-dessus, ch. 20, v. 25.

40. וישמע *Il apprit.* Voy. ci-dessus, ch. 21, v. 1. C'est le commencement d'un récit non achevé.

42. פונן *Pounone*; selon saint Jérôme, petite ville située dans le désert, entre *Petra* et *Zoare*, où les condamnés aux travaux exploitent des mines de métaux.

44. עיי העברים Ounklousse במגוזת עבראי Sept. ἐν Γαὶ, ἐν τῷ πέραν, *à Gaï, dans le passage*; en rendant le ע par le γ.

45. דיבן גד Voy. ci-dessus, ch. 21, v. 30. Ben Ouziel בדיבן בית מזלא.

46. עלמן דבלתימה Voy. Jérém., ch. 48, v. 22, et Ézéch., ch. 6, v. 14.

47. הרי העברים Voy. ci-dessus, ch. 27, v. 12.

48. ערבת מואב Voy. ci-dessus, ch. 22, v. 1.

16. Ils partirent du désert de Sinaï, et campèrent à Kibroth-Hatava.

17. Ils partirent de Kibroth-Hatava, et campèrent à 'Hetseroth.

18. Ils partirent de 'Hetseroth, et campèrent à Rithma.

19. Ils partirent de Rithma, et campèrent à Rimone-Paretz.

20. Ils partirent de Rimone-Paretz, et campèrent à Libna.

21. Ils partirent de Libna, et campèrent à Rissa.

22. Ils partirent de Rissa, et campèrent à Kehalatha.

23. Ils partirent de Kehalatha, et campèrent près de la montagne de Schafer.

24. Ils partirent de la montagne de Schafer, et campèrent à 'Harada.

25. Ils partirent de 'Harada, et campèrent à Makhéloth.

26. Ils partirent de Makhéloth, et campèrent à Tha'hath.

27. Ils partirent de Tha'hath, et campèrent à Tharah.

28. Ils partirent de Tharah, et campèrent à Mithka.

29. Ils partirent de Mithka, et campèrent à 'Haschmona.

30. Ils partirent de 'Haschmona, et campèrent à Mosséroth.

31. Ils partirent de Mosséroth, et campèrent à Beni-Yâkane.

32. Ils partirent de Beni-Yâkane, et campèrent à 'Hor-Haguidgad.

33. Ils partirent de 'Hor-Haguidgad, et campèrent à

16 וַיִּסְעוּ מִמִּדְבַּר סִינָי וַיַּחֲנוּ בְּקִבְרֹת הַתַּאֲוָה׃ 17
וַיִּסְעוּ מִקִּבְרֹת הַתַּאֲוָה וַיַּחֲנוּ בַּחֲצֵרֹת׃ 18 וַיִּסְעוּ
מֵחֲצֵרֹת וַיַּחֲנוּ בְּרִתְמָה׃ 19 וַיִּסְעוּ מֵרִתְמָה וַיַּחֲנוּ בְּרִמֹּן
פָּרֶץ׃ 20 וַיִּסְעוּ מֵרִמֹּן פָּרֶץ וַיַּחֲנוּ בְּלִבְנָה׃ 21 וַיִּסְעוּ
מִלִּבְנָה וַיַּחֲנוּ בְּרִסָּה׃ 22 וַיִּסְעוּ מֵרִסָּה וַיַּחֲנוּ בִּקְהֵלָתָה׃
23 וַיִּסְעוּ מִקְּהֵלָתָה וַיַּחֲנוּ בְּהַר־שָׁפֶר׃ 24 וַיִּסְעוּ
מֵהַר־שָׁפֶר וַיַּחֲנוּ בַּחֲרָדָה׃ 25 וַיִּסְעוּ מֵחֲרָדָה וַיַּחֲנוּ
בְּמַקְהֵלֹת׃ 26 וַיִּסְעוּ מִמַּקְהֵלֹת וַיַּחֲנוּ בְּתָחַת׃
27 וַיִּסְעוּ מִתָּחַת וַיַּחֲנוּ בְּתָרַח׃ 28 וַיִּסְעוּ מִתָּרַח
וַיַּחֲנוּ בְּמִתְקָה׃ 29 וַיִּסְעוּ מִמִּתְקָה וַיַּחֲנוּ בְּחַשְׁמֹנָה׃
30 וַיִּסְעוּ מֵחַשְׁמֹנָה וַיַּחֲנוּ בְּמֹסֵרוֹת׃ 31 וַיִּסְעוּ
מִמֹּסֵרוֹת וַיַּחֲנוּ בִּבְנֵי יַעֲקָן׃ 32 וַיִּסְעוּ מִבְּנֵי יַעֲקָן
וַיַּחֲנוּ בְּחֹר הַגִּדְגָּד׃ 33 וַיִּסְעוּ מֵחֹר הַגִּדְגָּד וַיַּחֲנוּ

16. קברת התאוה *Kibroth Hatava.* Voy. ci-dessus, ch. 11, v. 34.

17. חצרת *'Hetseroth.* Voy. ci-dessus, ch. 11, v. 35, et ch. 12, v. 16.

18. רתמה *Rithma.* Il n'est fait aucune mention de cet endroit, ni de ceux qui suivent, dans l'Exode, et Leclerc en donne pour raison que dans l'Exode Mosché avait pour but de nommer seulement les endroits où se sont passés des événemens miraculeux, et qu'ici il donne un itinéraire.

20. לבנה *Libna.* Samaritain לובנה Septante Λεβωνᾶ.

22. קהלתה *Kehalatha.* Septante Μακελλὰθ, *Makelath.*

23. הר שפר Les Septante n'expriment pas le mot הר.

25. מקהלת Syriaque, Saadias et Septante de même (voy. v. 22).

26. תחת *Ta'hath.* Septante Καταὰθ, *Kataath.*

27. תרח *Tara'h.* Septante Ταράθ, *Tarath.*

28. מתקה *Mithka.* Samaritain מתיקה *Methika.* Septante Μαθεκκά.

29. חשמנה *'Haschmona.* Septante Σελμωνᾶ.

31. בני יעקן *Beni Yakane.* Septante Βαναία (voy. Deutér., ch. 10, v. 6). Dans ce passage les deux stations sont indiquées dans un ordre inverse.

32. חר Samaritain הר *le mont;* Septante et Vulgate de même.

5. Les enfans d'Israel partirent de Raamsesse, et campèrent à Soucoth.

6. Ils partirent de Soucoth, et ils campèrent à Eithame, qui est à l'extrémité du désert.

7. Ils partirent d'Eithame; on se détourna vers Pi-Ha'hiroth, qui est devant Bal-Tsephone, et ils campèrent devant Migdol.

8. Étant partis de devant Ha'hiroth, ils passèrent au milieu de la mer, vers le désert, firent trois journées de marche dans le désert d'Eithame, et campèrent à Mara.

9. Ils partirent de Mara, et arrivèrent à Eilime. A Eilime il y avait douze sources d'eau, et soixante-dix palmiers, et ils y campèrent.

10. Ils partirent d'Eilime, et campèrent près de la mer Souf.

11. Ils partirent de la mer Souf, et campèrent au désert de Sine.

12. Ils partirent du désert de Sine, et campèrent à Dophka.

13. Ils partirent de Dophka, et campèrent à Alousch.

14. Ils partirent d'Alousch, et campèrent à Rephidime; là, il n'y avait pas d'eau à boire pour le peuple.

15. Ils partirent de Rephidime, et campèrent dans le désert de Sinaï.

cement du troisième mois de la première année, et en partirent le vingtième jour du second mois de la seconde année. Voy. ci-dessus, ch. 10, v. 11.

15. סיני *Sinaï.* Voy. Exode, ch. 19, v. 1.

5 וַיִּסְעוּ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל מֵרַעְמְסֵס וַיַּחֲנוּ בְּסֻכֹּת׃ 6 וַיִּסְעוּ
מִסֻּכֹּת וַיַּחֲנוּ בְאֵתָם אֲשֶׁר בִּקְצֵה הַמִּדְבָּר׃ 7 וַיִּסְעוּ
מֵאֵתָם וַיָּשָׁב עַל־פִּי הַחִירֹת אֲשֶׁר עַל־פְּנֵי בַּעַל צְפוֹן
וַיַּחֲנוּ לִפְנֵי מִגְדֹּל׃ 8 וַיִּסְעוּ מִפְּנֵי הַחִירֹת וַיַּעַבְרוּ
בְתוֹךְ־הַיָּם הַמִּדְבָּרָה וַיֵּלְכוּ דֶּרֶךְ שְׁלֹשֶׁת יָמִים בְּמִדְבַּר אֵתָם
וַיַּחֲנוּ בְּמָרָה׃ 9 וַיִּסְעוּ מִמָּרָה וַיָּבֹאוּ אֵילִמָה וּבְאֵילִם
שְׁתֵּים עֶשְׂרֵה עֵינֹת מַיִם וְשִׁבְעִים תְּמָרִים וַיַּחֲנוּ־שָׁם׃
10 וַיִּסְעוּ מֵאֵילִם וַיַּחֲנוּ עַל־יַם־סוּף׃ שני 11 וַיִּסְעוּ
מִיַּם־סוּף וַיַּחֲנוּ בְּמִדְבַּר־סִין׃ 12 וַיִּסְעוּ מִמִּדְבַּר־סִין
וַיַּחֲנוּ בְּדָפְקָה׃ 13 וַיִּסְעוּ מִדָּפְקָה וַיַּחֲנוּ בְּאָלוּשׁ׃
14 וַיִּסְעוּ מֵאָלוּשׁ וַיַּחֲנוּ בִּרְפִידִם וְלֹא־הָיָה שָׁם מַיִם
לָעָם לִשְׁתּוֹת׃ 15 וַיִּסְעוּ מֵרְפִידִם וַיַּחֲנוּ בְּמִדְבַּר סִינָי׃

5. סכת *Soucoth.* Voy. Exode, ch. 12, v. 37; ch. 13, v. 20; Saadias a ici comme le texte hébreu, mais dans l'Exode il met אלעריש *Alarische.*

6. באתם *A Eithome.* Voy. Exode, ch. 13, v. 20.

7. פי החירת *Pi-Ha'hiroth.* Septante Στόμα Εἰρώθ, *la bouche d'Eiroth.* Ounklousse traduit comme l'hébreu פום חירתא voy. Exode, ch. 14, v. 2.

8. מפני Samaritain מפי de même Ounklousse, Syriaque, Vulgate. Mais les Septante comme le texte hébreu. במרה *A Mara.* Septante ἐν Πικρίαις, *dans les amertumes.* Voy. Exode, ch. 15, v. 23.

9. אילמה *A Eilime.* Samaritain אולים Voy. Exode, ch. 15, v. 27.

10. ים סוף *La mer Souf*, n'est pas indiquée dans l'Exode, ch. 16, v. 1.

11. מדבר סין *Le désert Sine.* Voy. Exode, ch. 16, v. 1.

12. דפקה *Dophka.* Les Septante et le Syriaqoe ont lu רפקה *Rophoh.* Cet endroit n'est pas mentionné dans l'Exode, ch. 17, v. 1.

13. אלוש *Alousche*, Samaritain אליש *Alische;* n'est paa mentionné dana l'Exode. Ptolémée (livre 5, § 16) indiqoe un endroit nommé Ἐλοῦσα, dans l'Idomée, à l'onest du Jourdain. Ben Ouziel כרך תקיף *un endroit fort.*

14. רפידים *Rephidime.* Exode, ch. 17, v. 1; ils arrivèrent là an commen-

41. Et Yaïr, fils de Menasché, s'en alla, et prit leurs bourgs, et les appela 'Havoth Yaïr.

42. Et Noba'h alla et prit Kenath avec ses places dépendantes, et l'appela Noba'h, de son nom.

Ch. XXXIII. 1. Voici les stations des enfans d'Israel, qui sortirent du pays d'Égypte, selon leurs cohortes, sous la conduite de Mosché et d'Aharone.

2. Mosché écrivit leurs marches, selon leurs stations, par l'ordre de l'Éternel; et voici leurs stations, selon leurs marches.

3. Ils partirent de Raamsesse le premier mois, au quinzième jour du premier mois; dès le lendemain de pessa'h les enfans d'Israel sortirent, à main levée, aux yeux de tous les Égyptiens.

4. Et les Égyptiens ensevelissaient ceux que l'Éternel avait frappés parmi eux, tout premier-né; même sur leurs dieux l'Éternel avait exercé ses jugemens.

un ordre de Dieu pour écrire ses stations; les mots על פי ה׳ ne peuvent donc pas se rapporter à ויכתב *il écrivit*. La position des accens toniques paraît pourtant plus favorable à cette dernière construction; car la pause tonique de למסעיהם est plus forte que celle qui se trouve sur משה et c'est le contraire qu'il faudrait; le באור par cette raison, fait rapporter על פי ה׳ à ויכתב משה en prenant la phrase intermédiaire pour une phrase incidente. Ce précepte d'écrire les stations, ajoute-t-il, est un de ceux mentionnés par Maimonides, dont nous ne connaissons pas le motif; *c'est*, dit Maimonides (Moré Neb., part. 3, ch. 26), *notre intelligence qui est trop bornée pour les concevoir; mais il n'en subsiste pas moins un motif quelconque.*

3. רעמסס *Raamsesse*. Voy. Exode, ch. 12, v. 37. Ben Ouziel פילוסין *Pelousse*. Saad. עין שמש *Enschemesch*, Héliopolis.

4. שפטים *Des jugemens*. Ben Ouziel paraphrase : Les idoles en métal s'amollirent, celles en pierres se brisèrent, celles en argile se divisèrent, celles en bois se fendirent, et les animaux vivans moururent.

וַיֵּשֶׁב בָּהּ׃ 41 וְיָאִיר בֶּן־מְנַשֶּׁה הָלַךְ וַיִּלְכֹּד אֶת־
חַוֹּתֵיהֶם וַיִּקְרָא אֶתְהֶן חַוֹּת יָאִיר׃ 42 וְנֹבַח הָלַךְ וַיִּלְכֹּד
אֶת־קְנָת וְאֶת־בְּנֹתֶיהָ וַיִּקְרָא לָה נֹבַח בִּשְׁמוֹ׃ פ

לג 1 אֵלֶּה מַסְעֵי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר יָצְאוּ מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם
לְצִבְאֹתָם בְּיַד־מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן׃ 2 וַיִּכְתֹּב מֹשֶׁה אֶת־
מוֹצָאֵיהֶם לְמַסְעֵיהֶם עַל־פִּי יְהוָה וְאֵלֶּה מַסְעֵיהֶם לְמוֹצָאֵיהֶם׃
3 וַיִּסְעוּ מֵרַעְמְסֵס בַּחֹדֶשׁ הָרִאשׁוֹן בַּחֲמִשָּׁה עָשָׂר יוֹם
לַחֹדֶשׁ הָרִאשׁוֹן מִמָּחֳרַת הַפֶּסַח יָצְאוּ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל בְּיָד רָמָה
לְעֵינֵי כָּל־מִצְרָיִם׃ 4 וּמִצְרַיִם מְקַבְּרִים אֵת אֲשֶׁר הִכָּה
יְהוָה בָהֶם כָּל־בְּכוֹר וּבֵאלֹהֵיהֶם עָשָׂה יְהוָה שְׁפָטִים׃

42. קנת *Kenath*. Voy. I Chr., ch. 2, v. 23. Ptolémée cite un endroit *Kenathe*, en cette contrée. נבח *Noba'h*. On ne donne aucun renseignement sur son extraction. On trouve encore son nom, Juges, ch. 8, v. 11.

Ch. XXXIII. 1. מסעי — מסע Substantif, *itinéraires*, voyages; de נסע *partir*, voyager, tirer vers un endroit. Il est probable que cet itinéraire ne renferme que les principales stations; elles sont au nombre de quarante-deux. Dans la première année on compte quatorze stations; dans la dernière ou quarantième, on compte huit stations; ainsi les vingt autres stations ont eu lieu en trente-huit ans (Iar'hi, au nom de Mosché le prédicateur). Selon l'ingénieuse remarque de saint Jérôme, le nombre quarante paraît consacré à la souffrance : le peuple Hébreu est resté en Égypte dix fois quarante ans, Mosché, Élie et Jésus ont jeûné quarante jours; le peuple hébreu est resté quarante ans dans le désert; le prophète Ézéchiel est resté couché quarante jours sur le côté droit. Cette concordance nous montre que le célèbre Goëthe avait quelques motifs de conjecturer que les quarante années dans le désert pourraient bien n'avoir pas une certitude historique.

2. מצאיהם *Leurs sorties ;* de יצא *sortir;* les endroits d'où ils sont sortis pour se diriger ailleurs; selon leurs stations (מסעיהם), על פי ה' *par ordre de Dieu*. Selon Aben Esra ces mots se rapportent à מסעיהם *leurs stations*, ils voyageaient par ordre de Dieu; et en effet il n'est pas probable qu'il fallût

34. Les enfans de Gad bâtirent Dibone, Atharoth, et Aroer ;

35. Atroth, Schofane, Iâzer et Iogbéa ;

36. Beth-Nimra, Beth-Harane, villes fortifiées, et des enclos de brebis.

37. Les enfans de Reoubene bâtirent 'Heschbone, Élalé et Kiriataïme ;

38. Nebô, Bâal-Méône, les noms ayant été changés, et Schibma; et ils donnèrent aux villes qu'ils rebâtirent les (anciens) noms.

39. Les enfans de Machir, fils de Menasché, allèrent à Guilad et la conquirent, et ils dépossédèrent Amori, qui y était.

40. Mosché donna Guilad à Machir, fils de Menasché, et celui-ci s'y établit.

pent-être nne glose insérée dans le texte. De tout ceci il résulte que le verset n'est pas elair et annonee nn embarras de rédaction. ויקראו בשמות Ben Onziel קרו להון שמהן בשום גובריא רבנונון *Ils leur donnèrent des noms selon le nom des hommes qui les bâtirent.*

39. מכיר *Machir.* Voy. Gen., ch. 50, v. 23. ויורש Littéralement *il dépossédа* ; la tribu eonsidérée comme être collectif.

41. יאיר *Iaïr.* Selon les Chroniques (I eh. 2, v. 21), ce *Iaïr* était fils de Schegoub (שגוב), qui était fils de 'Hetsrone (חצרון), fils de Peretz (פרץ), fils de Iehouda (יהודה); ainsi ce *Iaïr* était de la tribn de Juda, mais la mère de Iaïr était fille de Maehir; ainsi Menasehé était sa tribu maternelle. Il reste à expliquer comment il s'est lotti snr le bord oriental du Jourdain. Il y a aussi nn Iaïr juge d'Israel (Juges, ch. 10, v. 3). חותיהם De חוה ee mot n'est usité qn'au pluriel. Ounklousse כפרניהון *leurs villages.* Voy. Deutér., ch. 3, v. 14. En arabe חוא désigne *une tente faite de laine et de peaux de chèvre*, et אחוא est une rénnion d'un eertain nombre de ees tentes, plaeées en rond ; ce qui correspond an mot tartare *horde.* (Voy. Michaëlis Snppl., p. 730.) Toutes les חות יאיר étaient des villes fixes et stables, ainsi qn'il résulte de plnsienrs passages dn Deutér., eh. 3, v. 15, et Josué, eh. 13, v. 30 (Rosenmüller).

בְנֵי־גָד אֶת־דִּיבֹן וְאֶת־עֲטָרֹת וְאֵת עֲרֹעֵר׃ 35 וְאֶת־
עַטְרֹת שׁוֹפָן וְאֶת־יַעְזֵר וְיָגְבְּהָה׃ 36 וְאֶת־בֵּית נִמְרָה
וְאֶת־בֵּית הָרָן עָרֵי מִבְצָר וְגִדְרֹת צֹאן׃ 37 וּבְנֵי רְאוּבֵן
בָּנוּ אֶת־חֶשְׁבּוֹן וְאֶת־אֶלְעָלֵא וְאֵת קִרְיָתָיִם׃ 38 וְאֶת־
נְבוֹ וְאֶת־בַּעַל מְעוֹן מוּסַבֹּת שֵׁם וְאֶת־שִׂבְמָה וַיִּקְרְאוּ בְשֵׁמֹת
אֶת־שְׁמוֹת הֶעָרִים אֲשֶׁר בָּנוּ׃ 39 וַיֵּלְכוּ בְּנֵי מָכִיר בֶּן־
מְנַשֶּׁה גִּלְעָדָה וַיִּלְכְּדֻהָ וַיּוֹרֶשׁ אֶת־הָאֱמֹרִי אֲשֶׁר־בָּהּ׃
מפטיר 40 וַיִּתֵּן מֹשֶׁה אֶת־הַגִּלְעָד לְמָכִיר בֶּן־מְנַשֶּׁה

servir d'enclos aux troupeaux (v. 36). ערער *Aroer*, situé sur l'Arnone (Deutér., ch. 2, v. 36).

35. עטרות שופן Samaritaine שפים Voy. Josué, ch. 13, v. 27, Septante Σοφάρ. ויגבהה *Iogbaha*. Ville qui n'est plus mentionnée nulle part. Les Septante traduisent καὶ ὕψωσαν αὐτάς, *ils les élevèrent*, comme venant de גבה *élevé*; ainsi ils n'ont pas vu ici un nom de ville.

36. בית הרן *Beth-Harane*. Voy. Josué, ch. 13, v. 27; il y est nommé בית הרם.

37. קריתים *Kiriataime*. Voy. Jos., ch. 13, v. 19; Jérem., ch. 48, v. 1, 23; Ézéch., ch. 25, v. 9. Nous ne savons si c'est la ville dont il est question Gen., ch. 14, v. 5, comme d'une habitation de géants (אימים). C'est une ville dont les deux places sont pavées en marbre; c'est *Iarischa* ירישא (Ben Ooziel). saint Jérome dit qu'on trouve une ville de *Coria Jatha*, habitée par beaucoup de Chrétiens, située près de Medeba, ville d'Arabie, et voisine d'un endroit nommé *Bara*; elle est distante de deux journées de chemin de Palmyre. A la fin du verset, la version syriaque ajoute וליבקא *et Iabak*. (Voir sur ces villes, *Nouvelles Annales des voyages*, années 1828, 1829; *Voyage de Burkhard*.)

38. בעל מעון Samaritain בעל מון voy. ci-dessus v. 3. מוסבת שם Onkelousse מקפן שמהן *ils ont changé* (tourné) *leurs noms*. On conjecture que ces changemens ont eu lieu, parce que *Nebô* et *Méône* sont des noms d'idoles. On ne trouve nulle part les nouveaux noms imposés par les nouveaux constructeurs. Ben Ooziel prend ces mots pour le nom d'une ville entourée de murs. Les Septante de même περικεκυκλωμένας. Selon le באור les noms de ces villes conquises par Si'hone sur les Moabites avaient été changés, et les tribus d'Hébreux leur rendirent leurs anciens noms moabites. — C'est aussi

rent à Mosché, savoir : tes serviteurs exécuteront comme mon seigneur ordonne.

26. Nos petits enfans, nos femmes, nos troupeaux, et tout notre bétail seront là dans les villes de Guilad.

27. Mais tes serviteurs [tout (homme) équipé pour le combat] se rendront à la guerre devant l'Éternel, comme mon seigneur parle.

28. Mosché ordonna au sujet d'eux à Élazar le cohène, et à Iehoschoua, fils de Noune, et aux chefs, pères des tribus des enfans d'Israel ;

29. Et Mosché leur dit : si les enfans de Gad et les enfans de Reoubene passent avec vous le Iardène, [tout (homme) équipé] pour la guerre devant l'Éternel, et que la terre soit conquise devant vous, vous leur donnerez le pays de Guilad pour possession:

30. Mais s'ils ne se rendent pas équipés avec vous, qu'ils se mettent en possession au milieu de vous, au pays de Kenâane.

31. Les enfans de Gad et les enfans de Reoubene répondirent en disant : ce que l'Éternel a dit à tes serviteurs, ainsi nous ferons.

32. Nous, nous passerons équipés devant l'Éternel, au pays de Kenâane, mais qu'il y ait pour nous une possession d'héritage en deça du Iardène.

33. Mosché leur donna, aux enfans de Gad, aux enfans de Reoubene et à la demi-tribu de Menasché, fils de Joseph, le royaume de Si'hone, roi d'Amori, et le royaume d'Og, roi de Baschane; le pays avec ses villes, selon les limites des villes du pays à l'entour.

מֹשֶׁה לֵאמֹר עֲבָדֶיךָ יַעֲשׂוּ כַּאֲשֶׁר אֲדֹנִי מְצַוֶּה׃ 26
טַפֵּנוּ נָשֵׁינוּ מִקְנֵנוּ וְכָל־בְּהֶמְתֵּנוּ יִהְיוּ־שָׁם בְּעָרֵי הַגִּלְעָד׃
27 וַעֲבָדֶיךָ יַעַבְרוּ כָּל־חֲלוּץ צָבָא לִפְנֵי יְהוָה לַמִּלְחָמָה
כַּאֲשֶׁר אֲדֹנִי דֹּבֵר׃ 28 וַיְצַו לָהֶם מֹשֶׁה אֵת אֶלְעָזָר
הַכֹּהֵן וְאֵת יְהוֹשֻׁעַ בִּן־נוּן וְאֶת־רָאשֵׁי אֲבוֹת הַמַּטּוֹת לִבְנֵי
יִשְׂרָאֵל׃ 29 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֲלֵהֶם אִם־יַעַבְרוּ בְנֵי־גָד
וּבְנֵי־רְאוּבֵן ׀ אִתְּכֶם אֶת־הַיַּרְדֵּן כָּל־חָלוּץ לַמִּלְחָמָה לִפְנֵי
יְהוָה וְנִכְבְּשָׁה הָאָרֶץ לִפְנֵיכֶם וּנְתַתֶּם לָהֶם אֶת־אֶרֶץ
הַגִּלְעָד לַאֲחֻזָּה׃ 30 וְאִם־לֹא יַעַבְרוּ חֲלוּצִים אִתְּכֶם
וְנֹאחֲזוּ בְתֹכְכֶם בְּאֶרֶץ כְּנָעַן׃ 31 וַיַּעֲנוּ בְנֵי־גָד וּבְנֵי
רְאוּבֵן לֵאמֹר אֵת אֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה אֶל־עֲבָדֶיךָ כֵּן נַעֲשֶׂה׃
32 נַחְנוּ נַעֲבֹר חֲלוּצִים לִפְנֵי יְהוָה אֶרֶץ כְּנָעַן וְאִתָּנוּ
אֲחֻזַּת נַחֲלָתֵנוּ מֵעֵבֶר לַיַּרְדֵּן׃ 33 וַיִּתֵּן לָהֶם ׀ מֹשֶׁה
לִבְנֵי־גָד וְלִבְנֵי רְאוּבֵן וְלַחֲצִי ׀ שֵׁבֶט ׀ מְנַשֶּׁה בֶן־יוֹסֵף
אֶת־מַמְלֶכֶת סִיחֹן מֶלֶךְ הָאֱמֹרִי וְאֶת־מַמְלֶכֶת עוֹג מֶלֶךְ
הַבָּשָׁן הָאָרֶץ לְעָרֶיהָ בִּגְבֻלֹת עָרֵי הָאָרֶץ סָבִיב׃ 34 וַיִּבְנוּ

25. ויאמר Ben Ouziel ajoute באסכמותא חדא *à l'unanimité.*

30. ואם . . . . כנען Le sens de ce verset n'est pas très-clair. Il paraît qu'il y a lacune dans le texte; elle n'est pas dans les Septante, qui traduisent ainsi : s'ils ne marchent point armés avec vous dans le combat devant Dieu, alors *faites passer leurs enfans, leurs femmes, leurs bestiaux avant les vôtres dans la terre de Kenâane,* et faites-les entrer en partage avec vous dans la terre de Kenâane. Aben Esra dit la même chose en d'autres termes.

31. את אשר Dix manuscrits portent את כל אשר.

32. נחנו Pour אנחנו — ארץ pour לארץ Ounklousse לארעא.

33. חצי שבט מנשה Il n'est pas question ci-dessus (verset 2) de cette demi-tribu. הבשן Ounklousse et Ben Ouziel מתנן *Mathonan*; Syriaque id., comme ci-dessus, ch. 21, v. 33.

34. ויבנו *Ils bâtirent*, ou peut-être rebâtirent les villes suivantes, pour

16. Ils se rapprochèrent de lui, et dirent : (ce sont) des enclos à brebis pour nos bestiaux que nous voulons bâtir ici, et des villes pour nos petits enfans.

17. Et nous, nous nous équiperons promptement (pour marcher) devant les enfans d'Israel, jusqu'à ce que nous les ayons menés à leur destination. Que nos petits enfans demeurent dans des villes fortifiées, à cause des habitans du pays.

18. Nous ne retournerons à nos maisons jusqu'à après la prise de possession par les enfans d'Israel chacun son héritage ;

19. Car nous ne voulons pas hériter avec eux au-delà du Iardène, ni plus avant, car notre héritage nous sera venu en deçà du Iardène, du côté de l'Orient.

20. Mosché leur dit : si vous faites cela, si vous vous équipez devant l'Éternel, pour le combat,

21. Et que tout (homme) équipé parmi vous passe le Iardène devant l'Éternel, jusqu'à ce qu'il ait expulsé ses ennemis devant lui ;

22. Le pays étant conquis devant l'Éternel, vous vous en retournerez ensuite, vous serez innocens devant l'Éternel et devant Israel ; et ce pays-ci sera pour vous une possession devant l'Éternel.

23. Si vous ne faites pas ainsi, vous aurez péché devant l'Éternel, et sachez que votre péché vous trouvera.

24. Bâtissez-vous des villes pour vos petits enfans, et des enclos pour vos brebis, et exécutez ce que vous avez proféré.

25. Les enfans de Gad et les enfans de Reoubene di-

après le נ est ou paragogique ou pour remplacer un ה comme dans צנאה Ps., 8, v. 8. (Iar'hi et Kim'hi.)

וַיִּגְּשׁוּ אֵלָיו וַיֹּאמְרוּ גִּדְרֹת צֹאן נִבְנֶה לְמִקְנֵנוּ פֹּה וְעָרִים
לְטַפֵּנוּ׃ 17 וַאֲנַחְנוּ נֵחָלֵץ חֻשִׁים לִפְנֵי בְּנֵי יִשְׂרָאֵל עַד
אֲשֶׁר אִם־הֲבִיאֹנֻם אֶל־מְקוֹמָם וְיָשַׁב טַפֵּנוּ בְּעָרֵי הַמִּבְצָר
מִפְּנֵי יֹשְׁבֵי הָאָרֶץ׃ 18 לֹא נָשׁוּב אֶל־בָּתֵּינוּ עַד הִתְנַחֵל
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אִישׁ נַחֲלָתוֹ׃ 19 כִּי לֹא נִנְחַל אִתָּם
מֵעֵבֶר לַיַּרְדֵּן וָהָלְאָה כִּי בָאָה נַחֲלָתֵנוּ אֵלֵינוּ מֵעֵבֶר הַיַּרְדֵּן
מִזְרָחָה׃ פ שביעי (רביעי במחוברין)
20 וַיֹּאמֶר אֲלֵיהֶם מֹשֶׁה אִם־תַּעֲשׂוּן אֶת־הַדָּבָר הַזֶּה
אִם־תֵּחָלְצוּ לִפְנֵי יְהוָה לַמִּלְחָמָה׃ 21 וְעָבַר לָכֶם כָּל־
חָלוּץ אֶת־הַיַּרְדֵּן לִפְנֵי יְהוָה עַד הוֹרִישׁוֹ אֶת־אֹיְבָיו מִפָּנָיו׃
22 וְנִכְבְּשָׁה הָאָרֶץ לִפְנֵי יְהוָה וְאַחַר תָּשֻׁבוּ וִהְיִיתֶם
נְקִיִּם מֵיְהוָה וּמִיִּשְׂרָאֵל וְהָיְתָה הָאָרֶץ הַזֹּאת לָכֶם
לַאֲחֻזָּה לִפְנֵי יְהוָה׃ 23 וְאִם־לֹא תַעֲשׂוּן כֵּן הִנֵּה
חֲטָאתֶם לַיהוָה וּדְעוּ חַטַּאתְכֶם אֲשֶׁר תִּמְצָא אֶתְכֶם׃
24 בְּנוּ־לָכֶם עָרִים לְטַפְּכֶם וּגְדֵרֹת לְצֹנַאֲכֶם וְהַיֹּצֵא
מִפִּיכֶם תַּעֲשׂוּ׃ 25 וַיֹּאמֶר בְּנֵי־גָד וּבְנֵי רְאוּבֵן אֶל־

détournez de la crainte de Dieu. ושחתם Pour ושחתתם le ו servile fait disparaître le second ת radical.

16. גדרת צאן *Des enclos pour les bestiaux*, un parc, Ounklousse חוטרין —חוטרא signifie *baguette*, en chaldéen; un enclos fait de palissades.

17. חשים De חוש *se hâter*, en toute hâte. Septante προφυλακὴν, *avec protection*, en les défendant; en arabe חאש *être prompt*, courageux.

20. לפני ה׳ Ounklousse קדם עמא דה׳ *devant le peuple de Dieu.*

23. חטאתכם *Vos péchés*. Selon le באור les mots חטאת, עון expriment *le délit* et quelquefois la peine qui suit le délit. Voy. Gen.; ch. 4, v. 13, et de même ici : Sept. καὶ γνώσεσθε τὴν ἁμαρτίαν ὑμῶν, ὅταν ὑμᾶς καταλάβῃ τὰ κακά, *vous ne tarderez pas a connoître les peines qui vous attendent;* ils ont lu ודעו חטאתכם כאשר תמצא אתכם את הרע.

24. לצנאכם Pour לצאנכם le א radical est élidé; celui qui se trouve

meurerez ici?

7. Et pourquoi détournez-vous le cœur des enfans d'Israel de passer au pays que l'Éternel leur a donné?

8. Ainsi firent vos ancêtres quand je les envoyai de Kadesch Barnéa, pour inspecter le pays.

9. Ils montèrent jusqu'à la vallée d'Eschkol, virent le pays, et détournèrent le cœur des enfans d'Israel, pour qu'ils n'entrassent point au pays que leur a donné l'Éternel.

10. La colère de l'Éternel s'enflamma en ce jour, et il jura en disant :

11. Si ces hommes qui sont montés du pays d'Égypte, de l'âge de vingt ans et au-dessus, voient (jamais) le pays que j'ai confirmé par serment à Abrahame, à Iits'hak et à Jacob; car ils n'ont pas rempli (leur devoir) envers moi;

12. Si ce n'est Kaleb, fils de Iephouné, le Knizi, et Iehoschoua, fils de Noune, car ils ont rempli (leur devoir) envers l'Éternel.

13. La colère de l'Éternel s'enflamma contre Israel; il les fit errer quarante ans dans le désert, jusqu'à la disparution de toute la génération faisant ce mal aux yeux de l'Éternel.

14. Et voilà que vous vous présentez en place de vos ancêtres, engeance d'hommes coupables, pour augmenter encore l'ardeur de la colère de l'Éternel contre Israel.

15. Si vous vous détournez de lui, il continuera encore à le laisser au désert, et vous portez la ruine à tout ce peuple.

pables, Septante *σύντριμμα*, *ruine*, *brisement*. לספות Racine יסף *augmenter*; à l'infinitif.

15. כי תשובן מאחריו Ounklousse ארי תתובון מבתר דחלתי *vous vous*

וְאַתֶּם תֵּשְׁבוּ פֹה׃ 7 וְלָמָּה תְנוּאוּן אֶת־לֵב בְּנֵי יִשְׂרָאֵל
מֵעֲבֹר אֶל־הָאָרֶץ אֲשֶׁר־נָתַן לָהֶם יְהוָה׃ 8 כֹּה עָשׂוּ
אֲבֹתֵיכֶם בְּשָׁלְחִי אֹתָם מִקָּדֵשׁ בַּרְנֵעַ לִרְאוֹת אֶת־הָאָרֶץ׃
9 וַיַּעֲלוּ עַד־נַחַל אֶשְׁכּוֹל וַיִּרְאוּ אֶת־הָאָרֶץ וַיָּנִיאוּ אֶת־
לֵב בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לְבִלְתִּי־בֹא אֶל־הָאָרֶץ אֲשֶׁר־נָתַן לָהֶם יְהוָה׃
10 וַיִּחַר־אַף יְהוָה בַּיּוֹם הַהוּא וַיִּשָּׁבַע לֵאמֹר׃ 11
אִם־יִרְאוּ הָאֲנָשִׁים הָעֹלִים מִמִּצְרַיִם מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה
וָמַעְלָה אֵת הָאֲדָמָה אֲשֶׁר נִשְׁבַּעְתִּי לְאַבְרָהָם לְיִצְחָק
וּלְיַעֲקֹב כִּי לֹא־מִלְאוּ אַחֲרָי׃ 12 בִּלְתִּי כָּלֵב בֶּן־יְפֻנֶּה
הַקְּנִזִּי וִיהוֹשֻׁעַ בִּן־נוּן כִּי מִלְאוּ אַחֲרֵי יְהוָה׃ 13 וַיִּחַר־
אַף יְהוָה בְּיִשְׂרָאֵל וַיְנִעֵם בַּמִּדְבָּר אַרְבָּעִים שָׁנָה עַד־תֹּם
כָּל־הַדּוֹר הָעֹשֶׂה הָרַע בְּעֵינֵי יְהוָה׃ 14 וְהִנֵּה קַמְתֶּם
תַּחַת אֲבֹתֵיכֶם תַּרְבּוּת אֲנָשִׁים חַטָּאִים לִסְפּוֹת עוֹד עַל
חֲרוֹן אַף־יְהוָה אֶל־יִשְׂרָאֵל׃ 15 כִּי תְשׁוּבֻן מֵאַחֲרָיו וְיָסַף
16 עוֹד לְהַנִּיחוֹ בַּמִּדְבָּר וְשִׁחַתֶּם לְכָל־הָעָם הַזֶּה׃ ס

7. תנואון Le *keri* est תניאון. Voy. ci-dessus, ch. 14, v. 34; Septante *détournez-vous*.

8. כה עשו *Ainsi firent.* Voy. ci-dessus, ch. 13, v. 3.

11. לא מלאו אחרי Littéralement *ils n'ont pas rempli après moi*, ils n'ont rempli leur devoir à me suivre. Voy. ci-dessus, ch. 14, v. 24.

12. הקנזי *Le Knizi.* D'après les Chroniques Kenaz était le père d'Othniel et de Scheraiah ובני קנז עתניאל ושריה (I Chr., ch. 4, v. 13), et d'après Josué (ch. 15, v. 17), Othniel est le fils de Kenaz et le frère de Caleb, et même le frère cadet (Juges, ch. 1, v. 13); cependant Caleb est désigné ici comme le fils de Iephouné. Dans les Chroniques ce Iephouné est aïeul de Kenaz ובני כלב בן יפונה עירו אלה ונעם ובני אלה וקנז (I Chr. ch. 4, v. 15). Il est oiseux de chercher à débrouiller cette généalogie.

13. וינעם Racine נוע *être en mouvement*, du *Niphal*. Ben Ouziel וטלטלינון *il les fit errer.*

14. תרבות Racine רבה *multiplier, engeance.* Le mot תרבות se prend en mauvaise part. Ounkloosse תלמידי גובריא חיביא *élèves d'hommes cou-*

Ch. XXXII. 1. Les enfans de Reoubene et les enfans de Gad avaient un bétail considérable et en très-grande quantité; et ayant vu le pays de Iâzer et de Guilad, et (ayant jugé) ces lieux, des lieux convenables au bétail;

2. Les enfans de Gad et les enfans de Reoubene vinrent, et dirent à Mosché et à Élazar le cohène, et aux nassi de la réunion, disant :

3. Atharoth, Dibone, Iâzer, Nimra, 'Heschbone, Élalé, Schebame, Nebô et Beône ;

4. Ce pays que l'Éternel a frappé en face de la réunion d'Israel, est un pays propre au bétail, et tes serviteurs ont du bétail.

5. Ils dirent (donc) : si nous avons trouvé grâce à tes yeux, que ce pays soit donné à tes serviteurs en possession; ne nous fais pas passer le Iardène.

6. Mosché dit aux enfans de Gad et aux enfans de Reoubene : vos frères iront-ils à la guerre, et vous, vous de-

ch. 48, v. 12, à cinq cents pas de 'Heschbone. נבו *Nebô*. Voy. Isaïe, ch. 15, v. 2, Jérémie, ch. 48, v. 1 — 22, I Chroniqoes, ch. 5, v. 8. Selon saint Jérôme, on montrait encore de son temps un lieu désert nommé *Naba*, et situé à enviroo huit mille pas de 'Heschbone. Ibn Aad el Chacki, dans son lexique géographique, cite une ville du nom de Nabô (כפר נבוא *Caphar Nebô*, *village de Nebô*); c'est un endroit, dit-il, mentionné dans la Torah. *Nebô* est le nom d'une idole; l'endroit est situé près d'Alep. Il reste des ruines d'un grand temple qu'on croit être celui de l'idole (Rosenmüller). בעון *Beône*, ci-dessous verset 38 בעל מעון *Bal-Méône*. Septante Βαιὰν, *Baiane*. Voy. Josué, ch. 13, v. 17. I Chr., ch. 5, v. 8, citée comme ville moabite; par Jérém., ch. 48, v. 23, et Ézéch., ch. 25, v. 9. Seetsen et Burkhard ont vu les ruines de cette ville. Le dernier mot est son nom מיון *Myone*.

5. יֻתַּן *Poual* de נתן — את indique ici le nominatif. Voy. une semblable construction, ci-dessus, ch. 26, v. 55; Isaïe, ch. 9, v. 19.

במחוברין) לב 1 וּמִקְנֶה ׀ רַב הָיָה לִבְנֵי רְאוּבֵן
וְלִבְנֵי־גָד עָצוּם מְאֹד וַיִּרְאוּ אֶת־אֶרֶץ יַעְזֵר וְאֶת־אֶרֶץ גִּלְעָד
וְהִנֵּה הַמָּקוֹם מְקוֹם מִקְנֶה׃ 2 וַיָּבֹאוּ בְנֵי־גָד וּבְנֵי רְאוּבֵן
וַיֹּאמְרוּ אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אֶלְעָזָר הַכֹּהֵן וְאֶל־נְשִׂיאֵי הָעֵדָה
לֵאמֹר׃ 3 עֲטָרוֹת וְדִיבֹן וְיַעְזֵר וְנִמְרָה וְחֶשְׁבּוֹן וְאֶלְעָלֵה
וּשְׂבָם וּנְבוֹ וּבְעֹן׃ 4 הָאָרֶץ אֲשֶׁר הִכָּה יְהוָה לִפְנֵי
עֲדַת יִשְׂרָאֵל אֶרֶץ מִקְנֶה הִוא וְלַעֲבָדֶיךָ מִקְנֶה׃ ס 5
וַיֹּאמְרוּ אִם־מָצָאנוּ חֵן בְּעֵינֶיךָ יֻתַּן אֶת־הָאָרֶץ הַזֹּאת
לַעֲבָדֶיךָ לַאֲחֻזָּה אַל־תַּעֲבִרֵנוּ אֶת־הַיַּרְדֵּן׃ 6 וַיֹּאמֶר
מֹשֶׁה לִבְנֵי־גָד וְלִבְנֵי רְאוּבֵן הַאַחֵיכֶם יָבֹאוּ לַמִּלְחָמָה

CH. XXXII. 1. יעזר *Iâzer*. Voy. ci-dessus, ch. 21, v. 32. גלעד *Guilad*. Voy. Gen., ch. 31, v. 21—47; pays de pâturage qui s'étend jusqu'à l'Euphrate; dans un sens plus restreint, ce sont les contrées distinctes du Baschane, et qui furent occupées par les tribns de Gad et par la demi-tribu de Menasché. (Voy. Jos., ch. 13, v. 30—31.)

3. עטרות *Atharoth*. Ounklousse et Ben Ouziel מכללתא ils ont traduit en chaldéen le mot hébreu, qui signifie *couronnement*. Cette ville diffère d'une autre du même nom, située dans la tribu d'Ephraïme, sur la rive occidentale du Jourdain (Jos., ch. 16, v. 2, 5, 7). דיבן *Dibone*. Ounklousse מלבשתא *Malbaschta*, Ben Ouziel מדבשתא *Madabaschta*. Voy. ci-dessus, ch. 21, v. 30; Josué, ch. 13, v. 17. נמרה *Nimrah*, Ben Ouziel בית נמרי comme ci-dessous, verset 36, de même Josué, ch. 13, v. 27. Elle est mentionnée comme ville moabite par Isaïe (ch. 15, v. 6), et Jérém. (ch. 48, v. 34). Selon le premier elle avait des eaux en abondance. Le mot נמר en arabe signifie une *eau limpide et salutaire*. Ounklousse וכומרין דבית נמרין *les prêtres de Nimrah*. חשבון *'Heschbone*. Voy. ci-dessus, ch. 21, v. 26. אלעלה *Élalé*, ville mentionnée par Isaïe (ch. 15, v. 4), et par Jérémie, (ch. 48, v. 34); elle subsistait du temps de saint Jérôme. En 1806 Seetzen a visité une ville de même nom; de même Burkhard (*Trav. in Syria*, p. 365). שבם *Schebame*. Ci-dessous, verset 36, on l'appelle שבמה *Schibma*. C'est ainsi que l'appelle ici le Samaritain, voy. Isaïe, ch. 16, v. 8—9, et Jérémie.

le nombre des gens de guerre qui nous sont confiés, et il n'en manque pas un.

50. (C'est pourquoi) nous présentons une offrande à l'Éternel, chacun ce qu'il a trouvé (en) joyaux d'or, des jarretières, des bracelets, des anneaux, des pendans d'oreilles et des colliers, pour rédimer sur nos personnes devant l'Éternel.

51. Mosché et Élazar le cohène prirent d'eux l'or, tout ornement travaillé.

52. Tout l'or du prélèvement qu'ils avaient prélevé pour l'Éternel fut seize mille sept cent cinquante schekel, de la part des chefs de mille et des chefs de cent.

53. Les hommes de l'armée avaient pillé chacun pour soi.

54. Mosché et Élazar le cohène prirent l'or de la part des chefs de mille et de cent, et l'apportèrent à la tente d'assignation, (pour être un) monument des enfans d'Israel devant l'Éternel.

dans le gehinome (géhenne), dans la vie à venir; qu'on nous en tienne souvenir au jour du grand jugement pour obtenir le rachat de nos âmes devant Dieu.

51. כל כלי מעשה Septante *πᾶν σκεῦος εἰργασμένον*, *tout instrument travaillé*, tout outil; c'est la traduction littérale. Selon Aben Esra, des ustensiles propres au travail, non cassés. Nous avons suivi Mendelsohn, dont la traduction nous paraît ici plus fidèle, quoique moins littérale, parce qu'elle fait naturellement suite au premier membre de la phrase.

52. ששה עשר *Seize*. Ounklousse שתת עסר Ben Ouziel שיתסר exemple de la conglomération des mots par abréviation. On croit que cette somme revient à soixante-huit mille ducats, poids huit mille trois cent soixante-quinze onces d'or.

53. אנשי הצבא *Les hommes de l'armée*; les simples soldats ont pillé chacun pour soi, sans rien donner; cet or ne provenait que des chefs. C'est une amplification des produits de la victoire; ces sortes d'amplifications sont ordinaires aux historiens orientaux.

נשאו את־ראש אנשי המלחמה אשר בידנו ולא־נפקד ממנו
איש : 50 ונקרב את־קרבן יהוה איש אשר מצא כלי־
זהב אצעדה וצמיד טבעת עגיל וכומז לכפר על־נפשתינו
לפני יהוה : 51 ויקח משה ואלעזר הכהן את־הזהב
מאתם כל כלי מעשה : 52 ויהי ׀ כל־זהב התרומה
אשר הרימו ליהוה ששה עשר אלף שבע־מאות וחמשים
שקל מאת שרי האלפים ומאת שרי המאות : 53 אנשי
הצבא בזזו איש לו : 54 ויקח משה ואלעזר הכהן את־
הזהב מאת שרי האלפים והמאות ויבאו אתו אל־אהל מועד
זכרון לבני־ישראל לפני יהוה פ ששי (שלישי)

50. אצעדה Onklousse שירין *des chaînes* (Iar'hi). Septante χλιδῶνα, *des bracelets*. וצמיד *Tsamid*. Septante ψέλλιον, *ornement de la main*. Voy. Gen., ch. 24, v. 22. טבעת *Anneau*. Septante δακτύλιον, *anneau au doigt*. Voy. Gen., ch. 41, v. 42; Esth., ch. 4, v. 10. עגיל *Ornement de l'oreille*, ועגילים אל אזנך Ézéch., ch. 16, v. 12. Le mot hébreu signifie *rond*, probablement à cause de la forme. Septante περιδέξιον, *ornement autour du bras droit*. Grec Ven. ἐλλόβιον, *pendant d'oreille*. כומז Septante ἐμπλόκιον, *ornement de tête pour les femmes*. Grec Ven. μητροπόρφην, voir Iar'hi, Exode, ch. 35, v. 22. Le Talmud traduit ce mot par la *méthode notricone* (נטריקן); d'après cette méthode les trois lettres du mot כמז sont les initiales de כאן מקום זמה *hic (est) locus turpitudinis*. Ben Ouziel dit : מחוכיא מבית חדיהון *ornement du sein*. Le texte n'a le ו conjonctif que devant צמיד et כומז de même Onklousse; mais les autres versions ont la conjonction devant tous les mots. Voici l'apologue de Ben Ouziel et de Ierouschalmi : Lorsque Dieu eut mis entre nos mains les Midianites, et que nous eûmes fait la conquête du pays, nous pénétrâmes dans les appartemens intérieurs (טרקלין), nous y vîmes des filles belles, séduisantes, voluptueuses (יאתה חטייתא מפרנקתא); tout homme qui aperçut sur elle des ornemens d'or, leur arracha les couronnes (כליליא) de la tête, les boucles (קדישיא) des oreilles, les chaînes (*catena* קטליא) du cou, les bagues (עזקתא) des doigts, et les formes (מבית חדיהון מדוכיא) des seins. Ainsi, Mosché, notre maître, sois-nous indulgent; nous n'avons regardé aucune, nous ne nous sommes unis à aucune, afin de n'être associés à aucune d'elles

guerre, était au nombre de trois cent trente-sept mille cinq cents brebis.

37. Le tribut pour l'Éternel était, en brebis, six cent soixante-quinze.

38. Les bœufs, trente-six mille, et le tribut pour l'Éternel en fut de soixante-douze.

39. Les ânes, trente mille cinq cents, leur tribut pour l'Éternel soixante-un.

40. Ames humaines, seize mille, leur tribut pour l'Éternel, trente-deux personnes.

41. Mosché donna le tribut du prélèvement pour l'Éternel à Élazar le cohène, comme l'Éternel avait ordonné à Mosché.

42. Et de la moitié qui appartenait aux enfans d'Israel, savoir, ceux des combattans à qui Mosché avait fait donner la moitié,

43. La moitié (appartenant) à la réunion était, en brebis, trois cent trente-sept mille cinq cents ;

44. En bœufs, trente-six mille ;

45. Anes, trente-mille cinq cents ;

46. Ames humaines, seize mille.

47. Mosché prit de la moitié des enfans d'Israel, un pris (au hasard) sur cinquante, en hommes et en bestiaux, et les donna aux lévites chargés de la garde de l'habitacle de l'Éternel, comme l'Éternel avait ordonné à Mosché.

48. Les supérieurs parmi les chefs des troupes, les princes de mille et les princes de cent, s'approchèrent de Mosché;

49. Et dirent à Mosché : tes serviteurs ont compté

בַּצָּבָא מִסְפַּר הַצֹּאן שְׁלֹשׁ־מֵאוֹת אֶלֶף וּשְׁלֹשִׁים אֶלֶף
וְשִׁבְעַת אֲלָפִים וַחֲמֵשׁ מֵאוֹת׃ 37 וַיְהִי הַמֶּכֶס לַיהוָה
מִן־הַצֹּאן שֵׁשׁ מֵאוֹת חָמֵשׁ וְשִׁבְעִים׃ 38 וְהַבָּקָר שִׁשָּׁה
וּשְׁלֹשִׁים אָלֶף וּמִכְסָם לַיהוָה שְׁנַיִם וְשִׁבְעִים׃ 39 וַחֲמֹרִים
שְׁלֹשִׁים אֶלֶף וַחֲמֵשׁ מֵאוֹת וּמִכְסָם לַיהוָה אֶחָד וְשִׁשִּׁים׃
40 וְנֶפֶשׁ אָדָם שִׁשָּׁה עָשָׂר אָלֶף וּמִכְסָם לַיהוָה שְׁנַיִם
וּשְׁלֹשִׁים נָפֶשׁ׃ 41 וַיִּתֵּן מֹשֶׁה אֶת־מֶכֶס תְּרוּמַת יְהוָה
לְאֶלְעָזָר הַכֹּהֵן כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה׃ חמישי 42
וּמִמַּחֲצִית בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר חָצָה מֹשֶׁה מִן־הָאֲנָשִׁים
הַצֹּבְאִים׃ 43 וַתְּהִי מֶחֱצַת הָעֵדָה מִן־הַצֹּאן שְׁלֹשׁ־מֵאוֹת
אֶלֶף וּשְׁלֹשִׁים אֶלֶף שִׁבְעַת אֲלָפִים וַחֲמֵשׁ מֵאוֹת׃ 44
וּבָקָר שִׁשָּׁה וּשְׁלֹשִׁים אָלֶף׃ 45 וַחֲמֹרִים שְׁלֹשִׁים אֶלֶף
וַחֲמֵשׁ מֵאוֹת׃ 46 וְנֶפֶשׁ אָדָם שִׁשָּׁה עָשָׂר אָלֶף׃ 47
וַיִּקַּח מֹשֶׁה מִמַּחֲצִת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל אֶת־הָאָחֻז אֶחָד מִן־
הַחֲמִשִּׁים מִן־הָאָדָם וּמִן־הַבְּהֵמָה וַיִּתֵּן אֹתָם לַלְוִיִּם שֹׁמְרֵי
מִשְׁמֶרֶת מִשְׁכַּן יְהוָה כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה׃ 48
וַיִּקְרְבוּ אֶל־מֹשֶׁה הַפְּקֻדִים אֲשֶׁר לְאַלְפֵי הַצָּבָא שָׂרֵי
הָאֲלָפִים וְשָׂרֵי הַמֵּאוֹת׃ 49 וַיֹּאמְרוּ אֶל־מֹשֶׁה עֲבָדֶיךָ

poreil butin, aossi considérable. Eocore n'est-il qu'uo reste; il n'est pas fait mention de chevaux.

41. מכס *Mechessc. Tribut.* On a fondé depuis sur cette part dnnnée aox lévites d'immenses préteotions.

49. ולא נפקד *Il ne manqua pas.* Ce résultat est aussi extraordioaire que le butin. Tacite raconte que Corbulo enleva un fort aux Parthes sans perdre un seul homme, *nullo milite amisso* (Annal., lib. XIII, ch. 39): mais ici il s'agit d'une bataille contre toute one natioo. Le fait est miraculeux et non historiqoe. ממנו *De lui.* Septante *ἀπ' αὐτῶν*, *d'eux;* ils oot lo מהם.

26. Fais le compte des prises, de ce qui a été emmené en personnes et en bestiaux; toi et Élazar le cohène et les chefs, pères de la réunion.

27. Tu partageras la prise entre les combattans qui sont allés à la guerre, et entre toute la réunion.

28. Tu lèveras un tribut pour l'Éternel, de la part des hommes de guerre qui étaient allés au combat; de cinq cents, un, (soit) des personnes, des bœufs, des ânes, ou des brebis.

29. Vous le prendrez de leur moitié, et tu donneras à Élazar le cohène un prélèvement à l'Éternel.

30. Et de la moitié des enfans d'Israel tu prendras un de cinquante, (pris) au hasard, (soit) des personnes, des bœufs, des ânes ou des brebis, de tout bétail; et tu les donneras aux lévites chargés de la garde de l'habitacle de l'Éternel.

31. Mosché et Élazar le cohène firent comme l'Éternel avait ordonné à Mosché.

32. La prise qui était restée du pillage qu'avait pillé le peuple, (allant à) la guerre, était, en brebis, six cent soixante-quinze mille;

33. En bœufs, soixante-douze mille;

34. Et soixante-un mille ânes.

35. En âmes humaines, des femmes qui n'avaient pas connu de couche de mâle, toutes les personnes, trente-deux mille.

36. La moitié, la part de ceux qui étaient allés à la

soixante-douze mille, gros bétail; soixante-un mille ânes; trente-deux mille personnes; ces nombres n'ont rien d'historique; ils sont arrangés pour être divisibles par mille et leur moitié par cinq cents et par cinquante. Ainsi Aben Esra dit (v. 32) ולא שמענו שלל כמהו *nous n'avons pas entendu parler d'un*

מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 26 שָׂא אֵת רֹאשׁ מַלְקוֹחַ הַשְּׁבִי בָּאָדָם
וּבַבְּהֵמָה אַתָּה וְאֶלְעָזָר הַכֹּהֵן וְרָאשֵׁי אֲבוֹת הָעֵדָה׃ 27
וְחָצִיתָ אֶת־הַמַּלְקוֹחַ בֵּין תֹּפְשֵׂי הַמִּלְחָמָה הַיֹּצְאִים לַצָּבָא וּבֵין
כָּל־הָעֵדָה׃ 28 וַהֲרֵמֹתָ מֶכֶס לַיהוָה מֵאֵת אַנְשֵׁי הַמִּלְחָמָה
הַיֹּצְאִים לַצָּבָא אֶחָד נֶפֶשׁ מֵחֲמֵשׁ הַמֵּאוֹת מִן־הָאָדָם וּמִן־הַבָּקָר
וּמִן־הַחֲמֹרִים וּמִן־הַצֹּאן׃ 29 מִמַּחֲצִיתָם תִּקָּחוּ וְנָתַתָּה
לְאֶלְעָזָר הַכֹּהֵן תְּרוּמַת יְהוָה׃ 30 וּמִמַּחֲצִת בְּנֵי־
יִשְׂרָאֵל תִּקַּח ׀ אֶחָד ׀ אָחֻז מִן־הַחֲמִשִּׁים מִן־הָאָדָם מִן־
הַבָּקָר מִן־הַחֲמֹרִים וּמִן־הַצֹּאן מִכָּל־הַבְּהֵמָה וְנָתַתָּה אֹתָם
לַלְוִיִּם שֹׁמְרֵי מִשְׁמֶרֶת מִשְׁכַּן יְהוָה׃ 31 וַיַּעַשׂ מֹשֶׁה
וְאֶלְעָזָר הַכֹּהֵן כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה׃ 32 וַיְהִי
הַמַּלְקוֹחַ יֶתֶר הַבָּז אֲשֶׁר בָּזְזוּ עַם הַצָּבָא צֹאן שֵׁשׁ־מֵאוֹת
אֶלֶף וְשִׁבְעִים אֶלֶף וַחֲמֵשֶׁת אֲלָפִים׃ 33 וּבָקָר שְׁנַיִם
וְשִׁבְעִים אָלֶף׃ 34 וַחֲמֹרִים אֶחָד וְשִׁשִּׁים אָלֶף׃ 35
וְנֶפֶשׁ אָדָם מִן־הַנָּשִׁים אֲשֶׁר לֹא־יָדְעוּ מִשְׁכַּב זָכָר כָּל־נֶפֶשׁ
שְׁנַיִם וּשְׁלֹשִׁים אָלֶף׃ 36 וַתְּהִי הַמֶּחֱצָה חֵלֶק הַיֹּצְאִים

26. חשבי Il faut sous-entendre ראש ou השבי est pour והשבי.

27. תפשי Littéralement *saisissant*, qui ont saisi, pris les armes.

28. נפש — אחד נפש Est du féminin, et se trouve aussi au masculin, comme Gen., ch. 46, v. 27. Il faudrait נפש אחד à moins de dire *un individu ayant vie* (באור) אדם אחד בעל נפש. מכס De כסס *compter*. Voy. Exode, ch. 12, v. 4. En arabe מכס signifie *tribut*. Selon le באור le מ de מכס est radical et la racine serait מכס avec même signification que כסס — הצאן Le Samaritain ajoute מכל הבהמה *de tout bétail*.

29. תקחו Samaritain תקח au singulier. תרומת ה' Voy. ci-dessus, ch. 18, v. 19.

30. אחז אחד *Un qui est saisi*. On saisissait le cinquantième animal (voy. ci-dessous, v. 47). Ounklousse חד דאתאחד חד *un, séparé*, isolé. Septante, *tu prendras un par cinquante*; ils ont traduit par l'impératif.

36. ותהי *C'était*. Résumé : six cent soixante-quinze, mille menu bétail ;

touché un cadavre, vous et vos prisonniers, vous vous purifierez le troisième et le septième jour.

20. Vous purifierez tout vêtement, tout ustensile de peau, tout ouvrage de (poil de) chèvre, et tout vase en bois.

21. Élazar le cohène dit aux hommes de guerre qui étaient venus au combat : voici le statut de la doctrine que l'Éternel a ordonné à Mosché.

22. Toutefois l'or, l'argent, l'airain, le fer, l'étain et le plomb ;

23. Tout objet qui peut passer au feu, vous le ferez passer au feu, et il sera pur ; il sera toutefois purifié par l'eau de séparation ; mais vous ferez passer à l'eau tout ce qui ne peut pas venir au feu.

24. Vous nettoierez vos vêtemens au septième jour, et vous serez purs ; puis vous entrerez au camp.

25. L'Éternel dit à Mosché, savoir :

pas d'une immersion dans l'eau ; alors il aurait fallu dire תביאו *vous mettrez ;* mais d'un lavage, afin d'ôter les souillures que ces vases ont pu contracter. Ces précautions sont prescrites pour le butin de Midiane, parce que ce pays n'était pas l'héritage des Hébreux : il n'en est pas ainsi des pays de Si'hone et d'Og ; destinés à être habités par les Hébreux, tout butin était licite. Le Talmud, cité par le באור, dit כתלי דחזירי אשתרו להו *les étables des cochons leur étaient licites.*

24. וכבסתם Ounklousse ותחוורן *vous blanchirez.* On lit dans le scholiaste sur l'Ajax de Sophocle : ἔθος ἦν τοῖς παλαιοῖς, ὅτε ἢ φόνον ἀνθρώπου ἢ ἄλλας σφαγὰς ἐποίουν ὕδατι, ὑπονίπτειν τὰς χεῖρας εἰς κάθαρσιν μιάσματος, *c'était une coutume chez les anciens, lorsqu'ils avaient commis ou un meurtre d'homme ou toute autre tuerie, ils se lavaient les mains avec de l'eau pour se purifier de la souillure.*

הַשְּׁלִישִׁי וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי אַתֶּם וּשְׁבִיכֶם׃ 20 וְכָל־
בֶּגֶד וְכָל־כְּלִי־עוֹר וְכָל־מַעֲשֵׂה עִזִּים וְכָל־כְּלִי־עֵץ
תִּתְחַטָּאוּ׃ ס 21 וַיֹּאמֶר אֶלְעָזָר הַכֹּהֵן
אֶל־אַנְשֵׁי הַצָּבָא הַבָּאִים לַמִּלְחָמָה זֹאת חֻקַּת הַתּוֹרָה
אֲשֶׁר־צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה׃ 22 אַךְ אֶת־הַזָּהָב וְאֶת־
הַכֶּסֶף אֶת־הַנְּחֹשֶׁת אֶת־הַבַּרְזֶל אֶת־הַבְּדִיל וְאֶת־הָעֹפָרֶת׃
23 כָּל־דָּבָר אֲשֶׁר־יָבֹא בָאֵשׁ תַּעֲבִירוּ בָאֵשׁ וְטָהֵר אַךְ
בְּמֵי נִדָּה יִתְחַטָּא וְכֹל אֲשֶׁר לֹא־יָבֹא בָּאֵשׁ תַּעֲבִירוּ בַּמָּיִם׃
24 וְכִבַּסְתֶּם בִּגְדֵיכֶם בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי וּטְהַרְתֶּם וְאַחַר תָּבֹאוּ
אֶל־הַמַּחֲנֶה׃ ס רביעי 25 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־

20. תתחטאו *Hithpael*, ici transitif, le régime est כלי עץ voy. des constructions analogues Lévit., ch. 25, v. 46, et *infrà*, ch. 33, v. 29. Selon Aben Esra les ו conjonctifs de ce verset signifient עם *avec*, les vases doivent être purifiés avec vous; ainsi תתחטאו n'est pas transitif; c'est ce qu'indique *l'athna'h* placé sous le mot précédent. A la fin de ce verset on lit dans le Samaritain ויאמר משה אל אלעזר הכהן *Mosché dit à Élazar le cohène: dis aux gens de l'armée*, etc., et ensuite tout ce qu'on trouve dans le verset 21—24, excepté que dans le verset 21 les deux mots את משה sont omis comme cela doit être.

21. ויאמר אלעזר *Élazar dit.* Selon Iar'hi, Mosché s'étant mis en colère, était sujet à se tromper, c'est pourquoi Élazar donne les explications.

22. בדיל *Étain;* Ounklousse אבצא *abtsa.* Ben Ouziel קסטירא *κασσίτερος, étain.* עפרת *Plomb.* Ben Ouziel ברכימישא *karkimischa.*

23. יבא באש *Allant au feu.* Ben Ouziel énumère ainsi ce genre d'ustensiles לכיסיא *leckissia*, vase d'airain servant à couvrir les légumes; קדירתא *des pots à feu;* שפודיא *schpoudaya, des broches*, de *spittum*; אסכלתא de *scala.* במי נדה Voy. ci-dessus, ch. 19, v. 9, et Lévit., ch. 12, v. 2.
וכל אשר לא יבא *et ce qui ne va pas* au feu. Ben Ouziel énumère ainsi: בהנכתא *Bhancatha;* espèce de fiole; כסיא vases à large ventre; ampoules, des dames jeannes; קתוניא *des cruches,* קומקומסיא *coumcoumcia*, cucurbite; de *cucumis.* תעבירו במים *Vous passerez dans l'eau.* Selon Nahmeni, il ne s'agit

15. Mosché leur dit : avez-vous laissé vivre toutes les femmes ?

16. N'est-ce pas elles qui ont été pour les enfans d'Israel, dans l'affaire de Bilame, une occasion de perfidie envers l'Éternel, au sujet de Peor, lorsque la peste éclata dans la réunion de l'Éternel ?

17. Et maintenant tuez tout mâle parmi les petits enfans, et toute femme ayant connu un homme, pour coucher avec un mâle, tuez.

18. Mais toutes les petites, entre les femmes, qui n'ont pas couché avec un mâle, laissez (les) vivre, pour vous.

19. Quant à vous, campez sept jours hors du camp. Quiconque aura tué une personne, et quiconque aura

(סמקין אפהא חיך נורא); et Rabbi Ismaël dit qu'il y a הרגו *tuez*, au commencement et à la fin de ce verset, sans cela il y aurait équivoque pour le verset suivant; on aurait pu croire qu'il fallait épargner les femmes nubiles, aussi bien que les petites filles.

19. חנו *Restez* hors du camp sept jours. (Voy. ci-dessus, ch. 19, v. 14, et Lévit., ch. 15, v. 13). Ces massacres, suivis de purifications, ce mélange de férocité et de religion, caractérisent les mœurs antiques. Après avoir fait main-basse sur les prétendans, Ulysse purifie sa maison en brûlant du soufre (Odys., ch. XXII, v. 481). C'est ainsi qu'Enée dit à son père :

Tu, genitor, cape sacra manu, patriosque penates : [1]
Me, bello e tanto digressum et cæde recenti,
Attrectare nefas, donec me flumine vivo
Abluero.

(Æn. II, 717—720).

[1] « Vous, mon père, prenez ces choses sacrées et les dieux de la patrie; pour « moi, sortant à peine de si grands combats et d'un carnage récent, je ne puis « les toucher sans crime, avant de m'être purifié dans une onde vive. »

(Traduction de Mollevaut.)

וַיֹּאמֶר אֲלֵיהֶם מֹשֶׁה הַחִיִּיתֶם כָּל־נְקֵבָה׃ 16
הֵן הֵנָּה הָיוּ לִבְנֵי יִשְׂרָאֵל בִּדְבַר בִּלְעָם לִמְסָר־מַעַל בַּיהוָה
עַל־דְּבַר פְּעוֹר וַתְּהִי הַמַּגֵּפָה בַּעֲדַת יְהוָה׃ 17 וְעַתָּה
הִרְגוּ כָל־זָכָר בַּטָּף וְכָל־אִשָּׁה יֹדַעַת אִישׁ לְמִשְׁכַּב זָכָר
הֲרֹגוּ׃ 18 וְכֹל הַטַּף בַּנָּשִׁים אֲשֶׁר לֹא־יָדְעוּ מִשְׁכַּב
זָכָר הַחֲיוּ לָכֶם׃ 19 וְאַתֶּם חֲנוּ מִחוּץ לַמַּחֲנֶה שִׁבְעַת
יָמִים כֹּל הֹרֵג נֶפֶשׁ וְכֹל ׀ נֹגֵעַ בֶּחָלָל תִּתְחַטְּאוּ בַּיּוֹם

16. הן Interjection. Samaritaine הנה. Les Septante n'expriment pas l'interjection. הנה Pronom, Oonklousse אינון *elle*. היו *Étaient*. Ben Ooziel ajoute תוקלא *un obstacle*. בדבר בלעם *Au sujet de Bilame*. Ounklonsse *por le conseil*, c'est une conjecture et pas une traduction. למסר מעל Constroction difficile, et probablement defectueose. La conjecture de lire למעל מעל comme au Lévitiqoe, ch. 5, v. 21, est très-heoreuse, et s'accorde avec les versions chaldéennes לשקרא שקר *pour mentir un mensonge*, ce qoi s'entend du culte rendo à Peor.

17. הרגו *Tuez*. Noos avons, dit Gueddes, un terrible *bain de sang* devant noos. Chez les nations les plos cruelles, les plus sauvages, on a toojours épargné les femmes et les enfans de tout sexe; le législateur des Hébreux, tel que l'histoire le présente, n'était nullement belljqueux, mais inflexible, dor, et, comme Samnel, sans pitié dans les veogeances; c'est on grand homme, on grand législateur, mais selon le type asiatique. Dans son adolescence, il tue un Egyptien; ensoite, lors du veau d'or, où son frère est tant compromis, il ordonne à une partie do peuple de massacrer l'antre; de même dans l'affaire des Midianites; et ici, après la bataille, il fait massacrer des femmes et des enfans que l'humanité du goerrier avait épargoés. Ce caractère annonce nne édocation et des habitodes sacerdotales. Leclerc dit que probablement Dieu récompensera ces enfans dans l'autre monde; une telle jostification tient de l'ironie. Il est plus natnrel d'admettre qne l'aonaliste sacré regardait comme légitimes tons les moyens préventifs et coërcitifs dirigés contre l'idolâtrie. D'ailleurs nous lisons un écrivain oriental. L'amplification dans le bien et dans le mal est nne teinte locale; l'Orient, très-poétique, est peu historique. Ben Ouziel reochérit snr le texte; il dit qo'on a toé, non seulement les femmes mariées, mais les filles nubiles. Ponr les reconnaître, on les faisait passer devant la plaque d'or; celles qoi étaient nubiles, devenaient pâles, et les antres, no contraire, rouges comme do feo

de Midiane, et ils tuèrent aussi par le glaive Bilame, fils de Beor.

9. Les enfans d'Israel firent prisonnières les femmes de Midiane avec leurs enfans, et ils pillèrent leurs bestiaux et tous leurs troupeaux, ainsi que tout leur avoir.

10. Et ils consumèrent par le feu toutes leurs villes dans leurs habitations, et tous leurs châteaux.

11. Ils prirent tout le butin et tout le pillage, en hommes et en bestiaux.

12. Ils amenèrent devant Mosché, devant Élazar le cohène et à l'assemblée des enfans d'Israel, les prisonniers, la prise et le butin, aux camps dans les campagnes de Moab, qui sont près du Iardène, de Ieré'ho.

13. Mosché, Élazar le cohène, et tous les nassi de la réunion, sortirent au devant d'eux hors du camp.

14. Mosché fut en colère contre les chefs de la troupe, princes de mille et princes de cent, venant de l'armée.

tiaux (Gen., ch. 25, v. 16; Ps. 69, 26). Onnklousse בית סגדתהון *leurs temples*, de סגד *il se courbe*, endroit où l'on s'incline.

11. מלקוח *La proie*, ce qui est prenable (de לקח *prendre*), particulièrement d'animaux vivans.

12. עדת Avant ce mot le Samaritain a כל *tout*; de même Septante, Vulgate, Ben Ouziel, Saadias. השבי *La capture*, les prisonniers. השלל *Le butin.* Ounklousse עדאה; en chaldéen עדא est le nom de la corde qui sert à attacher le fardeau sur la bête de somme.

14. פקודי החיל Ben Ouziel איסטרטיגין *les stratèges*, *les généraux.* הבאים מצבא המלחמה Littéralement: *qui revenaient de l'armée de la guerre.*

15. החייתם Le ה est interrogatif; la gutturale suivante en modifie la ponctuation de ֲ en ַ Le Samaritain a למה *pourquoi*, avant ce mot; de même les Septante, le Syriaque et la Vulgate; dans ce cas החייתם est an *Hiphil.*

וְאֶת־חוּר וְאֶת־רֶבַע חֲמֵשֶׁת מַלְכֵי מִדְיָן וְאֵת בִּלְעָם בֶּן־
בְּעוֹר הָרְגוּ בֶּחָרֶב׃ 9 וַיִּשְׁבּוּ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל אֶת־נְשֵׁי מִדְיָן
וְאֶת־טַפָּם וְאֵת כָּל־בְּהֶמְתָּם וְאֶת־כָּל־מִקְנֵהֶם וְאֶת־כָּל־חֵילָם
בָּזָזוּ׃ 10 וְאֵת כָּל־עָרֵיהֶם בְּמוֹשְׁבֹתָם וְאֵת כָּל־
טִירֹתָם שָׂרְפוּ בָּאֵשׁ׃ 11 וַיִּקְחוּ אֶת־כָּל־הַשָּׁלָל וְאֵת
כָּל־הַמַּלְקוֹחַ בָּאָדָם וּבַבְּהֵמָה׃ 12 וַיָּבִאוּ אֶל־מֹשֶׁה
וְאֶל־אֶלְעָזָר הַכֹּהֵן וְאֶל־עֲדַת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל אֶת־הַשְּׁבִי וְאֶת־
הַמַּלְקוֹחַ וְאֶת־הַשָּׁלָל אֶל־הַמַּחֲנֶה אֶל־עַרְבֹת מוֹאָב אֲשֶׁר
עַל־יַרְדֵּן יְרֵחוֹ׃ ס שלישי (שני במחוברין) 13 וַיֵּצְאוּ
מֹשֶׁה וְאֶלְעָזָר הַכֹּהֵן וְכָל־נְשִׂיאֵי הָעֵדָה לִקְרָאתָם אֶל־
מִחוּץ לַמַּחֲנֶה׃ 14 וַיִּקְצֹף מֹשֶׁה עַל־פְּקוּדֵי הֶחָיִל שָׂרֵי
הָאֲלָפִים וְשָׂרֵי הַמֵּאוֹת הַבָּאִים מִצְּבָא הַמִּלְחָמָה׃ 15

physiques et morales imaginables. Voici ce que raconte Ben Ouziel : « Quand Bilame le coupable vit Pin'has (Phinées) le cohène, il s'enfuit, et ayant prononcé des paroles magiques, il s'éleva dans les airs; dès lors Pin'has pense le nom ineffable de Iehova, et se met en l'air à poursuivre Bilame. Le cohène tire le glaive prêt à frapper; Bilame eut recours à la prière : Si tu m'épargnes, dit-il, je te jure que jamais je ne maudirai ton peuple, aussi long-temps que je vivrai. Pin'has réplique : N'es-tu pas l'Araméen Labane, qui a cherché à tuer notre père Jacob, et a causé l'esclavage de ses descendans en Égypte ? Et après qu'ils en furent sortis, tu as suscité contre eux Amalek, le méchant, et ensuite tu es venu pour nous maudire; et comme Dieu t'en a empêché, tu as conseillé à Balak de nous prostituer ses filles, pour nous séduire, et tu as causé la mort de plus de quatorze mille d'entre nous; il n'y a donc aucun motif pour te laisser la vie, et de suite Pin'has tira l'épée du fourreau (שלף סייפה מן תיקה), et le tua.» Le תיקה est le θήκη des Grecs.

9. חילם *Leurs biens*; *opes*, nom générique; l'or, l'argent, le cuivre, le fer et les métaux (Aben Esra). מקניהם Au pluriel, les autres objets sont au singulier.

10. טירתם *Les châteaux*; טירה désigne en général un enclos pour les bes-

Ch. XXXI. 1. L'Éternel parla à Mosché, savoir :

2. Venge la vengeance des enfans d'Israel sur les Midianites ; après tu seras recueilli à tes peuples.

3. Mosché parla au peuple, en disant : équipez d'entre vous des hommes pour la guerre ; qu'ils soient dirigés contre Midiane, pour exécuter sur Midiane la vengeance de l'Éternel.

4. Vous enverrez à la guerre mille par tribu, mille par tribu de toutes les tribus d'Israel.

5. Des troupes d'Israel mille hommes par tribu furent livrés, douze mille (hommes) équipés pour la guerre.

6. Mosché les envoya à la guerre, mille hommes par tribu, eux et Pin'has (Phinées), fils d'Élazar le cohène, à la guerre ; ayant à la main les vases sacrés et les trompettes de terouâ.

7. Ils entrèrent en campagne contre Midiane, comme l'Éternel avait ordonné à Mosché, et ils tuèrent tout mâle.

8. Et ils tuèrent parmi les morts, les rois de Midiane, savoir : Évi, Requème, Tsour, 'Hour et Reba, cinq rois

de Troie. C'est le terrible droit de la guerre chez les peuples anciens, que les Israélites ont exercé dans toute son étendue. Selon Aben Esra, les enfans mâles étaient épargnés.

8. על חלליהם *Sur, parmi les morts* ; suit le détail. צור *Tsour.* Ben Ouziel dit : הוא בלק *C'est Balak* ; selon d'autres, c'est le père de Cosbi (ci-dessus, ch. 25, v. 15). בלעם *Bilame.* Ci-dessus (ch. 24, v. 25), il a été dit que Bilame est retourné en son pays, en Mésopotamie. Les commentateurs, jamais embarrassés, disent qu'il est revenu vers Balak, lorsqu'il eut appris le succès de ses conseils ; conseils dont l'authenticité n'est pas démontrée. Ce personnage a un singulier sort ; le texte sacré nous le présente comme un homme favorisé de Dieu, et n'ayant que de bonnes dispositions pour les Hébreux. Les commentateurs se sont plu à accumuler sur ce prophète toutes les difformités

לא 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 2 נְקֹם נִקְמַת
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל מֵאֵת הַמִּדְיָנִים אַחַר תֵּאָסֵף אֶל־עַמֶּיךָ׃ 3
וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה אֶל־הָעָם לֵאמֹר הֵחָלְצוּ מֵאִתְּכֶם אֲנָשִׁים
לַצָּבָא וְיִהְיוּ עַל־מִדְיָן לָתֵת נִקְמַת־יְהוָה בְּמִדְיָן׃ 4 אֶלֶף
לַמַּטֶּה אֶלֶף לַמַּטֶּה לְכֹל מַטּוֹת יִשְׂרָאֵל תִּשְׁלְחוּ לַצָּבָא׃
5 וַיִּמָּסְרוּ מֵאַלְפֵי יִשְׂרָאֵל אֶלֶף לַמַּטֶּה שְׁנֵים־עָשָׂר אֶלֶף
חֲלוּצֵי צָבָא׃ 6 וַיִּשְׁלַח אֹתָם מֹשֶׁה אֶלֶף לַמַּטֶּה לַצָּבָא
אֹתָם וְאֶת־פִּינְחָס בֶּן־אֶלְעָזָר הַכֹּהֵן לַצָּבָא וּכְלֵי הַקֹּדֶשׁ
וַחֲצֹצְרוֹת הַתְּרוּעָה בְּיָדוֹ׃ 7 וַיִּצְבְּאוּ עַל־מִדְיָן כַּאֲשֶׁר
צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה וַיַּהַרְגוּ כָּל־זָכָר׃ 8 וְאֶת־מַלְכֵי
מִדְיָן הָרְגוּ עַל־חַלְלֵיהֶם אֶת־אֱוִי וְאֶת־רֶקֶם וְאֶת־צוּר

CH. XXXI. 1. וידבר Ce chapitre fait suite au chapitre 25.

2. המדינים *Les Midianites*. On ne voit pas pourquoi l'on se venge des Midianites et pas des Moabites. Peut-être à cause que ceux-ci étaient des *Schemites*, ainsi que les Amonites. Les commentateurs indiquent des motifs qui n'ont aucune consistance. Cet événement n'est pas raconté dans le Deutéronome.

3. החלצו Impératif du *Niphal*, de חלץ *être brave*, *s'armer*, comme Deutér., ch. 3, v. 18. Ounklosse זריזו *préparez*. Septante ἐξοπλίσατε, *armez-vous*. חלצים Signifie *lombes*, préparez vos *lombes*, en les munissant d'armes. חלץ Signifie *ôter*, Deutér., ch. 25, v. 9; *secourir*, Ps., 140, 2; *reposer*, Isaïe, ch. 58, v. 11. Ces diverses significations se réunissent dans celle d'*ôter*, *séparer*; *secourir*, c'est ôter la peine; *reposer*, c'est ôter la fatigue; *être courageux*, *s'armer*, c'est se séparer du reste des hommes; ainsi החלצו מאתכם אנשים *armez des hommes d'entre vous*, séparez-les pour aller au combat. נקמת ה' *La vengeance de l'Éternel*. Iarhi dit : Celui qui s'élève contre Israel, c'est comme s'il s'élevait contre Dieu.

5. וימסרו Du *Niphal*; *ils furent remis* par leurs chefs.

6. וכלי הקדש *Les instrumens saints*. On ne sait de quoi il s'agit. Selon Ben Ouziel c'étaient les *ourime* et les *toumime*; selon d'autres, l'arche et la plaque d'or.

7. ויהרגו *Et tuèrent* les mâles. Les Grecs ont agi de même après la prise

pris, ses vœux subsisteront, et les obligations dont elle a lié son âme subsisteront.

9. Mais si au jour où son mari l'a appris, il l'en détourne, il détruit le vœu dont elle est chargée, et ce que ses lèvres ont proféré, par quoi elle a lié son âme, et l'Éternel lui pardonnera.

10. Le vœu d'une veuve, d'une répudiée, (enfin) tout ce dont elle a lié son âme subsistera.

11. Si c'est dans la maison de son mari qu'elle a fait un vœu, ou qu'elle a lié son âme par un serment,

12. Son mari l'apprend, se tait à cela, ne l'en détourne pas, tous ses vœux subsisteront, et toute obligation dont elle a lié son âme subsistera.

13. Mais si son mari les a détruits au jour où il les a appris, rien de ce qui sort de ses lèvres, comme vœux ou obligations de son âme, ne subsistera; son mari les a détruits, et l'Éternel lui pardonnera.

14. Tout vœu, tout serment (portant) obligation d'affliger l'âme, son mari les confirmera, et son mari les détruira.

15. Si son mari se tait à cela d'un jour à l'autre, il aura confirmé tous ses vœux ou toutes les obligations dont elle est chargée; il les a confirmés, puisqu'il s'est tu à cela au jour où il l'a appris.

16. S'il les détruit après l'avoir appris, il portera l'iniquité de sa femme.

17. Voilà les statuts que l'Éternel a ordonnés à Mosché, (pour être observés) entre l'homme et sa femme, entre le père et sa fille, dans sa jeunesse, dans la maison de son père.

19.

נְדָרֶיהָ וֶאֱסָרֶהָ אֲשֶׁר־אָסְרָה עַל־נַפְשָׁהּ יָקֻמוּ׃ 9 וְאִם
בְּיוֹם שְׁמֹעַ אִישָׁהּ יָנִיא אוֹתָהּ וְהֵפֵר אֶת־נִדְרָהּ אֲשֶׁר
עָלֶיהָ וְאֵת מִבְטָא שְׂפָתֶיהָ אֲשֶׁר אָסְרָה עַל־נַפְשָׁהּ וַיהוָה
יִסְלַח־לָהּ׃ 10 וְנֵדֶר אַלְמָנָה וּגְרוּשָׁה כֹּל אֲשֶׁר־אָסְרָה
עַל־נַפְשָׁהּ יָקוּם עָלֶיהָ׃ 11 וְאִם־בֵּית אִישָׁהּ נָדָרָה אוֹ־
אָסְרָה אִסָּר עַל־נַפְשָׁהּ בִּשְׁבֻעָה׃ 12 וְשָׁמַע אִישָׁהּ וְהֶחֱרִשׁ
לָהּ לֹא הֵנִיא אֹתָהּ וְקָמוּ כָּל־נְדָרֶיהָ וְכָל־אִסָּר אֲשֶׁר־
אָסְרָה עַל־נַפְשָׁהּ יָקוּם׃ 13 וְאִם־הָפֵר יָפֵר אֹתָם ׀
אִישָׁהּ בְּיוֹם שָׁמְעוֹ כָּל־מוֹצָא שְׂפָתֶיהָ לִנְדָרֶיהָ וּלְאִסַּר נַפְשָׁהּ
לֹא יָקוּם אִישָׁהּ הֲפֵרָם וַיהוָה יִסְלַח־לָהּ׃ 14 כָּל־
נֵדֶר וְכָל־שְׁבֻעַת אִסָּר לְעַנֹּת נָפֶשׁ אִישָׁהּ יְקִימֶנּוּ וְאִישָׁהּ
יְפֵרֶנּוּ׃ 15 וְאִם־הַחֲרֵשׁ יַחֲרִישׁ לָהּ אִישָׁהּ מִיּוֹם אֶל־
יוֹם וְהֵקִים אֶת־כָּל־נְדָרֶיהָ אוֹ אֶת־כָּל־אֱסָרֶיהָ אֲשֶׁר
עָלֶיהָ הֵקִים אֹתָם כִּי־הֶחֱרִשׁ לָהּ בְּיוֹם שָׁמְעוֹ׃ 16 וְאִם־
הָפֵר יָפֵר אֹתָם אַחֲרֵי שָׁמְעוֹ וְנָשָׂא אֶת־עֲוֺנָהּ׃ 17 אֵלֶּה
הַחֻקִּים אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה בֵּין אִישׁ לְאִשְׁתּוֹ בֵּין־אָב
לְבִתּוֹ בִּנְעֻרֶיהָ בֵּית אָבִיהָ׃ פ שני

8. **שמעו** Littéralement *de son audition*, le jour où il l'a entendu. **נדריה** Samaritain **כל נדריה** *tous ses vœux*. Septante, Volgate, Syriaque et dix manuscrits hébreux de même.

10. **אלמנה** *Une veuve*, de **אלם** *lier*, *se taire*, *être solitaire*.

11. **ואם בית אישה** *Si* (étant encore) *dans la maison de son mari*, la veuve ou la répudiée a fait ce vœu. Telle est l'explication reçue de ce verset, qui semble être une répétition de ce qui a déjà été dit ci-dessus.

14. **לענת נפש** *A tourmenter son âme*, ou, selon d'autres, *son corps*. D'après Aben Esra il s'agit du jeûne. Le Talmud a consacré tout un traité (**חלכות נדרים**) aux vœux, à la faculté de les relever, et à leor accomplissement.

tout ce que l'Éternel avait ordonné à Mosché.

2. Mosché parla aux chefs des tribus des enfans d'Israel, savoir : voici ce que l'Éternel a ordonné.

3. Un homme qui fera un vœu à l'Éternel, qui s'engagera par serment, pour lier son âme par une obligation, ne profanera pas sa parole ; mais il agira selon ce qui est sorti de sa bouche.

4. Une femme qui fera un vœu à l'Éternel, qui s'engagera par une obligation, dans la maison de son père, dans sa jeunesse ;

5. Son père entend son vœu, ou l'obligation dont elle a lié son âme, et son père se tait à cela ; alors tous ses vœux et toute obligation par lesquels elle a lié son âme, subsistera.

6. Mais si son père l'en a détournée au jour où il l'a entendu, aucun de ses vœux et aucune de ses obligations dont elle a lié son âme ne subsistera ; l'Éternel lui pardonnera, car son père l'en a détournée.

7. Si elle est (mariée) à un homme, chargée des vœux ou de ce que ses lèvres ont proféré, par quoi elle a lié son âme,

8. Son mari l'apprend et se tait le jour où il l'a ap-

par l'Éternel, fortifier son serment en prenant la divinité pour témoin. בנעריה *Dans sa jeunesse*; selon le Talmud, jusqu'à l'âge de douze ans; il s'agit ici d'une personne non mariée, sous la puissance paternelle.

6. הניא Racine נוא usité seulement au *Hiphil*, et exprimant l'idée d'*empêcher*. Voy. ci-dessus, ch. 14, v. 34. Ben Ouziel ואין יבטל *s'il détruit*. Après הניא le Samaritain ajoute יניא le futur du même verbe. Septante de même ἀνανεύων ἀνανεύσῃ.

7. ואם היו Selon l'opinion talmudique, il s'agit ici de vœux faits dans la maison paternelle et rapportés dans la maison conjugale.

אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל כְּכֹל אֲשֶׁר־צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה׃ פ
2 וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה אֶל־רָאשֵׁי הַמַּטּוֹת לִבְנֵי יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר
זֶה הַדָּבָר אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה׃ 3 אִישׁ כִּי־יִדֹּר נֶדֶר
לַיהוָה אוֹ־הִשָּׁבַע שְׁבֻעָה לֶאְסֹר אִסָּר עַל־נַפְשׁוֹ לֹא יַחֵל
דְּבָרוֹ כְּכָל־הַיֹּצֵא מִפִּיו יַעֲשֶׂה׃ 4 וְאִשָּׁה כִּי־תִדֹּר
נֶדֶר לַיהוָה וְאָסְרָה אִסָּר בְּבֵית אָבִיהָ בִּנְעֻרֶיהָ׃ 5 וְשָׁמַע
אָבִיהָ אֶת־נִדְרָהּ וֶאֱסָרָהּ אֲשֶׁר אָסְרָה עַל־נַפְשָׁהּ וְהֶחֱרִישׁ
לָהּ אָבִיהָ וְקָמוּ כָּל־נְדָרֶיהָ וְכָל־אִסָּר אֲשֶׁר־אָסְרָה עַל־
נַפְשָׁהּ יָקוּם׃ 6 וְאִם־הֵנִיא אָבִיהָ אֹתָהּ בְּיוֹם שָׁמְעוֹ
כָּל־נְדָרֶיהָ וֶאֱסָרֶיהָ אֲשֶׁר־אָסְרָה עַל־נַפְשָׁהּ לֹא יָקוּם וַיהוָה
יִסְלַח־לָהּ כִּי־הֵנִיא אָבִיהָ אֹתָהּ׃ 7 וְאִם־הָיוֹ תִהְיֶה
לְאִישׁ וּנְדָרֶיהָ עָלֶיהָ אוֹ מִבְטָא שְׂפָתֶיהָ אֲשֶׁר אָסְרָה עַל־
נַפְשָׁהּ׃ 8 וְשָׁמַע אִישָׁהּ בְּיוֹם שָׁמְעוֹ וְהֶחֱרִישׁ לָהּ וְקָמוּ

pitre. Iar'hi, d'après un rabbi Iichmael, dit qu'il est ici pour finir le contenu du précédent chapitre, qui contient les paroles de Dieu, tandis que dans ce qui suit c'est Moschê qui parle.

2. לבני ישראל Selon le באור ces mots, malgré le ל datif, sont le génitif des deux précédens : *les chefs des tribus des enfans d'Israel;* Iar'hi les regarde comme formant un second régime, *aux chefs des tribus*, *aux enfans d'Israel*; et cela, dit le באור, parce que l'accent tonique sur המטות est une pause plus forte que celui sur ישראל Mendelsohn traduit selon la première version.

3. השבע Infinitif pour un futur. אסר Signifie *lier*, *attacher*, soit physiquement, soit moralement ; il s'agit ici d'une interdiction qui lie celui qui se l'impose ; מותר de la racine נתר indique la dissolution de ces liens. לא יחל Racine חלל *profaner*, du *Hiphil*. Selon Raschbame, ce mot vient de חול *attendre*, comme Gen., ch. 8, v. 11. Onnklousse לא יבטל *il n'interrompra pas*.

4. נדר *Vœu ;* proprement pour faire quelque chose ; אסר un lien pour s'abstenir de quelque chose, pour ne pas la faire. Toutefois נדר exprime aussi l'idée de ne pas faire quelque chose, comme celui qui fait vœn de jeûner; נדר ajoute Na'hmeni, est suivi de לה' *à l'Éternel ;* שבוע de בה' *jurer*

29. Au sixième jour, huit taureaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, intacts;

30. Leur offrande et leurs libations, pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre, selon l'ordonnance.

31. Un bouc pour le péché, sans l'holocauste perpétuel; son offrande et ses libations.

32. Au septième jour, sept taureaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, intacts.

33. Leur offrande et leurs libations, pour les taureaux et les béliers et pour les agneaux, selon leur nombre, selon leur ordonnance.

34. Un bouc pour le péché, sans l'holocauste perpétuel; son offrande et sa libation.

35. Au huitième jour il y aura pour vous une (fête de) retenue; vous ne ferez aucune œuvre servile.

36. Vous offrirez un holocauste par feu, odeur agréable à l'Éternel, un taureau, un bélier, sept agneaux d'un an, intacts;

37. Leur offrande et leurs libations, pour un taureau, pour un bélier et pour les agneaux, selon leur nombre, selon l'ordonnance.

38. Et un bouc pour le péché, sans l'holocauste perpétuel; son offrande et sa libation.

39. Voilà (les offrandes) que vous exécuterez à l'Éternel dans vos fêtes solennelles, sans (les offrandes) de vos vœux et de vos dons volontaires, pour vos holocaustes, vos offrandes, vos libations et vos sacrifices pacifiques.

Ch. XXX. 1. Mosché dit aux enfans d'Israel, selon

Ch. XXX. 1. וידבר Les Septante placent ce verset à la fin du dernier cha-

הַשִּׁשִּׁי פָּרִים שְׁמֹנָה אֵילִם שְׁנָיִם כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה אַרְבָּעָה
עָשָׂר תְּמִימִם׃ 30 וּמִנְחָתָם וְנִסְכֵּיהֶם לַפָּרִים לָאֵילִם
וְלַכְּבָשִׂים בְּמִסְפָּרָם כַּמִּשְׁפָּט׃ 31 וּשְׂעִיר חַטָּאת אֶחָד
מִלְּבַד עֹלַת הַתָּמִיד מִנְחָתָהּ וּנְסָכֶיהָ׃ ס 32 וּבַיּוֹם
הַשְּׁבִיעִי פָּרִים שִׁבְעָה אֵילִם שְׁנָיִם כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה
אַרְבָּעָה עָשָׂר תְּמִימִם׃ 33 וּמִנְחָתָם וְנִסְכֵּהֶם לַפָּרִים
לָאֵילִם וְלַכְּבָשִׂים בְּמִסְפָּרָם כְּמִשְׁפָּטָם׃ 34 וּשְׂעִיר
חַטָּאת אֶחָד מִלְּבַד עֹלַת הַתָּמִיד מִנְחָתָהּ וְנִסְכָּהּ׃ ס
מפטיר 35 בַּיּוֹם הַשְּׁמִינִי עֲצֶרֶת תִּהְיֶה לָכֶם כָּל־
מְלֶאכֶת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ׃ 36 וְהִקְרַבְתֶּם עֹלָה אִשֵּׁה
רֵיחַ נִיחֹחַ לַיהוָה פַּר אֶחָד אַיִל אֶחָד כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה
שִׁבְעָה תְּמִימִם׃ 37 מִנְחָתָם וְנִסְכֵּיהֶם לַפָּר לָאַיִל
וְלַכְּבָשִׂים בְּמִסְפָּרָם כַּמִּשְׁפָּט׃ 38 וּשְׂעִיר חַטָּאת אֶחָד
מִלְּבַד עֹלַת הַתָּמִיד וּמִנְחָתָהּ וְנִסְכָּהּ׃ 39 אֵלֶּה תַּעֲשׂוּ
לַיהוָה בְּמוֹעֲדֵיכֶם לְבַד מִנִּדְרֵיכֶם וְנִדְבֹתֵיכֶם לְעֹלֹתֵיכֶם
וּלְמִנְחֹתֵיכֶם וּלְנִסְכֵּיכֶם וּלְשַׁלְמֵיכֶם׃ ל 1 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה

35. עצרת Voy. Lévit., ch. 23, v. 36.

39. ונדבתיכם Voy. Lévit., ch. 7, v. 16. ולשלמיכם Exode, ch. 20, v. 21, et Lévit., ch. 3, v. 1. Voici le résumé de tous les sacrifices solennels : Qootidiens, deux agneaox ; schabbath, deux agneaux; néoménies, deox taureaox, un bélier , sept agneaox et un bouc, total pour les néoménies, onze; pâques, deux taureaux, on bélier, sept agneaux, un bouc ; total, onze; pentecôte, deux taureaox, un bélier, sept agneaux, on bouc ; total, ooze ; jour de trompette, un taureao, un bélier, sept agneaux, oo bouc; total, onze; joor d'expiation, on taureau, un bélier, sept agneaox, deux boocs, total, ooze ; et des tabernacles, soixante-neuf taureaux , cent cinq agoeaux, qoinze béliers, huit boncs, total, cent qoatre-viogt-dix-sept. Ainsi, dans one année de cinqoante-deux semaines, on sacrifiait, d'après un calcol facile, douze cent qoatre victimes, et ceci indépendamment des sacrifices des particuliers. Cette continoelle effusion de sang a dû prodoire son effet accoutumé, et donner à la caste sacerdotale un caractère dor et cruel.

16. Et un jeune bouc pour le péché, sans l'holocauste perpétuel ; son offrande et sa libation.

17. Au deuxième jour, douze jeunes taureaux, deux béliers, des agneaux d'un an, quatorze, intacts ;

18. Leur offrande, leurs libations, pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre, selon l'ordonnance.

19. Et un jeune bouc pour le péché, sans l'holocauste perpétuel ; et son offrande avec ses libations.

20. Au troisième jour, onze taureaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, intacts ;

21. Leur offrande et leurs libations, pour les taureaux, les béliers, et les agneaux, selon leur nombre, selon l'ordonnance.

22. Et un jeune bouc pour le péché, sans l'holocauste perpétuel; son offrande et sa libation.

23. Au quatrième jour, dix taureaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, intacts ;

24. Leur offrande et leurs libations, pour les taureaux, les béliers, et les agneaux, selon leur nombre, selon l'ordonnance.

25. Un jeune bouc pour le péché, sans l'holocauste perpétuel; son offrande et sa libation.

26. Au cinquième jour, neuf taureaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, intacts ;

27. Leur offrande et leurs libations, pour les taureaux, les béliers et les agneaux, selon leur nombre, selon l'ordonnance.

28. Un bouc pour le péché, sans l'holocauste perpétuel; son offrande et sa libation.

וּשְׂעִיר־עִזִּים אֶחָד חַטָּאת מִלְּבַד עֹלַת הַתָּמִיד מִנְחָתָהּ
וְנִסְכָּהּ׃ ס 17 וּבַיּוֹם הַשֵּׁנִי פָּרִים בְּנֵי־בָקָר
שְׁנֵים עָשָׂר אֵילִם שְׁנָיִם כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה אַרְבָּעָה עָשָׂר
תְּמִימִם׃ 18 וּמִנְחָתָם וְנִסְכֵּיהֶם לַפָּרִים לָאֵילִם
וְלַכְּבָשִׂים בְּמִסְפָּרָם כַּמִּשְׁפָּט׃ 19 וּשְׂעִיר־עִזִּים אֶחָד חַטָּאת
מִלְּבַד עֹלַת הַתָּמִיד וּמִנְחָתָהּ וְנִסְכֵּיהֶם׃ ס 20 וּבַיּוֹם
הַשְּׁלִישִׁי פָּרִים עַשְׁתֵּי־עָשָׂר אֵילִם שְׁנָיִם כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה
אַרְבָּעָה עָשָׂר תְּמִימִם׃ 21 וּמִנְחָתָם וְנִסְכֵּיהֶם לַפָּרִים לָאֵילִם
וְלַכְּבָשִׂים בְּמִסְפָּרָם כַּמִּשְׁפָּט׃ 22 וּשְׂעִיר חַטָּאת אֶחָד מִלְּבַד
עֹלַת הַתָּמִיד וּמִנְחָתָהּ וְנִסְכָּהּ׃ ס 23 וּבַיּוֹם הָרְבִיעִי
פָּרִים עֲשָׂרָה אֵילִם שְׁנָיִם כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה אַרְבָּעָה עָשָׂר
תְּמִימִם׃ 24 מִנְחָתָם וְנִסְכֵּיהֶם לַפָּרִים לָאֵילִם וְלַכְּבָשִׂים
בְּמִסְפָּרָם כַּמִּשְׁפָּט׃ 25 וּשְׂעִיר־עִזִּים אֶחָד חַטָּאת
מִלְּבַד עֹלַת הַתָּמִיד מִנְחָתָהּ וְנִסְכָּהּ׃ ס 26 וּבַיּוֹם
הַחֲמִישִׁי פָּרִים תִּשְׁעָה אֵילִם שְׁנָיִם כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה אַרְבָּעָה
עָשָׂר תְּמִימִם׃ 27 וּמִנְחָתָם וְנִסְכֵּיהֶם לַפָּרִים לָאֵילִם
וְלַכְּבָשִׂים בְּמִסְפָּרָם כַּמִּשְׁפָּט׃ 28 וּשְׂעִיר חַטָּאת אֶחָד
מִלְּבַד עֹלַת הַתָּמִיד וּמִנְחָתָהּ וְנִסְכָּהּ׃ ס 29 וּבַיּוֹם

selon leur ordonnance, pour une odeur agréable par feu, à l'Éternel.

7. Et le dix de ce mois-là, il y aura pour vous une convocation de sainteté; vous affligerez vos personnes, vous ne ferez aucun ouvrage.

8. Vous offrirez un holocauste à l'Éternel, odeur agréable; il y aura pour vous un jeune taureau, un bélier, sept agneaux d'un an, intacts;

9. Et leur offrande; trois dixièmes de fine farine pétrie à l'huile pour le taureau, deux dixièmes pour le bélier;

10. Un dixième, un dixième pour un agneau, pour les sept agneaux.

11. Un jeune bouc pour le péché, sans le (sacrifice du) péché (pour le jour) de rédemption, et l'holocauste perpétuel avec son offrande; et leurs libations.

12. Et au quinzième jour du septième mois, il y aura pour vous une convocation de sainteté; vous ne ferez aucune œuvre servile, et vous solenniserez sept jours une solennité à l'Éternel.

13. Vous offrirez un holocauste par feu, odeur agréable à l'Éternel; taureaux jeunes, treize, deux béliers; il (y aura aussi) quatorze agneaux d'un an, intacts;

14. Et leur offrande; trois dixièmes de fine farine, pétrie à l'huile, pour chacun des treize taureaux, deux dixièmes pour chacun des deux béliers;

15. Un dixième, un dixième pour chacun des quatorze agneaux.

15. כבשים Après ce mot le Samaritain a ונסכיהם.

וּמִנְחָתָהּ וְנִסְכֵּיהֶם כְּמִשְׁפָּטָם לְרֵיחַ נִיחֹחַ אִשֶּׁה
לַיהוָה : ס 7 וּבֶעָשׂוֹר לַחֹדֶשׁ הַשְּׁבִיעִי הַזֶּה
מִקְרָא־קֹדֶשׁ יִהְיֶה לָכֶם וְעִנִּיתֶם אֶת־נַפְשֹׁתֵיכֶם כָּל־מְלָאכָה
לֹא תַעֲשׂוּ : 8 וְהִקְרַבְתֶּם עֹלָה לַיהוָה רֵיחַ נִיחֹחַ פַּר
בֶּן־בָּקָר אֶחָד אַיִל אֶחָד כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה שִׁבְעָה תְּמִימִם
יִהְיוּ לָכֶם : 9 וּמִנְחָתָם סֹלֶת בְּלוּלָה בַשָּׁמֶן שְׁלֹשָׁה
עֶשְׂרֹנִים לַפָּר שְׁנֵי עֶשְׂרֹנִים לָאַיִל הָאֶחָד : 10 עִשָּׂרוֹן
עִשָּׂרוֹן לַכֶּבֶשׂ הָאֶחָד לְשִׁבְעַת הַכְּבָשִׂים : 11 שְׂעִיר־עִזִּים
אֶחָד חַטָּאת מִלְּבַד חַטַּאת הַכִּפֻּרִים וְעֹלַת הַתָּמִיד
וּמִנְחָתָהּ וְנִסְכֵּיהֶם : ס שביעי 12 וּבַחֲמִשָּׁה
עָשָׂר יוֹם לַחֹדֶשׁ הַשְּׁבִיעִי מִקְרָא־קֹדֶשׁ יִהְיֶה לָכֶם כָּל־
מְלֶאכֶת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ וְחַגֹּתֶם חַג לַיהוָה שִׁבְעַת יָמִים :
13 וְהִקְרַבְתֶּם עֹלָה אִשֵּׁה רֵיחַ נִיחֹחַ לַיהוָה פָּרִים בְּנֵי־
בָקָר שְׁלֹשָׁה עָשָׂר אֵילִם שְׁנָיִם כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה אַרְבָּעָה
עָשָׂר תְּמִימִם יִהְיוּ : 14 וּמִנְחָתָם סֹלֶת בְּלוּלָה בַשָּׁמֶן
שְׁלֹשָׁה עֶשְׂרֹנִים לַפָּר הָאֶחָד לִשְׁלֹשָׁה עָשָׂר פָּרִים שְׁנֵי
עֶשְׂרֹנִים לָאַיִל הָאֶחָד לִשְׁנֵי הָאֵילִם : 15 וְעִשָּׂרוֹן
עִשָּׂרוֹן לַכֶּבֶשׂ הָאֶחָד לְאַרְבָּעָה עָשָׂר כְּבָשִׂים : 16

7. ובעשור Voy. Lévit., ch. 16, v. 29, et ch. 23, v. 27. ועניתם Lévit., ch. 16, v. 29.

9. האחד *L'un.* Ce mot est sous-entendu après לפר.

11. חטאת Après ce mot les Septante disent ; ἐξιλάσασθαι περὶ ὑμῶν, *pour rédimer sur vous;* ils ont lu לכפר עליכם comme au verset 30 du chapitre précédent, A la fin de ce verset les Septante ont κατὰ τὴν σύγκρισιν εἰς ὀσμὴν εὐωδίας κάρπωμα κυρίῳ, ils ont lu כמשפט לריח ניחוח לה׳.

12. ובחמשה עשר Voy. Lévit., ch. 23, v. 34—41. השביעי Le Samaritain et quatre manuscrits hébreux ont הזה Septante et Vulgate de même.

14. ומנחתם סלת Voy. Lévit., ch. 2, v. 1.

26. Et au jour des prémices, quand vous offrirez une offrande nouvelle à l'Éternel (au bout de) vos semaines, il y aura pour vous une convocation de sainteté, vous ne ferez aucune œuvre servile.

27. Vous offrirez un holocauste, pour une odeur agréable à l'Éternel; deux jeunes taureaux, un bélier, sept agneaux d'un an ;

28. Et leur offrande; trois dixièmes de fine farine, pétrie à l'huile, pour un taureau, deux dixièmes pour un bélier;

29. Un dixième, un dixième pour un agneau, pour les sept agneaux.

30. Un jeune bouc pour rédimer sur vous.

31. Vous exécuterez (cela) sans l'holocauste perpétuel; ils (les agneaux) seront pour vous intacts, avec leurs libations.

Ch. XXIX. 1. Et le septième mois, au premier du mois, il y aura pour vous une convocation de sainteté; vous ne ferez aucune œuvre servile, ce sera un jour de teroua (*jubilation*) pour vous.

2. Vous exécuterez un holocauste, pour une odeur agréable à l'Éternel; un jeune taureau, un bélier, agneaux d'un an, sept, intacts;

3. Leur offrande; trois dixièmes de fine farine pétrie à l'huile, pour un taureau, deux dixièmes pour un bélier;

4. Un dixième pour un agneau des sept agneaux.

5. Et un jeune bouc pour le péché, pour rédimer sur vous ;

6. Sans l'holocauste du mois avec son offrande, et l'holocauste perpétuel avec son offrande, et leurs libations,

וּבְיוֹם הַבִּכּוּרִים בְּהַקְרִיבְכֶם מִנְחָה חֲדָשָׁה לַיהוָה בְּשָׁבֻעֹתֵיכֶם
מִקְרָא־קֹדֶשׁ יִהְיֶה לָכֶם כָּל־מְלֶאכֶת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ׃
27 וְהִקְרַבְתֶּם עוֹלָה לְרֵיחַ נִיחֹחַ לַיהוָה פָּרִים בְּנֵי־בָקָר
שְׁנַיִם אַיִל אֶחָד שִׁבְעָה כְבָשִׂים בְּנֵי שָׁנָה׃ 28 וּמִנְחָתָם
סֹלֶת בְּלוּלָה בַשָּׁמֶן שְׁלֹשָׁה עֶשְׂרֹנִים לַפָּר הָאֶחָד שְׁנֵי
עֶשְׂרֹנִים לָאַיִל הָאֶחָד׃ 29 עִשָּׂרוֹן עִשָּׂרוֹן לַכֶּבֶשׂ
הָאֶחָד לְשִׁבְעַת הַכְּבָשִׂים׃ 30 שְׂעִיר עִזִּים אֶחָד לְכַפֵּר
עֲלֵיכֶם׃ 31 מִלְּבַד עֹלַת הַתָּמִיד וּמִנְחָתוֹ תַּעֲשׂוּ
תְּמִימִם יִהְיוּ־לָכֶם וְנִסְכֵּיהֶם׃ פ
כט 1 וּבַחֹדֶשׁ הַשְּׁבִיעִי בְּאֶחָד לַחֹדֶשׁ מִקְרָא־קֹדֶשׁ
יִהְיֶה לָכֶם כָּל־מְלֶאכֶת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ יוֹם תְּרוּעָה
יִהְיֶה לָכֶם׃ 2 וַעֲשִׂיתֶם עֹלָה לְרֵיחַ נִיחֹחַ לַיהוָה פַּר
בֶּן־בָּקָר אֶחָד אַיִל אֶחָד כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה שִׁבְעָה תְּמִימִם׃
3 וּמִנְחָתָם סֹלֶת בְּלוּלָה בַשָּׁמֶן שְׁלֹשָׁה עֶשְׂרֹנִים לַפָּר
שְׁנֵי עֶשְׂרֹנִים לָאָיִל׃ 4 וְעִשָּׂרוֹן אֶחָד לַכֶּבֶשׂ הָאֶחָד
לְשִׁבְעַת הַכְּבָשִׂים׃ 5 וּשְׂעִיר־עִזִּים אֶחָד חַטָּאת לְכַפֵּר
עֲלֵיכֶם׃ 6 מִלְּבַד עֹלַת הַחֹדֶשׁ וּמִנְחָתָהּ וְעֹלַת הַתָּמִיד

26. הבכורים *Des prémices*. Voy. Lévit, ch. 23, v. 17—20. בשבעתיכם Voy. Lévit., ch. 23, v. 15—16.

27. שבעה . . . . שנה Le Samaritain a כבשים בני שנה שבעה תמימים יהיו לכם *des agneaux d'un an, sept, intacts, seront pour vous*; Septante et Vulgate de même.

30. אחד Après ce mot le Samaritain met לחטאת Septante et sept manuscrits hébreux de même.

Ch. XXIX. 1. השביעי Voy. Exode, ch. 12, v. 2. יום תרועה Voy. Lévit., ch. 23, v. 24, et ci-dessus, ch. 10, v. 5.

taureau, d'un tiers de hine pour un bélier, et d'un quart de hine de vin pour un agneau. Voilà l'holocauste du mois, pour chaque mois des mois de l'année.

15. Et un jeune bouc pour le péché, à l'Éternel, sera exécuté, outre l'holocauste perpétuel et sa libation.

16. Et le premier mois, au quatorzième jour du mois, (sera) pessa'h (la pâque) à l'Éternel.

17. Et le quinzième jour de ce mois, il y aura une solennité de sept jours; il sera mangé des pains non levés.

18. Le premier jour (sera) une convocation de sainteté ; vous n'y ferez aucune œuvre servile.

19. Vous offrirez par feu un holocauste à l'Éternel; il y aura pour vous deux jeunes taureaux, un bélier, et sept agneaux d'un an, intacts;

20. Leur offrande; vous exécuterez trois dixièmes de fine farine, pétrie à l'huile, pour un taureau, et deux dixièmes pour un bélier;

21. Un dixième, tu exécuteras, un dixième pour un agneau, pour les sept agneaux.

22. Un bouc pour le péché, pour rédimer sur vous.

23. Vous exécuterez ces (choses-là) sans l'holocauste du matin, qui est l'holocauste perpétuel.

24. Ainsi vous exécuterez par jour, pendant sept jours, aliment par feu, offrande agréable à l'Éternel; ce sera exécuté avec sa libation, outre l'holocauste perpétuel.

25. Et le septième jour sera pour vous une convocation de sainteté ; vous n'y ferez aucune œuvre servile.

16. פסח *Pessa'h.* Voy. Exode, ch. 12, v. 11; Lévit., ch. 23, v. 5.

17. יֵאכל *Sera mangé.* Samaritain תאכלו *Vous mangerez*; Septante id.

הַהִין יִהְיֶה לַפָּר וּשְׁלִישִׁת הַהִין לָאַיִל וּרְבִיעִת הַהִין לַכֶּבֶשׂ
יָיִן זֹאת עֹלַת חֹדֶשׁ בְּחָדְשׁוֹ לְחָדְשֵׁי הַשָּׁנָה׃ 15 וּשְׂעִיר
עִזִּים אֶחָד לְחַטָּאת לַיהוָה עַל־עֹלַת הַתָּמִיד יֵעָשֶׂה
וְנִסְכּוֹ׃ ס 16 ששי וּבַחֹדֶשׁ הָרִאשׁוֹן
בְּאַרְבָּעָה עָשָׂר יוֹם לַחֹדֶשׁ פֶּסַח לַיהוָה׃ 17 וּבַחֲמִשָּׁה
עָשָׂר יוֹם לַחֹדֶשׁ הַזֶּה חָג שִׁבְעַת יָמִים מַצּוֹת יֵאָכֵל׃ 18
בַּיּוֹם הָרִאשׁוֹן מִקְרָא־קֹדֶשׁ כָּל־מְלֶאכֶת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ׃
19 וְהִקְרַבְתֶּם אִשֶּׁה עֹלָה לַיהוָה פָּרִים בְּנֵי־בָקָר שְׁנַיִם
וְאַיִל אֶחָד וְשִׁבְעָה כְבָשִׂים בְּנֵי שָׁנָה תְּמִימִם יִהְיוּ לָכֶם׃
20 וּמִנְחָתָם סֹלֶת בְּלוּלָה בַשָּׁמֶן שְׁלֹשָׁה עֶשְׂרֹנִים לַפָּר
וּשְׁנֵי עֶשְׂרֹנִים לָאַיִל תַּעֲשׂוּ׃ 21 עִשָּׂרוֹן עִשָּׂרוֹן תַּעֲשֶׂה
לַכֶּבֶשׂ הָאֶחָד לְשִׁבְעַת הַכְּבָשִׂים׃ 22 וּשְׂעִיר חַטָּאת
אֶחָד לְכַפֵּר עֲלֵיכֶם׃ 23 מִלְּבַד עֹלַת הַבֹּקֶר אֲשֶׁר לְעֹלַת
הַתָּמִיד תַּעֲשׂוּ אֶת־אֵלֶּה׃ 24 כָּאֵלֶּה תַּעֲשׂוּ לַיּוֹם
שִׁבְעַת יָמִים לֶחֶם אִשֵּׁה רֵיחַ־נִיחֹחַ לַיהוָה עַל־עוֹלַת
הַתָּמִיד יֵעָשֶׂה וְנִסְכּוֹ׃ 25 וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי מִקְרָא־קֹדֶשׁ
יִהְיֶה לָכֶם כָּל־מְלֶאכֶת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ׃ ס 26

15. לחטאת לה׳ Ounklousse לחטאתא קדם ה׳ *pour une victime pénitentiaire devant l'Éternel.* Le Talmud dit à ce sujet : Tous les autres boucs additifs ont pour but de racheter les impuretés commises dans le temple et les choses saintes, mais le bouc dont il s'agit ici est pour les péchés inconnus. Un Midrasch Agada contient ces paroles, qu'on peut appeler extravagantes : אמר הקב״ה הביאו כפרה על שמעטתי את הירח *Dieu dit : apportez une victime pour que j'expie d'avoir diminué la lune.* Pour comprendre ce reproche que Dieu semble s'adresser à lui-même, il faut savoir que, d'après les mêmes opinions, Dieu avait d'abord créé le soleil et la lune d'égale dimension ; la lune s'étant plainte de cette égalité, Dieu la réduisit à de moindres proportions, en lui donnant toutefois ensuite les étoiles pour compensation. ונסכו *Et sa libation.* Ceci se rapporte au sacrifice quotidien, car l'holocauste n'admet pas de libation.

pour verser sur la sainteté, une libation de liqueur forte à l'Éternel.

8. Tu exécuteras l'autre agneau entre les soirs, comme l'offrande du matin, et comme sa libation, tu l'exécuteras ; (sacrifice par) feu, odeur agréable à l'Éternel.

9. Et au jour du schabbath (sabbat), (vous offrirez) deux agneaux d'un an, intacts, et deux dixièmes de fine farine, offrande en don, pétrie à l'huile, avec sa libation.

10. Holocauste du schabbath pour chaque schabbath, outre l'holocauste perpétuel avec sa libation.

11. Et au commencement de vos mois, vous offrirez un holocauste à l'Éternel, deux jeunes taureaux, un bélier, des agneaux d'un an, sept, intacts ;

12. Et trois dixièmes de fine farine, offrande pétrie à l'huile, pour l'un des taureaux, et deux dixièmes de fine farine, offrande pétrie à l'huile, pour un bélier ;

13. Un dixième, un dixième de fine farine, offrande en don, pétrie à l'huile, pour un agneau; holocauste, odeur agréable, par feu, à l'Éternel.

14. Leur libation (sera) d'un demi-hine pour un

12. סלת Vny. ci-dessus, ch. 15, v. 9.

13. עשרון Vny. ci-dessus, ch. 13, v. 2.

14. ההין Samaritain ההין יין *Le hine de vin.* לכבש יין Samaritain לכבש האחד יין ainsi le Samaritain place le mot יין *vin*, au cnmmencement et à la fin; les Septante snnt cnnfnrmes au texte hébreu. Le Syriaque place le mnt יין comme adjectif après ונסכיהם la Vulgate de même ; mais elle traduit par le génitif. Saadias nmet entièrement le mot יין ce qui montre l'embarras qne dnnne le mnt יין placé à la fin. לחדשי השנה Ounklousse לכל ירחי שתא *à tous les commencemens de mois de l'année.*

בַּקֹּדֶשׁ הַסֵּךְ נֶסֶךְ שֵׁכָר לַיהוָה׃ 8 וְאֵת הַכֶּבֶשׂ הַשֵּׁנִי
תַּעֲשֶׂה בֵּין הָעַרְבָּיִם כְּמִנְחַת הַבֹּקֶר וּכְנִסְכּוֹ תַּעֲשֶׂה אִשֵּׁה
רֵיחַ נִיחֹחַ לַיהוָה׃ פ

9 וּבְיוֹם הַשַּׁבָּת שְׁנֵי־כְבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה תְּמִימִם וּשְׁנֵי עֶשְׂרֹנִים
סֹלֶת מִנְחָה בְּלוּלָה בַשֶּׁמֶן וְנִסְכּוֹ׃ 10 עֹלַת שַׁבַּת בְּשַׁבַּתּוֹ
עַל־עֹלַת הַתָּמִיד וְנִסְכָּהּ׃ פ

11 וּבְרָאשֵׁי חָדְשֵׁיכֶם תַּקְרִיבוּ עֹלָה לַיהוָה פָּרִים בְּנֵי־בָקָר
שְׁנַיִם וְאַיִל אֶחָד כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה שִׁבְעָה תְּמִימִם׃ 12
וּשְׁלֹשָׁה עֶשְׂרֹנִים סֹלֶת מִנְחָה בְּלוּלָה בַשֶּׁמֶן לַפָּר הָאֶחָד
וּשְׁנֵי עֶשְׂרֹנִים סֹלֶת מִנְחָה בְּלוּלָה בַשֶּׁמֶן לָאַיִל הָאֶחָד׃
13 וְעִשָּׂרֹן עִשָּׂרוֹן סֹלֶת מִנְחָה בְּלוּלָה בַשֶּׁמֶן לַכֶּבֶשׂ הָאֶחָד
עֹלָה רֵיחַ נִיחֹחַ אִשֶּׁה לַיהוָה׃ 14 וְנִסְכֵּיהֶם חֲצִי

יסך הסך במאני בית קודשא *dans les vases de la maison sainte.* Racine יסך *faire des libations*, au *Hiphil.* שכר Septante σίκερα, voy. Lévit., ch. 10, v. 9.

10. בשבתו Au masculin; voy. Isaïe, ch. 56, v. 6; selon Aben Esra ce masculin se rapporte au mot יום *jour*, sous-entendu. ונסכה Les sacrifices extraordinaires sont offerts entre les sacrifices ordinaires.

11. ובראשי חדשיכם *Aux premiers* jours *de vos mois.* Les néoménies étaient célébrées par des sacrifices et par le son de la trompette (Nomb., ch. 10, v. 10); par des festins (I Sam., ch. 20, 5—6); par des assemblées religieuses (II Rois, ch. 4, v. 23), et même par la cessation d'opérations commerciales (Amos, ch. 8, v. 5). Toutefois les néoménies n'ont jamais été considérées comme des fêtes proprement dites. Cependant le nombre des victimes est plus considérable que pour le sabbat. Le cas où une néoménie coïncide avec le sabbat n'est pas indiqué. Aben Esra rapporte qu'un rabbin espagnol, nommé Mosché Cohène, croit que ce verset 11 n'est relatif qu'au premier mois de l'année, au mois de *nissane*, et qu'ensuite au verset 14, les sacrifices du premier mois sont aussi prescrits pour les autres mois עלת חדש בחדשו לחדשי השנה, et quoique Aben Esra ne soit pas éloigné d'admettre cette explication, il fait pourtant remarquer que le pluriel ובראשי y est contraire, et qu'il aurait fallu ובראש au singulier.

Par son ordre ils sortiront, et par son ordre ils rentreront, lui et tous les enfans d'Israel avec lui, ainsi que toute la réunion.

22. Mosché fit comme l'Éternel lui avait ordonné; il prit Iehoschoua, et le plaça devant Élazar le cohène, et devant toute la réunion;

23. Posa ses mains sur lui, et lui donna des ordres, comme l'Éternel avait parlé par Mosché.

Ch. XXVIII. 1. L'Éternel parla à Mosché, en disant:

2. Ordonne aux enfans d'Israel et dis-leur : vous aurez soin de m'offrir en son temps mon offrande, aliment (consumé par) le feu, odeur agréable (à moi).

3. Et dis-leur : voici le (sacrifice par) feu que vous offrirez à l'Éternel: des agneaux d'un an, intacts, deux par jour, en holocauste perpétuel.

4. Tu exécuteras l'un des agneaux le matin, et le second agneau exécute-le entre les soirs ;

5. Et un dixième d'épha de fine farine pour offrande en don, pétrie à l'huile épurée, un quart de hine.

6. Holocauste perpétuel qui a été exécuté sur la montagne de Sinaï, pour (être) une odeur agréable, (sacrifice par) feu à l'Éternel.

7. Et sa libation un quart de hine pour un agneau;

4. אחד Pour האחד — בבקר *Le matin.* Selon Ben Ouziel, *pour rédimer les péchés de la nuit.* et sur בין הערבים il dit, *pour les péchés du jour.*

5. כתית Ce mot manque dans le texte samaritain et dans les Septante.

6. העשיה Participe passif de עשה le ה radical se changeant en י Aben Esra conclut de là que dans le désert; depuis le départ de Sinaï, on n'a pas offert d'holocaustes.

7. ונסכו Voy. ci-dessus, ch. 15. v. 5. בקדש Ben Ouziel paraphrase

פִּיו יָבֹאוּ הוּא וְכָל־בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל אִתּוֹ וְכָל־הָעֵדָה׃ 22
וַיַּעַשׂ מֹשֶׁה כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֹתוֹ וַיִּקַּח אֶת־יְהוֹשֻׁעַ
וַיַּעֲמִדֵהוּ לִפְנֵי אֶלְעָזָר הַכֹּהֵן וְלִפְנֵי כָּל־הָעֵדָה׃ 23
וַיִּסְמֹךְ אֶת־יָדָיו עָלָיו וַיְצַוֵּהוּ כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה בְּיַד־
מֹשֶׁה׃ פ חמישי

כח 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 2 צַו אֶת־
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם אֶת־קָרְבָּנִי לַחְמִי לְאִשַּׁי רֵיחַ
נִיחֹחִי תִּשְׁמְרוּ לְהַקְרִיב לִי בְּמוֹעֲדוֹ׃ 3 וְאָמַרְתָּ לָהֶם
זֶה הָאִשֶּׁה אֲשֶׁר תַּקְרִיבוּ לַיהוָה כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה תְמִימִם
שְׁנַיִם לַיּוֹם עֹלָה תָמִיד׃ 4 אֶת־הַכֶּבֶשׂ אֶחָד תַּעֲשֶׂה
בַבֹּקֶר וְאֵת הַכֶּבֶשׂ הַשֵּׁנִי תַּעֲשֶׂה בֵּין הָעַרְבָּיִם׃ 5
וַעֲשִׂירִית הָאֵיפָה סֹלֶת לְמִנְחָה בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן כָּתִית רְבִיעִת
הַהִין׃ 6 עֹלַת תָּמִיד הָעֲשֻׂיָה בְּהַר סִינַי לְרֵיחַ נִיחֹחַ
אִשֶּׁה לַיהוָה׃ 7 וְנִסְכּוֹ רְבִיעִת הַהִין לַכֶּבֶשׂ הָאֶחָד

Elazar demandera, interrogera pour lui (Josué); mais selon Ounklousse et Ben Ouziel, il s'agit de Josué qui interrogera lui-même, comme s'il y avait אתו—במשפט האורים *Le jugement des ourime.* Septante τὴν κρίσιν τῶν δήλων, *le jugement des clartés*; grec Vatican φωτισμῶν, *des lumières*; Ounklousse de même; la Vulgate omet le mot *ourime*. Mendelsohn traduit משפט par *sentence*, Ausspruch, et ne traduit pas *ourime*. Voy. Exode, notes supplémentaires, p. 185.

22. ידיו *Ses mains*. Ce qui justifie la leçon des Septante au verset 18; mais le Samaritain a ידו au singulier. A la fin de ce verset on lit dans le Samaritain les versets 22 et 23 du chapitre 3 du Deutéronome; savoir : à partir du mot עיניך du verset 22; et ce mot est précédé de ces deux-ci ויאמר אליו; les mots כל et אלהיכם du verset 22 sont omis.

Ch. XXVIII. 2. צו Ce chapitre, consacré aux sacrifices; est juxtaposé à ce qui précède. Il est plus méthodique dans le Lévitique. Aben Esra cherche à motiver cette juxtaposition. לחמי Voy. Lévitique, ch. 3, v. 11, et ch. 21, v. 6. לחמי Littéralement *mon aliment*; לאשי *à, par mes feux*. ניחחי *Mon agrément; agréable à moi.*

3. עלה תמיד Voy. Exode, ch. 29, v. 38.

16. Que l'Éternel, Dieu des esprits pour toute chair, prépose sur la réunion un homme,

17. Qui sorte devant eux, et qui rentre devant eux; qui les fasse sortir et rentrer, pour que la réunion de l'Éternel ne soit pas comme des brebis qui n'ont point de pasteur.

18. L'Éternel dit à Mosché : prends Iehoschoua (Josué), fils de Noune, homme ayant en lui de l'esprit, et pose ta main sur lui.

19. Place-le devant Élazar le cohène et devant toute la réunion, et donne-lui des ordres à leurs yeux.

20. Mets sur lui de ta majesté, afin que toute la réunion des enfans d'Israel l'écoute.

21. Il se présentera devant Élazar le cohène, et le consultera au (sujet du) jugement d'ourime, devant l'Éternel.

que Mosché s'appuie sur Iehoschoua (*Josué*), a confiance en lui, et le choisit pour successeur. Cette imposition des mains a eu lieu en plusieurs occasions (voy. ci-dessus, ch. 8, v. 10). Elle s'est conservée dans la transmission des pouvoirs religieux.

19. וצויתה Le verbe צוה au *Piel*, *commander*, veut la personne commandée à l'accusatif (את), Gen., ch. 26, v. 11; plus rarement avec על Gen., ch. 2, v. 16, et ch. 28, v. 6. On le trouve aussi suivi de אל Ibid., ch. 50, v. 16. Quand ce verbe signifie *préposer quelqu'un*, lui donner des instructions touchant un autre, la personne est régie par l'accusatif, et la chose par le datif; c'est le sens que lui donne ici Na'hmeni : *commande-le*, donne-lui des ordres, *à leurs yeux*, touchant eux, pour les lui recommander.

20. מהודך *De ta majesté.* Voy. I Chr., ch. 29, v. 25. Ounklousse מזיוך *de ton éclat.* Selon Iar'hi מהודך signifie *une partie de ton éclat*; il compare la face de Mosché au soleil, et celle de Iehoschoua à la lune.

21. שאל — ושאל לו *Demander*; ce verbe, suivi de l'accusatif (את), signifie *interroger*; suivi du datif (לְ) c'est *demander pour quelqu'un*. Ainsi ושאל לו

יִפְקֹד יְהוָה אֱלֹהֵי הָרוּחֹת לְכָל־בָּשָׂר אִישׁ עַל־הָעֵדָה׃ 17
אֲשֶׁר־יֵצֵא לִפְנֵיהֶם וַאֲשֶׁר יָבֹא לִפְנֵיהֶם וַאֲשֶׁר יוֹצִיאֵם
וַאֲשֶׁר יְבִיאֵם וְלֹא תִהְיֶה עֲדַת יְהוָה כַּצֹּאן אֲשֶׁר אֵין־לָהֶם
רֹעֶה׃ 18 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה קַח־לְךָ אֶת־יְהוֹשֻׁעַ
בִּן־נוּן אִישׁ אֲשֶׁר־רוּחַ בּוֹ וְסָמַכְתָּ אֶת־יָדְךָ עָלָיו׃ 19
וְהַעֲמַדְתָּ אֹתוֹ לִפְנֵי אֶלְעָזָר הַכֹּהֵן וְלִפְנֵי כָּל־הָעֵדָה וְצִוִּיתָה
אֹתוֹ לְעֵינֵיהֶם׃ 20 וְנָתַתָּה מֵהוֹדְךָ עָלָיו לְמַעַן יִשְׁמְעוּ
כָּל־עֲדַת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃ 21 וְלִפְנֵי אֶלְעָזָר הַכֹּהֵן יַעֲמֹד
וְשָׁאַל לוֹ בְּמִשְׁפַּט הָאוּרִים לִפְנֵי יְהוָה עַל־פִּיו יֵצְאוּ וְעַל־

« père soit derrière ; il entre dans la cour (חצר), le père après lui : dans le « vestibule (טרקלין *triclinium*), le père après ; lorsqu'il se présente devant « le cabinet (קיטון), le père lui dit : mon fils, on ne va pas plus loin. »

14. מריתם Voy. ci-dessus, ch. 20, v. 22.

15. וידבר Iar'hi dit que le discours suivant fait honneur à Mosché ; lorsque les justes meurent, ils mettent les affaires publiques (עסקי צבור) avant les leurs.

16. יפקד Ounkloussе ימני *qu'il prépose*. Le verbe פקד a cette acception au *Kal* ; voy. Gen., ch. 40, v. 4 ; II Chr., ch. 36, v. 23. אלהי הרוחת *Dieu des esprits*. Voici ce que dit sur ce passage le Midrasch Tan'houma : « De même que les figures des enfans de l'homme ne sont pas égales les unes aux autres, de même les intelligences ne sont pas égales : mais chacun a une intelligence pour soi ; qui peut établir un poids, une mesure pour l'esprit ? chaque créature a son intelligence à part. Ainsi Mosché dit à Dieu : toi, Dieu des esprits et pour toute chair, les intentions de tous et de chacun sont à découvert et connues devant toi ; dans tous tes enfans, l'un ne ressemble pas à l'autre, je demande donc de toi, si tu cherches à leur donner un guide, prépose sur eux un homme qui soit animé de l'esprit divin, qui sache supporter chacun selon son genre d'intelligence. »

17. אשר יצא *Qui sorte*. Voy. Deutér., ch. 31, v. 2 ; I Sam., ch. 18, v. 16.

18. ידך *Ta main* ; Septante *tes mains*. Les autres versions sont conformes au texte hébreu. Selon Aben Esra, l'apposition des mains montre aux Israélites

6. L'Éternel dit à Mosché, savoir :

7. Les filles de Tseloph'had parlent bien; donne-leur une possession d'héritage au milieu des frères de leur père, et tu feras passer à elles l'héritage de leur père.

8. Et aux enfans d'Israel tu parleras ainsi : un homme qui mourra et qui ne laissera pas de fils, vous ferez passer son héritage à sa fille.

9. S'il n'a pas de fille, vous donnerez son héritage à ses frères.

10. Si le père n'a pas de frères, vous donnerez son héritage aux frères de son père.

11. Mais si son père n'a pas de frère, vous donnerez son héritage à son parent qui lui sera le plus proche de sa famille, et celui-là héritera. Ce sera pour les enfans d'Israel un statut de droit, comme l'Éternel a ordonné à Mosché.

12. L'Éternel dit à Mosché : monte sur cette montagne d'Abarime, et regarde le pays que je donne aux enfans d'Israel.

13. Tu le regarderas, et toi aussi tu seras recueilli avec tes peuples, comme a été recueilli Aharone, ton frère.

14. Parce que vous avez été rebelles à mon commandement, dans la dispute de la réunion, au désert de Tsine, (où vous auriez pu) me sanctifier par les eaux à leurs yeux. Ce sont là les eaux de la dispute de Kadesch, au désert de Tsine.

15. Mais Mosché parla à Dieu en ces termes :

mythe : « Quand Mosché a vu Reoubene et Gad prendre possession de leors « parts, il se flattait que Dieu retirerait son ordre ; comparaison : un roi défend « à son fils l'entrée de son palais (פלטין *palatium*); le fils passe la porte, le

6 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 7 כֵּן בְּנוֹת צְלָפְחָד
דֹּבְרֹת נָתֹן תִּתֵּן לָהֶם אֲחֻזַּת נַחֲלָה בְּתוֹךְ אֲחֵי אֲבִיהֶם
וְהַעֲבַרְתָּ אֶת־נַחֲלַת אֲבִיהֶן לָהֶן׃ 8 וְאֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל
תְּדַבֵּר לֵאמֹר אִישׁ כִּי־יָמוּת וּבֵן אֵין לוֹ וְהַעֲבַרְתֶּם אֶת־
נַחֲלָתוֹ לְבִתּוֹ׃ 9 וְאִם־אֵין לוֹ בַּת וּנְתַתֶּם אֶת־נַחֲלָתוֹ
לְאֶחָיו׃ 10 וְאִם־אֵין לוֹ אַחִים וּנְתַתֶּם אֶת־נַחֲלָתוֹ
לַאֲחֵי אָבִיו׃ 11 וְאִם־אֵין אַחִים לְאָבִיו וּנְתַתֶּם אֶת־
נַחֲלָתוֹ לִשְׁאֵרוֹ הַקָּרֹב אֵלָיו מִמִּשְׁפַּחְתּוֹ וְיָרַשׁ אֹתָהּ וְהָיְתָה
לִבְנֵי יִשְׂרָאֵל לְחֻקַּת מִשְׁפָּט כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־
מֹשֶׁה׃
פ

12 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה עֲלֵה אֶל־הַר הָעֲבָרִים הַזֶּה
וּרְאֵה אֶת־הָאָרֶץ אֲשֶׁר נָתַתִּי לִבְנֵי יִשְׂרָאֵל׃ 13 וְרָאִיתָה
אֹתָהּ וְנֶאֱסַפְתָּ אֶל־עַמֶּיךָ גַּם־אָתָּה כַּאֲשֶׁר נֶאֱסַף אַהֲרֹן
אָחִיךָ׃ 14 כַּאֲשֶׁר מְרִיתֶם פִּי בְּמִדְבַּר־צִן בִּמְרִיבַת
הָעֵדָה לְהַקְדִּישֵׁנִי בַמַּיִם לְעֵינֵיהֶם הֵם מֵי־מְרִיבַת קָדֵשׁ
מִדְבַּר־צִן׃ 15 וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה אֶל־יְהוָה לֵאמֹר׃ 16

7. כן *Bien.* Adverbe. Ounklousse יאות. *convenable.* Septante ὀρθῶς, *avec justice.* אביהם Samaritain אביהן — והעברת *Tu feras passer.* Septante περιθήσεις, *tu assigneras*,

9. לאחיו *A ses frères.* Selon Aben Esra, aux frères soit du père, soit de la mère. Cependant, selon le droit talmudique, le frère de la mère n'hérite pas, et le père vient avant le frère. Il n'est nulle part question des ascendans comme héritiers. L'ordre de succession, dans le code judaïque, est réglé par la tradition.

12. משה Après ce mot le Samaritain met לאמר — הר העברים *la montagne d'Abarime.* Ounklousse עבראי Au Deutér. (ch. 32, v. 49) on lit que cette montagne s'appelle aussi *Nébo*; et dans le même livre (ch. 3, v. 29) c'est du mont *Pisga* que Mosché plane sur la terre promise, et ce Pisga est le sommet du Nébo (Deutér., ch. 34, v. 1); les Septante diffèrent entièrement de notre texte : « Monte sur la montagne qui est près le passage du Jourdain, « qui est la montagne Nébo, et vois la terre de Kenâane.» Iar'hi rapporte ce

63. Voilà les dénombremens de Mosché et d'Élazar le cohène, lorsqu'ils dénombrèrent les enfans d'Israel dans les plaines de Moab, près du Iardène (Jourdain), vers Ieré'ho (Jérico).

64. Parmi ceux-là il n'y eut personne des dénombrés, de Mosché et d'Aharone le cohène, lorsqu'ils dénombrèrent les enfans d'Israel dans le désert de Sinaï.

65. Car Dieu leur avait dit : ils mourront dans le désert; et il ne resta d'eux personne, sinon Kaleb, fils de Iephouné, et Iehoschoua, fils de Noune.

Ch. XXVII. 1. Les filles de Tseloph'had, fils de 'Hépher, fils de Guilad, fils de Machir, fils de Menasché, des familles de Menasché, fils de Joseph, s'approchèrent. Voilà les noms de ses filles : Ma'hla, Noa, Hogla, Milka et Tirtsa.

2. Elles se présentèrent devant Mosché et Élazar le cohène, devant les nassi et devant toute la réunion, à l'entrée de la tente d'assignation, disant :

3. Notre père est mort dans le désert; lui, il n'a pas été au milieu de la troupe des révoltés contre l'Éternel dans le rassemblement de Kora'h; mais il est mort de son (propre) péché, et il n'a pas laissé de fils.

4. Pourquoi le nom de notre père sera-t-il retranché du milieu de sa famille, parce qu'il n'a pas de fils? Donne-nous une possession au milieu des frères de notre père.

5. Mosché rapporta leur cause devant l'Éternel.

plaideuses (חכמניות ודרשניות) : d'abord elles demandent la conservation du nom de leur père, selon la loi du levirat (Deutér., ch. 25, v. 6); cela obtenu, elles demandent leur propriété. אחוזה Samaritain אחזת נחלה comme au verset 7. D'après certains passages de la Bible, il paraîtrait que les filles n'étaient pas toujours incapables d'hériter. (Voy. Job, ch. 42, v. 15. Neh., ch. 7, v. 63, confér. avec II Sam., ch. 19, v. 35—41.)

להם נחלה בתוך בני ישראל : 63 אלה פקודי משה
ואלעזר הכהן אשר פקדו את־בני ישראל בערבת מואב
על ירדן ירחו : 64 ובאלה לא־היה איש מפקודי משה
ואהרן הכהן אשר פקדו את־בני ישראל במדבר סיני :
65 כי־אמר יהוה להם מות ימתו במדבר ולא־נותר
מהם איש כי אם־כלב בן־יפנה ויהושע בן־נון : ס כז
1 ותקרבנה בנות צלפחד בן־חפר בן־גלעד בן־מכיר בן־מנשה
למשפחת מנשה בן־יוסף ואלה שמות בנתיו מחלה נעה וחגלה
ומלכה ותרצה : 2 ותעמדנה לפני משה ולפני אלעזר
הכהן ולפני הנשיאם וכל־העדה פתח אהל־מועד לאמר :
3 אבינו מת במדבר והוא לא־היה בתוך העדה הנועדים
על־יהוה בעדת קרח כי־בחטאו מת ובנים לא־היו לו :
4 למה יגרע שם־אבינו מתוך משפחתו כי אין לו בן
תנה־לנו אחזה בתוך אחי אבינו : 5 ויקרב משה את־
משפטן לפני יהוה : פ רביעי

Ainsi, pendant ces quarante années, malgré la vie misérable que les Israélites ont menée dans le désert, nonobstant les pestes, les maladies, les guerres, il n'y a eu qu'une diminution de 1820 Israélites et une augmentation de 1000 lévites. De tels résultats ne sont pas dans le domaine des choses naturelles, et par conséquent n'ont rien d'historique.

CH. XXVII. 1. ותקרבנה *Elles approchèrent.* Ben Ouziel ajoute לבי דינה *au tribunal* (voy. ci-dessous, ch. 36, v. 2). למשפחת Ben Ouziel לגניסת de גניסה *naissance*, mot grec γένεσις.

3. כי בחטאו מת Le Samaritain ajoute אבינו *car c'est par sa faute qu'est mort notre pere*, c'est-à-dire et non par la faute d'autrui, comme complice de Kora'h. ובנים לא היו לו *Il n'eut pas de fils.* Le célèbre Iehouda Halevy, cité avec éloge par Aben Esra, cruit que cette phrase duit être jointe à la précédente, *c'est par sa faute qu'il est mort sans fils*; mais selon l'observation de Mendelsohn, la position des accens toniques n'est pas favorable à cette version, puisque את a un זקף *zakef*, qui est une pause de premier ordre.

4. כי *Parce que.* Le Talmud trouve que ces filles étaient spirituelles et bonnes

la famille de Kehath; de Merari, la famille de Merari.

58. Voici les familles de Lévi; la famille de Libni, la famille de 'Hébrone, la famille de Ma'hli, la famille de Mouschi, la famille de Kora'h; et Kehath engendra Amrame.

59. Et le nom de la femme d'Amrame, Iochebed, fille de Lévi, que (sa mère) a enfantée à Lévi en Égypte. Celle-là enfanta à Amrame, Aharone, Mosché et Miriame, leur sœur.

60. Il naquit à Aharone, Nadab et Abihou, Élazar et Ithamar.

61. Nadab et Abihou moururent lorsqu'ils présentèrent du feu profane devant l'Éternel.

62. Leurs (personnes) dénombrées furent vingt-trois mille; savoir: tout mâle d'un mois et au-dessus, car ils n'ont pas été recensés parmi les enfans d'Israel, parce qu'il ne leur a pas été donné d'héritage au milieu des enfans d'Israel.

	1er Recensement.	2e Recensement.	Différences.
1. Reoubene	46,500	43,730	— 2,770
2. Schimone	59,300	22,200	— 37,100
3. Gad	45,650	40,500	— 5,150
4. Iehouda	74,600	76,500	+ 1,900
5. Issachar	54.400	64,300	+ 9,900
6. Zeboulone	57,400	60.500	+ 3,100
7. Ephraïme	40,500	32,500	— 8,000
8. Menasché	32,200	52,700	+ 20,500
9. Biniamine	35,400	45,600	+ 10,200
10. Dane	62,700	64,400	+ 1,700
11. Aschère	41,500	53,400	+ 11,900
12. Nephtali	53,400	45,400	— 8,000
TOTAUX.	603,550	601,730 TOTAL des différences	— 1,820
Lévites	22,000	23,000	+ 1,000

לִקְהָת מִשְׁפַּחַת הַקְּהָתִי לִמְרָרִי מִשְׁפַּחַת הַמְּרָרִי׃ 58
אֵלֶּה ׀ מִשְׁפְּחֹת לֵוִי מִשְׁפַּחַת הַלִּבְנִי מִשְׁפַּחַת הַחֶבְרֹנִי
מִשְׁפַּחַת הַמַּחְלִי מִשְׁפַּחַת הַמּוּשִׁי מִשְׁפַּחַת הַקָּרְחִי וּקְהָת
הוֹלִד אֶת־עַמְרָם׃ 59 וְשֵׁם ׀ אֵשֶׁת עַמְרָם יוֹכֶבֶד בַּת־
לֵוִי אֲשֶׁר יָלְדָה אֹתָהּ לְלֵוִי בְּמִצְרָיִם וַתֵּלֶד לְעַמְרָם אֶת־אַהֲרֹן
וְאֶת־מֹשֶׁה וְאֵת מִרְיָם אֲחֹתָם׃ 60 וַיִּוָּלֵד לְאַהֲרֹן
אֶת־נָדָב וְאֶת־אֲבִיהוּא אֶת־אֶלְעָזָר וְאֶת־אִיתָמָר׃ 61
וַיָּמָת נָדָב וַאֲבִיהוּא בְּהַקְרִיבָם אֵשׁ־זָרָה לִפְנֵי יְהוָה׃ 62
וַיִּהְיוּ פְקֻדֵיהֶם שְׁלֹשָׁה וְעֶשְׂרִים אֶלֶף כָּל־זָכָר מִבֶּן־חֹדֶשׁ
וָמָעְלָה כִּי ׀ לֹא הָתְפָּקְדוּ בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל כִּי לֹא־נִתַּן

vetoumime), c'est avouer qu'on n'en sait rien. D'après Josué, ch. 16 et 18, on aurait tiré au sort les positions de chaque tribu. L'étendue superficielle, telle qu'on la trouve dans les cartes, n'est pas proportionnelle aux nombres indiqués ici; ainsi Schimone (Siméon), la tribu la plus faible, occupe autant d'espace que Dane, la tribu la plus forte après Juda.

58. לוי Samaritain בני לוי *beni Lévi*; Septante id. On n'énumère ici que cinq familles. לבני *Libni*. Ce sont des guerschonites. חברן Ce sont des kehatites; מחלי et מושי sont des mérarites. קרח Sont encore des kehatites. Cependant elle n'est pas indiquée ci-dessus comme une famille principale; par contre on omet quatre familles principales, entre autres celle d'Amrame, mentionnée seulement de nom. (Voy. Nomb., ch. 3, v. 18.)

59. במצרים ... אשר Cette phrase a des difficultés; voy. Ex., ch. 6, v. 20. Les Septante traduisent *qui a engendré ceux-ci* (ἣ ἔτεκε τούτους), ils ont lu אתם Michaëlis prend le mot אתה pour un nom propre; pour celui de la mère de Iochebed. Il est impossible qu'Amrame ait épousé la fille du fils de Jacob; de sorte que par בת לוי il faut entendre, non une fille de la tribu de Lévi, née en Égypte, mais une descendante de Lévi. Les versets 59—61 ne sont pas à leur place.

62. ויהיו Voir le recensement. Nous donnons le tableau comparé de ce recensement avec celui du chapitre 1er pour les Israélites, et du chapitre 5 pour les lévites.

de 'Héber ; de Malkiel, la famille de Malkiel.

46. Le nom de la fille d'Aschère, Sâra'h.

47. Voilà les familles des enfans d'Aschère, selon leurs (personnes) dénombrées, cinquante-trois mille quatre cents.

48. Les enfans de Naphtali, selon leurs familles: de Ia'htséel, la famille de Ia'htséel; de Gouni, la famille de Gouni;

49. De Iétser, la famille de Iétser; de Schilème, la famille de Schilème.

50. Voilà les familles de Naphtali, selon leurs familles et leurs (personnes) dénombrées, quarante-cinq mille quatre cents.

51. Voilà les (personnes) dénombrées des enfans d'Israel, six cent un mille sept cent trente.

52. L'Éternel parla à Mosché, en disant :

53. A ceux-ci le pays sera partagé pour héritage, au nombre des noms.

54. A la (famille) nombreuse tu augmenteras l'héritage, et à la famille moindre tu donneras moins d'héritage ; il sera donné un héritage à chacun selon ses (personnes) dénombrées.

55. Toutefois le pays sera divisé par sort; ils prendront leur héritage selon les noms des tribus de leurs pères.

56. Par le sort sera donné à (chacun) son héritage, soit considérable, soit peu considérable.

57. Voici les (personnes) dénombrées de Lévi, par familles : de Guerschone, la famille guerschounite ; de Kehath,

savons comment on s'y est pris, ni si on a eu égard à la bonté du terrain. Le Talmud fournit une longue discussion à ce sujet ; il fait intervenir les oracles (*ourime*

הַחֶבְרִי לְמַלְכִּיאֵל מִשְׁפַּחַת הַמַּלְכִּיאֵלִי׃ 46 וְשֵׁם בַּת־
אָשֵׁר שָׂרַח׃ 47 אֵלֶּה מִשְׁפְּחֹת בְּנֵי־אָשֵׁר לִפְקֻדֵיהֶם
שְׁלֹשָׁה וַחֲמִשִּׁים אֶלֶף וְאַרְבַּע מֵאוֹת׃ ס 48 בְּנֵי
נַפְתָּלִי לְמִשְׁפְּחֹתָם לְיַחְצְאֵל מִשְׁפַּחַת הַיַּחְצְאֵלִי לְגוּנִי מִשְׁפַּחַת
הַגּוּנִי׃ 49 לְיֵצֶר מִשְׁפַּחַת הַיִּצְרִי לְשִׁלֵּם מִשְׁפַּחַת
הַשִּׁלֵּמִי׃ 50 אֵלֶּה מִשְׁפְּחֹת נַפְתָּלִי לְמִשְׁפְּחֹתָם וּפְקֻדֵיהֶם
חֲמִשָּׁה וְאַרְבָּעִים אֶלֶף וְאַרְבַּע מֵאוֹת׃ 51 אֵלֶּה פְּקוּדֵי
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל שֵׁשׁ־מֵאוֹת אֶלֶף וָאָלֶף שְׁבַע מֵאוֹת
וּשְׁלֹשִׁים׃ פ שלישי

52 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 53 לָאֵלֶּה תֵּחָלֵק הָאָרֶץ
בְּנַחֲלָה בְּמִסְפַּר שֵׁמוֹת׃ 54 לָרַב תַּרְבֶּה נַחֲלָתוֹ וְלַמְעַט תַּמְעִיט
נַחֲלָתוֹ אִישׁ לְפִי פְקֻדָיו יֻתַּן נַחֲלָתוֹ׃ 55 אַךְ־בְּגוֹרָל
יֵחָלֵק אֶת־הָאָרֶץ לִשְׁמוֹת מַטּוֹת־אֲבֹתָם יִנְחָלוּ׃ 56 עַל־
פִּי הַגּוֹרָל תֵּחָלֵק נַחֲלָתוֹ בֵּין רַב לִמְעָט׃ ס 57
וְאֵלֶּה פְקוּדֵי הַלֵּוִי לְמִשְׁפְּחֹתָם לְגֵרְשׁוֹן מִשְׁפַּחַת הַגֵּרְשֻׁנִּי

46. שרח *Sara'h.* Pourquoi fait-on mention ici de cette fille? Les commentateurs s'évertuent à en trouver le motif. Iar'hi dit : on la nomme parce qu'elle vivait encore ; ce qui est une absurdité manifeste. Arbarbauel dit : parce que c'était quelque femme d'un grand mérite, et Na'hmeni dit qu'elle était fille de la femme d'Aschère, mais d'un autre mari, qui n'a pas laissé de fils, de sorte que son héritage est échu à cette fille, comme pour les fillas de Tseloph'had, dont il a déjà été question ci-dessus. Le fait est qu'on n'en sait rien, et qu'il importe fort peu de le savoir. שרח Septante Σαρα, ils ont lu שרה. nom de la femma d'Abrahame. Il est extrêmement rare dans la Bible de voir le même nom porté par plusieurs personnes.

53. לאלה *A ceux-ci.* Selon Iar'hi à ceux qui ont maintenant vingt ans, et pas à ceux qui auront vingt ans lors de la prise de possession ; et quoique la conquête ait duré sept ans et le partage autant, le nombre des partageans a été de 601,730.

54. לרב Littéralemant *au nombreux*, à la famille nombreuse.

55. אך בגורל *Mais au sort.* Le pays a été partagé au sort, mais nous ne

36. Et voici les enfans de Schouthela'h : d'Érane, la famille d'Érane.

37. Voilà les familles d'Éphraïme, selon leurs (personnes) dénombrées, trente-deux mille cinq cents ; voilà les enfans de Joseph, selon leurs familles.

38. Les enfans de Biniamine, selon leurs familles : de Bela, la famille de Bela ; d'Aschbel, la famille d'Aschbel ; d'A'hirame, la famille d'A'hirame ;

39. De Schephouphame, la famille schouphamite ; de 'Houphame, la famille 'houphamite.

40. Les enfans de Béla furent Arde et Naamane : la famille d'Arde ; de Naamane, la famille de Naamane.

41. Voilà les enfans de Biniamine, selon leurs familles et leurs (personnes) dénombrées, quarante-cinq mille six cents.

42. Voici les familles de Dane, selon leurs familles : de Schou'hame, la famille de Schou'hame ; voilà les familles de Dane, selon leurs familles.

43. Toutes les familles de Schou'hame, selon leurs (personnes) dénombrées, soixante-quatre mille quatre cents.

44. Les enfans d'Aschère, selon leurs familles : de Iimna, la famille de Iimna ; de Iischvi, la famille de Iischvi ; pour Beria, la famille de Beria.

45. Des enfans de Beria, de 'Héber, la famille

de Biniamine est très-corrompue. הארדי Le Samaritain fait précéder ce mot de לארד cette leçon est évidemment la véritable ; Septante id., mais Ounklousse comme le texte.

42. שוחם Septante Vatic. Σαμὶ, Alex. Σαμιιδὶ, dans la Genèse חשים.

45. לבני בריעה Manque dans le Samaritain et avec raison ; dans les Septante de même.

מִשְׁפַּחַת הַתַּחֲנִי ׃ 36 וְאֵלֶּה בְּנֵי שׁוּתָלַח לְעֵרָן מִשְׁפַּחַת
הָעֵרָנִי ׃ 37 אֵלֶּה מִשְׁפְּחֹת בְּנֵי־אֶפְרַיִם לִפְקֻדֵיהֶם
שְׁנַיִם וּשְׁלֹשִׁים אֶלֶף וַחֲמֵשׁ מֵאוֹת אֵלֶּה בְנֵי־יוֹסֵף
לְמִשְׁפְּחֹתָם ׃ ס 38 בְּנֵי בִנְיָמִן לְמִשְׁפְּחֹתָם
לְבֶלַע מִשְׁפַּחַת הַבַּלְעִי לְאַשְׁבֵּל מִשְׁפַּחַת הָאַשְׁבֵּלִי לַאֲחִירָם
מִשְׁפַּחַת הָאֲחִירָמִי ׃ 39 לִשְׁפוּפָם מִשְׁפַּחַת הַשּׁוּפָמִי
לְחוּפָם מִשְׁפַּחַת הַחוּפָמִי ׃ 40 וַיִּהְיוּ בְנֵי־בֶלַע אַרְדְּ
וְנַעֲמָן מִשְׁפַּחַת הָאַרְדִּי לְנַעֲמָן מִשְׁפַּחַת הַנַּעֲמִי ׃ 41
אֵלֶּה בְנֵי־בִנְיָמִן לְמִשְׁפְּחֹתָם וּפְקֻדֵיהֶם חֲמִשָּׁה וְאַרְבָּעִים
אֶלֶף וְשֵׁשׁ מֵאוֹת ׃ ס 42 אֵלֶּה בְנֵי־דָן לְמִשְׁפְּחֹתָם
לְשׁוּחָם מִשְׁפַּחַת הַשּׁוּחָמִי אֵלֶּה מִשְׁפְּחֹת דָּן לְמִשְׁפְּחֹתָם ׃
43 כָּל־מִשְׁפְּחֹת הַשּׁוּחָמִי לִפְקֻדֵיהֶם אַרְבָּעָה וְשִׁשִּׁים אֶלֶף
וְאַרְבַּע מֵאוֹת ׃ ס 44 בְּנֵי אָשֵׁר לְמִשְׁפְּחֹתָם
לְיִמְנָה מִשְׁפַּחַת הַיִּמְנָה לְיִשְׁוִי מִשְׁפַּחַת הַיִּשְׁוִי לִבְרִיעָה
מִשְׁפַּחַת הַבְּרִיעִי ׃ 45 לִבְנֵי בְרִיעָה לְחֶבֶר מִשְׁפַּחַת

38. **בני בנימן** ***Beni Biniamine.*** En conférant ces familles avec celles de la Genèse, on trouve une grande diversité de noms et une différence dans le nombre des familles. Dans la Genèse on en compte dix, et ici on en compte cinq des enfans et deux des petits-enfans de Biniamine (v. 40) ***Arde et Naâmane.*** **אחירם** Septante Alex. 'Αχιρὰν, Vatican 'Ιαχιρὰν, dans la Genèse on lit **אחי** ***A'hi***

39. **לשפופם** Samaritain **שופים** Septante id. Gen., ch. 46, v. 21 **מפים** ***Moupime***, I Chr., ch. 7, v. 12 **שפים** — **חפם** manque dans les Septante; dans la Genèse il y a **חפים**.

40. **ויהיו...ונעמן** ***Les enfans de Bela étaient Arde et Naamane.*** Le Samaritain n'a pas les trois mots **ויהיו בני בלע** et au lieu des deux mots **ארד ונעמן** il met seulement **לארד** le Syriaque a la même omission, mais pas la même altération. **ארד** Septante 'Αδὰρ, dans la Genèse ***Arde*** et ***Naomane*** sont indiqués comme les enfans de Biniamine. Concluons de tout ceci, que la généalogie

rone, la famille de Schimrone.

25. Voilà les familles d'Issachar, selon leurs (personnes) dénombrées, soixante-quatre mille trois cents.

26. Les enfans de Zeboulone, selon leurs familles: de Sered, la famille de Sered; d'Eilone, la famille d'Eilone; de Ia'hléel, la famille de Ia'hléel.

27. Voilà les familles de Zeboulone, selon leurs (personnes) dénombrées, soixante mille cinq cents.

28. Les enfans de Joseph, selon leurs familles: Menasché et Éphraïme.

29. Les enfans de Menasché: de Machir, la famille de Machir; Machir engendra Guilad; de Guilad, la famille de Guilad.

30. Voilà les enfans de Guilad: d'Iêzer, la famille d'Iêzer; de 'Hélek, la famille de 'Hélek;

31. Et Aschriel, la famille d'Aschriel; et Schechême, la famille de Schechême.

32. Et Schemida, la famille de Schemida; et 'Hépher, la famille de 'Hépher.

33. Tseloph'had, fils de 'Hépher, n'avait point de fils, mais seulement des filles; le nom des filles de Tseloph'had, fut Ma'hla, Noa, 'Hogla, Milka et Tirtsa.

34. Voilà les familles de Menasché; et leurs (personnes) dénombrées (furent) cinquante-deux mille sept cents.

35. Voilà les enfans d'Éphraïme, selon leurs familles: de Schouthela'h, la famille de Schouthela'h; de Bécher, la famille de Bécher; de Ta'hane, la famille de Ta'hane.

מִשְׁפַּחַת הַיָּשֻׁבִי לְשִׁמְרֹן מִשְׁפַּחַת הַשִּׁמְרֹנִי : 25 אֵלֶּה
מִשְׁפְּחֹת יִשָּׂשכָר לִפְקֻדֵיהֶם אַרְבָּעָה וְשִׁשִּׁים אֶלֶף וּשְׁלֹשׁ
מֵאוֹת : ס 26 בְּנֵי זְבוּלֻן לְמִשְׁפְּחֹתָם
לְסֶרֶד מִשְׁפַּחַת הַסַּרְדִּי לְאֵלוֹן מִשְׁפַּחַת הָאֵלֹנִי לְיַחְלְאֵל
מִשְׁפַּחַת הַיַּחְלְאֵלִי : 27 אֵלֶּה מִשְׁפְּחֹת הַזְּבוּלֹנִי
לִפְקֻדֵיהֶם שִׁשִּׁים אֶלֶף וַחֲמֵשׁ מֵאוֹת : ס 28 בְּנֵי
יוֹסֵף לְמִשְׁפְּחֹתָם מְנַשֶּׁה וְאֶפְרָיִם : 29 בְּנֵי מְנַשֶּׁה
לְמָכִיר מִשְׁפַּחַת הַמָּכִירִי וּמָכִיר הוֹלִיד אֶת־גִּלְעָד לְגִלְעָד
מִשְׁפַּחַת הַגִּלְעָדִי : 30 אֵלֶּה בְּנֵי גִלְעָד אִיעֶזֶר מִשְׁפַּחַת
הָאִיעֶזְרִי לְחֵלֶק מִשְׁפַּחַת הַחֶלְקִי : 31 וְאַשְׂרִיאֵל
מִשְׁפַּחַת הָאַשְׂרְאֵלִי וְשֶׁכֶם מִשְׁפַּחַת הַשִּׁכְמִי : 32 וּשְׁמִידָע
מִשְׁפַּחַת הַשְּׁמִידָעִי וְחֵפֶר מִשְׁפַּחַת הַחֶפְרִי : 33 וּצְלָפְחָד
בֶּן־חֵפֶר לֹא־הָיוּ לוֹ בָּנִים כִּי אִם־בָּנוֹת וְשֵׁם בְּנוֹת
צְלָפְחָד מַחְלָה וְנֹעָה חָגְלָה מִלְכָּה וְתִרְצָה : 34 אֵלֶּה
מִשְׁפְּחֹת מְנַשֶּׁה וּפְקֻדֵיהֶם שְׁנַיִם וַחֲמִשִּׁים אֶלֶף וּשְׁבַע
מֵאוֹת : ס 35 אֵלֶּה בְנֵי־אֶפְרַיִם לְמִשְׁפְּחֹתָם
לְשׁוּתֶלַח מִשְׁפַּחַת הַשֻּׁתַלְחִי לְבֶכֶר מִשְׁפַּחַת הַבַּכְרִי לְתַחַן

24. לישוב Le même que le יוב *Iob* de la Genèse, ch. 46, v. 13.]

30. איעזר Septante 'Αχιέζερ, Vulgate *Iezer*, Syriaque, Saadias יעזר.

13. De Zera'h, la famille de Zera'h; de Schaoul, la famille de Schaoul.

14. Voilà les familles de Schimone; vingt-deux mille deux cents.

15. Les fils de Gad selon leurs familles : de Tsephone, la famille de Tsephone; de 'Hagui, la famille de 'Hagui; de Schonni, la famille de Schonni;

16. D'Ozni, la famille d'Ozni; d'Éri, la famille d'Éri;

17. D'Arod, la famille d'Arod; d'Aréli, la famille d'Areli;

18. Voilà les familles des enfans de Gad, selon leurs (personnes) dénombrées, quarante mille cinq cents.

19. Les fils de Iehouda : Er et Onane; Er et Onane moururent au pays de Kenâane.

20. Les enfans de Iehouda furent, d'après leurs familles: de Schéla, la famille schélanienne; de Peretz, la famille de Peretz; de Zera'h, la famille de Zera'h.

21. Les enfans de Peretz furent: de 'Hetsrone, la famille de 'Hetsrone; de 'Hamoul, la famille de 'Hamoul.

22. Voilà les familles de Iehouda, selon leurs (personnes) dénombrées, soixante-seize mille cinq cents.

23. Les enfans d'Issachar, selon leurs familles : de Tola, la famille de Tola; de Pouva, la famille pounienne;

24. De Iaschoub, la famille du Iaschoubi; de Schim-

17. לאראלי Septante 'Αριὴλ, *Ariel*, Syriaque id., mais le Samaritain et Ounklousse comme le texte hébreu.

21. חמול *'Hamoul*; Samaritain חמואל Septante Alexand. de même; du Vtican Ιαμοὺν.

מִשְׁפַּחַת הַזַּרְחִי לְשָׁאוּל מִשְׁפַּחַת הַשָּׁאוּלִי׃ 14 אֵלֶּה
מִשְׁפְּחֹת הַשִּׁמְעֹנִי שְׁנַיִם וְעֶשְׂרִים אֶלֶף וּמָאתָיִם׃ ס
15 בְּנֵי גָד לְמִשְׁפְּחֹתָם לִצְפוֹן מִשְׁפַּחַת הַצְּפוֹנִי לְחַגִּי
מִשְׁפַּחַת הַחַגִּי לְשׁוּנִי מִשְׁפַּחַת הַשּׁוּנִי׃ 16 לְאָזְנִי
מִשְׁפַּחַת הָאָזְנִי לְעֵרִי מִשְׁפַּחַת הָעֵרִי׃ 17 לַאֲרוֹד
מִשְׁפַּחַת הָאֲרוֹדִי לְאַרְאֵלִי מִשְׁפַּחַת הָאַרְאֵלִי׃ 18
אֵלֶּה מִשְׁפְּחֹת בְּנֵי־גָד לִפְקֻדֵיהֶם אַרְבָּעִים אֶלֶף וַחֲמֵשׁ
מֵאוֹת׃ ס 19 בְּנֵי יְהוּדָה עֵר וְאוֹנָן וַיָּמָת
עֵר וְאוֹנָן בְּאֶרֶץ כְּנָעַן׃ 20 וַיִּהְיוּ בְנֵי־יְהוּדָה לְמִשְׁפְּחֹתָם
לְשֵׁלָה מִשְׁפַּחַת הַשֵּׁלָנִי לְפֶרֶץ מִשְׁפַּחַת הַפַּרְצִי לְזֶרַח
מִשְׁפַּחַת הַזַּרְחִי׃ 21 וַיִּהְיוּ בְנֵי־פֶרֶץ לְחֶצְרֹן מִשְׁפַּחַת
הַחֶצְרֹנִי לְחָמוּל מִשְׁפַּחַת הֶחָמוּלִי׃ 22 אֵלֶּה מִשְׁפְּחֹת
יְהוּדָה לִפְקֻדֵיהֶם שִׁשָּׁה וְשִׁבְעִים אֶלֶף וַחֲמֵשׁ
מֵאוֹת׃ ס 23 בְּנֵי יִשָּׂשכָר לְמִשְׁפְּחֹתָם
תּוֹלָע מִשְׁפַּחַת הַתּוֹלָעִי לְפֻוָּה מִשְׁפַּחַת הַפּוּנִי׃ 24 לְיָשׁוּב

celle de Zéra'h d'ici ne s'y trouve pas; זרח est remplacé par צחר *Tsohar.* On croit que c'est le même homme. Dans la Genèse on compte une famille de plus: celle d'Ahad.

14. שנים *Deux*, avant ce mot les Septante mettent ἐκ τῆς ἐπισκέψεως αὐτῶν, ils ont lu לפקודיהם; de même la Vulgate.

15. בני גד *Beni Gad.* Dans la Genèse, à l'endroit cité, on compte sept familles; ici de même; mais la famille אצבון *Etsbone* de la Genèse est remplacée ici par אזני *Ozni* (verset 16). Dans les Septante, édition du Vatican et d'Alexandrie; les versets 15—18 du texte sont placés après le verset 27, et après ce verset 27 viennent les versets 44—47 et ensuite le verset 28. Par ce placement les tribus sont énumérées dans le même ordre que dans la Genèse (ch. 46).

16. ערי Samaritain עדי *Édi;* Septante, Syriaque id., mais Ounklousse, Vulgate, Saadias comme le texte hébreu.

Ieré'ho, en disant :

4. De l'âge de vingt ans et au-dessus, comme l'Éternel avait ordonné à Mosché et aux enfans d'Israel, sortant du pays d'Égypte.

5. Reoubene, premier-né d'Israel : les fils de Reoubene (étaient) 'Hénoch, la famille de 'Hénoch; Palou, la famille de Palou;

6. De 'Hetsrone, la famille de 'Hetsrone; de Carmi, la famille de Carmi.

7. Voilà les familles de Reoubene; leurs (personnes) dénombrées furent quarante-trois mille sept cent trente.

8. Les fils de Palou, Éliab.

9. Les fils d'Éliab, Nemouel, Dathane et Abirame. C'est Dathane et Abirame, convoqués de la réunion, qui s'étaient mutinés contre Mosché et Aharone, dans l'attroupement de Kora'h, dans leur soulèvement contre l'Éternel.

10. La terre ouvrit son sein et les engloutit avec Kora'h, quand (aussi le reste de) l'attroupement périt, lorsque le feu consuma les deux cent cinquante hommes, et qu'ils furent un signe (exemplaire).

11. Les enfans de Kora'h ne moururent pas.

12. Les enfans de Schimone selon leurs familles : de Nemouel, la famille de Nemouel; de Iamine, la famille de Iamine; de Iachine, la famille de Iachine;

11. ובני קרח לא מתו *Les enfans de Kora'h ne moururent pas.* Ben Ouziel dit qu'ils n'étaient pas dans le complot de leur père. Selon Iarhi, ils y étaient, mais se sont repentis à temps.

12. נמואל Samaritain de même נמואל Vater cite un texte hébreu où il y a גמואל; Genèse (ch. 46, v. 10) on lit ימואל *Iemouel.*

13. לזרח *A Zéra'h.* Dans la Genèse (*loco citato*) on compte six familles;

יְרֵחוֹ לֵאמֹר׃ 4 מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וָמָעְלָה כַּאֲשֶׁר צִוָּה
יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה וּבְנֵי יִשְׂרָאֵל הַיֹּצְאִים מֵאֶרֶץ מִצְרָיִם׃
שני 5 רְאוּבֵן בְּכוֹר יִשְׂרָאֵל בְּנֵי רְאוּבֵן חֲנוֹךְ מִשְׁפַּחַת
הַחֲנֹכִי לְפַלּוּא מִשְׁפַּחַת הַפַּלֻּאִי׃ 6 לְחֶצְרֹן מִשְׁפַּחַת
הַחֶצְרוֹנִי לְכַרְמִי מִשְׁפַּחַת הַכַּרְמִי׃ 7 אֵלֶּה מִשְׁפְּחֹת
הָרֻאוּבֵנִי וַיִּהְיוּ פְקֻדֵיהֶם שְׁלֹשָׁה וְאַרְבָּעִים אֶלֶף וּשְׁבַע
מֵאוֹת וּשְׁלֹשִׁים׃ 8 וּבְנֵי פַלּוּא אֱלִיאָב׃ 9 וּבְנֵי
אֱלִיאָב נְמוּאֵל וְדָתָן וַאֲבִירָם הוּא־דָתָן וַאֲבִירָם קְרוּאֵי
הָעֵדָה אֲשֶׁר הִצּוּ עַל־מֹשֶׁה וְעַל־אַהֲרֹן בַּעֲדַת־קֹרַח בְּהַצֹּתָם
עַל־יְהוָה׃ 10 וַתִּפְתַּח הָאָרֶץ אֶת־פִּיהָ וַתִּבְלַע אֹתָם
וְאֶת־קֹרַח בְּמוֹת הָעֵדָה בַּאֲכֹל הָאֵשׁ אֵת חֲמִשִּׁים וּמָאתַיִם
אִישׁ וַיִּהְיוּ לְנֵס׃ 11 וּבְנֵי־קֹרַח לֹא־מֵתוּ׃ ס 12
בְּנֵי שִׁמְעוֹן לְמִשְׁפְּחֹתָם לִנְמוּאֵל מִשְׁפַּחַת הַנְּמוּאֵלִי לְיָמִין
מִשְׁפַּחַת הַיָּמִינִי לְיָכִין מִשְׁפַּחַת הַיָּכִינִי׃ 13 לְזֶרַח

5. **חנוך** Pour **לחנוך** *à 'Henoch*, c'est-à-dire *de 'Henoch;* de même **לפלוא** etc.; le **באור** remarque que la terminaison des noms de ce chapitre est irrégulière, car le **י** indique ordinairement le rapport, la construction (**חיחס**) et dans les mots terminés par **ה**, ce **ה** est remplacé par un **נ** suivi d'un **י**: ainsi **שלה** fait **שלני** et de **פוה** se dit **פוני** pour **פוּנִי**: ainsi **ימנה** devrait faire **ימנני** et **בריעה**, **בריעני**, ou bien **ימנחי**, **בריעחי**, et pourtant verset 44 **ימנה** reste invariable, comme en état absolu; de même **בריעי** au lieu de **בריעחי** ou **בריעני**, de même **חני** qui en construction devrait faire **חניי** etc.

9. **הצו** Racine **נצה** *disputer*, au *Hiphil*, *exciter la dispute*.

10. **ואת קרח** Le texte samaritain au lieu de ces deux mots met **הארץ** et place les deux mots **את קרח** devant **ואת חמשים** de sorte que d'après le Samaritain Kora'h n'a pas été englouti; ce qui est conforme au récit du chapitre 16. v. 17 et 37; mais les Septante traduisent comme le texte hébreu. **נס—לנס** De **נסס** *élever*, ce qui est élevé, un drapeau, un signal. C'est pourquoi, dit le **באור** les œuvres de Dieu, sa grandeur, s'appellent **נסים** parce qu'elles servent à montrer les voies de Dieu, pour inspirer aux hommes la crainte et l'amour de Dieu.

enfans d'Israel.

14. Le nom de l'homme israélite frappé, celui qui avait été frappé avec la Midianite, était Zimri, fils de Salou, nassi de la maison paternelle de Schimone.

15. Et le nom de la femme midianite frappée était Cozbi, fille de Tsour, chef de peuples, de la maison paternelle en Midiane.

16. L'Éternel parla à Mosché, en disant :

17. Serrez de près les Midianites, et frappez-les :

18. Car ils vous ont serré de près par leurs ruses qu'ils ont imaginées contre vous, au sujet de l'affaire de Peor et au sujet de Cozbi, fille du nassi de Midiane, leur sœur, frappée au jour de la peste, pour le fait de Peor.

Ch. XXVI. 1. C'était après la peste.... L'Éternel dit à Mosché et à Élazar, fils d'Aharone le cohène, en disant :

2. Faites le dénombrement de toute la réunion des enfans d'Israel, de l'âge de vingt ans et au-dessus, selon la maison de leurs pères, tout (homme) venant à l'armée.

3. Mosché et Élazar le cohène leur parlèrent dans les plaines de Moab, auprès du Iardène (Jourdain), de

rétablir un texte conforme au sens que l'on veut adopter. Ounklousse et Ben Ouziel intercalent le mot למִמְנֵי *de les compter*. La Vulgate dit : locuti sunt itaque Moises et Eleazar sacerdos in campestribus Moab super Jordanem contra Jerico, *ad eos qui erant*; a viginta omnis et supra, sicut Dominus imperaverat, *quorum iste est numerus*. Le Syriaque dit : *et Mosché les compta de vingt ans et au-delà, comme Dieu l'a ordonné à Mosché*.

יִשְׂרָאֵל׃ 14 וְשֵׁם אִישׁ יִשְׂרָאֵל הַמֻּכֶּה אֲשֶׁר הֻכָּה אֶת־
הַמִּדְיָנִית זִמְרִי בֶּן־סָלוּא נְשִׂיא בֵית־אָב לַשִּׁמְעֹנִי׃ 15 וְשֵׁם
הָאִשָּׁה הַמֻּכָּה הַמִּדְיָנִית כָּזְבִּי בַת־צוּר רֹאשׁ אֻמּוֹת בֵּית־אָב
בְּמִדְיָן הוּא׃ פ
16 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 17 צָרוֹר אֶת־
הַמִּדְיָנִים וְהִכִּיתֶם אוֹתָם׃ 18 כִּי צֹרְרִים הֵם לָכֶם
בְּנִכְלֵיהֶם אֲשֶׁר־נִכְּלוּ לָכֶם עַל־דְּבַר פְּעוֹר וְעַל־דְּבַר כָּזְבִּי
בַת־נְשִׂיא מִדְיָן אֲחֹתָם הַמֻּכָּה בְיוֹם־הַמַּגֵּפָה עַל־דְּבַר פְּעוֹר׃
כו 1 וַיְהִי אַחֲרֵי הַמַּגֵּפָה פ
וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל אֶלְעָזָר בֶּן־אַהֲרֹן הַכֹּהֵן לֵאמֹר׃
2 שְׂאוּ אֶת־רֹאשׁ ׀ כָּל־עֲדַת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל מִבֶּן עֶשְׂרִים
שָׁנָה וָמַעְלָה לְבֵית אֲבֹתָם כָּל־יֹצֵא צָבָא בְּיִשְׂרָאֵל׃ 3
וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה וְאֶלְעָזָר הַכֹּהֵן אֹתָם בְּעַרְבֹת מוֹאָב עַל־יַרְדֵּן

14. לשמעוני La tribu de Schimone (Siméon) formait cinq maisons ; ce Zimri était le chef d'une de ces maisons.

15. צור *Tsour*, était un des cinq rois midianites, voy. ci-dessous, ch. 31, v. 8.

17. צרור Infinitif pour un impératif, comme זכור (Exode, ch. 20, v. 8.)

18. בנכליהם—נכל *astuce*; נכלו de נכל au *Piel*, *agir avec astuce*, Ben Ouziel בעיטת רימיותיהן *dans le conseil de leurs tromperies*. ויתנכלו אותו Gen , ch. 37, v. 18. *Ils pensèrent astucieusement sur lui.*

Ch. XXVI. 1. ויהי ... המגפה Les Septante joignent avec raison ce dernier verset au premier verset du chapitre suivant. Mais il est possible aussi qu'un écrivain ait inséré ce demi verset pour établir une liaison entre les chapitres; car le chapitre 25 devait être naturellement suivi par le chapitre 31 qui traite de la guerre contre les Midianites.

2. שאו C'est le troisième recensement.

3. Ce verset et le suivant sont évidemment altérés ou défectueux, et cette altération doit être très-ancianne, car toutes les versions sont littérales et par conséquent défectueuses. Le sens est pourtant facile à découvrir. Nous avons adopté les interpolations proposées par Mendelsohn ; il est aisé aussi de

lite et la femme, et la peste fut arrêtée de dessus les enfans d'Israel.

9. Les morts de la peste (furent au nombre de) vingt-quatre mille.

10. L'Éternel parla à Mosché en disant :

11. Pin'has, fils d'Élazar, fils d'Aharone le cohène, a détourné ma colère de dessus les enfans d'Israel, animé de mon zèle au milieu d'eux; et je n'ai point consumé les enfans d'Israel dans mon ardeur.

12. C'est pourquoi dis : je lui donne mon alliance de paix.

13. Elle sera, pour lui et sa postérité après lui, une alliance d'un cohénat perpétuel, en récompense de ce qu'il a montré du zèle pour son Dieu, et qu'il a rédimé sur les

ce sens; selon d'autres שלום est pris adjectivement; alliance qui donne la félicité; c'est dans ce sens que traduit Mendelsohn.

13. עולם .... והיתה La dignité du cohénat a déjà été promise; pour lever cette difficulté, le Talmud dit qu'elle n'a été accordée qu'à Aharone et à ses enfans et à ses descendans à naître après l'onction, et Pin'has (Phinées) était né auparavant. Cependant cette dignité était aussi dans la famille d'Ithamar, et Elie était le premier de cette famille qui en fut revêtu. Mais elle fut restituée aux descendans de Phinées dans la personne de Zadok (1 Rois, ch. 2, v. 26, et ch. 27, v. 35), et y resta jusqu'à l'extinction du sacerdoce. Il est à remarquer que si le privilége héréditaire du cohénat est la récompense d'un meurtre, le privilége de la caste lévitique est la récompense d'un massacre (Exode, ch. 32, v. 29); ce qui est parfaitement décrit dans ces vers du plus grand poète qui ait jamais existé.

Ne descendez-vous pas de ces fameux lévites,
Qui, lorsqu'au Dieu du Nil le volage Israel
Rendit dans le désert un culte criminel,
De leurs plus chers parens saintement homicides,
Consacrèrent leurs mains dans le sang des perfides;
Et par ce noble exploit vous acquirent l'honneur
D'être seuls employés aux autels du Seigneur?
(Athalie, acte IV, scène III).

וַתֵּעָצַר הַמַּגֵּפָה מֵעַל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃ 9 וַיִּהְיוּ הַמֵּתִים
בַּמַּגֵּפָה אַרְבָּעָה וְעֶשְׂרִים אָלֶף׃ פ

10 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 11 פִּינְחָס בֶּן
אֶלְעָזָר בֶּן־אַהֲרֹן הַכֹּהֵן הֵשִׁיב אֶת־חֲמָתִי מֵעַל בְּנֵי־
יִשְׂרָאֵל בְּקַנְאוֹ אֶת־קִנְאָתִי בְּתוֹכָם וְלֹא־כִלִּיתִי אֶת־בְּנֵי־
יִשְׂרָאֵל בְּקִנְאָתִי׃ 12 לָכֵן אֱמֹר הִנְנִי נֹתֵן לוֹ אֶת־
בְּרִיתִי שָׁלוֹם׃ 13 וְהָיְתָה לּוֹ וּלְזַרְעוֹ אַחֲרָיו בְּרִית
כְּהֻנַּת עוֹלָם תַּחַת אֲשֶׁר קִנֵּא לֵאלֹהָיו וַיְכַפֵּר עַל־בְּנֵי

bre, ou plutôt *près de la cheminée*. En arabe כבה *kabbah* ou *cubah* et avec l'article אלכבה *alcaba*; d'où vient l'espagnol *alcâba*, en français *alcove*, partie intérieure de la tente où est le lit. אל קבתא Ounkl. למעהא *dans son ventre*. Sept. *διὰ τῆς μήτρας αὐτῆς*, *à travers la matrice*. En arabe כב désigne *le cocyx*. Selon Gueddes ce mot aurait même signification que קבה et signifierait *la chambre de la femme*; ce qui n'est pas à rejeter. Cette action montre du dévouement, du courage et du fanatisme; elle a servi de texte à beaucoup de sermons sanguinaires, et de stimulans à des crimes commis au nom de la religion. Sacrifier sa vie au nom de la loi est le devoir le plus sublime de la morale. Tuer les autres est une cruelle nécessité qui doit toujours être commandée ou par le magistrat compétent ou par la défense personnelle; hormis ces deux cas, il est difficile de déterminer ce qui distingue un meurtre d'un assassinat. Voy. sur ce verset Ben Ouziel. חמגפה *La plaie*. On croit qu'il s'agit d'une peste; elle n'est pas explicitement mentionnée.

9. ארבעה ועשרים אלף *Vingt-quatre mille*. Ce nombre est le même dans tous les textes et dans toutes les versions. Saint Paul cite seulement *vingt-trois mille* (I Corinth, 10, 8); il aura cité de mémoire; pour l'objet qu'il avait en vue le nombre importe peu.

11. בקנאו את קנאתי Septante *ἐν τῷ ζηλῶσαί μου τὸν ζῆλον*, *vengeant ma jalousie*; mot à mot *en jalousant ma jalousie*. קנאה Iar'hi, *emportement*. קנא En arabe signifie *rougir beaucoup*. קנאו Est du *Piel*.

12. בריתי שלום Présente une difficulté. Selon Aben Esra il faut sous-entendre בריתי *mon alliance*, *alliance de paix*; les Septante traduisent dans

nel s'enflamma contre Israel.

4. L'Éternel dit à Mosché : prends tous les chefs du peuple, et fais-les pendre devant l'Éternel, en plein jour; et l'irritation de la colère de l'Éternel se détournera d'Israel.

5. Mosché dit aux suffètes d'Israel : tuez chacun les gens qui se sont attachés à Baal Peor.

6. Et voici qu'un homme des enfans d'Israel vint, et amena la Midianite à ses frères aux yeux de Mosché et aux yeux de toute la réunion des enfans d'Israel, tandis qu'ils pleuraient à l'entrée de la tente d'assignation.

7. Pin'has (Phinées), fils d'Élazar, fils d'Aharone le cohène, l'ayant vu, s'éleva du milieu de la réunion, et prit une lance à la main.

8. Et vint derrière l'homme israélite dans la cellule, et les transperça tous deux par le ventre, l'homme israé-

des membres. Dans le Deutér. (ch. 21, v. 22) il est question de la potence ותלית אתו על עץ — נגד, השמש *En face du soleil*. Ben Ooziel dit בקריצתא *au matin*. Selon Aben Esra *publiquement*; Ben Ouziel ajoute l'ordre de les descendre de la potence avant la nuit.

5. הרגו איש אנשיו *Tuez chacun ses hommes*. Voy. Exode, ch. 10, v. 25. Selon le Talmud on en a tué plus de cent soixante dix-mille. Ce sont des exagérations familières à cet ouvrage.

6. חמדינית *La Midianite*. Toutefois ci-dessus (verset 1) il n'est fait mention que des filles moabites. Selon Ben Ouziel l'homme dit à Mosché : ne va pas dire que la Midianite est prohibée ; toi-même tu as épousé une Midianite, fille de Iethro; etc. Septante *προσήγαγε τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ πρὸς τὴν Μαδιανῖτιν*, *Il conduisit son frère à la Madianite*; ils ont lu ויקרב את אָחיו אל המדינית Cette leçon paraît plausible; elle rend l'action de Pin'has plus hardie, puisqu'il l'avait exécutée au milieu des Midianites.

7. רמח *Pique*. Septante *σειρομάστην*, *un dard.*

8. חקבה De קבב *voûter; la tente*. Septante *εἰς τὴν κάμινον*, *dans la cham-*

פְּעוֹר וַיִּחַר־אַף יְהוָה בְּיִשְׂרָאֵל׃ 4 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־
מֹשֶׁה קַח אֶת־כָּל־רָאשֵׁי הָעָם וְהוֹקַע אוֹתָם לַיהוָה נֶגֶד
הַשָּׁמֶשׁ וְיָשֹׁב חֲרוֹן אַף־יְהוָה מִיִּשְׂרָאֵל׃ 5 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה
אֶל־שֹׁפְטֵי יִשְׂרָאֵל הִרְגוּ אִישׁ אֲנָשָׁיו הַנִּצְמָדִים לְבַעַל פְּעוֹר׃
6 וְהִנֵּה אִישׁ מִבְּנֵי יִשְׂרָאֵל בָּא וַיַּקְרֵב אֶל־אֶחָיו אֶת־
הַמִּדְיָנִית לְעֵינֵי מֹשֶׁה וּלְעֵינֵי כָּל־עֲדַת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל וְהֵמָּה
בֹכִים פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד׃ מפטיר 7 וַיַּרְא פִּינְחָס
בֶּן־אֶלְעָזָר בֶּן־אַהֲרֹן הַכֹּהֵן וַיָּקָם מִתּוֹךְ הָעֵדָה וַיִּקַּח רֹמַח
בְּיָדוֹ׃ 8 וַיָּבֹא אַחַר אִישׁ־יִשְׂרָאֵל אֶל־הַקֻּבָּה וַיִּדְקֹר
אֶת־שְׁנֵיהֶם אֵת אִישׁ יִשְׂרָאֵל וְאֶת־הָאִשָּׁה אֶל־קֳבָתָהּ

aussi à Babylone (Hérod, liv. 1, ch. 199) et il en est aussi question dans Baruch (ch. 6, v. 42, 43).

3. ויצמד *Il se joignit.* De צמד au *Niphal*, *être lié*, *attaché*. Septante ἐτελέσθη, *il fut initié.* Ben Ouziel dit :
ואתחברי עמא בית ישראל בבעלא פעור כמסמרא בקיסא דלא מתפרש בלא קיסמא *Le peuple d'Israel se joignit à Baal Peor, comme un clou dans le bois, on ne peut l'en séparer sans déchirure.* ישראל Avant ce mot on lit dans le Samaritain מבני *des enfans* d'Israel, et pas tous. לבעל פעור *A Baal Peor.* Le mot *Peor* (ch. 23. v. 28) à donné son nom à cette déité, ou en a tiré son nom.

4. והוקע Racine יקע au *Hiphil*, *pendre.* אותם *Eux.* Ce mot est équivoque. A la première vue on pourrait croire que Dieu ordonne de pendre les chefs, mais il n'en est rien. Le verset suivant nous apprend que le mot אותם *eux*, se rapporte à ceux qui ont fait des actes d'idolâtrie. Le Samaritain a un tout autre texte אמר ויהרגו את מאנשים הנצמדים לבעל פעור *dis, qu'ils tuent les hommes qui se sont joints à Baal Peor.* Les textes hébreu et samaritain réunis semblent former le vrai sens, qui toutefois n'est pas très-sûr. Les Septante traduisent : *prends tous les chefs du peuple, et châtie-les en face du soleil.* Ainsi ils ont fait rapporter אותם *eux* aux chefs ; ils rendent והוקע par παραδειγμάτισον αὐτούς, *blâme-les*, affiche-les, suspends leurs noms. D'autres commentateurs ont traduit par *pendre.* Nous trouvons (II Sam., ch. 21, v. 6) והוקענום לה׳ Le mot יקע paraît désigner *le supplice de la dislocation*

23. Il recommença sa parabole, et dit :
Malheur ! qui peut vivre si Dieu le lui a destiné ?
24. Des vaisseaux (viennent) de la côte de Kitime,
Tourmentent Aschour,
Tourmentent Eber ;
Lui aussi sera détruit.

25. Bilame s'étant levé, s'en alla, et s'en retourna à son endroit, et Balak aussi s'en alla son chemin.

Ch. XXV. 1. Israel ayant demeuré à Schitime, le peuple commença à se prostituer aux filles de Moab.

2. Elles invitèrent le peuple aux sacrifices de leurs dieux ; le peuple mangea et se prosterna devant leurs dieux.

3. Israel s'attacha à Baal Peor, et la colère de l'Éter-

ces chants, comme partout, ont précédé l'histoire. Nous venons de lire des extraits de ces productions, peut-être les plus anciennes qui nous soient parvenues. Il est probable qu'on y a ajouté des événemens d'une date très-postérieure à l'existence politique des Moabites, Édumites, etc. S'agit-il d'une prédiction messianique ? c'est possible; mais de la possibilité à la réalité, la distance est immense.

Ch. XXV. 1. בשטים *A Schitime.* C'est peut-être le même endroit désigné ci-dessous (ch. 33, v. 49) par Abel Schitime אבל שטים (*Deuil de Schitime*). Dans les noms composés, les Hébreux omettent souvent le premier nom; ainsi חרמון *'Hermone* pour בעל חרמון *Baal 'Hermone* (Juges, ch. 3, v. 3) תולד *Tolad* pour *el Tolad* אל תולד (Jos., ch. 19, v. 4). Si c'est le même endroit qu'Abel Schitime, alors c'est la dernière station des Israélites dans le désert. ויחל Racine חלל dont une des significations au *Hiphil* est *commencer.* Septante ἐβεβηλώθη, *il fut profané*; (comme s'il y avait וַיֵּחַל) c'est la signification de ce verbe au *Piel.* לזנות *A se débaucher* avec les filles de Moab. Selon le Talmud, c'est d'après le conseil de Bilame que les Moabites ont prostitué volontairement leurs filles, afin d'attirer les Israélites dans l'idolâtrie. On en trouve un vague indice aux versets 15 et 16 du ch. 31 suivant. Ben Ousiel dit : le culte de Peor était accompagné de prostitution, usages infâmes pratiqués

וַיֹּאמַר אוֹי מִי יִחְיֶה מִשֻּׂמוֹ אֵל׃ 24 וְצִים מִיַּד כִּתִּים
וְעִנּוּ אַשּׁוּר וְעִנּוּ־עֵבֶר וְגַם־הוּא עֲדֵי אֹבֵד׃ 25 וַיָּקָם בִּלְעָם
וַיֵּלֶךְ וַיָּשָׁב לִמְקֹמוֹ וְגַם־בָּלָק הָלַךְ לְדַרְכּוֹ׃ פ
כה 1 וַיֵּשֶׁב יִשְׂרָאֵל בַּשִּׁטִּים וַיָּחֶל הָעָם לִזְנוֹת אֶל־
בְּנוֹת מוֹאָב׃ 2 וַתִּקְרֶאןָ לָעָם לְזִבְחֵי אֱלֹהֵיהֶן וַיֹּאכַל
הָעָם וַיִּשְׁתַּחֲווּ לֵאלֹהֵיהֶן׃ 3 וַיִּצָּמֶד יִשְׂרָאֵל לְבַעַל

sera. משמו De שום *mettre*. Mendelsohn dit *si Dieu* (אל) *le lui a destiné*. ihm's zugedacht. Quelques manuscrits réunissent les deux mots משמואל ; là-dessus Gueddes pense au terrible *sammum*, le vent du désert, par l'adjonction de אל *fort*, *grand*. A Alep ce vent s'appelle צמולי et le ס, ש et צ se confondaient dans la prononciation, voy. Isaïe, ch. 44, v. 7.

24. וצים De צי *grand navire*, pour ציים voy. Isaïe, ch. 23, v. 13. מיד כתים Ounkloosse (édition de Metz) יצטרחן מרומאי *seront envoyés de Rome*. Ben Ouziel paraphrase : *de grandes armées seront envoyées de la Lombardie* (למברניא *Lambarnia*), *et de la terre d'Italie* (אטליא), *se réuniront avec les légions venant de Constantinople, et tourmenteront les Assyriens. Les uns et les autres sont destinés à tomber sous la puissance du roi-oint* (*Messie* משיחא), *et condamnés à une servitude perpétuelle*. Ierouschalmi a la même tradition ; au lieu de למברניא on lit מן דרומאי *du sud*, et il ajoute בלבדניא *dans de grands vaisseaux* מן מדינתא רבתא *de la grande province* ; pour וצים le Samaritain porte יוציא et deux manuscrits samaritains ont lu יוצאים un autre מוצאים Septante *la délivrance des mains de Kitime*. Vulgate comme Ouziel, *venient in triremibus de Italia*, *ils viendront dans des trirèmes d'Italie*. Syriaque ולגיונא נפקן מן ארצא דכתיא *des légions sortiront de la terre des Chitéens*. Il y en a qui réunissent אל du verset précédent à וצים et lisent אלוצים *les oppresseurs*, et dérivant משמו de שום *dévaster* : *quand les dévastateurs le presseront*. כתים *Kitime*, selon Josèphe (Antiq., lib. 1, ch. 6. § 1) est l'île de Chypre. Selon le livre des Machabées (I Mach., ch. 1, v. 1), c'est la Macédoine. Nous avons vu qu'on a aussi proposé l'Italie. Il n'y a ici de certain que l'incertitude. עבר *Eber*. Sept. Ἑβραίους, *les Hébreux*. Ounklousse לעבר פרת *le bord de l'Euphrate*. וגם הוא *Et lui aussi*, le peuple de Kitime. Les peuplades chantent leurs petites querelles, leurs conquêtes et leurs désastres, sur des tons élevés et même plus élevés que les plus grandes nations. Aussi les peuples riverains du Jourdain avaient leurs poètes, leurs chants nationaux ;

19. Le dominateur (vient) de Jacob,
Il détruit ce qui reste de la cité.
20. Voyant Amalek, il commença sa parabole, et dit :
Amalek est le commencement des nations ;
Sa fin, la perdition.
21. Voyant le Keni, il commença sa parabole, et dit :
Ta demeure est solide,
Ton nid placé sur le rocher.
22. Toutefois ravagé sera Caïne ;
Jusqu'où Aschour te conduira-t-il captif?

sont sur les rochers. קנך Ceci ressemble à un jeu de mots ; de קני le peuple *Keni*, et קנך (*Kinecha*), *ton nid.*

22. לבער *Piel* de בער signifie *enlever*, par la scission ; par le feu ou par la pâture ; d'où בעיר *bête qui pait.* עד מה Littéralement *jusque quoi* ; équivoque : *jusqu'à quand*, ou bien *jusqu'où.* Septante καὶ ἐὰν γένηται τῷ Βεὼρ νοσσία πανουργίας, οἱ Ἀσσύριοι αἰχμαλωτεύσουσί σε, *et si à Beor était un nid d'astuce, les Assyriens te prendraient.* Ils paraissent avoir lu

ואם יהי לְבְעֹר קן ערמה אשור תשבך ils ont lu ערמה poor עד מה le sens est plus satisfaisant que celui qu'offre notre texte, qui paraît assez corrompu dans toute cette partie. La Vulgate a encore une version tout-à-fait particulière : *mais si tu avais posé ton nid dans le rocher, et que tu fusses élu de la race de Cin, combien de temps pourrais-tu rester? car Assur te prendra.* אשור *Aschour.* Ben Ouziel opine pour *Sanhérib* ; d'autres pour *Nabouchodnezar.* Quoi qu'il en soit, la mention d'Assour montre que le document remonte au temps où les Assyriens firent des invasions en Judée, ou bien qu'il y a ici une interpolation.

23. Et 24. Vater dit avec raison que ces versets sont les plus compliqués de ce morceau si difficile ; on est réduit aux plus chanceuses conjectures. אוי מי יחיה משמו אל Onkelosse paraphrase ainsi : *malheur aux coupables qui vivent, lorsque Dieu fera ces choses.* Ben Ouziel de même. Ces deux commentateurs pensent aux tribulations des temps messianiques. Les Septante commencent le verset par καὶ ἰδὼν τὸν Ὤγ, *et voyant Og*, וירא את עג, ce qui n'est pas dans notre texte ; et ils finissent ainsi : *malheur! qui vivra lorsque Dieu exécutera ces choses?* Au lieu de יחיה *vivra*, le Samaritain a יחיה

19 וְיֵרְדְּ מִיַּעֲקֹב וְהֶאֱבִיד שָׂרִיד מֵעִיר׃ 20 וַיַּרְא
אֶת־עֲמָלֵק וַיִּשָּׂא מְשָׁלוֹ וַיֹּאמַר רֵאשִׁית גּוֹיִם עֲמָלֵק
וְאַחֲרִיתוֹ עֲדֵי אֹבֵד׃ 21 וַיַּרְא אֶת־הַקֵּינִי וַיִּשָּׂא מְשָׁלוֹ
וַיֹּאמַר אֵיתָן מוֹשָׁבֶךָ וְשִׂים בַּסֶּלַע קִנֶּךָ׃ 22 כִּי אִם־
יִהְיֶה לְבָעֵר קָיִן עַד־מָה אַשּׁוּר תִּשְׁבֶּךָּ׃ 23 וַיִּשָּׂא מְשָׁלוֹ

mis. שעיר *Séir.* Samaritain עשו *Esave* (Ésaü), Septante id. On sait que Séir est une chaîne de montagnes en Edome. עשה חיל Voy. I Sam., ch. 14, v. 48; Ps. 60, v. 14; 108, v. 14; 118, v. 15 et 16.

19. וירד Peut venir de ירד *descendre*; ou de רדה *dominer*; c'est l'opinion du באור Onnklousse, Ben Ouziel, les Septante et la version syriaque, traduisent d'après le premier sens; Vulgate, Saadias et Mendelsohn d'après le second; nous avons adopté ce dernier sens, qui paraît plus conforme au parallélisme du chant. Ben Ouziel dit : *il viendra un souverain jacobite qui détruira Constantinople* (קושטינטי קרתא חייבתא) *et détruira la ville demeure des Césars* (כרכא מדורא דקיסרין) — ואאביד שריד מעיר phrase ambiguë; Onnklousse dit : *il détruira ce qui reste de la ville des peuples*; (il ajoute עממיא); les Septante rendent שריד par *ce qui s'est sauvé.*

20. עמלק *Amalek.* Les Amalécites passent encore chez les Arabes pour un peuple très ancien. On ne sait si ce sont des Schemites ou des Hamites. Il y a un Amalek parmi les enfans d'Abraham. Est-il chef de la nation? A la haine qui a existé entre les Hébreux et les Amalécites, on devrait croire qu'ils sont de la même souche. ואחריתו Amalek a été détruit du temps de Saül (I Sam., ch. 27, v. 8). עדי De עד préposition, *jusqu'à.* Le י est paragogique. Samaritain עד יאבד *jusqu'à ce qu'il soit détruit.* Kim'hi explique le mot עדי dans ce sens. Mais le באור lui fait signifier *à l'avenir*, et c'est dans ce sens que traduit le Syriaque וחרתה לאבדי לעלמן *et sa postérité périra à jamais*; Septante *sa progéniture* (ואחריתו) *sera détruite.*

21. הקני *Le Keni.* Il en est question Gen., ch. 15, v. 19, et I Sam., ch. 27, v. 10, et ch. 30, v. 29; et Juges, ch. 1, v. 16. Ounkl. שלמאה *Schalmaah.* Pline fait mention d'un peuple nommé *Salmanua* (Salmani en arabe). *Hist. nat.* IV, lib. 6, ch. 26. Ben Ouziel dit qu'il s'agit de Iethro, beau-père de Mosché. (Voy. ci-dessus, ch. 10, v. 29). איתן Adjectif, *fort*, solide. Le peuple dont il est ici question habitait les rochers. Le Keni, dont il est question dans les Juges, était un peuple nomade. ושים Infinitif. בסלע *Sur le rocher.* La plupart des forteresses

Discours de Bilame, fils de Beor,
Discours de l'homme à l'œil perçant.
16. Discours de (l'homme qui) entend les paroles de Dieu,
Qui connaît le sens du Très-Haut,
Qui voit du Schadaï (tout-puissant) la vision,
Prosterné, et à yeux découverts.
17. Je le regarde, mais pas maintenant,
Je l'aperçois, mais non de près;
Un astre sort de Jacob,
Un rameau s'élève d'Israel;
Il brise les sommités de Moab,
Et écrase les enfans de Scheth.
18. Édome devient son domaine,
Et son domaine est Séir, ses adversaires;
Israel agit en héros.

un feu est sorti de 'Heschbone, une flamme de Si'hone, et a dévoré l'extrémité de Moab, le sommet de la tête des enfans de Scheone. Scheone est un nom de ville ou de contrée, et le verset très-obscur du Pentateuque pourrait être corrigé d'après le verset très-clair de Jérémie. בני שת Ounkl. כל בני אנשא *tous les hommes* פאת *Extrémité*, signifie aussi l'extrémité de la tête, de la barbe; on pourrait donc traduire: *il rasera les barbes des Moabites et le sommet de la tête* (en lisant קדקד comme au verset cité de Jérémie) *des enfans de Scheone* (שאון); cependant nous avons conservé la traduction vulgairement admise. Les Moabites ont été assujétis par David (II Sam., ch. 8, v. 2), se sont révoltés sous A'hab, et furent de nouveau vaincus par Jorame et Josaphat. (Voy. II Sam., ch. 8, v. 2; II Rois, ch. 3, v. 4, et ch. 10, v. 24).

18. אדום *Edome.* Cette nation a été vaincue par David. (II Sam., ch. 8, v. 14). יְרֵשָׁה Selon Aben Esra un adjectif de la forme שְׂמֵאָה pris substantivement; *possession*, *héritage*. Ounklousse de même; Ben Ouziel תריכין *expulser.* Sept. κληρονομία, *le domaine*. Selon le באור il y a ici une ellipse poétique; le sens est והיה אדום ירושת אויביו והיה שעיר ירושת איביו *Edome sera la conquête de ses ennemis, et Séir la conquête de ses enne-*

נְאֻם בִּלְעָם בְּנוֹ בְעֹר וּנְאֻם הַגֶּבֶר שְׁתֻם הָעָיִן׃ 16 נְאֻם
שֹׁמֵעַ אִמְרֵי־אֵל וְיֹדֵעַ דַּעַת עֶלְיוֹן מַחֲזֵה שַׁדַּי יֶחֱזֶה נֹפֵל
וּגְלוּי עֵינָיִם׃ 17 אֶרְאֶנּוּ וְלֹא עַתָּה אֲשׁוּרֶנּוּ וְלֹא
קָרוֹב דָּרַךְ כּוֹכָב מִיַּעֲקֹב וְקָם שֵׁבֶט מִיִּשְׂרָאֵל וּמָחַץ
פַּאֲתֵי מוֹאָב וְקַרְקַר כָּל־בְּנֵי־שֵׁת׃ 18 וְהָיָה אֱדוֹם
יְרֵשָׁה וְהָיָה יְרֵשָׁה שֵׂעִיר אֹיְבָיו וְיִשְׂרָאֵל עֹשֶׂה חָיִל׃

17. **אראנו** *Je le vois.* Le texte annonce une prophétie, puisqu'il dit : **באחרית הימים** *dans la suite des temps*, dans des temps reculés; les événemens prédits en termes généraux s'appliquent à tout ce que l'on veut. Aben Esra pense à David, d'autres au Messie. Il est sûr qu'il s'agit d'un roi conquérant. Est-il de la dynastie sionite ou sichemite? ce point est douteux. Il serait fait allusion à Iehouda (Juda), si l'on avait en vue un souverain de la famille davidique. Puisque l'écrivain n'a pas jugé convenable de s'expliquer, c'est une peine parfaitement perdue de chercher le sens d'une énigme dont le mot est perdu depuis des milliers d'années. Les Septante ne sont pas intelligibles : *je lui montrerai, mais pas maintenant, je le béatifierai, mais il n'approchera pas,* **פאתי** De **פאי** *extrémité, contrée*, qui, en construction, fait **פאת** venant de **פָּאָה** inusité au *Kal*, et que nous trouvons au *Hiphil*, Deutér., ch. 32, v. 26 **אפאיהם** *je les disperserai, séparerai.* **פאה** Et **פָּאִי** en arabe signifient *fendre, séparer*; ainsi **פאתי מואב** *les extrémités de Moab.* Onnkl. dit **רברבי** *les chefs*; Septante id. Nous avons traduit *les sommités*, mot réunissant les deux sens. (Voy. Jérém., ch. 48, v. 45). **וקרקר** *Vekarkar*, racine **קיר** *kir, muraille*; au *Piel*, la seconde radicale manque; la première et la troisième sont doublées, et la signification du mot est *produire le bruit d'une muraille qui s'écroule*; c'est une onomatopée; on lit dans Isaïe, ch. 22, v. 5, **מקרקר קיר** *détruire le mur*; Mendelsohn dit *il brise.* Onnklousse **וישלוט** *il dominera*; Ben Ouziel **וירוקן** *il détruira*; Septante *il tuera*; Syriaque **ונשלכא** *il soumettra.* Dans le Talmud, le mot est employé pour exprimer une dévastation **קרקורא**, dans le Samaritain on lit **קדקד** *le sommet de la tête.* **קרקר** Se prend aussi pour **קרקע** *le sol*, le fondement; le mot signifierait alors *il abattra*, jetera sur la terre. Le passage suivant de Jérémie (ch. 48, v. 45) est évidemment copie ou original du verset présent :

כי אש יצא מחשבון ולהבה מבין סיחון ותאכל פאת מואב וקדקד בני שאון

Écrase leurs ossemens,
Transperce de ses flèches.

9. S'agenouille, se couche, comme un lion, comme une lionne.
Qui le fera lever?
Bénis (sont) qui te bénissent,
Maudis, qui te maudissent.

10. La colère de Balak s'enflamma contre Bilame ; il frappa des mains, et Balak dit à Bilame : c'est pour faire des imprécations contre mes ennemis que je t'ai appelé, et voilà que tu les as bénis déjà trois fois.

11. Et maintenant sauve-toi vers ton endroit; j'avais dit que je te récompenserai honorablement, mais Dieu t'a refusé cet honneur.

12. Bilame dit à Balak : n'ai-je pas parlé en ces termes aux envoyés que tu as expédiés vers moi ?

13. (Disant) : si Balak me donne sa maison pleine d'or et d'argent, je ne pourrais pas transgresser l'ordre de l'Éternel pour faire du bien ou du mal, de mon propre cœur. Selon que l'Éternel me parlera, je parlerai.

14. Et maintenant voilà que je retourne à mon peuple ; viens, je t'aviserai (sur ce) que ce peuple fera à ton peuple, à la suite des temps.

15. Il commença sa parabole, et dit :

qu'il s'agit du conseil dont il est question plus loin (ch. 31, v. 16); savoir : de tendre des piéges aux Israélites, et de les amener de l'amour des femmes midianites au culte des dieux de cette nation. Ce conseil a-t-il été réellement donné ? Le texte ne fournit que de vagues indices.

15. וישא משלו Littéralement *il éleva sa parabole ;* ce verset et le suivant sont la répétition des versets 3 et 4.

16.

וְעַצְמֹתֵיהֶם יְגָרֵם וְחִצָּיו יִמְחָץ ׃ 9 כָּרַע שָׁכַב כַּאֲרִי
וּכְלָבִיא מִי יְקִימֶנּוּ מְבָרֲכֶיךָ בָרוּךְ וְאֹרְרֶיךָ אָרוּר ׃ 10
וַיִּחַר־אַף בָּלָק אֶל־בִּלְעָם וַיִּסְפֹּק אֶת־כַּפָּיו וַיֹּאמֶר בָּלָק
אֶל־בִּלְעָם לָקֹב אֹיְבַי קְרָאתִיךָ וְהִנֵּה בֵּרַכְתָּ בָרֵךְ זֶה שָׁלֹשׁ
פְּעָמִים ׃ 11 וְעַתָּה בְּרַח־לְךָ אֶל־מְקוֹמֶךָ אָמַרְתִּי כַּבֵּד
אֲכַבֶּדְךָ וְהִנֵּה מְנָעֲךָ יְהוָה מִכָּבוֹד ׃ 12 וַיֹּאמֶר בִּלְעָם
אֶל־בָּלָק הֲלֹא גַּם אֶל־מַלְאָכֶיךָ אֲשֶׁר־שָׁלַחְתָּ אֵלַי דִּבַּרְתִּי
לֵאמֹר ׃ 13 אִם־יִתֶּן־לִי בָלָק מְלֹא בֵיתוֹ כֶּסֶף וְזָהָב
לֹא אוּכַל לַעֲבֹר אֶת־פִּי יְהוָה לַעֲשׂוֹת טוֹבָה אוֹ רָעָה
מִלִּבִּי אֲשֶׁר־יְדַבֵּר יְהוָה אֹתוֹ אֲדַבֵּר ׃ שביעי 14 וְעַתָּה
הִנְנִי הוֹלֵךְ לְעַמִּי לְכָה אִיעָצְךָ אֲשֶׁר יַעֲשֶׂה הָעָם הַזֶּה
לְעַמְּךָ בְּאַחֲרִית הַיָּמִים ׃ 15 וַיִּשָּׂא מְשָׁלוֹ וַיֹּאמַר

8. כתועפת Voy. ci-dessus, ch. 23, v. 22. יגרם De גרם *os*, par antiphrase, *ronger les os*, les briser; voir תְּשָׁרֵשׁ Job, ch. 31, v. 12, et מְסָעֵף Isaïe, ch. 10, v. 33, où ces deux verbes ont aussi une signification opposée à celle de leur racine. וחציו De חץ *flèche*. ימחץ De מחץ *transpercer*, *abattre*. Selon Aben Esra le singulier ימחץ se rapporte à chaque flèche à part qui transperce, ainsi traduit Mendelsohn; toutefois ימחץ peut aussi se rapporter à Dieu qui brise leurs flèches; c'est dans ce sens que traduit Ounklousse, qui du reste paraphrase, ainsi que Ben Ouziel; Septante *ils percent de flèches l'ennemi*. Syriaque וחצוהי נכסק *il brise son dos*, la vraie signification est douteuse.

9. כלביא Voy. Gen., ch. 49, v. 9.

10. ויספק De ספק *frapper*, mouvement d'indignation ou d'impatience; voir Thr., ch. 2, v. 15. Saadias ajoute חרנא *d'indignation*.

15. וזהב Samaritain או זהב *ou de l'or;* Syriaque et Saadias de même. פי ה' *L'ordre de l'Éternel*; après ce mot, six manuscrits ont אלהי *mon Dieu;* Vulgate de même. ידבר ה' *L'Éternel dira*; le Samaritain ajoute אלי *à moi;* Syriaque de même.

14. איעצך Racine יעץ *conseiller*. La plupart des commentateurs croient

Discours de Bilame, fils de Beor,
Discours de l'homme à l'œil perçant;
4. Discours de (l'homme qui) entend les paroles de **Dieu**,
Qui voit du Schadaï (tout-puissant) la vision,
Prosterné, et à yeux découverts.
5. Qu'elles sont belles tes tentes, ô Jacob!
(Et) tes demeures, Israel!
6. Prolongées comme des vallées,
Comme des jardins sur le fleuve;
Comme des aloës que Dieu a plantés,
Comme des cèdres sur les eaux.
7. L'eau découle de ses urnes,
Et sa semence (est) dans des eaux abondantes;
Plus élevé qu'Agag (sera) son roi;
Exalté est son royaume.
8. Dieu, son libérateur de l'Égypte,
Une vigueur de reême est en lui;
Il dévore les peuples, ses ennemis;

7. יזל Racine נזל au futur; l'eau *découle*. On sait que les poètes hébreux comparent volontiers les générations à de l'eau qui s'écoule, et une nombreuse postérité à des eaux abondantes. Les Septante traduisent: *un homme sortira de son germe et dominera plusieurs peuples*. Ou ils out eu un autre texte, ou ils ont paraphrasé; c'est ce qu'ont fait aussi Ounklousse et Ben Ouziel. מדליו *De son seau*, de sa cruche; du mot hébreu דלי *d'li*, peut venir le *dolium* des Latins. La racine de דלי est דלה *puiser*. Aben Esra explique ce mot par *branches élancées*, comme Ézéch., ch. 17, v. 23. מאגג Samaritain מגוג *Magog*, *de Gog*. Septante id. Agag est le nom du roi amalécite, vaincu par Saül. Aben Esra dit qu'il en est question ici par esprit de prophétie. Agag est-il un nom commun à tous les rois de cette nation, comme l'Abimelech des Philistins? Cette opinion, qui est celle de Na'hmeni, est fort conjecturale et peu vraisemblable. On a cherché une concordance de noms entre Agag et l'Ogyges des Grecs. ותנשא מלכתו *Son royaume sera élevé*. Ce qui pourrait se rapporter à Saül ou à David, et ferait remouter ce document au moins à cette époque.

נְאֻם בִּלְעָם בְּנוֹ בְעֹר וּנְאֻם הַגֶּבֶר שְׁתֻם הָעָיִן׃ 4
נְאֻם שֹׁמֵעַ אִמְרֵי־אֵל אֲשֶׁר מַחֲזֵה שַׁדַּי יֶחֱזֶה נֹפֵל וּגְלוּי
עֵינָיִם׃ 5 מַה־טֹּבוּ אֹהָלֶיךָ יַעֲקֹב מִשְׁכְּנֹתֶיךָ יִשְׂרָאֵל׃
6 כִּנְחָלִים נִטָּיוּ כְּגַנֹּת עֲלֵי נָהָר כַּאֲהָלִים נָטַע יְהוָה
כַּאֲרָזִים עֲלֵי־מָיִם׃ 7 יִזַּל־מַיִם מִדָּלְיָו וְזַרְעוֹ בְּמַיִם
רַבִּים וְיָרֹם מֵאֲגַג מַלְכּוֹ וְתִנַּשֵּׂא מַלְכֻתוֹ׃ 8 אֵל
מוֹצִיאוֹ מִמִּצְרַיִם כְּתוֹעֲפֹת רְאֵם לוֹ יֹאכַל גּוֹיִם צָרָיו

3. נאם *Discours*. De נאם *proférer*, *prononcer*; en arabe *porler bas*. Le mot נאם est consacré anx discours prophétiques; on le trouve deux fois dans les Psaumes, une fois dans les Proverbes. une fois dans les Chroniques, et plusieurs fois dans les Prophètes. Ounklousse dit אמר *parole*; Septante de même φησί. Voy. aussi Gen., ch. 22. v. 16. גבר *Homme*, c'est le *vir* des Latins; c'est généralement le mot poétiqne. שתם Mot unique, employé dans le Talmud dans le sens *d'ouvrir*. (Aboda Zara, fol. 69). Ounklonsse דשפיר חזי *qui voit parfaitement* Septante ἀληθινῶς ὁρῶν, *voyant le vrai*.

4. שמע *Entend*, יחזה *voit*; expression représentant l'état d'inspiration. Ce verset n'est pas dans le texte samaritain. מחזה Septante ὅρασιν, *la vision*. נפל Ounklousse שכיב *couché*. Septante ἐν ὕπνῳ, *en songe*. וגלוי עינים *Et les yeux ouverts*. Ounklousse ומתגלי ליה *et il* (Dien) *se découvre à lui*. Septante ἀποκεκαλυμμένοι οἱ ὀφθαλμοὶ αὐτοῦ, *et on ôte l'enveloppe de ses yeux*. Selon la tradition, Bilame était borgne.

5. טבו Rscine טוב passé dn *Poual*.

6. כנחלים Le mot נחל signifie *fleuve* et *vallée*; le premier sens a été adopté par Ounklousse, la version syriaque et la version grecqne de Venise; le second sens par les Septante et la Vnlgate. Septante ὡσεὶ νάπαι σκιάζουσαι, *comme des vallées ombragées*. נהר Onnklousse פרת *l'Euphrathe*. נטיו Racine נטה du *Niphol*; le ה radical, qni dans ces conjngaisons manque ordinairement, est ici remplacé par nn י comme חסיו de חסה (Deutér., ch. 32, v. 37). Samaritain נטעי—כאהלים Onnklonsse כבוסמיא comme *des bousma*, *des baumes*; comme מור אהלות Ps. 45, v. 9, *la myrrhe et les aloës*. C'est ainsi que traduisent la plupart des commentateurs israélites. Septante σκηναὶ, *des tentes*; de même Vulgate, Syriaque, Saadias. On croit qn'il s'agit de l'aloës, dont le nom est analogue au mot hébren *ahol*.

25. Balak dit à Bilame: pour maudire, ne le maudis pas, mais ne le bénis pas non plus.

26. Bilame répondit, et dit à Balak : ne t'ai-je pas parlé ainsi : tout ce que l'Éternel me dira, je le ferai?

27. Balak dit à Bilame : viens donc, je veux te conduire à un autre endroit; peut-être qu'il plaira à Dieu, et fais-moi de là des imprécations contre lui.

28. Balak conduisit Bilame sur le sommet du Peor, regardant le côté du Ieschimone.

29. Bilame dit à Balak : bâtis-moi sept autels, et apprête-moi ici sept taureaux et sept béliers.

30. Balak fit comme lui avait dit Bilame, puis il offrit un taureau et un bélier sur chaque autel.

Ch. XXIV. 1. Bilame voyant que l'Éternel trouvait bon de bénir Israel, n'alla plus comme les autres fois à la rencontre des enchantemens, et tourna son visage vers le désert.

2. Bilame, levant les yeux, vit Israel reposant selon ses tribus, et l'esprit de Dieu fut sur lui.

3. Il commença sa parabole, et dit :

selon son habitude. Selon Rosenmüller, il y a ici inversion de mots כפעם בפעם—נחשים Ben Ouziel קוסמיא *les sortilèges*; Septante οἰωνοῖς, *aux augures.* L'écrivain veut donner à entendre que Bilame avait recours à des opérations magiques. Toutefois cela ne résulte pas du récit qui précède, ni de celui qui suit.

2. רוח אלהים *Un esprit de Dieu.* Onnklousse *un esprit prophétique d'auprès de Dieu.* Septante πνεῦμα θεοῦ, *le souffle de Dieu*. l'esprit divin. Philon et Josèphe ont imaginé ici l'intervention d'un ange qui force Bilame à parler contre sa volonté; et Leclerc observe avec raison que c'est une invention dictée par l'amour propre national, comme si le don de la prophétie était exclusif aux seuls Hébreux.

25 וַיֹּאמֶר בָּלָק אֶל־בִּלְעָם גַּם־קֹב לֹא תִקֳּבֶנּוּ גַּם־בָּרֵךְ
לֹא תְבָרְכֶנּוּ׃ 26 וַיַּעַן בִּלְעָם וַיֹּאמֶר אֶל־בָּלָק הֲלֹא
דִּבַּרְתִּי אֵלֶיךָ לֵאמֹר כֹּל אֲשֶׁר־יְדַבֵּר יְהוָה אֹתוֹ אֶעֱשֶׂה׃
ששי (שביעי כשהן מחוברין) 27 וַיֹּאמֶר בָּלָק אֶל־בִּלְעָם
לְכָה־נָּא אֶקָּחֲךָ אֶל־מָקוֹם אַחֵר אוּלַי יִישַׁר בְּעֵינֵי הָאֱלֹהִים
וְקַבֹּתוֹ לִי מִשָּׁם׃ 28 וַיִּקַּח בָּלָק אֶת־בִּלְעָם רֹאשׁ
הַפְּעוֹר הַנִּשְׁקָף עַל־פְּנֵי הַיְשִׁימֹן׃ 29 וַיֹּאמֶר בִּלְעָם אֶל־
בָּלָק בְּנֵה־לִי בָזֶה שִׁבְעָה מִזְבְּחֹת וְהָכֵן לִי בָּזֶה שִׁבְעָה
פָרִים וְשִׁבְעָה אֵילִם׃ 30 וַיַּעַשׂ בָּלָק כַּאֲשֶׁר אָמַר
בִּלְעָם וַיַּעַל פַּר וָאַיִל בַּמִּזְבֵּחַ׃ כד 1 וַיַּרְא
בִּלְעָם כִּי טוֹב בְּעֵינֵי יְהוָה לְבָרֵךְ אֶת־יִשְׂרָאֵל וְלֹא־הָלַךְ
כְּפַעַם־בְּפַעַם לִקְרַאת נְחָשִׁים וַיָּשֶׁת אֶל־הַמִּדְבָּר פָּנָיו׃
2 וַיִּשָּׂא בִלְעָם אֶת־עֵינָיו וַיַּרְא אֶת־יִשְׂרָאֵל שֹׁכֵן
לִשְׁבָטָיו וַתְּהִי עָלָיו רוּחַ אֱלֹהִים׃ 3 וַיִּשָּׂא מְשָׁלוֹ וַיֹּאמַר

25. **תקבנו** Selon le **באור** la racine de **אקב** ci-dessus, v. 8, et de **תקבנו** est *également* **נקב** Il dit que **קבב** et **נקב** ont la même signification; contre l'opinion de Kim'hi, qui ne veut admettre deux racines d'une même signification; le **באור** oppose à cette opinion **אסף אסיפם** Jérem., ch. 8, v. 13, où l'infinitif est de **אסף** et le futur de **סוף**.

27. **יישר** De **ישר** *être droit*, au futur; s'il lui est agréable. Balak, selon les idées superstitieuses des anciens, croit à l'influence des lieux, et pense qu'il y a tel endroit où les malédictions sont efficaces, et tel endroit où elles ne le sont pas. Leclerc cite de nombreux passages qui constatent l'existence de cette contagieuse folie du culte des localités, des temps passés et dont les dernières traces ne sont pas complètement effacées.

28. **הפעור** *Peor;* nom d'une montagne dont la position n'est pas indiquée. On sait que c'est aussi le nom d'une idole, *Baal Peor*, le célèbre Belphégor des Grecs.

Ch. XXIV. 1. **כפעם בפעם** — **פעם** *Fois*. Ounklousse **כזמן בזמן** et Ben Ouziel **זמן בתר זמן** *de temps en temps*; Septante κατὰ τὸ εἰωθὸς αὐτῷ,

Parlerait, et pas n'accomplirait !
20. Regarde, pour bénir, j'ai accepté;
Il a béni, je ne puis le révoquer.

21. On n'aperçoit de malheur sur Jacob,
On ne voit pas d'infortune sur Israel;
Iehova, son Dieu, est avec lui.
Le son (annonçant) le roi est dans lui.

22. El (le Dieu fort) les a tirés d'Égypte,
Comme un vigoureux reême (buffle) est en lui.

23. Car il n'est point de magie contre Jacob,
Point de pronostic contre Israel;
Au temps (opportun) est annoncé à Jacob et à Israel,
Ce que Dieu a exécuté.

24. Regarde ce peuple, comme lionne il se lève,
Comme léopard il se dresse,
Et point ne se recouche qu'il n'ait dévoré la proie,
N'ait bu le sang des (ennemis) massacrés.

à une corne; peut-être le rhinocéros. Mais selon le Deutéronome (ch. 33, v. 17), il semble avoir plus d'une corne. Cependant en cet endroit même les Septante traduisent par *monocerote*. Chez les Arabes le רים *le rime* est la gazelle; mais il s'agit ici d'un animal vigoureux; à moins qu'on ne traduise תועפת par *course*, comme quelques-uns le proposent. Il y en a qui conjecturent que ראם est le buffle; en grec *ῥωμὴ* désigne *la force*. Ounklousse ורומא *et l'élévation*. Dans le doute, nous avons conservé, à l'instar de Mendelsohn, la dénomination hébraïque.

23. כעת Septante *κατὰ καιρὸν*, *selon le temps*. L'expression n'est pas claire. Il faut peut-être lire בעתו *dans son temps*; selon qu'il est besoin, selon les circonstances.

24. כלביא Voir une comparaison analogue, Gen., ch. 49, v. 9.

וְדִבֶּר וְלֹא יְקִימֶנָּה׃ 20 הִנֵּה בָרֵךְ לָקָחְתִּי וּבֵרֵךְ וְלֹא
אֲשִׁיבֶנָּה׃ 21 לֹא־הִבִּיט אָוֶן בְּיַעֲקֹב וְלֹא־רָאָה
עָמָל בְּיִשְׂרָאֵל יְהוָה אֱלֹהָיו עִמּוֹ וּתְרוּעַת מֶלֶךְ בּוֹ׃ 22
אֵל מוֹצִיאָם מִמִּצְרָיִם כְּתוֹעֲפֹת רְאֵם לוֹ׃ 23 כִּי לֹא־
נַחַשׁ בְּיַעֲקֹב וְלֹא־קֶסֶם בְּיִשְׂרָאֵל כָּעֵת יֵאָמֵר לְיַעֲקֹב
וּלְיִשְׂרָאֵל מַה־פָּעַל אֵל׃ 24 הֶן־עָם כְּלָבִיא יָקוּם וְכַאֲרִי
יִתְנַשָּׂא לֹא יִשְׁכַּב עַד־יֹאכַל טֶרֶף וְדַם־חֲלָלִים יִשְׁתֶּה׃

aossi métaphoriquement de l'eao qui se dessèche et trompe l'attente do voyageor. Voy. Isaïe, ch. 58, v. 11. ויתנחם De נחם *changer de résolution*, do bien au mal et do mal ao bien; voy. Exode, ch. 32, v. 14, et Jérémie, ch. 18, v. 10; Dieo n'est pas uo homme à promettre du bieo qu'il oe veot pas effectuer, ni uo fils d'homme à se repeotir.

20. ברך Infioitif du *Piel* pour לברך — וברך *Il* (Dieu) *a béni*, ici c'est un passé.

21. הביט *Il a aperçu*. Samaritaio אביט *j'aperçois*. C'est ainsi que tradoisent Onoklousse, Ben Ouziel, les versions syriaque et samaritaine. Cette leçon paraît bonne. Septaote οὐκ ἔσται μόχθος, *il n'y a point de douleur* (און); ils ont pris הביט poor uoe forme passive. Onoklousse paraphrase ainsi : *je ne vois point d'adorateurs d'idoles dans la maison de Jacob, ni de serviteurs de vanité en Israel*. La Vulgate a adopté cette paraphrase comme une versioo. און *Douleur, malheur, iniquité*; voy. Job, ch. 22, v. 15, et ch. 34, v. 36. עמל *Travail pénible, malheur*; voy. Koh., ch. 1, v. 3, et ch. 2, v. 11. Septaote οὐκ ὀφθήσεται πόνος, *la peine n'y sera pas vue*; ils ont lu eocore au passif. ותרועת De רוע *faire du bruit*; propremeot on cri d'allégresse; seloo le באור ce mot signifie *un associé, un ami*, comme II Sam., ch. 15, v. 37. Oooklousse ושכינת מלכהון ביניהון *le séjour de leur roi est parmi eux*; c'est une paraphrase. Septante τὰ ἔνδοξα ἀρχόντων ἐν αὐτῷ, *les* (choses) *glorieuses des princes sont en lui*. Saad. וצחאבה אל מלך להם *la société des rois est à eux*.

22. כתועפת *Course rapide, fatigante*, de יעף *se fatigaer*. De là, peut-être, *ce qui est acquis avec peine*, Job, ch. 22 וכסף תועפות, Ounkloosse תוקפא *force*. Septaote δόξα *gloire*, Selon d'autres, ce mot sigoifie *élévation*. ראם *Reéme*; aoimal à corne doot l'espèce est douteuse. Septante μονοκέρωτος, *animal*

13. Balak lui dit : viens donc avec moi à un autre endroit que tu verras d'ici; toutefois tu en verras seulement l'extrémité, mais tu n'en verras pas le tout, et maudis-moi-le de là.

14. Il le conduisit dans la campagne de Tsophime, au sommet du Pisga. Il bâtit sept autels, et sacrifia un taureau et un bélier sur l'autel.

15. Il dit à Balak : tiens-toi ici près de ton holocauste, et moi je serai rencontré là.

16. L'Éternel vint au devant de Bilame, lui mit une parole dans la bouche, et dit : retourne auprès de Balak, et parle-lui ainsi.

17. Il revint auprès de lui qui se tenait auprès de son holocauste, et les principaux de Moab auprès de lui. Balak lui dit : qu'a dit l'Éternel?

18. Il commença sa parabole, et dit :
    Debout, Balak ! écoute ;
    Entends mes chants, fils de Tsipor :
19. Il n'est pas un homme, Dieu, qu'il mente,
    Pas un fils de l'homme, qu'il se repente,
    Et lui dirait, et point ne ferait,

breux ont אלהים *Elohime* ; de même les Septante et les deux versions arabes.

17. עלתו Samaritaine עלתיו.

18. עדי Ounklousse למימרי *mes discours*. Ben Ouziel למלי *à mes paroles*. Septante *ἐνώτισαι μάρτυς*, *écoute*, *témoin* ; ils ont lu עֵד c'est l'opinion de Kim'hi. Syriaque תסהדותי *mon témoignage*. (Voy. Job, ch. 32, v. 12.) Gesenius dit que עדי est une prépositioo poétique pour אלי — בנו צפור Le ו est paragogique pour בן צפור.

19. ויכזב De כזב suivi souveot du ל et du ב *tromper* quelqu'un, *mentir* à quelqu'un. Ps. 78, v. 36, 89, 36; et Isaïe, ch. 42, v. 4, 16. Ce mot se dit

לְדַבֵּר׃ חמישי 13 וַיֹּאמֶר אֵלָיו בָּלָק לְךָ־נָּא אִתִּי
אֶל־מָקוֹם אַחֵר אֲשֶׁר תִּרְאֶנּוּ מִשָּׁם אֶפֶס קָצֵהוּ תִרְאֶה
וְכֻלּוֹ לֹא תִרְאֶה וְקָבְנוֹ־לִי מִשָּׁם׃ 14 וַיִּקָּחֵהוּ שְׂדֵה
צֹפִים אֶל־רֹאשׁ הַפִּסְגָּה וַיִּבֶן שִׁבְעָה מִזְבְּחֹת וַיַּעַל פַּר
וָאַיִל בַּמִּזְבֵּחַ׃ 15 וַיֹּאמֶר אֶל־בָּלָק הִתְיַצֵּב כֹּה עַל־
עֹלָתֶךָ וְאָנֹכִי אִקָּרֶה כֹּה׃ 16 וַיִּקָּר יְהוָה אֶל־
בִּלְעָם וַיָּשֶׂם דָּבָר בְּפִיו וַיֹּאמֶר שׁוּב אֶל־בָּלָק וְכֹה תְדַבֵּר׃
17 וַיָּבֹא אֵלָיו וְהִנּוֹ נִצָּב עַל־עֹלָתוֹ וְשָׂרֵי מוֹאָב אִתּוֹ
וַיֹּאמֶר לוֹ בָּלָק מַה־דִּבֶּר יְהוָה׃ 18 וַיִּשָּׂא מְשָׁלוֹ וַיֹּאמַר
קוּם בָּלָק וּשְׁמָע הַאֲזִינָה עָדַי בְּנוֹ צִפֹּר׃ 19 לֹא אִישׁ
אֵל וִיכַזֵּב וּבֶן־אָדָם וְיִתְנֶחָם הַהוּא אָמַר וְלֹא יַעֲשֶׂה

13. לך C'est ici un des trois endroits marqués par la massore où on lit לך pour לכה — אפס *Toutefois*, *rien*, qu'une partie (קצהו). Balak croyait que Bilame, ne pouvant maudire toute la nation, pourrait du moins en maudire une partie. אפס Est aussi un substantif, et signifie *la cessation*, les extrémités de la terre, expression hyperbolique pour dire, les pays les plus éloignés. וְקָבְנוֹ Mot irrégulier, car il faudrait וְקָבֵנוּ mais selon le באור le ב est pour le second ב radical.

14. שדה צפים *Champ des sentinelles*, placées pour explorer le pays et annoncer les invasions des ennemis. L'emplacement se nomme מצפה *milspa;* c'est aussi un nom de ville (Isaïe, ch. 21, v. 11, et ch. 52, v. 8). הפסגה *Pisga*, voy. ci-dessus, ch. 21, v. 20.

15. ויאמר Les Septante ajoutent בלעם la version syriaque de même. כה Ce mot manque dans huit manuscrits hébreux, dans le texte samaritain et dans les Septante. עלתך Plusieurs manuscrits hébreux, le texte samaritain, les Septante et la version syriaque, ont le pluriel עלתיך — ואנכי אקרה כה Septante *je veux aller interroger Dieu*; littéralement *je veux aller à la rencontre de Dieu.*

16. יהוה *Iehova.* Samaritain מלאך ה' *envoyé de Dieu.* Six manuscrits hé-

9. De la pointe des rochers je le regarde,
Sur lui des collines je plane ;
Voilà, ce peuple demeure isolé ;
Dans les nations il ne sera point compté.

10. Qui peut évaluer de Jacob la poussière?
Qui énumérera le quart d'Israel ?
Puisse mon âme mourir de la mort des justes !
Ma fin être semblable à la leur !

11. Balak dit à Bilame : que me fais-tu? je t'ai amené pour faire des imprécations contre mon ennemi, et voilà que bénissant tu l'as béni!

12. Il répondit et dit : n'est-ce pas ce que Dieu me met dans la bouche que je dois observer de dire ?

Sept. δήμους, *les peuples* d'Israel. Saadias dit : *qui peut évaluer les germes d'Israel?* תמות נפשי מות ישרים Septante *que mon âme meure dans les âmes des justes*; ils ont lu בנפשות ישרים la leçnn du texte est préférable; elle est plos dans le génie de la langue. Il y en a qni vnient ici une allusion à ישרון *yeschouroune*, épithète d'Israel. ותהי אחריתי כמהו *que ma fin sait comme lui*, cnmme la sienne ; Septante *que ma descendance devienne comme leur descendance*. Il y a des commentateurs qui ont pensé ici au dogme de l'immortalité de l'âme ; c'est une cnnjecture contraire à tnute vraisemblance. Ce dngme n'est nulle part indiqué dans le Pentatenqoe. Il serait étrange qu'il y fût cnnsigné par nn prophète chaldéen. Ce chant, d'une admirable simplicité, semble remonter an meilleur temps de la littérature prophétique. Il est dans le genre de poème désigné sous le nom de לשון כפול *diction double*. Chaque pensée est énnncée deux fnis, en termes à peu près synonymes, et par des expressinns légèrement nnancées. C'est le retour symétrique de la même pensée, en qnelque snrte une rime, nnn pnnr l'nreille, mais pnur l'intelligence. Cette rime intellectuelle constitue la lni métriqoe des hymnes et des apophthegmes bibliques; et tout cnmme la rime verbale, c'est un mnyen mnémnnique qui devient fatigant lnrsqn'il est trop prolongé.

12. ויען Les Septante ajnutent *Bilame*; de même dans un manuscrit hébreu et dans la versinn syriaqne.

9 כִּי־מֵרֹאשׁ צֻרִים אֶרְאֶנּוּ וּמִגְּבָעוֹת אֲשׁוּרֶנּוּ הֶן־עָם לְבָדָד
יִשְׁכֹּן וּבַגּוֹיִם לֹא יִתְחַשָּׁב׃ 10 מִי מָנָה עֲפַר יַעֲקֹב
וּמִסְפָּר אֶת־רֹבַע יִשְׂרָאֵל תָּמֹת נַפְשִׁי מוֹת יְשָׁרִים וּתְהִי
אַחֲרִיתִי כָּמֹהוּ׃ 11 וַיֹּאמֶר בָּלָק אֶל־בִּלְעָם מֶה עָשִׂיתָ
לִי לָקֹב אֹיְבַי לְקַחְתִּיךָ וְהִנֵּה בֵּרַכְתָּ בָרֵךְ׃ 12 וַיַּעַן
וַיֹּאמַר הֲלֹא אֵת אֲשֶׁר יָשִׂים יְהוָה בְּפִי אֹתוֹ אֶשְׁמֹר

9. אשורנו De שור *opercevoir*, planer par les regards sur un objet. לבדד *Seul*, isolé; de là בד et לבד — ובגוים לא יתחשב *Dans les nations il ne sera pas compté.* Selon Philon, il est séparé non pas tant par le pays et l'espace que par les rites qui lui sont propres, et des cérémonies étrangères n'ont pas souillé son culte (Philon, de la vie de Moïse). Ounklousse paraphrase ובעממיא לא יתדנון גמירא *dans les peuples ils ne seront pas châtiés jusqu'à extinction.* Iar'hi dit que le bien qui arrive aux nations étrangères, les Israélites en jouissent sans que cela leur compte pour diminuer le bien qui leur est assigné en particulier. Selon Aben Esra, Bilame a prévu que ce peuple, même vaincu, n'adoptera pas les mœurs du vainqueur, comme font les autres nations. Quoi qu'il en soit, ce verset montre un état de la nation qui n'est plus celui du désert.

10. מנה Est un passé; למספר est un infinitif; il n'y a que les verbes qui soient suivis de את — מנה Et ספר expriment tous les deux l'action de compter; le premier toutefois paraît s'appliquer plus particulièrement à un dénombrement du peuple; voy. I Chr., ch. 21, v. 1, 17; de l'armée, I Rois, ch. 20, v. 25; tandis que ספר exprime l'action de compter en écrivant, *chiffrer;* voy. II Sam., ch. 8, v. 17, et ch. 20, v. 25; II Rois, ch. 12, v. 11, etc. Ounklousse paraphrase ainsi ce passage :
מן יכול לממני דעדקיא דבית יעקב דאמיר עליהון יסגון כעפרא דארעא *Qui peut compter les enfans de la maison de Jacob, dont il est dit qu'elle multipliera comme la poussiere de la terre*, etc. Les Septante rendent עפר יעקב par σπέρμα Ἰακὼβ, *les enfans de Jacob.* ומספר Septante, *et qui a compté*; ils ont lu מי ספר Cette leçon est mieux adaptée au parallèle qui règne dans ce chant. רבע *Le quart*, Samaritain מרבע Iar'hi dérive ce mot de רבע *coïre* רביעותיהן זרע היוצא מן התשמיש שלהם *coitum eorum semen quod e concubitu eorum prodit.* Ounklousse *le quart, un des quatre camps d'Israël.*

causte, et je m'en irai; peut-être que l'Éternel viendra à ma rencontre; et la chose qu'il m'aura fait voir, je te la dirai. Il s'en alla à l'écart.

4. Dieu vint au devant de Bilame; il lui dit: j'ai dressé les sept autels, et j'ai sacrifié sur l'autel un taureau et un bélier.

5. L'Éternel mit la parole dans la bouche de Bilame, et lui dit: retourne auprès de Balak, et ainsi tu parleras.

6. Il retourna auprès de lui qui se tenait près de son holocauste, lui ainsi que tous les principaux de Moab.

7. Il commença sa parabole, et dit:
D'Arame me conduisit Balak,
Le roi de Moab, des montagnes d'Orient;
Viens, maudis-moi (ce) Jacob;
Viens, injurie Israel!

* 8. Que dois-je (à l'exécration) vouer? Dieu n'a pas voué.
Que dois-je injurier? Dieu n'a pas injurié.

5. יהוה *Iehova*. Samaritain מלאך ה' *un ange de Dieu.*

6. עלתו Au singulier, samaritain עלתיו au pluriel; Septante et Syriaque de même. Le pluriel est la vraie leçon. Les Septante terminent ainsi: καὶ ἐγενήθη πνεῦμα θεοῦ ἐπ' αὐτῷ, *et l'esprit de Dieu fut sur lui;* ils ont lu ויהי רוח אלהים עליו.

7. משל — משלו Une poésie sans accompagnement de chant s'appelle משל voy. ci-dessus (ch. 21, v. 27). Samaritain משלים — ארם Septante *la Mésopotamie.* מואב *Moab.* Les Septante ajoutent λέγων, *et dit.* מהררי קדם *Des montagnes de l'orient.* La Mésopotamie est au nord de Moab, mais ces chaînes de montagnes s'étendent vers l'orient; du reste cette expression מהררי קדם est une répétition poétique du premier hémistiche, car ארם aussi est à l'orient; ארם מקדם Isaïe, ch. 9, v. 10, *Arame de l'Orient.* לכה Pour ויאמר לכה ellision poétique. זעמה De זעם *mépris* de colère; mépriser voy. Prov., ch. 24, v. 24).

8. אקב Racine קבב *faire des imprécations;* comme ראבת de כתת.

לְבָלָק הִתְיַצֵּב עַל־עֹלָתֶךָ וְאֵלְכָה אוּלַי יִקָּרֵה יְהוָה
לִקְרָאתִי וּדְבַר מַה־יַּרְאֵנִי וְהִגַּדְתִּי לָךְ וַיֵּלֶךְ שֶׁפִי ׃ 4
וַיִּקָּר אֱלֹהִים אֶל־בִּלְעָם וַיֹּאמֶר אֵלָיו אֶת־שִׁבְעַת הַמִּזְבְּחֹת
עָרַכְתִּי וָאַעַל פָּר וָאַיִל בַּמִּזְבֵּחַ ׃ 5 וַיָּשֶׂם יְהוָה דָּבָר
בְּפִי בִלְעָם וַיֹּאמֶר שׁוּב אֶל־בָּלָק וְכֹה תְדַבֵּר ׃ 6 וַיָּשָׁב
אֵלָיו וְהִנֵּה נִצָּב עַל־עֹלָתוֹ הוּא וְכָל־שָׂרֵי מוֹאָב ׃ 7
וַיִּשָּׂא מְשָׁלוֹ וַיֹּאמַר מִן־אֲרָם יַנְחֵנִי בָלָק מֶלֶךְ־מוֹאָב
מֵהַרְרֵי־קֶדֶם לְכָה אָרָה־לִּי יַעֲקֹב וּלְכָה זֹעֲמָה יִשְׂרָאֵל ׃
8 מָה אֶקֹּב לֹא קַבֹּה אֵל וּמָה אֶזְעֹם לֹא זָעַם יְהוָה ׃

Septante de même θεός. ודבר Construit avec מה je te dirai *la chose que* la vision me montrera. והגדתי לך *Je te dirai*. Les Septante ajoutent καὶ παρέστη Βαλὰκ ἐπὶ τῆς θυσίας αὐτοῦ, *et Balak resta près de son sacrifice*; ils ont lu ובלק נצב על עלתו — שפי Mot de signification douteuse. Ounklousse dit יחידי *seul*, dans la solitude. Ben Ouziel paraphrase נחין כחיוא *il rampa comme un serpent*. Jerousch. בלב שפר *avec un cœur brisé*. Septante ἐπορεύθη εὐθεῖαν, *il s'en alla dans une région plane*, dans la plaine, en descendant de la montagne. Syriaque שפיאת *dans une plaine*. D'autres traduisent au contraire *sur le sommet d'une montagne*. Selon Mendelsohn, ce mot signifie *élévation*; de même Jérém., ch. 4, v. 11, et ch. 12, v. 12, שפים במדבר *des collines dans le désert*. Il a la signification de *nu* dans Job, ch. 33, v. 21, ושפי עצמתיו *ses os sont décharnés*. Racine שפה *être chauve*. Aben Esra dérive ce mot de שפה *voix*; il marmottait à voix basse pour faire des sottises; en hébreu et en chaldéen שוף et שפה signifient *briser*, *rompre*; Deutér., ch. 9, ואכת אתו טחון Ounklousse traduit ושפי יתי בשפינא Vulgate *abiit velociter*, *il s'en alla bien vite*. Nous adoptons : *il s'en alla à l'écart*.

4. ויקר Racine קרה *rencontrer*, *trouver*, pour ויקרה Samaritain וימצא מלאך אלהים את בלעם *un ange de Dieu trouva Bilame*. Les Sept. traduisent ainsi ce verset: *Bilame s'en alla pour interroger Dieu*; il s'en alla dans un endroit découvert, et Dieu se manifesta à Bilame, et Bilame lui dit. Le mot hébreu ויקר donne à entendre que l'apparition de Dieu est une espèce de hasard pour Bilame, une sorte de rencontre; c'est ce qu'exprime aussi Bilame dans le verset précédent.

mes; mais rien que ce que je dirai à toi, cela (toutefois) tu diras. Bilame s'en alla avec les principaux de Balak.

36. Balak apprit que Bilame venait, et sortit au devant de lui, dans une ville de Moab, qui est à la frontière d'Arnone, au bout de la frontière.

37. Balak dit à Bilame : n'ai-je pas envoyé vers toi pour t'appeler? Pourquoi ne voulais-tu pas venir vers moi? ne puis-je donc pas te récompenser?

38. Bilame dit à Balak : voilà que je suis venu auprès de toi. Pourrai-je maintenant dire quelque chose? Ce que Dieu me mettra dans la bouche, voilà ce que je dirai.

39. Bilame alla avec Balak, et ils arrivèrent à Kiriath 'Houtsoth.

40. Balak égorgea des bœufs et des brebis, et (en) envoya à Bilame et aux chefs qui étaient avec lui.

41. Et quand il fut matin, Balak prit Bilame, et le fit monter aux hauts lieux de Bâal, et il vit de là une partie du peuple.

CH. XXIII. 1. Bilame dit à Balak : bâtis-moi ici sept autels, et prépare-moi ici sept taureaux et sept béliers.

2. Balak fit comme Bilame avait dit. Balak et Bilame offrirent un taureau et un bélier sur l'autel.

3. Bilame dit à Balak : tiens-toi auprès de ton holó-

joug a respectés, et autant de brebis de deux ans, choisies selon la coutume. »
(*Traduction de Mollevaut.*)

2. בלק ובלעם Ces deux mots manquent dans les Septante et dans deux manuscrits hébreux. במזבח Ounklousse על כל מדבחא *sur chaque autel.*

3. התיצב Racine יצב du *Hithpael*, à l'impératif. Dans neuf manuscrits hébreux on trouve כה *ici*, après ce mot; la version syriaque de même. על עלתך Au singulier; le Samaritain a עלתיך au pluriel; de même plus de 30 manuscrits hébreux et la version syriaque. יהוה *Iehova.* Samaritain אלהים *Elohime*;

אֲשֶׁר־אֲדַבֵּר אֵלֶיךָ אֹתוֹ תְדַבֵּר וַיֵּלֶךְ בִּלְעָם עִם־שָׂרֵי
בָלָק׃ 36 וַיִּשְׁמַע בָּלָק כִּי־בָא בִלְעָם וַיֵּצֵא לִקְרָאתוֹ
אֶל־עִיר מוֹאָב אֲשֶׁר עַל־גְּבוּל אַרְנֹן אֲשֶׁר בִּקְצֵה הַגְּבוּל׃
37 וַיֹּאמֶר בָּלָק אֶל־בִּלְעָם הֲלֹא שָׁלֹחַ שָׁלַחְתִּי אֵלֶיךָ
לִקְרֹא־לָךְ לָמָּה לֹא־הָלַכְתָּ אֵלָי הַאֻמְנָם לֹא אוּכַל כַּבְּדֶךָ׃
38 וַיֹּאמֶר בִּלְעָם אֶל־בָּלָק הִנֵּה־בָאתִי אֵלֶיךָ עַתָּה הֲיָכֹל
אוּכַל דַּבֵּר מְאוּמָה הַדָּבָר אֲשֶׁר יָשִׂים אֱלֹהִים בְּפִי אֹתוֹ
אֲדַבֵּר׃ רביעי (ששי כשהן מחוברין) 39 וַיֵּלֶךְ בִּלְעָם
עִם־בָּלָק וַיָּבֹאוּ קִרְיַת חֻצוֹת׃ 40 וַיִּזְבַּח בָּלָק בָּקָר
וָצֹאן וַיְשַׁלַּח לְבִלְעָם וְלַשָּׂרִים אֲשֶׁר אִתּוֹ׃ 41 וַיְהִי
בַבֹּקֶר וַיִּקַּח בָּלָק אֶת־בִּלְעָם וַיַּעֲלֵהוּ בָּמוֹת בָּעַל וַיַּרְא
מִשָּׁם קְצֵה הָעָם׃ כג 1 וַיֹּאמֶר בִּלְעָם אֶל־בָּלָק
בְּנֵה־לִי בָזֶה שִׁבְעָה מִזְבְּחֹת וְהָכֵן לִי בָּזֶה שִׁבְעָה פָרִים
וְשִׁבְעָה אֵילִים׃ 2 וַיַּעַשׂ בָּלָק כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר בִּלְעָם
וַיַּעַל בָּלָק וּבִלְעָם פַּר וָאַיִל בַּמִּזְבֵּחַ׃ 3 וַיֹּאמֶר בִּלְעָם

38. **אדבר** Samaritain **אשמר לדבר** *j'aurai soin de dire.*

39. **ויבאו** Samaritain **ויבאיהו** *ils le menèrent.* Syriaque id. **קרית חצות** *La ville de 'Hautsath;* nom de ville. Ounklousse **לקרית מחוזהי** *à la ville de ses visions.* Ben Ouziel dit que c'est une grande ville du royaume de Si'hone, et appelée **ברושא** *Beroscha.* C'est peut-être Bersima, ville de Mésopotamie. Septante πόλεις ἐπαύλεων, *ville des habitations*, ils ont lu **חצרות**.

41. **במות בעל** Les *hauteurs de Bâal.* Colline consacrée à Bâal. Ounklousse **לרמת דחלתיה** *à l'élévation* (destinée) *au culte.* Septante *sur le stèle de Baal.* **וירא** *Il vit.* Septante *et il lui montra.*

Ch. XXIII. 1. **שבעה** *Sept.* Ce nombre était sacré chez les peuples anciens; il tenait au culte des astres ou au sabéisme. Déiphobe, prêtresse de Phébus, qu'on croit être la même que la sibylle de Cumes, dit à Enée :

Nunc grege de intacto Septem mactare juvencus
Præstiterit, totidem lectas de more bidentes.
(Æn. VI, 38, 39).

« Maintenant il faut immoler sept jeunes taureaux d'un troupeau que le

sur laquelle tu as monté depuis ton existence jusqu'à ce jour? Suis-je accoutumée à te faire ainsi? Il répondit : non.

31. L'Éternel ouvrit les yeux de Bilame, et il vit l'ange de l'Éternel se tenant dans le chemin, et son glaive nu en main; il s'inclina, et se prosterna sur sa face.

32. L'ange de l'Éternel lui dit : pourquoi as-tu frappé ton ânesse déjà trois fois? C'est moi qui suis sorti pour (t'être) un obstacle; car ce voyage est trop hâté contre moi.

33. L'ânesse m'a vu, et s'est détournée devant moi déjà trois fois; si elle ne se fût pas détournée, maintenant c'est toi que j'aurais tué, et elle je l'aurais laissée en vie.

34. Bilame dit à l'ange de l'Éternel : j'ai péché, car je ne savais pas que tu te tenais au devant de moi dans le chemin; et maintenant, si cela te déplaît, je m'en retournerai.

35. L'ange de l'Éternel dit à Bilame : va avec ces hom-

couvrir, se précipiter. Mendelsohn traduit, *car ce voyage qui m'est odieux a été trop promptement résolu.*

33. ותראֲני Pour ותראֵני comme Exode, ch. 33, v. 21, לא יראני pour החייתי—יראֵני Selon le Talmud, l'ânesse est morte immédiatement après avoir parlé.

35. תדבר Samaritain תשמר לדבר *tu auras soin de parler.* Septante id. וילך בלעם *Et Bilame alla.* On pourrait supprimer toute l'aventure de l'ânesse, depuis le verset 20 jusqu'au verset 35, sans qu'il y eût lacune dans le récit. C'est le parti qu'a pris Philon; mais en supposant que le verset 20 soit interpolé, on pourrait conserver le reste, et c'est ce qu'a fait Josèphe.

מֵעוֹדְךָ עַד־הַיּוֹם הַזֶּה הַהַסְכֵּן הִסְכַּנְתִּי לַעֲשׂוֹת לְךָ כֹּה
וַיֹּאמֶר לֹא׃ 31 וַיְגַל יְהוָה אֶת־עֵינֵי בִלְעָם וַיַּרְא אֶת־
מַלְאַךְ יְהוָה נִצָּב בַּדֶּרֶךְ וְחַרְבּוֹ שְׁלֻפָה בְּיָדוֹ וַיִּקֹּד וַיִּשְׁתַּחוּ
לְאַפָּיו׃ 32 וַיֹּאמֶר אֵלָיו מַלְאַךְ יְהוָה עַל־מָה הִכִּיתָ
אֶת־אֲתֹנְךָ זֶה שָׁלוֹשׁ רְגָלִים הִנֵּה אָנֹכִי יָצָאתִי לְשָׂטָן
כִּי־יָרַט הַדֶּרֶךְ לְנֶגְדִּי׃ 33 וַתִּרְאַנִי הָאָתוֹן וַתֵּט לְפָנַי
זֶה שָׁלֹשׁ רְגָלִים אוּלַי נָטְתָה מִפָּנַי כִּי עַתָּה גַּם־אֹתְכָה
הָרַגְתִּי וְאוֹתָהּ הֶחֱיֵיתִי׃ 34 וַיֹּאמֶר בִּלְעָם אֶל־מַלְאַךְ
יְהוָה חָטָאתִי כִּי לֹא יָדַעְתִּי כִּי אַתָּה נִצָּב לִקְרָאתִי בַּדָּרֶךְ
וְעַתָּה אִם־רַע בְּעֵינֶיךָ אָשׁוּבָה לִּי׃ 35 וַיֹּאמֶר מַלְאַךְ
יְהוָה אֶל־בִּלְעָם לֵךְ עִם־הָאֲנָשִׁים וְאֶפֶס אֶת־הַדָּבָר

l'idée d'existence, d'être; *depuis ton existence*; Septante *depuis la jeunesse*; Onnklousse מדאיתך *depuis que tu es*. Le Talmud rapporte que Bilame avait des familiarités avec son ânesse; ce que dit aussi Ben Ouziel מתחנייתי מנך במשכבא Leclerc est surpris de l'indifférence de Bilame en entendant parler sa monture; on cet homme, dit-il, était en délire, ou il croyait peut-être à la métempsycose, et alors il était moins étonné d'entendre parler une bête. Singulière explication! ההסכן Racine סכן dont la signification primitive est *demeurer*; de là *s'accoutumer*, *être accoutumé* (comme *habitude*, *habituel* viennent *d'habiter*); ההסכן הסכנתי *suis-je accoutumé?*

32. לשטן Samaritain לשטנך *pour le traverser*. Septante id. ירט Mot de signification douteuse, qui se rencontre encore une seule fois, Job, ch. 16, v. 11. ועל ידי רשעים ירטני — ירט Signifie *précipiter dans le malheur*. Onnklousse et Ben Ouziel, ne traduisant pas, paraphrasent ainsi: « Il m'est connu que tu t'es « mis en route de bonne volonté, à mon encontre. » Samaritain כי הרע דרכך *ta voie* (ta manière d'agir) *me déplait*. Septante ὅτι οὐκ ἀστεία, *la conduite n'est pas honnête*. La Vulgate dit *perversa*, *perverse*. Syriaque אל דרכא אורחא לקבלי *ton chemin n'est pas droit à mon égard*. On dérive encore ce mot de l'arabe ורט *il fut dangereux*, pervers. Saadias traduit: תורטי אלטריק *le chemin est dangereux*. En chaldéen רהט veut dire aussi

min, ayant en main son glaive tiré; alors l'ânesse se détourna du chemin, et s'en allait dans les champs. Alors Bilame frappa l'ânesse, pour la ramener dans le chemin.

24. L'ange de l'Éternel s'arrêta dans un sentier de vigne, clôturé deçà, et clôturé delà.

25. L'ânesse, voyant l'ange de l'Éternel, se pressa contre la muraille, et serra le pied de Bilame contre la muraille; il continua de la frapper.

26. L'ange de l'Éternel continua d'aller, et se plaça dans un lieu étroit, où il n'y avait nul chemin pour tourner à droite ou à gauche.

27. L'ânesse, voyant l'ange de l'Éternel, s'abattit sous Bilame. La colère de Bilame s'enflamma, et il frappa l'ânesse avec un bâton.

28. Alors l'Éternel ouvrit la bouche de l'ânesse, et elle dit à Bilame : que t'ai-je fait, que voilà trois fois que tu m'as frappée ?

29. Bilame dit à l'ânesse : parce que tu t'es moquée de moi; car si j'avais un glaive en main je te tuerais maintenant.

30. L'ânesse dit à Bilame : Ne suis-je pas ton ânesse

Le Talmud dit que la voix (פי) de l'âne est une des dix choses créées le vendredi soir. Abeu Esra, après avoir rapporté cette tradition et d'autres, ajoute que Bilame était un astrologue, et il finit par son dicton accoutumé, quand il est embarrassé : « Le mystère est que la partie ne peut pas changer la partie ; « mais le tout peut changer la partie; je ne puis t'expliquer ce mystère «(ולא אוכל לגלות זה הסוד), et si tu entends le mystère des anges d'A- « brahame et de Jacob, tu entendras la vérité. » C'est ce qu'on appelle parler pour ne rien dire.

30. מעודך — עוד Adverbe, *encore*, avec le מ ablatif *de*, *depuis*, et le suffixe ך pronom possessif; accompagné de ce pronom le mot עוד renferme

בַּדֶּ֔רֶךְ וְחַרְבּ֤וֹ שְׁלוּפָה֙ בְּיָד֔וֹ וַתֵּ֤ט הָֽאָתוֹן֙ מִן־הַדֶּ֔רֶךְ וַתֵּ֖לֶךְ
בַּשָּׂדֶ֑ה וַיַּ֤ךְ בִּלְעָם֙ אֶת־הָ֣אָת֔וֹן לְהַטֹּתָ֖הּ הַדָּֽרֶךְ׃
24 וַֽיַּעֲמֹד֙ מַלְאַ֣ךְ יְהוָ֔ה בְּמִשְׁע֖וֹל הַכְּרָמִ֑ים גָּדֵ֥ר מִזֶּ֖ה
וְגָדֵ֥ר מִזֶּֽה׃ 25 וַתֵּ֨רֶא הָֽאָת֜וֹן אֶת־מַלְאַ֣ךְ יְהוָ֗ה וַתִּלָּחֵץ֙
אֶל־הַקִּ֔יר וַתִּלְחַ֛ץ אֶת־רֶ֥גֶל בִּלְעָ֖ם אֶל־הַקִּ֑יר וַיֹּ֖סֶף
לְהַכֹּתָֽהּ׃ 26 וַיּ֥וֹסֶף מַלְאַךְ־יְהוָ֖ה עֲב֑וֹר וַֽיַּעֲמֹד֙ בְּמָק֣וֹם
צָ֔ר אֲשֶׁ֛ר אֵֽין־דֶּ֥רֶךְ לִנְט֖וֹת יָמִ֥ין וּשְׂמֹֽאול׃ 27 וַתֵּ֤רֶא
הָֽאָתוֹן֙ אֶת־מַלְאַ֣ךְ יְהוָ֔ה וַתִּרְבַּ֖ץ תַּ֣חַת בִּלְעָ֑ם וַיִּֽחַר־אַ֣ף
בִּלְעָ֔ם וַיַּ֥ךְ אֶת־הָאָת֖וֹן בַּמַּקֵּֽל׃ 28 וַיִּפְתַּ֥ח יְהוָ֖ה אֶת־
פִּ֣י הָֽאָת֑וֹן וַתֹּ֤אמֶר לְבִלְעָם֙ מֶה־עָשִׂ֣יתִֽי לְךָ֔ כִּ֣י הִכִּיתַ֔נִי זֶ֖ה
שָׁלֹ֥שׁ רְגָלִֽים׃ 29 וַיֹּ֤אמֶר בִּלְעָם֙ לָֽאָת֔וֹן כִּ֥י הִתְעַלַּ֖לְתְּ בִּ֑י
ל֤וּ יֶשׁ־חֶ֙רֶב֙ בְּיָדִ֔י כִּ֥י עַתָּ֖ה הֲרַגְתִּֽיךְ׃ 30 וַתֹּ֨אמֶר
הָאָת֜וֹן אֶל־בִּלְעָ֗ם הֲלוֹא֙ אָנֹכִ֣י אֲתֹנְךָ֗ אֲשֶׁר־רָכַ֣בְתָּ עָלַ֠י

ch. 29. v. 4; II Sam., ch. 19, v. 25. On sait que *Satan*, pris d'une manière abstraite, est devenu le nom du mauvais principe, du tentateur, d'un démon infernal. Le mot grec a fourni celui de *diable*; le Teufel des Allemands. נעריו *Ses garçons*. Selon Ben Ooziel יניס וימרים *Ianis et Iamris* (voir Ex., ch. 1, v. 15).

23. ותרא האתון *L'ânesse vit*. Les commentateurs se donnent encore du mal pour expliquer d'une manière naturelle l'épisode de l'ânesse. Les uns disent que tout est de l'invention de Bilame; d'autres, que cette conversation d'un cavalier avec sa monture est chose habituelle, mais que la réponse est une fiction; tandis qu'il est de toute évidence que nous lisons un récit poétique dont le merveilleux est une condition essentielle. ותלך בשדה *Elle alla dans les champs*. Nous voyons ici des routes tracées; ce qui annonce un haut degré de culture et de bien-être.

24. במשעול Expression unique; ce mot signifie *sentier étroit*, un ravin; racine שעל inusité, et signifiant peut-être *être creux*; de là שעלו Isaïe, ch. 40, v. 12, *la main bombée*, creuse. Ounklonsse שביל Septante ἐν ταῖς αὔλαξι, *dans les sillons*.

28. ויפתח ה' *Iehova ouvrit la bouche de l'ânesse*. On sait qu'Homère imagine aussi une conversation entre Achille et son cheval Xanthe (Il, v. 407).

ment, et tout ce que tu me diras, je le ferai. Viens donc, fais-moi des imprécations contre ce peuple.

18. Bilame répondit, et dit aux serviteurs de Balak : quand Balak me donnerait sa maison pleine d'argent et d'or, je ne pourrais pas transgresser l'ordre de l'Éternel mon Dieu, pour faire (quelque chose) de petit ou de grand.

19. Maintenant demeurez donc vous aussi cette nuit ici, et je saurai ce que l'Éternel continuera à me dire.

20. Dieu vint auprès de Bilame pendant la nuit, et lui dit : si ces hommes sont venus pour t'appeler, lève-toi, et va avec eux ; mais toutefois ce que je te dirai, cela tu feras.

21. Bilame se leva le matin, sella son ânesse, et s'en alla avec les chefs de Moab.

22. Mais la colère de Dieu s'enflamma de ce qu'il (Bilame) y allait, et l'ange de l'Éternel se plaça dans le chemin pour (lui être) un obstacle. Il était monté sur son ânesse, et ses deux serviteurs étaient avec lui.

23. L'ânesse vit l'ange de l'Éternel placé dans le che-

sa version arabe, ajoute deux mots au texte : Dieu s'irrite de ce que Bilame est allé, poussé par son avidité. Nà'hmeni pense que Bilame n'a pas dit aux envoyés à quelle condition il allait avec eux, et c'est cela qui irrite Iehova. Selon nous, voici l'effet dramatique qu'a en vue le texte : Dieu ne veut pas que Bilame aille ; c'est là sa véritable intention ; mais Bilame revient à la charge. Importuné, Iehova lui dit en colère : va donc, mais fais ce que je te dirai ; et pour lui bien imprimer l'ordre de ne faire que selon sa volonté, il lui envoie un ange et fait parler l'ânesse. לשטן *Lesatane*. Sept. ἐνδιαβάλλειν, *pour le traverser*, lui mettre des embuscades, comme s'il y avait le verbe לַשְׂטֹן mais la ponctuation du texte לְשָׂטָן présente un subtantif, comme I Sam.,

אֲשֶׁר־תֹּאמַר אֵלַי אֶעֱשֶׂה וּלְכָה־נָּא קָבָה־לִּי אֵת הָעָם
הַזֶּה׃ 18 וַיַּעַן בִּלְעָם וַיֹּאמֶר אֶל־עַבְדֵי בָלָק אִם־
יִתֶּן־לִי בָלָק מְלֹא בֵיתוֹ כֶּסֶף וְזָהָב לֹא אוּכַל לַעֲבֹר אֶת־
פִּי יְהוָה אֱלֹהָי לַעֲשׂוֹת קְטַנָּה אוֹ גְדוֹלָה׃ 19 וְעַתָּה
שְׁבוּ נָא בָזֶה גַּם־אַתֶּם הַלָּיְלָה וְאֵדְעָה מַה־יֹּסֵף יְהוָה דַּבֵּר
עִמִּי׃ 20 וַיָּבֹא אֱלֹהִים ׀ אֶל־בִּלְעָם לַיְלָה וַיֹּאמֶר לוֹ
אִם־לִקְרֹא לְךָ בָּאוּ הָאֲנָשִׁים קוּם לֵךְ אִתָּם וְאַךְ אֶת־
הַדָּבָר אֲשֶׁר־אֲדַבֵּר אֵלֶיךָ אֹתוֹ תַעֲשֶׂה׃ שלישי 21
וַיָּקָם בִּלְעָם בַּבֹּקֶר וַיַּחֲבֹשׁ אֶת־אֲתֹנוֹ וַיֵּלֶךְ עִם־שָׂרֵי
מוֹאָב׃ 22 וַיִּחַר־אַף אֱלֹהִים כִּי־הוֹלֵךְ הוּא וַיִּתְיַצֵּב
מַלְאַךְ יְהוָה בַּדֶּרֶךְ לְשָׂטָן לוֹ וְהוּא רֹכֵב עַל־אֲתֹנוֹ וּשְׁנֵי
נְעָרָיו עִמּוֹ׃ 23 וַתֵּרֶא הָאָתוֹן אֶת־מַלְאַךְ יְהוָה נִצָּב

18. **אל עבדי בלק** *Aux serviteurs de Balak*. **Septante** *ἄρχουσι*, *aux princes* **de Balak, comme s'il y avait שרי Saad. de même; la Volgate a omis ces deux mots. וזהב** *Et de l'or*; **Samaritain או זהב** *ou de l'or*. **Septante id. Cette preuve de désintéressement est au contraire, chez Iar'hi, un indice d'une extrême cupidité. Tous les commentateurs en général montrent des dispositions haineuses contre Bilame, et en vérité on ne sait pourquoi; car ce prophète araméen se montre en chaque occasion fidèle et obéissant aux inspirations divines, qu'en termes modernes on appelle celles de la conscience.**

19. **מה יסף ה' דבר** *Ce que l'Éternel ajoutera de dire*. **Bilame pense que Dieu n'a pas achevé de dire sa pensée la première fois, et que peut-être il aura encore quelque chose à lui apprendre relativement à toute cette affaire. Les commentateurs disent que Dieu, voyant la mauvaise disposition de Bilame, le laissa faire.**

20. **אלהים** *Elohime*. **Samaritain מלאך אלהים** *un envoyé de Dieu*.

22. **ויחר אף ה׳** *La colère de Dieu s'enflamma*. **Dieu, après avoir permis à Bilame d'aller, est irrité de ce qu'il a suivi sa permission. Les commentateurs se donnent bien du mal pour expliquer cette contradiction. Philon va jusqu'à dire que cette réponse (verset 20) est une invention de Bilame. Saadias, dans**

vous rendrai réponse, selon que l'Éternel me parlera; et les principaux de Moab restèrent avec Bilame.

9. Dieu vint à Bilame, et dit : qui (sont) ces hommes (qui sont) avec toi ?

10. Bilame dit à Dieu : Balak, fils de Tsipor, roi de Moab, a envoyé vers moi,

11. (Disant) : voici : le peuple sorti d'Égypte a couvert l'aspect de la terre; maintenant va, fais-moi une imprécation contre lui, peut-être pourrais-je le combattre, et l'expulser.

12. Dieu dit à Bilame : tu n'iras pas avec eux, tu ne maudiras pas ce peuple, car il est béni.

13. Bilame se levant, le matin, dit aux principaux de Balak : allez à votre pays, car l'Éternel refuse de me laisser aller avec vous.

14. Les seigneurs de Moab se levèrent, revinrent auprès de Balak, et dirent : Bilame a refusé d'aller avec nous.

15. Balak envoya de nouveau des chefs plus nombreux et plus considérés que les précédens.

16. Ils vinrent auprès de Bilame, et lui dirent : ainsi a dit Balak, fils de Tsipor : Oh! ne te refuse pas de venir auprès de moi.

17. Car, pour honorer, je t'honorerai considérable-

12. ברוך הוא *Il est béni*. Iar'hi dit : « Dieu ayant défendu la malédiction, Bilame voulut bénir; alors Dieu lui dit : Il n'est pas nécessaire; le peuple est béni. » Comme dit le proverbe : je ne veux ni de ton aiguillon ni de ton miel לא מדובשיך ולא מעוקציך.

13. יהוה Il parle de nouveau de Iehova. On voit que Bilame obéit à la voix de Dieu.

הַלַּיְלָה וַהֲשִׁבֹתִי אֶתְכֶם דָּבָר כַּאֲשֶׁר יְדַבֵּר יְהוָה אֵלָי
וַיֵּשְׁבוּ שָׂרֵי־מוֹאָב עִם־בִּלְעָם׃ 9 וַיָּבֹא אֱלֹהִים אֶל־בִּלְעָם
וַיֹּאמֶר מִי הָאֲנָשִׁים הָאֵלֶּה עִמָּךְ׃ 10 וַיֹּאמֶר בִּלְעָם
אֶל־הָאֱלֹהִים בָּלָק בֶּן־צִפֹּר מֶלֶךְ מוֹאָב שָׁלַח אֵלָי׃ 11
הִנֵּה הָעָם הַיֹּצֵא מִמִּצְרַיִם וַיְכַס אֶת־עֵין הָאָרֶץ עַתָּה לְכָה
קָבָה־לִּי אֹתוֹ אוּלַי אוּכַל לְהִלָּחֶם בּוֹ וְגֵרַשְׁתִּיו׃ 12 וַיֹּאמֶר
אֱלֹהִים אֶל־בִּלְעָם לֹא תֵלֵךְ עִמָּהֶם לֹא תָאֹר אֶת־הָעָם
כִּי בָרוּךְ הוּא׃ שני (חמישי כשהן מחוברין) 13 וַיָּקָם בִּלְעָם
בַּבֹּקֶר וַיֹּאמֶר אֶל־שָׂרֵי בָלָק לְכוּ אֶל־אַרְצְכֶם כִּי מֵאֵן יְהוָה
לְתִתִּי לַהֲלֹךְ עִמָּכֶם׃ 14 וַיָּקוּמוּ שָׂרֵי מוֹאָב וַיָּבֹאוּ
אֶל־בָּלָק וַיֹּאמְרוּ מֵאֵן בִּלְעָם הֲלֹךְ עִמָּנוּ׃ 15 וַיֹּסֶף עוֹד
בָּלָק שְׁלֹחַ שָׂרִים רַבִּים וְנִכְבָּדִים מֵאֵלֶּה׃ 16 וַיָּבֹאוּ
אֶל־בִּלְעָם וַיֹּאמְרוּ לוֹ כֹּה אָמַר בָּלָק בֶּן־צִפּוֹר אַל־נָא
תִמָּנַע מֵהֲלֹךְ אֵלָי׃ 17 כִּי־כַבֵּד אֲכַבֶּדְךָ מְאֹד וְכֹל

9. אלהים *Elohime.* C'est Elohime qui parle; dans le verset précédent il s'agit de Iehova. מי האנשים האלה *Qui sont ces gens-là?* question singulière de la part d'un Dieu qui sait tout; c'est une locution pour entrer en matière, dit Aben Esra. L'explication que donne Iar'hi de ces mots est plus singulière que ces mots mêmes.

11. עין הארץ Les Septante traduisent comme s'il y avait והוא יושב ממלי comme au verset 5. קבה Racine קבה *faire des imprécations*. La différence de ce verbe avec ארר paraît être celle-ci : ארר signifie *maudire*, prononcer des malédictions; קבה désigne de simples imprécations, des vœux négatifs, souhaiter que tel bien n'arrive pas. Aussi Bilame, parlant à Dieu, se sert d'un terme plus doux que celui dont se sont servis auprès de lui les ambassadeurs de Balak, et dont Dieu, pénétrant sa pensée, se sert à son égard. Ounklousse, toutefois, traduit les deux verbes de la même manière, לוט *lote*, qui, en chaldéen, signifie *maudire*. Selon Iar'hi קבה est au contraire un terme plus fort que ארר et signifie *maudire expressément*. וגרשתיו *Que je l'expulse*. Les Septante ajoutent *de la terre* (מן הארץ), comme au verset 6.

voici qu'un peuple est sorti d'Égypte, voici qu'il couvre l'aspect de la terre, et il campe vis-à-vis de moi.

6. Et maintenant, va donc, maudis-moi ce peuple-là, car il est plus puissant que moi; peut-être que je pourrais le battre et l'expulser du pays; car je sais que celui que tu bénis est béni, et que celui que tu maudis est maudit.

7. Les anciens de Moab et les anciens de Midiane partirent, portant les instrumens de divination en leurs mains, et ils arrivèrent auprès de Bilame, et lui dirent les paroles de Balak.

8. Il leur répondit : demeurez ici cette nuit, et je

6. ארה לי *Maudis-moi* ce peuple. Chez tous les peuples anciens il existait des hommes que l'on croyait avoir des rapports particuliers avec les êtres surhumains, avec les dieux, etc. Ces hommes, au moyen de certaines paroles, possédaient la vertu de bénir et de maudir, à volonté. Ces hommes portaient divers noms chez divers peuples. C'étaient les *nabi*, les *hozé*, chez les peuples sémitiques, et Bilame était un nabi araméen (voy. Macrob. Saturn., lib. 3, ch. 9, et Plutarque, *Vie de Crassus*, cité par Leclerc). נכה Infinitif, racine נכה *frapper*. Ounkl. לאגחא ביה קרב *pour lui faire la guerre*. יואר Ainsi que ארה, a pour racine ארר *maudire*. יואר Est la troisième personne singulière du *Hophal*.

7. וקסמים Samaritain וקסמיהם avec le pronom possessif קסמים Sept. μαντεῖα *des objets divinatoires*; les ustensiles nécessaires pour faire les sortiléges. Ounklousse ne traduit pas ce mot. Selon d'autres, il s'agit ici non des sortiléges, mais de leurs prix; ils portaient des présens pour rémunérer l'opération de Bilame. Comme בשרה il signifie *nouvelle* et *prix de la nouvelle* (II Sam., ch. 4, v. 10). Le texte ne s'explique pas assez clairement.

8. הלילה *La nuit*, l'écrivain veut faire comprendre que Iehova se communiquait aux nabi seulement la nuit, en des songes, et non le jour, comme à Mosché. מואב *Moab*. Le texte ne dit pas si les sénateurs de Midiane sont restés ou non; selon Iar'hi ils s'en seraient allés.

יָצָא מִמִּצְרַיִם הִנֵּה כִסָּה אֶת־עֵין הָאָרֶץ וְהוּא יֹשֵׁב מִמֻּלִי׃
6 וְעַתָּה לְכָה־נָּא אָרָה־לִּי אֶת־הָעָם הַזֶּה כִּי־עָצוּם הוּא
מִמֶּנִּי אוּלַי אוּכַל נַכֶּה־בּוֹ וַאֲגָרְשֶׁנּוּ מִן־הָאָרֶץ כִּי יָדַעְתִּי
אֵת אֲשֶׁר־תְּבָרֵךְ מְבֹרָךְ וַאֲשֶׁר תָּאֹר יוּאָר׃ 7 וַיֵּלְכוּ
זִקְנֵי מוֹאָב וְזִקְנֵי מִדְיָן וּקְסָמִים בְּיָדָם וַיָּבֹאוּ אֶל־בִּלְעָם
וַיְדַבְּרוּ אֵלָיו דִּבְרֵי בָלָק׃ 8 וַיֹּאמֶר אֲלֵיהֶם לִינוּ פֹה

verneurs (נסיכי) portent l'épithète de princes midianites, et sont les mêmes que ceux nommés dans le Pentateuque rois de Midiane. Mais Mendelsohn croit que les Midianites formaient un état fédératif, et qu'il s'agit ici de l'assemblée fédérale; ce qui est fort conjectural. Septante γερουσία, *le sénat.* מדין *Midiane.* Pays limitrophe à Moab, qu'il ne faut pas confondre avec le pays de même nom où Mosché s'était réfugié en se sauvant de l'Égypte (Exode, ch. 2, v. 15). ילחכו Racine לחך *lécher*, transporter au palais (חך) par la langue; ici du *Piel*; ce verbe forme une onomatopée, comme לקק qui a la même signification, et qoi ne se dit que des chiens (I Rois, ch. 21, v. 19, 22, 28).

5. בלעם *Bilame*, selon la ponctuation massorétique; Septaote Βαλαὰμ, *Balaame.* Ceci montre de nouveau, ce qui est d'ailleurs pronvé en mille occasions, l'absence des points-voyelles. בעור *Beor.* Nous avons déjà remarqué (Gen., ch. 36, v. 16) l'analogie de ce nom avec celui d'un Alouf Édomite. Selon Ben Ooziel, Bilame est le même que Labane, beau-père de Jacob. פתורה *A Pethor.* Lieu inconnu; Oonkl. לפתור ארם *à Pethor de Mésopotamie*; voy. *Infrà*, ch. 23, v. 7, et encore plus exactement Deotér., ch. 29, v. 5. Il n'y a nul doute qu'il ne s'agisse d'une ville de l'Euphrate. Ben Ouziel dit פדן *Padane*, qui est, dit-il, פתור, et il dérive ce mot de פתר *expliquer;* parce qne Bilame expliquait des songes. Cette paraphrase a été adoptée par la Vulgate, qui prend un nom de lieu pour le nom d'une profession. הנהר *Le fleuve.* Ounkl. פרת *Phrath*, *l'Euphrate.* ארץ בני עמו *Pays de ses compatriotes;* ainsi Balak n'était pas Midianite, mais Amoréen. עמו Sam. עמון *Amone*; dans les versions vnlgate et syriaque et dans quatorze manuscrits hébreux, de même. Selon cette leçon, Balak serait de la nation d'Amone, et par conséquent on conçoit comment il a régné sur Moab. Mais on ne peut admettre que les Amonites se soient étendus jusqu'à l'Euphrate. עין הארץ Littéralement, *l'œil de la terre.* Ounklousse עין שמשא דארעא *l'œil du soleil sur la terre*, expression emphatique pour dire que toute la terre en est remplie. Septante ὄψιν, *aspect*, *visage.*

Ch. XXII. 1. Les enfans d'Israel partirent, et campèrent dans les campagnes de Moab, en-deçà du Iardène (Jourdain), de Ieré'ho (Jérico).

2. Balak, fils de Tsipor, vit tout ce qu'Israel avait fait à Amori.

3. Moab s'effraya beaucoup devant ce peuple, car il était considérable, et Moab fut inquiet au sujet des enfans d'Israel.

4. Moab dit aux anciens de Midiane : maintenant cet amas (d'hommes) broutera tous nos environs, comme le bœuf broute l'herbe des champs. Balak, fils de Tsipor, était roi de Moab, en ce temps-là.

5. Il envoya des messagers à Bilame (Balaam), fils de Beor, en Pethor [qui est sur le fleuve, pays des enfans de sa nation], pour l'appeler, en lui disant :

la femme de Mosché. Le mot sigoifie *oiseau*. לָאמֹרִי Le *kometz* du ל désigoe, selon Aben Esra, l'ennemi coonu.

3. ויגר Ounkl. ודחיל *il eut une frayeur*. Racine גור du *Kal*, *être effrayé*; au propre, *se retirer*; l'homme craiotif recole en arrière; ce verbe est ordioairement soivi de מן ou de מפני—ויקץ Racine קוץ du *Kal, avoir du dégoût*, du dépit; également construit avec מפני. Seloo Aben Esra. ce verbe a de l'analogie avec צוק *être mal à l'aise*, ce qui est probable, par la transposition des lettres. Élie Halevy, hébraïsant distingué, mort à Paris le 4 novembre 1826, et auteor d'one *Hymne à la paix* (imprimerie de la République. an X), et du למודי דת ומוסר *Instruction religieuse et morale*. a imaginé un système complet d'explication des racines hébraïqoes, au moyeo de ces permutations. Nous nous propnsons de soigner la publication de ce travail encore inédit. Les Sept. traduisent, comme Aben Esra, προσώχθισε, *il était peiaé*. Ounklousse de même ועקת Mendelsohn. daß ihm graute, *il fut dans une anxiété*.

4. זקני מדין *Vieillards* (sénateurs) *de Midiane*. Qui sont ces séoateurs? Selon Aben Esra, les mêmes que les cinq rois mentionnés plus bas (ch. 31, v. 5). Seloo Na'hmeni (רמבן). ce sont les gouverneurs de Si'hone, dont il est question dans Josoé (ch. 13, v. 21), et que le roi amoréen a placés sur les Midianites après les avoir soumis à sa domination. Dans l'endroit cité, ces gou-

כב 1 וַיִּסְעוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיַּחֲנוּ בְּעַרְבוֹת מוֹאָב מֵעֵבֶר
לְיַרְדֵּן יְרֵחוֹ׃ ס

2 וַיַּרְא בָּלָק בֶּן־צִפּוֹר אֵת כָּל־אֲשֶׁר־עָשָׂה יִשְׂרָאֵל
לָאֱמֹרִי׃ 3 וַיָּגָר מוֹאָב מִפְּנֵי הָעָם מְאֹד כִּי רַב־הוּא
וַיָּקָץ מוֹאָב מִפְּנֵי בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃ 4 וַיֹּאמֶר מוֹאָב אֶל־
זִקְנֵי מִדְיָן עַתָּה יְלַחֲכוּ הַקָּהָל אֶת־כָּל־סְבִיבֹתֵינוּ כִּלְחֹךְ
הַשּׁוֹר אֵת יֶרֶק הַשָּׂדֶה וּבָלָק בֶּן־צִפּוֹר מֶלֶךְ לְמוֹאָב בָּעֵת
הַהִוא׃ 5 וַיִּשְׁלַח מַלְאָכִים אֶל־בִּלְעָם בֶּן־בְּעוֹר פְּתוֹרָה
אֲשֶׁר עַל־הַנָּהָר אֶרֶץ בְּנֵי־עַמּוֹ לִקְרֹא־לוֹ לֵאמֹר הִנֵּה עַם

Ch. XXII. ויסעו *Ils partirent.* Ce verset appartient évidemment au chapitre précédent. ערבות *Plaines.* Ounklousse במישרא *dans le camp.* Septante ἐπὶ δυσμῶν, *à l'occident;* ils ont lu בערב Selon Burkhard, la plaine moabitique est cette partie qui porte aujourd'hui le nom de אל טמרה *sel caché, déprimé,* nom commun en Syrie à toutes les plaines (*Travels*, p. 368), dont le sol est sablonneux et stérile. ירחו *De Ierê'ho* (Jérico) c'est-à-dire *vis-à-vis* de cette ville.

2. וירא בלק *Balak vit.* Tout le récit contenu dans ce chapitre est d'un haut intérêt; on y trouve tous les ressorts merveilleux que les anciens faisaient agir dans les compositions épiques; l'intervention d'une déité, indirecte dans les songes, directe par des envoyés; le don de la parole donné à des êtres qui en sont naturellement privés, et enfin les chants prophétiques. Il est probable que cette composition remonte à une époque où il régnait une certaine culture sur les côtes occidentales de la Méditerranée, sous le gouvernement de Salomon; ce grand roi, le plus éclairé de sa dynastie, établit des relations avec les étrangers, fit fleurir le commerce, et probablement aussi les lettres. Ce temps correspond aussi à la composition des chants homériques. Voici à ce sujet l'opinion de Gueddes: « Quelques explicateurs de la Bible ont pensé, dans l'hypothèse que le Pentateuque est de Moïse, que cet auteur avait puisé l'épisode de Bilame dans des sources moabitiques; mais moi je crois que le compilateur du Pentateuque a eu recours soit à des manuscrits, soit aux traditions populaires de son temps. Tout l'épisode a l'air d'une légende. » בלק *Balak.* Ce n'est qu'au verset 4 qu'on apprend de quelle nation il était roi. צפור *Tsipor.* Nom d'homme; צפורה *Tsipora* est le nom de femme correspondant; c'est celui de

31. Israel s'établit dans le pays d'Amori.

32. Mosché envoya pour reconnaître Iâzer ; ils prirent les villages d'alentour, et on chassa l'Amori qui y était.

33. Ils tournèrent, et montèrent par le chemin de Baschone (Bassan). Og, roi de Baschone, sortit à leur rencontre pour le combat, lui et tout son peuple, à Edréi.

34. L'Éternel dit à Mosché : ne le crains pas, car je le livre entre tes mains avec tout son peuple et son pays. Tu lui feras comme tu as fait à Si'hone, roi d'Amori, qui habitait 'Heschbone.

35. Ils battirent lui et ses enfans et tout son peuple jusqu'à ne pas lui laisser de reste, et ils héritèrent son pays.

les débris de cette ville, qui porte aujourd'hui le nom de *Drah* (דרעה) ; le voyageur Richter l'a visitée en 1816. Voy. Wallfahrten im Morgenland (Berlin, 1822).

35. ואת בניו *Et ses enfans*. Ces deux mots manquent dans le texte samaritain. שריד *Reste*. Les Amoréens étaient des sept peuples dont l'extermination totale était ordonnée. Ben Ouziel rapporte sur Og, et d'après le Talmud, une historiette curieuse que voici : Quand Og vit le camp israélite, qui avait six parasanges d'étendue, il dit : je veux seul entreprendre le combat contre ce peuple, pour qu'il ne me fasse comme à Si'hone. Il détacha à cet effet une montagne de six parasanges d'étendue, et la posa sur sa tête pour la lancer sur les Israélites. Dieu fit venir un insecte qui perçant la montagne par le milieu y fit enfoncer la tête d'Og ; celui-ci voulant la dégager, ne put en venir à bout, parce qu'une de ses dents avait poussé fort avant. Mosché prit alors une cognée de dix coudées de longueur, et sautant en l'air à dix coudées de hauteur, il frappa le géant à la cheville du pied. En tombant le corps d'Og toucha le camp israélite.

וַיֵּשֶׁב יִשְׂרָאֵל בְּאֶרֶץ הָאֱמֹרִי׃ 32 וַיִּשְׁלַח מֹשֶׁה לְרַגֵּל
אֶת־יַעְזֵר וַיִּלְכְּדוּ בְּנֹתֶיהָ וַיּוֹרֶשׁ אֶת־הָאֱמֹרִי אֲשֶׁר־שָׁם׃
33 וַיִּפְנוּ וַיַּעֲלוּ דֶּרֶךְ הַבָּשָׁן וַיֵּצֵא עוֹג מֶלֶךְ־הַבָּשָׁן
לִקְרָאתָם הוּא וְכָל־עַמּוֹ לַמִּלְחָמָה אֶדְרֶעִי׃ 34 וַיֹּאמֶר
יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה אַל־תִּירָא אֹתוֹ כִּי בְיָדְךָ נָתַתִּי אֹתוֹ וְאֶת־
כָּל־עַמּוֹ וְאֶת־אַרְצוֹ וְעָשִׂיתָ לּוֹ כַּאֲשֶׁר עָשִׂיתָ לְסִיחֹן מֶלֶךְ
הָאֱמֹרִי אֲשֶׁר יוֹשֵׁב בְּחֶשְׁבּוֹן׃ 35 וַיַּכּוּ אֹתוֹ וְאֶת־בָּנָיו
וְאֶת־כָּל־עַמּוֹ עַד־בִּלְתִּי הִשְׁאִיר־לוֹ שָׂרִיד וַיִּירְשׁוּ אֶת־אַרְצוֹ׃

paraissent avoir été repris plus tard par les Moabites. Ce chant paraît postérieur à l'occupation de la Palestine.

31. וישב ישראל *Israel demeura.* Répétition du verset 25; le récit ayant été interrompu par un chant qu' est évidemment une interpolation. בארץ האמרי Sept. *dans toutes les villes d'Amorî*, comme au verset 25.

32. יעזר *Iâzer*, est une ville amoréenne trans-jordanique sur les limites de la tribu de Gad, à quinze milles de 'Heschbone (*Hieronymus in locis hebraicis ex Eusebio*). בנותיה Septante *ils vainquirent elle et ses dépendances;* ils ont lu אתת ואת בנתיה — ויירש D'après le *keri* ויורש racine ירש qui au *Hiphil* signifie *déposséder.*

33. עג *Og;* roi amoréen, le dernier des fameux Rephaïme, espèce de géans, à ce qu'il paraît. (Voy. Deutér., ch. 3, v. 12). הבשן *Baschane.* Basan porte le même nom chez les Syriens et les Arabes; le Βαταναια ou ναια, *Batanéa* des Grecs, et plus tard Decepole, contrée trans-jordanique, entre l'Arnone et le Iabok, et d'une fertilité remarquable. On croit qu'elle en a tiré son nom; car, d'après Bochart (Hiro, p. 1, lib. 11, ch. 31, p. 305), ce mot בתנא en arabe désigne un sol uni et fertile. La partie septentrionale de cette contrée porte aujourd'hui le nom de Hauran, (le חורן d'Ézéchiel, ch. 47, v. 16. Voy. aussi Deutér., ch. 31, v. 10; Josué ch. 10, v. 45). אדרעי *Edréi.* Voy. Deutér., ch. 1, v. 4 et Josué, ch. 12, v. 4. Probablement le même que le Ἐδραι de Ptolemée (liv. 1, ch. 15), *nunc autem est Adora insignis civitas Arabiæ in vicesima quarta lapide à Bostra.* (Hieronymus). Dans la description de la Syrie, Aboulféda nomme cette ville אדרעת et dit qu'elle est à vingt-quatre milles arabes (environ 6 1/2 lieues d'Allemagne) de Damas. Burkhard a vu

perdu ! Il rendit ses fils fuyards, et ses filles captives du roi d'Amori, Si'hone.

30. Nous les avons défaits ; 'Heschbone est ruiné jusqu'à Dibone ; nous les avons détruits jusqu'à Nopha'h, qui (s'étend) jusqu'à Medba.

bone ; selon d'autres, 'Heschbone est le sojet du verbe : *nous les avons poursuivis de flèches* ; *'Heschbone est ravagé jusqu'à Dibone* ; d'autres eucore, *leurs champs ont détruit 'Heschbone* ; ce dernier mot serait alors le régime du verbe אבד. Parmi ces diverses conjectores, cette deruière est la moins probable, le verbe אבד n'a pas ordioairement de régime direct. דיבן *Dibone* ; ville moabite, échoe à la tribu de Gad (voy. *infrà*, ch. 32, v. 3, et v. 34, et ch. 33, v. 45 et 46). Dans Josué (ch. 13, v. 12), il est dit que cette ville échut eo partage à Reoobèue. Isaïe, ch. 15, v. 2, et Jérémie, ch. 48, v. 18, 22, c'est de uouveau uoe ville moabite. Burkhard en a visité les ruiues (*Trav. in Syria*, p. 372). ונשים Ouuklousse וצדיאו *nous avons dévasté*. D'après Aben Esra et Kim'hi, la raciue est שמם et וַנַּשִּׁים est pour וַנְּשִׁים. Selou d'antres la racine est ישם, toojours la signification du mot est-elle *dévaster* ; le נ iudiquant la première personoe plorielle, et le מ radical. Septaote καὶ γυναῖκες αὐτῶν, *et leurs femmes* ; ils oot ונשיהם eo oppositioo avec בניהם *leurs enfans*. Saadias, *il est dévasté* ; Syriaque, *ils ont dévasté*. Seloo Gueddes נשים désigne *des champs en jachères*, en opposition avee נירם *des champs défrichés* ; il dérive le mot de נשש, où ce mot a le même seos, et il traduit ainsi : *'Heschbone a détruit leurs champs cultivés jusqu'à Dibone, leurs jachères de Nopha'h à Medba.* נפח *Nopha'h*, Ouuklousse ne tradoit pas ce mot, qui paroît être un oom d'endroit qui u'est plus cité ailleurs, à moins qu'on ne veuille prendre poor le même endroit נבח *Noba'h* (Juges, ch. 8, v. 11). Selon Eusèbe, eette ville est à huit milles ao sod de 'Heschboue. Dans le Samaritaiu oo lit : הנפח אש *jusqu'à ce que le feu fût soufflé*, allomé. Les Septaote, qoi traduisent comme nous avons dit : καὶ γυναῖκες αὐτῶν, ajooteut ἔτι προσεξέκαυσαν πῦρ, *leurs femmes aussi allumèrent le feu*. Ils ont lu אשר—ונשיהם הנפחו אש Samaritaioe אש les Septante id. מידבא *Medbah*, ville redeveoue moabite (Isaïe, ch. 16, v. 2) ; daus le partage de Reoubèue (Josué, ch. 13, v. 9, 16) ; située, selon Ptolémée, eutre Pitra et Bostra. Burkhard eu a décrit les ruiues (p. 366 de l'ouvrage cité). Voy. aussi *Relandi Palæst.*, p. 593. Tous ces endroits enlevés par Si'hone aux Moabites ont été conquis par les Israélites, et

וּבְנֹתָיו בַּשְּׁבִית לְמֶלֶךְ אֱמֹרִי סִיחוֹן ׃ 30 וַנִּירָם אָבַד
חֶשְׁבּוֹן עַד־דִּיבֹן וַנַּשִּׁים עַד־נֹפַח אֲשֶׁר עַד־מֵידְבָא ׃ 31

heur, suivi ordinairement du datif; on la trouve aussi avec l'accusatif, Ezéch., ch. 24, v. 6, 8. כמוש *Kemasch*, déité nationale des Moabites. כמוש שקץ מואב *Kemosch*, *abomination de Moab* (I Rois, ch. 11, v. 7), et aussi des Amonites, Juges, ch. 11, v. 24. On n'a que des conjectures sur cette déité. Les uns, guidés par la consonnance, pensent que c'est le dieu Χῶμος (*Comus*) des Grecs, qui présidait aux festins, aux orgies même; les autres font dériver ce mot de l'arabe; ainsi, selon Hyde, *khamous*, en arabe, désigne l'insecte nommé *culex* (*cousin*); d'où peut-être le *musca* (*mouche*) des Latins. L'idole avait la forme de cet insecte, afin de les préserver des piqûres. C'est ainsi que les Amorites adoraient une idole ayant la forme d'une mouche בעלי זבוב. Selon Leclerc, il s'agit du soleil; car l'arabe כמש signifie *être prompt*, *vif*. Selon le Talmud, c'était une *pierre noire*, que les Moabites adoraient, ce qui a quelque analogie avec le *caaba* (כעבה) des Arabes. בניו *Ses enfans*. Les Moabites sont les enfans de Kemosch, comme les Israélites les enfans de Dieu. Ce verset et le verset suivant sont aussi cités par Jérémie (ch. 48, v. 45, 46). פליטם — פליט *Fuyards*, voy. Gen., ch. 14, v. 13.

30. ונירם Verset très-difficile, et pour la signification des mots, et pour la construction grammaticale de la phrase, ונירם אבד חשבון Onkelosse ומלכו פסקת *la royauté a abandonné 'Heschbone*; de נר *lumière*, signe de royauté, version adoptée par Mendelsohn, *leur éclat est perdu*. למען היות ניר לדוד I Rois, ch. 11, v. 36. Aben Esra, après avoir rapporté cette explication, en donne une seconde, et rattache le mot à ירה *tirer avec des flèches*; le נ indique un futur changé par le ו en passé; *nous les avons tirés à coups de flèches; par la a péri 'Heschbone*; Septante σπέρμα αὐτῶν, *leurs progénitures*; ils ont lu ונינם; mais peut-être que σπέρμα doit être pris au propre, *les semences des champs*, Saadias traduit סימא *vestige; leur trace a disparu*; Syriaque וחלקתא *et ses champs*, car ניר désigne aussi *un champ défriché*, voy. Prov., 13, v. 23; Jérémie, ch. 4, v. 3, et Hos, ch. 10, v. 12, comme חלקא en chaldéen signifie *un champ bien nettoyé de mauvaises herbes*. La version samaritaine porte וארמנן *nous avons été lancés*. אבד Samaritaine אבדה. Le sujet de ce verbe est difficile à déterminer. Selon les uns c'est le mot précédent : *leur éclat est perdu de 'Heschbone jusqu'à Di-*

dans toutes les villes de l'Amori, à 'Heschbone, et dans tous ses villages.

26. Car 'Heschbone était la ville de Si'hone, roi d'Amori, qui avait combattu contre le précédent roi de Moab, et avait pris tout son pays de sa main jusqu'à Arnone.

27. C'est pourquoi disent les poètes : venez à 'Heschbone, qu'elle soit rebâtie et réparée, la ville de Si'hone.

28. Car le feu est sorti de 'Heschbone, la flamme de la cité de Si'hone ; elle a consumé Or de Moab, les maîtres des hauteurs d'Arnone.

29. Malheur à toi, Moab! peuple de Kemosch, tu es

vans en énigmes. תבנה *Qu'elle soit construite.* Le poète demande que 'Heschbooe se relève de ses ruines. C'était probablement un Hébreu des tribos transjordauiques. עיר סיחן *La ville de Si'hone.* Cette épithète et celle qui suit קרית סיחן ont engagé l'éditeur du Pentateuque à insérer cette citation poétique.

28. להבה *Une flamme* est sortie. Seloo Aben Esra, c'est une coospiration formée dans 'Heschbone contre le gouveroement ; mais rien n'autorise une telle allusioo. קריה — מקרית *Ville ;* racine קרה *bâtir.* La différeoce de קריה et de עיר qui signifie également *ville*, est, que le premier s'emploie de préféreoce dans la poésie, et eotre en constructioo de plusieurs ooms propres, comme קרית ארבע Gen., ch. 23, v. 2 ; Josué, ch. 13, v. 54 ; קרית חצות *infrà*, ch. 22, v. 39. אכלה ער מואב *Dévora Or de Moab.* Ceci paraît se rapporter à la goerre faite par Si'hone à cette nation; mais cette ville est rentrée au pouvoir des Moabites (voy. Isaïe, ch. 15, v. 1). Si'hooe a fait one invasioo dans Moab, mais n'a cooservé ses conquêtes que jusqo'à l'Arnone. Toutefois le texte samaritain, au lieu de ער porte עד *jusqu'à* Moab ; les Septante de même. בעלי *Les possesseurs.* On trouve de même בעלי יריחו Josué, ch. 24, v. 11 ; בעלי שכם Juges, ch. 9, v. 2. Septaote Vatican *κατέφαγε, il a dévoré ;* ils ont peut-être lu בערה — במות ארנון *Les sites*, les hauteurs *d'Arnone*, peut-être oo nom d'endroit mentionoé ci-dessus, v. 19.

29. אוי De אוה — אוי et עוי signifient eo arabe *crier ;* interjection, *mal-*

הָאֵלֶּה וַיֵּשֶׁב יִשְׂרָאֵל בְּכָל־עָרֵי הָאֱמֹרִי בְּחֶשְׁבּוֹן וּבְכָל־
בְּנֹתֶיהָ׃ 26 כִּי חֶשְׁבּוֹן עִיר סִיחֹן מֶלֶךְ הָאֱמֹרִי הִוא
וְהוּא נִלְחַם בְּמֶלֶךְ מוֹאָב הָרִאשׁוֹן וַיִּקַּח אֶת־כָּל־אַרְצוֹ מִיָּדוֹ
עַד־אַרְנֹן׃ 27 עַל־כֵּן יֹאמְרוּ הַמֹּשְׁלִים בֹּאוּ חֶשְׁבּוֹן
תִּבָּנֶה וְתִכּוֹנֵן עִיר סִיחוֹן׃ 28 כִּי־אֵשׁ יָצְאָה מֵחֶשְׁבּוֹן
לֶהָבָה מִקִּרְיַת סִיחֹן אָכְלָה עָר מוֹאָב בַּעֲלֵי בָּמוֹת אַרְנֹן׃
29 אוֹי־לְךָ מוֹאָב אָבַדְתָּ עַם־כְּמוֹשׁ נָתַן בָּנָיו פְּלֵיטִם

25. בחשבון *'Heschbone*, Septante 'Εσηβὼν, et Josèphe met 'Εσσηβὼν. On lit de même Judith, ch. 4, v. 5, 13. Dans les Macch., I, ch. 6, v. 26, 36, on lit Χάσφων. D'après Josué, ch. 21, v. 39, cette ville était dans le pays de Gad, et appartenait aux lévites. D'après Eusèbe, elle était dans les montagnes, à l'opposite et à vingt milles de Jéricho. Du temps d'Aboulfeda, elle était la métropole de Balka; il la nomme חשבאן *'Heschbane*. C'est, dit-il, une petite ville dans une vallée, entourée de bois, de champs cultivés, et de jardins. Burkhard en a visité les ruines (*Travels in Syria*, p. 365). בנתיה Littéralement *ses filles*. Ounklousse כפרנהא *ses bourgs*. Septante *et tout ce qui en dépend*. Dans Ezéchiel, les petites villes sont appelées *les filles des grandes villes* (Ezéch., ch. 16, v. 45, 46).

26. עיר סיחן 'Heschbone était dans le principe une ville moabite, mais les Israélites s'en sont emparés, parce qu'elle était devenue par la conquête une ville amoréenne. נלחם Plusque parfait, *il avait combattu*. הראשון *Le premier*, mot équivoque. Est-ce le premier roi de Moab, ou bien le roi précédant celui qui a régné avant Balak? Septante τὸ πρότερον, *auparavant*; Ounklousse dit קדמאה *le premier*, c'est-à-dire que Si'hone a été l'agresseur; Syriaque et Saadias de même. Mendelsohn traduit *le roi précédent*.

27. על כן *C'est pourquoi*. L'auteur veut prouver que 'Heschbone est une ville de Si'hone; il cite une stance d'un poëme, sans en nommer l'auteur. Nous ignorons si c'est un barde amoréen ou israélite. המשלים *Hamoschlime*. En hébreu le mot משל *mâschal* veut dire *comparaison*; en grec *parabole*. Les poètes orientaux affectionnent principalement les paraboles, et encore davantage les hyperboles, selon la judicieuse observation de Gueddes sur ce verset; de là le nom de *parabolisateurs*, donné en hébreu aux poètes en général; et encore aujourd'hui chez les Arabes le mot אמשול désigne des *vers*. Sept. αἰνιγματισταὶ, *les sa-*

21. Israel envoya des messagers à Si'hone, roi d'Amori, pour dire :

22. Permets que je passe par ton pays ; nous ne nous détournerons, ni dans les champs, ni dans les vignobles ; nous ne boirons pas l'eau de la citerne ; nous marcherons par le chemin royal, jusqu'à ce que nous ayons passé tes limites.

23. Mais Si'hone ne permit pas à Israel de passer dans ses limites. Si'hone assembla tout son peuple, sortit à la rencontre d'Israel, dans le désert, vint à Iahats, et combattit Israel.

24. Mais Israel le frappa au fil du glaive, et conquit son pays depuis Arnone jusqu'à Iabok, jusqu'auprès des enfans d'Amone ; car la frontière des enfans d'Amone était forte.

25. Israel prit toutes ces villes-là, et Israel s'établit

roi de Si'hone s'était enfermé daos nn village, il eût été impossible de l'y forcer. Alors Dieu dit : pourqnoi fatiguer mes enfaos à assiéger ville par ville ? Il inspira dooe aux Amorites le desseio de sortir de lenrs villes, et de se réunir en masse eo on senl endroit ; là ils furent défaits, et les Israélites oe reneontrèreot plos dans les villes que des femmes et des enfans. » Quelles imaginations ! Et voilà pourtant ce qn'on nous a enseigné peodant des siècles, et ee qu'on prétend eneore nous faire respecter ! יהצה *A Iahats.* Cet endroit n'est plus meotionné oulle part.

24. ישראל Après ce mot le Sam. met ואת בניו ואת כל עמו. Voy. Deot., ch. 2, v. 33. יבק *Iabok.* Voy. Gen., ch. 32, v. 23. Il prend sa souree dans les montagnes de Bassan, et, après une eourse d'enviroo douze milles d'Allemagoe, il se jette dans le Jourdaio, an dessons du lac de Tibériade ; il est eonnu des Arabes sous le nom de ירמוק *Iarmouk* ; d'où le nom de *Hieromian*, ou *Hiéromiances*, ehez les Grecs et les Romains ; son nom moderne est דורקא *Zerka*, ce qui signifie *bleudtre* (Burkh., *Travels in Syria*, p. 347). עז Onnklousse תקיף *fort* ; Septaote Ἰαζὴρ ; *Iazer.* ainsi ils ont ln ici יעזר endroit très-souveot mentionoé. Voy. *infrà*, v. 32 et passim. Cette leçon des Septante, même eomme coojeeture, serait préférable à notre texte.

21 וַיִּשְׁלַח יִשְׂרָאֵל מַלְאָכִים אֶל־סִיחֹן מֶלֶךְ־הָאֱמֹרִי
לֵאמֹר׃ 22 אֶעְבְּרָה בְאַרְצֶךָ לֹא נִטֶּה בְּשָׂדֶה וּבְכֶרֶם
לֹא נִשְׁתֶּה מֵי בְאֵר בְּדֶרֶךְ הַמֶּלֶךְ נֵלֵךְ עַד אֲשֶׁר־נַעֲבֹר
גְּבֻלֶךָ׃ 23 וְלֹא־נָתַן סִיחֹן אֶת־יִשְׂרָאֵל עֲבֹר בִּגְבֻלוֹ
וַיֶּאֱסֹף סִיחֹן אֶת־כָּל־עַמּוֹ וַיֵּצֵא לִקְרַאת יִשְׂרָאֵל הַמִּדְבָּרָה
וַיָּבֹא יָהְצָה וַיִּלָּחֶם בְּיִשְׂרָאֵל׃ 24 וַיַּכֵּהוּ יִשְׂרָאֵל לְפִי
חָרֶב וַיִּירַשׁ אֶת־אַרְצוֹ מֵאַרְנֹן עַד־יַבֹּק עַד־בְּנֵי עַמּוֹן כִּי
עַז גְּבוּל בְּנֵי עַמּוֹן׃ 25 וַיִּקַּח יִשְׂרָאֵל אֵת כָּל־הֶעָרִים

24, v. 1 ; Josué, ch. 12, v. 3. D'après cette dernière indication, le mont Pisga est au sud du royaume de l'Amori Si'hone, ce qui fournit une transition naturelle à ce qui suit. ונשקפה *Et regarde.* La vallée était située sur la pente de la montagne. C'est un plateau élevé qui permet de plonger sur le pays alentour. הישימון Nom d'endroit, selon les uns ; synonyme à *désert*, selon les autres. תעו במדבר בישימון דרך Ps. 107, v. 4. A la fin de ce verset on lit dans le Samaritain : וידבר ה' אל משה קומו et tout ce qui suit dans le Deutér., ch. 2, v. 24, 25, etc.

21. מלאכים Ounklousse אזגדין Ben Ouziel עזגדין *envoyés.* Septante de même. האמרי *L'Amori.* Il paraît que le principal établissement de ce peuple était à l'est du Jourdain ; toutefois on en rencontre aussi à l'ouest ; voy. Gen., ch. 14, v. 13. Après le mot האמרי le Samaritain met דברי שלום *des paroles de paix.*

22. בארצך Après ce mot le Sam. a בדרך המלך אלך לא אסור ימין ושמאל *je marcherai sur le chemin royal, ne me détournerai ni à droite, ni à gauche.* בדרך המלך נלך *Nous marcherons sur le chemin royal ;* le Sam. n'a pas ces mots, et les Septante ne traduisent pas le mot לא נשתה — המלך *Nous ne boirons pas ;* le Samaritain, au lieu de ces mots, a : אכל בכסף תשברני ואכלתי et tout ce qui se trouve au Deutér., ch. 2, v. 28, jusqu'aux mots היושבים בער du verset 29.

23. בגבלו On lit après ce mot dans le Samaritain : ויאמר ה' אל משה ראה ויצא לקראת ישראל *Il alla au-devant d'Israel.* Voici un échantillon de l'exagération rabbinique, rapportée par Iar'hi : « Si la forteresse de 'Heschbone eût été défendue par des mouches, il aurait été impossible de la prendre. Si le

(nommé) Or, et qui s'appuie à la frontière de Moab.

16. De là au puits; c'est là le puits duquel l'Éternel dit à Mosché : assemble le peuple, je leur donnerai de l'eau.

17. Alors Israel chanta ce cantique : monte, puits, chantez-lui en alternant :

18. Puits qu'ont creusé des princes, les principaux du peuple l'ont débouché, avec leur soutien, le législateur. Du désert (ils allèrent) à Mathana.

19. Et de Mathana à Na'hliel, et de Na'hliel à Bamoth.

20. Et de Bamoth à la vallée qui est au territoire de Moab, au sommet de Pisga, et qui a vue vers Ieschimone.

במשענתם Onnklousse בחוטריהון *avec leurs bâtons;* signe de commandement; Septante *dans leurs commandemens*, ἐν τῷ κυριεῦσαι αὐτῶν. Le récit de Philon se rapporte à la version des Septante. במחקק במשענתם Syriaqoe ובדקו בחוטריהן *examinant avec leurs bâtons*. Iar'hi, dans le verset 20, dit qoe chaqoe nassi, lors docampement des Israélites, dirigeait l'eau du puits vers le lieu où campait sa troupe. וממדבר מתנה *Du désert à Mathana.* Mendelsobo prend מדבר *Midbar* pour oo oom d'endroit. Les Septante disent, *et du puits à Mathana.* Ils oot lu ומבאר Cette version est plausible. L'itioéraire commence au verset 15, et, interrompu par le chant, recommence ici. Leclerc remarque avec raison que le chant consiste en un rhythme rimé :

עלי באר ענו לָה
באר חפרוּהָ
שרים כרוּהָ
נדיבי העָם
במחקק במשענתָם

מתנה *Mathana.* Oonklousse אתיהיבת להון *je donnerai à eux.*

19. במות *Bamoth*, Onnklonsse רמתא *Ramatha.* Ce mot chaldéen, comme celui qoi lui correspond en hébreu, signifie *élévation*, *colline.*

20. הגיא *Gaï*, nom d'endroit. Sept. Νάπην, *vallée boisée.* הפסגה *Pisga*, nom d'nne montagne; voy. *infrà*, ch. a3, v. 14; Deutér., ch. 3, v. 17, ch.

הַנְּחָלִים אֲשֶׁר נָטָה לְשֶׁבֶת עָר וְנִשְׁעַן לִגְבוּל מוֹאָב׃ 16
וּמִשָּׁם בְּאֵרָה הוּא הַבְּאֵר אֲשֶׁר אָמַר יְהוָה לְמֹשֶׁה אֱסֹף
אֶת־הָעָם וְאֶתְּנָה לָהֶם מָיִם׃ ס 17 אָז
יָשִׁיר יִשְׂרָאֵל אֶת־הַשִּׁירָה הַזֹּאת עֲלִי בְאֵר עֱנוּ־לָהּ׃ 18
בְּאֵר חֲפָרוּהָ שָׂרִים כָּרוּהָ נְדִיבֵי הָעָם בִּמְחֹקֵק בְּמִשְׁעֲנֹתָם
וּמִמִּדְבָּר מַתָּנָה׃ 19 וּמִמַּתָּנָה נַחֲלִיאֵל וּמִנַּחֲלִיאֵל בָּמוֹת׃
20 וּמִבָּמוֹת הַגַּיְא אֲשֶׁר בִּשְׂדֵה מוֹאָב רֹאשׁ הַפִּסְגָּה
וְנִשְׁקָפָה עַל־פְּנֵי הַיְשִׁימֹן׃ פ שביעי (רביעי במחוברין)

mantis. Septaute *καὶ τοὺς χειμάῤῥους κατέστησε*, *il arrêta les torrens*; de même en syriaque אתקל נחל Ils ont lu peut-être אשר *il dirigea*. Il y en a qui traduisent ואשד הנחלים *la pente des vallées*. Aben Esra conjectnre que אשד est le nom d'uu endroit. אשר נטה *Qu'il a dirigé ;* les Septante ne traduisent pas ces deux mots. ער *Or*. Ville moabite. Voy. plns bas v. 28. Ounklousse et Ben Ouziel, an lieu de ער *Or*, mettent לחיה *La'hia*.

16. בארה Selou les uns, le nom d'nn endroit; selon *les autres*, *un puits*. Septante *et là est un puits;* ils ont lu ושם Nous adoptons cette versiou. היא הבאר *C'est là le puits*. Ou sait que la découverte d'une sonrce souterraine est une chose précieuse. On chante ici une semblable découverte, racoutée dans le livre cité. Le fait uous est inconnu. Selon Aben Esra, ce n'est pas l'eudroit uommé באר מרים — מים *de l'eau*; les Septante ajonteut *à boire*.

17. עלי Impératif féminin, *monte*, sonrce. Samaritain עלה *il est monté*. La concordance du geure exigerait עלתה à moins de tradnire עלה *monte*, an masculin. Septante *au sujet du puits*, *ἐπὶ τοῦ φρέατος*; ils ont lu על הבאר leçou assez plausible. ענו *Chantez ;* racine ענה se dit du chant alternatif.

18. שרים *Les princes*. נדיבי Septante *les rois*. Ben Onziel croit que ce sont les patriarches; d'autres disent, les deux frères Aharone et Mosché. Selon Philon, ce pnits avait été construit uvec beaucoup de magnificeuce par les rois de ces contrées. Sortaut du désert, les Israélites étaient si réjouis de reucontrer nn tel mouument, qu'ils se sont mis à chanter leur bonhenr (Philou, *Vie de Moïse*, liv. 1, p. 497, édit. de Bâle, 1613). במחקק Mot d'uu sens difficile. Racine חקק *graver*. Ounklousse ספריא *les scribes ;* il a lu מחקק sans la prépositiou ב. Septante *dans leur règne*, *ἐν τῇ βασιλείᾳ αὐτῶν*.

qui est au désert, sortant des confins de l'Amori; car Arnone est la frontière de Moab, entre Moab et Amori.

14. C'est pourquoi il est dit, au livre des batailles de l'Éternel, le Vaheb à Soupha, et les torrens à Arnone.

15. Et le cours des torrens qui tend vers le lieu habité,

Dieu s'est manifesté dans la tempête,
il a fait écouler les torrens d'Arnone,
torrens qui s'infléchissent vers Schebethor,
et déclinent vers la frontière de Moab.

Le texte hébreu porte ואשר mais le Samaritain supprime le ו on y lit אשר. Ben Onziel fait cette paraphrase: *Des individus, par des motifs légaux de séquestration, étant hors du camp, vinrent annoncer que les Édomites et les Moabites se tenaient en embuscade entre les montagnes pour tomber sur les Israélites; Dieu fit signe aux montagnes de se rapprocher; les ennemis furent écrasés, et leurs corps entraînés dans un torrent près de l'Arnone.* Il paraît probable que des événemens importans ont eu lieu au passage de l'Arnone, analogues à ceux qui ont eu lieu au passage de la mer Rouge et du Jourdain; et que la connaissance de ces événemens, racontés au long dans le livre de la guerre de Dieu, s'est perdue avec l'ouvrage; et voici le motif probable de la citation. L'écrivain sacré parle du torrent Arnone comme formant la séparation politique de l'empire de Moab et de celui d'Amori. Or ce dernier n'existait plus au temps de l'écrivain; il a cru nécessaire d'appuyer son assertion par un passage tiré d'un ouvrage plus ancien, alors suffisamment connu des générations contemporaines. Mais cet extrait, n'étant qu'un récit tronqué, n'a pas eu de sens pour les générations suivantes, et peut-être même qu'il s'y est glissé des fautes de copistes; c'est donc peine perdue de chercher aujourd'hui à deviner ce qu'on ignorait déjà il y a plus de deux mille ans. Nous admettons, avec Mendelsohn, que la citation commence au verset 14, et finit au verset 20 inclusivement. Pour expliquer comment les lieux dont il est ici question ne sont pas mentionnés dans l'itinéraire donné dans le Pentateuque, le même auteur pense que dans ce dernier ouvrage on ne rapporte que les stations du quartier-général, là où était l'arche sainte, tandis que les stations mentionnées ici sont celles de quelques tribus. Il est certain que deux millions d'individus n'ont pas pu camper au même endroit.

15. ואשר Samaritain אשר signifie *effusion, expansion.* אשדת הפסגה (Deutér., ch. 3, v. 17, et ch. 4, v. 49), *les pieds de la montagne, radices*

מִגְּבֻל הָאֱמֹרִי כִּי אַרְנוֹן גְּבוּל מוֹאָב בֵּין מוֹאָב וּבֵין
הָאֱמֹרִי׃ 14 עַל־כֵּן יֵאָמַר בְּסֵפֶר מִלְחֲמֹת יְהוָה
אֶת־וָהֵב בְּסוּפָה וְאֶת־הַנְּחָלִים אַרְנוֹן׃ 15 וְאֶשֶׁד

qui produit des branchages de plantes odoriférantes, etc.; du mot chaldéen זרר *couper*. A la fiu de ce verset oo lit daus le Samaritain : וידבר ה׳ אל משה לאמר אתה et tont ee qui suit dans le Deutérooome, ch. 2, v. 18, 19.

13. משם Dans le Samaritain, le verset commence ainsi : ארנן — ויסעו מנחל זרד ויחנו בעבר ארנן אשר על המדבר *Arnone*, rivière qui sort des montagnes d'Arabie, et se jette dsns la mer Morte; son nom moderne est *Wadi Mudsehel* (ואדי מוכב); il traverse une vallée infructueuse et très-rspide. (Voy. Burkhard, *Travels in Syria*, p. 371, et Seezen, dans ls Monatliche Correspondenz, de Zurich, an 1808, p. 430). בין האמרי *Et l'Amori.* Beo Ouziel ajoute : ee fleuve est le siége de leurs prêtres, fabricans de tromperies, ויתבין ביה כומרניא פלחי טעוותהון.

14. על כן יאמר בספר מלחמת יהוה *C'est pour cela qu'il est dit dàns le livre des guerres de Iehova.* On a ici l'exemple premier et unique d'un ouvrage cité par le Pentateuque; cet ouvrage est perdu, et la citation étant isolée de ce qui précède et suit, on ue peut plus la comprendre. Or, moins un passage est intelligible, et plus il est facile et loisible à l'esprit commentsteur de se donner carrière. Aussi les explications ne font pas faute. Nons rapportons les principales. Ounklousse : *c'est pourquoi il est dit dans le livre des guerres que Dieu a faites sur la mer de Souf et des démonstrations fortes près des torrens' d'Arnone.* Septante : Διὰ τοῦτο λέγεται ἐν βιβλίῳ, πόλεμος τοῦ κυρίου τὴν Ζωὸβ ἐφλόγισε καὶ τοὺς χειμάῤῥους Ἀρνῶν, *à cause de cela on lit dans le livre, la guerre du Seigneur a consumé Zoob et les torrens d'Arnone.* Ils ont lu זהב au lieu de והב — די זהב Est le uom d'un eudroit à la fin du premier verset du Deutéronume; ils ont lo אף *consumer*, au lieu de סופה Le Syriaque a שלהבתא pour את והב comme s'il y avait את להב *la flamme.* Dans quelques manuscrits, selon Kim'hi, les deux mots sont réunis en un seul אתוהב C'est une forme araméenne du verbe יהב *donner.* Eu adoptant cette réunion comme un archaïsme, Gueddes propose une leçon qui est au moins fort ingénieuse, La voici :

יהות אתוהב בסופה
ואת הנחלים ארנון אשר
הנחלים אשר נטה לשבת ער
ונשען לגבול מואב

phime (brûlans), qui mordaient le peuple, et il mourut beaucoup de monde d'Israel.

7. Le peuple vint vers Mosché, ils dirent : nous avons péché d'avoir parlé contre l'Éternel et contre toi. Prie l'Éternel pour qu'il détourne de nous le serpent. Mosché pria pour le peuple.

8. L'Éternel dit à Mosché : fais-toi un saraf (serpent brûlant), et mets-le sur une perche ; il adviendra que quiconque aura été mordu, et le regardera, sera guéri.

9. Mosché fit un serpent d'airain, et le mit sur une perche; et lorsque le serpent avait mordu quelqu'un, il regardait le serpent d'airain, et était guéri.

10. Les enfans d'Israel partirent, et campèrent à Oboth.

11. Ils partirent d'Oboth, et campèrent à Yié Abarime, dans le désert, qui est vis-à-vis de Moab, vers le soleil levant.

12. De là ils partirent, et campèrent dans la plaine de Zered.

13. De là ils partirent, et campèrent au deçà d'Arnone,

gue une solitude, des ruines. העברים Septante τῷ πέραν ἐν τῇ ἐρήμῳ, *au passage dans le désert*. Selon d'autres, c'est un nom de peuples qui a de l'analogie avec עברים *Hébreux*. A la fin de ce verset on lit dans le texte samaritain : ויאמר יהוה אל משה אל תצר את מואב et ce qu'on lit dans le Deutéronome, ch. 2, v. 9, excepté que le mot מלחמה qu'on trouve là après בם manque ici. Un manuscrit des Septante a la même addition.

12. נחל זרד *Dans la vallée de Zéred*. D'autres prennent le mot נחל pour un torrent. Au reste ni un torrent ni une vallée de ce nom ne se trouve dans la nomenclature des stations rapportées ci-dessous (ch. 33). Le Zéred correspond au Dibon Gad (ch. 33, v. 45); Ben Ouziel paraphrase : une vallée

עַד־רָב מִיִּשְׂרָאֵל׃ 7 וַיָּבֹא הָעָם אֶל־מֹשֶׁה וַיֹּאמְרוּ
חָטָאנוּ כִּי־דִבַּרְנוּ בַיהוָה וָבָךְ הִתְפַּלֵּל אֶל־יְהוָה וְיָסֵר
מֵעָלֵינוּ אֶת־הַנָּחָשׁ וַיִּתְפַּלֵּל מֹשֶׁה בְּעַד הָעָם׃ 8
וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה עֲשֵׂה לְךָ שָׂרָף וְשִׂים אֹתוֹ עַל־נֵס
וְהָיָה כָּל־הַנָּשׁוּךְ וְרָאָה אֹתוֹ וָחָי׃ 9 וַיַּעַשׂ מֹשֶׁה נְחַשׁ
נְחֹשֶׁת וַיְשִׂמֵהוּ עַל־הַנֵּס וְהָיָה אִם־נָשַׁךְ הַנָּחָשׁ אֶת־אִישׁ
וְהִבִּיט אֶל־נְחַשׁ הַנְּחֹשֶׁת וָחָי׃ ששי 10 וַיִּסְעוּ
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיַּחֲנוּ בְּאֹבֹת׃ 11 וַיִּסְעוּ מֵאֹבֹת וַיַּחֲנוּ
בְּעִיֵּי הָעֲבָרִים בַּמִּדְבָּר אֲשֶׁר עַל־פְּנֵי מוֹאָב מִמִּזְרַח
הַשָּׁמֶשׁ׃ 12 מִשָּׁם נָסָעוּ וַיַּחֲנוּ בְּנַחַל זָרֶד׃ 13
מִשָּׁם נָסָעוּ וַיַּחֲנוּ מֵעֵבֶר אַרְנוֹן אֲשֶׁר בַּמִּדְבָּר הַיֹּצֵא

p. 499). Il est assez singulier que le peuple se plaignant des fatigues de la route, de la mauvaise nourriture, on le fasse mordre par des serpens pour le réduire au silence. Aussi Ben Ouziel paraphrase ainsi là-dessus : une fille de la voix (une parole) se fit entendre : Je vous ai traités avec une bienveillance sans égale, tirés de l'Égypte, sustentés avec la manne, et vous murmurez encore! Voici les serpens ; depuis la création je les ai condamnés à manger de la poussière, et ils ne murmurent pas.

8. עשה לך שרף *Fais-toi un seraph.* On sait que chez les Égyptiens et les Grecs le serpent est le symbole de la médication. Le serpent est l'attribut d'Esculape. Peut-être que les mots *Seraph* et *Serapis* ont quelque analogie. Il s'agit évidemment ici du culte du serpent, si répandu et encore existant en Égypte et en Abyssinie. Du reste ce serpent d'airain est devenu un objet spécial d'idolâtrie, que le roi Osée a été obligé de détruire (II Rois, ch. 18, v. 4). Aben Esra convient que c'est pour nous un mystère impénétrable, et qu'il ne faut pas en chercher la cause. על נס *Sur une perche.* Selon Ben Ouziel, *sur un endroit élevé*, afin de forcer de porter les regards vers le ciel ; c'est aussi la tradition talmudique.

10. באבת *A Oboth.* Entre Hor et Oboth, il y a deux stations qui sont omises ici et rapportées plus bas (ch. 33, v. 41).

11. בעיי Septante 'Αχελγαι, *Achelgai.* Selon d'autres le mot hébreu dési-

la maison d'Israel le pleura trente jours.

Ch. XXI. 1. Le Kenâani roi d'Arad, habitant le midi, entendit qu'Israel était venu par le chemin des explorateurs, combattit Israel, et en prit une capture

2. Israel fit un vœu à l'Éternel, et dit: si tu livres ce peuple entre mes mains, je mettrai ses villes à l'anathème.

3. L'Éternel exauça la voix d'Israel, et (lui) livra le Kenâani. Il les mit à l'anathème, avec leurs villes; et on nomma ce lieu 'Horma.

4. Ils partirent de la montagne de Har, (vers) le chemin de la mer Souph, pour tourner le pays d'Édome; le cœur manqua au peuple par le chemin.

5. Le peuple parla contre Dieu et contre Mosché, (disant) : pourquoi nous as-tu fait monter de l'Égypte pour mourir dans le désert? car il n'y a ni pain, ni eaux, et notre âme est dégoûtée de ce pain de misérable.

6. L'Éternel envoya contre le peuple des serpens séra-

n'ont été détruites que du temps de Josué (voy. le v. ci-dessus). המקום Ounklousse dit דאתרא Michaelis dérive le mot de אתרים du verset précédent du mot chaldéen אתרא *endroit.* חרמה *'Hormo*, *anatheme.* Ainsi fut aussi nommée la ville appelée auparavant צפת Voy. Juges, ch. 1, v. 17.

4. ותקצר נפש Les Septante rendent les deux mots par un seul ὠλιγοψύχησεν, *ils devinrent pusillanimes*, perdirent courage. Iar'hi rapporte un mot français אנקרוטלור *encroutlour*, pour *encourtelé*, devenir court; du latin *curtus*. Le cœur défaillit au peuple en chemin.

5. לחם הקלקל Ounklousse מיכליה קליל *nourriture vide*, sans substance; ce qui est vrai de la manne. קלקל Racine קלל *être léger*; le vrai sens n'est pas connu.

6. הנחשים השרפים Ounkl. חיון קלן *des serpens brûlans.* Saadias et Vulgate de même. Septante, *des serpens donnant la mort.* On ignore quelle est cette espèce de serpens. Selon Michaelis c'est le céraste; selon d'autres, le basilic; car en arabe le verbe שרף signifie *il a été noble*, d'où le mot *shérif.* Tout cela est fort incertain. Selon Burkhard, cette contrée est encore infestée par des serpens. (*Travels in Syria*,

בֵּית יִשְׂרָאֵל׃ ס כא 1 וַיִּשְׁמַע הַכְּנַעֲנִי
מֶלֶךְ־עֲרָד יֹשֵׁב הַנֶּגֶב כִּי בָּא יִשְׂרָאֵל דֶּרֶךְ הָאֲתָרִים
וַיִּלָּחֶם בְּיִשְׂרָאֵל וַיִּשְׁבְּ ׀ מִמֶּנּוּ שֶׁבִי׃ 2 וַיִּדַּר יִשְׂרָאֵל
נֶדֶר לַיהוָה וַיֹּאמַר אִם־נָתֹן תִּתֵּן אֶת־הָעָם הַזֶּה בְּיָדִי
וְהַחֲרַמְתִּי אֶת־עָרֵיהֶם׃ 3 וַיִּשְׁמַע יְהוָה בְּקוֹל יִשְׂרָאֵל
וַיִּתֵּן אֶת־הַכְּנַעֲנִי וַיַּחֲרֵם אֶתְהֶם וְאֶת־עָרֵיהֶם וַיִּקְרָא שֵׁם־
הַמָּקוֹם חָרְמָה׃ פ
4 וַיִּסְעוּ מֵהֹר הָהָר דֶּרֶךְ יַם־סוּף לִסְבֹב אֶת־אֶרֶץ אֱדוֹם
וַתִּקְצַר נֶפֶשׁ־הָעָם בַּדָּרֶךְ׃ 5 וַיְדַבֵּר הָעָם בֵּאלֹהִים
וּבְמֹשֶׁה לָמָה הֶעֱלִיתֻנוּ מִמִּצְרַיִם לָמוּת בַּמִּדְבָּר כִּי אֵין
לֶחֶם וְאֵין מַיִם וְנַפְשֵׁנוּ קָצָה בַּלֶּחֶם הַקְּלֹקֵל׃ 6 וַיְשַׁלַּח
יְהוָה בָּעָם אֵת הַנְּחָשִׁים הַשְּׂרָפִים וַיְנַשְּׁכוּ אֶת־הָעָם וַיָּמָת

29. ויבכו *Ils pleurèrent.* Au Deutér., ch. 10, v. 6, cette mort est racontée avec des circonstances différentes.

Ch. XXI. 1. ערד *Arad.* Ce récit présente de graves difficultés. Dans Josué (ch 12, v. 14), on dit que le roi d'Arad est un de ceux que Josué a vaincus sur le bord occidental du Jourdain; comment peut-il en être question ici? Selon Aben Esra, il s'agit d'un autre Arad situé sur la rive orientale; mais selon Na'hmeni, c'est le roi de l'Arad occidental qui est venu ici au devant des Hébreux dans la plaine de Moab. Après avoir été vaincu, il s'est retiré dans son pays, où Josué l'a rencontré et détruit. Selon Ben Ouziel, Arad c'est Amalek. האתרים Ounklousse מאלליא *des explorations.* Syriaque, Vulgate, version samaritaine, de même. Les Septante traduisent comme si c'était un nom d'endroit, *le chemin d'Atourime;* Saad. de même. Vater risque une conjecture qui n'est pas sans mérite : בדרך ההרים *dans le chemin des montagnes.* Aucune explication n'est entièrement satisfaisante. וישב Racine שבה *faire prisonnier;* on sait que les verbes qui ont le ה pour troisième radicale, perdent souvent cette lettre au futur. שבי *Un prisonnier,* selon Iar'hi, un esclave.

2. וידר ישראל *Israel fit un vœu*, littéralement, נדר *voua un vœu;* Israel par l'organe de son chef.

3. הכנעני Le Samaritain ajoute בידיהם *entre leurs mains;* Septante, syriaque, Saadias, de même. עריהם *Leurs villes.* Lesquelles? puisqu'elles

22. Ils partirent de Kadesch. Les enfans d'Israel vinrent, toute la réunion, à la montagne de Har.

23. L'Éternel parla à Mosché et à Aharone, près de la montagne Har, à la frontière du pays d'Édome, en disant :

24. Qu'Aharone soit réuni à ses peuples, car il ne doit pas venir au pays que je donne aux enfans d'Israel, parce que vous avez été rebelles à mon ordre, aux eaux de la dispute.

25. Prends Aharone et son fils Élazar, et fais-les monter sur la montagne de Har.

26. Fais dépouiller Aharone de ses vêtemens, et fais-en revêtir son fils Élazar. Aharone sera recueilli, et mourra là.

27. Mosché fit comme l'Éternel avait ordonné. Ils montèrent sur la montagne de Har, aux yeux de toute la réunion.

28. Mosché fit dépouiller Aharone de ses vêtemens, et en fit revêtir son fils Élazar. Aharone mourut là, au sommet de la montagne. Mosché et Élazar descendirent de la montagne.

29. Toute la réunion vit qu'Aharone avait expiré; toute

à ses peuples; locution biblique, pour *qu'il meure.* Voy. Gen., ch. 25, v. 8. למי Pour במי Voy. ci-dessus, v. 13.

26. בגדיו *Ses vêtemens.* Selon Ben Ouziel, les vêtemens sacerdotaux. ומת שם *Et mourra là.* Voici les détails de cette mort selon Iar'hi : Mosché dit à Aharone : Entre dans la caverne. Il y entra, et vit un lit préparé et une lampe allumée. Il lui dit : Monte sur le lit, il y monta; étends la main, il l'étendit; allonge la bouche, il l'allongea; ferme tes yeux, il les ferma. Cette mort d'Aharone et celle de Moïse sont fort singulières. La louange d'Aharone, c'est d'avoir été pleuré pendant trente jours par toute la réunion.

חמישי (שלישי כשהן מחוברין) 22 וַיִּסְעוּ מִקָּדֵשׁ וַיָּבֹאוּ בְנֵֽי־
יִשְׂרָאֵל כָּל־הָעֵדָה הֹר הָהָֽר׃ 23 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־
מֹשֶׁה וְאֶֽל־אַהֲרֹן בְּהֹר הָהָר עַל־גְּבוּל אֶֽרֶץ־אֱדוֹם לֵאמֹֽר׃
24 יֵאָסֵף אַהֲרֹן אֶל־עַמָּיו כִּי לֹא יָבֹא אֶל־הָאָרֶץ אֲשֶׁר
נָתַתִּי לִבְנֵי יִשְׂרָאֵל עַל אֲשֶׁר־מְרִיתֶם אֶת־פִּי לְמֵי מְרִיבָֽה׃
25 קַח אֶֽת־אַהֲרֹן וְאֶת־אֶלְעָזָר בְּנוֹ וְהַעַל אֹתָם הֹר
הָהָֽר׃ 26 וְהַפְשֵׁט אֶֽת־אַהֲרֹן אֶת־בְּגָדָיו וְהִלְבַּשְׁתָּם
אֶת־אֶלְעָזָר בְּנוֹ וְאַהֲרֹן יֵאָסֵף וּמֵת שָֽׁם׃ 27 וַיַּעַשׂ
מֹשֶׁה כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה וַיַּעֲלוּ אֶל־הֹר הָהָר לְעֵינֵי כָּל־
הָעֵדָֽה׃ 28 וַיַּפְשֵׁט מֹשֶׁה אֶֽת־אַהֲרֹן אֶת־בְּגָדָיו
וַיַּלְבֵּשׁ אֹתָם אֶת־אֶלְעָזָר בְּנוֹ וַיָּמָת אַהֲרֹן שָׁם בְּרֹאשׁ
הָהָר וַיֵּרֶד מֹשֶׁה וְאֶלְעָזָר מִן־הָהָֽר׃ 29 וַיִּרְאוּ כָּל־
הָעֵדָה כִּי גָוַע אַהֲרֹן וַיִּבְכּוּ אֶת־אַהֲרֹן שְׁלֹשִׁים יוֹם כֹּל

ainsi : parce qu'ils avaient reçu ordre de ne point les attaquer ; le temps de tirer vengeance d'Édome n'était pas encore errivé.

22. מקדש Onnklousse מרקם Ben Ousiel de même. C'est ainsi que ces interprètes rendent toujours le mot קדש. — הר ההר Ounklousse להר טורא ce second mot chaldéen signifie *montagne*. Ben Ouziel dit : לטוורס אומנוס *à la montagne d'Amanos*. Pline place en cet endroit un peuple nommé Omanos (*Hist. nat.*, liv. 6, ch. 28). Il y avait deux montagnes du nom de *Har*; ch. 34, v. 7 : l'une, au nord, fait partie de la chaîne du Liban, et l'antre, au midi, sur la frontière d'Édome ; c'est celle dont il est ici question. Selon un Midrasch, Dieu a nivelé toutes les montagnes devant les Israélites, à l'exception de trois : *le Sinaï*, *le Har*, sur laquelle est mort Aharone, et le *Nebo*, sur lequel est mort Mosché. Non loin des ruines de Petra, ancienne capitale de l'Arabie Pétrée, on voit un monument que les Arabes nomment *le sépulcre d'Aharone*, et en l'honneur duquel ils sacrifient des victimes. On sait que tous ces genres de monumens bibliques n'ont aucune authenticité historique. Des intérêts de localité ont fait inventer bien des noms pour les arranger à des événemens connus.

24. יאסף De אסף *réunir*. אל עמיו *A ses peuples ; qu'Aharone soit réuni*

et voilà que nous sommes à Kadesch, ville à l'extrémité de ta frontière.

17. Oh! laisse-nous passer par ton pays; nous ne passerons ni par les champs ni par les vignes, et nous ne boirons pas les eaux des citernes. Nous marcherons sur la voie royale; nous ne nous détournerons ni à droite ni à gauche, jusqu'à ce que nous ayons passé tes frontières.

18. Édome lui dit: tu ne passeras point par mon pays; peut-être qu'en armes je sortirai à ta rencontre.

19. Les enfans d'Israel lui répondirent : nous monterons par un chemin frayé, et si nous buvons de ton eau, moi et mon troupeau, j'en paierai le prix. Sans rien autre chose, seulement à pied je voudrais passer.

20. Édome répondit : tu ne passeras pas; et sortit à sa rencontre avec un peuple puissant et une main forte.

21. Ainsi Édome refusa de donner à Israel passage par ses frontières, et Israel se détourna d'auprès de lui.

embarrassante. Ounklonsse לית פתגם רביש *ce n'est pas une affaire mauvaise*, autrement, je n'ai pas mauvaise intention. Septante ἀλλὰ τὸ πρᾶγμα οὐδέν ἐστι, *ce n'est pas une affaire;* ce n'est pas important. Cette version paraît la plus satisfaisante. On trouve une locution analogue et ayant le même sens, I Sam., ch. 20, v. 21; alors אין דבר est une phrase incidente; *seulement, c'est une bagatelle, avec mes pieds je veux passer;* autrement, je demande le passage, et pas d'autre rétribution. ברגלי Septante παρὰ τὸ ὄρος, ils traduisent comme par le mot במסלה D'antres traduisent *avec mon infanterie.*

20. ויאמר *Il dit.* Le sujet est Edome. לא תעבר *Tu ne passeras pas.* Ce refus paraît naturel. Il est toujours moral et prudent de s'opposer au passage d'une armée envahissante. C'est ainsi que César, aidé des Gaules, s'est opposé avec raison au passage des Helvétiens.

21. ויט *Il se détourna*, pour se diriger vers l'orient. Ben Ouziel paraphrase

עִיר קְצֵה גְבוּלֶךָ׃ 17 נַעְבְּרָה־נָּא בְאַרְצֶךָ לֹא נַעֲבֹר
בְּשָׂדֶה וּבְכֶרֶם וְלֹא נִשְׁתֶּה מֵי בְאֵר דֶּרֶךְ הַמֶּלֶךְ נֵלֵךְ
לֹא נִטֶּה יָמִין וּשְׂמֹאול עַד אֲשֶׁר־נַעֲבֹר גְּבֻלֶךָ׃ 18 וַיֹּאמֶר
אֵלָיו אֱדוֹם לֹא תַעֲבֹר בִּי פֶּן־בַּחֶרֶב אֵצֵא לִקְרָאתֶךָ׃
19 וַיֹּאמְרוּ אֵלָיו בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל בַּמְסִלָּה נַעֲלֶה וְאִם־מֵימֶיךָ
נִשְׁתֶּה אֲנִי וּמִקְנַי וְנָתַתִּי מִכְרָם רַק אֵין־דָּבָר בְּרַגְלַי
אֶעֱבֹרָה׃ 20 וַיֹּאמֶר לֹא תַעֲבֹר וַיֵּצֵא אֱדוֹם לִקְרָאתוֹ
בְּעַם כָּבֵד וּבְיָד חֲזָקָה׃ 21 וַיְמָאֵן ׀ אֱדוֹם נְתֹן אֶת־
יִשְׂרָאֵל עֲבֹר בִּגְבֻלוֹ וַיֵּט יִשְׂרָאֵל מֵעָלָיו׃ פ

16. מלאך *Un envoyé*, en général; cela peut s'entendre de Mosché. Voy. Hag., ch. 1, v. 13, et Exode, ch. 23, v. 2.

17. דרך המלך *La voie royale*. Probablement on entend ici la grande route, celle que prennent les armées en marche. Mosché promet de ne pas se répandre dans le pays par des sentiers et des routes détournées. Trois entrées se présentent, venant d'Egypte, pour pénétrer en Palestine: 1° en longeant la mer Méditerranée à l'occident; là on rencontrait les Philistins, avec lesquels les Hébreux ne voulaient pas se commettre (voy. Exode, ch. 13, v. 17). 2°. Au midi, en traversant la chaîne séiritique (aujourd'hui *Dschebal schera*), qui s'étend du golfe élanitique à la mer Morte; elle offre beaucoup de défilés, et une vallée assez ouverte pour le passage d'une armée; vallée connue sous le nom de *Ghoëir*, et qui est peut-être la *voie royale* du texte; mais cette contrée était possédée par les Édomites, peuple congénère aux Hébreux. On demanda le passage, il fut refusé, et on ne jugea pas convenable d'en appeler à la force. 3°. A l'occident. C'est le chemin le plus long et le plus difficile, puisqu'il exige le passage du Jourdain. C'est celui que les Hébreux se virent contraints de prendre.

18. פן Mot dont la traduction littérale est impossible; il se trouve toujours construit; il vient de פנה et se met ordinairement quand il est précédé du verbe exprimant une action qui doit en empêcher une autre, qu'on craint; il se met aussi au commencement des défenses. Voy. Gen., ch. 11, v. 4; Isaïe, ch. 36, v. 18, etc.

19. במסלה *Dans la chaussée*; de סלל *frayer*. Ounklousse באורח כבישא *via trita*; Ben Ouziel באסטרטיא דמלכא *le chemin militaire du roi*. אסטרטיא De στρατὸς, Sept. παρὰ τὸ ὄρος, *près de la frontière*. רק אין דבר Locution

lui avait commandé.

10. Mosché et Aharone convoquèrent l'assemblée devant le rocher, et il leur dit : vous, rebelles, écoutez donc ; est-ce de ce rocher-là que nous vous ferons sortir de l'eau ?

11. Mosché leva sa main, et frappa deux fois le rocher avec sa verge ; il en sortit des eaux abondantes ; la réunion but, et leurs bêtes aussi.

12. L'Éternel dit à Mosché et à Aharone : parce que vous n'avez point cru en moi pour me sanctifier aux yeux des enfans d'Israel, c'est pourquoi vous ne conduirez point cette assemblée au pays que je leur ai donné.

13. Voilà les eaux Merîbâ (de dispute), parce que les enfans d'Israel avaient disputé avec l'Éternel, et il se sanctifia en eux.

14. Mosché envoya des messagers de Kadesch au roi d'Édome (pour lui dire) : ainsi parle ton frère Israel : tu sais toute la peine qui nous a atteints.

15. Nos pères descendirent en Égypte ; nous demeurâmes en Égypte de nombreux jours. Les Égyptiens nous ont maltraités, (nous) et nos pères.

16. Nous avons crié à l'Éternel ; il a entendu notre voix, a envoyé un messager, nous a fait sortir de l'Égypte,

tité des deux événemens. Cependant au Deutéronome (ch. 32, v. 51) il est question d'un Meribâ Kadesch. בם *A eux*, se rapporte non aux deux frères, mais aux Israélites. Après ce verset 13 on lit dans le texte samaritain ויאמר משה אדני et puis tout ce qu'on lit au Deutér., ch. 3, v. 24, 25 ; vient ensuite un verset וידבר ה׳ אל משה לאמר et puis ce qu'on lit au Deutér., ch. 2, v. 2—6. Cette sorte de complément n'est pas rare dans le texte samaritain.

14. אחיך *Ton frère*, de même origine. התלאה — הלאה *État misérable*, de לאה *se fatiguer inutilement*. Voy. Exode, ch. 18, v. 8.

צִוָּהוּ׃ 10 וַיַּקְהִלוּ מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן אֶת־הַקָּהָל אֶל־פְּנֵי
הַסָּלַע וַיֹּאמֶר לָהֶם שִׁמְעוּ־נָא הַמֹּרִים הֲמִן־הַסֶּלַע הַזֶּה
נוֹצִיא לָכֶם מָיִם׃ 11 וַיָּרֶם מֹשֶׁה אֶת־יָדוֹ וַיַּךְ אֶת־
הַסֶּלַע בְּמַטֵּהוּ פַּעֲמָיִם וַיֵּצְאוּ מַיִם רַבִּים וַתֵּשְׁתְּ הָעֵדָה
וּבְעִירָם׃ ס 12 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־
אַהֲרֹן יַעַן לֹא־הֶאֱמַנְתֶּם בִּי לְהַקְדִּישֵׁנִי לְעֵינֵי בְּנֵי יִשְׂרָאֵל
לָכֵן לֹא תָבִיאוּ אֶת־הַקָּהָל הַזֶּה אֶל־הָאָרֶץ אֲשֶׁר־נָתַתִּי
לָהֶם׃ 13 הֵמָּה מֵי מְרִיבָה אֲשֶׁר־רָבוּ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל
אֶת־יְהוָה וַיִּקָּדֵשׁ בָּם׃ ס רביעי 14 וַיִּשְׁלַח
מֹשֶׁה מַלְאָכִים מִקָּדֵשׁ אֶל־מֶלֶךְ אֱדוֹם כֹּה אָמַר אָחִיךָ
יִשְׂרָאֵל אַתָּה יָדַעְתָּ אֵת כָּל־הַתְּלָאָה אֲשֶׁר מְצָאָתְנוּ׃ 15
וַיֵּרְדוּ אֲבֹתֵינוּ מִצְרַיְמָה וַנֵּשֶׁב בְּמִצְרַיִם יָמִים רַבִּים וַיָּרֵעוּ
לָנוּ מִצְרַיִם וְלַאֲבֹתֵינוּ׃ 16 וַנִּצְעַק אֶל־יְהוָה וַיִּשְׁמַע
קֹלֵנוּ וַיִּשְׁלַח מַלְאָךְ וַיֹּצִאֵנוּ מִמִּצְרָיִם וְהִנֵּה אֲנַחְנוּ בְקָדֵשׁ

12. לא האמנתם *Vous n'avez pas cru.* Maimonides, Aben Esra, Raschbame, Na'hmeni, Iar'hi et tous les commentateurs, s'évertuent à découvrir la faute des deux frères, car le texte ne s'explique pas. Les uns croient qu'ils devaient parler au rocher, et non le frapper; mais alors, demande-t-on, à quoi sert le bâton? Les autres disent qu'ils devaient frapper de suite, et ne pas s'adresser d'abord au peuple; d'autres, encore, qu'ils ne devaient pas s'exprimer d'une manière douteuse; d'autres, qu'il fallait frapper une fois et pas deux fois. Mendelsohn conjecture que les deux frères sont punis pour avoir manqué de fermeté, et de s'être retirés devant le peuple (v. 6), et avoir ainsi manqué de confiance en Dieu. Nous croyons que l'écrivain donne à entendre dans le verset 10 que les deux frères hésitaient à exécuter l'ordre de Dieu, et doutaient du résultat, et dans un mouvement d'impatience, Mosché a frappé deux fois sur le rocher. Telle est, il nous semble, la vraie intention du texte, qui, par respect pour le législateur, n'a pas voulu insister sur ce fait.

13. מריבה *Meribâ; dispute.* Le même nom a été donné à l'endroit lors de l'émeute du 'Horeb (Exode, ch. 17, v. 7); ce qui fait soupçonner l'iden-

CH. XX. 1. Les enfans d'Israel vinrent, toute la réunion, au désert de Tsine, le premier mois. Le peuple demeura à Kadesch (Kadès); là mourut Miriame (Marie), et là elle fut ensevelie.

2. Il n'y avait point d'eau pour la réunion; ils s'attroupèrent contre Mosché et contre Aharone.

3. Le peuple disputa contre Mosché, et dirent, savoir: que n'avons-nous péri, lors de la perte de nos frères, devant l'Éternel!

4. Pourquoi avez-vous fait venir l'assemblée de l'Éternel dans ce désert pour y mourir, nous et nos bêtes?

5. Et pourquoi nous as-tu fait monter de l'Égypte, pour nous amener dans ce méchant lieu-là, qui n'est pas un lieu pour semer; (où il n'y a) ni figues, ni vignes, ni grenadiers, et de l'eau, il n'y en a pas à boire.

6. Mosché et Aharone se retirèrent de devant l'attroupement, à l'entrée de la tente d'assignation, et tombèrent sur leurs faces; la gloire de l'Éternel leur apparut.

7. L'Éternel parla à Mosché, en disant:

8. Prends la verge, et rassemble la réunion, toi et ton frère Aharone; vous parlerez en leur présence au rocher, et il donnera ses eaux; tu leur feras sortir de l'eau du rocher; tu donneras à boire à la réunion, et à son troupeau.

9. Mosché prit la verge de devant l'Éternel, comme il

l'arche. Cet événement a beaucoup de ressemblance avec celui qui est raconté dans l'Exode, ch. 17, v. 6. Nous ne savons si c'est là un autre récit du même événement, ou si ce sont deux événemens différens. ודברתם *Vous parlerez.* Il ne s'agit pas ici de frapper le rocher, mais bien de parler.

9. מלפני ה' *D'auprès de l'Éternel.* Cette explication semble indiquer le bâton d'Aharone. Ben Ouziel dit חוטר ניסיא *le bâton de miracle.*

כ 1 וַיָּבֹאוּ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל כָּל־הָעֵדָה מִדְבַּר־צִן בַּחֹדֶשׁ
הָרִאשׁוֹן וַיֵּשֶׁב הָעָם בְּקָדֵשׁ וַתָּמָת שָׁם מִרְיָם וַתִּקָּבֵר שָׁם׃
2 וְלֹא־הָיָה מַיִם לָעֵדָה וַיִּקָּהֲלוּ עַל־מֹשֶׁה וְעַל־אַהֲרֹן׃
3 וַיָּרֶב הָעָם עִם־מֹשֶׁה וַיֹּאמְרוּ לֵאמֹר וְלוּ גָוַעְנוּ בִּגְוַע
אַחֵינוּ לִפְנֵי יְהוָה׃ 4 וְלָמָה הֲבֵאתֶם אֶת־קְהַל יְהוָה
אֶל־הַמִּדְבָּר הַזֶּה לָמוּת שָׁם אֲנַחְנוּ וּבְעִירֵנוּ׃ 5 וְלָמָה
הֶעֱלִיתֻנוּ מִמִּצְרַיִם לְהָבִיא אֹתָנוּ אֶל־הַמָּקוֹם הָרָע הַזֶּה
לֹא ׀ מְקוֹם זֶרַע וּתְאֵנָה וְגֶפֶן וְרִמּוֹן וּמַיִם אַיִן לִשְׁתּוֹת׃
6 וַיָּבֹא מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן מִפְּנֵי הַקָּהָל אֶל־פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד
וַיִּפְּלוּ עַל־פְּנֵיהֶם וַיֵּרָא כְבוֹד־יְהוָה אֲלֵיהֶם׃ פ
שלישי (שני כשהן מחוברין) 7 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה
לֵּאמֹר׃ 8 קַח אֶת־הַמַּטֶּה וְהַקְהֵל אֶת־הָעֵדָה אַתָּה
וְאַהֲרֹן אָחִיךָ וְדִבַּרְתֶּם אֶל־הַסֶּלַע לְעֵינֵיהֶם וְנָתַן מֵימָיו
וְהוֹצֵאתָ לָהֶם מַיִם מִן־הַסֶּלַע וְהִשְׁקִיתָ אֶת־הָעֵדָה וְאֶת־
בְּעִירָם׃ 9 וַיִּקַּח מֹשֶׁה אֶת־הַמַּטֶּה מִלִּפְנֵי יְהוָה כַּאֲשֶׁר

Ch. XX. 1. בחדש הראשון *Le premier mois*; on ne dit pas de quelle année; la suite de l'histoire fait présumer que c'est la quarantième année. On ne trouve dans le Pentateuque que des événemens qui se sont passés les deux premières et la dernière des quarante années. L'histoire des trente-sept années intermédiaires nous est totalement inconnue. בקדש *A Kadesch*, sur les frontières d'Edome. C'est la trente-troisième station. On ne sait si c'est le même Kadesch situé dans le désert de Parane, versets 13, 26. Il est probable que ce sont deux endroits différens. ותמת *Elle mourut*, selon le Talmud, par osculation de Dieu (בנשיקה), ainsi que Moseché et Aharone.

3. וירב Racine ריב passé רב *disputer*. עם משה Un manuscrit porte : על משה על אהרן la version syriaque de même. בגוע *Lors de la perte*; de גוע *périr*. אחינו *Nos frères*, leurs ancêtres morts dans le désert.

8. המטה *Le bâton*. Les uns disent qu'il s'agit du bâton avec lequel Moseché avait frappé sur le Nil; selon d'autres, c'est de celui d'Aharone déposé devant

pas attaché, sera impur ;

16. Et tout ce qui, dans les champs, touchera à (quelqu'un) tué par le glaive, ou à un (autre) mort, ou à un os d'homme, ou à un sépulcre, sera impur sept jours.

17. On prendra, pour celui qui est impur, de la cendre de la vache expiatoire brûlée, et on mettra dessus de l'eau vive dans un vase.

18. Un homme pur prendra de l'ézob, qu'il trempera dans cette eau, et il aspergera sur la tente, sur les vases et sur les personnes qui y étaient, et sur celui qui aura touché à un os, à un assassiné, à un mort ou à un sépulcre.

19. L'homme pur aspergera sur l'impur le troisième jour et le septième jour, et le purifiera le septième jour; il nettoiera ses vêtemens, se baignera dans l'eau, et sera pur au soir.

20. Un homme qui sera impur, et ne se purifiera pas, cette personne sera retranchée du milieu de l'assemblée, car il a rendu impur le sanctuaire de l'Éternel; l'eau de séparation n'a pas été aspergée sur lui ; il est impur.

21. Ce sera pour eux un statut perpétuel ; et celui qui asperge l'eau d'éloignement nettoiera ses vêtemens, et celui qui touche l'eau de séparation sera impur jusqu'au soir.

22. Tout ce qu'un impur touchera sera impur, et la personne qui le touche sera impure jusqu'au soir.

טָמֵא הוּא׃ 16 וְכֹל אֲשֶׁר־יִגַּע עַל־פְּנֵי הַשָּׂדֶה בַּחֲלַל־
חֶרֶב אוֹ בְמֵת אוֹ־בְעֶצֶם אָדָם אוֹ בְקָבֶר יִטְמָא שִׁבְעַת
יָמִים׃ 17 וְלָקְחוּ לַטָּמֵא מֵעֲפַר שְׂרֵפַת הַחַטָּאת וְנָתַן
עָלָיו מַיִם חַיִּים אֶל־כֶּלִי׃ שני 18 וְלָקַח אֵזוֹב וְטָבַל
בַּמַּיִם אִישׁ טָהוֹר וְהִזָּה עַל־הָאֹהֶל וְעַל־כָּל־הַכֵּלִים וְעַל־
הַנְּפָשׁוֹת אֲשֶׁר הָיוּ־שָׁם וְעַל־הַנֹּגֵעַ בַּעֶצֶם אוֹ בֶחָלָל אוֹ בַמֵּת
אוֹ בַקָּבֶר׃ 19 וְהִזָּה הַטָּהֹר עַל־הַטָּמֵא בַּיּוֹם הַשְּׁלִישִׁי
וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי וְחִטְּאוֹ בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי וְכִבֶּס בְּגָדָיו וְרָחַץ
בַּמַּיִם וְטָהֵר בָּעָרֶב׃ 20 וְאִישׁ אֲשֶׁר־יִטְמָא וְלֹא יִתְחַטָּא
וְנִכְרְתָה הַנֶּפֶשׁ הַהִוא מִתּוֹךְ הַקָּהָל כִּי אֶת־מִקְדַּשׁ יְהוָה
טִמֵּא מֵי נִדָּה לֹא־זֹרַק עָלָיו טָמֵא הוּא׃ 21 וְהָיְתָה
לָהֶם לְחֻקַּת עוֹלָם וּמַזֵּה מֵי־הַנִּדָּה יְכַבֵּס בְּגָדָיו וְהַנֹּגֵעַ בְּמֵי
הַנִּדָּה יִטְמָא עַד־הָעָרֶב׃ 22 וְכֹל אֲשֶׁר־יִגַּע־בּוֹ הַטָּמֵא
יִטְמָא וְהַנֶּפֶשׁ הַנֹּגַעַת תִּטְמָא עַד־הָעָרֶב׃ פ

15. צמיד *Couverele*; de צמד inusité au *Kal*, mais que nous trouvons au *Niphal*, *infrà*, ch. 25, v. 3, 5; Ps. 106, v. 28; et dans quelques autres voix, où il signifie *être joint.* De פתיל פתל inusité au *Kal* (en arabe *tordre, filer*); ce qui attache; Aben Esra entend par צמיד פתיל deux objets qui joignent. et en effet צמיד signifie *une couple*, dans צמיד בקר *deux bœufs.* Mendelsohn traduit *un couvercle qui ferme bien*. Le Samaritain dit צמיר ופתיל Septante, *vase sur lequel rien n'est attaché;* vase ouvert. On s'imaginait peut-être que le miasme impur entrait dans les vases ouverts.

18. איש טהור *Un homme impur.* Une purification sans avoir besoin du cohène.

21. ומזה מי הנדה *Celui qui asperge l'eau de purification;* c'est, dit le Talmud, celui qui la porte en quantité suffisante pour faire une aspersion; tandis que celui qui fait l'aspersion est pur. והנגע L'attouchement de l'eau est une cause de souillure, et l'aspersion une cause de purification.

sera pour les enfans d'Israel une observance ; c'est une eau d'éloignement du péché.

10. Celui qui amasse les cendres de la vache nettoiera ses vêtemens, et sera impur jusqu'au soir; ce sera un statut perpétuel pour les enfans d'Israel, et pour l'étranger séjournant au milieu d'eux.

11. Celui qui touche un mort, un cadavre humain, sera impur sept jours.

12. Il se purifiera avec cette eau le troisième jour, et sera pur le septième ; mais s'il ne se purifie pas le troisième jour, il ne sera pas pur le septième.

13. Celui qui touche un mort, le cadavre d'un homme mort, et ne se purifiera pas, a souillé l'habitacle de l'Éternel ; cette personne sera retranchée d'Israel, car l'eau d'éloignement n'a pas été aspergée sur lui ; il sera impur ; son impureté est encore sur lui.

14. Telle est la doctrine quand un homme mourra dans une tente : quiconque entrera dans la tente, et tout ce qui sera dans la tente, sera impur sept jours ;

15. Et tout vase découvert, auquel le couvercle n'est

12. בו *Avec lui.* On croit que ce mot se rapporte aux cendres dont il est question au verset 9. Les Septante n'expriment pas ce mot, et il manque dans deux manuscrits. יתחטא De חטא *pécher ;* au *Hithpael*, qui exprime *enlever le péché.* L'allemand exprime très-bien ce mot entfündigen. לא יטהר *Il ne sera pas pur*, et sera obligé de recommencer.

13. את משכן *L'habitacle.* Au verset 20 on lit את מקדש *le sanctuaire.* מי נדה *Eau de purification*, d'éloignement. La cendre était regardée comme impure (v. 10), et l'eau comme ayant une vertu purifiante. Selon Gramberg, l'eau bénite de l'église catholique est une imitation.

14. כל הבא Les ustensiles et tout ce qui se trouve dans la tente ; prescription sacerdotale qu'on conçoit bien être impraticable en réalité.

והיתה לעדת בני־ישראל למשמרת למי נדה חטאת
הוא : 10 וכבס האסף את־אפר הפרה את־בגדיו
וטמא עד־הערב והיתה לבני ישראל ולגר הגר בתוכם
לחקת עולם : 11 הנגע במת לכל־נפש אדם וטמא
שבעת ימים : 12 הוא יתחטא־בו ביום השלישי
וביום השביעי יטהר ואם־לא יתחטא ביום השלישי וביום
השביעי לא יטהר : 13 כל־הנגע במת בנפש האדם
אשר־ימות ולא יתחטא את־משכן יהוה טמא ונכרתה
הנפש ההוא מישראל כי מי נדה לא־זרק עליו טמא יהיה
עוד טמאתו בו : 14 זאת התורה אדם כי־ימות
באהל כל־הבא אל־האהל וכל־אשר באהל יטמא שבעת
ימים : 15 וכל כלי פתוח אשר אין־צמיד פתיל עליו

ni dans la Vulgate, ni dans la version syriaque, et il manque dans cinq manuscrits. On ne trouve pas ce mot au Lévit., ch. 16, v. 28.

9. והניח Selon le Talmud on faisait trois parts de cette cendre ; une qu'on déposait près de la montagne des Oliviers, une seconde dans le camp, et une troisième était donnée aux lévites. מי נדה Ounklousse מי אדיותא *eau d'aspersion*, de נדד qui, en chaldéen, signifie *asperger;* en hébreu נדה signifie *impureté*. Voy. Lévitique, ch. 12, v. 2. On ne sache pas que les Egyptiens aient eu une eau de purification ; mais les Romains avaient une eau lustrale, dans laquelle entraient les cendres provenant de la combustion d'un veau.

Igne cremat vitulos, ...
. . . . *.Purget ut ille cinis.*
Ovide, *Fast.*, liv. IV, v. 639).

Les anciens Perses n'avaient rien de plus sacré que l'eau lustrale, préparée avec l'urine de bœuf ou de vache.

10. חקת עולם *Statut perpétuel.* La Bible ne fait nulle part ailleurs mention de la vache rousse.

11. נפש Même un non israélite (Aben Esra). אדם Pas un animal. וטמא Passé changé en futur par le ו conversif. שבעת ימים *Sept jours.* Voy. Lévit., ch. 11, v. 24.

un défaut, et s ur laquelle ne soit pas monté le joug.

3. Vous la donnerez à Élazar le cohène, qui la fera sortir hors du camp, et on l'égorgera devant lui ;

4. Du sang de laquelle Élazar prendra avec son doigt, et aspergera de son sang vers le devant de la tente d'assignation, sept fois.

5. On brûlera la vache à ses yeux; on en brûlera la peau, la chair, le sang avec la fiente.

6. Le cohène prendra du bois de cèdre, de l'ézob (hysope), et un fil cramoisi, qu'il jetera sur la vache brûlante.

7. Le cohène nettoiera ses vêtemens, baignera sa chair dans l'eau; ensuite il viendra dans le camp, et le cohène sera impur jusqu'au soir.

8. Celui qui la brûlera nettoiera ses vêtemens dans l'eau; il baignera sa chair dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir.

9. Un homme pur amassera les cendres de la vache, qu'il déposera hors du camp, dans un endroit propre; ce

לפניו *devant lui.* Ben Ouziel paraphrase ce verset selon les idées talmudiques.

4. והזה *Il aspergera.* Dans les autres sacrifices le sang des victimes était porté dans le sanctuaire (Lévit., ch. 5, v. 6, et ch. 16, v. 17).

5. ושרף On n'indique pas le sujet; il paraît que c'est un sacerdote autre qu'Élazar. Septante *ils brûleront.* פרשה Voy. Lévit., ch. 4. v. 11.

6. ולקח הכהן *Le cohène prendra.* On ne sait de quel cohène il s'agit; est-ce le sacrificateur, ou celui qui a brûlé la victime? On croit que c'est Élazar. ארז Voy. Lévit., ch. 14, v. 4. Ben Ouziel dit : בקעתה דקיסה דגולמיש *un tuyau de bois de cèdre.*

7. וכבס *Il nettoiera.* Celui qui a jeté le faisceau dans le feu. D'autres pensent que c'est Élazar. Le chapitre est obscur en ce qui concerne les auteurs de cette cérémonie. Selon Aben Esra, il s'agit ici du cohène comburateur (voy. Lévit., ch. 16, v. 28).

8. במים Le premier במים de ce verset n'est exprimé ni dans les Septante,

אֲשֶׁר לֹא־עָלָה עָלֶיהָ עֹל׃ 3 וּנְתַתֶּם אֹתָהּ אֶל־אֶלְעָזָר
הַכֹּהֵן וְהוֹצִיא אֹתָהּ אֶל־מִחוּץ לַמַּחֲנֶה וְשָׁחַט אֹתָהּ לְפָנָיו׃
4 וְלָקַח אֶלְעָזָר הַכֹּהֵן מִדָּמָהּ בְּאֶצְבָּעוֹ וְהִזָּה אֶל־נֹכַח
פְּנֵי אֹהֶל־מוֹעֵד מִדָּמָהּ שֶׁבַע פְּעָמִים׃ 5 וְשָׂרַף אֶת־
הַפָּרָה לְעֵינָיו אֶת־עֹרָהּ וְאֶת־בְּשָׂרָהּ וְאֶת־דָּמָהּ עַל־פִּרְשָׁהּ
יִשְׂרֹף׃ 6 וְלָקַח הַכֹּהֵן עֵץ אֶרֶז וְאֵזוֹב וּשְׁנִי תוֹלַעַת
וְהִשְׁלִיךְ אֶל־תּוֹךְ שְׂרֵפַת הַפָּרָה׃ 7 וְכִבֶּס בְּגָדָיו הַכֹּהֵן
וְרָחַץ בְּשָׂרוֹ בַּמַּיִם וְאַחַר יָבֹא אֶל־הַמַּחֲנֶה וְטָמֵא הַכֹּהֵן
עַד־הָעָרֶב׃ 8 וְהַשֹּׂרֵף אֹתָהּ יְכַבֵּס בְּגָדָיו בַּמַּיִם וְרָחַץ
בְּשָׂרוֹ בַּמָּיִם וְטָמֵא עַד־הָעָרֶב׃ 9 וְאָסַף ׀ אִישׁ טָהוֹר
אֵת אֵפֶר הַפָּרָה וְהִנִּיחַ מִחוּץ לַמַּחֲנֶה בְּמָקוֹם טָהֹר

C'est une découverte cabalistique qui a bien le mérite d'un logogryphe. תמימה *Intacte*. Il y a un dissentiment sur cette épithète; les uns la rapportent à la qualité de la couleur : l'animal doit être entièrement rouge, sans la moindre interruption; c'est l'avis d'Ouziel, de Josèphe et du Talmud; d'autres disent que l'animal ne doit pas avoir de défaut corporel, et c'est ce que développe la fin du verset. Ounklousse, les Septante, Leclerc, traduisent selon ce sens, que nous avons aussi adopté; car il est inusité de faire de תמימה un adjectif qualifiant un autre adjectif. מום *Défaut;* un des défauts mentionnés dans le Lévitique (ch. 22, v. 22, 23, 24). על *Joug.* Usage qui existait chez les Égyptiens, les Grecs et les Romains. La paraphrase de Ben Ouziel renferme tous les mots chaldéens relatifs aux diverses espèces de joug.

3. ונתתם Ceci s'adresse aux deux frères. אלעזר Pourquoi pas Aharone? Leclerc dit, parce qu'il ne pouvait contracter d'impureté. On ne sait d'ailleurs si cet usage devait avoir lieu toujours, ou seulement dans le désert. הכהן Ben Ouziel; dit סגן כהניא *le lieutenant du grand cohène;* son second. והוציא On ne connaît pas le sujet de ce verbe. מחנה Ounklousse משריתא du verbe chaldéen שרה *se reposer;* d'où שכינה שרויה *la présence universelle repose.* Les Égyptiens sacrifiaient un bœuf rouge à Typhon (בעל צפון) *mauvais génie*, habitant les lieux écartés et déserts. ושחט Également sans sujet, et au *Kal*, mais qu'on croit avoir la signification du *Hiphil*, *il fera égorger*

30. Et tu leur diras : lorsque vous en prélèverez le meilleur, il sera compté aux lévites comme le revenu de l'aire, et comme le revenu du pressoir.

31. Vous le mangerez en tout endroit, vous et votre maison, car c'est votre salaire, en échange de votre service dans la tente d'assignation.

32. Ne vous chargez pas à cause de lui (de ce prélèvement) d'un péché, quand vous en prélèverez le meilleur, et ne profanez pas les saintetés des enfans d'Israel, et vous ne mourrez point.

Ch. XIX. 1. L'Éternel parla à Mosché et à Aharone, en disant :

2. Voici un statut de la doctrine que l'Éternel a ordonnée, en disant : parle aux enfans d'Israel, qu'ils t'amènent une vache rousse, intacte, qui n'ait pas en elle

sentir la difficulté de la matière, pousse l'extrsvagance josqo'à dire que lorsque Mosché monta au ciel, il trouva Dieu occupé à expliquer ls vache roosse (כשעלה לשמים מצא הקב״ה מפרש פרה אדומה). Philon, qui aime tant à allégoriser dans nn sens éthique, ne dit rien de cette cérémonie. Voici ce que dit Jean Leclerc. « Dieu, en donnant ces lois, les a adaptées à l'intelligence grossière du peuple hébreu, et poor le détourner de l'idolâtrie, en usage chez les nations voisines; tantôt il a admis ces cérémonies païennes dans son propre culte, tantôt il a prescrit des usages entièrement opposés. Ainsi dans cette loi il exige poor l'eao lostrale uoe vache, tandis que les Égyptiens pour le même objet, prenaient un bœuf. Mais, en prescrivant que cette victime soit *rousse*, il se conforme aux habitudes, aux mœurs des Hébreux, anciens colons en Egypte, car dans ce pays on sacrifiait des victimes de cette couleur. Ainsi on lit dans Plotarque : les Égyptiens sacrifient des bœufs rouges, et cette observance est tellement stricte que si le bœuf a un seol poil noir ou blanc, il est rejeté comme non propre au sacrifice (*De Iside et Oriside*). Selon le Talmud, la vache est rejetée si elle a deux poils noirs. Le Bal Hatoorime fait remarqoer que פרה אדומה évaloé nomériquement vaut 341, et que זה על עון עגל (*ceci est pour le crime du veau d'or*), en vaut autant.

30 וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם בַּהֲרִימְכֶם אֶת־חֶלְבּוֹ מִמֶּנּוּ וְנֶחְשַׁב
לַלְוִיִּם כִּתְבוּאַת גֹּרֶן וְכִתְבוּאַת יָקֶב : 31 וַאֲכַלְתֶּם
אֹתוֹ בְּכָל־מָקוֹם אַתֶּם וּבֵיתְכֶם כִּי־שָׂכָר הוּא לָכֶם חֵלֶף
עֲבֹדַתְכֶם בְּאֹהֶל מוֹעֵד : 32 וְלֹא־תִשְׂאוּ עָלָיו חֵטְא
בַּהֲרִימְכֶם אֶת־חֶלְבּוֹ מִמֶּנּוּ וְאֶת־קָדְשֵׁי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל לֹא
תְחַלְּלוּ וְלֹא תָמוּתוּ : פ

יט 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן לֵאמֹר : 2
זֹאת חֻקַּת הַתּוֹרָה אֲשֶׁר־צִוָּה יְהוָה לֵאמֹר דַּבֵּר ׀ אֶל־בְּנֵי
יִשְׂרָאֵל וְיִקְחוּ אֵלֶיךָ פָרָה אֲדֻמָּה תְּמִימָה אֲשֶׁר אֵין־בָּהּ מוּם

כל תרומת (תרומה גדולה), différente de la dîme. Voy. ci-dessus, v. 12. Le mot כל manque dans dix manuscrits, et n'est exprimé ni dans les Septante, ni dans la Vulgate, ni dans Saadias. חלבו Mendelsohn n'exprime pas le ו pronom possessif, dont la relation est en effet douteuse ; l'analogie exigerait חלביהן comme ממני — מתנתיכם Relation redondante; se rapporte à une chose en général ; neutre.

32. עליו *Sur lui* ; également neutre.

Ch. XIX. 2. חקת Dans le même verset on trouve תורה צוה חקה voy. Genèse, ch. 26, v. 5, le באור où il se trouve une explication détaillée des différentes expressions תורה מצוה חקה et même משמרת qui se trouve dans le verset cité. Cette dernière paraît comprendre les trois autres suivans. מצוה paraît s'appliquer à un commandement rationnel ; חקה à un commandement qui ne l'est pas; le cérémoniel de la vache rouge est de cette catégorie. תורה S'applique à un corps de doctrine. Mendelsohn, le traduit (*loco citato*) par Lehren, *instructions*, enseignemens, et ici par *ordonnance*. אשר צוה יהוה *Que l'Éternel a ordonné.* Na'hmeni, dit que ce passage est comme renversé, (מסורס) *dis aux enfans d'Israel : tel est le statut de la doctrine.* דבר *Parle.* Ceci s'adresse à Moseh́é seul. פרה אדמה *Une vache rouge.* Ben Ouziel ajoute *de deux ans.* Un traité entier du Talmud est consacré à la vache rousse. Mais tous les commentateurs s'accordent à dire qu'on ignore le but et l'objet de cet usage. Selon eux, le savant universel, le roi Salomon même, n'a pu découvrir le motif de la vache rousse. Un auteur (בעל העקרים), pour faire

font, le service de la tente d'assignation.

22. Et que les enfans d'Israel n'approchent plus de la tente d'assignation, pour se charger d'un péché, et mourir.

23. Le lévite lui-même fera le service de la tente d'assignation, et eux, ils porteront leur iniquité; statut perpétuel dans vos générations; mais au milieu des enfans d'Israel ils ne possèderont point d'héritage.

24. Car je donne aux lévites, pour héritage, la dîme des enfans d'Israel, que (ceux-ci) prélèveront à l'Éternel en oblation. C'est pourquoi je leur ai dit: au milieu des enfans d'Israel ils ne possèderont pas d'héritage.

25. L'Éternel parla à Mosché en disant:

26. Aux lévites tu parleras, et tu diras: quand vous aurez reçu des enfans d'Israel la dîme que je vous ai donnée (à recevoir) d'eux pour votre héritage, vous en prélèverez une oblation à l'Éternel, une dîme de la dîme.

27. Votre oblation vous sera imputée, comme le blé pris de l'aire, et comme l'abondance provenant du pressoir.

28. Ainsi vous prélèverez aussi une oblation de l'Éternel, de toutes vos dîmes que vous recevrez des enfans d'Israel, et vous en donnerez l'oblation de l'Éternel à Aharone le cohène.

29. De tous les dons (qui vous sont faits) vous prélèverez une oblation de l'Éternel, de tout ce qu'il y a de meilleur, la partie qui en est sanctifiée.

27. תרומתכם Samaritain תרומתיכם au pluriel; Septante id. Les autres versions conservent le singulier. וכמלאה *Abondance*. Exode, ch. 22, v. 28.

29. תרימו *Vous prélèverez*. Il s'agit ici de la grande oblation

אֲשֶׁר־הֵם עֹבְדִים אֶת־עֲבֹדַת אֹהֶל מוֹעֵד׃ 22 וְלֹא־
יִקְרְבוּ עוֹד בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֶל־אֹהֶל מוֹעֵד לָשֵׂאת חֵטְא לָמוּת׃
23 וְעָבַד הַלֵּוִי הוּא אֶת־עֲבֹדַת אֹהֶל מוֹעֵד וְהֵם יִשְׂאוּ
עֲוֺנָם חֻקַּת עוֹלָם לְדֹרֹתֵיכֶם וּבְתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֹא יִנְחֲלוּ
נַחֲלָה׃ 24 כִּי אֶת־מַעְשַׂר בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר יָרִימוּ
לַיהוָה תְּרוּמָה נָתַתִּי לַלְוִיִּם לְנַחֲלָה עַל־כֵּן אָמַרְתִּי לָהֶם
בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֹא יִנְחֲלוּ נַחֲלָה׃ פ
25 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 26 וְאֶל־הַלְוִיִּם
תְּדַבֵּר וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם כִּי־תִקְחוּ מֵאֵת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל אֶת־
הַמַּעֲשֵׂר אֲשֶׁר נָתַתִּי לָכֶם מֵאִתָּם בְּנַחֲלַתְכֶם וַהֲרֵמֹתֶם
מִמֶּנּוּ תְּרוּמַת יְהוָה מַעֲשֵׂר מִן־הַמַּעֲשֵׂר׃ 27 וְנֶחְשַׁב
לָכֶם תְּרוּמַתְכֶם כַּדָּגָן מִן־הַגֹּרֶן וְכַמְלֵאָה מִן־הַיָּקֶב׃
28 כֵּן תָּרִימוּ גַם־אַתֶּם תְּרוּמַת יְהוָה מִכֹּל מַעְשְׂרֹתֵיכֶם
אֲשֶׁר תִּקְחוּ מֵאֵת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וּנְתַתֶּם מִמֶּנּוּ אֶת־תְּרוּמַת
יְהוָה לְאַהֲרֹן הַכֹּהֵן׃ 29 מִכֹּל מַתְּנֹתֵיכֶם תָּרִימוּ אֵת
כָּל־תְּרוּמַת יְהוָה מִכָּל־חֶלְבּוֹ אֶת־מִקְדְּשׁוֹ מִמֶּנּוּ׃ מפטיר

21. חלף *Échange*. La tribu de Lévi, composée de 22,000 mâles, comptait au moins 12,000 adultes, qui percevaient les dîmes affectées par 600,000 adultes. En admettant ensuite un égal partage des terres entre les tribus indistinctement, la tribu lévitique n'avait droit qu'à un douzième, et elle touchait un dixième de tous les revenus, et possédait en outre quarante-huit villes de refuge; elle était donc immensément avantagée. Rosenmüller conjecture, d'après une telle rémunération, que la caste exerçait encore d'autres fonctions que celle du sacerdoce; qu'on prenait parmi elle les médecins, les juges, les scribes, les généalogistes, etc. C'est possible; mais ce qui est certain, c'est que, même d'après l'histoire écrite par la caste, elle pesait sur le peuple; qu'elle a amené la chute de la république fédérative, et ensuite la division de l'empire.

26. מעשר Voy. Lévit., ch. 27, v. 30, 3..

toi. Mais tu pourras racheter l'aîné de l'homme; tu rachèteras aussi le premier-né de la bête immonde.

16. Tu rachèteras ceux qui doivent être rachetés à l'âge d'un mois, selon l'estimation, cinq schekel d'argent, au poids du sanctuaire, qui est de vingt guera.

17. Mais tu ne rachèteras pas le premier-né du bœuf, le premier-né de la brebis, ou le premier-né de la chèvre; ils sont saints; tu répandras leur sang sur l'autel, et tu vaporiseras leur graisse; (sacrifice par) feu, odeur agréable à l'Éternel.

18. Leur chair sera à toi comme la poitrine de tournoiement, et elle sera à toi comme l'épaule droite.

19. J'ai donné à toi, à tes fils et à tes filles avec toi, toutes les oblations des saintetés que les enfans d'Israel prélèveront à l'Éternel, par un statut perpétuel; c'est une alliance de sel (inaltérable), devant l'Éternel, pour toi et ta postérité avec toi.

20. L'Éternel dit à Aharone: dans leur pays tu n'hériteras pas, et il n'y aura pas de part pour toi au milieu d'eux. (C'est) moi (qui suis) ta part et ton héritage au milieu des enfans d'Israel.

21. Et je donne aux enfans de Lévi, pour héritage, toute dîme en Israel, en échange du service qu'ils

céréales, ci-dessus, v. 13; XV. la grande oblation; ci-dessus, v. 12; XVI. les dîmes lévitiques; *infrà*, v. 28; XVII. le prélèvement des pâtes, ci-dessus, ch. 15, v. 20; XVIII. prémices des laines, Deutér., ch. 18, v. 4; XIX. biens consacrés et non rédimés, Lévit., ch. 27, v. 28; XX. objets provenant de certaines restitutions; ci-dessus, ch. 5, v. 8; XXI. cuisses, mâchoires et gésine de tous les bestiaux, Deutér., ch. 18, v. 3; XXII. rachat des premiers-nés parmi les hommes, ci-dessus, v. 15; XXIII. id., des animaux impurs, Exode. ch. 4, v. 20, et ci-dessus, v. 15; XIV. les villes, les faubourgs, et les terres donnés aux lévites; ci-dessous, ch. 36, v. 2 (Maimonides, *Bikourime*, ch. 1, § 1).

תִּפְדֶּה אֵת בְּכוֹר הָאָדָם וְאֵת בְּכוֹר־הַבְּהֵמָה הַטְּמֵאָה
תִּפְדֶּה׃ 16 וּפְדוּיָו מִבֶּן־חֹדֶשׁ תִּפְדֶּה בְּעֶרְכְּךָ כֶּסֶף חֲמֵשֶׁת
שְׁקָלִים בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ עֶשְׂרִים גֵּרָה הוּא׃ 17 אַךְ
בְּכוֹר־שׁוֹר אוֹ־בְכוֹר כֶּשֶׂב אוֹ־בְכוֹר עֵז לֹא תִפְדֶּה קֹדֶשׁ
הֵם אֶת־דָּמָם תִּזְרֹק עַל־הַמִּזְבֵּחַ וְאֶת־חֶלְבָּם תַּקְטִיר אִשֶּׁה
לְרֵיחַ נִיחֹחַ לַיהוָה׃ 18 וּבְשָׂרָם יִהְיֶה־לָּךְ כַּחֲזֵה הַתְּנוּפָה
וּכְשׁוֹק הַיָּמִין לְךָ יִהְיֶה׃ 19 כֹּל ׀ תְּרוּמֹת הַקֳּדָשִׁים
אֲשֶׁר יָרִימוּ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל לַיהוָה נָתַתִּי לְךָ וּלְבָנֶיךָ וְלִבְנֹתֶיךָ
אִתְּךָ לְחָק־עוֹלָם בְּרִית מֶלַח עוֹלָם הִוא לִפְנֵי יְהוָה לְךָ
וּלְזַרְעֲךָ אִתָּךְ׃ 20 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־אַהֲרֹן בְּאַרְצָם
לֹא תִנְחָל וְחֵלֶק לֹא־יִהְיֶה לְךָ בְּתוֹכָם אֲנִי חֶלְקְךָ וְנַחֲלָתְךָ
בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃ ס שביעי 21 וְלִבְנֵי
לֵוִי הִנֵּה נָתַתִּי כָּל־מַעֲשֵׂר בְּיִשְׂרָאֵל לְנַחֲלָה חֵלֶף עֲבֹדָתָם

16. בערכך Voy. Lévitique, ch. 5, v. 15.

18. כחזה Voy. Exode, ch. 29, v. 26; et Lévit., ch. 7, v. 30, 31.

19. ברית מלח Voy. Lévit., ch. 2, v. 13. C'est le *fœdus salitum*, c'est-à-dire une alliance solennelle; dans les alliances, les parties contractantes mangeaient du sel. Michaelis traduit *un contrat de salaire*; du latin *salarium*; cette explication ne s'adapte pas au ch. 13, v. 5, II Chroniques, où Dieu promet de faire avec David une alliance de sel, c'est-à-dire inaltérable.

20. אני חלקך *Moi (je suis) ta part*, et cette part était la meilleure. Voiei les viugt-quatre sources de revenus pour le sacerdoce : I. Victime expiatoire, Lévit., ch. 4 et 6; II. id., pour les délits, Lévit., ch. 7; III. id., salutaire, pour tout le peuple, Lévit., ch. 23; IV. du lépreux, oblation, Lévit., ch. 14; V. prémices du froment, Lévit., ch. 23, v. 10; VI. oblation de deux pains à la pentecôte, Lévit., ch. 23, v. 15; VII. paius de proposition, Lévit., ch. 24; VIII. le reste de l'oblation accompagnant le sacrifice parifique ou solutaire, Lévit., ch. 6, v. 16; IX. les peaux de certaines victimes, Lévit., ch. 7, v. 8; X. la poitrine et la euisse du sacrifice pacifique, Lévit., ch. 7. v. 30; XI. les gâteaux et pains d'oblation avec la victime de célébration, Lévit., ch. 7, v. 12; XII. le même, ovec le bélier du naziréat, ci-dessus, ch. 6, v. 17, 20; XIII. les premiers-nés des bestiaux, ci-dessus, v. 15 et 17; XIV. prémices des fruits et

cohénat, pour toute chose de l'autel et de l'intérieur du voile; vous servirez, je vous donnerai votre cohénat, (comme) un service de (pur) don; et le profane qui s'en approche mourra.

8. L'Éternel parla à Aharone: quant à moi, je te donne la surveillance sur mes prélèvemens, et sur toutes les saintetés des enfans d'Israel; je te les donne pour (droit) d'onction, ainsi qu'à tes enfans, par un statut perpétuel.

9. Ceci t'appartiendra, du saint des saints, (ce qui reste) du feu, de toutes leurs offrandes, de tous leurs présens, et de leurs sacrifices pour le péché et les délits qu'ils m'apporteront, sera saint des saints pour toi et pour tes fils.

10. Vous le mangerez dans le saint des saints; tout mâle peut en manger; il sera saint pour toi.

11. Et ceci sera pour toi un prélèvement de leurs dons pour tous les tournoiemens des enfans d'Israel; je les donne à toi, à tes fils et à tes filles avec toi, par un statut perpétuel; toute (personne) pure dans ta maison peut en manger.

12. Tout le meilleur de l'huile, et tout le meilleur du moût et du bled, les prémices qu'ils donneront à l'Éternel, je te les donne à toi.

13. Les premiers fruits de tout ce qui est dans leur pays, qu'ils apporteront à l'Éternel, seront à toi; toute (personne) pure dans ta maison en mangera.

14. Tout (objet) anathème en Israel sera pour toi.

15. Tout premier-né de toute chair, qu'ils offriront à l'Éternel, tant de l'homme que des bestiaux, sera pour

אֹתְךָ תִּשְׁמְרוּ אֶת־כְּהֻנַּתְכֶם לְכָל־דְּבַר הַמִּזְבֵּחַ וּלְמִבֵּית
לַפָּרֹכֶת וַעֲבַדְתֶּם עֲבֹדַת מַתָּנָה אֶתֵּן אֶת־כְּהֻנַּתְכֶם וְהַזָּר
הַקָּרֵב יוּמָת׃ פ
8 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־אַהֲרֹן וַאֲנִי הִנֵּה נָתַתִּי לְךָ אֶת־
מִשְׁמֶרֶת תְּרוּמֹתָי לְכָל־קָדְשֵׁי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל לְךָ נְתַתִּים
לְמָשְׁחָה וּלְבָנֶיךָ לְחָק־עוֹלָם׃ 9 זֶה יִהְיֶה לְךָ מִקֹּדֶשׁ
הַקֳּדָשִׁים מִן־הָאֵשׁ כָּל־קָרְבָּנָם לְכָל־מִנְחָתָם וּלְכָל־חַטָּאתָם
וּלְכָל־אֲשָׁמָם אֲשֶׁר יָשִׁיבוּ לִי קֹדֶשׁ קָדָשִׁים לְךָ הוּא וּלְבָנֶיךָ׃
10 בְּקֹדֶשׁ הַקֳּדָשִׁים תֹּאכְלֶנּוּ כָּל־זָכָר יֹאכַל אֹתוֹ קֹדֶשׁ
יִהְיֶה־לָּךְ׃ 11 וְזֶה־לְּךָ תְּרוּמַת מַתָּנָם לְכָל־תְּנוּפֹת
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לְךָ נְתַתִּים וּלְבָנֶיךָ וְלִבְנֹתֶיךָ אִתְּךָ לְחָק־עוֹלָם
כָּל־טָהוֹר בְּבֵיתְךָ יֹאכַל אֹתוֹ׃ 12 כֹּל חֵלֶב יִצְהָר
וְכָל־חֵלֶב תִּירוֹשׁ וְדָגָן רֵאשִׁיתָם אֲשֶׁר־יִתְּנוּ לַיהוָה לְךָ
נְתַתִּים׃ 13 בִּכּוּרֵי כָּל־אֲשֶׁר בְּאַרְצָם אֲשֶׁר־יָבִיאוּ
לַיהוָה לְךָ יִהְיֶה כָּל־טָהוֹר בְּבֵיתְךָ יֹאכְלֶנּוּ׃ 14 כָּל־
חֵרֶם בְּיִשְׂרָאֵל לְךָ יִהְיֶה׃ 15 כָּל־פֶּטֶר רֶחֶם לְכָל־בָּשָׂר
אֲשֶׁר־יַקְרִיבוּ לַיהוָה בָּאָדָם וּבַבְּהֵמָה יִהְיֶה־לָּךְ אַךְ ׀ פָּדֹה

8. למשחה Voy. Lévit., ch. 7, v. 3, 5, Sept. εἰς γέρας, *un don d'honneur.*

9. מן האש Ounklousse מותר מן אשתא *ce qui reste du feu..*

10. קדש קדשים *Saint des saints.* Mots embarrassans, puisqu'il n'est permis à personne d'y entrer, le grand cohène excepté, le jour des expiations. Les commentateurs disent qu'il s'agit du saint, qui est saint des saints relativement à la cour ; explication peu satisfaisante.

11. מתנם De מתן racine נתן *donner ; leurs dons.*

27. Les enfans d'Israel dirent à Mosché, savoir: voici, nous périssons, nous sommes perdus, nous sommes tous perdus.

28. Tout (homme) approchant, approchant de l'habitacle de l'Éternel, mourra; devons-nous entièrement achever de périr ?

Ch. XVIII. 1. L'Éternel dit à Aharone: toi et tes fils, et la maison de ton père avec toi, vous supporterez l'iniquité du sanctuaire; et toi et tes fils avec toi vous supporterez l'iniquité de votre cohénat.

2. Fais aussi approcher tes frères, la tribu de Lévi, tribu de ton père, qu'ils te soient adjoints et te servent; toi et tes fils avec toi (vous serez) devant la tente du témoignage.

3. Ils garderont ton observance, et l'observance de toute la tente; mais ils ne s'approcheront ni des vases du sanctuaire ni de l'autel, que vous ne mouriez, ni eux ni vous.

4. Ils se joindront à toi, ils garderont l'observance de la tente d'assignation, pour tout le service de la tente, et nul profane ne s'approchera de vous.

5. Vous garderez l'observance du sanctuaire, et l'observance de l'autel, pour qu'il n'y ait pas encore de colère sur les enfans d'Israel.

6. Quant à moi, ayant pris vos frères les lévites du milieu des enfans d'Israel, un don pour vous, ils sont donnés à l'Éternel, pour servir dans le service de la tente d'assignation.

7. Mais toi et tes fils avec toi vous observerez votre

את כהנתכם *Votre cohénat.* Cette leçon est satisfaisante. Les Septante omettent le verbe אתן.

27 וַיֹּאמְרוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר הֵן גָּוַעְנוּ אָבַדְנוּ
כֻּלָּנוּ אָבָדְנוּ׃ 28 כֹּל הַקָּרֵב ׀ הַקָּרֵב אֶל־מִשְׁכַּן יְהוָה
יָמוּת הַאִם תַּמְנוּ לִגְוֹעַ׃ ס יח 1 וַיֹּאמֶר
יְהוָה אֶל־אַהֲרֹן אַתָּה וּבָנֶיךָ וּבֵית־אָבִיךָ אִתָּךְ תִּשְׂאוּ אֶת־
עֲוֺן הַמִּקְדָּשׁ וְאַתָּה וּבָנֶיךָ אִתָּךְ תִּשְׂאוּ אֶת־עֲוֺן כְּהֻנַּתְכֶם׃
2 וְגַם אֶת־אַחֶיךָ מַטֵּה לֵוִי שֵׁבֶט אָבִיךָ הַקְרֵב אִתָּךְ
וְיִלָּווּ עָלֶיךָ וִישָׁרְתוּךָ וְאַתָּה וּבָנֶיךָ אִתָּךְ לִפְנֵי אֹהֶל הָעֵדֻת׃
3 וְשָׁמְרוּ מִשְׁמַרְתְּךָ וּמִשְׁמֶרֶת כָּל־הָאֹהֶל אַךְ אֶל־כְּלֵי
הַקֹּדֶשׁ וְאֶל־הַמִּזְבֵּחַ לֹא יִקְרָבוּ וְלֹא־יָמֻתוּ גַם־הֵם גַּם־
אַתֶּם׃ 4 וְנִלְווּ עָלֶיךָ וְשָׁמְרוּ אֶת־מִשְׁמֶרֶת אֹהֶל מוֹעֵד
לְכֹל עֲבֹדַת הָאֹהֶל וְזָר לֹא־יִקְרַב אֲלֵיכֶם׃ 5 וּשְׁמַרְתֶּם
אֵת מִשְׁמֶרֶת הַקֹּדֶשׁ וְאֵת מִשְׁמֶרֶת הַמִּזְבֵּחַ וְלֹא־יִהְיֶה עוֹד
קֶצֶף עַל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃ 6 וַאֲנִי הִנֵּה לָקַחְתִּי אֶת־
אֲחֵיכֶם הַלְוִיִּם מִתּוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לָכֶם מַתָּנָה נְתֻנִים
לַיהוָה לַעֲבֹד אֶת־עֲבֹדַת אֹהֶל מוֹעֵד׃ 7 וְאַתָּה וּבָנֶיךָ

rebelles. תלונתם Le באור établit une différence entre ce mot et תלונותם le premier aiguifie l'action de murmurer, le murmure; le second, cette action répétée, les murmures, et תכל est une troisième personne féminin singulier. Selon d'autres, c'est la deuxième personne masculin singulier; toi, Mosché, tu feras cesser le murmure.

27. ויאמרו *Ils dirent.* Ce verset et le suivant paraissent placés ici pour servir de transition au chapitre suivant. Ce qui est d'autant plus probable que Mosché ne répond pas à ces plaintes. Nous ne savons si ces deux versets expriment la soumission ou le mécontentement.

28. תמנו Racine תמם *finir.* Littéralement *sommes-nous finis pour périr?* notre perte est-elle bientôt achevée?

Ch. XVIII. 1. תשאו את עון *Vous porterez la peine*, la responsabilité.

7. עבדת מתנה Locution embarrassée. Samaritain ועבדתם עבדה ומתנה אתן *Vous ferez le service, et je vous donne un don.*

20. Il arrivera que la verge de l'homme dont je ferai choix fleurira ; et je ferai cesser de devant moi les murmures des enfans d'Israel, par lesquels ils murmurent contre vous.

21. Mosché parla aux enfans d'Israel, et tous leurs nassi lui remirent chacun une verge par nassi, selon la maison de leurs pères, douze verges; et la verge d'Aharone au milieu de leurs verges.

22. Mosché posa les verges devant l'Éternel, dans la tente d'assignation.

23. Lorsque le lendemain Mosché vint dans la tente d'assignation, et voilà que la verge d'Aharone, pour la maison de Lévi, avait fleuri, avait jeté des fleurs, produit des boutons, et mûri des amandes.

24. Mosché sortit de devant l'Éternel toutes les verges, (et les remit) aux enfans d'Israel. Les ayant vues, ils reprirent chacun sa verge.

25. L'Éternel dit à Mosché: replace la verge d'Aharone devant le témoignage, pour être gardée comme un signe aux enfans de rébellion, et que leurs murmures contre moi prennent fin, et qu'ils ne meurent pas.

26. Mosché (le) fit; comme l'Éternel lui avait ordonné, ainsi fit-il.

leuses; quatre prodiges juxta-posés pour légitimer la suprématie sacerdotale exclusive d'une famille.

24. ויראו *Ils virent.* La constatation complète du fait aurait exigé que les douze nassi entrassent avec les deux frères dans l'habitacle; mais cela n'était pas faisable. D'ailleurs, lorsqu'il s'agit d'événemens surnaturels, la conviction est un résultat de la croyance à ce genre de faits, plutôt que de la bonté et du nombre des preuves.

25. מְרִי *Désobéissance, rébellion*, en état absolu מְרִי de מרה *se révolter.* Voy. Ézéch., ch. 2, v. 5. לבני מרי *Aux enfans de la rébellion*, aux enfans

וְהָיָה הָאִישׁ אֲשֶׁר אֶבְחַר־בּוֹ מַטֵּהוּ יִפְרָח וַהֲשִׁכֹּתִי מֵעָלַי
אֶת־תְּלֻנּוֹת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר הֵם מַלִּינִם עֲלֵיכֶם׃ 21
וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיִּתְּנוּ אֵלָיו ׀ כָּל־נְשִׂיאֵיהֶם
מַטֶּה לְנָשִׂיא אֶחָד מַטֶּה לְנָשִׂיא אֶחָד לְבֵית אֲבֹתָם שְׁנֵים
עָשָׂר מַטּוֹת וּמַטֵּה אַהֲרֹן בְּתוֹךְ מַטּוֹתָם׃ 22 וַיַּנַּח
מֹשֶׁה אֶת־הַמַּטֹּת לִפְנֵי יְהוָה בְּאֹהֶל הָעֵדֻת׃ 23 וַיְהִי
מִמָּחֳרָת וַיָּבֹא מֹשֶׁה אֶל־אֹהֶל הָעֵדוּת וְהִנֵּה פָּרַח מַטֵּה־
אַהֲרֹן לְבֵית לֵוִי וַיֹּצֵא פֶרַח וַיָּצֵץ צִיץ וַיִּגְמֹל שְׁקֵדִים׃
24 וַיֹּצֵא מֹשֶׁה אֶת־כָּל־הַמַּטֹּת מִלִּפְנֵי יְהוָה אֶל־כָּל־
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיִּרְאוּ וַיִּקְחוּ אִישׁ מַטֵּהוּ׃ פ
ששי 25 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה הָשֵׁב אֶת־מַטֵּה
אַהֲרֹן לִפְנֵי הָעֵדוּת לְמִשְׁמֶרֶת לְאוֹת לִבְנֵי־מֶרִי וּתְכַל
תְּלוּנֹּתָם מֵעָלַי וְלֹא יָמֻתוּ׃ 26 וַיַּעַשׂ מֹשֶׁה כַּאֲשֶׁר צִוָּה
יְהוָה אֹתוֹ כֵּן עָשָׂה׃ פ

20. **והשכתי** Racine **שכך** du *Hiphil; apaiser*, le daguesch du **כ** remplace une des lettres radicales. *J'apaiserai* les murmures des Israélites, **מעלי** en les détournant *de moi*.

21. **בתוך מטותם** *Au milieu de leurs verges*. Il est probable qu'il y avait treize verges, celle d'Aharone comprise. D'autres disent qu'il y en avait douze, et que Menasché et Ephraïme ne comptaient que pour une tribu; ce qui n'est nullement probable; puisque chacun avait un nassi particulier.

23. **ויגמל** *Il mûrit*. **גמל** Dit Mendelsohn, s'applique d'abord à ce qui devient indépendant des autres; il exprime aussi l'action de *sevrer un enfant* qui ne dépend plus du sein de la mère; il exprime également faire *du bien ou du mal* avec intention, se montrer reconnaissant ou ingrat. De là **גמל** qui signifie *chameau* dans toutes les langues sémitiques, parce que le chameau n'oublie pas facilement le mal qu'il a reçu. **גמל** Se dit du fruit, quand, en mûrissant, il devient partie indépendante de l'arbre et des fleurs. **שקדים** *Des amandes*. **שקד** Signifie *veiller* à quelque chose; de là *amande*, probablement à cause de la précocité des feuilles et des fleurs de l'amandier. Voici un engloutissement, un incendie miraculeux; une peste, une végétation miracu-

les consume subitement. Alors ils tombèrent sur leurs faces.

11. Mosché dit à Aharone : prends l'encensoir, et mets-y du feu de dessus l'autel; places-y de l'encens, et va vite à la réunion, et rédime pour eux; car la colère a éclaté de devant l'Éternel, la peste a commencé.

12. Aharone prit ce que Mosché lui avait dit, et il courut au milieu de l'assemblée; la peste avait commencé parmi le peuple. Il plaça l'encens, et rédima sur le peuple.

13. Il se plaça entre les morts et les vivans, et la peste s'arrêta.

14. Les morts dans la peste furent quatorze mille sept cents, outre les morts pour le fait de Kora'h.

15. Aharone retourna vers Mosché, à l'entrée de la tente d'assignation, et la peste s'arrêta.

16. L'Éternel parla à Mosché, savoir :

17. Parle aux enfans d'Israel, et prends une verge de chacun d'eux, selon la maison de leurs pères; de la part de leurs nassi, selon la maison de leurs pères, douze verges; tu écriras le nom de chacun sur sa verge.

18. Tu écriras le nom d'Aharone sur la verge de Lévi, car il y aura une verge pour le chef de la maison de leurs pères.

19. Tu les placeras dans la tente d'assignation, devant le témoignage, où je me réunis à vous.

19. לכם *A vous.* Samaritain לך *à toi*; de même quatre manuscrits hébreux, les Septante, la Vulgate et la version arabe. Voy. Exode, ch. 29, v. 42.

הַזֹּאת וַאֲכַלֶּה אֹתָם כְּרָגַע וַיִּפְּלוּ עַל־פְּנֵיהֶם : 11
וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־אַהֲרֹן קַח אֶת־הַמַּחְתָּה וְתֶן־עָלֶיהָ אֵשׁ
מֵעַל הַמִּזְבֵּחַ וְשִׂים קְטֹרֶת וְהוֹלֵךְ מְהֵרָה אֶל־הָעֵדָה
וְכַפֵּר עֲלֵיהֶם כִּי־יָצָא הַקֶּצֶף מִלִּפְנֵי יְהוָה הֵחֵל הַנָּגֶף :
וַיִּקַּח אַהֲרֹן כַּאֲשֶׁר ׀ דִּבֶּר מֹשֶׁה וַיָּרָץ אֶל־תּוֹךְ 12
הַקָּהָל וְהִנֵּה הֵחֵל הַנֶּגֶף בָּעָם וַיִּתֵּן אֶת־הַקְּטֹרֶת וַיְכַפֵּר
עַל־הָעָם : 13 וַיַּעֲמֹד בֵּין־הַמֵּתִים וּבֵין הַחַיִּים וַתֵּעָצַר
הַמַּגֵּפָה : 14 וַיִּהְיוּ הַמֵּתִים בַּמַּגֵּפָה אַרְבָּעָה עָשָׂר
אֶלֶף וּשְׁבַע מֵאוֹת מִלְּבַד הַמֵּתִים עַל־דְּבַר־קֹרַח :
וַיָּשָׁב אַהֲרֹן אֶל־מֹשֶׁה אֶל־פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד וְהַמַּגֵּפָה 15
נֶעֱצָרָה : פ חמישי
וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר : 17 דַּבֵּר ׀ אֶל־ 16
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְקַח מֵאִתָּם מַטֶּה מַטֶּה לְבֵית אָב מֵאֵת כָּל־
נְשִׂיאֵהֶם לְבֵית אֲבֹתָם שְׁנֵים עָשָׂר מַטּוֹת אִישׁ אֶת־שְׁמוֹ
תִּכְתֹּב עַל־מַטֵּהוּ : 18 וְאֵת שֵׁם אַהֲרֹן תִּכְתֹּב עַל־
מַטֵּה לֵוִי כִּי מַטֶּה אֶחָד לְרֹאשׁ בֵּית אֲבוֹתָם : 19 וְהִנַּחְתָּם
בְּאֹהֶל מוֹעֵד לִפְנֵי הָעֵדוּת אֲשֶׁר אִוָּעֵד לָכֶם שָׁמָּה : 20

10. חרמו De רמם impératif du *Niphal*. ויפלו Voy. ci-dessus, ch. 16, v. 4.

11. והולך De הלך venant de ילך *marcher*, impératif du *Hiphil*, *conduire*; le régime n'est pas indiqué. C'est probablement l'encensoir. Samaritain והלך — קטרת Sans le ה déterminatif. De là Aben Esra conclut, selon sa manière laconique, qu'il s'agit de fumigations ordinaires, et non de l'encens sacerdotal ; ce qui est probable.

14. ארבעה עשר אלף ושבע מאות *Quatorze mille sept cents*. Le peuple se plaint de ce que Mosché a fait mourir deux cent cinquante hommes ; il est singulier qu'il ne se plaigne pas de la mort d'un nombre d'hommes bien plus grand.

16. וידבר *Il parla*. Ici commence le chapitre 17 des Septante.

les encensoirs du milieu de l'incendie, et qu'on en répande le feu au loin, car ils sont sanctifiés.

3. Les encensoirs de ces gens ayant péché par leurs âmes, qu'on en fasse des plaques étendues pour couvrir l'autel, car ils les ont présentés devant l'Éternel, et ils sont sanctifiés; qu'ils servent de signes aux enfans d'Israel.

4. Élazar le cohène prit les encensoirs d'airain que les (hommes) brûlés avaient présentés, et les étendirent pour couvrir l'autel;

5. Souvenir pour les enfans d'Israel, pour qu'aucun homme étranger qui ne serait pas de la postérité d'Aharone ne s'approche pas pour vaporiser de l'encens devant l'Éternel, et qu'il ne soit comme Kora'h et son rassemblement, comme l'Éternel lui avait parlé par Mosché.

6. Dès le lendemain le peuple murmura contre Mosché et Aharone, disant: vous avez tué le peuple de l'Éternel.

7. Et comme la réunion se ramassait contre Mosché et Aharone, et se dirigeant vers la tente d'assignation, voilà que le nuage l'avait couverte, et la gloire de l'Éternel apparut.

8. Mosché et Aharone vinrent devant la tente d'assignation.

9. L'Éternel parla à Mosché, savoir:

10. Élevez-vous du milieu de cette réunion, et que je

nombre des Hébreux, spectateurs de ces miracles, n'y ajoutait pas grande foi. Comment expliquer autrement, et après de telles catastrophes, les révoltes immédiates du peuple? המתם Racine מות *mourir*, ici au passé du *Hiphil*, *faire mourir*. Ounkl. אתון גרמתון דמית / עמא דה' *vous êtes cause de la mort du peuple de l'Éternel.*

9. אל משה *A Mosché*. Les Septante et le syriaque ajoutent *et Aharone*.

וְאֶת־הָאֵשׁ זְרֵה־הָלְאָה כִּי קָדֵשׁוּ׃ 3 אֵת מַחְתּוֹת
הַחַטָּאִים הָאֵלֶּה בְּנַפְשֹׁתָם וְעָשׂוּ אֹתָם רִקֻּעֵי פַחִים צִפּוּי
לַמִּזְבֵּחַ כִּי־הִקְרִיבֻם לִפְנֵי־יְהוָה וַיִּקְדָּשׁוּ וְיִהְיוּ לְאוֹת לִבְנֵי
יִשְׂרָאֵל׃ 4 וַיִּקַּח אֶלְעָזָר הַכֹּהֵן אֵת מַחְתּוֹת הַנְּחֹשֶׁת
אֲשֶׁר הִקְרִיבוּ הַשְּׂרֻפִים וַיְרַקְּעוּם צִפּוּי לַמִּזְבֵּחַ׃ 5 זִכָּרוֹן
לִבְנֵי יִשְׂרָאֵל לְמַעַן אֲשֶׁר לֹא־יִקְרַב אִישׁ זָר אֲשֶׁר לֹא
מִזֶּרַע אַהֲרֹן הוּא לְהַקְטִיר קְטֹרֶת לִפְנֵי יְהוָה וְלֹא־
יִהְיֶה כְקֹרַח וְכַעֲדָתוֹ כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה בְּיַד־מֹשֶׁה
לוֹ׃ פ
6 וַיִּלֹּנוּ כָּל־עֲדַת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל מִמָּחֳרָת עַל־מֹשֶׁה וְעַל־
אַהֲרֹן לֵאמֹר אַתֶּם הֲמִתֶּם אֶת־עַם יְהוָה׃ 7 וַיְהִי
בְּהִקָּהֵל הָעֵדָה עַל־מֹשֶׁה וְעַל־אַהֲרֹן וַיִּפְנוּ אֶל־אֹהֶל
מוֹעֵד וְהִנֵּה כִסָּהוּ הֶעָנָן וַיֵּרָא כְּבוֹד יְהוָה׃ 8 וַיָּבֹא
מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן אֶל־פְּנֵי אֹהֶל מוֹעֵד׃ ס רביעי 9
וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 10 הֵרֹמּוּ מִתּוֹךְ הָעֵדָה

2. ואת האש Septante τὸ πῦρ τὸ ἀλλότριον, *le feu étranger*, profane. זרה *Répandre*, à l'impératif. Les verbes זרע — זקר et même זרה ont tous la signification de *répandre*. הלאה Voy. ci-dessus, ch. 15, v. 23. קדשו Voy. Lévit., ch. 27, v. 28.

3. בנפשתם — נפש *Vie*, *force vitale*, *âme animale*, principe animant le corps; ψυχὴ, *anima*, qui se manifeste par la respiration. Voy. רוח (Gesenius, *Dic. héb. chald. allem.*). Littéralement *ces pécheurs dans leur vie*. Mendelsohn dit *qui sont cause de leur perte*; la signification est douteuse. רקעי De רקע *étendre*. פחים Au singulier פח *fer blanc*.

4. אלעזר Le Samaritain ajoute בן אהרן *fils d'Aharone*. Septante id.

5. לו *A lui*. On ignore à qui se rapporte ce pronom.

6. ממחרת *Le lendemain*. Il est singulier que la catastrophe de Kora'h et de sa bande n'ait fait aucune impression sur le peuple. En accordant confiance entière à ces récits, on ne peut s'empêcher de reconnaître que le plus grand

car rien (n'est) de mon (propre) fonds.

29. Si de la mort de tout homme ceux-ci meurent, et si la destinée de tous les hommes leur est réservée, l'Éternel ne m'a point envoyé.

30. Mais si l'Éternel crée un cas nouveau, si la terre ouvre son sein, les englontit avec tout ce qui leur appartient, et que vivans ils descendent dans le gouffre, vous reconnaîtrez que ces hommes ont irrité l'Éternel.

31. Il arriva que, lorsqu'il eut achevé de parler, la terre qui était sous eux se fendit.

32. La terre ouvrit son sein, et les engloutit avec leurs maisons, avec tout le personnel qui (appartenait) à Kora'h, et tout leur bien.

33. Ils descendirent, eux et tout ce qui leur appartenait, vivans dans le gouffre; la terre les couvrit, et ils se perdirent du milieu de l'assemblée.

34. Et tout Israel, qui était autour d'eux, s'enfuit à leur cri; car ils disaient: la terre pourrait nous engloutir!

35. Et un feu sortit d'auprès de l'Éternel, et consuma les deux cent cinquante hommes offrant de l'encens.

Ch. XVII. 1. L'Éternel parla à Mosché, en disant:

2. Dis à Élazar, fils d'Aharone le cohène, qu'il enlève

primée aux lévites révoltés prouve que l'auteur du récit est évidemment un cohène. Il est question des descendans de Kora'h dans les Chroniques. I, ch. 26, v. 1, et II, ch. 20, v. 19. On voit par là que les simples révoltés ont encore été plus sévèrement châtiés que les lévites. Il ne reste plus rien de la littérature dramatique des hébreux. Ne serait-elle pas quelquefois confondue avec l'histoire même?

34. לקלם *A leur voix*, à cause de leur voix.

Ch. XVII. 1. וידבר Les Septante joignent avec raison les 15 versets de ce chapitre au chapitre précédent.

הָאֵלֶּה כִּי־לֹא מִלִּבִּי׃ 29 אִם־כְּמוֹת כָּל־הָאָדָם
יְמֻתוּן אֵלֶּה וּפְקֻדַּת כָּל־הָאָדָם יִפָּקֵד עֲלֵיהֶם לֹא יְהוָה
שְׁלָחָנִי׃ 30 וְאִם־בְּרִיאָה יִבְרָא יְהוָה וּפָצְתָה הָאֲדָמָה
אֶת־פִּיהָ וּבָלְעָה אֹתָם וְאֶת־כָּל־אֲשֶׁר לָהֶם וְיָרְדוּ חַיִּים
שְׁאֹלָה וִידַעְתֶּם כִּי נִאֲצוּ הָאֲנָשִׁים הָאֵלֶּה אֶת־יְהוָה׃
31 וַיְהִי כְּכַלֹּתוֹ לְדַבֵּר אֵת כָּל־הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה וַתִּבָּקַע
הָאֲדָמָה אֲשֶׁר תַּחְתֵּיהֶם׃ 32 וַתִּפְתַּח הָאָרֶץ אֶת־
פִּיהָ וַתִּבְלַע אֹתָם וְאֶת־בָּתֵּיהֶם וְאֵת כָּל־הָאָדָם אֲשֶׁר
לְקֹרַח וְאֵת כָּל־הָרְכוּשׁ׃ 33 וַיֵּרְדוּ הֵם וְכָל־אֲשֶׁר לָהֶם
חַיִּים שְׁאֹלָה וַתְּכַס עֲלֵיהֶם הָאָרֶץ וַיֹּאבְדוּ מִתּוֹךְ הַקָּהָל׃
34 וְכָל־יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר סְבִיבֹתֵיהֶם נָסוּ לְקֹלָם כִּי אָמְרוּ פֶּן־
תִּבְלָעֵנוּ הָאָרֶץ׃ 35 וְאֵשׁ יָצְאָה מֵאֵת יְהוָה וַתֹּאכַל
אֵת הַחֲמִשִּׁים וּמָאתַיִם אִישׁ מַקְרִיבֵי הַקְּטֹרֶת׃ ס
יז 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 2 אֱמֹר אֶל־
אֶלְעָזָר בֶּן־אַהֲרֹן הַכֹּהֵן וְיָרֵם אֶת־הַמַּחְתֹּת מִבֵּין הַשְּׂרֵפָה

29. ופקדת Oonklousse סערא *tremblement.* Mendelsohn Verhängniß; *destinée.*

30. בריאה Littéralement, *production*; *si Dieu produit une production.* Voy. Exode, ch. 34, v. 10, et Isaïe, ch. 48, v. 7. Sept. *εἰ ἐν φάσμασι δείξει κύριος*, *si le Seigneur se montre dans une vision*; ils ont lu ראה *vision*, et יראה *se montrera*. Aben Esra dit que le verbe ברא ne signifie pas *créer* quelque chose de rien, et que la signification en est *former*; car, dit-il, les éboulemens de terre ne sont pas choses nouvelles. שאלה Synonyme à שחת *fosse*; et métaphoriquement pris pour la mort; *le fond*, la surface inférieure de la terre; il n'est pas possible de savoir au juste ce que le mot שאלה signifie dans la Bible.

32. אשר לקרח *Qui* appartient *à Kora'h*; tout son personnel; cependant plus loin il est dit que les enfans de Kora'h n'ont pas péri (*infrà*, ch. 26, v. 10); c'est une autre version du même fait. D'ailleurs le fait en lui-même n'est pas décrit avec clarté. Car Kora'h était devant l'habitacle, tandis que Dathane et Abirame étaient dans leurs tentes. Tout l'événement est empreint de merveilleux, et ne présente pas de caractère historique; mais la punition sévère im-

de la tente d'assignation, ainsi que Mosché et Aharone.

19. Kora'h ameuta contre eux toute la réunion à l'entrée de la tente d'assignation. La gloire de l'Éternel apparut à toute la réunion.

20. L'Éternel parla à Mosché et à Aharone, en disant :

21. Séparez-vous de ce rassemblement-là, et je les consumerai en un instant.

22. Ils tombèrent sur le visage, et dirent : Dieu ! Dieu des esprits pour toute chair ! un homme aura péché, et tu serais en colère contre toute la réunion !

23. L'Éternel dit à Mosché, savoir :

24. Parle à toute la réunion, en disant : retirez-vous d'auprès de la demeure de Kora'h, de Dathane et d'Abirame.

25. Mosché se leva, et alla vers Dathane et Abirame, et les anciens d'Israël le suivirent.

26. Il parla à la réunion, en disant : éloignez-vous, de grâce, d'auprès des tentes de ces méchans hommes-là, et ne touchez à rien de ce qui leur appartient, vous pourriez être englobés dans tous leurs péchés.

27. Ils se retirèrent à l'entour d'auprès du pavillon de Kora'h, de Dathane, et d'Abirame; mais Dathane et Abirame sortirent, se plaçant à l'entrée de leurs tentes, avec leurs femmes, leurs fils, et leurs petits-enfans.

28. Mosché dit : par là vous reconnaîtrez que l'Éternel m'a envoyé pour faire toutes ces choses-là;

gutturale. Mendelsohn traduit comme les Septante, *éloignez-vous*. דתן ואבירם *Dathane et Abirame*. Ces deux mots hébreux ne se trouvent pas dans les Septante.

28. כי לא מלבי Litt. *car rien de mon cœur*.

פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד וּמֹשֶׁה וְאַהֲרֹן׃ 19 וַיַּקְהֵל עֲלֵיהֶם
קֹרַח אֶת־כָּל־הָעֵדָה אֶל־פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד וַיֵּרָא כְבוֹד־
יְהוָה אֶל־כָּל־הָעֵדָה׃ ס שלישי 20 וַיְדַבֵּר
יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן לֵאמֹר׃ 21 הִבָּדְלוּ מִתּוֹךְ
הָעֵדָה הַזֹּאת וַאֲכַלֶּה אֹתָם כְּרָגַע׃ 22 וַיִּפְּלוּ עַל־
פְּנֵיהֶם וַיֹּאמְרוּ אֵל אֱלֹהֵי הָרוּחֹת לְכָל־בָּשָׂר הָאִישׁ אֶחָד
יֶחֱטָא וְעַל כָּל־הָעֵדָה תִּקְצֹף׃ ס 23 וַיְדַבֵּר
יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 24 דַּבֵּר אֶל־הָעֵדָה לֵאמֹר
הֵעָלוּ מִסָּבִיב לְמִשְׁכַּן־קֹרַח דָּתָן וַאֲבִירָם׃ 25 וַיָּקָם
מֹשֶׁה וַיֵּלֶךְ אֶל־דָּתָן וַאֲבִירָם וַיֵּלְכוּ אַחֲרָיו זִקְנֵי יִשְׂרָאֵל׃
26 וַיְדַבֵּר אֶל־הָעֵדָה לֵאמֹר סוּרוּ נָא מֵעַל אָהֳלֵי
הָאֲנָשִׁים הָרְשָׁעִים הָאֵלֶּה וְאַל־תִּגְּעוּ בְּכָל־אֲשֶׁר לָהֶם פֶּן־
תִּסָּפוּ בְּכָל־חַטֹּאתָם׃ 27 וַיֵּעָלוּ מֵעַל מִשְׁכַּן־קֹרַח
דָּתָן וַאֲבִירָם מִסָּבִיב וְדָתָן וַאֲבִירָם יָצְאוּ נִצָּבִים פֶּתַח
אָהֳלֵיהֶם וּנְשֵׁיהֶם וּבְנֵיהֶם וְטַפָּם׃ 28 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה
בְּזֹאת תֵּדְעוּן כִּי־יְהוָה שְׁלָחַנִי לַעֲשׂוֹת אֵת כָּל־הַמַּעֲשִׂים

âne; les autres, *un âne de* L'UN *d'entre eux*; cette dernière opinion nous paraît préférable.

16. אתה *Toi.* Septante, *sanctifie la réunion, et soyez préparés demain.*

17. וקחו *Et prenez.* Ceci a déjà été dit ci-dessus, verset 6.

18. ומשה *Et Mosché.* Les Septante n'expriment pas la conjonction *et*; le Samaritain comme l'hébreu.

19. ויקהל עליהם *Il ameuta contre eux.* קהל Suivi de על exprime une réunion tumultueuse, ayant pour but la dispute, le trouble.

21. כרגע *Dans un instant.* Septante ἐξάπαξ, *subitement.*

22. אל אלהי הרוחת *Dieu, Dieu des esprits*; לכל בשר *à toute chair:* expression remarquable dans le Pentateuque; autrement, Dieu des êtres animés; selon les Septante: Dieu des esprits *et* de toute chair. Voy. Job, ch. 12, v. 10.

24. העלו De עלה *monter*, du *Hiphil*; הֵעָלוּ pour הַעֲלוּ à cause de la

11. Prends garde, toi et tout ton rassemblement, qui vous êtes réunis contre l'Éternel! Et Aharone, qu'est-il, que vous murmurez contre lui ?

12. Mosché envoya appeler Dathane et Abirame, enfans d'Éliab. Ils répondirent : nous ne monterons pas.

13. Est-ce trop peu de nous avoir fait monter du pays où coulent le lait et le miel, pour nous faire mourir dans le désert, que tu veuilles dominer sur nous, encore dominer !

14. Même tu ne nous as pas fait venir dans un pays où coulent le lait et le miel. Nous as-tu donné quelque héritage de champ ou de vignoble? crèveras-tu les yeux à ces gens-là? Nous ne monterons pas.

15. Mosché fut fort irrité, et il dit à l'Éternel : n'accueille pas leur offrande. Je n'ai enlevé d'aucun un seul âne, je n'ai point maltraité un seul d'entre eux.

16. Mosché dit à Kora'h : toi, et tout ton rassemblement, trouvez-vous devant l'Éternel ; toi, eux, et Aharone, demain.

17. Et prenez chacun un encensoir, mettez-y de l'encens ; présentez devant l'Éternel chacun un encensoir ; deux cent cinquante encensoirs ; toi et Aharone chacun un encensoir.

18. Ils prirent chacun son encensoir, y mirent du feu, placèrent dessus de l'encens, et se postèrent à l'entrée

chose désirable ; Septante id. *Je n'ai enlevé aucun objet précieux.* C'est une des treize variantes remarquées par le Talmud, où les Septante ont changé le texte et à dessein. Selon le Talmud, le texte où on lit חמור est préférable. Voy. une expression analogue, I Sam., ch. 12, v. 3. אחד *Un.* Les uns appliquent ce mot à חמור *un*

11 לָכֵן אַתָּה וְכָל־עֲדָתְךָ הַנֹּעָדִים עַל־יְהוָה וְאַהֲרֹן
מַה־הוּא כִּי תַלּוֹנוּ עָלָיו׃ 12 וַיִּשְׁלַח מֹשֶׁה לִקְרֹא
לְדָתָן וְלַאֲבִירָם בְּנֵי אֱלִיאָב וַיֹּאמְרוּ לֹא נַעֲלֶה׃ 13
הַמְעַט כִּי הֶעֱלִיתָנוּ מֵאֶרֶץ זָבַת חָלָב וּדְבַשׁ לַהֲמִיתֵנוּ
בַּמִּדְבָּר כִּי־תִשְׂתָּרֵר עָלֵינוּ גַּם־הִשְׂתָּרֵר׃ שני 14 אַף
לֹא אֶל־אֶרֶץ זָבַת חָלָב וּדְבַשׁ הֲבִיאֹתָנוּ וַתִּתֶּן־לָנוּ
נַחֲלַת שָׂדֶה וָכָרֶם הַעֵינֵי הָאֲנָשִׁים הָהֵם תְּנַקֵּר לֹא
נַעֲלֶה׃ 15 וַיִּחַר לְמֹשֶׁה מְאֹד וַיֹּאמֶר אֶל־יְהוָה אַל־
תֵּפֶן אֶל־מִנְחָתָם לֹא חֲמוֹר אֶחָד מֵהֶם נָשָׂאתִי וְלֹא
הֲרֵעֹתִי אֶת־אַחַד מֵהֶם׃ 16 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־קֹרַח
אַתָּה וְכָל־עֲדָתְךָ הֱיוּ לִפְנֵי יְהוָה אַתָּה וָהֵם וְאַהֲרֹן
מָחָר׃ 17 וּקְחוּ ׀ אִישׁ מַחְתָּתוֹ וּנְתַתֶּם עֲלֵיהֶם קְטֹרֶת
וְהִקְרַבְתֶּם לִפְנֵי יְהוָה אִישׁ מַחְתָּתוֹ חֲמִשִּׁים וּמָאתַיִם
מַחְתֹּת וְאַתָּה וְאַהֲרֹן אִישׁ מַחְתָּתוֹ׃ 18 וַיִּקְחוּ אִישׁ
מַחְתָּתוֹ וַיִּתְּנוּ עֲלֵיהֶם אֵשׁ וַיָּשִׂימוּ עֲלֵיהֶם קְטֹרֶת וַיַּעַמְדוּ

11. לכן *C'est à cause de cela* que vous complotez contre Dieu. Mendelsohn prend לכן pour une interjection; *prenez garde*. Voy. Gen., ch. 4, v. 15. ואהרן מה הוא *Et Aharone, qu'est-il?* que fait-il? Voy. Exode, ch. 16, v. 7.

12. דתן ואבירם Après avoir parlé aux lévites, Mosché s'adresse aux Reoubenites. לא נעלה *Nous ne monterons pas;* expression consacrée pour dire, se rendre au culte divin, vers le juge. Voy. Deutér., ch. 25, v. 7.

13. מארץ *D'un pays*, de l'Égypte. Ben Ouziel l'exprime. תשתרר Racine שרר *être dur*; de là l'idée de dominer, tu veux dominer sur nous. תשתרר Est le futur, et השתרר l'infinitif du *Hithpael*.

14. אף לא *Tu ne nous as pas non plus.* Les Septante omettent la négation, et traduisent ironiquement *tu es notre chef*, tu nous conduiras dans un pays. תנקר — נקר *Nakar, percer*. En éthiopien *nakuara* signifie *crever les yeux*. Prétends-tu crever les yeux à ces gens-là ? Les Septante ont réuni à ce verset les deux derniers mots גם השתרר du verset précédent.

15. תפן De פנה *tourner*, futur du *Kal*. חמור *Ane*, Samaritain חמוד

la réunion n'est-elle pas (composée) de saints, et l'Éternel est au milieu d'eux; et pourquoi vous élevez-vous au-dessus de l'assemblée de l'Éternel?

4. Mosché, l'ayant entendu, se prosterna sur la face.

5. Il parla à Kora'h et à toute sa réunion, en disant : demain, l'Éternel fera connaître celui qui lui appartient, celui qui est saint, et il le fera approcher de lui; celui dont il fera choix, il le fera approcher de lui.

6. Faites ceci : prenez des encensoirs, Kora'h avec tout son rassemblement ;

7. Mettez-y du feu, et placez dessus de l'encens devant l'Éternel, demain; et l'homme que l'Éternel aura choisi, celui-là sera le saint ; (c'en est) trop pour vous, fils de Lévi.

8. Mosché dit à Kora'h : écoutez, de grâce, fils de Lévi.

9. Est-ce trop peu pour vous, que le Dieu d'Israel vous ait séparés de la réunion d'Israel, en vous faisant approcher de lui, pour officier dans le service de l'habitacle de l'Éternel, et pour vous présenter devant la réunion, pour les servir ?

10. Qu'il t'ait fait approcher, et tes frères les fils de Lévi avec toi? et vous demandez encore le cohénat?

pour vous, fils de Lévi. Les principaux des révoltés étaient des lévites qui voulaient prendre part au sacerdoce, et ne pas être les serviteurs du sacerdoce.

9. המעט מכם Littéralement, *est-ce peu de vous?* Septante *que cela ne vous paraisse pas peu de chose.*

10. כהנה *Le cohénat*, le sacerdoce ; Ounklousse כהונתא רבתא *le grand cohénat.* On voit que c'est ici une révolte des lévites contre les cohenime.

11.



קְדֹשִׁים וּבְתוֹכָם יְהוָה וּמַדּוּעַ תִּתְנַשְּׂאוּ עַל־קְהַל יְהוָה׃
4 וַיִּשְׁמַע מֹשֶׁה וַיִּפֹּל עַל־פָּנָיו׃ 5 וַיְדַבֵּר אֶל־קֹרַח
וְאֶל־כָּל־עֲדָתוֹ לֵאמֹר בֹּקֶר וְיֹדַע יְהוָה אֶת־אֲשֶׁר־לוֹ וְאֶת־
הַקָּדוֹשׁ וְהִקְרִיב אֵלָיו וְאֵת אֲשֶׁר יִבְחַר־בּוֹ יַקְרִיב אֵלָיו׃
6 זֹאת עֲשׂוּ קְחוּ־לָכֶם מַחְתּוֹת קֹרַח וְכָל־עֲדָתוֹ׃ 7
וּתְנוּ־בָהֵן ׀ אֵשׁ וְשִׂימוּ עֲלֵיהֶן ׀ קְטֹרֶת לִפְנֵי יְהוָה מָחָר
וְהָיָה הָאִישׁ אֲשֶׁר־יִבְחַר יְהוָה הוּא הַקָּדוֹשׁ רַב־לָכֶם בְּנֵי
לֵוִי׃ 8 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־קֹרַח שִׁמְעוּ־נָא בְּנֵי לֵוִי׃
9 הַמְעַט מִכֶּם כִּי־הִבְדִּיל אֱלֹהֵי יִשְׂרָאֵל אֶתְכֶם מֵעֲדַת
יִשְׂרָאֵל לְהַקְרִיב אֶתְכֶם אֵלָיו לַעֲבֹד אֶת־עֲבֹדַת מִשְׁכַּן
יְהוָה וְלַעֲמֹד לִפְנֵי הָעֵדָה לְשָׁרְתָם׃ 10 וַיַּקְרֵב אֹתְךָ
וְאֶת־כָּל־אַחֶיךָ בְנֵי־לֵוִי אִתָּךְ וּבִקַּשְׁתֶּם גַּם־כְּהֻנָּה׃

cru devoir rechercher les causes de ce soulèvement, lorsque le texte nous l'apprend très-clairement aux versets 3 et 10.

2. נשיאי *Les notables.* Le mot nassi paraît être une distinction honorifique. Voy. ci-dessus, ch. 13, v. 2. קראי מועד Septante *les appelés au conseil.* Ounkloussé מערעי זמן *qui sont appelés au temps* convenu. שם Voy. Gen., ch. 6, v. 4.

3. רב לכם Les uns traduisent *que cela vous suffise*, comme Gen., ch. 45, v. 28; d'autres disent : *trop pour vous*, vous vous arrogez trop. C'est l'acception la plus probable. כלם קדשים *Tous saints.* Mosché n'était pas considéré comme un être extraordinaire, privilégié, ni par sa famille, ni par les autres Hébreux; de là les plaintes élevées contre les privilèges qu'il avait accordés à sa tribu, et ensuite à la famille de son frère. C'est contre ce dernier que Kora'h avait à récriminer, car lui-même était lévite.

4. ויפל *Il tomba.* Nous ne savons si c'est pour prier ou pour consulter. Voy. ci-dessus, ch. 14, v. 5.

5. בקר *Matin.* Les Septante paraissent avoir lu בָּקַר *triera, choisira.* את אשר לו Ounkloussé ית דכשר ליה *celui qui lui paraît juste.*

7. שימו. Racine שום *mettre*, impératif du *Hiphil.* רב לכם בני לוי *Trop*

ternel, et vous les exécuterez; et vous ne suivrez point votre cœur et vos yeux, après lesquels vous vous détourneriez;

40. Afin que vous vous rappeliez, et que vous exécutiez tous les commandemens, et vous serez saints à votre Dieu;

41. Moi l'Éternel votre Dieu, qui vous ai retirés du pays d'Égypte, pour vous être un Dieu, moi votre Dieu.

Ch. XVI. 1. Kora'h (Coré), fils de Iitshar, fils de Kehath, fils de Lévi, prit (une résolution) avec Dathane et Abirame, fils d'Éliab, et One, fils de Peleth, les fils de Reoubene.

2. Et ils se présentèrent devant Mosché, avec deux cent cinquante hommes des enfans d'Israel, nassi de la réunion, convoqués de la réunion, des gens de renom.

3. Ils se rassemblèrent contre Mosché et contre Aharone, et leur dirent: (c'en est) trop pour vous! car toute

1, v. 5; il attira les grands par ses paroles. C'est surtout la dignité de nassi accordée à Elitsaphane, fils d'Ouziel, qui excita son mécontentement. Les frères de mon père, dit-il, étaient au nombre de quatre, Amrame, Iits'har, 'Hébrone et Ouziel; voy. Exode, ch. 6, v. 18. Amrame ayant été l'aîné, son fils Aharone a eu le cohéoat, et son frère Mosché la royauté. Qui aurait dû avoir la seconde dignité, celle de nassi? n'est-ce pas moi, fils de Iitshar? et pourtant c'est le fils d'Ouziel, du plus jeune des quatre frères, qui a été promu à cette dignité. C'est pourquoi je veux détruire ce qu'il a fait. Le même Midrasch prête d'autres discours à Kora'h, mais qu'il serait trop long de transcrire.

ואון בן פלת *One, fils de Peleth.* Cet One n'est pas compté au nombre des descendans de Reoubene, ni Genèse, ch. 46, v. 9, ni Exode, ch. 6, v. 14, ni ci-dessous, ch. 26, v. 5—9. Dans ces trois endroits il est question d'un פלוא nom qui a de l'analogie avec פלת בני ראובן—פלת *Les fils de Reoubene.* Les Septante ont le singulier. Il est étonnant que les commentateurs aient

וְאַחֲרֵי עֵינֵיכֶם אֲשֶׁר־אַתֶּם זֹנִים אַחֲרֵיהֶם׃ 40 לְמַעַן
תִּזְכְּרוּ וַעֲשִׂיתֶם אֶת־כָּל־מִצְוֺתָי וִהְיִיתֶם קְדֹשִׁים
לֵאלֹהֵיכֶם׃ 41 אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם אֲשֶׁר הוֹצֵאתִי
אֶתְכֶם מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם לִהְיוֹת לָכֶם לֵאלֹהִים אֲנִי יְהוָה
אֱלֹהֵיכֶם׃ פ

טז 1 וַיִּקַּח קֹרַח בֶּן־יִצְהָר בֶּן־קְהָת בֶּן־לֵוִי וְדָתָן
וַאֲבִירָם בְּנֵי אֱלִיאָב וְאוֹן בֶּן־פֶּלֶת בְּנֵי רְאוּבֵן׃ 2 וַיָּקֻמוּ
לִפְנֵי מֹשֶׁה וַאֲנָשִׁים מִבְּנֵי־יִשְׂרָאֵל חֲמִשִּׁים וּמָאתָיִם נְשִׂיאֵי
עֵדָה קְרִאֵי מוֹעֵד אַנְשֵׁי־שֵׁם׃ 3 וַיִּקָּהֲלוּ עַל־מֹשֶׁה
וְעַל־אַהֲרֹן וַיֹּאמְרוּ אֲלֵהֶם רַב־לָכֶם כִּי כָל־הָעֵדָה כֻּלָּם

613, qui est le nombre total des prescriptions mosaïques. ולא תתורו *Vous ne vous laisserez pas entraîner.* Ceci explique bien qu'il s'agit de maintenir la pureté de l'imagination ; ce qu'on appelle dans le verset suivant la sainteté.

40. מצותי *Mes commandemens.* Deux manuscrits ont מצות ה' *les commandemens de l'Éternel ;* la Vulgate de même.

41. אני Leclerc remarque dans ce verset un singulier rhythme; trois mots dans chaque membre de phrase (excepté le troisième) ayant chacun même la rime:

אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם
מארץ מצרים
להיות לכם לאלחים
אני יהוה אלהיכם.

Ch. XVI. 1. ויקח *Il prit.* Quoi? embarras des commentateurs. Aben Esra dit qu'il faut sous-entendre אנשים *des hommes*, il prit des associés. Iar'hi dit : il s'est pris lui-même à part. C'est ainsi que traduit Ounklousse אתפליג *il a fait une diversion.* On a cherché aussi à comparer cette expression avec d'autres analogues dans le syriaque et l'arabe; mais ces comparaisons ne sont pas satisfaisantes. Selon Na'hmeni : *il prit la résolution*, comme II Sam., ch. 18, v. 18; Sept. *καὶ ἐλάλησε, et il parla;* לקח en effet, signifie *enseignement, parole.* Deutér., ch. 32, v. 2. Il y a peut-être ici une lacune, un mot d'omis. Le Midrasch *Tan'houma* dit: ויקח signifie *il tint un discours*; voy. לקח Prov., ch.

faire n'était pas expliqué.

35. L'Éternel dit à Mosché: qu'il meure, cet homme, que toute la réunion l'accable de pierres, hors du camp.

36. Toute la réunion le fit sortir hors du camp; ils l'accablèrent de pierres, et il mourut; comme l'Éternel avait ordonné à Mosché.

37. L'Éternel dit à Mosché, savoir:

38. Parle aux enfans d'Israel, et dis-leur qu'ils se fassent des franges aux pans de leurs vêtemens, dans la suite des générations, et qu'ils mettent à la frange du pan (de vêtement) un cordon de laine bleue.

39. Ils vous serviront de franges; vous les verrez, et vous vous rappellerez tous les commandemens de l'É-

croyons que c'était une recommandation de simple décence. Les tuniques des Hébreux étaient sujettes à s'ouvrir et à laisser voir des nudités honteuses. Alors on recommande de mettre des rubans aux quatre coins; probablement pour fermer les tuniques. Toute la suite du discours confirme cette conjecture; le fil bleu est pour l'ornement, comme aux vêtemens des cohenime; c'est aussi un signe de religion. L'usage des franges ציצת existe encore, mais n'est pas obligatoire pour les femmes, et pourtant le texte ne les en dispense pas; car בני ישראל ne signifie pas précisement les fils d'Israel, mais cette expression est fréquemment employée pour désigner les enfans, les beni Israel en général. כנפי De כנף — כנפי est construit de כנפים Nous trouvons aussi un pluriel avec la terminaison féminine; Job., ch. 37, v. 3, et ch. 38, v. 13; Isaïe, ch. 11, v. 12, et Ezéch., ch. 7, v. 2, nous trouvons כנפות הארץ *les extrémités de la terre.*

39. לציצת *De franges.* Mendelsohn croit qu'il s'agit ici de quelque chose d'analogue aux *quipos* des Péroviens. וזכרתם *Vous vous rappellerez* les préceptes. Le fil bleu céleste תכלת était peut-être ce moyen mnémonique. Selon le Talmud, le bleu rappelle la couleur de la mer, du ciel, et du trône de celui qui l'habite. Ceci date aussi d'une époque où les *tsitsith* avaient acquis une certaine importance, au temps du second temple. Selon Iar'hi, la valeur numérique du mot hébreu ציצת *tsitsith* est 600; ajoutez les 8 fils et les 5 nœuds dont, selon la prescription talmodique, doit être composé chaque *tsitsith*, on a

אֹתוֹ בַּמִּשְׁמָר כִּי לֹא פֹרַשׁ מַה־יֵּעָשֶׂה לוֹ׃ ס 35 וַיֹּאמֶר
יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה מוֹת יוּמַת הָאִישׁ רָגוֹם אֹתוֹ בָאֲבָנִים
כָּל־הָעֵדָה מִחוּץ לַמַּחֲנֶה׃ 36 וַיֹּצִיאוּ אֹתוֹ כָּל־הָעֵדָה
אֶל־מִחוּץ לַמַּחֲנֶה וַיִּרְגְּמוּ אֹתוֹ בָּאֲבָנִים וַיָּמֹת כַּאֲשֶׁר צִוָּה
יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה׃ פ מפטיר
37 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 38 דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי
יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם וְעָשׂוּ לָהֶם צִיצִת עַל־כַּנְפֵי בִגְדֵיהֶם
לְדֹרֹתָם וְנָתְנוּ עַל־צִיצִת הַכָּנָף פְּתִיל תְּכֵלֶת׃ 39
וְהָיָה לָכֶם לְצִיצִת וּרְאִיתֶם אֹתוֹ וּזְכַרְתֶּם אֶת־כָּל־
מִצְוֺת יְהוָה וַעֲשִׂיתֶם אֹתָם וְלֹא תָתֻרוּ אַחֲרֵי לְבַבְכֶם

postérieur à l'événement. מקשש Participe de קשש *ramasser*, du *Piel;* de là קש *paille*.

33. עצים *Bois*. Les Septante ajootent *au jour du schabbath*, comme an verset précédent.

34. פרש *Expliqué*. La peine capitale est indiqoée, Exode, ch. 31, v. 14, et ch. 35, v. 2. Pour lavar cette difficulté, Iar'hi et Aben Esra disent qu'on ne savait qoel geore de mort il fallait appliqoer.

35. מות יומת *Qu'il meure*. Cette puoition est sévère pour uoe actioo qoi n'est pas explicitement défendoe. רגום Infinitif poor un temps personnel. מחוץ למחנה Les exécutions avaient lieo hors do camp (voir Lévit., ch. 24, v. 23), et eosuite hors des villes (voy. 1 Rois, ch. 21, v. 13).

36. באבנים *Avec des pierres;* les Septante ajootent : *de toute l'assemblée*.

38. ציצת De ציץ qui signifie 1° quelqoe chose de brillant, une plaqoe d'or qoe portait le graod pontife, sur le front; voy. Exode, ch. 28, v. 36 — 38; 2° une fleor; voy. Job, ch. 14. v. 2; pluriel ציצים; 3° aile; voy. Jérem., ch. 48, v. 9, et la chevelore de devant. Ici ce mot signifie *franges* portées par les Israélites aux coins de leurs vêtemens. Ouokloosse כרוספדא *krous-peda*; les Septaote ont conservé le mot chaldéen κράσπεδα. Seloo Aben Esra, ce sont les fils qui pendent au dehors do métier à tisser. Mendelsohn rend dans la traduction l'idée de *voir* נצץ et celle de fil; il dit Schaufaden, *fil à être vu*. Les pharisiens, et depuis les talmudistes, ont beaucoup raffiné sur cette loi. Noos

28. Le cohène rédimera sur la personne péchant involontairement, par un péché involontaire, devant l'Éternel, pour rédimer sur elle, et il lui sera pardonné.

29. Indigène parmi les enfans d'Israel, ou étranger séjournant au milieu d'eux, il y aura une même doctrine pour vous, pour celui qui pèche involontairement.

30. Mais la personne qui agira effrontément, soit indigène, soit étranger, elle a blasphémé l'Éternel; cette personne sera retranchée du milieu de son peuple.

31. Elle a méprisé la parole de l'Éternel, et transgressé son commandement; qu'elle soit retranchée cette personne; son iniquité est en elle.

32. Les enfans d'Israel étant dans le désert, ils trouvèrent un homme ramassant du bois le jour du schabbath (sabbat).

33. Ceux qui le trouvèrent ramassant du bois l'amenèrent à Mosché, à Aharone, et à toute la réunion.

34. Ils le mirent en dépôt, car ce qu'on devait lui

donnée, privée de tont amnnr, de toute amitié, de tont lien fraternel; c'est le dernier des manx; aucune dnulenr, ancnn chagrin n'est plns grand; c'est ce qu'on appelle la perte de l'âme, antant que cela nous est intelligible. De là on pent comprendre ce qne signifie cette expression qui dépeint la mort des jnstes: ils sont rénnis à leurs ancêtres (אסיפה אל עמיו — אל אבותיו); de même la peine dn *karath* (*coupure, excision*) est réservée à celni qni vinle à dessein la loi. Cette peine consiste dans le retranchement de tnus les liens de l'amnnr, de l'amitié, de confraternité. Cette âme ne tronve ancun attachement dans le monde métaphysiqne, n'y sera pnint accueillie, ne goûtera ancune des jonissances spirituelles (תענוגים רוחניים); elle restera senle, écartée; elle subit la loi dn talinn. Elle a dédaigné (בזה) de s'apprncher de Dieu, de ses préceptes, qui snnt tnut amnnr, tonte amitié, cette persnnne les a transgressés (הפר); snn âme sera dnnc retranchée (הכרת תכרת); c'est sa propre faute (עונה בה).

32. במדבר *Dans le désert.* Cette locntion semble se rapporter à nn temps

28 וְכִפֶּר הַכֹּהֵן עַל־הַנֶּפֶשׁ הַשֹּׁגֶגֶת בְּחֶטְאָה בִשְׁגָגָה לִפְנֵי
יְהוָה לְכַפֵּר עָלָיו וְנִסְלַח לוֹ׃ 29 הָאֶזְרָח בִּבְנֵי יִשְׂרָאֵל
וְלַגֵּר הַגָּר בְּתוֹכָם תּוֹרָה אַחַת יִהְיֶה לָכֶם לָעֹשֶׂה
בִּשְׁגָגָה׃ 30 וְהַנֶּפֶשׁ אֲשֶׁר־תַּעֲשֶׂה ׀ בְּיָד רָמָה מִן־
הָאֶזְרָח וּמִן־הַגֵּר אֶת־יְהוָה הוּא מְגַדֵּף וְנִכְרְתָה הַנֶּפֶשׁ הַהִוא
מִקֶּרֶב עַמָּהּ׃ 31 כִּי דְבַר־יְהוָה בָּזָה וְאֶת־מִצְוָתוֹ הֵפַר
הִכָּרֵת ׀ תִּכָּרֵת הַנֶּפֶשׁ הַהִוא עֲוֺנָה בָהּ׃ פ
32 וַיִּהְיוּ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל בַּמִּדְבָּר וַיִּמְצְאוּ אִישׁ מְקֹשֵׁשׁ עֵצִים
בְּיוֹם הַשַּׁבָּת׃ 33 וַיַּקְרִיבוּ אֹתוֹ הַמֹּצְאִים אֹתוֹ מְקֹשֵׁשׁ
עֵצִים אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן וְאֶל כָּל־הָעֵדָה׃ 34 וַיַּנִּיחוּ

par la guttorale. Ce mot et le suivant, séparés par les occens tooiques, forment une phrase explicative.

30. ביד רמה *A main levée*; Ouoklousse בריש גלי *à tête découverte*. Sigoes d'impudeoce chez les orieotaux; c'est le contraire chez les occidentaux. מגדף Ouokl. dit מרגיז *il met en colère*; Septante id., Rosenmüller dérive ce mot de l'éthiopieo *gadafa*, *rejetter*, *mépriser*, couvrir de mépris (voy. Ezéch., ch. 20, v. 27). ונכרתה הנפש ההוא *Cette personne sera retranchée.* Meodelsohn donne de l'excision (*Karath*) une exégèse platonique et même quiétiste; la voici : ceux qoi réfléchisseot sur les facoltés de l'âme saveot que le plns grand de tous les plaisirs, c'est l'amoor; il coosiste dans le désir de s'associer, de s'adjoindre, d'adhérer avec d'autres âmes. Tootes les pensées de l'homme tendeot à l'amour; il est le prix et le but de tout. Quelquefois l'âme désire s'associer à des âmes inférieores, ao dessoos d'elles; ce désir se nomme coodescendance, grâce (חנינה—חסד) d'autres fois, à des âmes égales, alors c'est fraternité (אחוה), intimité (רעות). Lorsque ce désir se rapporte à un être sublime majestueux, l'amour prend le nom de קורבה *rapprochement*, *attraction*. C'est ainsi qu'oo lit Ps. 71, 3, 28, ואני קרבת אלהים לטוב Cette dernière liaison est la plus forte, la plus sublime, la seole qni existe dans le monde des âmes (עולם הנפשות)., et ne peot sobsister dans une âme unie à un corps; car une âme n'est attachée à l'âme que par les lieos de l'amoor. Le vrai bieo, la félicité suprême, consiste daos l'attachemeot qui réuuit les âmes supérienres; le contraire coosiste dans l'isolemeot de l'âme quand elle est aban-

gâteau; comme le prélèvement de l'aire, ainsi vous le prélèverez.

21. Des prémices de votre pâte vous donnerez à l'Éternel une oblation, dans vos générations.

22. Et si errant vous n'exécuterez pas ces commandemens que l'Éternel a dits à Mosché,

23. Tout ce que l'Éternel vous a ordonné par Mosché, du jour où il l'a ordonné, et dans la suite, dans vos générations.

24. S'il arrive que la (chose) a été commise involontairement (soustraite) aux yeux de la réunion, toute la réunion exécutera un veau, jeune bœuf, pour une odeur agréable à l'Éternel, son gâteau et sa libation, selon l'ordonnance, et un jeune bouc pour le péché.

25. Le cohène rédimera pour toute la réunion des enfans d'Israel, et il leur sera pardonné, car c'est (une action) involontaire. Ils ont apporté leur offrande, sacrifice par feu à l'Éternel, et leur offrande pour le péché, devant l'Éternel, pour leur action involontaire.

26. Il sera pardonné à toute la réunion des enfans d'Israel, et à l'étranger qui séjourne au milieu d'eux, car (c'est arrivé) au peuple involontairement.

27. Si c'est une seule personne qui a péché involontairement, elle offrira une chèvre d'un an pour le péché.

27. ואם נפש Cette ordonnaoce se retrouve avec plus de détail dans le Lévitique, ch. 4, v. 27.

28. בְּחֶטְאָה Infinitif du *Kal* avec le ה indiquant le pronom possessif féminin; il est pour בְּחַטָּאָה qui lui même est pour בְּחִטְאָה changement motivé

חַלָּה תָּרִימוּ תְרוּמָה כִּתְרוּמַת גֹּרֶן כֵּן תָּרִימוּ אֹתָהּ : 21
מֵרֵאשִׁית עֲרִסֹתֵיכֶם תִּתְּנוּ לַיהוָה תְּרוּמָה לְדֹרֹתֵיכֶם : ס
22 וְכִי תִשְׁגּוּ וְלֹא תַעֲשׂוּ אֵת כָּל־הַמִּצְוֹת הָאֵלֶּה
אֲשֶׁר־דִּבֶּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה : 23 אֵת כָּל־אֲשֶׁר צִוָּה
יְהוָה אֲלֵיכֶם בְּיַד־מֹשֶׁה מִן־הַיּוֹם אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה וָהָלְאָה
לְדֹרֹתֵיכֶם : 24 וְהָיָה אִם מֵעֵינֵי הָעֵדָה נֶעֶשְׂתָה
לִשְׁגָגָה וְעָשׂוּ כָל־הָעֵדָה פַּר בֶּן־בָּקָר אֶחָד לְעֹלָה
לְרֵיחַ נִיחֹחַ לַיהוָה וּמִנְחָתוֹ וְנִסְכּוֹ כַּמִּשְׁפָּט וּשְׂעִיר־עִזִּים
אֶחָד לְחַטָּת : 25 וְכִפֶּר הַכֹּהֵן עַל־כָּל־עֲדַת בְּנֵי
יִשְׂרָאֵל וְנִסְלַח לָהֶם כִּי־שְׁגָגָה הִוא וְהֵם הֵבִיאוּ אֶת־
קָרְבָּנָם אִשֶּׁה לַיהוָה וְחַטָּאתָם לִפְנֵי יְהוָה עַל־שִׁגְגָתָם :
26 וְנִסְלַח לְכָל־עֲדַת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְלַגֵּר הַגָּר בְּתוֹכָם
כִּי לְכָל־הָעָם בִּשְׁגָגָה : ס שביעי 27 וְאִם־נֶפֶשׁ
אַחַת תֶּחֱטָא בִשְׁגָגָה וְהִקְרִיבָה עֵז בַּת־שְׁנָתָהּ לְחַטָּאת :

le prélèvement de la farine pour un propriétaire, et à 1/48 pour un pâtissier. גרן *Aire*. Onkl. אידרא *idra*, d'où peut-être *area*.

22. תשגו Ce précepte est déjà indiqué Lévit., ch. 4, v. 13; il se retrouve ici avec des différences assez considérables pour admettre que ce sont deux différens documens sur le même objet.

23. והלאה De הלא *éloignement*, avec le ה paragogique. הלאה Est un adverbe, ou de l'espace, comme Gen., ch. 19, v. 9; ou comme ici, du temps, et I Sam., ch. 20, v. 22. Ce mot signifie généralement *plus loin*.

24. העדה Il manque ici le mot נעלם exprimé au Lévit., ch. 4, v. 13. פר בן בקר Ceci diffère de ce qui est prescrit au Lévit., ch. 4, v. 14. לחטת Sans א De là le Talmud infère que ce sacrifice diffère des autres. Ici l'holocauste précède le sacrifice du péché, et ordinairement il le suit. Après בקר les Septante ajoutent *intègre* תמים.

25. וחטאתם Le באור explique ici un passage d'Aben Esra qui serait inintelligible, s'il n'y avait une faute d'impression עתיד *futur*, pour עתוד *bouc*.

12. Selon le nombre que vous en exécuterez, vous ferez ainsi à chacun selon leur nombre.

13. Tout indigène fera ainsi ces choses pour offrir un sacrifice par feu, odeur agréable à l'Éternel.

14. Si un étranger demeure avec vous, ou (quelqu'un) au milieu de vous, dans vos générations, et qui exécute un sacrifice par feu, une odeur agréable à l'Éternel, il fera comme vous ferez.

15. O assemblée! un même statut pour vous, et pour l'étranger qui séjourne (au milieu de vous); un statut éternel pour vos générations, il sera pour vous, comme pour l'étranger, devant l'Éternel.

16. Il y aura une même doctrine et un même jugement pour vous et pour l'étranger qui séjourne auprès de vous.

17. L'Éternel parla à Mosché, en disant:

18. Parle aux enfans d'Israel, et dis-leur: quand vous viendrez au pays où je vous ferai entrer,

19. Lorsque vous mangerez du pain de ce pays, vous prélèverez un prelèvement pour l'Éternel.

20. Vous prélèverez les prémices de votre pâte, un

pains de pâque des Israélites de nos jours. Onklousse et Ben Ouziel laissent חלה sans traduction; ce dernier ajoute que c'est un vingt-quatrième de la pâte; c'est l'opinion talmudique. Un traité entier du Talmud est consacré à cette oblation (מסכת חלה) Du reste voici comment le חלה se pratique maintenant: on est obligé d'enlever de chaque pâte de trois livres environ la grosseur d'un œuf, et cette partie est livrée au feu. C'est un des trois préceptes particulièrement obligatoires pour la femme israélite. תרומה *Oblation*. Le froment en herbe paie à part. Voy. Nomb., ch. 18, v. 27. Le Talmud a fixé à 1/24

אֲשֶׁר תַּעֲשׂוּ כָּכָה תַּעֲשׂוּ לָאֶחָד כְּמִסְפָּרָם׃ 13 כָּל־
הָאֶזְרָח יַעֲשֶׂה־כָּכָה אֶת־אֵלֶּה לְהַקְרִיב אִשֵּׁה רֵיחַ־נִיחֹחַ
לַיהוָה׃ 14 וְכִי־יָגוּר אִתְּכֶם גֵּר אוֹ אֲשֶׁר־בְּתוֹכְכֶם
לְדֹרֹתֵיכֶם וְעָשָׂה אִשֵּׁה רֵיחַ־נִיחֹחַ לַיהוָה כַּאֲשֶׁר תַּעֲשׂוּ
כֵּן יַעֲשֶׂה׃ 15 הַקָּהָל חֻקָּה אַחַת לָכֶם וְלַגֵּר הַגָּר
חֻקַּת עוֹלָם לְדֹרֹתֵיכֶם כָּכֶם כַּגֵּר יִהְיֶה לִפְנֵי יְהוָה׃
16 תּוֹרָה אַחַת וּמִשְׁפָּט אֶחָד יִהְיֶה לָכֶם וְלַגֵּר הַגָּר
אִתְּכֶם׃ פ ששי
17 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 18 דַּבֵּר אֶל־
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם בְּבֹאֲכֶם אֶל־הָאָרֶץ אֲשֶׁר
אֲנִי מֵבִיא אֶתְכֶם שָׁמָּה׃ 19 וְהָיָה בַּאֲכָלְכֶם מִלֶּחֶם
הָאָרֶץ תָּרִימוּ תְרוּמָה לַיהוָה׃ 20 רֵאשִׁית עֲרִסֹתֵכֶם

15. הקהל *L'assemblée.* On ne sait quoi faire de ce mot. Le Samaritain le met à la fin du verset précédent כן יעשה הקהל *ainsi fera l'assemblée.* Les Septante traduisent de même; mais il est évident que le sujet du verbe יעשה est גר et nnn par קהל D'autres prennent le ה de הקהל pour le signe du vocatif, *ô assemblée!* Nnns croynns que l'explicatinn la plus satisfaisante est que ce mnt est snperflu.

18. בבאכם *Dans votre arrivée.* Iar'hi fait l'nbservatinn que cette manière d'exprimer l'entrée en Palestine est unique; ordinairement il y a כי תבא — כי תבאו.

19. בַּאֲכָלְכֶם De אכל infinitif du *Kal*; l'affixe change la lnngue *ô* en sa brève *o.* מלחם *Du pain.* Ben Ouziel ajnnte : ולא מן אוריזא ודוחינא וקטני *mais pas du riz, du millet et des petits grains* (pois, fèves, etc.).

20. ערסתכם—ערסה *Pâte.* Gesenius fait dériver ce mnt de גרס qui signifie *concasser, broyer*; de là, dit-il, le גריסה—גרוסות du Talmud, et qui signifie des fèves concassées. Ajnntnns, de là peut-être le Grüß des Allemands. ראשית ערסתכם *Les prémices de votre pâte.* Les Septante mettent ces mnts à la fin du verset précédent. חלה *Espèce de gâteau*, racine חלל *percer*, peut-être parce que cette espèce de gâteau était percé, cnmme celui des Arabes et les

Ch. XV. 1. L'Éternel parla à Mosché, en disant :

2. Parle aux enfans d'Israel, et dis-leur : quand vous viendrez au pays de votre demeure que je vous donne,

3. Et que vous ferez un sacrifice par feu à l'Éternel, un holocauste, ou un (autre) sacrifice, comme vœu proféré; un don volontaire, ou dans vos fêtes, pour produire une odeur agréable à l'Éternel, du gros ou du menu bétail.

4. L'offrant présentera son offrande à l'Éternel, un gâteau d'un dixième de fine farine, pétrie avec le quart d'un hine d'huile.

5. Un quart de hine de vin pour la libation que tu feras avec l'holocauste, ou un (autre) sacrifice pour chaque agneau.

6. Si c'est pour un bélier, tu feras un gâteau de deux dixièmes de fine farine, pétrie avec un troisième de hine d'huile ;

7. La troisième partie d'un hine de vin pour une libation que tu offriras en odeur agréable à l'Éternel.

8. Si tu exécutes un jeune bœuf pour holocauste, ou un (autre) sacrifice pour un vœu proféré, ou un sacrifice pacifique à l'Éternel,

9. On offrira avec le jeune bœuf un gâteau de trois dixièmes de fine farine, pétrie avec un demi-hine d'huile.

10. Tu offriras pour libation un demi-hine de vin, sacrifice par feu, odeur agréable à l'Éternel.

11. Ainsi il sera fait pour chaque bœuf et pour chaque bélier, pour chaque petit parmi les brebis ou les chèvres.

טו 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 2 דַּבֵּר אֶל־
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם כִּי תָבֹאוּ אֶל־אֶרֶץ מוֹשְׁבֹתֵיכֶם
אֲשֶׁר אֲנִי נֹתֵן לָכֶם׃ 3 וַעֲשִׂיתֶם אִשֶּׁה לַיהוָה עֹלָה
אוֹ־זֶבַח לְפַלֵּא־נֶדֶר אוֹ בִנְדָבָה אוֹ בְּמֹעֲדֵיכֶם לַעֲשׂוֹת
רֵיחַ נִיחֹחַ לַיהוָה מִן־הַבָּקָר אוֹ מִן־הַצֹּאן׃ 4 וְהִקְרִיב
הַמַּקְרִיב קָרְבָּנוֹ לַיהוָה מִנְחָה סֹלֶת עִשָּׂרוֹן בָּלוּל בִּרְבִעִית
הַהִין שָׁמֶן׃ 5 וְיַיִן לַנֶּסֶךְ רְבִיעִית הַהִין תַּעֲשֶׂה עַל־
הָעֹלָה אוֹ לַזָּבַח לַכֶּבֶשׂ הָאֶחָד׃ 6 אוֹ לָאַיִל תַּעֲשֶׂה
מִנְחָה סֹלֶת שְׁנֵי עֶשְׂרֹנִים בְּלוּלָה בַשֶּׁמֶן שְׁלִשִׁית הַהִין׃
7 וְיַיִן לַנֶּסֶךְ שְׁלִשִׁית הַהִין תַּקְרִיב רֵיחַ־נִיחֹחַ לַיהוָה׃
חמישי 8 וְכִי־תַעֲשֶׂה בֶן־בָּקָר עֹלָה אוֹ־זָבַח לְפַלֵּא־
נֶדֶר אוֹ־שְׁלָמִים לַיהוָה׃ 9 וְהִקְרִיב עַל־בֶּן־הַבָּקָר
מִנְחָה סֹלֶת שְׁלֹשָׁה עֶשְׂרֹנִים בָּלוּל בַּשֶּׁמֶן חֲצִי הַהִין׃
10 וְיַיִן תַּקְרִיב לַנֶּסֶךְ חֲצִי הַהִין אִשֵּׁה רֵיחַ־נִיחֹחַ
לַיהוָה׃ 11 כָּכָה יֵעָשֶׂה לַשּׁוֹר הָאֶחָד אוֹ לָאַיִל
הָאֶחָד אוֹ־לַשֶּׂה בַכְּבָשִׂים אוֹ בָעִזִּים׃ 12 כַּמִּסְפָּר

Ch. XV. 1. וידבר *Il dit.* Le contenu de ce chapitre n'a aucune relation, ni avec le précédent, ni avec le suivant.

3. לפלא Voir ci-dessus, ch. 6, v. 2. אשה Voy. Lévit. ch. 1, v. 9. בנדבה *En un don volontaire*, ce mot et le suivant sont précédés du ב préposition; la construction du mot semble rendre cette lettre inutile.

4. מנחה Voir Lévit., ch. 2, v. 1, et ch. 6, v. 7. Avec les bestiaux on offre de la farine, de l'huile et du vin; les trois principaux produits du sol. Il est à remarquer que Cécrops avait proscrit les sacrifices sanglans, et n'a laissé subsister que les offrandes végétales.

5. ויין *Et le vin.* Le vin n'était pas répandu dans le feu, mais sur l'autel dans des vases pereés par le fond, placés sur l'autel, et le laissant couler dans le sol. (באור) C'est une conjecture. ההין Voy. Exode, ch. 29, v. 40.

7. שלשית *Le tiers*; le vin et l'huile toujours en même quantité.

12. כמספר *Selon le nombre.* Le texte n'est pas très-explicite.

d'Israel, et le peuple en fut très-attristé.

40. Ils se levèrent le matin, et montèrent sur la cime de la montagne, en disant: nous voici, nous montons vers l'endroit que l'Éternel a dit, car nous avons péché.

41. Mosché dit : pourquoi transgressez-vous l'ordre de l'Éternel ? cela ne réussira point.

42. N'y montez pas, car l'Éternel n'est point au milieu de vous ; afin que vous ne soyez point battus devant vos ennemis.

43. Car Amalek et le Kenâanéen sont là devant vous, et vous tomberez par le glaive; car c'est parce que vous avez cessé de suivre l'Éternel, que l'Éternel ne sera pas avec vous.

44. Ils s'entêtèrent à monter sur le sommet de la montagne ; mais l'arche de l'alliance de l'Éternel et Mosché ne bougèrent point du milieu du camp.

45. Amalek et le Kenâanéen, habitant cette montagne, descendirent, les battirent, et les mirent en déroute jusqu'à 'Hormâ.

---

prisèrent l'avis, ou bien *ils montèrent inconsidérément*; עפל d'après Gesenius signifie *tumere*, *s'enorgueillir*, se mettre en colère. Mendelsohn traduit : *ils insistèrent aveuglément.*

44. וַיַּכּתוּם La racine de ce mot est, d'après Kim'hi, כתת *briser*, et il faudrait וַיַּכְּתֵם — החרמה *'Horma*, nom d'un endroit. Voy. ci-dessous, ch. 21, v. 3 ; le Sam. a de plus וישבו אל המחנה *et ils retournèrent au camp.* Septante id. Vater pense que cette glose peut bien appartenir au texte de l'original. Il y en a qui prennent חרמה pour un infinitif du חרם *détruire*, avec le ה paragogique, parce que le premier ה semble irrégulier devant un nom appellatif. Ben Ouziel de même עד שציו *jusqu'à la destruction.*

אֶל־כָּל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיִּתְאַבְּלוּ הָעָם מְאֹד : 40 וַיַּשְׁכִּמוּ
בַבֹּקֶר וַיַּעֲלוּ אֶל־רֹאשׁ־הָהָר לֵאמֹר הִנֶּנּוּ וְעָלִינוּ אֶל־הַמָּקוֹם
אֲשֶׁר־אָמַר יְהוָה כִּי חָטָאנוּ : 41 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה לָמָּה זֶּה
אַתֶּם עֹבְרִים אֶת־פִּי יְהוָה וְהִוא לֹא תִצְלָח : 42 אַל־
תַּעֲלוּ כִּי אֵין יְהוָה בְּקִרְבְּכֶם וְלֹא תִּנָּגְפוּ לִפְנֵי אֹיְבֵיכֶם :
43 כִּי הָעֲמָלֵקִי וְהַכְּנַעֲנִי שָׁם לִפְנֵיכֶם וּנְפַלְתֶּם בֶּחָרֶב
כִּי־עַל־כֵּן שַׁבְתֶּם מֵאַחֲרֵי יְהוָה וְלֹא־יִהְיֶה יְהוָה עִמָּכֶם :
44 וַיַּעְפִּלוּ לַעֲלוֹת אֶל־רֹאשׁ הָהָר וַאֲרוֹן בְּרִית־
יְהוָה וּמֹשֶׁה לֹא־מָשׁוּ מִקֶּרֶב הַמַּחֲנֶה : 45 וַיֵּרֶד הָעֲמָלֵקִי
וְהַכְּנַעֲנִי הַיֹּשֵׁב בָּהָר הַהוּא וַיַּכּוּם וַיַּכְּתוּם עַד־
הַחָרְמָה : פ

lever contre quelqu'un. Cette version est suivie par Ounklousse יַת דְאִתְרַעַמְתּוּן עֲלַי *de ce que vous avez murmuré contre moi*. D'autres l'expliquent par *colère*; Volgate *ultionem*, *vengeance*, Sept. id.; d'autres, par *abandonner*, *quitter*; c'est le sens adopté par Mendelsohn.

36. והאנשים *Les hommes*. Les versets 36, 37, 38, paraissent insérés; le verset 39 se rattache naturellement au verset 35.

37. במגפה *Une plaie*. Une tradition raconte que des vers sortis de leurs langues les ont dévorés.

40. וישכמו Après ce verset le Samaritain place le verset 42 du ch. 1 du Deutéronome, en remplaçant אלי par אל משה.

41. משה *Mosché*. Un manuscrit porte להם *à eux*, après ce mot; la version syriaque de même. והוא Du genre féminin. Voy. Deutér., ch. 11, v. 27.

43. כי על כן שבתם מאחרי ה' Littéralement, *car c'est pourquoi vous vous êtes détournés d'auprès de l'Éternel*.

44. ויעפלו Mot difficile; on ne le rencontre plus que dans Hab., ch. 2, v. 4. Ounkl. וארשעו *ils osèrent méchamment*. Ben Ouziel ואזדרזו בחשוכא *s'efforçant dans l'obscurité*. C'est l'opinion du Midrasch. Sept. διαβιασάμενοι, *s'efforçant*. Iar'hi de même; il ajoute אינגרש *ingérer*. Aben Esra dérive le mot de עפל *sommet*, d'où peut-être le *gipfel* des Allemands et le ὕψος des Grecs. D'autres, d'après une expression analogue en arabe, traduisent : *ils mé-*

lement Kaleb, fils de Iephouné, et Iehoschoua, fils de Noune (y arriveront).

31. Quant à vos petits enfans, dont vous avez dit qu'ils deviendront du butin, je les conduirai (dans le pays); et ils connaîtront ce pays que vous avez méprisé.

32. Vos cadavres, quant à vous, ils tomberont dans ce désert.

33. Vos enfans parcourront ce désert pendant quarante ans; ils supporteront vos perfidies jusqu'à la disparition de vos cadavres dans le désert.

34. Selon le nombre de jours que vous avez exploré le pays, quarante jours, un jour pour une année, un jour pour une année, vous porterez votre châtiment, et vous apprendrez à connaître mon absence.

35. Moi l'Éternel, j'ai dit cela; certes je ferai ainsi à toute cette méchante réunion-là, qui s'était réunie contre moi dans ce désert. Ils seront éteints, et là ils mourront.

36. Les hommes que Mosché avait envoyés pour explorer le pays, qui, revenus, avaient soulevé contre lui toute la réunion, en portant un mauvais rapport du pays;

37. Ces hommes portant un mauvais rapport du pays, moururent d'une plaie devant l'Éternel.

38. Iehoschoua, fils de Noune, et Kaleb, fils de Iephouné, restèrent (seuls) vivans de ces hommes qui avaient été explorer le pays.

39. Mosché dit toutes ces choses-là à tous les enfans

retrouve qu'une seule fois encore, Job, ch. 33, v. 10. Les interprétations sont diverses; les uns le dérivent de l'arabe, qui à la troisième conjugaison signifie s'é-

10.

כָּלֵב בֶּן־יְפֻנֶּה וִיהוֹשֻׁעַ בִּן־נוּן׃ 31 וְטַפְּכֶם אֲשֶׁר אֲמַרְתֶּם
לָבַז יִהְיֶה וְהֵבֵיאתִי אֹתָם וְיָדְעוּ אֶת־הָאָרֶץ אֲשֶׁר מְאַסְתֶּם
בָּהּ׃ 32 וּפִגְרֵיכֶם אַתֶּם יִפְּלוּ בַּמִּדְבָּר הַזֶּה׃ 33 וּבְנֵיכֶם
יִהְיוּ רֹעִים בַּמִּדְבָּר אַרְבָּעִים שָׁנָה וְנָשְׂאוּ אֶת־זְנוּתֵיכֶם
עַד־תֹּם פִּגְרֵיכֶם בַּמִּדְבָּר׃ 34 בְּמִסְפַּר הַיָּמִים אֲשֶׁר
תַּרְתֶּם אֶת־הָאָרֶץ אַרְבָּעִים יוֹם יוֹם לַשָּׁנָה יוֹם לַשָּׁנָה
תִּשְׂאוּ אֶת־עֲוֺנֹתֵיכֶם אַרְבָּעִים שָׁנָה וִידַעְתֶּם אֶת־
תְּנוּאָתִי׃ 35 אֲנִי יְהוָה דִּבַּרְתִּי אִם־לֹא ׀ זֹאת אֶעֱשֶׂה
לְכָל־הָעֵדָה הָרָעָה הַזֹּאת הַנּוֹעָדִים עָלָי בַּמִּדְבָּר הַזֶּה
יִתַּמּוּ וְשָׁם יָמֻתוּ׃ 36 וְהָאֲנָשִׁים אֲשֶׁר־שָׁלַח מֹשֶׁה
לָתוּר אֶת־הָאָרֶץ וַיָּשֻׁבוּ וַיִּלּוֹנוּ עָלָיו אֶת־כָּל־הָעֵדָה
לְהוֹצִיא דִבָּה עַל־הָאָרֶץ׃ 37 וַיָּמֻתוּ הָאֲנָשִׁים מוֹצִאֵי
דִבַּת־הָאָרֶץ רָעָה בַּמַּגֵּפָה לִפְנֵי יְהוָה׃ 38 וִיהוֹשֻׁעַ
בִּן־נוּן וְכָלֵב בֶּן־יְפֻנֶּה חָיוּ מִן־הָאֲנָשִׁים הָהֵם הַהֹלְכִים
לָתוּר אֶת־הָאָרֶץ׃ 39 וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה אֶת־הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה

28. אם לא *Si non.* Voir verset 23, et une construction semblable Isaïe, ch. 14, v. 24. באזני *A mes oreilles ;* j'ai entendu que vous ne voulez pas aller en Palestine, eh bien! vous n'y viendrez pas.

30. נשאתי את ידי *J'ai élevé ma main*, geste du serment.

31. וטפכם *Et vos petits enfans.* La version syriaque traduit presque comme au Deutér., ch. 1, v. 39. Les Septante traduisent comme s'il y avait וירשו את הארץ au lieu de וידעו את הארץ.

32. ופגריכם אתם *Vos cadavres, quant à vous.* Ce redoublement exprime l'énergie. Voy. Gen., ch. 24, v. 27, et ch. 49, v. 8.

33. זנותיכם De זנה *se prostituer*, se livrer à l'idolâtrie, et se dit en général de toute action honteuse ou mauvaise; Mendelsohn dit : *ils porteront vos perfidies*, ils porteront la peine de votre trangression. תם De תמם *être fini*, que vos corps aient disparu.

34. תנואתי Racine נוא inusité au *Kal*, probablement *s'éloigner, quitter;* au *Hiphil* הניא *empêcher*, s'opposer à quelque chose. Le mot תנואתי ne se

et que voilà dix fois qu'ils m'ont tenté, et n'ont pas écouté ma voix ;

23. S'ils voient jamais le pays que j'ai affirmé par serment à leurs ancêtres; tous ceux qui m'ont irrité ne le verront pas.

24. Quant à mon serviteur Kaleb, parce qu'il a été animé d'un autre esprit, et qu'il a accompli (son devoir) envers moi, je le conduirai dans le pays où il est venu, et sa progéniture le possédera.

25. Amalek et le Kenâanéen demeurent dans la vallée. Demain tournez-vous, et dirigez-vous vers le désert par le chemin de la mer Souph.

26. L'Éternel parla à Mosché et à Aharone, savoir :

27. Jusqu'à quand (existence sera accordée) à cette méchante réunion, qui murmure contre moi? J'ai entendu les murmures des enfans d'Israel, par lesquels ils murmurent contre moi.

28. Dis-leur: (aussi vrai que) je suis vivant, dit l'Éternel, si je ne vous fais ainsi que vous avez parlé à mes oreilles !

29. Dans ce désert tomberont vos cadavres, de tous vos recensés selon le compte que vous en avez fait, de l'âge de vingt ans et au-dessus; vous qui avez murmuré contre moi;

30. Si jamais vous arrivez au pays pour lequel j'ai levé ma main (promettant) de vous y faire habiter! Seu-

phrase incidente; Mendelsohn la prend comme faisant suite au discours précédent. המדבר Sam. המדברה.

26. לאמר Ce qui suit paraît être un autre récit du même événement avec une variation relative à Josué.

27. ער מתי *Jusqu'à quand* cette mauvaise race abusera-t-elle? *quousque tandem abutetur?* Locution elliptique qu'on remplit de diverses manières. Voy. Ps. 6, v. 4; et 90, v. 13.

בְּמִצְרַיִם וּבַמִּדְבָּר וַיְנַסּוּ אֹתִי זֶה עֶשֶׂר פְּעָמִים וְלֹא שָׁמְעוּ
בְּקוֹלִי׃ 23 אִם־יִרְאוּ אֶת־הָאָרֶץ אֲשֶׁר נִשְׁבַּעְתִּי
לַאֲבֹתָם וְכָל־מְנַאֲצַי לֹא יִרְאוּהָ׃ 24 וְעַבְדִּי כָלֵב
עֵקֶב הָיְתָה רוּחַ אַחֶרֶת עִמּוֹ וַיְמַלֵּא אַחֲרָי וַהֲבִיאֹתִיו אֶל־
הָאָרֶץ אֲשֶׁר־בָּא שָׁמָּה וְזַרְעוֹ יוֹרִשֶׁנָּה׃ 25 וְהָעֲמָלֵקִי
וְהַכְּנַעֲנִי יוֹשֵׁב בָּעֵמֶק מָחָר פְּנוּ וּסְעוּ לָכֶם הַמִּדְבָּר
דֶּרֶךְ יַם־סוּף׃ פ רביעי
26 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן לֵאמֹר׃ 27
עַד־מָתַי לָעֵדָה הָרָעָה הַזֹּאת אֲשֶׁר הֵמָּה מַלִּינִים עָלָי
אֶת־תְּלֻנּוֹת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר הֵמָּה מַלִּינִים עָלַי שָׁמָעְתִּי׃
28 אֱמֹר אֲלֵהֶם חַי־אָנִי נְאֻם־יְהוָה אִם־לֹא כַּאֲשֶׁר
דִּבַּרְתֶּם בְּאָזְנָי כֵּן אֶעֱשֶׂה לָכֶם׃ 29 בַּמִּדְבָּר הַזֶּה יִפְּלוּ
פִגְרֵיכֶם וְכָל־פְּקֻדֵיכֶם לְכָל־מִסְפַּרְכֶם מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה
וָמָעְלָה אֲשֶׁר הֲלִינֹתֶם עָלָי׃ 30 אִם־אַתֶּם תָּבֹאוּ אֶל־
הָאָרֶץ אֲשֶׁר נָשָׂאתִי אֶת־יָדִי לְשַׁכֵּן אֶתְכֶם בָּהּ כִּי אִם־

En effet, Dieu ordonne lui-même d'explorer le pays avant d'y entrer; on choisit douze hommes notables dignes de confiance. Dix d'entre eux font un rapport défavorable; il était naturel de les croire. Le peuple en est intimidé, et cet abus de confiance de quelques-uns est rejeté sur la masse, et bien plus sévèrement puni que lors que toute la masse s'est rendue coupable du crime d'idolâtrie en adorant le veau d'or.

24. כלב *Kaleb.* Il n'est pas fait mention de Josué. Aben Esra dit que le premier est distingué parce qu'il a cherché à imposer silence au peuple (ci-dessus, ch. 13, v. 30). וימלא אחרי Construction elliptique, *il a rempli* son cœur, *après moi*, c'est-à-dire en faisant ma volonté, voy. Exode, ch. 34, v. 15, 16; II Chron., ch. 34, v. 31. יורשנה Racine ירש du *Hiphil; le posséderont*, prendront le pays en possession. Selon Iar'hi ce mot signifie *le chasseront*, expulseront le peuple d'Anak.

25. והעמלקי La première partie de ce verset peut être regardée comme une

peuples qui ont entendu ton renom diront ainsi :

16. Parce que l'Éternel ne peut pas conduire ce peuple-ci dans le pays qu'il leur a affirmé par serment, il les a égorgés dans le désert.

17. Et maintenant que ta force, ô Éternel, se montre grande, comme tu as dit, savoir :

18. L'Éternel est longanime, abondant en miséricorde, pardonnant l'iniquité et la transgression; mais impunis il ne laisse pas, remémorant l'iniquité des pères sur les enfans, sur la troisième et sur la quatrième génération.

19. Oh! pardonne l'iniquité de ce peuple, d'après la grandeur de ta miséricorde, et comme tu as pardonné à ce peuple, depuis l'Égypte jusqu'ici.

20. L'Éternel lui dit : j'ai pardonné, selon ta prière.

21. Toutefois, (comme) je suis vivant, et (comme) la gloire de l'Éternel remplit toute la terre;

22. (De même) tous les hommes qui ont vu ma gloire, et mes signes que j'ai faits en Égypte et dans le désert,

mais je vis, et vivant est mon nom. וימלא Du *Niphal*, futur pour le préseot. Ce mot, dit le באור (Exode), soit ao *Kal*, soit ao *Niphal*, se dit de ce qui remplit et de ce qoi est rempli.

22. עשר פעמים *Dix fois*, pour beaucoup de fois; mais le Talmud compte dix teotations : 1° Exode, ch. 14, v. 12; 2° ibid., ch. 15, v. 23, 24; 3° ibid., ch. 16, v. 20; 4° et 5° ibid., ch. 16, v. 26, 27, 28; 6° ibid., ch. 17, v. 2, 3; 7° ibid., ch. 32; 8° Nomb., ch. 11, v. 1; 9° ibid., ch. 11, v. 4; 10° ibid., ch. 14.

23. אם *Si*; quand la proposition reste sospeodue, et n'est pas développée, elle marque négation, comme Gen., ch. 14, v. 23. לאבתם Sam. ajoute לתתם להם *pour leur donner.* לא יראוה *Ne le verront pas.* Déceroée par un tribunal ordinaire, cette punition ne paraîtrait pas proportionnée à la faote.

הַגּוֹיִם אֲשֶׁר־שָׁמְעוּ אֶת־שִׁמְעֲךָ לֵאמֹר : 16 מִבִּלְתִּי יְכֹלֶת
יְהוָה לְהָבִיא אֶת־הָעָם הַזֶּה אֶל־הָאָרֶץ אֲשֶׁר־נִשְׁבַּע לָהֶם
וַיִּשְׁחָטֵם בַּמִּדְבָּר : 17 וְעַתָּה יִגְדַּל־נָא כֹּחַ אֲדֹנָי כַּאֲשֶׁר
דִּבַּרְתָּ לֵאמֹר : 18 יְהוָה אֶרֶךְ אַפַּיִם וְרַב־חֶסֶד נֹשֵׂא
עָוֺן וָפָשַׁע וְנַקֵּה לֹא יְנַקֶּה פֹּקֵד עֲוֺן אָבוֹת עַל־בָּנִים עַל־
שִׁלֵּשִׁים וְעַל־רִבֵּעִים : 19 סְלַח־נָא לַעֲוֺן הָעָם הַזֶּה
כְּגֹדֶל חַסְדֶּךָ וְכַאֲשֶׁר נָשָׂאתָה לָעָם הַזֶּה מִמִּצְרַיִם וְעַד־
הֵנָּה : 20 וַיֹּאמֶר יְהוָה סָלַחְתִּי כִּדְבָרֶךָ : 21 וְאוּלָם
חַי־אָנִי וְיִמָּלֵא כְבוֹד־יְהוָה אֶת־כָּל־הָאָרֶץ : 22 כִּי
כָל־הָאֲנָשִׁים הָרֹאִים אֶת־כְּבֹדִי וְאֶת־אֹתֹתַי אֲשֶׁר־עָשִׂיתִי

15. והמתה Sam. והמת racine מות du *Hiphil*, et le dernier ה est paragogique; המתה est pour הֵמַתָּ ou הֲמִיתוֹתָ — שמעך *Ton renom*; Septante, *ton nom*; ils ont lu שמך Il est évident que Mosché cherche à intéresser la répntatinn de Iehova à la conservation d'Israel.

16. יכלת *Le pouvoir*, de יכל *pouvoir;* construit avec le mot suivant; וישחטם *il les égorgea;* expression empruntée de l'action de tuer le troupeau qu'on fait paître dans le désert (Aben Esra).

18. ארך אפים *Longanime*. Ce verset est la répétition du verset 7 du ch. 34 de l'Exode. Voici le mythe raconté par Iar'hi : Lors de l'ascension de Mosché au ciel, il trouva l'Éternel écrivant de sa main : *l'Éternel est longanime*, etc. Pour les justes seulement ? dit Mosché. Pour les méchans aussi, répondit Dieu. Que les méchans périssent, repartit Mosché. Par ta vie, reprit Dieu, tu auras besoin d'invoquer cette longanimité. Lorsque ensuite Mosché intercéda pour les Israélites, au sujet du veau d'or et de l'exploration, il invoqua la longanimité. Mais tu m'as dit pour les justes seulement, dit Dieu. Tu m'as répondu pour les méchans aussi, répondit Mosché. חסד Nahmeni dit qu'il n'invoqua pas la vérité (אמת), parce que la vérité condamnait les Israélites. Le Samaritain ajoute ואמת après חסד les Sept. id. ופשע Sam. וחטאה Septante id. Au lieu de לא ינקה le Samaritain a לו ינקה.

19. עד־הנה *Jusqu'ici*, expression employée pour le temps et pour l'espace.

20. כדברך Littéralement, selon *la parole*.

21. חי אני *Je suis vivant*, aussi vrai que je vis, sorte de serment. Septante

venir dans ce pays, et nous le donnera, ce pays où coulent le lait et le miel.

9. Seulement ne soyez point rebelles contre l'Éternel; et vous, ne craignez pas le peuple du pays, car ils sont notre proie; leur ombre (protectrice) les a quittés, et l'Éternel est avec nous; ne les craignez pas.

10. Toute la réunion parla de les accabler de pierres. Alors la gloire de l'Éternel apparut dans la tente d'assignation, à tous les enfans d'Israel.

11. L'Éternel parla à Mosché: jusqu'à quand ce peuple m'irritera-t-il? jusqu'à quand ne me croiront-ils pas, malgré tous les signes que j'ai faits au milieu de lui?

12. Je veux le frapper de la peste et le détruire; je te ferai devenir une nation plus grande et plus puissante que lui.

13. Mosché dit à l'Éternel: l'Égyptien l'apprendra, car tu as fait monter par ta force ce peuple-ci du milieu d'eux.

14. Ils diront à l'habitant de ce pays-ci: [ils ont entendu que toi, l'Éternel, tu es au milieu de ce peuple, que tu apparais, ô Éternel, visible à l'œil, que ta nuée s'arrête sur eux, que tu marches devant eux, dans une colonne de nuée le jour, et dans une colonne de feu la nuit.]

15. Si tu tues ce peuple comme un seul homme, les

13. ושמעו La construction de ce verset et du suivant est compliquée. Nous avons suivi la version d'Ounklousse, qui est assez satisfaisante. Les Septante ont lu dans le verset 14, ושמעו כל יושבי הארץ *et tous les habitans de cette contrée entendront.*

14. נראה אתה Le mot נראה est la troisième personne du singulier masculin au passé; il est aussi participe féminin. malgré le pronom qui l'accompagne, comme Ezéch., ch. 9, v. 8. (Aben Esra.)

אֶל־הָאָרֶץ הַזֹּאת וּנְתָנָהּ לָנוּ אֶרֶץ אֲשֶׁר־הִוא זָבַת חָלָב
וּדְבָשׁ׃ 9 אַךְ בַּיהוָה אַל־תִּמְרֹדוּ וְאַתֶּם אַל־תִּירְאוּ
אֶת־עַם הָאָרֶץ כִּי לַחְמֵנוּ הֵם סָר צִלָּם מֵעֲלֵיהֶם וַיהוָה
אִתָּנוּ אַל־תִּירָאֻם׃ 10 וַיֹּאמְרוּ כָּל־הָעֵדָה לִרְגּוֹם
אֹתָם בָּאֲבָנִים וּכְבוֹד יְהוָה נִרְאָה בְּאֹהֶל מוֹעֵד אֶל־כָּל־
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃ פ

11 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה עַד־אָנָה יְנַאֲצֻנִי הָעָם הַזֶּה
וְעַד־אָנָה לֹא־יַאֲמִינוּ בִי בְּכֹל הָאֹתוֹת אֲשֶׁר עָשִׂיתִי בְּקִרְבּוֹ׃
12 אַכֶּנּוּ בַדֶּבֶר וְאוֹרִשֶׁנּוּ וְאֶעֱשֶׂה אֹתְךָ לְגוֹי־גָּדוֹל
וְעָצוּם מִמֶּנּוּ׃ 13 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־יְהוָה וְשָׁמְעוּ
מִצְרַיִם כִּי־הֶעֱלִיתָ בְכֹחֲךָ אֶת־הָעָם הַזֶּה מִקִּרְבּוֹ׃ 14
וְאָמְרוּ אֶל־יוֹשֵׁב הָאָרֶץ הַזֹּאת שָׁמְעוּ כִּי־אַתָּה יְהוָה בְּקֶרֶב
הָעָם הַזֶּה אֲשֶׁר־עַיִן בְּעַיִן נִרְאָה ׀ אַתָּה יְהוָה וַעֲנָנְךָ עֹמֵד
עֲלֵהֶם וּבְעַמֻּד עָנָן אַתָּה הֹלֵךְ לִפְנֵיהֶם יוֹמָם וּבְעַמּוּד אֵשׁ
לָיְלָה׃ 15 וְהֵמַתָּה אֶת־הָעָם הַזֶּה כְּאִישׁ אֶחָד וְאָמְרוּ

d'abord en disant qu'il est très-bon; ils parlent des habitans ensuite; de là la répétition, *le pays que nous avons parcouru*, *le pays* est très-bon.

8. והביא *Il amènera*. C'est le développement de la phrase : *si l'Éternel se plait* à nous, alors il nous amènera.

9. לחמנו הם *Il sont notre pain*, notre proie. Les Grecs disaient : τοὺς καταφάγειν πόλεμιους. סר צלם *Leur ombre les a quittés*, leur protection a disparu d'eux. Le bouclier protége et en même temps ombrage le corps.

10. נראה *Fut vue*; les Septante ajoutent *dans un nuage*; Syriaque et Ben Ouziel de même.

11. עד אנה *Jusqu'à quand*. עד S'applique à l'espace et au temps; אנה au temps seulement; ensemble ces deux mots forment une phrase adverbiale de temps. ינאצני De נאץ *mépriser*, *irriter*; au *Piel*.

12. אורשנו Racine ירש *chasser*, *exterminer*, du *Hiphil*. אתך *Toi*; le Sam. ajoute ואת בית אביך *et la maison de ton père*; Septante id.

d'Anak; (oui) des Néphilime; nous étions à nos yeux comme des sauterelles, et tels nous étions à leurs yeux.

Ch. XIV. 1. Toute la réunion s'éleva; ils poussèrent des cris, et le peuple gémit cette nuit-là.

2. Tous les enfans d'Israel murmurèrent contre Mosché et Aharone, et toute la réunion leur dit : que ne sommes-nous morts au pays d'Égypte; ou dans ce désert puissions-nous mourir !

3. Et pourquoi l'Éternel nous conduit-il dans ce pays-là pour (y) tomber par le glaive? Nos femmes et nos petits enfans seront du butin; ne vaut-il pas mieux pour nous retourner en Égypte?

4. Ils dirent l'un à l'autre : donnons-nous un chef, et retournons en Égypte.

5. Mosché et Aharone tombèrent sur leurs faces, devant tout le rassemblement de la réunion des enfans d'Israel.

6. Iehoschoua, fils de Noune, et Kaleb, fils de Iephouné, des explorateurs du pays, déchirèrent leurs vêtemens.

7. Ils dirent à toute la réunion des enfans d'Israel, savoir : le pays que nous avons parcouru pour l'explorer, ce pays est très-bon.

8. Si nous sommes agréables à l'Éternel, il nous fera

3. שוב *Retourner.* Ce regret d'avoir quitté l'Égypte revient sans cesse, et s'accorde mal avec les tribulations qu'ils y ont eu à souffrir, et dont ils ne se plaignent jamais, pas même de l'arrêt barbare concernant les jeunes enfans mâles.

4. נתנה ראש Voy. Neh., ch. 9, v. 17.

7. טובה הארץ Après avoir dit qu'ils ont exploré le pays, ils s'arrêtent

מִן־הַנְּפִלִים וַנְּהִי בְעֵינֵינוּ כַּחֲגָבִים וְכֵן הָיִינוּ בְּעֵינֵיהֶם׃
יד 1 וַתִּשָּׂא כָּל־הָעֵדָה וַיִּתְּנוּ אֶת־קוֹלָם וַיִּבְכּוּ הָעָם
בַּלַּיְלָה הַהוּא׃ 2 וַיִּלֹּנוּ עַל־מֹשֶׁה וְעַל־אַהֲרֹן כֹּל בְּנֵי
יִשְׂרָאֵל וַיֹּאמְרוּ אֲלֵהֶם כָּל־הָעֵדָה לוּ־מַתְנוּ בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם
אוֹ בַּמִּדְבָּר הַזֶּה לוּ־מָתְנוּ׃ 3 וְלָמָה יְהוָֹה מֵבִיא
אֹתָנוּ אֶל־הָאָרֶץ הַזֹּאת לִנְפֹּל בַּחֶרֶב נָשֵׁינוּ וְטַפֵּנוּ יִהְיוּ לָבַז
הֲלוֹא טוֹב לָנוּ שׁוּב מִצְרָיְמָה׃ 4 וַיֹּאמְרוּ אִישׁ אֶל־אָחִיו
נִתְּנָה רֹאשׁ וְנָשׁוּבָה מִצְרָיְמָה׃ 5 וַיִּפֹּל מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן
עַל־פְּנֵיהֶם לִפְנֵי כָּל־קְהַל עֲדַת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃ 6 וִיהוֹשֻׁעַ
בִּן־נוּן וְכָלֵב בֶּן־יְפֻנֶּה מִן־הַתָּרִים אֶת־הָאָרֶץ קָרְעוּ
בִּגְדֵיהֶם׃ 7 וַיֹּאמְרוּ אֶל־כָּל־עֲדַת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר
הָאָרֶץ אֲשֶׁר עָבַרְנוּ בָהּ לָתוּר אֹתָהּ טוֹבָה הָאָרֶץ מְאֹד
מְאֹד׃ שלישי 8 אִם־חָפֵץ בָּנוּ יְהוָֹה וְהֵבִיא אֹתָנוּ

שמחזאיועזאל *Scham'hazaï et Azaël* (génies ou démons) précipités du ciel sor la tere. Peot-être que ce sont des hommes avortés (נפילים), déchus, résultat do conmerce des fils de Dieu avec de simples mortelles, traditioo dont il est question dans la Genèse, à l'endroit cité. כחגבים *Comme des sauterelles*, voy. une comparison analogue, Isaïe, ch 40. v. 22. Le texte samaritain, à la fin de ce verset, ajoute ce qu'on lit ao Deutér., ch. 1, v. 27 — 33, avec qoelques légères variantes.

Ch. XIV. 1. עדה Selon Rosenmüller, désigne ici les députés des tribus, et non toote l'assemblée. קולם *Leur voix*, selon Aben Esra, se rapporte aux verbes ותשא et ויתנו ce qui est probable, car עדה est un nom collectif qui gouverne indistinctement le singulier et le pluriel. Mais d'après Mendelsohn ותשא (racine נשא) est ici réfléchi; la réonion s'éleva, s'emporta; et d'après ויתנו *ils donnèrent*, il sous-entend on autre sujet ploriel. Voy. Isaïe, ch. 42, v. 2—11.

2. וילנו Racine לון *murmurer*, do *Niphal*. לו *Si*, de même en arabe, et se distingue de אם en ce que le premier s'emploie où quelque chose est considéré comme non encore fait, comme incertain ou invraisemblable, *si je faisais;* tandis qoe אם représente la chose comme faite, *si je fais, si je fis*. מתנו—לו מתנו De מות *mourir*, *si nous étions morts;* puissions-nous être morts.

sant, et les villes sont closes et fort grandes. Nous y avons vu aussi les enfans d'Anak.

29. Amalek habite vers le midi; le 'Hithi, le Ieboussi, l'Amori, habitent sur la montagne; le Kenani se tient près la mer, et le long du Iardène (Jourdain).

30. Kaleb fit taire le peuple (murmurant) contre Mosché, et dit: monter, nous pouvons monter; nous la possèderons (la contrée), car nous pourrons nous en emparer.

31. Mais les hommes qui étaient montés avec lui, dirent: nous ne pouvons pas monter vers ce peuple, car il est plus fort que nous.

32. Ils transmirent aux enfans d'Israel un mauvais rapport du pays qu'ils avaient exploré, disant: le pays par lequel nous avons passé pour l'explorer, est un pays dévorant ses habitans, et tout le peuple que nous y avons vu, des hommes de taille.

33. Là nous avons vu les Néphilime (géans), enfans

Iar'hi), le ם de ויחם est une grande lettre. Buxtorf conjecture qu'on a voulu signifier qu'il existe ici une lacune; en effet on ne dit rien des murmures du peuple. ויאמר Le Sam. ajoute לו *à lui.*

31. והאנשים *Mais les hommes.* Il n'est pas question de Josué.

32. ויציאו דבת הארץ *Ils transmirent un faux rapport du pays.* דבה *Calomnie*, mauvais ou faux rapport, de דבב *marcher doucement*, comme le fait le calomniateur; *répandre une calomnie* הוצא דבה *infrà*, ch. 14, v. 36; voy. aussi Prov., ch. 10, v. 18, אכלת ישביה *dévorant les habitans.* Ceci ne s'accorde pas avec ce qu'ils ont dit au v. 27. אנשי מדות De מדד *mesurer*; des gens d'une haute stature. voy. Isaïe, ch. 44, v. 14, et Jérém., ch. 22, v. 14.

33. הנפילים Voy. Gen., ch. 6, v. 4. Le sens de cette dénomination est très-douteux. Il y en a qui croient qu'il s'agit de brigands, faisant des invasions, de נפל *tomber*, faire une irruption; d'autres trouvent une analogie avec les géans, tombés du ciel. C'est l'opinion de Ben Ouziel, qui dit (*loco citato*)

גְּדֹלֹת מְאֹד וְגַם־יְלִדֵי הָעֲנָק רָאִינוּ שָׁם׃ 29 עֲמָלֵק
יוֹשֵׁב בְּאֶרֶץ הַנֶּגֶב וְהַחִתִּי וְהַיְבוּסִי וְהָאֱמֹרִי יוֹשֵׁב בָּהָר
וְהַכְּנַעֲנִי יוֹשֵׁב עַל־הַיָּם וְעַל יַד הַיַּרְדֵּן׃ 30 וַיַּהַס
כָּלֵב אֶת־הָעָם אֶל־מֹשֶׁה וַיֹּאמֶר עָלֹה נַעֲלֶה וְיָרַשְׁנוּ
אֹתָהּ כִּי־יָכוֹל נוּכַל לָהּ׃ 31 וְהָאֲנָשִׁים אֲשֶׁר עָלוּ עִמּוֹ
אָמְרוּ לֹא נוּכַל לַעֲלוֹת אֶל־הָעָם כִּי־חָזָק הוּא מִמֶּנּוּ׃
32 וַיֹּצִיאוּ דִּבַּת הָאָרֶץ אֲשֶׁר תָּרוּ אֹתָהּ אֶל־בְּנֵי
יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר הָאָרֶץ אֲשֶׁר עָבַרְנוּ בָהּ לָתוּר אֹתָהּ אֶרֶץ
אֹכֶלֶת יוֹשְׁבֶיהָ הִוא וְכָל־הָעָם אֲשֶׁר־רָאִינוּ בְתוֹכָהּ
אַנְשֵׁי מִדּוֹת׃ 33 וְשָׁם רָאִינוּ אֶת־הַנְּפִילִים בְּנֵי עֲנָק

28. אפס *Cependant*, de אָפֵס *cesser*. כי *Que*, répond au *quod* des Latins; une conjonction venant à la suite d'une autre; hébraïsme. בצרות Ounkl. כריכן *des villes rondes*, entourées de murs. גדלת Sam. וגדלת—הענק *De l'Anak*. Il paraîtrait, d'après cette épithète, que les descendans d'Anak étaient des hommes d'une taille, d'une force supérieures. Michaelis conjecture que les explorateurs ont été corrompus par les habitans du pays. On ne voit pas ce qui autorise cette imputation calomnieuse contre des gens dont le seul crime est d'avoir eu peur.

29. עמלק *Amalek*. Son séjour est indiqué ici au midi de la Palestine. Les limites de ce pays sont difficiles à fixer. On croit qu'une partie des Amalécites habitaient l'Arabie, puisque ce sont les premiers adversaires que rencontrèrent les Hébreux. וחתי Les 'Héthéens paraissent avoir occupé les environs de 'Hébrone (Gen., ch. 23, v. 7, et 20). והיבוסי *Le Ieboussi*. Le Samaritain ajoute החוי *le 'Hivi*. Septante id. On sait que יבוס est l'ancien nom de Jérusalem (Jos., ch. 15, v. 63; Juges, ch. 1, v. 21; II Sam., ch. 5, v. 6). והאמרי *L'Amori*. Il paraît que cette peuplade habitait sur les deux rives du Jourdain. Ici il s'agit de ceux qui étaient sur la rive occidentale. והכנעני — כנען Nom générique de tout le pays, et aussi d'une seule peuplade. Toutes ces déterminations sont assez vagues. La vie nomade d'une partie de ces populations ôte toute fixité aux frontières, soit naturelles, soit politiques, de ces peuples.

30. ויהס Racine הסה inusité au *Kal*; au *Hiphil*, *imposer silence*. L'interjection *chut*, qui sert à réclamer le silence, dérive peut-être de ce verbe (voy.

sert de Tsine jusqu'à Re'hob, jusqu'à l'entrée de 'Hamath.

22. Ils montèrent du côté du midi, et l'on vint jusqu'à 'Hébrone; là étaient A'himane, Schéschaï, et Thalmaï, descendant de l'Anak. 'Hébrone avait été bâtie sept ans avant Tsoane d'Égypte.

23. Ils vinrent jusqu'à la vallée d'Eschkol, et coupèrent de là un sarment (de vigne) et une grappe de raisins, qu'ils portèrent à deux moyennant une barre; (ils prirent aussi) des grenades et des figues.

24. On nomma cet endroit la vallée d'Eschkol, à cause de la grappe (*eschkol*) qu'y coupèrent les enfans d'Israel.

25. Ils furent de retour de l'exploration du pays au bout de quarante jours.

26. Ayant marché, ils arrivèrent auprès de Mosché et d'Aharone, et de toute la réunion des enfans d'Israel; au désert de Parane, à Kadesch. Leur ayant fait un rapport, ainsi qu'à toute la réunion, ils leur montrèrent le fruit du pays;

27. Leur racontèrent et dirent: nous sommes arrivés au pays où tu nous as envoyés; c'est effectivement un pays où coulent le lait et le miel, et en voici le fruit.

28. Cependant le peuple qui habite ce pays est puis-

Selon le Talmud ils revinrent le *neuf* d'ab, qui est devenu l'anniversaire de la prise de Jérusalem par Titus.

26. קדשה *A Kadesch*, non loin de *Kadesch Barnéa.* Cette ville était sur la frontière de l'Idumée (*infrà*, ch. 20, v. 16). וישיבו אתם דבר Hébraïsme; littéralement *ils leur rapportèrent une chose*; une parole, ils leur apportèrent une réponse.

27. לו *A lui*, à Mosché.

מִמִּדְבַּר־צִן עַד־רְחֹב לְבֹא חֲמָת׃ 22 וַיַּעֲלוּ בַנֶּגֶב וַיָּבֹא
עַד־חֶבְרוֹן וְשָׁם אֲחִימַן שֵׁשַׁי וְתַלְמַי יְלִידֵי הָעֲנָק וְחֶבְרוֹן
שֶׁבַע שָׁנִים נִבְנְתָה לִפְנֵי צֹעַן מִצְרָיִם׃ 23 וַיָּבֹאוּ
עַד־נַחַל אֶשְׁכֹּל וַיִּכְרְתוּ מִשָּׁם זְמוֹרָה וְאֶשְׁכּוֹל עֲנָבִים אֶחָד
וַיִּשָּׂאֻהוּ בַמּוֹט בִּשְׁנָיִם וּמִן־הָרִמֹּנִים וּמִן־הַתְּאֵנִים׃ 24
לַמָּקוֹם הַהוּא קָרָא נַחַל אֶשְׁכּוֹל עַל אֹדוֹת הָאֶשְׁכּוֹל
אֲשֶׁר־כָּרְתוּ מִשָּׁם בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃ 25 וַיָּשֻׁבוּ מִתּוּר
הָאָרֶץ מִקֵּץ אַרְבָּעִים יוֹם׃ 26 וַיֵּלְכוּ וַיָּבֹאוּ אֶל־
מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן וְאֶל־כָּל־עֲדַת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל אֶל־מִדְבַּר
פָּארָן קָדֵשָׁה וַיָּשִׁיבוּ אֹתָם דָּבָר וְאֶת־כָּל־הָעֵדָה וַיַּרְאוּם
אֶת־פְּרִי הָאָרֶץ׃ 27 וַיְסַפְּרוּ־לוֹ וַיֹּאמְרוּ בָּאנוּ אֶל־
הָאָרֶץ אֲשֶׁר שְׁלַחְתָּנוּ וְגַם זָבַת חָלָב וּדְבַשׁ הִוא וְזֶה־פִּרְיָהּ׃
אֶפֶס כִּי־עַז הָעָם הַיֹּשֵׁב בָּאָרֶץ וְהֶעָרִים בְּצֻרוֹת 28

race de géans, d'autres d'une race de Troglodytes, ou habitans des cavernes. La vérité est qu'on n'en sait rien. Le Talmud contient beaucoup de rêves sur cet Anak et ses enfans. שבע שנים *Sept ans.* On rencontre rarement de ces données chronologiques dans la Bible, mais ceci ne nous indique pas quand Tsoane fut bâtie. צוען *Tsôane.* Ounklousse טנים *Tanis*, en Egypte ; Sept. id. Le séjour des Hébreux confinait au nome tanitique ; aujourd'hui il porte le nom de *Mantsour* (מנצורעי).

23. נחל *Une vallée* creusée par un torrent, correspond au *wadi* des Arabes. אשכול Mendelsohn ne traduit pas ce mot, mais les Septante le rendent par βότρυς, *grappe. Eschkol* est aussi le nom d'un homme de la nation des Amoréens. Voy. Gen., ch. 14, v. 13. זמורה *Un sarment de vigne*, de זמר *tailler.* בשנים *A deux* hommes ; ainsi traduisent Ben Ouziel et Mendelsohn. Les raisins acquièrent un grand poids en Palestine. On a encore exagéré l'amplification en disant que huit hommes portaient la grappe sur deux barres.

24. קרא *On appela.* Sam. קראו au pluriel. Cette sorte d'observation se rapporte évidemment à un temps postérieur à l'événement.

25. מתור הארץ Sam. מתור את הארץ — ארבעים יום *Quarante jours*

pour explorer le pays. Mosché nomma Hoschéa, fils de Noune, Iehoschoua (Josué).

17. Mosché les envoya pour explorer le pays de Kenâane, et leur dit : montez ici vers le sud, et vous monterez sur la montagne.

18. Vous verrez le pays, ce qu'il est, et le peuple qui l'habite; s'il est fort ou faible, s'il est en petit ou en grand nombre;

19. Ce qu'est le pays qu'il habite, s'il est bon ou mauvais; ce que sont les villes dans lesquelles il demeure; s'il est dans des camps ou dans des enceintes fermées.

20. Ce qu'est le terrain, s'il est gras ou maigre, s'il y a des arbres ou non. Enhardissez-vous, et prenez du fruit du pays. C'était le temps des premiers raisins.

21. Ils montèrent et explorèrent le pays, depuis le dé-

est mentionnée dans Josué (ch. 19, v. 28), dans le partage d'Aschère, non loin de Tsidone. Les Septante, édition alexandrine, prennent ce mot pour un nom appellatif *ἄχρι πλατείας*, *jusqu'aux places*, plateaux. Ouziel de même, עד פלטיות — חמת *'Hamath*. Cet endroit est mentionné Gen., ch. 10, v. 18; Josué, ch. 13, v. 5, et Juges, ch. 3, v. 3; sa position était évidemment à l'extrémité septentrionale de la Palestine, ville de la Syrie, sur l'Oronte; selon Josèphe, c'est la ville que les Macédoniens ont nommée *Épiphanie* (Jos., 4, 1, ch. 6; § 2). Ouziel אנטוכיא *Antiache*, ville située sur le même fleuve. D'après ce renseignement, il paraît que le pays a été exploré de l'extrémité méridionale jusqu'à l'extrémité septentrionale

22. ויבא *Il vint*, *on vint*. Sam. ויבאו au pluriel. Cette leçon est la bonne; elle se trouve aussi dans deux manuscrits hébreux (Kenicott, Mss., 1 et 96). חברון *'Hebrane*; cette ville portait aussi le nom de *ville d'Arba* (Jos., ch. 15, v. 13). On lit au même endroit que Arba est le père d'Anak. ילידי הענק *Les descendans de l'Anak*. Le ה article a fait conjecturer qu'il s'agit d'un nom appellatif. Le Samaritain porte ענק sans ה, de même dans les versets suivans où ce mot se trouve. D'après l'analogue en arabe, les uns pensent qu'il s'agit d'une

שלח משה לתור את־הארץ ויקרא משה להושע בן־נון
יהושע : 17 וישלח אתם משה לתור את־ארץ כנען
ויאמר אלהם עלו זה בנגב ועליתם את־ההר : 18
וראיתם את־הארץ מה־הוא ואת־העם הישב עליה
החזק הוא הרפה המעט הוא אם־רב : 19 ומה
הארץ אשר־הוא ישב בה הטובה הוא אם־רעה ומה
הערים אשר־הוא יושב בהנה הבמחנים אם במבצרים :
20 ומה הארץ השמנה הוא אם־רזה היש־בה עץ
אם־אין והתחזקתם ולקחתם מפרי הארץ והימים ימי
בכורי ענבים : שני 21 ויעלו ויתרו את־הארץ

Hoschéa (Deutér., ch. 32, v. 44); c'est le nom qu'il porte dans Néhémie (ch. 8, v. 17). En cet endroit les Septante écrivent Ἰησοῦ, *Jésou*, la prononciation du nom avait changé. Au lieu de גאואל le Samaritain a גואל.

17. בנגב La partie méridionale de la Palestine. Aben Esra dit ici que la latitude de Jérusalem est de 33 degrés; elle est moindre: la vraie latitude est de 31° 46′, 34″. Il cite ici son commentaire sur Daniel, qu'il paraît avoir fait avant celui du Pentateuque.

19. הבמחנים Ce ה quoique ponctué *pota'h*, est interrogatif; la ponctuation par *scheva* ne pouvant avoir lieu, à cause du *scheva* qui suit. Selon Aben Esra, il s'agit de *scénites*, d'habitans de tentes; selon Ounklousse le mot désigne des *villes ouvertes*, et מבצרים *des villes enceintes de murs*. La version d'Aben Esra est plus vraisemblable, plus conforme aux mœurs locales et à la structure du mot. Ounklousse rend מחנים par פצחין; de פצח peut dériver le *pagus* (*bourg*) des Latins. Dans le Samaritain il y a המחבנים de חבא *se cacher*. Les Sept. traduisent *habitent-ils des villes murées ou non murées?*

20. רזה *Maigre*; adjectif féminin de רזי — רזו En arabe signifie *être affaibli*, énervé. בכורי Pluriel masculin, *les premiers*. Ben Ouziel, ou plutôt le pseudo Ben Ouziel, comme l'appelle le באור du Lévitique, et comme il l'est en effet, dit que ce fut le *vingt-neuf sivane*, vers le mois de juillet.

21. ויעלו Le Samaritain ajoute מדבר צין — וילכו ויבאו *Le désert de Tsine* (*Sin*), faisant partie du désert de Parane. רחב *Re'hob*. Cette ville

Ch. XIII. 1. L'Éternel parla à Mosché en disant :

2. Envoie des hommes ; qu'ils explorent le pays de Kenâane que je veux donner aux enfans d'Israel : un homme, un homme par tribu paternelle, vous enverrez tout homme considéré parmi eux.

3. Mosché les envoya du désert de Parane, par l'ordre de l'Éternel ; tous hommes, chefs des enfans d'Israel.

4. Et voici leurs noms : de la tribu de Reoubene, Schamoua, fils de Zakour.

5. De la tribu de Schimone, Schaphate, fils de 'Hori.

6. De la tribu de Iehouda, Kaleb, fils de Iephouné.

7. De la tribu d'Issachar, Igual, fils de Joseph.

8. De la tribu d'Éphraïme, Hoschéa, fils de Noune.

9. De la tribu de Biniamine, Palti, fils de Raphou.

10. De la tribu de Zebouloune, Gadiel, fils de Sodi.

11. De la tribu de Joseph, (savoir) de la tribu de Menasché, Guadi, fils de Soussi.

12. De la tribu de Dane, Amiel, fils de Guemali.

13. De la tribu d'Aschère, Sethour, fils de Michael.

14. De la tribu de Naphtali, Na'hbi, fils de Vaphsi.

15. De la tribu de Gad, Geouel, fils de Machi.

16. Voilà les noms des hommes qu'envoya Mosché

on trouve que celle-ci avait aussi ce surnom. Voy. Ezéchiel, ch. 37 ; v. 16, 19.

16. יהושע *Iehoschoua*. On introduit le nom de *Iah*, *Dieu* ; les Septante Ἰησοῦν, *Jésou*. On ne sait à quelle époque ce nom lui fut donné ; il le portait déjà avant cet événement (Exode, ch. 17, v. 9). Il est singulier que quelques jours avant la mort de Mosché celui-ci l'appelle par son ancien nom,

יג 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 2 שְׁלַח־לְךָ
אֲנָשִׁים וְיָתֻרוּ אֶת־אֶרֶץ כְּנַעַן אֲשֶׁר־אֲנִי נֹתֵן לִבְנֵי
יִשְׂרָאֵל אִישׁ אֶחָד אִישׁ אֶחָד לְמַטֵּה אֲבֹתָיו תִּשְׁלָחוּ כֹּל
נָשִׂיא בָהֶם׃ 3 וַיִּשְׁלַח אֹתָם מֹשֶׁה מִמִּדְבַּר פָּארָן עַל־
פִּי יְהוָה כֻּלָּם אֲנָשִׁים רָאשֵׁי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל הֵמָּה׃ 4
וְאֵלֶּה שְׁמוֹתָם לְמַטֵּה רְאוּבֵן שַׁמּוּעַ בֶּן־זַכּוּר׃ 5
לְמַטֵּה שִׁמְעוֹן שָׁפָט בֶּן־חוֹרִי׃ 6 לְמַטֵּה יְהוּדָה כָּלֵב
בֶּן־יְפֻנֶּה׃ 7 לְמַטֵּה יִשָּׂשכָר יִגְאָל בֶּן־יוֹסֵף׃ 8
לְמַטֵּה אֶפְרָיִם הוֹשֵׁעַ בִּן־נוּן׃ 9 לְמַטֵּה בִנְיָמִן פַּלְטִי
בֶּן־רָפוּא׃ 10 לְמַטֵּה זְבוּלֻן גַּדִּיאֵל בֶּן־סוֹדִי׃ 11
לְמַטֵּה יוֹסֵף לְמַטֵּה מְנַשֶּׁה גַּדִּי בֶּן־סוּסִי׃ 12 לְמַטֵּה דָן
עַמִּיאֵל בֶּן־גְּמַלִּי׃ 13 לְמַטֵּה אָשֵׁר סְתוּר בֶּן־מִיכָאֵל׃
14 לְמַטֵּה נַפְתָּלִי נַחְבִּי בֶּן־וָפְסִי׃ 15 לְמַטֵּה גָד
גְּאוּאֵל בֶּן־מָכִי׃ 16 אֵלֶּה שְׁמוֹת הָאֲנָשִׁים אֲשֶׁר־

Ch. XIII. 1. וידבר *Il parla.* Avant ce récit, on lit dans le Samaritain : וידבר משה לבני ישראל באתם עד חר האמרי et ensuite tout ce qu'on lit au Deutéronome, ch. 1, v. 20, 21, 22, seulement on met la troisième personne ויקרבו au lieu de la seconde ותקרבון. Y a-t-il ici une lacune dans le texte hébreu, ou une interpolation dans le texte samaritain? La lacune serait évidente, si on pouvait démontrer l'identité de l'écrivain dans les deux endroits; mais le contraire est infiniment plus probable. Ici l'ordre vient de Dieu; au Deutéronome, c'est à la demande du peuple.

2. שלח לך Littéralement *envoie pour toi.* ויתרו Racine תור *explorer* un pays, une contrée. תשלחו Sam. תשלח au singulier; Sept. id.

4. ראובן *Reoubene.* Les tribus ne se suivent ici ni d'après l'ordre de primogéniture, ni d'après l'ordre de campement.

8. יהושע בן נון Les Sept. écrivent Αὐσὴ υἱὸς Ναυὴ, *Ausé, fils de Naué.* Ils ne paraissent pas avoir lu נון *Noune.*

11. מנשה *Menaschê.* Il est remarquable qu'on donne l'épithète de Joseph à la tribu de Menasché, et qu'on ne la donne pas à Ephraïme. Cependant

sur nous ce péché, de ce que nous avons follement agi et péché.

12. Oh! qu'elle ne soit pas comme un mort (né), dont en sortant du ventre de la mère la moitié de la chair est consumée.

13. Mosché cria à l'Éternel en disant : oh Dieu! guéris-la maintenant.

14. L'Éternel dit à Mosché : si son père lui crachait à la figure, elle serait (bien) confuse pendant sept jours ; qu'elle soit enfermée sept jours hors du camp, et après elle y sera recueillie.

15. Miriame fut enfermée hors du camp sept jours ; le peuple ne partit pas jusqu'à ce que Miriame fût recueillie (dans le camp).

16. Ensuite le peuple partit de 'Hatseroth, et campa dans le désert de Parane.

ἴασαι, guéris. נא Le premier נא signifie *oh!* de grâce ; le second est un adverbe, *maintenant.*

14. ירק *Cracher*, comme רקק, en chaldéen רוק, en éthiopien ורק de même signification ; le futur se forme de רקק. C'est une marque de colère. Voy. Job, ch. 30, v. 10, et Isaïe, ch. 50, v. 6. Onnklousse traduit d'après le sens מנזף נזף *confondra.* תאסף Racine אסף *recueillir* ; *elle sera recueillie*, reçue de nouveau. Selon Gneddes, il faut sous-entendre מצרעת *elle sera guérie de la lepre.* Voy. II. Rois, ch. 5, v. 3. נסע Sam. נסער au pluriel. האסף Sam. האספה au féminin.

16 מדבר פארן *Le désert de Parane.* De 'Hatseroth ils ont été dans un endroit nommé *Rithma* (רתמה) ; voy. *infrà*, ch. 33, v. 18. Cependant l'endroit d'où les explorateurs furent envoyés se nomme *Kadesch* (ch. 13, v. 26). Au lieu de פארן le Samaritain a toujours פראן.

אֶל־מֹשֶׁה בִּי אֲדֹנִי אַל־נָא תָשֵׁת עָלֵינוּ חַטָּאת אֲשֶׁר
נוֹאַלְנוּ וַאֲשֶׁר חָטָאנוּ׃ 12 אַל־נָא תְהִי כַּמֵּת אֲשֶׁר
בְּצֵאתוֹ מֵרֶחֶם אִמּוֹ וַיֵּאָכֵל חֲצִי בְשָׂרוֹ׃ 13 וַיִּצְעַק מֹשֶׁה
אֶל־יְהוָה לֵאמֹר אֵל נָא רְפָא נָא לָהּ׃ פ
מפטיר 14 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאָבִיהָ יָרֹק יָרַק
בְּפָנֶיהָ הֲלֹא תִכָּלֵם שִׁבְעַת יָמִים תִּסָּגֵר שִׁבְעַת יָמִים מִחוּץ
לַמַּחֲנֶה וְאַחַר תֵּאָסֵף׃ 14 וַתִּסָּגֵר מִרְיָם מִחוּץ לַמַּחֲנֶה
שִׁבְעַת יָמִים וְהָעָם לֹא נָסַע עַד הֵאָסֵף מִרְיָם׃ 15 וְאַחַר
נָסְעוּ הָעָם מֵחֲצֵרוֹת וַיַּחֲנוּ בְּמִדְבַּר פָּארָן׃ פ

10. מצרעת Voy. Exode, ch. 4, v. 6. Seloo Rosenmüller, une grande émotion peut faire éclater subitement une lèpre dont le germe était dans la personne. Il en coûte moins d'admettre le miracle que de telles explications; d'ailleurs pourquoi la médisance d'Aharone est-elle restée impunie?

11. תשת *Placer*, racine שות — נואלנו Racine יאל *agir follement*, du *Niphal*; au *Kal* et au *Hiphil* ce verbe signifie *vouloir*, comme Exode, ch. 2, v. 21; Hos., ch. 7, v. 7; quelquefois aussi *commencer*. Voy. Gen., ch. 18, v. 31; au *Hiphil* il signifie aussi *adjurer*; voy. I Sam. ch. 14, v. 24.

12. תהי Sam. תהיה — כמת *Comme un mort*. La première comparaison d'un lépreux à un cadavre est très-juste, elle rend bien l'état affreux de la maladie. La deuxième comparaison est encore plus terrible; le patient est comme un môle informe sortant de la matrice, en partie organisé et l'autre en putréfaction. Ben Ouziel a longuement paraphrasé: Telle est la désolation d'une mère qui, après beaucoup de souffrances, met au monde un avorton: telle serait notre douleur, si, après tant de tribulations souffertes avec nous en Egypte, nous perdions notre sœur, au moment d'entrer dans la terre promise. Ounklonsse, ordinairement si exact, fait aussi une paraphrase.

13. לאמר *A dire*, *en disant*. Partout, dit le באור où se trouve cette locution, on rapporte le discours d'une manière directe et sans changement; la prière consistait dans les cinq mots suivans: *O Dieu! guéris-la maintenant*, modèle de prière concise, dans les circonstances pressantes. אֵל *Dieu*, Michaelis propose de lire אַל *non*; mais sans nécessité. רפא Ounkl. אסי le même mot en grec

et à Miriame : rendez-vous, vous trois, à la tente d'assignation. Ils sortirent eux trois.

5. L'Éternel descendit dans une colonne de nuée, se tint à l'entrée de la tente, et appela Aharone et Miriame, et ils sortirent tous les deux.

6. Il dit : écoutez mes paroles : s'il y a un prophète de vous (autres, moi) l'Éternel, je me fais connaître à lui en vision, je lui parle en songe.

7. Non pas ainsi (pour) mon serviteur Mosché; en toute ma maison il est confident.

8. C'est bouche à bouche que je lui parle; il me voit, ce n'est pas en énigmes; il aperçoit la forme de l'Éternel. Pourquoi donc n'avez-vous pas craint de parler sur mon serviteur, sur Mosché?

9. La colère de l'Éternel s'embrasa contre eux, et il s'en alla.

10. La nuée se retira de dessus la tente, et voilà Miriame lépreuse, (blanche) comme la neige. Aharone se tourna vers Miriame, et la voilà lépreuse.

11. Aharone dit à Mosché : oh! je te prie, ne mets point

de l'Orient il y avait deux classes de disciples; aux uns le maître enseignait les mythes; aux autres il expliquait le sens caché, il parlait ouvertement. Par analogie, Dieu parle à tous les prophètes par énigme, en songe, et avec Mosché seul il converse en paroles ordinaires, comme les hommes entre eux. Pour faire ressortir cette différence l'écrivain emprunte des expressions mythiques, s'écarte de la théorie abstraite, et donne à Dieu une forme aperceptible, des manières anthropomorphiques. בחידת — חידה *Enigme*, discours compliqué, racine חוד *donner à deviner*. Expliquer l'énigme s'exprime par הגיד Voy. Juges, ch. 14, v. 14, et Ezéch., ch. 17, v. 2. ותמנת *La forme*; Ounkl. ובדמות יקרא דה' *et par la forme de la gloire de l'Éternel*; Sept. id. יביט Racine נבט inusité au *Kal*; au *Hiphil*, *apercevoir*.

9. וילך En leur parlant sa colère s'alluma, *et il s'en alla*.

מוֹעֵד וַיֵּצְאוּ שְׁלָשְׁתָּם׃ 5 וַיֵּרֶד יְהוָה בְּעַמּוּד עָנָן
וַיַּעֲמֹד פֶּתַח הָאֹהֶל וַיִּקְרָא אַהֲרֹן וּמִרְיָם וַיֵּצְאוּ שְׁנֵיהֶם׃
6 וַיֹּאמֶר שִׁמְעוּ־נָא דְבָרָי אִם־יִהְיֶה נְבִיאֲכֶם יְהוָה בַּמַּרְאָה
אֵלָיו אֶתְוַדָּע בַּחֲלוֹם אֲדַבֶּר־בּוֹ׃ 7 לֹא־כֵן עַבְדִּי מֹשֶׁה
בְּכָל־בֵּיתִי נֶאֱמָן הוּא׃ 8 פֶּה אֶל־פֶּה אֲדַבֶּר־בּוֹ
וּמַרְאֶה וְלֹא בְחִידֹת וּתְמֻנַת יְהוָה יַבִּיט וּמַדּוּעַ לֹא יְרֵאתֶם
לְדַבֵּר בְּעַבְדִּי בְמֹשֶׁה׃ 9 וַיִּחַר־אַף יְהוָה בָּם וַיֵּלַךְ׃
10 וְהֶעָנָן סָר מֵעַל הָאֹהֶל וְהִנֵּה מִרְיָם מְצֹרַעַת כַּשָּׁלֶג
וַיִּפֶן אַהֲרֹן אֶל־מִרְיָם וְהִנֵּה מְצֹרָעַת׃ 11 וַיֹּאמֶר אַהֲרֹן

5. שניהם *Les deux*. Iar'hi dit que Moschè n'a pas été appelé pour ne pas le rendre témoin de la confusion de son frère.

6. נא Ounkl. כען *maintenant*. נביאכם *Votre prophète*. D'après le placement des accens toniques dans ce verset, où le mot נביאכם a une pause plus forte que יהוה qui soit, le sens paraît être celui-ci : *si vous avez des prophetes, moi l'Éternel, je leur apparais dans une vision ;* mais, selon Aben Esra, qui veut suppléer après נביאכם le mot נביא le sens serait, *si votre prophète est un prophète de l'Éternel ;* mais alors il faudrait que la pause sur יהוה fût plus forte que sur נביאכם. Raschbame propose de prendre נביאכם pour נבואתכם *votre prophétie* est indirecte et par vision. Sept. ἐὰν γένηται προφήτης ὑμῶν κυρίῳ. *si votre prophète vient à Dieu*. La phrase est difficile. אתודע Racine ידע do *Hithpael;* Sam. בחלום Sam. ובחלום — התודע.

7. נאמן *Fidèle*, confident. Voy. Gen., ch. 24, v. 2, et ch. 39, v. 4 et 5.

8. ומראה Sam. ובמראה Ce mot donne de la tablature aux commentateurs. Le sens actuel du mot paraît être en opposition avec celui qu'il a dans le v. 6. Sept. ἐν εἴδει, *dans une vision ;* ils ont lu במראה et beaucoup d'interprètes de même. Le באור dit que במראה du verset 6 et ומראה de ce verset ont la même racine ; avec cette différence que dans le premier le ה indique le féminin, et le ה radical a disparu, tandis que dans le second, où le ה est précédé du *segol*, ce ה est radical ; tous les deux ont la signification de *vision*, ayant cependant une nuance que Ounkl. exprime ; il traduit le premier par חזון *vision, songe ;* et le second par חיזו *d'une manière claire ;* Mendelsohn dit mit Deutlichkeit. Toutefois l'intention de l'écrivain, obscurément exprimée, est pourtant claire : dans les écoles

(sépulcre de la convoitise), parce que là on ensevelit le peuple qui avait convoité.

35. De Kibroth Hatava le peuple se dirigea à 'Hatseroth ; ils restèrent quelque temps à 'Hatseroth.

Ch. XII. 1. Miriame et Aharone parlèrent sur Mosché au sujet de la femme couschite qu'il avait prise, car il avait pris une Couschite.

2. Ils dirent: est-ce que c'est avec Mosché seul que l'Éternel a parlé ? n'est-ce pas aussi avec nous qu'il a parlé ? L'Éternel l'entendit.

3. Or cet homme Mosché était très-modeste, plus que tout homme sur la terre.

4. L'Éternel parla subitement à Mosché, à Aharone

cette alliance déplaisait à la famille. Peu nous importe le comment et le pourquoi. Selon Josèphe, Mosché aurait épousé Tharbis, fille d'un roi d'Éthiopie, qui, s'étant éprise de lui, lui livra sa personne et une place qu'il assiégeait.

2. הרק אך Ces deux mots sont des particules restrictives, et signifient *seulement;* le premier est précédé du ה interrogatif, *est-ce que seulement ?* le redoublement est quelquefois usité en hébreu par élégance. בנו *Avec nous.* Miriame était aussi *nabiah* (prophétesse). Voy. Exode, ch. 13, v. 20. L'inspiration était de droit commun; chacun pouvait y prétendre.

3. והאיש משה *L'homme Mosché* était très-modeste. Cet éloge serait singulier dans la bouche de Mosché lui même. C'est ce qui porte plusieurs commentateurs, même Eichhorn, auquel Rosenmüller souscrit, à admettre ici une interpolation. ענו Et selon le *Keri* עניו de ענה *souffrir*, un homme patient et modeste; le ה radical se change souvent en ו — פני האדמה *La surface de la terre.*

4. פתאם *Soudain*, subitement; voy. ci-dessus, ch. 6, v. 9. Sept. παραχρῆμα, *promptement*, à l'improviste. שלשתכם *Vous trois*, de שלש avec l'affixe כם indiquant la deuxième personne plurielle.

קִבְרוֹת הַתַּאֲוָה כִּי־שָׁם קָבְרוּ אֶת־הָעָם הַמִּתְאַוִּים׃ 35
מִקִּבְרוֹת הַתַּאֲוָה נָסְעוּ הָעָם חֲצֵרוֹת וַיִּהְיוּ בַּחֲצֵרוֹת׃ פ
יב 1 וַתְּדַבֵּר מִרְיָם וְאַהֲרֹן בְּמֹשֶׁה עַל־אֹדוֹת הָאִשָּׁה
הַכֻּשִׁית אֲשֶׁר לָקָח כִּי־אִשָּׁה כֻשִׁית לָקָח׃ 2 וַיֹּאמְרוּ
הֲרַק אַךְ־בְּמֹשֶׁה דִּבֶּר יְהוָה הֲלֹא גַּם־בָּנוּ דִבֵּר וַיִּשְׁמַע
יְהוָה׃ 3 וְהָאִישׁ מֹשֶׁה עָנָו מְאֹד מִכֹּל הָאָדָם אֲשֶׁר עַל־
פְּנֵי הָאֲדָמָה׃ ס 4 וַיֹּאמֶר יְהוָה פִּתְאֹם אֶל־
מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן וְאֶל־מִרְיָם צְאוּ שְׁלָשְׁתְּכֶם אֶל־אֹהֶל

l'endroit nommé aujourd'hui *Gabel-el-Mokateb*, où il a rencontré plusieurs belles inscriptions tumulaires, conjecture peu vraisemblable. Burkhardt a rencontré dans cette région un endroit nommé חצרות et il pense que c'est l'endroit indiqué ici.

35. חצרות Sam. החצרות.

Ch. XII. 1. ותדבר — דבר Suivi de la préposition ב est tantôt pris en bonne, tantôt pris en mauvaise part; ici c'est dans ce dernier sens. Le verbe s'accorde en genre et en nombre avec le sujet qui suit immédiatement. אדות *Cause;* racine אוד en éthiopien *se tourner*, comme סבה de סבב et qui signifie la même chose. הכשית *La Causchite*, les Sept. traduisent *une Éthiopienne;* mais il y avait aussi des Cousehites en Arabie. On ne peut savoir duquel de ces deux peuples il s'agit ici. Aben Esra croit qu'il est question de Tsipora, la Midianite; conjecture sans aucune vraisemblance; les Midianites étaient *sémites*, tandis que les Couschites étaient *hamites;* de là vient probablement le mécontentement de la famille. D'ailleurs lors de cet incident il s'était passé quarante-deux ans depuis le mariage de Mosché avec Tsipora. Dans une biographie de Mosché, intitulée דברי ימים של משה on raconte que Mosché, après s'être enfui de l'Égypte, se rendit en Éthiopie, y devint roi en épousant la reine. Ce récit est aussi rapporté par Ben Ouziel. Le Targum Ierouschalmi dit que la beauté de Tsipora était aussi incontestable que la couleur noire d'une Éthiopienne, et que c'est à cela que se rapporte le mot כשית c'est une paraphrase plus galante que raisonnable. Ounklousse, par une sorte d'euphémisme, traduit כשית par שפירתא *belle*, et le second לקח *il prit*, par רחיק *il éloigna*, *il répudia*, comme si le frère et la sœur blâmaient on ne sait quelle répudiation. Ce qui est certain, c'est que Mosché a épousé une étrangère, et que

29. Mosché lui dit : es-tu jaloux pour moi ? plût à Dieu que tout le peuple de l'Éternel fût (composé de) prophètes, que l'Éternel mît son esprit sur eux.

30. Mosché se retira au camp, lui et les anciens d'Israel.

31. Un vent s'éleva d'auprès de l'Éternel, enleva de la mer des cailles, et les répandit sur le camp environ une journée de chemin decà et environ une journée de chemin delà autour du camp, et (à la hauteur de) deux coudées sur la surface de la terre.

32. Le peuple se leva tout ce jour et toute la nuit, et tout le jour suivant, et amassa les cailles; celui qui en avait amassé le moins en avait amassé dix homer; ils les étendirent soigneusement autour du camp.

33. La chair était encore entre leurs dents, avant qu'elle fût mâchée, que la colère de l'Éternel s'embrasa contre le peuple, et l'Éternel frappa le peuple d'une très-grande plaie.

34. On appela le nom de cet endroit Kibroth Hatava

32. יום Sam. היום—חמרים *Des tas*, de חמר *mettre en tas*. וישטחו De שטח *étendre*, ils les éteodirent, les séchèrent. Sam. והישחטו להם שחוטה *ils les tuèrent en les égorgeant*. Les deux leçons ue diffèreut que par une inversion des deux lettres ח et ט.

33. טרם יכרת *Avant qu'elle ne fût coupée*, digérée. Dieu leur promet d'abord un mois de jouissance, ensuite il les toe de suite. Des commentateurs ont compris la difficulté, et l'expliquent à leur manière par des hypothèses; ils supposent que les uns sont morts de suite, et ceux qui avaient pleuré out souffert un mois. Rien n'est plus commun chez les peuplades nomades que de se livrer, après une longue disette, à un excès de gourmandise, source de beaocoup de maladies. Ceci peut être le fondement de la tradition qoi est ici racontée.

34. את תם Sam. קברות התאוה — שם Niebohr paraît croire que c'est

כְלָאֵם׃ 29 וַיֹּאמֶר לוֹ מֹשֶׁה הַמְקַנֵּא אַתָּה לִי וּמִי
יִתֵּן כָּל־עַם יְהוָה נְבִיאִים כִּי־יִתֵּן יְהוָה אֶת־רוּחוֹ עֲלֵיהֶם׃
שביעי 30 וַיֵּאָסֵף מֹשֶׁה אֶל־הַמַּחֲנֶה הוּא וְזִקְנֵי
יִשְׂרָאֵל׃ 31 וְרוּחַ נָסַע ׀ מֵאֵת יְהוָה וַיָּגָז שַׂלְוִים מִן־
הַיָּם וַיִּטֹּשׁ עַל־הַמַּחֲנֶה כְּדֶרֶךְ יוֹם כֹּה וּכְדֶרֶךְ יוֹם כֹּה
סְבִיבוֹת הַמַּחֲנֶה וּכְאַמָּתַיִם עַל־פְּנֵי הָאָרֶץ׃ 32 וַיָּקָם
הָעָם כָּל־הַיּוֹם הַהוּא וְכָל־הַלַּיְלָה וְכֹל ׀ יוֹם הַמָּחֳרָת
וַיַּאַסְפוּ אֶת־הַשְּׂלָו הַמַּמְעִיט אָסַף עֲשָׂרָה חֳמָרִים וַיִּשְׁטְחוּ
לָהֶם שָׁטוֹחַ סְבִיבוֹת הַמַּחֲנֶה׃ 33 הַבָּשָׂר עוֹדֶנּוּ בֵּין
שִׁנֵּיהֶם טֶרֶם יִכָּרֵת וְאַף יְהוָה חָרָה בָעָם וַיַּךְ יְהוָה בָּעָם
מַכָּה רַבָּה מְאֹד׃ 34 וַיִּקְרָא אֶת־שֵׁם־הַמָּקוֹם הַהוּא

sique ; en grec κωλύω, *empêcher*, paraît dériver de l'hébreu כלא — כְלָאֵם pour כַּלְּאֵם à cause de la gutturale א.

29. המקנא אתה לי *Es-tu jaloux pour moi ?* réponse sublime et digne d'un grand homme, qui, dans la conscience de son génie, voit partout des émules, et nulle part des rivaux. מי יתן *Qui donnera*, formule qui, en hébreu, exprime le souhait.

30. ויאסף *Il rassembla ;* ce verbe, ordinairement transitif, a ici le sens de *venir*. On ne voit pas bien clairement à quoi les soixante-dix prophètes ont servi dans la circonstance actuelle.

31. ורוח *Un vent*, et non un esprit. Le même mot, pris tantôt au propre, tantôt au figuré, est l'origine de bien des systèmes religieux. ויגז Racine גוז *passer*, futur du *Hiphil*, changé en passé, *il fit passer*. Mendelsohn, comme Ounkl., *il chassa*. שלוים *Cailles*, voy. Exode, ch. 16, v. 13. Leclerc pense que ce sont des espèces de sauterelles. ויטש Racine נטש *s'étendre*, intransitif. כה Adverbe, *ci*, *là*. כאמתים *Deux coudées* de hauteur, tant elles étaient nombreuses. Ceci paraît plus probable que ce que dit Iar'hi, qu'elles volaient à une hauteur de deux coudées. L'objection contre cette innombrable quantité de cailles réunies dans cet espace tombe d'elle-même, puisqu'il s'agit ici de raconter un prodige et non un fait historique. על Sam. אל.

l'Éternel, et rassembla soixante-dix hommes des anciens du peuple, et les plaça autour de la tente.

25. L'Éternel descendit dans un nuage, et lui parla en distrayant de l'esprit qui était sur lui, et le mettant sur les soixante-dix hommes anciens. Il arriva, quand l'esprit reposa sur eux, ils prophétisèrent, mais ne continuèrent plus.

26. Deux hommes étaient restés dans le camp; le nom de l'un Eldad, et le nom de l'autre Médad; l'esprit reposa sur eux; ils étaient parmi les inscrits; ils n'étaient pas sortis devant la tente; ils prophétisèrent dans le camp.

27. Le jeune homme courut l'annoncer à Mosché, et dit: Eldad et Médad prophétisent dans le camp.

28. Ieshoschouâ (Josué), fils de Noune, dès sa jeunesse serviteur de Mosché, dit: mon maître Mosché, empêche-les.

Ouziel rapporte aussi les prophéties; elles ont trait à la mort de Mosché, à la destruction du temple, et à la vengeance future que Dieu en tirera. בכתבים *Dans ceux* (qui étaient) *écrits*. dans ceux qui devaient venir. Il est singulier qu'il y ait soixante-dix et non soixante-douze, six par tribu; voir Iar'hi. Peut-être que le fait même des deux prophètes extra sert à expliquer l'anomalie. והמה Sam. והם.

27. הנער *Le jeune homme*. Aben Esra dit qu'il s'agit de Josué; d'autres, du fils de Mosché, Guerschone.

28. מבחריו De בחר *choisir;* ainsi littéralement *de ceux qu'il avait choisis;* c'est l'opinion d'Aben Esra; selon Raschbame מבחריו se rapporte à משרת *serviteur dès sa jeunesse;* ce mot, en hébreu, n'a pas de singulier, et la position des accens toniques est favorable à cette explication, car ces mots משרת משה מבחריו forment une phrase incidente, aussi מבחריו porte un *lip'ha*, pause plus forte que celle qui se trouve sur le mot נון Oonkl. dit aussi מעולמוהי *de sa jeunesse*. Sept. *un de ses élèves*. כלא — כלאם *Empêcher, retenir*, synonyme de עצר. Le premier se dit d'un empêchement phy-

הָעָם אֵת דִּבְרֵי יְהוָה וַיֶּאֱסֹף שִׁבְעִים אִישׁ מִזִּקְנֵי הָעָם
וַיַּעֲמֵד אֹתָם סְבִיבֹת הָאֹהֶל׃ 25 וַיֵּרֶד יְהוָה ׀ בֶּעָנָן
וַיְדַבֵּר אֵלָיו וַיָּאצֶל מִן־הָרוּחַ אֲשֶׁר עָלָיו וַיִּתֵּן עַל־שִׁבְעִים
אִישׁ הַזְּקֵנִים וַיְהִי כְּנוֹחַ עֲלֵיהֶם הָרוּחַ וַיִּתְנַבְּאוּ וְלֹא יָסָפוּ׃
26 וַיִּשָּׁאֲרוּ שְׁנֵי־אֲנָשִׁים ׀ בַּמַּחֲנֶה שֵׁם הָאֶחָד ׀ אֶלְדָּד וְשֵׁם
הַשֵּׁנִי מֵידָד וַתָּנַח עֲלֵהֶם הָרוּחַ וְהֵמָּה בַּכְּתֻבִים וְלֹא יָצְאוּ
הָאֹהֱלָה וַיִּתְנַבְּאוּ בַּמַּחֲנֶה׃ 27 וַיָּרָץ הַנַּעַר וַיַּגֵּד לְמֹשֶׁה
וַיֹּאמַר אֶלְדָּד וּמֵידָד מִתְנַבְּאִים בַּמַּחֲנֶה׃ 28 וַיַּעַן
יְהוֹשֻׁעַ בִּן־נוּן מְשָׁרֵת מֹשֶׁה מִבְּחֻרָיו וַיֹּאמַר אֲדֹנִי מֹשֶׁה

25. וַיָּאצֶל Voy. ci-dessus, v. 17; selon Aben Esra ce mot est pour וַיָּאצֶל du *Hiphil*; selon le באור il est pour וַיֵּאצֶל et du *Kal*. Sam. ויצל

הרוח *L'esprit, le souffle*. Sept. *πνεῦμα*. Une exaltation extraordinaire des facultés mentales a été long-temps regardée comme l'effet d'un souffle divin; d'où est venu le mot *inspiration*, orateur inspiré, exerçant par ses paroles, ses gestes, ses actions, un effet surprenant sur la multitude. Tel est le *nabi* chez les Hébreux, dont il est fait mention ici (voy. Jérémie, ch. 20, v. 1; Ezéch., ch. 13, v. 16 et 17). La faculté de découvrir les choses cachées ou à venir est appelée חזון et a été plus tard attribuée aux nabi. De même qu'on allume un flambeau à un autre, le nabisme est ici donné directement à Mosché, et par communication aux septante anciens. Nous trouvons un exemple de ce soutirement de l'esprit inspiré dans le Nouveau Testament (Matth.). יספו Mot douteux. Ounklousse dit ולא פסקין *Ils ne cessèrent pas* de prophétiser; syriaque et arabe de même; Sept. *καὶ οὐκ ἔτι προσέθεντο*, *ils ne continuèrent plus de prophétiser;* Vulgate et Mendelsohn de même; cette version est vraisemblable. Le Samaritain ולא יאספו *ils ne se rassemblèrent plus*. Ily en a qui, adoptant cette leçon, réunissent ces mots au verset suivant, et les rapportent aux deux hommes restés dans le camp.

26. במחנה *Dans le camp*. Ainsi ces deux prophétisaient directement et non par communication. אלדד מידד *Eldad*, *Médad*. Ben Ouziel dit qu'ils étaient fils de *Alitsaphane*, fils de *Parnach* (אליצפן בן פרנך), et de *Iochébed*, fille de *Lévi;* renvoyée, dit il, par son mari Amrame, qui l'a reprise depuis, et dont elle eut Mosché; elle eut Eldad et Médad d'Elitsaphane. Ben.

ni cinq jours, ni dix jours, ni vingt jours ;

20. Mais jusqu'à un mois entier, jusqu'à ce qu'elle vous sorte par les narines, et vous soit en dégoût, parce que vous avez méprisé l'Éternel qui est au milieu de vous, vous avez pleuré devant lui en disant : pourquoi aussi sommes-nous sortis d'Égypte ?

21. Mosché dit : six cent mille hommes de pied font le peuple au milieu duquel je suis, et tu dis : je leur donnerai de la viande, et ils en mangeront un mois entier !

22. Leur tuera-t-on des brebis et des bœufs, et il y en aura assez pour eux ? ou bien leur assemblera-t-on tous les poissons de la mer, pour qu'il y en ait assez pour eux ?

23. L'Éternel dit à Mosché : la main de l'Éternel serait-elle trop courte ? Maintenant tu verras si ma parole s'accomplira pour toi ou non.

24. Mosché sortit, et récita au peuple les paroles de

seulement de l'étonnement de ce qu'on donne des alimens à une nation si considérable, pour la faire périr ensuite ; à quoi Dieu répond que c'est pour montrer que sa puissance n'est pas limitée. Il faut convenir que dans cette lutte de subtilités la majesté divine n'est pas très-respectée. Le plus simple est d'admettre que Mosché, connaissant le caractère inconstant des Hébreux, dit : En mettant à leur disposition tous les animaux de la terre et tous les poissons de la mer, cela leur suffira-t-il, cela les empêchera-t-il de murmurer ?

23. היד ה׳ תקצר *La main de l'Éternel sera-t-elle trop courte ?* sa puissance sera-t-elle bornée par les murmures des Israélites ? Ce verset est favorable à l'opinion du R. Akiba. עתה Sam. אתה — היקרך Racine קרה *rencontrer, arriver ;* le pronom. au lieu d'indiquer l'accusatif, indique ici le datif. היקרך דברי *Si ma parole t'arrivera*, se vérifiera pour toi. Sam. היקראך.

24. ויצא *Il sortit ;* il paraît qu'il y rentre ensuite. מזקני Sam. זקני.

עֲשָׂרָה יָמִים וְלֹא עֶשְׂרִים יוֹם׃ 20 עַד ׀ חֹדֶשׁ יָמִים עַד
אֲשֶׁר־יֵצֵא מֵאַפְּכֶם וְהָיָה לָכֶם לְזָרָא יַעַן כִּי־מְאַסְתֶּם
אֶת־יְהוָה אֲשֶׁר בְּקִרְבְּכֶם וַתִּבְכּוּ לְפָנָיו לֵאמֹר לָמָּה זֶּה
יָצָאנוּ מִמִּצְרָיִם׃ 21 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה שֵׁשׁ־מֵאוֹת אֶלֶף
רַגְלִי הָעָם אֲשֶׁר אָנֹכִי בְּקִרְבּוֹ וְאַתָּה אָמַרְתָּ בָּשָׂר אֶתֵּן לָהֶם
וְאָכְלוּ חֹדֶשׁ יָמִים׃ 22 הֲצֹאן וּבָקָר יִשָּׁחֵט לָהֶם
וּמָצָא לָהֶם אִם אֶת־כָּל־דְּגֵי הַיָּם יֵאָסֵף לָהֶם וּמָצָא
לָהֶם׃ פ
23 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה הֲיַד יְהוָה תִּקְצָר עַתָּה תִרְאֶה
הֲיִקְרְךָ דְבָרִי אִם־לֹא׃ 24 וַיֵּצֵא מֹשֶׁה וַיְדַבֵּר אֶל־

vouer, être prêt: *soyez prêts*. ואכלתם A la fin du verset les Sept. ajoutent *κρέα*, *de la viande*.

19. אחד Voy. Exode, ch. 16, v. 13.

20. חדש ימים *Un mois de jours*, un mois complet. עד אשר יצא מאפכם *Jusqu'à ce qu'il vous sorte du nez*; Ounkl. עד די תוקצון ביה *jusqu'à ce que vous en soyez dégoûtés*. לזרא Poor זרה *dégoût*; cette dernière leçon se trouve dans le Samaritain. Vulgate *nausea*; racioe זור *éprouver du dégoût*. Ounkl. לתקלא *dommage;* Beo Ouziel לריחוק *éloignement*. D'après la racine זור le ה serait pour marquer le fém.; d'autres font dériver ce mot de זרה *jeter*, comme זרה הלאה, *infrà*, ch. 17, v. 2. Sept. *εἰς χολέραν*, *malodie bilieuse*; Symmaque *εἰς ἀπεψίαν*, *en indigestion*. Iar'hi cite un Moïse le prédicateur qui dit qu'il est une langue où *zera* signifie *gloire*. Nous ne connaissons pas cette langue.

21. רגלי Sam. רגלאי, un manuscrit porte רגל. La significatioo du mot est *pied*, et Mendelsohn traduit Fußvolk · *piétons*. אתן *Je donnerai*. Mendelsohn applique ce mot à Mosché: *et tu dis que je leur donne*.

22. ובקר Sam. והבקר—ומצא לחם Le verbe מצא avec le datif signifie *suffire*, voy. Job. ch. 17, v. 16, et Juges, ch. 21, v. 14. Le récit prend ici une forme dramatique La défiauce de Mosché est le sujet d'une discussion entre le R. Akiba et le R. Schimone; le premier prend les mots à la lettre. Si Mosché, dit-il, n'a pas été puoi comme en semblable occasion מי מריבה (voy. *infrà*, ch. 20) c'est qu'ici la scène n'a pas été publique. Le R. Schimone dit: Mosché montre

14. Je ne puis moi seul porter tout ce peuple-là, car il est trop lourd pour moi.

15. Si tu agis ainsi envers moi, fais-moi plutôt mourir, si j'ai trouvé grâce à tes yeux; que je ne voie pas mon malheur.

16. L'Éternel dit à Moschê : assemble-moi soixante-dix hommes des anciens d'Israel, que tu sais être les anciens du peuple et ses magistrats; tu les amèneras vers la tente d'assignation, et qu'ils se placent là près de toi.

17. Je descendrai, et je parlerai avec toi là; je distrairai de l'esprit qui est sur toi, et le mettrai sur eux; ils porteront avec toi la charge du peuple, et tu ne porteras pas tout seul.

18. Mais au peuple tu diras : soyez prêts pour demain; vous mangerez de la viande, puisque vous avez pleuré aux oreilles de l'Éternel, disant : qui nous fera manger de la viande? nous serions mieux en Égypte. L'Éternel vous donnera de la viande, et vous en mangerez.

19. Vous en mangerez, pas un jour, ni deux jours,

le *kametz 'hataf;* il aurait donc fallu אָסְפָה — שבעים איש *Soixante-dix hommes*. Selnn Iar'hi ce ne snut pas les mêmes que cenx dnnt il a été question dans l'Exnde (ch. 24, v. 1); ils paraissent au reste différer des juges (Exode, ch. 18). Ou a cherché ici l'origiue d'un prétendu sénat, désigné sous le nom de sanhédrin; c'est uu rêve talmudiqne Comment une institntinn nationale aurait-elle été désignée par un nom tiré du grec? שטרין Sept. *γραμματεῖς*, *des écrivains*, des greffiers.

17. וירדתי *Je descendrai.* Iar'hi remarqne qne c'est une des dix descentes dont il est question dans le Pentateuqne. ואצלתי — אצל *Côté*, *auprès;* en arabe ce mot exprime la racine qni attache l'arbre à la terre; אצל signifie *mettre de côté*, distraire de quelque part; *je prendrai;* מן הרוח *de l'esprit*, voy. ci-dessons, v. 25. Sam. והצלתי.

18. התקדשו — קדש Siguifie *se rendre saint*, et aussi *se séparer*, se

אוּכַל אָנֹכִי לְבַדִּי לָשֵׂאת אֶת־כָּל־הָעָם הַזֶּה כִּי כָבֵד
מִמֶּנִּי׃ 15 וְאִם־כָּכָה ׀ אַתְּ־עֹשֶׂה לִּי הָרְגֵנִי נָא הָרֹג אִם־
מָצָאתִי חֵן בְּעֵינֶיךָ וְאַל־אֶרְאֶה בְּרָעָתִי׃ פ
16 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה אֶסְפָה־לִּי שִׁבְעִים אִישׁ
מִזִּקְנֵי יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר יָדַעְתָּ כִּי־הֵם זִקְנֵי הָעָם וְשֹׁטְרָיו
וְלָקַחְתָּ אֹתָם אֶל־אֹהֶל מוֹעֵד וְהִתְיַצְּבוּ שָׁם עִמָּךְ׃ 17
וְיָרַדְתִּי וְדִבַּרְתִּי עִמְּךָ שָׁם וְאָצַלְתִּי מִן־הָרוּחַ אֲשֶׁר עָלֶיךָ
וְשַׂמְתִּי עֲלֵיהֶם וְנָשְׂאוּ אִתְּךָ בְּמַשָּׂא הָעָם וְלֹא־תִשָּׂא אַתָּה
לְבַדֶּךָ׃ 18 וְאֶל־הָעָם תֹּאמַר הִתְקַדְּשׁוּ לְמָחָר וַאֲכַלְתֶּם
בָּשָׂר כִּי בְּכִיתֶם בְּאָזְנֵי יְהוָה לֵאמֹר מִי יַאֲכִלֵנוּ בָּשָׂר כִּי־
טוֹב לָנוּ בְּמִצְרָיִם וְנָתַן יְהוָה לָכֶם בָּשָׂר וַאֲכַלְתֶּם׃ 19
לֹא יוֹם אֶחָד תֹּאכְלוּן וְלֹא יוֹמָיִם וְלֹא ׀ חֲמִשָּׁה יָמִים וְלֹא

15. **את** Irrégulier, comme Deutér., ch. 5, v. 24, et Ezéchiel, ch. 28, v. 14. Le **באור** dit que c'est peut-être un araméisme, comme Daniel, ch. 3, v. 10; **אנת מלכא**; ce **נ** est quelquefois élidé, même au masculin. Sam. **אתה — הרגני** *Tue-moi.* Ce mot, ordinairement appliqué à l'assassinat, se dit aussi de la mort naturelle (**באור**). Cette locution, suivie encore de **הרג** est un hébraïsme. **אם** Sam. **ואם — ברעתי** *Dans mon malheur.* Onnklousse **בבשתי** *dans ma confusion.* Iar'hi dit qu'il aurait fallu **ברעתם** *leur malheur*, mais que c'est une des dix-huit leçons amendées par les scribes : **חד מן י״ח מלין תקון סופרים**. Selon d'autres **ברעתי** est pour **ברעתך** *dans ton malheur*, et le changement est motivé sur le respect pour la divinité. Aben Esra observe qu'il n'est pas nécessaire d'avoir recours à une correction de scribes. Toujours cette tradition massorétique nous montre-t-elle ce qui n'a pas besoin d'être prouvé, que nous ne possédons pas le texte original dans sa contexture primitive.

16. **אֱסְפָה** Impératif deuxième personne singulière, avec le **ה** emphatique, pour **אֱסֹף**. Le *ségol* est motivé par la gutturale. Le **באור** observe une autre irrégularité: tous les impératifs sur **פְּעוֹל** prennent avec le **ה** emphatique

lait aux meules ou la pilait dans un mortier, la faisait cuire dans un vase, et en faisait des gâteaux; le goût en était comme un goût de tartine à l'huile.

9. Et lorsque la nuit la rosée descendait sur le camp, la manne descendait dessus.

10. Mosché entendit le peuple pleurant en familles, chacune à l'entrée de sa tente. La colère de Dieu fut très-irritée, et ce fut mal aux yeux de Mosché.

11. Mosché dit à l'Éternel : pourquoi as-tu affligé ton serviteur? et pourquoi n'ai-je pas trouvé grâce à tes yeux, de mettre la charge de tout ce peuple-là sur moi?

12. Ai-je conçu tout ce peuple-là, l'ai-je enfanté, que tu me dis : porte-le dans ton sein, comme le nourricier porte le nourrisson; à la terre que tu as fait serment (de donner) à ses ancêtres?

13. D'où aurai-je de la viande pour donner à tout ce peuple qui pleure auprès de moi, disant : donne-nous de la viande et que nous en mangions?

11. הרעת De רוע au *Hiphil*, *faire du mal*. מצתי Le keri est מצאתי de מצא *trouver*. לשום De שום *mettre*. Sam. לשים Voy. Exode, ch. 3, v. 11.

12. הריתי De הרה *concevoir;* le premier י remplace le ה radical. ילדתיהו De ילד *enfanter*; la terminaison הו indique l'accusatif, *l'ai-je* enfanté? ילדתיהו Est pour יְלִדְתִּיהוּ comme יצרתיו Isaïe, ch. 43, v. 7. Sam. ילדתיו —תאמר Futur pour le présent. האמן Celui qui soigne, porte l'enfant, *gerulus;* Ben Ouziel dit פדגוגא *pédagogue*. Cette locution est très-belle; Vater soupçonne que la comparaison à un homme qui soigne l'enfant est interpolée pour ménager une transition d'un sexe à l'autre. על Sam. אל.

13. מאין—אין *Où*; מאין *d'où*. ונאכלה Sam. ונאכל.

14. כבד Sous-entendu הדבר *la chose est trop lourde*. ממני *De*, pour *moi*. Les Sept. ajoutent τὸ ῥῆμα τοῦτο, *cette affaire*.

אוֹ דָכוּ בַּמְּדֹכָה וּבִשְּׁלוּ בַּפָּרוּר וְעָשׂוּ אֹתוֹ עֻגוֹת וְהָיָה
טַעְמוֹ כְּטַעַם לְשַׁד הַשָּׁמֶן׃ 9 וּבְרֶדֶת הַטַּל עַל־הַמַּחֲנֶה
לָיְלָה יֵרֵד הַמָּן עָלָיו׃ 10 וַיִּשְׁמַע מֹשֶׁה אֶת־הָעָם בֹּכֶה
לְמִשְׁפְּחֹתָיו אִישׁ לְפֶתַח אָהֳלוֹ וַיִּחַר־אַף יְהוָה מְאֹד וּבְעֵינֵי
מֹשֶׁה רָע׃ 11 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־יְהוָה לָמָה הֲרֵעֹתָ
לְעַבְדֶּךָ וְלָמָּה לֹא־מָצָתִי חֵן בְּעֵינֶיךָ לָשׂוּם אֶת־מַשָּׂא כָּל־
הָעָם הַזֶּה עָלָי׃ 12 הֶאָנֹכִי הָרִיתִי אֵת כָּל־הָעָם הַזֶּה
אִם־אָנֹכִי יְלִדְתִּיהוּ כִּי־תֹאמַר אֵלַי שָׂאֵהוּ בְחֵיקֶךָ כַּאֲשֶׁר
יִשָּׂא הָאֹמֵן אֶת־הַיֹּנֵק עַל הָאֲדָמָה אֲשֶׁר נִשְׁבַּעְתָּ
לַאֲבֹתָיו׃ 13 מֵאַיִן לִי בָּשָׂר לָתֵת לְכָל־הָעָם הַזֶּה
כִּי־יִבְכּוּ עָלַי לֵאמֹר תְּנָה־לָּנוּ בָשָׂר וְנֹאכֵלָה׃ 14 לֹא־

fait tourner l'une sur l'autre; Rosenmüller fait dériver ce mot de l'arabe רחא *tourner en spirale.* דכו De דוך *pulvériser*, de là le mot suivant מדוכה *mortier.* פרור *Vase*, et d'après Ben Ouziel *une chaudière*, de פור qui en arabe signifie *cuire.* עגות *Gâteaux.* Otter rapporte qu'aujourd'hui encore on fait en Perse des gâteaux de la manne. לשד השמן *Gâteau à l'huile.* La lettre ל est radicale; le mot לשד signifie *le suc*, la substance liquide qui se trouve dans le corps; ce mot ne se trouve plus qu'une fois, Ps. 32, v. 4 נהפך לשדי *mon humidité est changée.* La vraie signification de ce mot est douteuse; Ounkelos et syriaque דליש במשחא *pétrie à l'huile.* Sept. ἐγκρὶς ἐξ ἐλαίου, *tartine d'huile*; nous avons adopté cette version. Vulgate *panis oleatus.* Targum Ierouschalmi בלשיין בדבש *cuits dans du miel.* La version arabe s'exprime de même. Dans l'Exode, on dit que la manne avait le goût du miel (ch. 16, v. 15); ici c'est une autre description ou un autre document. La substance oléagineuse qui porte chez nous le nom de *manne*, ne paraît susceptible ni d'être moulue ni d'être broyée.

9. עליו *Sur lui*; équivoque; on ne sait si c'est sur la rosée ou sur le camp (voy. Exode, ch. 16, v. 14). Mendelsohn dit : oben darauf, *pardessus.*

10. איש *Chacun*, se rapportant à למשפחתיו *ses familles.* רע *Mal*; sous-entendu היה הדבר *la chose était.*

mencèrent à pleurer, et dirent : qui nous fera manger de la viande ?

5. Nous nous rappelons le poisson que nous mangions en Égypte pour rien, les concombres, les melons, le poireau, les ognons et les aulx.

6. Et maintenant notre corps est desséché ; (nous n'avons rien) du tout ; rien que cette manne (sous) nos yeux.

7. Or la manne était comme la semence de coriandre, et la couleur en était comme la couleur du bdellion.

8. Le peuple se dispersait, ramassait (la manne), la mou-

les contrées méridionales noe partie essentielle de la cuisine, et on les mauge crus. On sait qoe c'était la bulbe favorite do soldat romaio.

6. יבשה Participe fémioio נפשנו יבשה *notre corps est desséché.* בלתי *Rien ;* de בלת employé seulement avec le י de בל *non.*

7. והמן *La manne.* Voy. Exode, ch. 16, v. 31. Pourquoi cette répétition? Leclerc peose que les versets 7, 8, 9 ont été insérés. Il ajoute : *neque hoc de locis qui Mosis scriptis inseri potuerunt, observarem, nisi viderem viros eruditos nimis invidiose eos, qui pauca quædam Mosi addita existimant, traducere. Apud interpretes critices facili paratragœdiare licet, dum peritioribus ludibrium debetur.* « Je n'aurais rieo dit des passages qui peuveot avoir été iosérés dans le Peotatenque, si je ne voyais des hommes érudits traiter avec excès de haine ceux qui pensent qn'en quelques endroits il y a des additions, etc. » Ces réflexions sont de 1696, et n'ont rien perdu de leur à propos. גד Voy. Exode, *loco citato.* בדלח *Bdola'h, bdellion;* espèce de résine transparente semblable à la cire, et ayaot une boone odeur, d'nn arbre qn'on trouve en Arabie et aux Indes. Voy. Pline, *Hist. nat.*, XII, 9 et 19. Selon Kim'hi, ce mot signifie *perle*, et les grains de la manne seraient comparés aux perles. בדלח D'après Gesenius, peot venir de בדל, comme פדל *perle choisie.*

8. שטו De שוט *parcourir* un lieu ponr aller à la recherche de quelque chose, se disperser, au passé ; lar'hi dit אישבורציר c'est le Spazieren allemand, *se promener*, pour dire que le peuple ramassait sans peine et en se promenant. Cette explication paraît moins conforme que la première à la significatlon du verbe שוט— רחים Petit moolin des Orieotaux, composé de deux pierres que la main

בְּקִרְבּוֹ הִתְאַוּוּ תַּאֲוָה וַיָּשֻׁבוּ וַיִּבְכּוּ גַּם בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיֹּאמְרוּ
מִי יַאֲכִלֵנוּ בָּשָׂר׃ 5 זָכַרְנוּ אֶת־הַדָּגָה אֲשֶׁר־נֹאכַל
בְּמִצְרַיִם חִנָּם אֵת הַקִּשֻּׁאִים וְאֵת הָאֲבַטִּחִים וְאֶת־הֶחָצִיר
וְאֶת־הַבְּצָלִים וְאֶת־הַשּׁוּמִים׃ 6 וְעַתָּה נַפְשֵׁנוּ יְבֵשָׁה
אֵין כֹּל בִּלְתִּי אֶל־הַמָּן עֵינֵינוּ׃ 7 וְהַמָּן כִּזְרַע־גַּד הוּא
וְעֵינוֹ כְּעֵין הַבְּדֹלַח׃ 8 שָׁטוּ הָעָם וְלָקְטוּ וְטָחֲנוּ בָרֵחַיִם

דגה En état construit **דגת** féminin de **דג** qui fait au pluriel **דגים**; le **באור** dit que **דגה** est le nom de l'espèce. Hérodote, Strabon, d'anciens historiens, et les voyageurs modernes, vantent tous la fécondité du Nil en poissons de diverses espèces. **נאכל** Futur pour le passé. **חנם** De **חן** *grâce*, avec la syllabe **ָם** formative adverbiale, *gratis*, Ounkl. **מגן** *pour rien ;* les espèces qui suivent forment la nourriture des ouvriers, du bas peuple. **הקשאים** *Concombres*. Racine **קשה** *dur* (le **א** est pour le **ה**), parce que ce fruit, dit Iar'hi, est pour les enfaus de pénible digestion; Gesenins dit que **קשאים** est égyptieu. Il est sûr que c'est une espèce de cucurbitacés, un mot analogue se trouve Isaïe, ch. s, v. 8. **אבטחים** *Les pasteques*, porte eucore aujourd'hui en Égypte le même nom **פטיח** d'où le nom *pastèques*. C'est la priucipale uonrriture de la classe pauvre, au mois de juillet. Ouziel **מלאפפוניא** c'est le nom grec *melopepon*. D'après Gesenius, **אבטיחים** est un masc. pluriel, *des melons* ; de **בטח** *cuire* ; la lettre **א** est préposition, et la forme radicale **בטיח**; de même en arabe est transposée pour **טביח** *cuire*, comme en grec *πέπων* de *πέπτω*, qui a la même signification. **החציר** *Le poireau*. Ounkl. **כרתי**, arabe et syriaque de même. Les mots **חציר** et **כרתי** peuvent dériver l'un de l'autre. **חצר** En arabe signifie *verdir*. Selon Aben Esra le mot **חציר** exprime des légumes, des herbes en géuéral. Selon Leclerc la racine du lotier se nomme *κόρσιον*, ce qui ne s'éloigne pas de **חציר**. Le poireau était très-commnn en Égypte, voir Juvénal, XV, 9. **בצלים** *Ognons*. Beu Ouziel **בוצפיא** d'où *cepa ;* en arabe **בצל** signifie *éplucher*, comme **פצל** en hébreu. L'allemand Zwiebel dérive de l'hébreu **צבל** transposition de **בצל**. Sept. *κρόμμυα*, *aulx*. La signification de ce mot est sûre, **שומים** *aulx*. Le même mot se tronve daus tous les dialectes sémitiques. En arabe, en chaldéeu et en syriaque, le **ש** est remplacé par le **ת**; de même en grec l'ognon sauvage porte le nom de *θύμος*, *tumos*. On sait comme l'Egypte a toujours été renommée pour ses aulx et ses ognons; ils forment dans

Ch. XI. 1. Le peuple fut mécontent, (il fut) méchant aux oreilles de l'Éternel. L'Éternel l'entendit, sa colère s'enflamma, le feu de l'Éternel éclata parmi eux, et consumait à l'extrémité du camp.

2. Le peuple cria vers Mosché. Mosché pria à l'Éternel, et le feu s'éteignit.

3. On appela le nom de cet endroit Tabhera, car le feu de l'Éternel avait éclaté sur eux.

4. Et le ramassis (de gens) qui était au milieu de lui fut saisi de convoitise ; les enfans d'Israel recom-

grande propension à expliqoer les noms des endroits par des événemens et *vice versa*. בם Pronom, le nom qu'il remplace est עם du verset précédent.

4. והאספסף De אסף *rassembler; le mélange*; de même Ounkl. et les Sept. התאוו תאוה *Désiraient un désir*, avaient des désirs désordonnés. Racine אוה du *Hithpael*, voy. Exode, ch. 12, v. 38. וישבו La racioe שוב s'emploie pour exprimer uoe action réitérée; *ils pleurèrent encore une fois* (Geo., ch. 25, v. 18, et ch. 30, v. 31). Les Sept. ont lu יָשְׁבוּ *ils étaient assis*; la Vulgate de même. בשר *Viande*. Commeot, demande Iar'hi, pouvaient-ils manquer de viande, puisqu'ils avaient de oombreux troupeaux (Exode, ch. 12, v. 38)? Il répond que c'était de leur part uoe mauvaise chicane (עלילה); d'autres commentateurs diseot qu'il s'agit de la chair de poissoo; ce qui est d'autant moins probable que les plaintes portent aussi expressément sur l'absence des poissons (v. 5). Est-ce donc une chose extraordioaire qu'une troupe de Bédouins errant dans le désert maoque tantôt d'une chose, tantôt d'une autre ? L'abondaoce est l'exception, et la disette la règle. Voici ce qu'en dit M. Delille : « Les plantes du désert suffisent aux besoins les plus pressans des Arabes. Les caravanes hâtent leur marche pour arriver à des atations où les chameaux puisseot paître. Les branches de quelques buissons épioeux, les racioes tirées de dessous le sable, serveot aux Arabes à allumer le feu nécessaire pour cuire sous les cendres le pain qu'ils font à l'instant.» (*Description de l'Égypte*.)

5. זכרנו Passé pour le préseot. הדגה *Le poisson*. Ounkl. נוניא *nounaya*; on a cru dériver de là le nom de la baleine בעל נוניא *le souverain des poissons*.

יא 1 וַיְהִי הָעָם כְּמִתְאֹנְנִים רַע בְּאָזְנֵי יְהוָה וַיִּשְׁמַע
יְהוָה וַיִּחַר אַפּוֹ וַתִּבְעַר־בָּם אֵשׁ יְהוָה וַתֹּאכַל בִּקְצֵה
הַמַּחֲנֶה׃ 2 וַיִּצְעַק הָעָם אֶל־מֹשֶׁה וַיִּתְפַּלֵּל מֹשֶׁה אֶל־
יְהוָה וַתִּשְׁקַע הָאֵשׁ׃ 3 וַיִּקְרָא שֵׁם־הַמָּקוֹם הַהוּא
תַּבְעֵרָה כִּי־בָעֲרָה בָם אֵשׁ יְהוָה׃ 4 וְהָאסַפְסֻף אֲשֶׁר

jesté, etc. Selon lui la racine serait שוב; selon Iar'hi, ce mot signifie *repose*, et la racine alors est ישב; si la signification est *repose*, il faudrait שֵׁב; l'analogie grammaticale est pour שוב. Selon Aben Esra, ce verbe est ici intransitif. Mendelsohn traduit dans ce sens. רבבות Pluriel רבבה de *dix mille*, de רבב *être beaucoup*, venant de רב *beaucoup*; ce mot se dit en général d'un nombre infini; Mendelsohn dit : *dans la quantité de mille*, comme s'il y avait ברבבות On récite ce verset dans la synagogue en fermant l'armoire des rouleaux de la loi, armoire qui porte le nom ארון *arche*. Aucun culte ne possède une collection de prières aussi belles de sublimité et de variété que les Israélites, dût-on ne considérer que les Psaumes.

Ch. XI. 1. העם Ben Ouziel רשיעי עמא *les méchans du peuple*. C'est l'opinion talmudique. כמתאננים Littéralement *comme des mécontens*, des gens se plaignant, le *comme* est exprimé par le כ comparatif. כמתאננים Racine אנן *soupirer*, *se plaindre*, employé seulement au *Hithpael*; d'après Aben Esra de און *action vaine*, *mauvaise*, *comme des malfaiteurs*. Iar'hi dit *cherchant querelle*, comme Juges, ch. 16. תואנה הוא מבקש Ounkl. traduit dans ce sens. Sept. γογγύζων πονηρὰ, *murmurant de mauvaises choses*. Mendelsohn traduit *mécontens*, et nous l'avons suivi. באזני *Aux oreilles*. Sept. *aux yeux*, comme s'il y avait בעיני; de même les versions syriaque, arabe, chaldéenne et persane. On le trouve ainsi dans vingt manuscrits hébreux. אש ה׳ *Le feu de l'Éternel*. Les uns pensent qu'il s'agit du tonnerre qui a allumé un incendie; d'autres, d'une maladie pestilentielle inflammatoire. ותאכל *Elle consuma*. בקצה המחנה *A l'extrémité du camp*; Sept. *une partie* du camp.

2. ותשקע Racine שקע *baisser*, s'enfoncer soit dans la terre, soit dans l'eau.

3. תבערה *Tabhera*. Plusieurs traducteurs ne regardent pas ce mot comme un nom propre, car ils le traduisent; ainsi Ounkl. דליקת *incendie*; Sept. de même. Mendelsohn prend תבערה pour un nom propre. L'écrivain sacré a une

le bien dont l'Éternel nous favorisera nous t'en ferons jouir.

33. Ils partirent de la montagne de l'Éternel ; une marche de trois jours ; l'arche de l'alliance de l'Éternel alla devant eux, une marche de trois jours, pour leur découvrir un (lieu de) repos.

34. La nuée de l'Éternel était sur eux le jour quand ils partaient du camp.

35. Il arriva, quand l'arche partait, Mosché dit : lève-toi, Éternel, que tes ennemis soient dispersés, et que ceux qui te haïssent fuient devant toi.

36. Et quand elle était posée, il disait : retourne, Éternel, aux dix mille milliers d'Israel.

notant entre le verset 36 et le premier du chapitre suivant ; les commentateurs expliquent et la présence de cette lettre et sa position renversée. Nos maîtres, dit Iar'hi, leur mémoire est une bénédiction, disent que cette section (du verset 35 à la fin du verset 36) est précédée et suivie d'un signe, pour indiquer que ce n'est pas ici sa place ; et qu'elle ne se trouve ici que pour séparer une calamité (פרענות) d'une autre ; et on regarde comme une calamité d'avoir quitté légèrement la montagne de Dieu ; les murmures sont une seconde calamité. Mais, ajoute le באור, dans ce cas il en était donc de même à chaque station, puisque chaque fois que l'arche partait Mosché disait le contenu du verset 35, et quand elle reposait, celui du verset 36. Voilà de l'exégèse à l'occasion d'une bévue de copiste ! קומה *Lève-toi.* Cette même idée se trouve presque mot à mot, Ps. 68, v. 2 ; la deuxième personne y est remplacée par la troisième ; selon Mendelsohn, ce cantique a été composé par David lors de la translation de l'arche. Ce même verset est encore répété dans la synagogue lorsqu'on ouvre les portes de l'armoire qui renferme les rouleaux manuscrits de la loi. ויפצו Racine פוץ *disperser*, du *Kal.* וינסו Racine נוס *fuir* ; c'est un des signes de la poésie hébraïque de répéter la même idée dans des expressions différentes.

36. ובנחה Racine נוח *reposer*, infinitif du *Kal* ; le ו affixe possessif de la troisième personne est remplacé par un ה comme פרעה Exode, ch. 32, v. 25. שובה ה׳ Onkl. תוב ה׳ שרי ביקרך *Reviens, Éternel, repose avec ta ma-*

כִּֽי־תֵלֵ֖ךְ עִמָּ֑נוּ וְהָיָ֣ה ׀ הַטּ֣וֹב הַה֗וּא אֲשֶׁ֨ר יֵיטִ֧יב יְהוָ֛ה
עִמָּ֖נוּ וְהֵטַ֥בְנוּ לָֽךְ׃ 33 וַיִּסְעוּ֙ מֵהַ֣ר יְהוָ֔ה דֶּ֖רֶךְ שְׁלֹ֣שֶׁת
יָמִ֑ים וַאֲר֨וֹן בְּרִית־יְהוָ֜ה נֹסֵ֣עַ לִפְנֵיהֶ֗ם דֶּ֚רֶךְ שְׁלֹ֣שֶׁת
יָמִ֔ים לָת֥וּר לָהֶ֖ם מְנוּחָֽה׃ 34 וַעֲנַ֧ן יְהוָ֛ה עֲלֵיהֶ֖ם
יוֹמָ֑ם בְּנָסְעָ֖ם מִן־הַֽמַּחֲנֶֽה׃ ס ששי ׆ נון מהופכת
35 וַיְהִ֛י בִּנְסֹ֥עַ הָאָרֹ֖ן וַיֹּ֣אמֶר מֹשֶׁ֑ה קוּמָ֣ה ׀ יְהוָ֗ה וְיָפֻ֙צוּ֙
אֹֽיְבֶ֔יךָ וְיָנֻ֥סוּ מְשַׂנְאֶ֖יךָ מִפָּנֶֽיךָ׃ 36 וּבְנֻחֹ֖ה יֹאמַ֑ר שׁוּבָ֣ה
יְהוָ֔ה רִֽבְב֖וֹת אַלְפֵ֥י יִשְׂרָאֵֽל׃ פ ׆ נון הפוכה

phrase ainsi le verset depuis ידעת *Tu sais comme nous avons campé dans le désert, et tu as vu de tes yeux les grandes choses qui nous ont été faites;* d'après le principe qui ne regarde pas pour un ו conversif un ו ponctué *scheva* après un autre passé. Mendelsohn traduit : *tu sais l'endroit dans le désert où nous camperons, et tu peux nous servir d'yeux*, de lumières, de guide, nous donner de bons conseils sur tout. Cette version parait plus naturelle, et nous l'avons suivie. לעינים Litt. *De yeux*. Nous trouvons, Job, 29, 15, עינים הייתי לעור ורגלים לפסח אני *J'étais* YEUX *pour l'aveugle; et suis* PIED *pour le boiteux*. Sept. *tu seras notre ministre* (πρεσβύτης); l'intention de l'écrivain sacré est de faire connaître qu'il ne comptait pas uniquement sur des moyens surnaturels, puisqu'il sollicite un étranger d'être son conducteur.

32. ייטיב Racine יטב *être bon;* au *Kal* ce verbe n'est employé qu'au futur et impersonnellement; nous trouvons toutefois, Nah., ch. 3, v. 8. תיטבי Ici il est du *Hiphil*, où se trouve aussi le passé; Deut., ch. 5, v. 25; Jérem. ch. 1, v. 12; la signification du *Hiphil* est *faire du bien*; והטבנו du *Hiphil*, passé changé en futur. Le texte nous laisse ignorer si 'Hobab a accepté la proposition; mais au livre des Juges (ch. 4, v. 11) nous trouvons que des descendans de 'Hobab étaient dans la Palestine, et y menaient une vie nomade.

33. וארון *L'arche* de l'alliance de l'Éternel. Comment marchait-elle en avant, puisqu'elle était entre les deux enseignes? Iar'hi dit qu'il s'agit d'une autre arche, de celle qui renfermait les fragmens des premières tables de la loi, et qu'on menait en avant dans la bataille; il ajoute que cela eut lieu lors de la première marche de trois jours. לתור — תור *Aller ça et là*, pour reconnaître un pays et l'examiner.

34. יהוה Ce mot n'est pas exprimé dans les Septante; et manque dans un manuscrit hébreu. Entre ce verset et le suivant le texte porte un נ renversé;

Menasché, Gamliel, fils de Pdatsour.

24. A la tête de la colonne de la tribu des enfans de Biniamine, Abhidane, fils de Guidoni.

25. Partait ensuite la bannière du camp des enfans de Dane, recueillant (les retardataires) dans tous les camps, selon leurs cohortes; à la tête de sa cohorte, A'hiézer, fils d'Amischadaï.

26. A la tête de la cohorte de la tribu des enfans d'Aschère, Paguiél, fils d'Ochrane.

27. A la tête de la cohorte de la tribu des enfans de Naphtali, A'hira, fils d'Einone.

28. Voilà les stations des enfans d'Israel selon leurs cohortes, et ils partaient.

29. Mosché dit à 'Hobab, fils de Reouel le Midianite, beau-père de Mosché : nous partons vers l'endroit dont l'Éternel a dit : je vous le donnerai. Viens avec nous, nous te ferons du bien, car l'Éternel veut du bien à Israel

30. Il lui répondit : je n'irai pas, mais j'irai vers mon pays et mon lieu natal.

31. Il (Mosché) dit : je te prie, ne nous quitte pas; tu connais nos campemens dans le désert, et tu nous serviras de guide.

32. Lorsque tu marcheras avec nous, il arrivera que

breu n'a pas de mot pour exprimer l'action de *promettre*. Voy. I Sam., ch. 25, v. 30, et Jérém., ch. 18, v. 20. Nous trouvons דבר רעה על *décider du mal sur quelqu'un*, I Rois, ch. 22, v. 23; דבר שלום עם *parler amicalement avec*, Ps. 28, v. 3.

31. ידעת Passé pour le présent. והיית Passé pour un futur. Ounkl. para-

גַּמְלִיאֵל בֶּן־פְּדָהצוּר׃ 24 וְעַל־צְבָא מַטֵּה בְּנֵי בִנְיָמִן
אֲבִידָן בֶּן־גִּדְעוֹנִי׃ 25 וְנָסַע דֶּגֶל מַחֲנֵה בְנֵי־דָן מְאַסֵּף
לְכָל־הַמַּחֲנֹת לְצִבְאֹתָם וְעַל־צְבָאוֹ אֲחִיעֶזֶר בֶּן־עַמִּישַׁדָּי׃
26 וְעַל־צְבָא מַטֵּה בְּנֵי אָשֵׁר פַּגְעִיאֵל בֶּן־עָכְרָן׃ 27
וְעַל־צְבָא מַטֵּה בְּנֵי נַפְתָּלִי אֲחִירַע בֶּן־עֵינָן׃ 28 אֵלֶּה
מַסְעֵי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל לְצִבְאֹתָם וַיִּסָּעוּ׃ ס 29
וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה לְחֹבָב בֶּן־רְעוּאֵל הַמִּדְיָנִי חֹתֵן מֹשֶׁה נֹסְעִים ׀
אֲנַחְנוּ אֶל־הַמָּקוֹם אֲשֶׁר אָמַר יְהוָה אֹתוֹ אֶתֵּן לָכֶם לְכָה
אִתָּנוּ וְהֵטַבְנוּ לָךְ כִּי־יְהוָה דִּבֶּר־טוֹב עַל־יִשְׂרָאֵל׃ 30
וַיֹּאמֶר אֵלָיו לֹא אֵלֵךְ כִּי אִם־אֶל־אַרְצִי וְאֶל־מוֹלַדְתִּי
אֵלֵךְ׃ 31 וַיֹּאמֶר אַל־נָא תַּעֲזֹב אֹתָנוּ כִּי ׀ עַל־כֵּן
יָדַעְתָּ חֲנֹתֵנוּ בַּמִּדְבָּר וְהָיִיתָ לָּנוּ לְעֵינָיִם׃ 32 וְהָיָה

qu'on s'arrêtait de nouveau, les Guerschonites et les Merarites construisaient de suite l'habitacle, et attendaient l'arrivée des Kehathites porteurs de l'arche; et ceci s'expliquerait, parce que ceux-ci partaient les derniers. Mais est-il bien naturel de mettre une disposition d'arrivée au milieu d'un ordre de marche? les lévites ne marchaient donc pas ensemble? Nous ne savons si l'on a deviné l'intention de l'écrivain, mais elle est bien cachée. Les Septante traduisent עד בואם ἕως παραγένωνται, *jusqu'à ce qu'ils arrivent.*

25. מאסף Littéralement *le chercheur*, qui ramassait les traînards; Mendelsohn traduit *l'arrière-garde*; Sept. *les derniers*. Ils étaient la dernière bannière, et non la dernière tribu.

29. חובב *'Hobab*, fils de Reouel. Ce dernier est le beau-père de Mosché (Exode, ch. 2, v. 28); ainsi 'Hobab est son beau-frère, son allié, et le mot hébreu חתן peut avoir ce sens, ainsi qu'en arabe; du reste toute la parenté de Mosché du côté de sa femme est obscure, au point que les talmudistes sont réduits à dire que le beau-père de Mosché avait sept noms différens, et ils disent que Reouel est le grand-père de la femme de Mosché. Il est plus naturel d'admettre qu'il avait plusieurs beaux-pères et plusieurs beaux-frères. Le texte ne nous apprend rien sur l'arrivée de ce beau-frère. דבר טוב *A dit du bien*; l'hé-

du désert de Sinaï, et le nuage s'arrêta dans le désert de Pharane.

13. Ils partirent d'abord, selon l'ordre de l'Éternel, par Mosché.

14. La bannière du camp des enfans de Iehouda partit la première, selon leurs cohortes ; à la tête de cette cohorte fut Na'hschoue, fils d'Aminadab.

15. A la tête de la cohorte des enfans d'Issachar, Nethanel, fils de Tsouar.

16. A la tête de la tribu des enfans de Zebouloune, Éliab, fils de 'Hélone.

17. L'habitacle fut démonté ; alors partaient les enfans de Guerschone et les enfans de Merari, porteurs de l'habitacle.

18. Partait ensuite la bannière du camp de Reoubene, selon leurs cohortes ; à la tête de la cohorte, Élitsour, fils de Schedéour.

19. A la tête de la cohorte de la tribu des enfans de Schimone, Schloumiel, fils de Tsourischadaï.

20. A la tête de la cohorte des enfans de Gad, Eliassaph, fils de Deouêl.

21. Partaient ensuite les Kehatime (Kehathites) porteurs du sanctuaire, et dressaient l'habitacle jusqu'à leur arrivée.

22. Partait ensuite la bannière du camp des enfans d'Éphraïme, d'après leurs cohortes ; à la tête de sa cohorte, Élischamâ, fils d'Amihoud.

23. A la tête de la cohorte de la tribu des enfans de

c'est une interpolation, ne l'a pas mise dans sa traduction. Voilà ce qu'on croit : les Guerschonites et les Merarites sont le sujet du verset והקימו ; lors-

יִשְׂרָאֵל לְמַסְעֵיהֶם מִמִּדְבַּר סִינָי וַיִּשְׁכֹּן הֶעָנָן בְּמִדְבַּר
פָּארָן׃ 13 וַיִּסְעוּ בָּרִאשֹׁנָה עַל־פִּי יְהוָה בְּיַד־מֹשֶׁה׃
14 וַיִּסַּע דֶּגֶל מַחֲנֵה בְנֵי־יְהוּדָה בָּרִאשֹׁנָה לְצִבְאֹתָם
וְעַל־צְבָאוֹ נַחְשׁוֹן בֶּן־עַמִּינָדָב׃ 15 וְעַל־צְבָא מַטֵּה בְּנֵי
יִשָּׂשכָר נְתַנְאֵל בֶּן־צוּעָר׃ 16 וְעַל־צְבָא מַטֵּה בְּנֵי
זְבוּלֻן אֱלִיאָב בֶּן־חֵלֹן׃ 17 וְהוּרַד הַמִּשְׁכָּן וְנָסְעוּ בְנֵי־
גֵרְשׁוֹן וּבְנֵי מְרָרִי נֹשְׂאֵי הַמִּשְׁכָּן׃ 18 וְנָסַע דֶּגֶל מַחֲנֵה
רְאוּבֵן לְצִבְאֹתָם וְעַל־צְבָאוֹ אֱלִיצוּר בֶּן־שְׁדֵיאוּר׃ 19
וְעַל־צְבָא מַטֵּה בְּנֵי שִׁמְעוֹן שְׁלֻמִיאֵל בֶּן־צוּרִישַׁדָּי׃ 20
וְעַל־צְבָא מַטֵּה בְּנֵי־גָד אֶלְיָסָף בֶּן־דְּעוּאֵל׃ 21 וְנָסְעוּ
הַקְּהָתִים נֹשְׂאֵי הַמִּקְדָּשׁ וְהֵקִימוּ אֶת־הַמִּשְׁכָּן עַד־בֹּאָם׃
22 וְנָסַע דֶּגֶל מַחֲנֵה בְנֵי־אֶפְרַיִם לְצִבְאֹתָם וְעַל־צְבָאוֹ
אֱלִישָׁמָע בֶּן־עַמִּיהוּד׃ 23 וְעַל־צְבָא מַטֵּה בְּנֵי מְנַשֶּׁה

למסעיהם *Dans leurs trajets*. Ils sont arrivés en plusieurs stations du désert de Sinaï au désert de Pharane.

13. בראשנה *La première*, sous-entendu *station*.

17. והורד De ירד *descendre*, au passé du *Hiphil*, *il fut descendu*, démonté. D'après le ch. 2, v. 17, il semble que les lévites en masse marchaient entre la divisinn de Reoubene et celle d'Ephraïme; ici les Guerschonites et les Merarites marchent après la division de Iehouda, et les Kehathites viennent après la division de Reoubene. Quoi qu'il en soit, voici comme les commentateurs l'entendent : Après le départ de la division de Iehouda, on commençait à abattre le tabernacle; Aharone et ses fils descendaient le voile, et en couvraient l'arche et les ustensiles sacrés, faix des Kehathites; ceci fait, les Guerschonites et les Merarites partaient avec les voitures sur lesquelles étaient les ais du tabernacle; l'arche et les ustensiles restaient jusqu'au départ de la division de Reoubene; les Kehathites partaient ensuite.

21. והקימו *Ils dresseront*. עד בואם *Jusqu'à leur arrivée*; locution difficile, qu'on est réduit à deviner plutôt qu'à comprendre. Gueddes, jugeant que

rez, mais non pas un terouah.

8. Les fils d'Aharone les cohenime sonneront des trompettes, et ce vous sera un statut perpétuel dans vos générations.

9. Et quand vous marcherez à la guerre, dans votre pays, contre un oppresseur qui vous opprime, vous ferez un retentissement bruyant par les trompettes; vous serez remémorés devant l'Éternel votre Dieu, et vous serez délivrés de vos ennemis.

10. Et au jour de votre joie, dans vos fêtes, et les commencemens de vos mois, vous sonnerez des trompettes sur vos holocaustes et vos sacrifices pacifiques. Elles vous seront une remémoration devant votre Dieu; moi l'Éternel votre Dieu.

11. Ce fut à la seconde année, le deuxième mois, le vingt du mois, le nuage s'éleva de dessus l'habitacle du témoignage.

12. Les enfans d'Israel partirent selon leurs stations,

לזרעם אחריהם, לכם ולזרעם אחריהם Ceci explique ce qu'on lit dans le Deutéronome, ה׳ אלהינו דבר אלינו בחרב (ch. 1, v. 6).

11. ויהי Ici commence un document historique contenant les événemens des Israélites de Sinaï au Jourdain (ch. 10, v. 11 et 29); les ch. 15 et 19 sont des documens ayant rapport à des règlemens contenus dans celui-ci. השנית *La seconde*, de la sortie d'Égypte, est sous-entendu. Iar'hi dit que puisqu'ils sont arrivés devant Sinaï le premier du troisième mois, et en sont partis le vingt du second mois de l'année suivante, il résulte que c'est environ dix jours de moins qu'une année qu'ils ont séjourné devant le 'Horeb.

12. במדבר פארן *Le désert de Pharane* est la partie du désert arabique qui s'étend au nord-est, vers les montagnes de l'Idumée. Cette contrée porte encore aujourd'hui le nom de *Wady Faran*, vallée de Pharan. Cette vallée est renommée pour sa fertilité, voy. Niebuhr, tom. 1, p. 163 de la traduction française.

הַקָּהָל תִּתְקְעוּ וְלֹא תָרִיעוּ׃ 8 וּבְנֵי אַהֲרֹן הַכֹּהֲנִים
יִתְקְעוּ בַּחֲצֹצְרוֹת וְהָיוּ לָכֶם לְחֻקַּת עוֹלָם לְדֹרֹתֵיכֶם׃
9 וְכִי־תָבֹאוּ מִלְחָמָה בְּאַרְצְכֶם עַל־הַצַּר הַצֹּרֵר
אֶתְכֶם וַהֲרֵעֹתֶם בַּחֲצֹצְרֹת וְנִזְכַּרְתֶּם לִפְנֵי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם
וְנוֹשַׁעְתֶּם מֵאֹיְבֵיכֶם׃ 10 וּבְיוֹם שִׂמְחַתְכֶם וּבְמוֹעֲדֵיכֶם
וּבְרָאשֵׁי חָדְשֵׁיכֶם וּתְקַעְתֶּם בַּחֲצֹצְרֹת עַל עֹלֹתֵיכֶם וְעַל
זִבְחֵי שַׁלְמֵיכֶם וְהָיוּ לָכֶם לְזִכָּרוֹן לִפְנֵי אֱלֹהֵיכֶם אֲנִי יְהוָה
אֱלֹהֵיכֶם׃ פ חמישי
11 וַיְהִי בַּשָּׁנָה הַשֵּׁנִית בַּחֹדֶשׁ הַשֵּׁנִי בְּעֶשְׂרִים בַּחֹדֶשׁ
נַעֲלָה הֶעָנָן מֵעַל מִשְׁכַּן הָעֵדֻת׃ 12 וַיִּסְעוּ בְנֵי

marquée entre le *tekia* et *le terouah*; on croit que le premier est un son prolongé uniformément, et le second un son brisé, *trillé*. Le verset 5, Ps. 150, הללוהו בצלצלי תרועה est favorable à cette interprétation. Toujours cela est-il conjectural. Ainsi deux *tekia* pour l'appel de l'assemblée, un pour les chefs, et le *terouah* pour le signal du départ.

8. חקת עולם *Statut perpétuel*; c'est encore une formule.

9. מלחמה Pour למלחמה; ce mot peut être pris aussi adverbialement. ונזכרתם *Vous serez rememorés.* Cette idée matérielle de se rappeler au souvenir de Dieu, à l'aide du son de la trompette, est adaptée à l'état intellectuel des anciens Hébreux. (Voy. Exode, ch. 28, v. 29). ונושעתם Racine ישע *secourir*, délivrer, *Niphâl.*

10. שמחתכם Sam. שמחתם—שמחתיכם *Votre joie*; exemples, la dédicace du temple de Salomon, II Paral., v. 12, 13, et aussi du temple d'Esdras (ch. 3, v. 10). מועדיכם *Vos fêtes*; voy. Lévit., ch. 23. ראשי חדשכם *Les commencemens de vos mois.* On y faisait des sacrifices, Nomb., ch. 28, v. 11, mais ce n'étaient pas des solennités proprement dites, des jours de repos. D'après le Talmud il est défendu, et d'après le Pentateuque il est ordonné de jouer d'un instrument aux jours solennels. A la fin de ce verset le Samaritain a וידבר ה׳ אל משה רב לכם שבת בהר הזה; viennent ensuite les versets 7 et 8 du ch. 1 du Deutéronome, avec ces changemens dans les versets 7 et 8: au lieu de ראה on lit ראו—au lieu de נשבעתי—נשבע ה׳—au lieu de

CH. X. 1. L'Éternel parla à Mosché en disant:

2. Fais-toi deux 'hatsotsroth (trompettes) d'argent; tu les feras massifs; ils te serviront pour la convocation de la réunion et pour le départ des camps.

3. Quand on sonnera avec elles toute la réunion s'assemblera vers toi, à l'entrée de la tente d'assignation;

4. Et quand on sonnera d'une seule, les nassi, chefs des milliers d'Israel, s'assembleront vers toi.

5. Vous sonnerez un terouah, les camps établis à l'orient partiront.

6. Vous sonnerez pour la seconde fois un terouah, les camps établis vers le midi partiront. A leur départ on sonnera un terouah.

7. Et quand on convoquera l'assemblée, vous sonne-

delsohn rend ce mot littéralement par ſtoßen, *pousser* dans la trompette, exprimé par תקיעה *tequia*; la secoode manière est תרועה Voir Lévitique, *loco citato*. ראשי אלפי ישראל Les nassi étaient des chefs chiliarqoes, dont il est qoestion dans l'Exode (ch. 18, v. 21).

5. תרועה *Terouah*. Septante σημασίαν, *signalement*. Ouoklousse יבבתא Mendelsohn dit Lärm, *bruit*, *alarme*. ותקעתם תרועה Selon Iar'hi, d'après le Siphri, chaque son consistait en trois coops *tequia*, *terouah*, *tequiah*, תקיעה תרועה תקיעה.

6. תימנה *Au sud*. Le triphylle réoubéniqoe: Reoobene, Schimooe, Gad. Le Sam. dit צפונה *au nord*. Dans les Septaote on lit qu'on sonoait, pour les deux autres triphylles, le troisième coop poor l'occident; et le qoatrième pour le nord. Cela est vraisemblable; mais il o'en est question ni dans le texte hébreo, ni dans le texte samaritain. Leclerc remarque qo'il est siogulier de voir ci-dessus, ch. 3, le texte répéter inutilemeot douze fois la même chose, et omettre ici un renseignemeot nécessaire. תימנה Sam. צפונה

7. ובהקהיל Sam. תתקעו ולא תריעו—בהקהל *Vous pousserez* dans la trompette, mais voos ne donnerez pas de soo *bruyant*. La différence est ici

י 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 2 עֲשֵׂה לְךָ
שְׁתֵּי חֲצוֹצְרֹת כֶּסֶף מִקְשָׁה תַּעֲשֶׂה אֹתָם וְהָיוּ לְךָ לְמִקְרָא
הָעֵדָה וּלְמַסַּע אֶת־הַמַּחֲנוֹת׃ 3 וְתָקְעוּ בָּהֵן וְנוֹעֲדוּ
אֵלֶיךָ כָּל־הָעֵדָה אֶל־פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד׃ 4 וְאִם־
בְּאַחַת יִתְקָעוּ וְנוֹעֲדוּ אֵלֶיךָ הַנְּשִׂיאִים רָאשֵׁי אַלְפֵי יִשְׂרָאֵל׃
5 וּתְקַעְתֶּם תְּרוּעָה וְנָסְעוּ הַמַּחֲנוֹת הַחֹנִים קֵדְמָה׃
6 וּתְקַעְתֶּם תְּרוּעָה שֵׁנִית וְנָסְעוּ הַמַּחֲנוֹת הַחֹנִים
תֵּימָנָה תְּרוּעָה יִתְקְעוּ לְמַסְעֵיהֶם׃ 7 וּבְהַקְהִיל אֶת־

CH. X. 1. וידבר *Il dit.* Ces mots, placés en tête d'une ordonnance sur les trompettes et les fanfares, montrent avec évidence que cette locution n'est qu'une formule.

2. חצצרת *'Hatsotsroth, trompettes ;* elles étaient en métal ; elles différaient en cela du *schofar* , qui , à ce qui a été dit (Lévit., ch. 25, v. 9), était en corne; d'où en grec *κερατίνη*. Selon Josèphe (Antiq., liv. XI, ch. 12, § 6), la trompette avait presque une coudée de longueur; l'embouchure était étroite, un peu plus épaisse qu'un roseau , ayant suffisamment d'ouverture pour permettre à la bouche d'aspirer, se terminant en pavillon, comme les salpixes (trompette guerrière). חצוצר *Faire un rappel*, ordinairement par la trompette. On dérive ce mot ainsi que חצוצרה de צר *étroit* , à raison de son embouchure. Il est plus probable que le mot imite le son de l'instrument, et que c'est une onomatopée. Onklousse et Ben Ouziel ont חצוצרן en style talmudique חצוצרתא les Sept. *σάλπιγγας* ; la version syriaque, le Samaritain , l'arabe de Saadias ont בוקא *bouka* ; d'où est dérivé le *βουκάνη* des Grecs, et le *buccina* des Latins. En chaldéen בוקא est le nom que porte l'os de la cuisse. אתם Pour אתן ; dans le verset suivant on trouve le féminin בהן—מקשה Voy. Exode, ch. 25, v. 18. ולמסע—ולמקרא Noms au lieu des infinitifs לקרא — ולהסיע . –

3. בהן *Dans elles*, dans les deux. Les Romains, dans les premiers temps, se réunissaient dans leurs assemblées par centuries , au son de la trompette : *centuriata* (comitia) *per cornicineum* (Auln-Gelle, liv. XV, ch. 27). אל פתח *A l'entrée*. Onkl. לתרע Le mot תרע signifie en chaldéen *briser*; d'où aussi *ouverture*, *porte*.

4. באחת Sous-entendu חצוצרה avec une *trompette*. תקע—יתקעו Exprime non seulement l'action de sonner , mais de sonner d'une certaine manière. Men–

les enfans d'Israel partaient ensuite, et l'endroit où le nuage s'arrêtait, là campaient les enfans d'Israel.

18. Au commandement de l'Éternel les enfans d'Israel partaient, et au commandement de l'Éternel ils campaient; aussi long-temps que le nuage s'arrêtait sur l'habitacle, ils campaient;

19. Et lorsque le nuage s'arrêtait long-temps sur l'habitacle, les enfans d'Israel gardaient l'observance de l'Éternel, et ne partaient pas.

20. Quelquefois le nuage restait des jours peu nombreux sur l'habitacle; au commandement de l'Éternel ils campaient, et au commandement de l'Éternel ils partaient.

21. Quelquefois le nuage restait du soir au matin; quand le nuage se levait au matin, ils partaient; ou bien il restait un jour et une nuit; quand le nuage s'élevait, ils partaient.

22. Ou bien deux jours, ou un mois, ou une année entière; quand le nuage se prolongeait sur l'habitacle pour y demeurer, les enfans d'Israel campaient, et ne partaient pas; et lors de son élévation ils partaient.

23. Au commandement de l'Éternel ils campaient, et au commandement de l'Éternel ils partaient; ils gardaient l'observance de l'Éternel, selon le commandement de l'Éternel par Mosché.

23. על פי ה' *D'après l'ordre de l'Éternel.* Cette observation est répétée trois fois dans ce même verset, après l'avoir été deux fois plus haut. Cela montre l'extrême importance que l'écrivain sacré attache à ce qu'on sache que tous les mouvemens des Israélites s'exécutaient selon la volonté divine, et l'obéissance du peuple à cette volonté, en quelque temps qu'elle se manifestât. Cependant les exemples de mauvais vouloir ne sont pas rares dans l'histoire du peuple hébreu.

וּבִמְקוֹם אֲשֶׁר יִשְׁכָּן־שָׁם הֶעָנָן שָׁם יַחֲנוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃
18 עַל־פִּי יְהוָה יִסְעוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְעַל־פִּי יְהוָה יַחֲנוּ
כָּל־יְמֵי אֲשֶׁר יִשְׁכֹּן הֶעָנָן עַל־הַמִּשְׁכָּן יַחֲנוּ׃ 19
וּבְהַאֲרִיךְ הֶעָנָן עַל־הַמִּשְׁכָּן יָמִים רַבִּים וְשָׁמְרוּ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל
אֶת־מִשְׁמֶרֶת יְהוָה וְלֹא יִסָּעוּ׃ 20 וְיֵשׁ אֲשֶׁר יִהְיֶה
הֶעָנָן יָמִים מִסְפָּר עַל־הַמִּשְׁכָּן עַל־פִּי יְהוָה יַחֲנוּ וְעַל־פִּי
יְהוָה יִסָּעוּ׃ 21 וְיֵשׁ אֲשֶׁר יִהְיֶה הֶעָנָן מֵעֶרֶב עַד־
בֹּקֶר וְנַעֲלָה הֶעָנָן בַּבֹּקֶר וְנָסָעוּ אוֹ יוֹמָם וָלַיְלָה וְנַעֲלָה
הֶעָנָן וְנָסָעוּ׃ 22 אוֹ־יֹמַיִם אוֹ־חֹדֶשׁ אוֹ־יָמִים בְּהַאֲרִיךְ
הֶעָנָן עַל־הַמִּשְׁכָּן לִשְׁכֹּן עָלָיו יַחֲנוּ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל וְלֹא יִסָּעוּ
וּבְהֵעָלֹתוֹ יִסָּעוּ׃ 23 עַל־פִּי יְהוָה יַחֲנוּ וְעַל־פִּי יְהוָה
יִסָּעוּ אֶת־מִשְׁמֶרֶת יְהוָה שָׁמָרוּ עַל־פִּי יְהוָה בְּיַד־
מֹשֶׁה׃ פ

primeut le mot יומם *jour;* mais le Samaritain, Ounklonsse et la version arabe d'Erpenius sont d'accord avec le texte hébreu.

17. העלות Racine עלה *lever;* infinitif du *Hiphil*, réfléchi, *s'élever.* ואחרי Le ו de ce mot est redondant, comme II. Sam. ch. 13, v. 20.

18. כל ימי Construit, au lieu de l'absolu ימים ce qui se rencontre quelquefois.

19. ובהאריך De ארך *long*, *être long*, du *Hiphil; en se prolongeant.* L'écrivain parle d'abord en général, et ensuite, depuis le verset 21, et au verset 22, sa pensée est expliquée.

20. ימים מספר — מספר *Nombre*, de ספר *chiffrer*, *nombrer*, des jours qu'on peut compter, peu nombreux; selon Ben Ouziel *sept jours.* מספר Sam. במספר

21. נעלה Du *Niphal*, *était élevé*, s'élevait.

22. ימים *Année entière* (Lévit., ch. 25, v. 29). Ounkl. עדן בעדן *un temps quelconque.* Ces mots או ימים ne sont pas dans les Septante, ni dans six manuscrits hébreux.

levés et des (herbes) amères.

12. Ils n'en laisseront pas jusqu'au matin; ils n'en briseront pas un os; ils le feront selon tous les statuts du pessa'h.

13. Mais l'homme qui, étant pur, et n'étant pas en voyage, s'abstiendrait de faire le pessa'h, cette personne sera retranchée du milieu de ses peuples, car elle n'a pas offert l'offrande de l'Éternel en son temps; qu'il porte son péché cet homme-là.

14. Et s'il demeure avec vous un étranger, et qu'il fasse le pessa'h de l'Éternel, qu'il fasse selon le statut du pessa'h et selon sa prescription. Il y aura un seul statut pour vous, comme pour l'étranger et l'indigène au pays.

15. Le jour où l'habitacle fut dressé, le nuage couvrit l'habitacle de la tente d'assignation, et le soir il fut sur l'habitacle comme un aspect de feu, jusqu'au matin.

16. C'est ainsi qu'il fut constamment; le nuage le couvrait (le jour), et l'aspect du feu la nuit.

17. Et lorsque le nuage s'élevait de dessus la tente,

ou du second. Mendelsohn pense qu'il est question du second. וכמשפטו Sam. וכמשפטיו.

15. וביום *Au jour.* Répétitiou de ce qu'on lit dans l'Exode, ch. 13, v. 21, et ch. 40, v. 36. הקים Racine קום iufinitif du *Hiphil*; Sam. הוקם infinitif du *Hophal*; construction analogue, ביום להמית את גדליהו Jérémie, ch. 41, v. 4. לאהל העדת *Sur la tente du témoignage*, et non sur tout l'habitacle; c'est ce qu'indique l'accent touique placé sur משכן dont ces deux mots sont l'explication. Ben Ouziel dit: le jour il était sur la tente d'assignation (saint des saints). et le soir sur l'habitacle (le saint). יהיה Et les mots יחנו—יסעו—יכסנו sont du futur au lieu du présent, pour exprimer uue action habituelle ou qui dure quelque temps.

16. יכסנו Après ce mot les Septante, le syriaque, Saadias et la Vulgate, ex-

מַצּוֹת וּמְרֹרִים יֹאכְלֻהוּ׃ 12 לֹא־יַשְׁאִירוּ מִמֶּנּוּ עַד־
בֹּקֶר וְעֶצֶם לֹא יִשְׁבְּרוּ־בוֹ כְּכָל־חֻקַּת הַפֶּסַח יַעֲשׂוּ אֹתוֹ׃
13 וְהָאִישׁ אֲשֶׁר־הוּא טָהוֹר וּבְדֶרֶךְ לֹא־הָיָה וְחָדַל
לַעֲשׂוֹת הַפֶּסַח וְנִכְרְתָה הַנֶּפֶשׁ הַהִוא מֵעַמֶּיהָ כִּי ׀ קָרְבַּן
יְהוָה לֹא הִקְרִיב בְּמֹעֲדוֹ חֶטְאוֹ יִשָּׂא הָאִישׁ הַהוּא׃
14 וְכִי־יָגוּר אִתְּכֶם גֵּר וְעָשָׂה פֶסַח לַיהוָה כְּחֻקַּת הַפֶּסַח
וּכְמִשְׁפָּטוֹ כֵּן יַעֲשֶׂה חֻקָּה אַחַת יִהְיֶה לָכֶם וְלַגֵּר וּלְאֶזְרַח
הָאָרֶץ׃ ס רביעי 15 וּבְיוֹם הָקִים אֶת־
הַמִּשְׁכָּן כִּסָּה הֶעָנָן אֶת־הַמִּשְׁכָּן לְאֹהֶל הָעֵדֻת וּבָעֶרֶב יִהְיֶה
עַל־הַמִּשְׁכָּן כְּמַרְאֵה־אֵשׁ עַד־בֹּקֶר׃ 16 כֵּן יִהְיֶה
תָמִיד הֶעָנָן יְכַסֶּנּוּ וּמַרְאֵה־אֵשׁ לָיְלָה׃ 17 וּלְפִי
הֵעָלוֹת הֶעָנָן מֵעַל הָאֹהֶל וְאַחֲרֵי כֵן יִסְעוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל

veuille faire. L'hébreu a peu de temps verbaux, et les trois temps principaux sont employés dans différentes acceptions.

11. בחדש השני *Dans le second mois;* on voit ici l'exemple d'une fête transportée d'un mois dans un autre, selon l'exigence du temps.

12. ככל חקת *Selon tous les statuts*. D'après le Talmud, dans ce second *pessa'h* (פסח שני) on ne détruit pas ce qui est fermenté (חמץ), comme au premier.

13. והאיש Sam. ואיש — ובדרך Aben Esra compare le ו de ce mot à celui de ומכה אביו ואמו Exode, ch. 21, v. 15; non pas, comme l'observe très-bien le באור pour considérer ce ו comme conjonction disjonctive semblable à celui de ואמו qui signifie או אמו *ou sa mère*, mais pour fixer la prononciation du mot ובדרך qui doit être comme s'il y avait אובדרך *oubderech*, de même que dans le mot ומכה *oumakè* cité; voulant dire par là que le ו conjonctif, devant une lettre accompagnée du *scheva*, ou devant une des lettres בומ"ף a un *schourck* (וּ) au lieu d'un scheva, dont il est ordinairement accompagné. ונכרתה *Elle sera retranchée*. On ne sait si par cette excision il s'agit de la peine capitale, de l'exil, ou d'une punition divine. Mais il est probable qu'on menace le coupable de mourir sans postérité; menace terrible en Orient.

14. גר Voir Exode, ch. 12, v. 48. On ne sait s'il s'agit du premier *pessa'h*

statuts et toutes ses prescriptions.

4. Mosché dit aux enfans d'Israel de faire le pessa'h (pâque).

5. Ils firent le pessa'h le quatorzième jour du mois, entre les soirs, au désert de Sinaï; selon tout ce que l'Éternel avait ordonné à Mosché, ainsi firent les enfans d'Israel.

6. Il y eut des hommes qui s'étaient rendus impurs par un cadavre humain, et qui ne purent pas faire le pessa'h ce jour-là. Ils se présentèrent en ce jour devant Mosché et devant Aharone.

7. Ces hommes lui dirent : nous sommes impurs par un cadavre humain ; pourquoi serons-nous frustrés, en n'offrant pas l'offrande de l'Éternel, en son temps, au milieu des enfans d'Israel ?

8. Mosché leur dit : attendez, et j'apprendrai ce que l'Éternel ordonnera au sujet de vous.

9. L'Éternel parla à Mosché, savoir :

10. Parle aux enfans d'Israel en disant : un homme quelconque qui sera impur par un cadavre, ou qui sera en voyage lointain, parmi vous ou dans vos générations, et voudrait faire le pessa'h à l'Éternel ;

11. Qu'ils le fassent au second mois, le quatorzième jour, entre les soirs; ils le mangeront avec des pains non

10. בדרך רחוקה *Un voyage éloigné*. Le ה de רחוקה est surmonté du signe ° pour indiquer, dit Iar'hi, qu'il ne s'agit pas précisément d'un éloignement réel, mais même d'une absence au moment où l'on égorge l'agneau pascal. Il y a à ce sujet une discussion talmudique (Pessa'hime, fol. 53). ועשה *Et qu'il*

כְּכָל־חֻקֹּתָיו וּכְכָל־מִשְׁפָּטָיו תַּעֲשׂוּ אֹתוֹ ׃ 4 וַיְדַבֵּר
מֹשֶׁה אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לַעֲשֹׂת הַפָּסַח ׃ 5 וַיַּעֲשׂוּ
אֶת־הַפֶּסַח בָּרִאשׁוֹן בְּאַרְבָּעָה עָשָׂר יוֹם לַחֹדֶשׁ בֵּין
הָעַרְבַּיִם בְּמִדְבַּר סִינָי כְּכֹל אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָֹה אֶת־מֹשֶׁה
כֵּן עָשׂוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל ׃ 6 וַיְהִי אֲנָשִׁים אֲשֶׁר הָיוּ
טְמֵאִים לְנֶפֶשׁ אָדָם וְלֹא־יָכְלוּ לַעֲשֹׂת־הַפֶּסַח בַּיּוֹם הַהוּא
וַיִּקְרְבוּ לִפְנֵי מֹשֶׁה וְלִפְנֵי אַהֲרֹן בַּיּוֹם הַהוּא ׃ 7 וַיֹּאמְרוּ
הָאֲנָשִׁים הָהֵמָּה אֵלָיו אֲנַחְנוּ טְמֵאִים לְנֶפֶשׁ אָדָם לָמָּה
נִגָּרַע לְבִלְתִּי הַקְרִיב אֶת־קָרְבַּן יְהוָֹה בְּמֹעֲדוֹ בְּתוֹךְ בְּנֵי
יִשְׂרָאֵל ׃ 8 וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם מֹשֶׁה עִמְדוּ וְאֶשְׁמְעָה מַה־
יְצַוֶּה יְהוָֹה לָכֶם ׃

פ

9 וַיְדַבֵּר יְהוָֹה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר ׃ 10 דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי
יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר אִישׁ אִישׁ כִּי־יִהְיֶה טָמֵא ׀ לָנֶפֶשׁ אוֹ בְדֶרֶךְ
רְחֹקָה לָכֶם אוֹ לְדֹרֹתֵיכֶם וְעָשָׂה פֶסַח לַיהוָֹה ׃ 11
בַּחֹדֶשׁ הַשֵּׁנִי בְּאַרְבָּעָה עָשָׂר יוֹם בֵּין הָעַרְבַּיִם יַעֲשׂוּ אֹתוֹ עַל־

sion. Le Talmud attribue cette absence de la circoncision au séjour des Israélites dans le désert.

6. ויהי *Il était.* Sam. ויהיו Sept. id. טמאים *Impurs.* Le Talmud dit que c'étaient ceux qui portaient la bière de Joseph, et, selon d'autres, c'étaient Mischael et Eltsaphane, qui ont porté les cadavres de Nadab et Abihou. Mais Aben Esra remarque que dans une armée comme celle des Israélites, il devait en mourir chaque jour. ויהי Sam. ויהיו

7. ההמה Sam. אליו—ההם *A lui*, à Mosché. Dans le verset précédent il est dit qu'ils se sont adressés aux deux frères. נגרע Racine גרע *diminuer*, être moindre; futur du *Niphal.* Voy. *infrà*, ch. 19, v. 16.

8. עמדו Selon Aben Esra, *restez debout* à l'entrée de la tente ; mais Ounkl. אוריכו *attendez*, et c'est ainsi que traduit aussi Mendelsohn לכם Ounkl. על דילכון *au sujet de vous.*

9. לאמר Le syriaque et l'arabe expriment à la suite de ce mot אליהם *à eux.*

dans la tente d'assignation, devant Aharone et devant ses fils; comme l'Éternel avait ordonné à Mosché au sujet des lévites, ainsi leur firent-ils.

23. L'Éternel parla à Mosché, savoir :

24. Voilà ce qui regarde les lévites, de l'âge de vingt-cinq ans et au-dessus : il (le lévite) viendra pour faire le service du temple, au service de la tente d'assignation;

25. Mais depuis l'âge de cinquante ans, il se retirera du service de la cohorte, et ne servira plus.

26. Il assistera ses frères dans la tente d'assignation pour monter la garde, mais de service il n'en fera plus; ainsi tu agiras avec les lévites dans leurs charges.

Ch. IX. 1. L'Éternel parla à Mosché au désert de Sinaï, la seconde année de leur sortie d'Égypte, le premier mois, savoir :

2. Que les enfans d'Israel fassent le pessa'h en son temps;

3. Le quatorzième jour dans ce mois, entre les soirs, vous le ferez en son temps, vous le ferez selon tous ses

à l'évéuement qui suit (v. 6), ce qui est une nouvelle preuve que le Pentateuque est uue collection de divers documeus détachés, et ensuite réunis. במועדו Sam. במועדיו de même au verset suivant et aux versets 7, 13.

3. בארבעה עשר *Le quatorzième*. Voir Lévit., ch. 23, v. 5. תעשו Sam. יעשו la seconde fois il y a ויעשו comme daus le texte hébreu.

5. ויעשו *Il firent*. C'est le seul *pessa'h* (la pâque) que les Israélites aient célébré dans le désert. Il est à remarquer que pendant tout le temps que Mosché a été avec les Israélites on a célébré deux solennités pascales, et aucune circonci–

אַהֲרֹן וְלִפְנֵי בָנָיו כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה עַל־
הַלְוִיִּם כֵּן עָשׂוּ לָהֶם׃ ס 23 וַיְדַבֵּר יְהוָה
אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 24 זֹאת אֲשֶׁר לַלְוִיִּם מִבֶּן חָמֵשׁ
וְעֶשְׂרִים שָׁנָה וָמַעְלָה יָבוֹא לִצְבֹא צָבָא בַּעֲבֹדַת אֹהֶל
מוֹעֵד׃ 25 וּמִבֶּן חֲמִשִּׁים שָׁנָה יָשׁוּב מִצְּבָא הָעֲבֹדָה
וְלֹא יַעֲבֹד עוֹד׃ 26 וְשֵׁרֵת אֶת־אֶחָיו בְּאֹהֶל מוֹעֵד
לִשְׁמֹר מִשְׁמֶרֶת וַעֲבֹדָה לֹא יַעֲבֹד כָּכָה תַּעֲשֶׂה לַלְוִיִּם
בְּמִשְׁמְרֹתָם׃ פ שלישי
ט 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה בְמִדְבַּר־סִינַי בַּשָּׁנָה הַשֵּׁנִית
לְצֵאתָם מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם בַּחֹדֶשׁ הָרִאשׁוֹן לֵאמֹר׃ 2
וְיַעֲשׂוּ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל אֶת־הַפָּסַח בְּמוֹעֲדוֹ׃ 3 בְּאַרְבָּעָה
עָשָׂר־יוֹם בַּחֹדֶשׁ הַזֶּה בֵּין הָעַרְבַּיִם תַּעֲשׂוּ אֹתוֹ בְּמֹעֲדוֹ

rapportent au mot לקחתי *j'ai pris*, suivant ; je les ai pris pour remplacer des aînés. כל *Tout*, suppl. איש *tout homme*. מבני Sam. בבני

19. ולכפר Selon Leclerc, pour préserver les Israélites ; voy. une expression analogue, *infrà*, ch. 25, v. 13.

24. זאת *Telle*, sous-entendu העבודה *le service* ; dans ces cas l'hébreu emploie le féminin, comme le latin et le grec emploient le neutre. מבן *De l'âge* de vingt-cinq ans ; voy. ci-dessus, ch. 4, v. 1, où il est question de trente ans. Pour faire disparaître cette différence, Iar'hi dit que de vingt-cinq à trente ans les lévites apprenaient ; d'où il conclut : tout disciple qui dans cinq ans ne donne pas un bon signe, n'en donnera jamais. לצבא צבא—צבא Signifie *faire le service militaire*, et signifie aussi *faire le service du temple* ; voy. ci-dessus, ch. 4, v. 3.

26. ושרת Pour ושרת à cause du ר qui ne prend pas de dagnesch ; שרת *assister*, servir quelqu'un.

Ch. IX. 1. בחדש הראשון *Dans le premier mois* ; par conséquent un mois avant le recensement (voy. ci-dessus, ch. 1, v. 1) ; et Vater remarque avec raison que dans une collection de documens il n'est pas nécessaire d'observer l'ordre des temps.

2. ויעשו *Qu'ils fassent*. La mention de cette ordonnance sert d'explication

ses fils, et tu les tournoieras, un tournoiement à l'Éternel.

14. Tu sépareras les lévites du milieu des enfans d'Israel, et ils seront à moi, les lévites.

15. Après cela les lévites viendront pour desservir la tente d'assignation : tu les purifieras, et tu les tournoieras (en) tournoiement.

16. Car donnés, donnés ils sont à moi du milieu des enfans d'Israel ; en place de tout premier-né, de tout aîné des enfans d'Israel, je les ai pris pour moi ;

17. Car à moi est tout aîné parmi les enfans d'Israel, tant des hommes que des bêtes ; au jour où j'ai frappé tout aîné au pays d'Égypte, je les ai sanctifiés à moi.

18. Et je pris les lévites en place de tout aîné parmi les enfans d'Israel.

19. Et j'ai donné en présent les lévites à Aharone et à ses fils, du milieu des enfans d'Israel, pour faire le service des enfans d'Israel dans la tente d'assignation, et pour rédimer sur les enfans d'Israel ; et il n'y aura pas sur les enfans d'Israel une plaie s'ils s'approchaient du sanctuaire.

20. Mosché, Aharone et toute la réunion des enfans d'Israel, firent aux lévites ainsi que tout ce que l'Éternel avait ordonné à Mosché touchant les lévites ; ainsi leur firent les enfans d'Israel.

21. Les lévites se purifièrent, et lavèrent leurs vêtemens. Aharone fit un tournoiement avec eux, tournoiement devant l'Éternel ; Aharone rédima sur eux pour les purifier.

22. Ensuite les lévites vinrent pour faire leur service

בָּנָיו וְהֵנַפְתָּ אֹתָם תְּנוּפָה לַיהוָה׃ 14 וְהִבְדַּלְתָּ אֶת־
הַלְוִיִּם מִתּוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְהָיוּ לִי הַלְוִיִּם׃ שני 15
וְאַחֲרֵי־כֵן יָבֹאוּ הַלְוִיִּם לַעֲבֹד אֶת־אֹהֶל מוֹעֵד וְטִהַרְתָּ
אֹתָם וְהֵנַפְתָּ אֹתָם תְּנוּפָה׃ 16 כִּי נְתֻנִים נְתֻנִים
הֵמָּה לִי מִתּוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל תַּחַת פִּטְרַת כָּל־רֶחֶם
בְּכוֹר כֹּל מִבְּנֵי יִשְׂרָאֵל לָקַחְתִּי אֹתָם לִי׃ 17 כִּי
לִי כָל־בְּכוֹר בִּבְנֵי יִשְׂרָאֵל בָּאָדָם וּבַבְּהֵמָה בְּיוֹם הַכֹּתִי
כָל־בְּכוֹר בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם הִקְדַּשְׁתִּי אֹתָם לִי׃ 18 וָאֶקַּח
אֶת־הַלְוִיִּם תַּחַת כָּל־בְּכוֹר בִּבְנֵי יִשְׂרָאֵל׃ 19 וָאֶתְּנָה
אֶת־הַלְוִיִּם נְתֻנִים ׀ לְאַהֲרֹן וּלְבָנָיו מִתּוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל
לַעֲבֹד אֶת־עֲבֹדַת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל בְּאֹהֶל מוֹעֵד וּלְכַפֵּר עַל־
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְלֹא יִהְיֶה בִּבְנֵי יִשְׂרָאֵל נֶגֶף בְּגֶשֶׁת בְּנֵי־
יִשְׂרָאֵל אֶל־הַקֹּדֶשׁ׃ 20 וַיַּעַשׂ מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן וְכָל־
עֲדַת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל לַלְוִיִּם כְּכֹל אֲשֶׁר־צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה
לַלְוִיִּם כֵּן־עָשׂוּ לָהֶם בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃ 21 וַיִּתְחַטְּאוּ
הַלְוִיִּם וַיְכַבְּסוּ בִּגְדֵיהֶם וַיָּנֶף אַהֲרֹן אֹתָם תְּנוּפָה לִפְנֵי
יְהוָה וַיְכַפֵּר עֲלֵיהֶם אַהֲרֹן לְטַהֲרָם׃ 22 וְאַחֲרֵי־
כֵן בָּאוּ הַלְוִיִּם לַעֲבֹד אֶת־עֲבֹדָתָם בְּאֹהֶל מוֹעֵד לִפְנֵי

autre pour celle de Merari. Mais le באור n'en admet qu'un, et regarde la mention des deux autres comme spécifiant le premier.

12. יסמכו *Appuieront.* Ici est le commencement de la consécration; il précède le tournoiement.

15. והנפת Répétition fréquente dans le Pentateuque, לעבד את Le Sam. ajoute עבדת.

16. תחת כל בכור פטר רחם Sam. תחת פטרת כל רחם—הם Sam. המה פטרה—פטרת A même signification que פֶּטֶר Voy. Exode, ch. 13, v. 2. Le באור dit que les mots תחת כל פטרת *en place de tous les premiers-nés*, se

5. L'Éternel parla à Mosché, savoir :

6. Prends les lévites du milieu des enfans d'Israel, et purifie-les.

7. Ainsi tu leur feras pour les purifier : tu feras aspersion sur eux de l'eau (purifiant) du péché; qu'ils fassent passer un rasoir sur toute leur chair, qu'ils lavent leurs vêtemens, et soient purifiés.

8. Ils prendront un taureau, jeune veau, et son offrande de fine farine pétrie d'huile, et tu prendras le second taureau, jeune bœuf, pour le péché.

9. Tu feras approcher les lévites devant la tente d'assignation, et tu rassembleras toute la réunion des enfans d'Israel.

10. Tu feras approcher les lévites de l'Éternel; les enfans d'Israel appuieront leurs mains sur les lévites.

11. Aharone tournoiera les lévites, un tournoiement devant l'Éternel de la part des enfans d'Israel, et ils seront (consacrés) pour servir le service de l'Éternel.

12. Et les lévites appuieront leurs mains sur la tête des taureaux; tu exécuteras l'un (sacrifice de) péché, et l'autre holocauste à l'Éternel, pour rédimer sur les lévites.

13. Tu placeras les lévites devant Aharone et devant

9. כל עדת *Toute la réunion.* Il ne s'agit probablement que des קרואי העדה *convoqués de la réunion;* ce qui est évident par le verset qui suit.

11. והניף Aharone les faisait tourner autour de l'autel. Les lévites étaient regardés comme des dons offerts à Dieu (Exode, ch. 29. v. 24). Il est question de trois tournoiemens dans ce chapitre; selon Iar'hi, ils furent tous les trois pour les lévites, un pour la famille de Kehath, un autre pour celle de Guerschone, et un

5 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 6 קַח אֶת־הַלְוִיִּם
מִתּוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְטִהַרְתָּ אֹתָם׃ 7 וְכֹה־תַעֲשֶׂה לָהֶם
לְטַהֲרָם הַזֵּה עֲלֵיהֶם מֵי חַטָּאת וְהֶעֱבִירוּ תַעַר עַל־כָּל־
בְּשָׂרָם וְכִבְּסוּ בִגְדֵיהֶם וְהִטֶּהָרוּ׃ 8 וְלָקְחוּ פַּר בֶּן־
בָּקָר וּמִנְחָתוֹ סֹלֶת בְּלוּלָה בַשָּׁמֶן וּפַר־שֵׁנִי בֶן־בָּקָר תִּקַּח
לְחַטָּאת׃ 9 וְהִקְרַבְתָּ אֶת־הַלְוִיִּם לִפְנֵי אֹהֶל מוֹעֵד
וְהִקְהַלְתָּ אֶת־כָּל־עֲדַת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃ 10 וְהִקְרַבְתָּ
אֶת־הַלְוִיִּם לִפְנֵי יְהוָה וְסָמְכוּ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל אֶת־יְדֵיהֶם
עַל־הַלְוִיִּם׃ 11 וְהֵנִיף אַהֲרֹן אֶת־הַלְוִיִּם תְּנוּפָה לִפְנֵי
יְהוָה מֵאֵת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְהָיוּ לַעֲבֹד אֶת־עֲבֹדַת יְהוָה׃
12 וְהַלְוִיִּם יִסְמְכוּ אֶת־יְדֵיהֶם עַל רֹאשׁ הַפָּרִים וַעֲשֵׂה
אֶת־הָאֶחָד חַטָּאת וְאֶת־הָאֶחָד עֹלָה לַיהוָה לְכַפֵּר עַל־
הַלְוִיִּם׃ 13 וְהַעֲמַדְתָּ אֶת־הַלְוִיִּם לִפְנֵי אַהֲרֹן וְלִפְנֵי

7. **הזה** Racine **נזה** *asperger*, du *Hiphil* à l'infinitif. **מי חטאת** *Les eaux du péché*. On n'en a pas encore parlé. On croit que ce sont les eaux dont il est question plus loin (ch. 19, v. 9). **והעבירו** Racine **עבר** avec le vaw conversif du passé en futur; le **באור** remarque que si c'était un impératif à la troisième personne plurielle, le **ה** serait ponctué du *pata'h*. **תער** *Rasoir*, voy. ci-dessus, ch. 6, v. 5. C'est un usage emprunté aux prêtres égyptiens. Voici ce qu'en dit Hérodote, liv. II, ch. 37. *Les prêtres se rasent tout le corps, tous les trois jours, afin qu'il ne s'engendre ni vermine ni aucune autre ordure sur des hommes qui servent les dieux.* **והטהרו** Pour **והתטהרו** du *Hithpael*, et le ségol du **ט** est motivé par le kametz du **ח** comme **הַשָּׂעִיר הַחַי** Lévit., ch. 16, v. 20; c'est ici un passé changé en futur; selon Aben Esra, *ils se purifieront ensuite avec l'eau du péché*; mais d'après Mendelsohn **והטהרו** se rapporte à tout ce qui précède; ils seront purs après avoir fait tout ce qui est mentionné dans ce verset.

8. **בשמן** *Avec de l'huile*. Il manque ici **לעולה** *pour holocauste*, voy. v. 12, ce mot ne se trouve pas non plus dans le Samaritain ni dans les versions. **ומנחתו** Voy. ch. 28, v. 12.

quatre veaux, soixante béliers, soixante boucs, soixante agneaux d'un an. Telle fut la dédicace de l'autel après son oignement.

89. Et lorsque Mosché venait à la tente d'assignation pour lui parler, il entendit la voix s'entretenant avec lui de dessus le couvercle qui (était) sur la caisse du témoignage, d'entre les deux chroubime (chérubins), et il lui parlait.

Ch. VIII. 1. L'Éternel parla à Mosché, savoir :

2. Parle à Aharone, et dis-lui : quand tu allumeras les lampes, que ces sept lampes éclairent vers la face du candélabre.

3. Aharone fit ainsi ; il fit éclairer les lampes vers le devant du candélabre, comme l'Éternel avait ordonné à Mosché.

4. Et telle fut la construction du candélabre : d'or massif jusqu'à sa base, jusqu'à ses fleurs il était massif; comme le modèle que l'Éternel avait montré à Mosché, ainsi il fit le candélabre.

tement en face. Le sens de ce passage n'est pas entièrement clair; les lumières du candélabre devaient éclairer devant lui. Le candélabre était probablement placé parallèlement à la porte ou à la face orientale du temple; selon Iar'hi, les trois branches de l'orient et les trois de l'occident tournaient leurs lumières vers la branche du milieu. On peut aussi traduire : *que les sept lampes éclairent ce qui fait face au candélabre*, ou la partie qui est vis-à-vis de lui.

4. מקשה Voir Exode, ch. 25, v. 31. עד ירכה עד פרחה Sam. עד ירכיה עד פרחיה au pluriel. ירך *Côté*, Exode, ch. 40, v. 22, 24. פרח *Fleur*, ornement du candélabre; tout fut massif, depuis la base jusqu'aux moindres ornemens.

שָׁנָה שִׁשִּׁים זֹאת חֲנֻכַּת הַמִּזְבֵּחַ אַחֲרֵי הִמָּשַׁח אֹתוֹ׃
89 וּבְבֹא מֹשֶׁה אֶל־אֹהֶל מוֹעֵד לְדַבֵּר אִתּוֹ וַיִּשְׁמַע אֶת־
הַקּוֹל מִדַּבֵּר אֵלָיו מֵעַל הַכַּפֹּרֶת אֲשֶׁר עַל־אֲרֹן הָעֵדֻת
מִבֵּין שְׁנֵי הַכְּרֻבִים וַיְדַבֵּר אֵלָיו׃ פ

ח 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 2 דַּבֵּר אֶל־
אַהֲרֹן וְאָמַרְתָּ אֵלָיו בְּהַעֲלֹתְךָ אֶת־הַנֵּרֹת אֶל־מוּל פְּנֵי
הַמְּנוֹרָה יָאִירוּ שִׁבְעַת הַנֵּרוֹת׃ 3 וַיַּעַשׂ כֵּן אַהֲרֹן
אֶל־מוּל פְּנֵי הַמְּנוֹרָה הֶעֱלָה נֵרֹתֶיהָ כַּאֲשֶׁר צִוָּה
יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה׃ 4 וְזֶה מַעֲשֵׂה הַמְּנֹרָה מִקְשָׁה זָהָב
עַד־יְרֵכָהּ עַד־פִּרְחָהּ מִקְשָׁה הִוא כַּמַּרְאֶה אֲשֶׁר הֶרְאָה יְהוָה
אֶת־מֹשֶׁה כֵּן עָשָׂה אֶת־הַמְּנֹרָה׃ פ

le produit des dons pour le temple s'est élevé à 87,730 sicles en or (Exode, ch. 38, v. 24), un peu moins d'un septième par homme. Les nassi ont donné chacun 10 sicles, le rapport est 70 à 1.

89. אתו *Avec lui.* Le régime indirect du verbe דבר *parler*, n'est pas exprimé. D'où Vater soupçonne qu'il y a ici une lacune; il est d'ailleurs évident que *Dieu* est le mot omis. מדבר Pour מתדבר participe passé du *Hithpael.* Voir le באור — וישמע את הקול *Il entendit la voix.* Leclerc cite ici trois vers remarquables de l'*Hippolyte* d'Euripide; le poëte le fait parler ainsi, en s'adressant à Diane :

Μόνῳ γάρ ἐστι τοῦτ' ἐμοὶ γέρας βροτῶν,
Σοὶ καὶ ξύνειμι, καὶ λόγοις ἀμείβομαι,
Κλύων μὲν αὐδὴν, ὄμμα δ' οὐχ ὁρῶν τόσον.

Car à moi seul est cet honneur entre tous les mortels; avec toi je converse et échange de paroles, entendant la voix, mais ne voyant pas ta face.

Ch. VIII. 2. בהעלתך Voy. Exode, ch. 25, v. 37. אל מול Deux prépositions, assez fréquemment jointes ensemble; la différence entre ces deux prépositions est que אל marque une direction vers un endroit, et מול plus direc-

82. Un jeune bouc pour le péché ;

83. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an ; voilà l'offrande d'A'hira, fils d'Einone.

84. Telle fut la dédicace de l'autel, au jour de son oignement par les nassi d'Israel : douze vases d'argent, douze bassins d'argent, douze cuillères en or ;

85. Chaque vase d'argent de cent trente (sicles), et chaque bassin de soixante-dix ; tout l'argent des vaisseaux fut deux mille quatre cents (sicles), au poids du sanctuaire ;

86. Douze cuillères d'or remplies d'encens ; chaque cuillère de dix (sicles), au poids du sanctuaire ; tout l'or des cuillères cent vingt (sicles).

87. Tous les bestiaux pour l'holocauste (étaient) douze veaux, douze béliers, douze agneaux d'un an avec leur sacrifice de gâteaux, et douze jeunes boucs pour le péché ;

88. Et tous les bestiaux du sacrifice pacifique, vingt-

Dans ces vingt-quatre noms propres on trouve dix fois le mot אל *Dieu*, et trois fois son synonyme שדי *tout-puissant*. Chez les Grecs, colonie phénicienne, on trouve souvent le mot θεός ; ainsi *Théodore* correspond à נתנאל *Nathanel* ; שדי correspond au κράτος des Grecs. On trouve le mot עם *peuple*, trois fois ; ce mot correspond au λαός (*peuple*) des Grecs.

85. אלפים וארבע *Deux mille quatre cents sicles* ; évaluant le sicle à 9 grammes 29 (Exode, ch. 38, v. 29), on obtient 22 kilogrammes 272 grammes ; le produit de tous les dons pour le temple est de 301,775 sicles (Exode, ch. 38, v. 25) ainsi environ un demi-sicle par homme au dessus de vingt ans. Les dons des nassi se montent à 200 sicles par individu ; ce qui manifeste l'extrême richesse des chefs de tribus, relativement au reste de la nation ; le rapport est de 400 à 1.

86. עשרים ומאה 120 sicles font 1 kilogramme 114 $\frac{4}{5}$ de grammes ;

שְׂעִיר־עִזִּים אֶחָד לְחַטָּאת׃ 83 וּלְזֶבַח הַשְּׁלָמִים בָּקָר שְׁנַיִם
אֵילִם חֲמִשָּׁה עַתֻּדִים חֲמִשָּׁה כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה חֲמִשָּׁה זֶה
קָרְבַּן אֲחִירַע בֶּן־עֵינָן׃ פ
84 זֹאת ׀ חֲנֻכַּת הַמִּזְבֵּחַ בְּיוֹם הִמָּשַׁח אֹתוֹ מֵאֵת נְשִׂיאֵי
יִשְׂרָאֵל קַעֲרֹת כֶּסֶף שְׁתֵּים עֶשְׂרֵה מִזְרְקֵי־כֶסֶף שְׁנֵים
עָשָׂר כַּפּוֹת זָהָב שְׁתֵּים עֶשְׂרֵה׃ 85 שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה
הַקְּעָרָה הָאַחַת כֶּסֶף וְשִׁבְעִים הַמִּזְרָק הָאֶחָד כֹּל כֶּסֶף
הַכֵּלִים אַלְפַּיִם וְאַרְבַּע־מֵאוֹת בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ׃ 86 כַּפּוֹת
זָהָב שְׁתֵּים־עֶשְׂרֵה מְלֵאֹת קְטֹרֶת עֲשָׂרָה עֲשָׂרָה הַכַּף
בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ כָּל־זְהַב הַכַּפּוֹת עֶשְׂרִים וּמֵאָה׃ מפטיר 87
כָּל־הַבָּקָר לָעֹלָה שְׁנֵים עָשָׂר פָּרִים אֵילִם שְׁנֵים־עָשָׂר
כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה שְׁנֵים עָשָׂר וּמִנְחָתָם וּשְׂעִירֵי עִזִּים שְׁנֵים
עָשָׂר לְחַטָּאת׃ 88 וְכֹל בְּקַר ׀ זֶבַח הַשְּׁלָמִים עֶשְׂרִים
וְאַרְבָּעָה פָּרִים אֵילִם שִׁשִּׁים עַתֻּדִים שִׁשִּׁים כְּבָשִׂים בְּנֵי־

83. זה קרבן *Telle est l'offrande.* Le tableau suivant représente les noms des nassi par ordre :

יהודה	Iehouda.	נחשון בן עמינדב	Na'hschone, fils d'Aminadab.
יששכר	Issachar.	נתנאל בן צוער	Nethanel, fils de Tsouar.
זבולן	Zebouloune.	אליאב בן חלן	Eliab, fils de 'Hêlone.
ראובן	Reoubene.	אליצור בן שדיאור	Elitsour, fils de Schedéour.
שמעון	Schimone.	שלמיאל בן צורישדי	Schloumiel, fils de Tsourischadaï.
גד	Gad.	אליסף בן דעואל	Eliassaph, fils de Deouêl.
אפרים	Ephraïme.	אלישמע בן עמיהוד	Elischamâ, fils d'Amihoud.
מנשה	Menasché.	גמליאל בן פדהצור	Gamliel, fils de Pdatsour.
בנימן	Biniamine.	אבידן בן גדעני	Abhidane, fils de Guidoni.
דן	Dane.	אחיעזר בן עמישדי	A'hiézer, fils d'Amischadaï.
אשר	Aschère	פגעיאל בן עכרן	Paguiêl, fils d'Ochrane.
נפתלי	Naphtali.	אחירע בן עינן	A'hira, fils d'Einone.

boucs ; cinq agneaux d'un an ; voilà l'offrande d'A'hiézer, fils d'Amischadaï.

72. Le onzième jour, le nassi des enfans d'Aschère, Paguiêl, fils d'Ochrane :

73. Son offrande, un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel, au poids du sanctuaire ; tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour le sacrifice de gâteau ;

74. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens ;

75. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste ;

76. Un jeune bouc pour le péché ;

77. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an; voilà l'offrande de Paguiêl, fils d'Ochrane.

78. Le douzième jour, le nassi des enfans de Naphtali, A'hira, fils d'Einone :

79. Son offrande, un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel, au poids du sanctuaire ; tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour l'offrande de gâteau ;

80. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens ;

81. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste ;

אֵילִם חֲמִשָּׁה עַתֻּדִים חֲמִשָּׁה כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה חֲמִשָּׁה זֶה
קָרְבַּן אֲחִיעֶזֶר בֶּן־עַמִּישַׁדָּי׃ פ
שביעי 72 בַּיּוֹם עַשְׁתֵּי עָשָׂר יוֹם נָשִׂיא לִבְנֵי אָשֵׁר
פַּגְעִיאֵל בֶּן־עָכְרָן׃ 73 קָרְבָּנוֹ קַעֲרַת־כֶּסֶף אַחַת שְׁלֹשִׁים
וּמֵאָה מִשְׁקָלָהּ מִזְרָק אֶחָד כֶּסֶף שִׁבְעִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל
הַקֹּדֶשׁ שְׁנֵיהֶם ׀ מְלֵאִים סֹלֶת בְּלוּלָה בַשֶּׁמֶן לְמִנְחָה׃
74 כַּף אַחַת עֲשָׂרָה זָהָב מְלֵאָה קְטֹרֶת׃ 75 פַּר אֶחָד
בֶּן־בָּקָר אַיִל אֶחָד כֶּבֶשׂ־אֶחָד בֶּן־שְׁנָתוֹ לְעֹלָה׃ 76
שְׂעִיר־עִזִּים אֶחָד לְחַטָּאת׃ 77 וּלְזֶבַח הַשְּׁלָמִים בָּקָר
שְׁנַיִם אֵילִם חֲמִשָּׁה עַתֻּדִים חֲמִשָּׁה כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה חֲמִשָּׁה
זֶה קָרְבַּן פַּגְעִיאֵל בֶּן־עָכְרָן׃ פ
78 בְּיוֹם שְׁנֵים עָשָׂר יוֹם נָשִׂיא לִבְנֵי נַפְתָּלִי אֲחִירַע
בֶּן־עֵינָן׃ 79 קָרְבָּנוֹ קַעֲרַת־כֶּסֶף אַחַת שְׁלֹשִׁים
וּמֵאָה מִשְׁקָלָהּ מִזְרָק אֶחָד כֶּסֶף שִׁבְעִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל
הַקֹּדֶשׁ שְׁנֵיהֶם ׀ מְלֵאִים סֹלֶת בְּלוּלָה בַשֶּׁמֶן לְמִנְחָה׃
80 כַּף אַחַת עֲשָׂרָה זָהָב מְלֵאָה קְטֹרֶת׃ 81 פַּר
אֶחָד בֶּן־בָּקָר אַיִל אֶחָד כֶּבֶשׂ־אֶחָד בֶּן־שְׁנָתוֹ לְעֹלָה׃ 82

72. ביום עשתי עשר Le mot *jour* est double ici et au v. 78. Le באור dit que c'est à cause de l'absence du ה déterminatif, car il faudrait ביום עשתי העשר mais comme le nombre est composé d'unités et de dixaines, le ה déterminatif est remplacé par יום. Cette répétition du mot יום n'existe pas dans les Septante. עשתי Signifie, selon quelques-uns, comme עשתנות *pensées*, Ps. 146, v. 4, le nombre qu'on retient dans la pensée eu égard au nombre dix, qu'on peut compter aux doigts. פגעיאל *Paguiel. Rencontre de Dieu.* עכרן *Ochrane. Confusion, malheur.*

78. אחירע *A'hira. Frère du mauvais.* עינן *Einane. Plein de sources.*

an, pour l'holocauste;

58. Un jeune bouc pour le péché;

59. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an; voilà l'offrande de Gamliel, fils de Pdatsour.

60. Le neuvième jour, le nassi des enfans de Biniamine, Abhidane, fils de Guidoni:

61. Son offrande, un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel, au poids du sanctuaire; tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour le sacrifice de gâteau;

62. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens;

63. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste;

64. Un jeune bouc pour le péché;

65. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an; voilà l'offrande d'Abhidane, fils de Guidoni.

66. Le dixième jour, le nassi des enfans de Dane, Ahiézer, fils d'Amischadaï:

67. Son offrande, un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel, au poids du sanctuaire; tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour le sacrifice de gâteau;

68. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens;

69. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste.

70. Un jeune bouc pour le péché;

71. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq

בָּקָר אַיִל אֶחָד כֶּבֶשׂ־אֶחָד בֶּן־שְׁנָתוֹ לְעֹלָה׃ 58 שְׂעִיר־
עִזִּים אֶחָד לְחַטָּאת׃ 59 וּלְזֶבַח הַשְּׁלָמִים בָּקָר שְׁנַיִם
אֵילִם חֲמִשָּׁה עַתֻּדִים חֲמִשָּׁה כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה חֲמִשָּׁה זֶה
קָרְבַּן גַּמְלִיאֵל בֶּן־פְּדָהצוּר׃ פ
60 בַּיּוֹם הַתְּשִׁיעִי נָשִׂיא לִבְנֵי בִנְיָמִן אֲבִידָן בֶּן־גִּדְעֹנִי׃
61 קָרְבָּנוֹ קַעֲרַת־כֶּסֶף אַחַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה מִשְׁקָלָהּ
מִזְרָק אֶחָד כֶּסֶף שִׁבְעִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ שְׁנֵיהֶם ׀
מְלֵאִים סֹלֶת בְּלוּלָה בַשֶּׁמֶן לְמִנְחָה׃ 62 כַּף אַחַת
עֲשָׂרָה זָהָב מְלֵאָה קְטֹרֶת׃ 63 פַּר אֶחָד בֶּן־בָּקָר
אַיִל אֶחָד כֶּבֶשׂ־אֶחָד בֶּן־שְׁנָתוֹ לְעֹלָה׃ 64 שְׂעִיר־
עִזִּים אֶחָד לְחַטָּאת׃ 65 וּלְזֶבַח הַשְּׁלָמִים בָּקָר שְׁנַיִם
אֵילִם חֲמִשָּׁה עַתֻּדִים חֲמִשָּׁה כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה חֲמִשָּׁה זֶה
קָרְבַּן אֲבִידָן בֶּן־גִּדְעֹנִי׃ פ
66 בַּיּוֹם הָעֲשִׂירִי נָשִׂיא לִבְנֵי דָן אֲחִיעֶזֶר בֶּן־עַמִּישַׁדָּי׃
67 קָרְבָּנוֹ קַעֲרַת־כֶּסֶף אַחַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה מִשְׁקָלָהּ
מִזְרָק אֶחָד כֶּסֶף שִׁבְעִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ שְׁנֵיהֶם ׀
מְלֵאִים סֹלֶת בְּלוּלָה בַשֶּׁמֶן לְמִנְחָה׃ 68 כַּף אַחַת
עֲשָׂרָה זָהָב מְלֵאָה קְטֹרֶת׃ 69 פַּר אֶחָד בֶּן־בָּקָר
אַיִל אֶחָד כֶּבֶשׂ־אֶחָד בֶּן־שְׁנָתוֹ לְעֹלָה׃ 70 שְׂעִיר־
עִזִּים אֶחָד לְחַטָּאת׃ 71 וּלְזֶבַח הַשְּׁלָמִים בָּקָר שְׁנַיִם

60. אבידן *Abidane. Mon père juge.* גדעני *Guidoni. Abatteur, coupeur d'arbres.*

66. אחיעזר *A'hièzer. Frère de celui qui sauve.* עמישדי *Amischadaï. Peuple du tout-puissant.*

44. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens;

45. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste;

46. Un jeune bouc pour le péché;

47. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an; voilà l'offrande d'Eliassaph, fils de Deouêl.

48. Le septième jour, le nassi des enfans d'Ephraïme, Elischamâ, fils d'Amihoud :

49. Son offrande, un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel, au poids du sanctuaire, tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour le sacrifice de gâteau;

50. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens;

51. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste;

52. Un jeune bouc pour le péché;

53. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an; voilà l'offrande d'Elischamâ, fils d'Amihoud.

54. Le huitième jour, le nassi des enfans de Menasché, Gamliel, fils de Pdatsour:

55. Son offrande, un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel, au poids du sanctuaire, tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour l'offrande de gâteau;

56. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens;

57. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un

אַחַת עֲשָׂרָה זָהָב מְלֵאָה קְטֹרֶת׃ 45 פַּר אֶחָד בֶּן־
בָּקָר אַיִל אֶחָד כֶּבֶשׂ־אֶחָד בֶּן־שְׁנָתוֹ לְעֹלָה׃ 46 שְׂעִיר־
עִזִּים אֶחָד לְחַטָּאת׃ 47 וּלְזֶבַח הַשְּׁלָמִים בָּקָר שְׁנַיִם
אֵילִם חֲמִשָּׁה עַתֻּדִים חֲמִשָּׁה כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה חֲמִשָּׁה זֶה
קָרְבַּן אֶלְיָסָף בֶּן־דְּעוּאֵל׃ פ
48 בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי נָשִׂיא לִבְנֵי אֶפְרָיִם אֱלִישָׁמָע בֶּן־
עַמִּיהוּד׃ 49 קָרְבָּנוֹ קַעֲרַת־כֶּסֶף אַחַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה
מִשְׁקָלָהּ מִזְרָק אֶחָד כֶּסֶף שִׁבְעִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ
שְׁנֵיהֶם ׀ מְלֵאִים סֹלֶת בְּלוּלָה בַשֶּׁמֶן לְמִנְחָה׃ 50 כַּף
אַחַת עֲשָׂרָה זָהָב מְלֵאָה קְטֹרֶת׃ 5 פַּר אֶחָד בֶּן־
בָּקָר אַיִל אֶחָד כֶּבֶשׂ־אֶחָד בֶּן־שְׁנָתוֹ לְעֹלָה׃ 52 שְׂעִיר־
עִזִּים אֶחָד לְחַטָּאת׃ 53 וּלְזֶבַח הַשְּׁלָמִים בָּקָר שְׁנַיִם
אֵילִם חֲמִשָּׁה עַתֻּדִים חֲמִשָּׁה כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה חֲמִשָּׁה זֶה
קָרְבַּן אֱלִישָׁמָע בֶּן־עַמִּיהוּד׃ פ
54 בַּיּוֹם הַשְּׁמִינִי נָשִׂיא לִבְנֵי מְנַשֶּׁה גַּמְלִיאֵל בֶּן־
פְּדָהצוּר׃ 55 קָרְבָּנוֹ קַעֲרַת־כֶּסֶף אַחַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה
מִשְׁקָלָהּ מִזְרָק אֶחָד כֶּסֶף שִׁבְעִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ
שְׁנֵיהֶם ׀ מְלֵאִים סֹלֶת בְּלוּלָה בַשֶּׁמֶן לְמִנְחָה׃ 56 כַּף
אַחַת עֲשָׂרָה זָהָב מְלֵאָה קְטֹרֶת׃ 57 פַּר אֶחָד בֶּן־

48. ביום השביעי *Le septième jour.* Quelques-uns disent, selon Aben Esra, que ce fut un sabbath ; d'autres disent que c'était le septième de la dédication. Au reste, dit-il, en douze jours consécutifs il y a nécessairement un sabbath. אלישמע *Elischamâ. Dieu a entendu.* עמיהוד *Amihoud. Peuple de Juda*, pour עמי יהודה.

54. גמליאל *Gamliel. Dieu a récompensé.* פדהצור *Pdatsour. Le rocher sauve.*

31. Son offrande un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel, au poids du sanctuaire; tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour l'offrande de gâteau;

32. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens;

33. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste;

34. Un jeune bouc pour le péché;

35. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an; voilà l'offrande d'Elitsour, fils de Schedéour.

36. Le cinquième jour, le nassi des enfans de Schimone, Schloumiel, fils de Tsourischadaï:

37. Son offrande fut un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel, au poids du sanctuaire, tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour l'offrande de gâteau;

38. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens;

39. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste.

40. Un jeune bouc pour le péché;

41. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an; voilà l'offrande de Schloumiel, fils de Tsourischadaï.

42. Le sixième jour, pour les enfans de Gad, Eliassaph, fils de Deouël:

43. Son offrande fut un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel, au poids du sanctuaire, tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour l'offrande de gâteau;

31 קָרְבָּנ֞וֹ קַֽעֲרַת־כֶּ֣סֶף אַחַ֗ת שְׁלֹשִׁ֣ים וּמֵאָה֮ מִשְׁקָלָהּ֒
מִזְרָ֣ק אֶחָ֔ד כֶּ֕סֶף שִׁבְעִ֥ים שֶׁ֖קֶל בְּשֶׁ֣קֶל הַקֹּ֑דֶשׁ שְׁנֵיהֶ֣ם ׀
מְלֵאִ֗ים סֹ֛לֶת בְּלוּלָ֥ה בַשֶּׁ֖מֶן לְמִנְחָֽה׃ 32 כַּ֥ף אַחַ֛ת עֲשָׂרָ֥ה
זָהָ֖ב מְלֵאָ֥ה קְטֹֽרֶת׃ 33 פַּ֣ר אֶחָ֞ד בֶּן־בָּקָ֗ר אַ֧יִל אֶחָ֛ד
כֶּֽבֶשׂ־אֶחָ֥ד בֶּן־שְׁנָת֖וֹ לְעֹלָֽה׃ 34 שְׂעִיר־עִזִּ֥ים אֶחָ֖ד
לְחַטָּֽאת׃ 35 וּלְזֶ֣בַח הַשְּׁלָמִים֮ בָּקָ֣ר שְׁנַיִם֒ אֵילִ֤ם חֲמִשָּׁה֙
עַתֻּדִ֣ים חֲמִשָּׁ֔ה כְּבָשִׂ֥ים בְּנֵי־שָׁנָ֖ה חֲמִשָּׁ֑ה זֶ֛ה קָרְבַּ֥ן אֱלִיצ֖וּר
בֶּן־שְׁדֵיאֽוּר׃ פ
36 בַּיּוֹם֙ הַחֲמִישִׁ֔י נָשִׂ֖יא לִבְנֵ֣י שִׁמְע֑וֹן שְׁלֻמִיאֵ֖ל בֶּן־
צוּרִישַׁדָּֽי׃ 37 קָרְבָּנ֞וֹ קַֽעֲרַת־כֶּ֣סֶף אַחַ֗ת שְׁלֹשִׁ֣ים
וּמֵאָה֮ מִשְׁקָלָהּ֒ מִזְרָ֣ק אֶחָ֔ד כֶּ֕סֶף שִׁבְעִ֥ים שֶׁ֖קֶל בְּשֶׁ֣קֶל
הַקֹּ֑דֶשׁ שְׁנֵיהֶ֣ם ׀ מְלֵאִ֗ים סֹ֛לֶת בְּלוּלָ֥ה בַשֶּׁ֖מֶן לְמִנְחָֽה׃
38 כַּ֥ף אַחַ֛ת עֲשָׂרָ֥ה זָהָ֖ב מְלֵאָ֥ה קְטֹֽרֶת׃ 39 פַּ֣ר אֶחָ֞ד
בֶּן־בָּקָ֗ר אַ֧יִל אֶחָ֛ד כֶּֽבֶשׂ־אֶחָ֥ד בֶּן־שְׁנָת֖וֹ לְעֹלָֽה׃
40 שְׂעִיר־עִזִּ֥ים אֶחָ֖ד לְחַטָּֽאת׃ 41 וּלְזֶ֣בַח הַשְּׁלָמִים֮
בָּקָ֣ר שְׁנַיִם֒ אֵילִ֤ם חֲמִשָּׁה֙ עַתֻּדִ֣ים חֲמִשָּׁ֔ה כְּבָשִׂ֥ים בְּנֵֽי־
שָׁנָ֖ה חֲמִשָּׁ֑ה זֶ֛ה קָרְבַּ֥ן שְׁלֻמִיאֵ֖ל בֶּן־צוּרִישַׁדָּֽי׃ פ
ששי 42 בַּיּוֹם֙ הַשִּׁשִּׁ֔י נָשִׂ֖יא לִבְנֵ֣י גָ֑ד אֶלְיָסָ֖ף בֶּן־
דְּעוּאֵֽל׃ 43 קָרְבָּנ֞וֹ קַֽעֲרַת־כֶּ֣סֶף אַחַ֗ת שְׁלֹשִׁים֮ וּמֵאָה֒
מִשְׁקָלָ֔הּ מִזְרָ֣ק אֶחָ֔ד כֶּ֕סֶף שִׁבְעִ֥ים שֶׁ֖קֶל בְּשֶׁ֣קֶל הַקֹּ֑דֶשׁ
שְׁנֵיהֶ֣ם ׀ מְלֵאִ֗ים סֹ֛לֶת בְּלוּלָ֥ה בַשֶּׁ֖מֶן לְמִנְחָֽה׃ 44 כַּ֥ף

37. שלמיאל *Schloumiel. Paix de Dieu.* צורישדי *Tsourischadaï. Rocher du tout-puissant.*

42. אליסף *Eliassaph. Dieu augmentera.* דעואל *Deouël. Invocation de Dieu.*

43. קרבנו Sam. וקרבנו de même au v. 55, 67, etc.

18. Le deuxième jour, Nethanel, fils de Tsouar, nassi d'Issachar, offrit :

19. Il présenta pour offrande un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel, au poids du sanctuaire, tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour l'offrande de gâteau;

20. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens;

21. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste;

22. Un jeune bouc pour le péché;

23. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an; voilà l'offrande de Nethanel, fils de Tsouar.

24. Le troisième jour, le nassi des enfans de Zebouloune, Eliab, fils de 'Hêlone :

25. Son offrande fut un vase d'argent du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel, au poids du sanctuaire, tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour l'offrande de gâteau;

26. Une cuillère d'or de dix (sicles) remplie d'encens;

27. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste;

28. Un jeune bouc pour le péché;

29. Et pour le sacrifice pacifique, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an; voilà l'offrande d'Eliab, fils de 'Hêlone.

30. Le quatrième jour, le nassi des enfans de Reoubene, Elitsour, fils de Schedéour :

18 בַּיּוֹם הַשֵּׁנִי הִקְרִיב נְתַנְאֵל בֶּן־צוּעָר נְשִׂיא יִשָּׂשכָר׃
19 הִקְרִב אֶת־קָרְבָּנוֹ קַעֲרַת־כֶּסֶף אַחַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה
מִשְׁקָלָהּ מִזְרָק אֶחָד כֶּסֶף שִׁבְעִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ
שְׁנֵיהֶם ׀ מְלֵאִים סֹלֶת בְּלוּלָה בַשֶּׁמֶן לְמִנְחָה׃ 20 כַּף
אַחַת עֲשָׂרָה זָהָב מְלֵאָה קְטֹרֶת׃ 21 פַּר אֶחָד בֶּן־בָּקָר
אַיִל אֶחָד כֶּבֶשׂ־אֶחָד בֶּן־שְׁנָתוֹ לְעֹלָה׃ 22 שְׂעִיר־עִזִּים
אֶחָד לְחַטָּאת׃ 23 וּלְזֶבַח הַשְּׁלָמִים בָּקָר שְׁנַיִם אֵילִם
חֲמִשָּׁה עַתֻּדִים חֲמִשָּׁה כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה חֲמִשָּׁה זֶה קָרְבַּן
נְתַנְאֵל בֶּן־צוּעָר׃ פ
24 בַּיּוֹם הַשְּׁלִישִׁי נָשִׂיא לִבְנֵי זְבוּלֻן אֱלִיאָב בֶּן־חֵלֹן׃
25 קָרְבָּנוֹ קַעֲרַת־כֶּסֶף אַחַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה מִשְׁקָלָהּ
מִזְרָק אֶחָד כֶּסֶף שִׁבְעִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ שְׁנֵיהֶם ׀ מְלֵאִים
סֹלֶת בְּלוּלָה בַשֶּׁמֶן לְמִנְחָה׃ 26 כַּף אַחַת עֲשָׂרָה
זָהָב מְלֵאָה קְטֹרֶת׃ 27 פַּר אֶחָד בֶּן־בָּקָר אַיִל אֶחָד
כֶּבֶשׂ־אֶחָד בֶּן־שְׁנָתוֹ לְעֹלָה׃ 28 שְׂעִיר־עִזִּים אֶחָד
לְחַטָּאת׃ 29 וּלְזֶבַח הַשְּׁלָמִים בָּקָר שְׁנַיִם אֵילִם חֲמִשָּׁה
עַתֻּדִים חֲמִשָּׁה כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה חֲמִשָּׁה זֶה קָרְבַּן אֱלִיאָב
בֶּן־חֵלֹן׃ פ
30 בַּיּוֹם הָרְבִיעִי נָשִׂיא לִבְנֵי רְאוּבֵן אֱלִיצוּר בֶּן־שְׁדֵיאוּר׃

14. עשרה Ajoutez שקל — זהב se rapporte, selon Ounkl., à כף et non à שקל sous-entendu.

18. ביום השני *Le second jour.* Cette répétition de douze fois la même chose est dans le goût des anciens. נתנאל *Dieu a donné.* צוער *Petit, peu considéré.*

22. שעיר Sam. ושעיר et partout dans ce chapitre de même.

24. אליאב *Eliab. Mon Dieu le père.* חלן *Hélone.* Nom d'une ville de la tribu de Juda.

30. אליצור *Elitsour. Mon Dieu le rocher.* שדיאור *Schedéour. Ejaculatio ignis.*

6. Mosché prit les chars et les bœufs, et les remit aux lévites.

7. Il donna aux enfans de Guerschone deux chariots et quatre bœufs, selon leur emploi;

8. Et il donna aux enfans de Merari quatre chariots et huit bœufs, selon leur emploi, sous la conduite d'Ithamar, fils d'Aharone le cohène.

9. Mais il n'en donna point aux enfans de Kehath, car le service du sanctuaire (était) sur eux-(mêmes); ils portaient sur les épaules.

10. Les nassi offrirent pour la dédicace de l'autel, au jour de son oignement; les nassi offrirent leur offrande devant l'autel.

11. L'Éternel dit à Mosché : un nassi par jour, un nassi par jour; ils offriront leur offrande pour la dédicace de l'autel.

12. Celui qui le premier jour présenta son offrande fut Na'hschone, fils d'Aminadab, pour la tribu de Iehouda.

13. Son offrande fut un vase d'argent, du poids de cent trente (sicles), un bassin d'argent de soixante-dix schekel (sicles), au poids du sanctuaire, tous les deux remplis de fine farine pétrie à l'huile, pour l'offrande de gâteau;

14. Une tasse d'or de dix (sicles) pleine d'encens;

15. Un veau du troupeau, un bélier, un agneau d'un an, pour l'holocauste;

16. Un jeune bouc pour le péché;

17. Et pour le sacrifice pacifique, deux taureaux, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an; voilà l'offrande de Na'hschone, fils d'Aminadab.

וַיִּתֵּן אוֹתָם אֶל־הַלְוִיִּם׃ 7 אֵת ׀ שְׁתֵּי הָעֲגָלוֹת וְאֵת
אַרְבַּעַת הַבָּקָר נָתַן לִבְנֵי גֵרְשׁוֹן כְּפִי עֲבֹדָתָם׃ 8
וְאֵת ׀ אַרְבַּע הָעֲגָלֹת וְאֵת שְׁמֹנַת הַבָּקָר נָתַן לִבְנֵי מְרָרִי
כְּפִי עֲבֹדָתָם בְּיַד אִיתָמָר בֶּן־אַהֲרֹן הַכֹּהֵן׃ 9
וְלִבְנֵי קְהָת לֹא נָתָן כִּי־עֲבֹדַת הַקֹּדֶשׁ עֲלֵהֶם בַּכָּתֵף יִשָּׂאוּ׃
10 וַיַּקְרִיבוּ הַנְּשִׂאִים אֵת חֲנֻכַּת הַמִּזְבֵּחַ בְּיוֹם הִמָּשַׁח
אֹתוֹ וַיַּקְרִיבוּ הַנְּשִׂיאִם אֶת־קָרְבָּנָם לִפְנֵי הַמִּזְבֵּחַ׃ 11
וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה נָשִׂיא אֶחָד לַיּוֹם נָשִׂיא אֶחָד לַיּוֹם
יַקְרִיבוּ אֶת־קָרְבָּנָם לַחֲנֻכַּת הַמִּזְבֵּחַ׃ ס 12 וַיְהִי
הַמַּקְרִיב בַּיּוֹם הָרִאשׁוֹן אֶת־קָרְבָּנוֹ נַחְשׁוֹן בֶּן־עַמִּינָדָב לְמַטֵּה
יְהוּדָה׃ 13 וְקָרְבָּנוֹ קַעֲרַת־כֶּסֶף אַחַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה
מִשְׁקָלָהּ מִזְרָק אֶחָד כֶּסֶף שִׁבְעִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ
שְׁנֵיהֶם ׀ מְלֵאִים סֹלֶת בְּלוּלָה בַשֶּׁמֶן לְמִנְחָה׃ 14 כַּף
אַחַת עֲשָׂרָה זָהָב מְלֵאָה קְטֹרֶת׃ 15 פַּר אֶחָד בֶּן־בָּקָר
אַיִל אֶחָד כֶּבֶשׂ־אֶחָד בֶּן־שְׁנָתוֹ לְעֹלָה׃ 16 שְׂעִיר־עִזִּים
אֶחָד לְחַטָּאת׃ 17 וּלְזֶבַח הַשְּׁלָמִים בָּקָר שְׁנַיִם אֵילִם
חֲמִשָּׁה עַתּוּדִים חֲמִשָּׁה כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה חֲמִשָּׁה זֶה קָרְבַּן
נַחְשׁוֹן בֶּן־עַמִּינָדָב׃ פ

8. ארבע Sam. ארבעת.

10. את חנכת *La dédicace*; littéralement *les nassi affrirent la dédicace*. חנכת De חנך qui en arabe signifie *avoir de l'intelligence*, *du jugement*, *du goût*, et aussi *donner de l'intelligence*, etc. חנך *Le palais*, organe du goût; de là l'acception d'*initier*; *faire goûter*, Prov., ch. 22, v. 6. חנכת *Initiation*, consécration. ויקריבו Ces dons sont différens de ceux qui ont été mentionnés ci-dessus.

12. למטה נחשון Devant ce mot les Sept. expriment le mot נשיא *le nassi*, le chef. נחשון Peut se traduire par *enchanteur*. עמינדב *Aminadab*. *Peuple noble*.

13. קערת — מזרק Voy. Exode, ch. 25, v. 29, et ch. 27, v. 3; cent trente sicles font environ 260 francs; soixante-dix sicles font environ 140 francs. Voy. Exode, ch. 30, v. 13.

27. Ils mettront mon nom sur les enfans d'Israel, et moi je les bénirai.

CH. VII. 1. Au jour que Mosché eut achevé de dresser l'habitacle, qu'il l'eut oint et qu'il l'eut sanctifié avec tous ses ustensiles, ainsi que l'autel avec ses ustensiles; après qu'il les eut oints et sanctifiés;

2. Les nassi d'Israel, les chefs de la maison des pères qui sont les nassi des tribus, ceux qui avaient assisté aux dénombremens, firent une offrande.

3. Ils amenèrent leur offrande devant l'Éternel: six chariots couverts et douze bœufs; un chariot pour deux nassi et chacun un bœuf, et ils les offrirent devant l'habitacle.

4. L'Éternel dit à Mosché, savoir :

5. Prends (ces choses) d'eux, et qu'elles soient employées pour le service de la tente d'assignation; tu les remettras aux lévites à chacun selon son emploi.

suivent dans ce verset ישראל forment une phrase incidente et explicative. ראשי בית אבתם Sept. *les douze chefs de la maison patrimaniale.* העמדים על הפקדים *Placés sur les recensemens.* Expression ambiguë; est-ce qu'ils assistaient ceux qui faisaient les recensemens, ou bien les faisaient-ils eux-mêmes? le באור est pour la première opinion. Ceci paraît rattacher ce chapitre aux précédens.

3. צב Mot dont la signification est très-douteuse. Ounkl. עגלן כד מחפין *des chars couverts*; Ben Ouziel id.; il ajoute מטקסן *arrangés*, peut-être *ordre*, de *τάξις*, *des chars couverts; et placés selon les ordres, les rangs.* Ierouschalmi: עגלן מזווגן *des chars accouplés, à deux attelages.* Sept. *ἁμάξας λαμπηνικάς*, *des chars de luxe.* Aben Esra dit que צב est le nom de l'espèce de bœuf attelé à ces chars צב Pluriel צבים Isaïe, ch. 66, v. 20, racine צבב inusité, et qui signifie *aller doucement*; espèces de litière. Toutefois l'acception de chars couverts réunit le plus d'opinions, et c'est aussi celle que nous avons adoptée. שני עשר Est une abréviation, pour שנים עשר Sam. ושנים עשר.

את־שמי על־בני ישראל ואני אברכם׃ ס חמישי
ז 1 ויהי ביום כלות משה להקים את־המשכן
וימשח אתו ויקדש אתו ואת־כל־כליו ואת־המזבח
ואת־כל־כליו וימשחם ויקדש אתם׃ 2 ויקריבו נשיאי
ישראל ראשי בית אבתם הם נשיאי המטת הם העמדים
על־הפקדים׃ 3 ויביאו את־קרבנם לפני יהוה
שש־עגלת צב ושני עשר בקר עגלה על־שני הנשאים
ושור לאחד ויקריבו אותם לפני המשכן׃ 4 ויאמר
יהוה אל־משה לאמר׃ 5 קח מאתם והיו לעבד את־
עבדת אהל מועד ונתתה אותם אל־הלוים איש כפי
עבדתו׃ 6 ויקח משה את־העגלת ואת־הבקר

nom. אברכם *Je les bénirai;* expression équivoque; les uns la font rapporter aux Israélites, les autres aux cohenime, et d'autres encore à tous les deux.

Ch. VII. 1. ויהי ביום *C'était au jour.* D'après la discussion établie dans le באור ce chapitre paraît faire suite au verset 16 du ch. 40 de l'Exode. Il appartient à cette époque, et non à celle qui est indiquée au commencement de ce livre, savoir le premier du second mois, de la seconde année de la sortie de l'Égypte ; tandis que la consécration de l'autel a eu lieu le second mois de la première année. On n'observe pas l'ordre des temps, comme il arrive souvent. Ce verset offre quelque ambiguité dans la construction. Les commentateurs ne sont pas d'accord si ces mots ביום כלות משה *au jour où Moschè acheva*, se rapportent seulement à להקים את המשכן *de construire l'habitacle*, mots qui suivent immédiatement, ou bien si tout le premier verset est le commencement d'une proposition : *lorsque Moschè eut achevé de construire*, etc., *d'oindre, de sanctifier*, etc., alors s'approchèrent *les nossi*, etc. D'après la première opinion les mots וימשחם ויקדש qui terminent le verset 1, seraient une répétition, puisque les mots וימשח ויקדש se rapportent au tout, à cause de l'athna'h qui se trouve au mot כליו Mendelsohn adopte la seconde opinion. ביום Ben Ouziel dit que c'était le premier jour de nissane.

2. ויקריבו Du *Hiphil; ils firent approcher*; ils présentèrent; les mots qui

22. L'Éternel parla à Mosché, savoir :

23. Parle à Aharone et à ses fils en disant : ainsi vous bénirez les enfans d'Israel, en leur disant :

24. Que l'Éternel te bénisse et te garde;

25. Qu'il fasse luire sa face vers toi, et te soit miséricordieux;

26. Que l'Éternel tourne sa face vers toi, et qu'il te donne la paix;

du donateur; la vérité est que cette bénédiction a été donnée à tout le peuple (v. 27). אמור Infinitif au lieu de l'impératif, ou bien ce mot signifie *pour leur dire*, en leur disant.

24. יברכך *Qu'il te bénisse*. Cette prière semble contenir une répétition d'idées; mais elle est sublime parce qu'elle est courte; c'est le caractère de l'invocation digne du vrai Dieu. Les païens étaient très-verbeux dans leurs prières (Matth., 6, 7). On a un modèle de cette admirable concisioo dans les Proverbes (ch. 36, v. 7), imitée et développée dans l'Évangile (Matth., 6, 9). Ben Ouziel dit sur יברכך — יברכינך ה׳ בכל עסקך *Que l'Éternel te bénisse dans toutes les affaires*; et sur וישמרך *qu'il te garae*, il dit : ויטרינך מן לילי ומזייעי ובני טהרירי ובני צפרירי למזיקי וטלוי *Qu'il te préserve de Lilaï, des esprits malfaisans, du soir, du matin, qui sont nuisibles et pénibles. Lilaï* est aussi appelée *Lililh*; c'est un démon femelle; son nom dérive de *Illythuia*, déesse qui présidait aux accouchemens. Aujourd'hui encore dans quelques familles israélites, on suspend, là où il y a des femmes en couches, des pancartes, espèces de talismans, contre les maléfices de *Lililh*.

25. יאר ה׳ פניו אליך *Que l'Éternel fasse luire sa face à toi*; hébraïsme, pour *qu'il te soit favorable* (voy. Ps. 44, v. 4).

26. ישא ה׳ פניו אליך *Que l'Éternel tourne sa face vers toi*. Cette pensée ne diffère pas de la précédente. Selon Aben Esra, elle exprime le désir que Dieu pardonne. שלום *La paix*, la sécurité.

27. ושמו את שמי Littéralement *ils poseront mon nom*. Ils proféreront mon nom de Iehova, qui est répété trois fois, sur Israel, et moi, ainsi invoqué, je les bénirai. Ounkl. וישוון ית ברכת שמי *ils poseront la bénédiction de mon*

22 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 24 דַּבֵּר אֶל־אַהֲרֹן
וְאֶל־בָּנָיו לֵאמֹר כֹּה תְבָרְכוּ אֶת־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אָמוֹר
לָהֶם׃ ס 24 יְבָרֶכְךָ יְהוָה
וְיִשְׁמְרֶךָ׃ ס 25 יָאֵר יְהוָה ׀
פָּנָיו אֵלֶיךָ וִיחֻנֶּךָּ׃ ס ס 26 יִשָּׂא
יְהוָה ׀ פָּנָיו אֵלֶיךָ וְיָשֵׂם לְךָ שָׁלוֹם׃ ס 27 וְשָׂמוּ

bonne montagne; mais בשלה est un participe du *Kal*, et le sens est *l'épaule ayant été cuite*. Voy. le באור . אחר *Après*. Sam. אחרי .

20. קדש הוא *Il est saint*, se rapporte à זרוע qui est tantôt du masculin et tantôt du féminin, comme plusieurs objets inanimés qui n'ont pas en hébreu un genre déterminé; il peut aussi se rapporter à l'objet offert en général. על *Sur*, employé pour מלבד *en outre*.

21. על *Sur*, encore pour *en outre*. Le באור établit, d'après le placement des accens toniques, que le sens du verset est comme il suit : *Voici la doctrine pour le nazir qui vouera* (un vœu de nazir à l'Éternel, et voici la doctrine de) *son offrande à l'Éternel pour son naziréat* (le mot זאת *voici*, serait donc sous-entendu la seconde fois), *outre ce que ses facultés lui permettront* (s'il est riche et qu'il désire offrir beaucoup d'offrandes ; ou bien, si c'est là son vœu, il les apportera tous au jour de l'accomplissement, et il ne boira pas de vin, qu'il ne les ait tous offerts. Ensuite le verset se termine par une phrase générale) : selon le vœu qu'il a voué (pauvre ou riche), il exécutera ainsi (tout au jour de l'accomplissement des jours de son naziréat) selon la doctrine de son naziréat. Ceci explique la place qu'occupent dans ce verset le *segoulta* et l'*atna'h*. מלבד אשר תשיג ידו *Outre ce que ses facultés permettent*. Ainsi, dit Iar'hi, s'il fait vœu de donner cent holocaustes et cent pacifiques, il faut qu'il les donne en outre de ce qui est exigé. D'où Leclerc conclut qu'on n'admettait au naziréat que des hommes riches. Le texte ne justifie pas cette déduction.

23. לאמר *A dire*. Syriaque ומר להון *et dis-leur*, arabe id. Aben Esra dit que la bénédiction suit le chapitre du nazir, parce que, de même que celui-ci est saint, les cohenime sont saints; mais les renégats (המכחישים) prétendent que cette bénédiction n'est donnée par le cohene qu'à ceux qui apportent des présens; c'est pourquoi elle suit immédiatement le verset où il est question des facultés

d'un an, sans défaut, pour holocauste, et une brebis d'un an, sans défaut, pour sacrifice du péché, et un bélier sans défaut pour sacrifice pacifique ;

15. Une corbeille de pains non levés, de fine farine, des gâteaux pétris à l'huile et des beignets sans levain, oints d'huile, leurs offrandes et leurs libations.

16. Le cohène (le) présentera devant l'Éternel, et exécutera son sacrifice du péché et son holocauste.

17. Et il exécutera le bélier en sacrifice pacifique, à l'Éternel, avec la corbeille de pains non levés, et le cohène exécutera son offrande et sa libation.

18. Le nazir rasera, à l'entrée de la tente d'assignation, la tête de son naziréat; il prendra la chevelure de la tête de son naziréat, et (la) mettra sur le feu qui est sous le sacrifice pacifique.

19. Le cohène prendra l'épaule du bélier, elle sera bouillie, et un gâteau de pain sans levain de la corbeille, et un beignet non levé, et (les) mettra sur les paumes (des mains) du nazir, après qu'il aura rasé son naziréat.

20. Le cohène les tournoiera, un tournoiement devant l'Éternel; c'est une sainteté (qui appartient) au cohène, outre la poitrine de tournoiement et l'épaule d'oblation; ensuite le nazir pourra boire du vin.

21. Telle est la doctrine du nazir qui aura voué une offre à l'Éternel sur son naziréat, outre ce que ses facultés permettront; selon le vœu qu'il aura voué, ainsi il fera au sujet de la doctrine de son naziréat.

19. בשלה *Bouillie*, n'est pas qualificatif de זרע *épaule*, car il faudrait alors, selon le génie de l'hébreu, הבשלה avec le ה déterminatif qui précède le nom זרע auquel בשלה se rapporte, comme ההר הטוב Deut., ch. 4. v. 25, *la*

אַחַת בַּת־שְׁנָתָהּ תְּמִימָה לְחַטָּאת וְאַיִל־אֶחָד תָּמִים
לִשְׁלָמִים׃ 15 וְסַל מַצּוֹת סֹלֶת חַלֹּת בְּלוּלֹת בַּשֶּׁמֶן
וּרְקִיקֵי מַצּוֹת מְשֻׁחִים בַּשָּׁמֶן וּמִנְחָתָם וְנִסְכֵּיהֶם׃ 16
וְהִקְרִיב הַכֹּהֵן לִפְנֵי יְהוָה וְעָשָׂה אֶת־חַטָּאתוֹ וְאֶת־
עֹלָתוֹ׃ 17 וְאֶת־הָאַיִל יַעֲשֶׂה זֶבַח שְׁלָמִים לַיהוָה עַל
סַל הַמַּצּוֹת וְעָשָׂה הַכֹּהֵן אֶת־מִנְחָתוֹ וְאֶת־נִסְכּוֹ׃ 18
וְגִלַּח הַנָּזִיר פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד אֶת־רֹאשׁ נִזְרוֹ וְלָקַח אֶת־
שְׂעַר רֹאשׁ נִזְרוֹ וְנָתַן עַל־הָאֵשׁ אֲשֶׁר־תַּחַת זֶבַח
הַשְּׁלָמִים׃ 19 וְלָקַח הַכֹּהֵן אֶת־הַזְּרֹעַ בְּשֵׁלָה מִן־
הָאַיִל וְחַלַּת מַצָּה אַחַת מִן־הַסַּל וּרְקִיק מַצָּה אֶחָד וְנָתַן
עַל־כַּפֵּי הַנָּזִיר אַחַר הִתְגַּלְּחוֹ אֶת־נִזְרוֹ׃ 20 וְהֵנִיף
אוֹתָם הַכֹּהֵן ׀ תְּנוּפָה לִפְנֵי יְהוָה קֹדֶשׁ הוּא לַכֹּהֵן עַל
חֲזֵה הַתְּנוּפָה וְעַל שׁוֹק הַתְּרוּמָה וְאַחַר יִשְׁתֶּה הַנָּזִיר יָיִן׃
21 זֹאת תּוֹרַת הַנָּזִיר אֲשֶׁר יִדֹּר קָרְבָּנוֹ לַיהוָה עַל־
נִזְרוֹ מִלְּבַד אֲשֶׁר־תַּשִּׂיג יָדוֹ כְּפִי נִדְרוֹ אֲשֶׁר יִדֹּר כֵּן יַעֲשֶׂה
עַל תּוֹרַת נִזְרוֹ׃ פ

15. ורקיקי (Voir Lévit., ch. 7, v. 12). ומנחתם ונסכיהם Ibid., ch. 23, v. 18. La quotité est fixée, *infrà*, ch. 28, v. 5. 7.

16. חטאתו Dans le v. 14, l'holocauste est avant le sacrifice pénitentiaire, ou du péché. Le Talmud (Zeba'hime, fol. 90) dit que le sacrifice du péché était toujours offert avant l'holocauste.

17. שלמים Voir Lévit., ch. 26.

18. ונתן על האש *Il met sur le feu.* C'était une coutume très-répandue chez les païens de laisser grandir les cheveux, et de les consacrer ensuite à une déité. Cet usage a été ensuite détourné vers le culte du vrai Dieu; car, comme Maimonides observe, les lois de Moïse sont adaptées aux mœurs et aux opinions païennes des Hébreux. Il paraît qu'on préférait pour le naziréat des jeunes gens et à grande chevelure : *j'ai élevé de vos enfans pour nabi, et de vos jeunes gens pour nazir*, ואקים מבניכם לנביאים ומבחוריכם לנזירים (Amos, ch. 2, v. 11).

8. Tout le temps de son naziréat il est saint à l'Éternel.

9. Et si quelqu'un vient à mourir subitement en sa présence, et rende impure sa tête de nazir, il se rasera la tête au jour de sa purification ; il se la rasera le septième jour ;

10. Et le huitième jour il apportera deux tourterelles ou deux pigeonneaux, au cohène, à l'entrée de la tente d'assignation.

11. Le cohène exécutera l'un pour sacrifice du péché, et l'autre pour holocauste, et rédimera sur lui de ce qu'il a péché près d'un cadavre; il sanctifiera (de nouveau) sa tête en ce jour.

12. Il vouera à l'Éternel les jours de son naziréat, et il apportera un agneau d'un an pour le délit; les jours précédens seront retranchés, car son abstinence a été souillée.

13. Voici la doctrine du nazir : au jour de l'accomplissement de son abstinence, qu'on l'amène à l'entrée de la tente d'assignation.

14. Il présentera son offrande à l'Éternel, un agneau

13. מלאת *Accomplissement;* infinitif du *Kal*, ayant un א pour troisième radical, et construit sur la forme de ceux qui ont un ה pour troisième radical (voy. Juges, ch. 8, v. 1). יביא *Il apportera*, amènera. אתו *Lui*; il se présentera lui-même. C'est, dit Iar'hi, un des trois את que le rabbi Samuel a ainsi expliqués. Ounkl. comme l'hébreu, et Ben Ouziel dit aussi ימטי ית גרמיה *qu'il porte son corps*. Aben Esra l'applique au cohene, qui obligera le nazir de venir. Vulgate *adducet eum*. Luther dit *qu'on l'amène*, so soll man ihn bringen.

14. והקריב *Il présentera ;* voir, sur les trois sacrifices dont il est question dans ce verset, les raisons qu'en donne Philon (Lévit., p. 159).

יְמֵי נִזְרוֹ קָדֹשׁ הוּא לַיהוָה׃ 9 וְכִי־יָמוּת מֵת עָלָיו
בְּפֶתַע פִּתְאֹם וְטִמֵּא רֹאשׁ נִזְרוֹ וְגִלַּח רֹאשׁוֹ בְּיוֹם
טָהֳרָתוֹ בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי יְגַלְּחֶנּוּ׃ 10 וּבַיּוֹם הַשְּׁמִינִי יָבִא
שְׁתֵּי תֹרִים אוֹ שְׁנֵי בְּנֵי יוֹנָה אֶל־הַכֹּהֵן אֶל־פֶּתַח אֹהֶל
מוֹעֵד׃ 11 וְעָשָׂה הַכֹּהֵן אֶחָד לְחַטָּאת וְאֶחָד לְעֹלָה
וְכִפֶּר עָלָיו מֵאֲשֶׁר חָטָא עַל־הַנָּפֶשׁ וְקִדַּשׁ אֶת־רֹאשׁוֹ
בַּיּוֹם הַהוּא׃ 12 וְהִזִּיר לַיהוָה אֶת־יְמֵי נִזְרוֹ וְהֵבִיא
כֶּבֶשׂ בֶּן־שְׁנָתוֹ לְאָשָׁם וְהַיָּמִים הָרִאשֹׁנִים יִפְּלוּ כִּי
טָמֵא נִזְרוֹ׃ 13 וְזֹאת תּוֹרַת הַנָּזִיר בְּיוֹם מְלֹאת יְמֵי נִזְרוֹ
יָבִיא אֹתוֹ אֶל־פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד׃ 14 וְהִקְרִיב אֶת־
קָרְבָּנוֹ לַיהוָה כֶּבֶשׂ בֶּן־שְׁנָתוֹ תָמִים אֶחָד לְעֹלָה וְכַבְשָׂה

Saad. de même. Peut-être que le nazir tressait ses cheveux, et les réunissait sur la tête en forme de couronne, comme se coiffent nos femmes. Schimschone (Samson), qui était nazir, dit à Delila אם תארגי את שבע מחלפות ראשי *si tu me tresses les sept nœuds de la tête;* peut-être un motif superstitieux en faveur du nombre sept. Les Septante traduisent מחלפות par *σειρὰς*, *des couronnes*, tresse en rond.

9. פתע פתאם La racine des deux mots est פתע; dans פתאם le ע est remplacé par un א et le ם terminatif est une forme adverbiale, comme שלשם de שלש — פתע *Un moment, un clin d'œil;* פתאם *subitement.* וטמא *Piel,* transitif; le mort rendra impur. ביום השביעי *Le septième jour* (voy. ci-dessous, ch. 19, v. 11, 12).

11. וקדש *Il sanctifie;* sous-entendu *de nouveau.* מאשר חטא על הנפש *de ce qu'il a péché* (sur) *près du cadavre*, selon Aben Esra, que Mendelsohn a suivi, c'est parce qu'il aurait dû prendre plus de précautions pour rester saint. Mais, selon le Talmud (Nedarime, fol. 10), נפש signifie ici : il s'agit de sa propre personne, qu'il a tourmentée par une abstinence du vin. La première opinion paraît plus probable.

12. יפלו Littéralement *tombent*, sont déchus, rabattus. טמא Passé du *Kal;* sur le type פָּעֵל il est intransitif.

boira aucune liqueur de raisins, et ne mangera ni raisins frais ni (raisins) secs.

4. Tout le temps de son naziréat, il ne mangera rien de ce qui est fait (d'une provenance) de la vigne, depuis les pepins jusqu'à la pellicule (du raisin).

5. Tout le temps du vœu de son naziréat, il ne fera pas passer de lame sur sa tête, il sera saint jusqu'à l'accomplissement des jours qu'il aura voués au naziréat, à l'Éternel; il se laissera croître librement les cheveux de la tête.

6. Tout le temps qu'il a voué à l'Éternel il ne viendra pas près d'une personne morte.

7. Pour son père, sa mère, son frère ou sa sœur, il ne se souillera pas pour eux à leur mort, parce qu'il a la couronne de Dieu sur la tête.

glab, d'où en grec γλάφω, *je taille, je sculpte, je polis*, et en français *glaive*. Nons tronvons, Jérém., ch. 36, v. 23, תער הספר *la lame de l'écrivain*; pour tailler la plume. Ce mot signifie aussi le *fourreau du glaive*; probablement de ערה *être nu*, dépouillé. גדל Infin. pour un futur, *croître*. פרע *La chevelure*, et שער serait nne explication; mais Mendelsohn prend פרע pour nn adverbe, *librement*, naturellement; il doit laisser croître ses cheveux sans les arranger aucnnement. שְׂעַר Construit de שֵׂעָר *la chevelure*. Selon Hérodote, les prêtres égyptiens étaient tenns de se raser tont le corps tous les trois jonrs (liv. II. ch. 37).

6. על נפש מת Littéralement *sur un cadavre de mort*. Le nazir est traité à l'égal d'un cohène (Lévit. ch. 21).

7. נזר *Nezer*. Ounkl. נזרא Ben Onziel כלילא *couronne*; Syriaque id. (voy. ci-dessns, v. 2). Mendelsohn donne les deux mots que peut signifier נזר göttliche Krone der Enthaltsamkeit. Aben Esra dit : tous les hommes sont esclaves des désirs mondains, le nazir a la véritable conronne, celle qui le rend libre de désirs. Sept. εὐχὴ, *vœu*; ils ont lu נדרו Sept. Alex. ἀφόρισμα, *séparation*, abstinence;

יִשְׁתֶּה וַעֲנָבִים לַחִים וִיבֵשִׁים לֹא יֹאכֵל׃ 4 כֹּל יְמֵי
נִזְרוֹ מִכֹּל אֲשֶׁר יֵעָשֶׂה מִגֶּפֶן הַיַּיִן מֵחַרְצַנִּים וְעַד־זָג לֹא
יֹאכֵל׃ 5 כָּל־יְמֵי נֶדֶר נִזְרוֹ תַּעַר לֹא־יַעֲבֹר עַל־
רֹאשׁוֹ עַד־מְלֹאת הַיָּמִם אֲשֶׁר־יַזִּיר לַיהוָה קָדֹשׁ יִהְיֶה
גַּדֵּל פֶּרַע שְׂעַר רֹאשׁוֹ׃ 6 כָּל־יְמֵי הַזִּירוֹ לַיהוָה עַל־
נֶפֶשׁ מֵת לֹא יָבֹא׃ 7 לְאָבִיו וּלְאִמּוֹ לְאָחִיו וּלְאַחֹתוֹ לֹא־
יִטַּמָּא לָהֶם בְּמֹתָם כִּי נֵזֶר אֱלֹהָיו עַל־רֹאשׁוֹ׃ 8 כֹּל

où il se trouve une dissolntion de raisin; c'est ce qne dit expressément Ben Ouziel : שיקייני דאיתרו ביה ענבי . En cbaldéen et en syriaque תרא veut dire *exprimer.* Sept. ὅσα κατεργάζεται ἐκ σταφυλῆς, *tout ce qui se fait du raisin.* Les Arabes ont nne boisson extraite d'abricots, de raisins et d'antres fruits secs. ענבים De ענב innsité, et qui en chaldéen signifie *lier*; le raisin qui lie ensemble les grains.

4. מחרצנים Mot nnique dans la Bible, où il se tronve senlement an pluriel; il est donteux, et paraît signifier des raisins non mûrs, aigres, et dont on prépare une nonrriture; racine חרץ *être aigu*, *sûr.* Les talmndistes entendent par ce mot les graines, les pepins du raisin, comme *acini* d'*acidus.* En arabe חצרם (avec transposition du צ et dn ר et permutation du נ en ם) signifie des raisins non mûrs. Onnkl. פורצנן et Saad. פרצן de פרץ *briser*, ce qui diminue, les grains, les pepins. Mais Ouziel dit קלופין *la peau* du raisin, l'enveloppe. Sept. ἀπὸ στεμφύλων, *du marc de raisin.* זג Mot unique et inconnu; Onnkl. עצורין *le marc du raisin*; Sept. ἕως γιγάρτου, *jusqu'au pepin.* Mais זגג en chaldéen et en arabe signifie ce qui a *la transparence vitrée;* d'où l'on induit avec raison que זג désigne *la pellicule du raisin.* זגג Comme זכך ce qui est *pur. clair;* en arabe זגג signifie *le verre*, comme זכוכית en cbaldéen. Ontre l'ambiguité sur les mots, il en existe une antre snr la construction de la pbrase; d'après la position des accens toniques, le sens est qne le nazir ne doit rien prendre de tont ce qni est fait avec la vigne, depuis les graines jusqu'aux pellicules; c'est l'opinion d'Aben Esra et de Mendelsohn; selon les Septante et d'antres, le sens est qne le nazir ne doit manger rien de ce qni provient de la vigne, ni même les pepins et la pean des graines..

5. תער *Taar; lame*, *rasoir;* d'où en grec ξυράω, *je rase*; Ounkl. מספר qn'on rend par *ciseaux*, qni toutefois ne se trouve qu'au plnriel. Ouziel גלב

Ch. VI. 1. L'Éternel parla à Mosché, savoir :

2. Parle aux enfans d'Israel, et dis-leur : un homme ou une femme qui se singularisera à faire un vœu de nazir, pour se vouer à l'Éternel,

3. S'abstiendra de vin et de (toute) boisson enivrante; ne boira ni vinaigre ni autre boisson fermentée ; ne

Un vœu de nazir. Nous avons conservé le mot *nazir* sans le traduire ; il exprime l'état d'un homme qui se dévoue. Iar'hi dit qu'il signifie s'abstenir de quelque chose, du vin, par exemple ; c'est l'opinion talmudique, adoptée par Ben Ouziel ; Ounkl. ne traduit pas ce mot, qui vient de נזר inusité au *Kal*, et qui au *Niphal* et au *Hiphil* exprime l'idée de s'abstenir de quelque chose ou de s'y vouer. Gesenius dit sur ce mot : *le consacré ;* c'est une certaine espèce d'ascètes parmi les Hébreux faisant certains vœux en l'honneur de Dieu. נזיר אלהים Juges, ch. 13, v. 5, et ch. 16, v. 17, signifie *consacré à Dieu*; comme le nazarien ne se coupait pas les cheveux, c'est une figure prise de la vigne, qu'on ne taillait pas non plus pendant les années sabbatiques ou du jubilé ; et il cite le latin *herba virga*, et le בתולת שקמה *virginitas sycamori* du Talmud, et qui exprime l'état du sycomore non taillé; de là נזר *diadème*, ou plutôt *insigne*.

3. חמץ — וחמץ *Aigre.* Ounkl. חל mot chaldéen qui a plusieurs significations qu'on peut ramener à une seule : חל désigne en général une action chimique qui développe une fermentation, sucrée ou amère; il désigne aussi une précipitation, une séparation ; ainsi מה חלי מדבשא *qu'y a-t-il de plus doux que le miel ?* ici חל signifie *doux ;* חל חמר *l'aigre du vin*, le vinaigre ; חל désigne l'aigreur ; חלה *le levain* du pain ; חל ce qui est rejeté, profane ; ערב פסח שחל להיות בשבת *la veille de pâque qui* TOMBE *un schabbath*, et ainsi חולה *un homme qui tombe malade.* שכר *Schechar.* La signification de ce mot est douteuse ; les Sept. répètent le mot hébreu sans le traduire σίκερα (*sikera*). Ounklousse le prend pour adjectif; il dit sur חמר עתיק, חמר שכר du *vin vieux*; ainsi, selon lui, יין est le vin nouveau, et שכר le *vin vieux*, et par conséquent plus généreux, plus enivrant ; et on se sert en effet du mot שכר pour désigner l'ivresse en général, שכר ולא מיין Is., ch. 51, v. 21, *je suis ivre, mais non de vin.* Les prêtres égyptiens s'abstenaient aussi de toute boisson enivrante. משרת Construit de משרה mot unique dans la Bible ; le Talmud se sert du verbe שרה pour exprimer l'action de *tremper*, *imbiber* : נזיר ששרה פתו ביין *un nazir qui a imbibé son pain de vin.* Il a aussi ce mot comme substantif; de là on induit qu'il s'agit d'une liqueur dans laquelle on a exprimé le jus du raisin,

ו 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 2 דַּבֵּר אֶל־
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם אִישׁ אוֹ־אִשָּׁה כִּי יַפְלִא
לִנְדֹּר נֶדֶר נָזִיר לְהַזִּיר לַיהוָה׃ 3 מִיַּיִן וְשֵׁכָר יַזִּיר
חֹמֶץ יַיִן וְחֹמֶץ שֵׁכָר לֹא יִשְׁתֶּה וְכָל־מִשְׁרַת עֲנָבִים לֹא

droit romain, d'après Caton, cité par Aulu-Gelle, était tel : *in adulterio uxorem tuam si deprehendisses, sine judicio, impune necares. Illa te, si adulterarus, digito non auderet contingere; neque jus est* (Aulu-Gelle, liv. 10, ch. 23). *Si tu surprends ta femme en adultère, tu la tues, sans jugement, impunément; si elle te surprend en délit, elle n'ose pas te toucher du doigt, ce n'est pas le droit.* Ici, comme en toute chose, la législation moderne est plus humaine, plus raisonnable.

Ch. VI. 2. דבר *Parle.* Iar'hi, d'après le Talmud, établit un singulier rapprochement entre le chapitre précédent et celui-ci : un homme voyant une femme adultère peut penser que le mauvais désir est inspiré par le vin; alors il prend la résolution de s'en abstenir. יפלא Racine פלא *se séparer*, du *Hiphil*; selon Mendelsohn *se distinguer*. Ounkl. יפרש *se sépare*, ou *qui profère.* Dans le Lévitique (ch. 22, v. 21) ce verbe est joint immédiatement à son régime נדר *vœu*; il est séparé ici par le verbe לנדר *de faire un vœu*; ce qui jette de l'indécision sur le vrai sens. Lessius, dans une dissertation très remarquable sur le naziréat, pense que le mot יפלא est pris dans un mauvais sens; il exprime l'action d'un homme qui veut se singulariser. Selon cet écrivain, les nazirs étaient des espèces de moines qui ont existé chez les Égyptiens et chez les Israélites long-temps avant Mosché, et que le but du législateur est plutôt de décourager cette sorte de séparation, et ces nazirs ont été appelés plus tard פרושים (*prouschime*), *séparés*, d'où *pharisiens.* Voici le titre de la dissertation : *super lege mosaica de nazireatu, Numb. VI, prima eaque antiquissima vitæ monasticæ improbatione.* Goett. 1782. On voit que l'opinion de l'auteur est influencée par le protestantisme. Il paraît plus vraisemblable que le sacerdoce, dans l'intérêt duquel tout est écrit et rédigé, a cherché à encourager toute espèce de vœu. C'est dans ce sens que traduisent les Sept., ἂν μεγάλως εὔξηται εὐχὴν, s'il voue un *grand* vœu. C'est aussi sous le nom de *grand vœu* que Philon parle du naziréat (voy. Lévit., p. 159). Ounkl. dit aussi sur יפלא יפרש *se sépare.* פלא An *Hiphil* signifie, Isaïe, ch. 28, v. 29, *agir merveilleusement;* יפלא לנדר peut signifier *qui fera un vœu merveilleux*, extraordinaire. נדר נזיר

souvenir, le vaporisera sur l'autel, ensuite il fera boire l'eau à la femme.

27. Ayant fait boire l'eau, il arrivera, si elle a été souillée, si elle a agi perfidement envers son mari, les eaux portant malédiction viendront en elle pour (être) amères; son ventre s'enflera, sa cuisse tombera; la femme sera un sujet d'imprécation au milieu de son peuple;

28. Mais si la femme n'a pas été souillée, si elle est pure, elle sera à l'abri, et aura des enfans.

29. Telle est la doctrine des jalousies, lorsqu'une femme en la puissance de son mari se détournera et deviendra impure ;

30. Ou que l'esprit de jalousie passe sur un homme, et qu'étant jaloux de sa femme il l'aura fait venir devant l'Éternel, et que le cohène aura fait envers elle selon cette doctrine;

31. L'homme sera absous de (tout) crime, mais cette femme portera son iniquité.

est moins dangereux pour les riches que pour les paovres; souvent la mort s'ensuit avant la fin de l'année. La loi dont il est question ici parait être plutôt un moyen d'épouvante, et ne saorait passer comme venant de Dieo; pas même d'uo législateur seosé et humain, car toute l'infamie retombe sur la femme. On peut la coosidérer au plus comme une loi politique, imaginée poor mettre des bornes aux soupçoos mal fondés des orientaux, si jaloux de l'honneor de leurs femmes (Geddes). Voy. Vater, Nomb. p. 28—29.

31. ונקה *L'homme est absous*, coupable ou non. Nahmeni dit qo'aucone loi autre que celle-ci ne tient à un miracle constant; mais elle ne s'exécutait que lorsqne les mœurs do mari était pures; autremeot les eaox d'enqnête n'ont point d'effet. et la dissolution d'Israel a interrompo l'exécution dn miracle (voy. Osée, ch. 14, v. 14 et 18). Du reste, comme l'inconduite de la femme eotraine des conséquences plus graves, plus ruineuses pour la famille, la loi a été partout et avec raison plus sévère contre la femme que contre le mari. L'ancien

אַזְכָּרָתָהּ וְהִקְטִיר הַמִּזְבֵּחָה וְאַחַר יַשְׁקֶה אֶת־הָאִשָּׁה אֶת־
הַמָּיִם׃ 27 וְהִשְׁקָהּ אֶת־הַמַּיִם וְהָיְתָה אִם־נִטְמְאָה
וַתִּמְעֹל מַעַל בְּאִישָׁהּ וּבָאוּ בָהּ הַמַּיִם הַמְאָרְרִים לְמָרִים
וְצָבְתָה בִטְנָהּ וְנָפְלָה יְרֵכָהּ וְהָיְתָה הָאִשָּׁה לְאָלָה בְּקֶרֶב
עַמָּהּ׃ 28 וְאִם־לֹא נִטְמְאָה הָאִשָּׁה וּטְהֹרָה הִוא וְנִקְּתָה
וְנִזְרְעָה זָרַע׃ 29 זֹאת תּוֹרַת הַקְּנָאֹת אֲשֶׁר תִּשְׂטֶה אִשָּׁה
תַּחַת אִישָׁהּ וְנִטְמָאָה׃ 30 אוֹ אִישׁ אֲשֶׁר תַּעֲבֹר
עָלָיו רוּחַ קִנְאָה וְקִנֵּא אֶת־אִשְׁתּוֹ וְהֶעֱמִיד אֶת־הָאִשָּׁה
לִפְנֵי יְהוָה וְעָשָׂה לָהּ הַכֹּהֵן אֵת כָּל־הַתּוֹרָה הַזֹּאת׃
31 וְנִקָּה הָאִישׁ מֵעָוֹן וְהָאִשָּׁה הַהִוא תִּשָּׂא אֶת־
עֲוֹנָהּ׃ פ

27. וצבתה בטנה *Son ventre s'enflera.* Cette succession parait plus naturelle que celle du v. 21.

28. ונזרעה זרע *Elle aura des enfans.* Sam. ונזרע Ben Ouziel paraphrase : *son innocence ressortira plus éclatante que la lumière du jour ; elle trouvera grâce devant son mâri, et deviendra enceinte d'un enfant mâle.* Le Talmud dit : si elle était stérile, elle deviendra féconde ; accouchant péniblement, elle sera facile ; des enfans noirs, ils seront blancs.

29. זאת תורת הקנאות *Telle est la doctrine* concernant *la jalousie.* אשר Sam. ואשר. Chez les peuples anciens on a cherché des moyens de forcer, pour ainsi dire, Dieu à déclarer sa volonté ; à faire distinguer le juste de l'injuste, l'innocent du coupable ; de là les jugemens *dits* de Dieu. les ordalies du moyen âge, dont le duel est un funeste monument toujours subsistant. Des idées plus justes sur l'action providentielle ont fait disparaître d'entre les nations civilisées ces moyens blasphématoires d'interroger la volonté divine ; on les retrouve encore aux Indes et chez les peuples de l'Afrique. Vater fait à ce sujet les réflexions suivantes : Grotius a recueilli tous les passages des anciens auteurs grecs et latins où il est question de certaines eaux auxquelles on attribuait la vertu de punir le parjure ; mais il est encore plus remarquable qu'un semblable usage existe, et pour un cas semblable, aux environs de Sierra-Leone, chez les Mandingus et les Berlamets. Il est regardé comme un acte religieux, et, comme tel, exécuté par un prêtre. On sature l'eau avec l'écorce d'un arbre nommé *macon* (?) ; l'effet

d'imprécation ; le cohène dira à la femme : que Dieu te fasse devenir un sujet d'imprécation et de jurement au milieu de ton peuple ; l'Éternel faisant tomber tes cuisses et enfler ton ventre ;

22. Que ces eaux viennent dans tes entrailles, pour faire enfler le ventre et tomber la cuisse. Alors la femme répondra : amen, amen.

23. Le cohène écrira toutes ces imprécations dans un livre, et les effacera dans les eaux amères.

24. Il fera boire à la femme les eaux amères portant la malédiction, et les eaux portant malédiction viendront en elle pour (être) amères.

25. Le cohène prendra de la main de la femme l'offrande de jalousie, il tournoiera l'offrande devant l'Éternel, et la présentera à l'autel.

26. Le cohène prendra de l'offrande une poignée, le

23. בספר Onziel מגילתא *sur un rouleau.* Aben Esra dit : dans un livre à ce destiné. אל מי *Aux eaux.* Sept. εἰς, *dans*, etc. Samaritaine id. C'est peut-être l'encre dissoute dans l'eau qui est l'origine de son amertume ; si toutefois l'expression n'est pas métaphorique.

24. והשקה *Il fera boire.* Le באור observe que ceci n'est que pour indiquer l'usage de l'eau dans laquelle l'écriture est delayée ; mais que réellement cette boisson n'était administrée qu'après le sacrifice. Cette explication tend à faire disparaître la répétition et même l'inversion (voy. v. 26), ce qui cependant n'est pas rare dans le Pentateuque. למרים *A amertume.* Les eaux de malédiction se tournent en amertume. Ce verset final est favorable à l'explication ordinaire qu'on donne du mot מרים Ben Onziel ללוט *à malédiction* ; Sept. comme ci-dessus, v. 18.

26. וקמץ *Prendre la main pleine.* Voy. Lévit., ch. 2, v. 2, 5, etc. Sam. אזכרתה — והרים Voy. Lévit., ch. 2, v. 2. ישקה *ensuite il fera boire* (voy. v. 24).

הָאָלָה וְאָמַר הַכֹּהֵן לָאִשָּׁה יִתֵּן יְהוָה אוֹתָךְ לְאָלָה וְלִשְׁבֻעָה
בְּתוֹךְ עַמֵּךְ בְּתֵת יְהוָה אֶת־יְרֵכֵךְ נֹפֶלֶת וְאֶת־בִּטְנֵךְ צָבָה׃
22 וּבָאוּ הַמַּיִם הַמְאָרְרִים הָאֵלֶּה בְּמֵעַיִךְ לַצְבּוֹת בֶּטֶן
וְלַנְפִּל יָרֵךְ וְאָמְרָה הָאִשָּׁה אָמֵן ׀ אָמֵן׃ 23 וְכָתַב אֶת־
הָאָלֹת הָאֵלֶּה הַכֹּהֵן בַּסֵּפֶר וּמָחָה אֶל־מֵי הַמָּרִים׃ 24
וְהִשְׁקָה אֶת־הָאִשָּׁה אֶת־מֵי הַמָּרִים הַמְאָרְרִים וּבָאוּ בָהּ
הַמַּיִם הַמְאָרְרִים לְמָרִים׃ 25 וְלָקַח הַכֹּהֵן מִיַּד הָאִשָּׁה
אֵת מִנְחַת הַקְּנָאֹת וְהֵנִיף אֶת־הַמִּנְחָה לִפְנֵי יְהוָה וְהִקְרִיב
אֹתָהּ אֶל־הַמִּזְבֵּחַ׃ 26 וְקָמַץ הַכֹּהֵן מִן־הַמִּנְחָה אֶת־

qu'elle deviendra stérile; explication d'autant plus plausible que la fécondité est la récompense de l'innocence (v. 28). Voici le récit de Josèphe : « Si quelqu'un soupçonne sa femme d'adultère, il offre un assar de farine d'orge, en jette une poignée « sur l'autel, et donne le reste à manger aux cohène. L'un d'entre eux place la femme « vers les portes qui sont tournées vers le temple; il lui enlève la coiffure de sa « tête; il écrit sur une membrane de peau (*διφθέρα* דפתרא) le nom de Dieu, et « lui ordonne de jurer de n'avoir pas fait injure à son mari. Si elle a manqué « à la sagesse, qu'elle meure, la cuisse droite déluxée et le ventre en putréfac- « tion. Mais si le mari n'a agi que par un excès d'amour, par un penchant à « la jalousie, qu'elle ait un enfant mâle dans le dixième mois. Le serment ainsi « prêté, le cohène enlève les caractères formant le nom de Dieu, et les délaie « dans une fiole; prenant de la terre qui est autour des parvis du temple, il « la répand dans la fiole, et donne à boire à la femme. Si elle est accusée injus- « tement, elle concevra et aura une heureuse délivrance; mais si elle a trompé « son mari dans la foi conjugale, et Dieu par un faux serment, elle passera sa « vie dans l'infirmerie; car ses cuisses tomberont, et son ventre se remplira « d'eau (Antiq., liv. III, ch. XI. 225) On voit que Josèphe croit qu'elle périra hydropique; mais ni lui, ni aucun autre, ne parle de la punition du mari calomniateur. On reconnaît encore ici l'esprit asiatique.

22. לצבות Pour להצבות infinitif du *Hiphil* précédé du ל datif, qui par cette raison est ponctué du *phatah ;* même observation sur לנפיל — אמן אמן emphatique : qu'il en soit ainsi! que tes prières soient exaucées. *Amen, amen, dico vobis* (Matth.). Paraphrase de Ierouschalmi, *amen que je ne suis pas souillée; amen que je ne serai par souillée à l'avenir.*

terre, et le cohène prendra de la poussière du pavé de l'habitacle et la mettra dans l'eau.

18. Le cohène placera la femme devant l'Éternel, découvrira la tête de cette femme, et il mettra sur les paumes (des mains de cette femme) l'offrande de ressentiment; c'est une offrande de jalousie, et dans la main du cohène seront les eaux amères qui donnent la malédiction.

19. Le cohène l'adjurera, et dira à la femme : si personne n'a couché avec toi, et si, en la puissance de ton mari, tu ne t'es pas détournée (du droit chemin), souillée, sois à l'abri de ces eaux amères donnant la malédiction;

20. Mais si, en la puissance de ton mari, tu t'es détournée, et t'es souillée, et qu'un homme autre que ton mari a couché avec toi;

21. Alors le cohène adjurera la femme par serment

égard à la sainteté du nombre sept. En éthiopien des dérivés de שבע signifient *faire des enchantemens*. Ce verbe est plus ordinairement employé au *Niphal*. תחת אישך *Sous ton mari;* תחת proprement *abaissé*, en éthiopien אתחת *at-hata*, *abaisser; talheta*, *abaissé*. Il y a ici une ellipse, *sous* la puissance de *ton mari*. On lit, Hos, ch. 4, v. 12, ויזנו מתחת אלהיהם *ils se prostituent de dessous leur Dieu*. הנקי Racine נקה *être innocent*, exempt; impératif, deuxième personne féminin singulier.

20. שכבתו Sans affixe שכבת *cohabitation*. מבלעדי *Sans* בלעדי composé de בל *ne pas*, et עדי *à*.

21. נפלת Onnkl. מסיא (*massia*), *pouri;* d'où en latin *macies*, *maigreur*. צבה Racine צבה mais le ה qui se trouve ici indique le féminin, et le ה radical est élidé. La signification de ce mot est douteuse; elle est probablement *s'avancer*, *s'enfler*. Samarit. צבא. En arabe צבא signifie *mince*, *diminué*, *fluet*, d'où le nom de צבי (*tsbi*) donné à la gazelle, au cerf. Il est donc possible que l'épithète צבת soit le pendant de l'épithète נפלת *la cuisse tombera*. מעיכי נפיחין *Les entrailles gonflées*. Ben Ouziel כרסיך מנפחא *ton ventre gonflé*. Sept. dans le même sens. La conjecture de Vater est ingénieuse : *ton ventre s'amincira;* c'est-à-dire

וּמִן־הֶעָפָר אֲשֶׁר יִהְיֶה בְּקַרְקַע הַמִּשְׁכָּן יִקַּח הַכֹּהֵן וְנָתַן
אֶל־הַמָּיִם׃ 18 וְהֶעֱמִיד הַכֹּהֵן אֶת־הָאִשָּׁה לִפְנֵי יְהוָה
וּפָרַע אֶת־רֹאשׁ הָאִשָּׁה וְנָתַן עַל־כַּפֶּיהָ אֵת מִנְחַת
הַזִּכָּרוֹן מִנְחַת קְנָאֹת הִוא וּבְיַד הַכֹּהֵן יִהְיוּ מֵי הַמָּרִים
הַמְאָרְרִים׃ 19 וְהִשְׁבִּיעַ אֹתָהּ הַכֹּהֵן וְאָמַר אֶל־הָאִשָּׁה
אִם־לֹא שָׁכַב אִישׁ אֹתָךְ וְאִם־לֹא שָׂטִית טֻמְאָה תַּחַת
אִישֵׁךְ הִנָּקִי מִמֵּי הַמָּרִים הַמְאָרְרִים הָאֵלֶּה׃ 20 וְאַתְּ כִּי
שָׂטִית תַּחַת אִישֵׁךְ וְכִי נִטְמֵאת וַיִּתֵּן אִישׁ בָּךְ אֶת־שְׁכָבְתּוֹ
מִבַּלְעֲדֵי אִישֵׁךְ׃ 21 וְהִשְׁבִּיעַ הַכֹּהֵן אֶת־הָאִשָּׁה בִּשְׁבֻעַת

מרר. Selon le Talmud on mettait dans l'eau quelque chose pour la rendre amère; la construction alors serait *les eaux* des choses rendant *amères ;* d'autres disent que la qualification *d'amères* s'applique à ce qui est dit v. 22 ; le Sam. a **מארים** de même au v. 19 ; mais il s'accorde avec le texte hébreu dans les versets 23, 24, 27. On voit que ce mot vient de **מאר** *corroder* (Lévit., ch. 13, v. 51), *des eaux corrosives ;* exégèse peu satisfaisante, Sept. *τὸ ὕδωρ τοῦ ἐλεγμοῦ*, *l'eau d'enquête*. Ont-ils lu **חקרים** (Prov , ch. 18 , v. 17) ou **מורים** *eaux indicatives ?* Ounkl. **מי מריריא** *des eaux amères*. Syriaque **מיא מררא**; arabe **אלמא אלמר**; le grec porte *ὕδατα πικρὰ* ; toutes ces versions indiquent des eaux amères; ce qui paraît le sens le plus vraisemblable; surtout d'après la fin du v. 24, où on lit **למרים** c'est-à-dire que ces eaux deviendront amères pour la coupable. **המאררים** *D'imprécation*. Ounkl. **מלטטיא** des eaux qui portent *malédiction ;* et non **ליטייא** des eaux *maudites* , ce qui n'est pas applicable à des eaux sacrées, dit Iar'hi. Presque toutes les versions s'accordent à faire venir ce mot de **ארר** *maudire;* Syriaque **בתרא** *explorantes*; version samaritaine **דמבארים** *qui manifestent ;* Ben Ouziel **בדוקיא** *qui examinent*. Voici sa paraphrase : *Il mettra sur ses épaules, près de ses seins, une corde , parce qu'elle a ceint sa gorge d'une chaîne retentissante, et dénouera ses cheveux , parce qu'elle les tressait sur sa tête.*

19. **והשביע** *Il l'adjurera*. Ben Ouziel dit **בשבועת שמא רבא** *par le serment du nom suprême*. Racine **שבע** *jurer*, du *Hiphil ;* au *Kal*, ce verbe est usité seulement au part. passé; Ezéch., ch. 21, v. 28. De **שבע** *Sept ;* litt., *affirmer par sept*, beschwören , dit Gesenius ; peut-être affirmer par sept victimes, ou bien en

14. Un esprit de jalousie s'empare de lui, il est jaloux de sa femme, et elle est souillée; ou bien un esprit de jalousie s'empare de lui, il est jaloux de sa femme, mais elle n'a point été souillée.

15. Cet homme amènera sa femme devant le cohène, et portera, comme offrande pour elle, un dixième d'épha de farine d'orge; il ne répandra point d'huile dessus et n'y mettra point d'encens, car c'est une offrande de jalousie, une offrande de ressentiment, rappelant l'iniquité.

16. Le cohène la fera approcher, et la placera devant l'Éternel;

17. Le cohène prendra de l'eau sainte dans un vase de

16. אתה *Elle*, la femme, et seloo Aben Esra. l'offrande. לפני ה' *Devant l'Éternel*. Oo lit dans le Talmud : כל מקום שנאמר לפני ה' הוא שער ניקנר *partout où on lit* DEVANT DIEU, *c'est la porte Nicanor*. C'était le nom de la porte urientale, dans le second temple.

17. מים קדושים *Des eaux saintes*. Le texte ne dit pas ce qu'il entend par les eaux saintes. On croit que ce sont celles contenoes daos le bassin d'airain (Exode, ch. 30, v. 18). Voici la paraphrase d'Ouziel : on prend de l'eau do lavoir, dans on vase d'argile, parce qu'elle a présenté à son amant des boissons enivrantes dans des vases précieux. בקרקע Nom de quatre lettres, et rare dans la Bible, mais fréquent dans le Talmud, où il signifie *immeuble*. Il signifie ici *le fond*, *le parquet*, de l'habitacle, ou du temple. Eo arabe קרק signifie *fond uni*, et קרע *être profond*; ce qoi réuni a formé קרקע

18. ופרע—פרע *Dénouer*, *détacher*, reodre nue. Sept. ἀποκαλύψει, *il découvrira*, voy. Exode, ch. 32, v. 25. את ראש האשה *La tête de la femme*. Iar'hi dit que découvrir la tête est *une honte pour une Israélite*. La traditioo paraît avoir changé à cet égard; il est défendu à one femme Israélite de montrer ses cheveox, mais non pas par le motif cité. Nous n'avons pas, dit le באור de règle satisfaisante pour établir quand le pronom doit en hébreu remplacer le nom; car après avoir dit אשה au commencement de la phrase, il semblerait qu'il aurait fallu ici ראשה *sa tête*, au lieu de répéter ראש האשה — מי המרים *les eaux* qui sont *amères*; expression douteuse; מרים de מר *amer*, venant de

14 וְעָבַר עָלָיו רֽוּחַ־קִנְאָה וְקִנֵּא אֶת־אִשְׁתּוֹ וְהִוא נִטְמָאָה
אֽוֹ־עָבַר עָלָיו רֽוּחַ־קִנְאָה וְקִנֵּא אֶת־אִשְׁתּוֹ וְהִיא לֹא נִטְמָאָה׃
15 וְהֵבִיא הָאִישׁ אֶת־אִשְׁתּוֹ אֶל־הַכֹּהֵן וְהֵבִיא אֶת־
קָרְבָּנָהּ עָלֶיהָ עֲשִׂירִת הָאֵיפָה קֶמַח שְׂעֹרִים לֹא־יִצֹק עָלָיו
שֶׁמֶן וְלֹא־יִתֵּן עָלָיו לְבֹנָה כִּי־מִנְחַת קְנָאֹת הוּא מִנְחַת
זִכָּרוֹן מַזְכֶּרֶת עָוֹן׃ 16 וְהִקְרִיב אֹתָהּ הַכֹּהֵן וְהֶעֱמִדָהּ
לִפְנֵי יְהוָה׃ 17 וְלָקַח הַכֹּהֵן מַיִם קְדֹשִׁים בִּכְלִי־חָרֶשׂ

n'y pas à cela de témoin ; et, continue Lother, *elle n'y a pas été surprise.* Cette version donne à eotendre que le mari a bien appris qnelqoe chose ; comme dit aossi le באור mais il n'en a pas de certitnde. La version de Luther oous paraît la plus admissible, et c'est dans ce sens que nous avons traduit. ועד *Et un témoin* n'est pas là. S'il y avait on témoin, elle serait interdite אסורה à son mari ; avec deux témoins, elle serait condamnée à la peine capitale. Lévit., ch. 20, v. 10. נתפשה — תפש *Saisir*; *elle n'a pas été saisie*, surprise.

14. ועבר *Il passera:* au masculin s'accordant avec רוח *esprit*, qui demande aussi quelquefois le féminio. קנאה De קנא inusité au *Kal*, et dont la conjugaison commence par le *Piel*. De même qo'en arabe, il signifie *devenir rouge* ; en éthiopieo *Kanèa* a la même signification, et se dit d'on visage enflammé par l'effet de la jalousie, de l'envie et do zèle eo général, soit pour la fidélité conjugale, soit poor toote autre affection. Ce verbe gouveroe ici l'accosatif את Gen., ch. 37, v. 11. il gouverne le ב ; *infrà*, ch. 25, v. 13, il gouverne le ל — וקנא את אשתו *Il se montrera jaloux de sa femme.* Le sens de ce verset est : le mari la soupçoonera, et elle le méritera ; ou bien, c'est saos l'avoir mérité qo'elle aura été soopçonnée par soo mari.

15. עליה Pour עמה *avec elle.* שערים D'orge, et non de la farine de fromeot. parce que, dit le Talmud, *elle a commis une action de brute*, *qu'elle offre aussi un aliment de brute*, היא עשתה מעשה בהמה תביא מאכל בהמה, שמן— *Huile;* לבנה *liban*. voy. Lévit., ch. 5, v. 11. מנחת קנאת *offrande de jalousie.* Le mot הוא se rapporte à קרבן Ben Onziel paraphrase ainsi : parce que le mari n'a pas apporté convenablemeot ses offraodes ao cohèoe, il sera obligé de lui amener sa femme ; et parce qoe celle-ci a fait goûter des friandises à son amant, oo loi ordonoe une offraode de ses propres deniers. קנאות הוא Ce הוא pronom masculin se rapporte à קמח *farine.*

(le coupable) restituera l'objet fraudé en principal, et y ajoutera un cinquième, et donnera (cela) à celui envers lequel il s'est rendu coupable.

8. Si l'homme n'a pas de parent lignager à qui on puisse restituer l'objet fraudé, cet objet fraudé restitué à l'Éternel, (sera) au cohène, et en outre le bélier de rédemption, par lequel il rédimera sur lui.

9. Toute oblation (relative à) toute sainteté des enfans d'Israel qu'ils présenteront au cohène, sera à lui.

10. A tout homme, ses saintetés lui appartiendront; mais sera au cohène ce que cet homme lui donnera.

11. L'Éternel parla à Mosché, en disant :

12. Parle aux enfans d'Israel, et dis-leur : tout homme dont la femme se sera détournée (du droit chemin), et aura perfidement agi envers lui;

13. Quelqu'un aura couché avec elle maritalement; mais ce sera un secret aux yeux de son mari; elle aura caché qu'elle a été souillée; il n'y a point de témoin contre elle; elle n'a point été surprise.

typiæ, Lep., 1682, in-4°. שטה—תשטה *s'écarter du chemin* (en arabe סטא signifie la même chose), voy. Prov., ch. 4, v. 15. Le Talmud voit dans ce mot l'expression de folie, comme si la première radicale était un ש (שטות); l'adultère, dit-il, est animé d'un esprit de vertige. Tout un traité du Talmud (סוטה *Sota*) est consacré à la femme adultère. ומעלה Voy. ci-dessus, v. 6.

13. שכבת זרע *Cubitum seminis*, ונעלם de עלם *soustraire*, du *Niphal*; la chose reste cachée aux yeux du mari; il n'y a pas de témoin; comment peut-on donc le savoir? Luther traduit : ...*et* (cet événement) *sera caché aux yeux du mari, sera tenu secret, qu'elle est devenue impure*, daß sie unrein geworden ist, comme s'il y avait כי היא נטמאה ou bien אשר היא *on ne peut pas la convaincre*; ici Luther prend l'effet pour la cause, on ne peut la convaincre, parce que le texte dit : *il*

חַטָּאתָם אֲשֶׁר עָשׂוּ וְהֵשִׁיב אֶת־אֲשָׁמוֹ בְּרֹאשׁוֹ וַחֲמִישִׁתוֹ
יֹסֵף עָלָיו וְנָתַן לַאֲשֶׁר אָשַׁם לוֹ׃ 8 וְאִם־אֵין לָאִישׁ גֹּאֵל
לְהָשִׁיב הָאָשָׁם אֵלָיו הָאָשָׁם הַמּוּשָׁב לַיהוָה לַכֹּהֵן מִלְּבַד
אֵיל הַכִּפֻּרִים אֲשֶׁר יְכַפֶּר־בּוֹ עָלָיו׃ 9 וְכָל־תְּרוּמָה
לְכָל־קָדְשֵׁי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר־יַקְרִיבוּ לַכֹּהֵן לוֹ יִהְיֶה׃
10 וְאִישׁ אֶת־קֳדָשָׁיו לוֹ יִהְיוּ אִישׁ אֲשֶׁר־יִתֵּן לַכֹּהֵן
לוֹ יִהְיֶה׃ פ רביעי
11 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 12 דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי
יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם אִישׁ אִישׁ כִּי־תִשְׂטֶה אִשְׁתּוֹ וּמָעֲלָה
בוֹ מָעַל׃ 13 וְשָׁכַב אִישׁ אֹתָהּ שִׁכְבַת־זֶרַע וְנֶעְלַם מֵעֵינֵי
אִישָׁהּ וְנִסְתְּרָה וְהִיא נִטְמָאָה וְעֵד אֵין בָּהּ וְהִוא לֹא נִתְפָּשָׂה׃

8. גאל *Un libérateur*, un héritier, qui puisse lui procurer satisfaction. Voy. Lévit., ch. 25, v. 25. De גאל *libérer*, *rédimer*. Ce mot est déterminé par הקרב אליו *qui lui est proche;* voy. *infrà*, ch. 35, v. 21. Les talmudistes disent qu'il s'agit d'un prosélyte, car il n'est pas possible qu'un Israélite meure sans parent, puisqu'il descend de Jacob. המושב Racine שוב participe passé du *Hophal; restitué*, איל הכפרים *le bélier rédempteur.* Voy. Lévit., ch. 5, v. 15 et 16, où se trouve la même construction de כפר

9. תרומה Racine רום *s'élever*, ce qu'on prélève, oblation. Ce mot n'a pas ici la signification spéciale qu'il a Exode, ch. 29, v. 27, et Lévit., ch. 7, v. 34; mais il comprend toute l'offrande en général, y compris le תנופה *le tour-noiement.* קדשים Désigne plus spécialement *les offrandes;* c'est l'antécédent de אשר. Selon le Talmud, il s'agit ici des prémices (בכורים). לו יהיה *Sera à lui,* se rapporte à תרומה malgré la différence de genre.

10. ואיש את קדשיו *Un homme, ses saintetés.* Le mot את est ici de difficile explication; il précède ordinairement l'accusatif, et se trouve ici avec le verbe qui marque existence היה Les explications abondent; mais les plus ingénieuses ne lèvent pas la difficulté, qui disparaîtrait si l'on pouvait supposer un verbe actif entre le premier et le troisième mot du verset. יהיו Au pluriel, Sam. יהיה au singulier; איש Sam. ואיש

11. וידבר Il existe sur ce chapitre une dissertation étendue de And. Acoluthus, sous ce titre : *de aquis amaris maledictionem inferentibus*, vulgo dictis zelo-

ché, chacun à son service et pour ce qu'il a à porter, et ses dénombrés, tel que l'Éternel avait commandé Mosché.

Ch. V. 1. L'Éternel parla à Mosché en ces termes :

2. Ordonne aux enfans d'Israel qu'ils renvoient tout lépreux, toute (personne) ayant des écoulemens, ou étant souillée par un cadavre.

3. Soit homme, soit femme, vous les renverrez; vous les renverrez hors du camp; qu'ils ne rendent pas impur le camp où je réside au milieu d'eux.

4. Les enfans d'Israel firent ainsi, et les renvoyèrent hors du camp. Comme l'Éternel avait dit à Mosché ainsi firent les enfans d'Israel.

5. L'Éternel parla à Mosché, savoir :

6. Dis aux enfans d'Israel : un homme ou une femme quand ils commettront un péché quelconque contre l'homme, en faisant une prévarication envers l'Éternel, la personne se rendant coupable;

7. Ils confesseront le péché qu'ils auront commis. Il

paraît d'après le verset suivant. למעל — מעל *Commettre une mauvaise action*, être perfide, prêter un faux serment. Voy. Lévit., ch. 5, v. 21. Ce verbe gouverne le ב préposition. למעל מעל Hébraïsme, *commettre perfidement une perfidie*. אשם—ואשמה *Se charger d'un péché*; se sentir coupable. Voy. Lévit., ch. 5, v. 2 — 4.

7. והתודה Racine ידה *avouer*; au *Hithpael*, où les verbes ayant י pour premier radical changent ce י en ו; ce passage diffère de son analogue, Lévit., ch. 4, en ce qu'il est statué ici sur le cas où celui qui a souffert le dommage est mort sans avoir laissé de parent lignager (גואל). והשיב את אשמו *Il rendra sa faute*, l'objet qui l'a rendu fautif. בראשו *Sur sa tête*; c'est la signification propre du mot ראש mais sur la tête de qui? Aussi Mendelsohn traduit-il par *somme capitale*, il rendra d'abord le principal, וחמישתו *Et le cinquième de lui*, de l'objet enlevé, יסף עליו *il l'ajoutera en sus*, pour cinq il rendra six.

עַל־עֲבֹדָתוֹ וְעַל־מַשָּׂאוֹ וּפְקֻדָיו אֲשֶׁר־צִוָּה יְהוָה אֶת־
מֹשֶׁה׃ פ שלישי
ה 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 2 צַו אֶת־בְּנֵי
יִשְׂרָאֵל וִישַׁלְּחוּ מִן־הַמַּחֲנֶה כָּל־צָרוּעַ וְכָל־זָב וְכֹל טָמֵא
לָנָפֶשׁ׃ 3 מִזָּכָר עַד־נְקֵבָה תְּשַׁלֵּחוּ אֶל־מִחוּץ לַמַּחֲנֶה
תְּשַׁלְּחוּם וְלֹא יְטַמְּאוּ אֶת־מַחֲנֵיהֶם אֲשֶׁר אֲנִי שֹׁכֵן בְּתוֹכָם׃
4 וַיַּעֲשׂוּ־כֵן בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיְשַׁלְּחוּ אוֹתָם אֶל־מִחוּץ לַמַּחֲנֶה
כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה כֵּן עָשׂוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃ פ
5 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 6 דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי
יִשְׂרָאֵל אִישׁ אוֹ־אִשָּׁה כִּי יַעֲשׂוּ מִכָּל־חַטֹּאת הָאָדָם
לִמְעֹל מַעַל בַּיהוָה וְאָשְׁמָה הַנֶּפֶשׁ הַהִוא׃ 7 וְהִתְוַדּוּ אֶת־

Ch. V. 1. וידבר *Il parla.* Dans ce chapitre il s'agit du renvoi des impurs hors du camp, des crimes envers le prochain et de leur expiation ; de quelques droits des coheuime, et de la femme adultère.

2. צו *Ordonne.* Selou le Talmud cette loi date du jour de l'établissement de l'habitacle. מן המחנה *Du camp.* Les commentateurs distingueut trois sortes de camps : 1° le camp de Dieu, l'habitacle ; 2° le camp des lévites, autour de l'habitacle ; 3° le camp israélite. Selon ces commentateurs, le lépreux était expulsé des trois camps ; le gonorrhéen, des deux premiers seulement, et l'impur par l'attouchement d'un cadavre, du premier seulement (voy. Pessa'hime, fol. 67). Les commentateurs, dit Rosenmüller, ont compris la dureté de ces exclusions, et ont cherché à l'adoucir par des imaginations (*figmentis*). Josèphe, parlant de cette défense, dit qu'on les expulsait des *villes* qui ont succédé aux camps. צרוע *Le lépreux*, voy. Lévit. ch. 13, v. 46. זב *Gonorrhéen*, ibid., ch. 15. טמא לנפש *Impur par un cadavre.* Voy. sur נפש Lévit. ch. 21, v. 1.

3. מחניהם *Leurs camps.* C'est de ce pluriel qu'on a déduit la division dont il est question dans le verset précédent, et que Rosenmüller traite de rêverie rabbinique.

6. דבר *Parle.* Cette prescription est la même que celle qui a déjà été donnée, Lévit., ch. 5, v. 19, avec quelques nouveaux développemens. ישראל Le Sam. ajoute לאמר—מכל חטאת *De tout péché ;* le vol, le rapt, comme il

39. De l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tout venant à la cohorte pour le service dans la tente d'assignation;

40. Leurs dénombrés, par leurs familles, selon la maison de leurs pères, furent deux mille six cent trente.

41. Voilà les dénombrés des familles des enfans de Guerschone, tout ce qui servait dans la tente d'assignation, que Mosché avait dénombrés avec Aharone, par ordre de l'Éternel.

42. Les dénombrés des familles des enfans de Merari, d'après leurs familles, selon la maison de leurs pères,

43. Depuis l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tout (homme) se rendant à la cohorte pour le service dans la tente d'assignation;

44. Leurs dénombrés, selon leurs familles, furent trois mille deux cents.

45. Voilà les dénombrés des familles des enfans de Merari que dénombra Mosché avec Aharone, par l'ordre de l'Éternel, par (l'intermédiaire de) Mosché.

46. Tous les dénombrés que dénombra Mosché, Aharone et les nassi d'Israel (parmi) les lévites, selon leurs familles et la maison de leurs pères,

47. De l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans, tout (homme) entrant au service, soit pour travailler, soit pour porter dans la tente d'assignation;

48. Leurs dénombrés furent huit mille cinq cent quatre-vingts.

49. Par l'ordre de l'Éternel on les dénombra par Mos-

איש איש et le sens serait : *le dénombrement de chacun était celui que Dieu avait ordonné à Mosché.* אשר Sam. כאשר *comme;* Sept. id. Jérém., ch. 33, v. 22, אשר a la signification de כאשר

שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וָמַעְלָה וְעַד בֶּן־חֲמִשִּׁים שָׁנָה כָּל־הַבָּא
לַצָּבָא לַעֲבֹדָה בְּאֹהֶל מוֹעֵד׃ 40 וַיִּהְיוּ פְּקֻדֵיהֶם
לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית אֲבֹתָם אַלְפַּיִם וְשֵׁשׁ מֵאוֹת וּשְׁלֹשִׁים׃
41 אֵלֶּה פְּקוּדֵי מִשְׁפְּחֹת בְּנֵי גֵרְשׁוֹן כָּל־הָעֹבֵד בְּאֹהֶל
מוֹעֵד אֲשֶׁר פָּקַד מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן עַל־פִּי יְהוָה׃ 42 וּפְקוּדֵי
מִשְׁפְּחֹת בְּנֵי מְרָרִי לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית אֲבֹתָם׃ 43 מִבֶּן
שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וָמַעְלָה וְעַד בֶּן־חֲמִשִּׁים שָׁנָה כָּל־הַבָּא
לַצָּבָא לַעֲבֹדָה בְּאֹהֶל מוֹעֵד׃ 44 וַיִּהְיוּ פְקֻדֵיהֶם
לְמִשְׁפְּחֹתָם שְׁלֹשֶׁת אֲלָפִים וּמָאתָיִם׃ 45 אֵלֶּה פְּקוּדֵי
מִשְׁפְּחֹת בְּנֵי מְרָרִי אֲשֶׁר פָּקַד מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן עַל־פִּי יְהוָה
בְּיַד־מֹשֶׁה׃ 46 כָּל־הַפְּקֻדִים אֲשֶׁר פָּקַד מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן
וּנְשִׂיאֵי יִשְׂרָאֵל אֶת־הַלְוִיִּם לְמִשְׁפְּחֹתָם וּלְבֵית אֲבֹתָם׃
47 מִבֶּן שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וָמַעְלָה וְעַד בֶּן־חֲמִשִּׁים שָׁנָה כָּל־
הַבָּא לַעֲבֹד עֲבֹדַת עֲבֹדָה וַעֲבֹדַת מַשָּׂא בְּאֹהֶל מוֹעֵד׃
48 וַיִּהְיוּ פְּקֻדֵיהֶם שְׁמֹנַת אֲלָפִים וַחֲמֵשׁ מֵאוֹת וּשְׁמֹנִים׃
49 עַל־פִּי יְהוָה פָּקַד אוֹתָם בְּיַד־מֹשֶׁה אִישׁ אִישׁ

41. על פי ה׳ *Sur l'ordre de l'Éternel.* A la fin de ce verset quelques manuscrits ont ביד משה *par la main de Mosché*, comme au v. 37; Ben Ouziel, les Septante de même.

47. לעבר Litt. *pour servir un service de service et un service de fardeau.*

48. שמנת אלפים וחמש מאות ושמנים *Huit mille cinq cent quatre-vingts.*

Récapitulation générale :

Guerschonites,	mâles,	7,500	de 30 à 50 —	2,630	rapport 0,352
Kehathites,	id.	8,600		2,750	0,319
Merarites,	id.	6,200		3,200	0,385
		TOTAL .. 22,300		TOTAL.... 8.580	

49. ביד משה *Par Mosché;* se rapporte probablement, comme au v. 37, après les mots על פי ה׳ *par l'ordre de l'Éternel.* ופקדיו *Et ses dénombremens*; l'affixe יו comme le ו des substantifs précédens peut se rapporter à

sous la direction d'Ithamar, fils d'Aharone le cohene.

29. Les enfans de Merari, d'après leurs familles, selon la maison de leurs pères, tu les compteras;

30. De l'âge de trente ans et au-dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans tu les dénombreras, tout (homme) se rendant à la cohorte pour servir dans le service de la tente d'assignation.

31. Et voici la surveillance de ce qu'ils ont à porter dans tout leur service dans la tente d'assignation : les ais de l'habitacle, ses barres, ses colonnes et ses soubassemens;

32. Les colonnes du parvis autour, leurs soubassemens, leurs pieux et leurs cordes, pour tous leurs ustensiles et pour tous leurs services; et vous assignerez nominativement tous les ustensiles de surveillance qu'ils ont à porter.

33. Voilà le service des familles des enfans de Merari dans tous leurs services dans la tente d'assignation sous la direction d'Ithamar, fils d'Aharone le cohene.

34. Mosché dénombra, avec Aharone et les nassi de la réunion, les enfans de Kehath, d'après leurs familles et la maison de leurs pères;

35. De l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tout (homme) se rendant à la cohorte pour le service dans la tente d'assignation;

36. Leurs dénombrés par familles furent deux mille sept cent cinquante.

37. Voilà les dénombrés des familles de Kehath, de tout servant dans la tente d'assignation, que dénombra Mosché avec Aharone, par ordre de l'Éternel par Mosché.

38. Les dénombrés des enfans de Guerschone, selon leurs familles et la maison de leurs pères,

הַכֹּהֵן׃ ס 29 בְּנֵי מְרָרִי לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית־
אֲבֹתָם תִּפְקֹד אֹתָם׃ 30 מִבֶּן שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וָמַעְלָה
וְעַד בֶּן־חֲמִשִּׁים שָׁנָה תִּפְקְדֵם כָּל־הַבָּא לַצָּבָא לַעֲבֹד אֶת־
עֲבֹדַת אֹהֶל מוֹעֵד׃ 31 וְזֹאת מִשְׁמֶרֶת מַשָּׂאָם לְכָל־
עֲבֹדָתָם בְּאֹהֶל מוֹעֵד קַרְשֵׁי הַמִּשְׁכָּן וּבְרִיחָיו וְעַמּוּדָיו
וַאֲדָנָיו׃ 32 וְעַמּוּדֵי הֶחָצֵר סָבִיב וְאַדְנֵיהֶם וִיתֵדֹתָם
וּמֵיתְרֵיהֶם לְכָל־כְּלֵיהֶם וּלְכֹל עֲבֹדָתָם וּבְשֵׁמֹת תִּפְקְדוּ
אֶת־כְּלֵי מִשְׁמֶרֶת מַשָּׂאָם׃ 33 זֹאת עֲבֹדַת מִשְׁפְּחֹת
בְּנֵי מְרָרִי לְכָל־עֲבֹדָתָם בְּאֹהֶל מוֹעֵד בְּיַד אִיתָמָר בֶּן־
אַהֲרֹן הַכֹּהֵן׃ 34 וַיִּפְקֹד מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן וּנְשִׂיאֵי הָעֵדָה
אֶת־בְּנֵי הַקְּהָתִי לְמִשְׁפְּחֹתָם וּלְבֵית אֲבֹתָם׃ 35 מִבֶּן
שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וָמַעְלָה וְעַד בֶּן־חֲמִשִּׁים שָׁנָה כָּל־הַבָּא
לַצָּבָא לַעֲבֹדָה בְּאֹהֶל מוֹעֵד׃ 36 וַיִּהְיוּ פְקֻדֵיהֶם
לְמִשְׁפְּחֹתָם אַלְפַּיִם שְׁבַע מֵאוֹת וַחֲמִשִּׁים׃ 37 אֵלֶּה פְּקוּדֵי
מִשְׁפְּחֹת הַקְּהָתִי כָּל־הָעֹבֵד בְּאֹהֶל מוֹעֵד אֲשֶׁר פָּקַד מֹשֶׁה
וְאַהֲרֹן עַל־פִּי יְהוָה בְּיַד־מֹשֶׁה׃ ס שני 38
וּפְקוּדֵי בְּנֵי גֵרְשׁוֹן לְמִשְׁפְּחוֹתָם וּלְבֵית אֲבֹתָם׃ 39 מִבֶּן

31. משמרת Littéralement *garde*, surveillance.

32. ומיתריהם *Leurs cordages*, pour les colonnes, afin d'y attacher les tapis par le bord supérieur, à l'aide de câbles (כלונסת) et des pointes (קונדסין) (Iar'hi), כלונסת de κάλως, *câble*, et קונדס de ἄκανθος, *arbrisseau*, herbe pleine de piquans. את כלי Sam. את כל כלי Sept. id. ובשמות *Et par des noms*. Quelques commentateurs pensent qu'il s'agit de noms donnés à certaines parties de l'édifice, comme les colonnes du temple. I Rois, ch. 7, v. 21, *Iachime* et *Boaz*. Toutefois, dit Vater, il peut aussi s'agir des noms de chaque objet, ou de la marque de chaque fardeau.

34. ונשיאי העדה *Les nassi de la réunion;* il en est question ici pour la première fois. ולבית Sam. לבית

36. שבע Sam. ושבע

21. L'Éternel parla à Mosché en ces termes :

22. Fais le relevé du nombre des enfans de Guerschone, eux aussi d'après la maison de leurs pères, d'après leurs familles.

23. De l'âge de trente ans et au dessus jusqu'à l'âge de cinquante ans tu les dénombreras, tout (homme) venant prendre rang dans la cohorte, faire un service dans la tente d'assignation.

24. Voilà le service des familles de Guerschone, pour travailler et pour porter :

25. Ils porteront les tapisseries de l'habitacle et la tente d'assignation; sa couverture, et la couverture de ta'hasch qui est sur lui par dessus, et la tenture de l'entrée de la tente d'assignation;

26. Les courtines du parvis, et la tenture de l'entrée de la porte du parvis qui est sur l'habitacle et sur l'autel, tout autour; les cordes et tous les ustensiles de leur service, et tout ce qui sera à faire pour eux ils l'exécuteront.

27. Par l'ordre d'Aharone et de ses fils sera tout le service des enfans de Guerschone, en tout ce qu'ils doivent porter et en tout leur service, et vous compterez sur eux pour la surveillance de tout ce qu'ils doivent porter.

28. Voilà le service des familles des enfans de Guerschone dans la tente d'assignation, et leur surveillance

v. 19. une forme verbale féminine מהפכה et *infrà*, ch. 10, v. 2, une forme masculine ולמסע Vater regarde aussi משמרת comme un infinitif actif. Les Sept. paraissent avoir lu בשמות comme au v. 32; ils ont ἐπισκέψῃ αὐτοὺς ἐξ ὀνόματος, *tu les appelleras par leurs noms.*

28. משפחת Vulgate *familia*, au singulier; les Sept. ne traduisent pas ce mot. Le Samaritain comme l'hébreu.

21 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 22 נָשֹׂא אֶת־רֹאשׁ
בְּנֵי גֵרְשׁוֹן גַּם־הֵם לְבֵית אֲבֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתָם׃ 23 מִבֶּן
שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וָמַעְלָה עַד בֶּן־חֲמִשִּׁים שָׁנָה תִּפְקֹד אוֹתָם
כָּל־הַבָּא לִצְבֹא צָבָא לַעֲבֹד עֲבֹדָה בְּאֹהֶל מוֹעֵד׃ 24
זֹאת עֲבֹדַת מִשְׁפְּחֹת הַגֵּרְשֻׁנִּי לַעֲבֹד וּלְמַשָּׂא׃ 25
וְנָשְׂאוּ אֶת־יְרִיעֹת הַמִּשְׁכָּן וְאֶת־אֹהֶל מוֹעֵד מִכְסֵהוּ וּמִכְסֵה
הַתַּחַשׁ אֲשֶׁר־עָלָיו מִלְמָעְלָה וְאֶת־מָסַךְ פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד׃
26 וְאֵת קַלְעֵי הֶחָצֵר וְאֶת־מָסַךְ ׀ פֶּתַח ׀ שַׁעַר הֶחָצֵר
אֲשֶׁר עַל־הַמִּשְׁכָּן וְעַל־הַמִּזְבֵּחַ סָבִיב וְאֵת מֵיתְרֵיהֶם וְאֶת־
כָּל־כְּלֵי עֲבֹדָתָם וְאֵת כָּל־אֲשֶׁר יֵעָשֶׂה לָהֶם וְעָבָדוּ׃
27 עַל־פִּי אַהֲרֹן וּבָנָיו תִּהְיֶה כָּל־עֲבֹדַת בְּנֵי הַגֵּרְשֻׁנִּי
לְכָל־מַשָּׂאָם וּלְכֹל עֲבֹדָתָם וּפְקַדְתֶּם עֲלֵהֶם בְּמִשְׁמֶרֶת
אֵת כָּל־מַשָּׂאָם׃ 28 זֹאת עֲבֹדַת מִשְׁפְּחֹת בְּנֵי הַגֵּרְשֻׁנִּי
בְּאֹהֶל מוֹעֵד וּמִשְׁמַרְתָּם בְּיַד אִיתָמָר בֶּן־אַהֲרֹן

même un instant, ou bien *pour le malheur* d'eux-mêmes. Vater pense que כבלע signifie *comme pour dévorer*. Le sens de ce mot est indécis ; les dialectes sémitiques ne servent pas à l'éclairrir.

22. נשא Infinitif au lieu de l'impératif, comme ci-dessus, v. 2.

23. עד Sam. ועד

24. ולמשא *Pour le fardeau, pour porter*, racine נשא

25. יריעת *Les tapis inférieurs*, voy. Exode, ch. 26. אהל *La tente* ; les tapis en peaux de chèvre (ibid.). מכסהו Sam. ומכסהו — ומכסה Sam. וכסה — מסך *Le voile* à l'orient.

26. להם *A eux*. La relation de ce mot est douteuse. Selon Ounklousse il se rapporte aux Guerschonites ; selon Aben Esra, il se rapporte aux ustensiles ; Sept. de même, et c'est dans ce sens que traduit Mendelsohn.

27. על פי אהרן Par l'ordre d'Aharone et de ses fils devait avoir lieu l'exécution de ce qui était confié aux Guerschonites ופקדתם עלהם במשמרת *Vous leur confierez en surveillance*. Ce dernier mot hébreu se trouve ici comme forme verbale, et gouverne l'accusatif את. Ainsi nous trouvons, Isaïe, ch. 13,

étendront dessus une couverture de peau de ta'hasch, et y mettront les barres.

15. Aharone et ses fils auront fini de couvrir le sanctuaire et tous les ustensiles du sanctuaire quand le camp partira; ensuite les enfans de Kehath viendront pour porter; ils ne toucheront pas le sanctuaire, ils mourraient. C'est la charge des enfans de Kehath dans la tente d'assignation.

16. La surveillance d'Élazar, fils d'Aharone le cohene, est l'huile du luminaire, la fumigation des drogues, l'offrande (du sacrifice) perpétuel, et l'huile de l'onction; surveillance de tout l'habitacle et de tout ce qui y est, dans le sanctuaire et dans ses ustensiles.

17. L'Éternel parla à Mosché et à Aharone en ces termes :

18. Ne retranchez pas la race des familles de Kehath d'entre les lévites.

19. Faites ceci pour eux; qu'ils vivent, et ne meurent pas quand ils approcheront du saint des saints : Aharone et ses fils viendront et les placeront; chacun à son ouvrage et à sa charge.

20. Mais qu'ils ne viennent pas regarder quand les choses saintes sont enveloppées; ils mourraient.

quand ils couvrent les vases sacrés; Syriaque et Saad. de même, Sept. ἐξάπινα, *subitement*. Ils paraissent avoir joint את הקדש au verbe לראות *qu'ils ne viennent pas subitement voir le saint*. עד בלעי רקי Job, ch. 7, v. 9, *Jusqu'à avaler ma salive*, signifie *un court intervalle pour respirer*. בלע און Prov., ch. 19, v. 28, *avaler l'iniquité*, signifie *couvrir*, *embellir l'iniquité*. בלע Signifie proprement *engloutir*, *absorber*, et métaphoriquement *cacher*, *couvrir*; il signifie aussi *infortune*; כבלע pourrait donc signifier *qu'ils ne viennent pas voir*,

כָּל־כְּלֵי הַמִּזְבֵּחַ וּפָרְשׂוּ עָלָיו כְּסוּי עוֹר תַּחַשׁ וְשָׂמוּ בַדָּיו :
15 וְכִלָּה אַהֲרֹן־וּבָנָיו לְכַסֹּת אֶת־הַקֹּדֶשׁ וְאֶת־כָּל־כְּלֵי
הַקֹּדֶשׁ בִּנְסֹעַ הַמַּחֲנֶה וְאַחֲרֵי־כֵן יָבֹאוּ בְנֵי־קְהָת לָשֵׂאת
וְלֹא־יִגְּעוּ אֶל־הַקֹּדֶשׁ וָמֵתוּ אֵלֶּה מַשָּׂא בְנֵי־קְהָת בְּאֹהֶל
מוֹעֵד : 16 וּפְקֻדַּת אֶלְעָזָר ׀ בֶּן־אַהֲרֹן הַכֹּהֵן שֶׁמֶן
הַמָּאוֹר וּקְטֹרֶת הַסַּמִּים וּמִנְחַת הַתָּמִיד וְשֶׁמֶן הַמִּשְׁחָה
פְּקֻדַּת כָּל־הַמִּשְׁכָּן וְכָל־אֲשֶׁר־בּוֹ בְּקֹדֶשׁ וּבְכֵלָיו : פ
מפטיר 17 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן לֵאמֹר : 18
אַל־תַּכְרִיתוּ אֶת־שֵׁבֶט מִשְׁפְּחֹת הַקְּהָתִי מִתּוֹךְ הַלְוִיִּם :
19 וְזֹאת ׀ עֲשׂוּ לָהֶם וְחָיוּ וְלֹא יָמֻתוּ בְּגִשְׁתָּם אֶת־
קֹדֶשׁ הַקֳּדָשִׁים אַהֲרֹן וּבָנָיו יָבֹאוּ וְשָׂמוּ אוֹתָם אִישׁ אִישׁ
עַל־עֲבֹדָתוֹ וְאֶל־מַשָּׂאוֹ : 20 וְלֹא־יָבֹאוּ לִרְאוֹת כְּבַלַּע אֶת־
הַקֹּדֶשׁ וָמֵתוּ : פ

15. וכלה Passé par la forme et changé en futur au moyen du ו conversif; ce que les grammairiens appellent composé du passé et du futur, et qui équivaut à notre futur passé, *il aura fini ;* Sept. *ils achevèrent.*

16. ופקדת אלעזר *La surveillance, l'inspection d'Elazar*; elle ne s'exerçait, suivant Iar'hi, que sur les familles de Kehath; mais Aben Esra croit qu'il partageait encore avec Ithamar l'inspection des deux autres branches. מנחת תמיד Vater traduit *l'offrande quotidienne.* Il prend תמיד pour un substantif, l'offrande de chaque jour; voy. Lévit., ch. 6, v. 8. Vulgate : *sacrificium quod semper offertur.* Ounkl. תדירא *perpétuel*; voir *infrà*, ch. 28, v. 3, et Exode, ch. 29, v. 38.

18. תכריתו Racine כרת *retrancher*, du *Hiphil*, mode transitif, *ne donnez pas lieu de retrancher*, ne faites pas retrancher. שבט *Le rameau*, la race; synonyme à מטה *le bâton*, la souche; le premier considère ceux qui ont une même origine; le second mot, l'origine même.

19. וזאת Sam. זאת — בגשתם *Leur approche*; racine נגש; à l'infinitif גשת *dans leur approche ;* quand ils touchent; voy. II. Sam., ch. 6, v. 19; את Sam. ועל Sam. ואל — אל

20. כבלע *Comme pour avaler*; mot difficile. Ounkl. כד מכסון ית מני קודשא

couvriront d'une couverture de peau de ta'hasch, et en placeront les barres.

9. Ils placeront un drap de laine bleue, et couvriront le candélabre du luminaire, ses lampes, ses pincettes, ses cendriers, et tous les vases d'huile dont on se sert pour son usage;

10. Le mettront avec ses ustensiles dans une couverture de peau de ta'hasch, et le mettront sur le brancard.

11. Sur l'autel d'or ils étendront un drap de laine bleue, le couvriront d'une couverture de peau de ta'hasch, et y mettront les barres.

12. Ils prendront tous les ustensiles de service avec lesquels ils servent dans le sanctuaire, et ils (les) mettront dans un drap de laine bleue; ils les couvriront d'une couverture de peau de ta'hasch, et (les) mettront sur un brancard.

13. Ils ôteront les cendres de l'autel, et étendront dessus un drap de pourpre;

14. Et mettront dessus tous ses ustensiles avec lesquels on sert sur lui: les encensoirs, les crochets, les pelles, et les bassins, tous les ustensiles de l'autel; ils

pour engrais, et il cite Pline, liv. XVII, ch. 9. המזבח L'autel extérieur d'airain (Exode, ch. 27, v. 3).

14. בדיו׳ A la fin de ce verset on lit dans le Samaritain: ולקחו בגד ארגמן וכסו את הכיור ואת כנו : ונתנו אותם אל מכסה עור תחש ונתנו על המוט *Ils prirent un vêtement de pourpre et en couvrirent le bassin et son support, et les remirent dans une enveloppe de peau de ta'hasch, et* (les) *posèrent sur le brancard;* les Sept. de même. Rosenmüller dit qu'il est peu probable qu'on ait omis le bassin. Le Samaritain a le même passage que nous venons de citer ch. 3, v. 5, et ici il n'a pas les mots כל כלי׳ — משא Sam. משאי

עֲלֵיהֶם בֶּגֶד תּוֹלַעַת שָׁנִי וְכִסּוּ אֹתוֹ בְּמִכְסֵה עוֹר תָּחַשׁ
וְשָׂמוּ אֶת־בַּדָּיו׃ 9 וְלָקְחוּ ׀ בֶּגֶד תְּכֵלֶת וְכִסּוּ אֶת־
מְנֹרַת הַמָּאוֹר וְאֶת־נֵרֹתֶיהָ וְאֶת־מַלְקָחֶיהָ וְאֶת־מַחְתֹּתֶיהָ
וְאֵת כָּל־כְּלֵי שַׁמְנָהּ אֲשֶׁר יְשָׁרְתוּ־לָהּ בָּהֶם׃ 10 וְנָתְנוּ
אֹתָהּ וְאֶת־כָּל־כֵּלֶיהָ אֶל־מִכְסֵה עוֹר תָּחַשׁ וְנָתְנוּ עַל־
הַמּוֹט׃ 11 וְעַל ׀ מִזְבַּח הַזָּהָב יִפְרְשׂוּ בֶּגֶד תְּכֵלֶת וְכִסּוּ
אֹתוֹ בְּמִכְסֵה עוֹר תָּחַשׁ וְשָׂמוּ אֶת־בַּדָּיו׃ 12 וְלָקְחוּ
אֶת־כָּל־כְּלֵי הַשָּׁרֵת אֲשֶׁר יְשָׁרְתוּ־בָם בַּקֹּדֶשׁ וְנָתְנוּ אֶל־
בֶּגֶד תְּכֵלֶת וְכִסּוּ אוֹתָם בְּמִכְסֵה עוֹר תָּחַשׁ וְנָתְנוּ עַל־
הַמּוֹט׃ 13 וְדִשְּׁנוּ אֶת־הַמִּזְבֵּחַ וּפָרְשׂוּ עָלָיו בֶּגֶד אַרְגָּמָן׃
14 וְנָתְנוּ עָלָיו אֶת־כָּל־כֵּלָיו אֲשֶׁר יְשָׁרְתוּ עָלָיו בָּהֶם
אֶת־הַמַּחְתֹּת אֶת־הַמִּזְלָגֹת וְאֶת־הַיָּעִים וְאֶת־הַמִּזְרָקֹת

et l'arabe; après le mot עליהם le Samaritain met כסוי *la couverture*, comme au v. 6. תולעת (voy. Exode, ch. 25, v. 4). Les pains de proposition étaient sur la table; sous ces pains une couverture de laine bleu céleste; sur cette couverture les vases sacrés, sur ces vases une couverture rouge, et sur celle-ci une enveloppe de peaux de ta'hasch.

9. מנרת *Le candélabre*, voy. Exode, ch. 25, v. 31. כלי שמנה *vases d'huile*, Ounkl. מני שמושא *les vases de service*.

10. אל מכסה *Dans la couverture*. Iar'hi dit כמין מרצוף *comme un marzoph*, de *marsupium*, espèce de sac. Une couverture de laine bleu céleste sur le candélabre, et le tout dans une enveloppe de ta'hasch. המוט *Sur le brancard* Voy. Lévit., ch. 26, v. 13. Sept. ἀναφορεῖς, perche qui servait à porter; espèce de levier.

11. מזבח הזהב *L'autel d'or*. Voy. Exode, ch. 30, v. 3.

12. בם Sam. בהם — בקדש *Dans le saint*; les ustensiles dont ils se servaient dans l'intérieur de l'habitacle, qui est saint, pour encenser (כלי הקטרת).

13. ודשנו Racine דשן signifie 1° *graisse* et *engraisser*; Isaïe, ch. 30, v. 23, et Prov. ch. 15, v. 30; 2° *cendre*, *mettre de la cendre*, et au *Piel* (ודשנו est de ce mode), *ôter*, *enlever la cendre*. Sur la double signification de ce mot, Gesenius dit (*Dict. héb. chald. all.*), c'est peut-être parce que les anciens se servaient de cendre

Ch. IV. 1. L'Éternel parla à Mosché et à Aharone en ces termes :

2. Fais le relevé du nombre des enfans de Kehath d'entre les enfans de Lévi, par leurs familles, par la maison de leurs peres ;

3. Depuis l'âge de trente ans et au-dessus, jusqu'à l'âge de cinquante ans, tout (homme) venant à la cohorte pour exécuter un ouvrage dans la tente d'assignation.

4. Voici le service des enfans de Kehath dans la tente d'assignation, le saint des saints :

5. Aharone vient avec ses fils quand le camp part ; ils détendent le voile et en couvrent la caisse d'assignation ;

6. Mettent dessus une couverture de peau de ta-'hasch, étendent un drap entièrement de laine bleue par dessus, et en placent les barres ;

7. Et sur la table de proposition, ils étendent un drap de laine bleue, mettent dessus les plats, les tasses, les bassins et les gobelets d'aspersion, et le pain perpétuel sera dessus.

8. Ils étendront dessus un drap rouge foncé, le

5. פרכת המסך *Le voile de couverture.* מסך De סכך *couvrir.*

6. כסוי De כסה *couvrir* ; substantif non construit (voy. ci-dessus, ch. 3, v. 46). תחש Sept. peau *couleur* hyacinthe ; Ounkl. ססגונא de ὕσγη, *hysge, pellis hysginæ*, des peaux de couleur hyacinthe. On ne sait pas au juste quelle sorte de plante était le hysge, voy. Exode, ch. 25, v. 5. ופרשו *Ils étendront* ; le Samaritain ajoute עליו *sur lui* ; Sept. et Ben Ouziel de même. כליל Adjectif, *tout-à-fait, parfait*, de כלל *achever.* Voy. Exode, ch. 28, v. 31. בדיו *Ses barres*, qui restaient toujours à l'arche ; voy. Exode, ch. 37, v. 5 ; ils les arrangeaient pour porter.

7. עליו *Sur* la table, voy. Exode, ch. 25, v. 29 et 30.

8 עליהם Beaucoup de manuscrits ont עליו de même les Sept., le syriaque

ד 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן לֵאמֹר׃ 2
נָשֹׂא אֶת־רֹאשׁ בְּנֵי קְהָת מִתּוֹךְ בְּנֵי לֵוִי לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית
אֲבֹתָם׃ 3 מִבֶּן שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וָמַעְלָה וְעַד בֶּן־חֲמִשִּׁים
שָׁנָה כָּל־בָּא לַצָּבָא לַעֲשׂוֹת מְלָאכָה בְּאֹהֶל מוֹעֵד׃
4 זֹאת עֲבֹדַת בְּנֵי־קְהָת בְּאֹהֶל מוֹעֵד קֹדֶשׁ הַקֳּדָשִׁים׃
5 וּבָא אַהֲרֹן וּבָנָיו בִּנְסֹעַ הַמַּחֲנֶה וְהוֹרִדוּ אֵת פָּרֹכֶת
הַמָּסָךְ וְכִסּוּ־בָהּ אֵת אֲרֹן הָעֵדֻת׃ 6 וְנָתְנוּ עָלָיו
כְּסוּי עוֹר תַּחַשׁ וּפָרְשׂוּ בֶגֶד־כְּלִיל תְּכֵלֶת מִלְמָעְלָה וְשָׂמוּ
בַדָּיו׃ 7 וְעַל ׀ שֻׁלְחַן הַפָּנִים יִפְרְשׂוּ בֶּגֶד תְּכֵלֶת
וְנָתְנוּ עָלָיו אֶת־הַקְּעָרֹת וְאֶת־הַכַּפֹּת וְאֶת־הַמְּנַקִּיֹּת
וְאֵת קְשׂוֹת הַנָּסֶךְ וְלֶחֶם הַתָּמִיד עָלָיו יִהְיֶה׃ 8 וּפָרְשׂוּ

Ch. IV. 1. **וידבר** *Il parla.* Suivent des détails plus circoustanciés que ch. 4, v. 22 — 37, des différens services des familles lévites, et le recensement de ces familles, non selon leur nombre, mais selon leur aptitude au service. Il n'est question que de ceux qui étaient âgés de trente à cinquante ans. **ואל אהרן** *Et à Aharone*, ne se trouve pas dans la paraphrase de Ben Ouziel, dans dix manuscrits hébreux et dans un manuscrit chaldéen, mais se trouve dans le Samaritain et les Septante.

2. **נשא** Infinitif, tenant lieu d'impératif.

3. **שלשים שנה ומעלה** *Trente ans et au-dessus*, cet âge est indiqué sept fois, v. 3, 23, 30, 35, 39, 43, 47. Au v. 8 du ch. 24, au lieu de 30 il y a 25, ce qui paraît naturel, puisque l'âge militaire commence à vingt ans. Aussi les Septante ont ils changé sept fois le texte, et mis partout vingt-cinq à la place de trente; mais le Samaritain et les autres versions sont conformes au texte hébreu; Maimonides et d'autres conjecturent qu'à vingt-cinq ans les lévites faisaient de légers ouvrages, et à trente ans des ouvrages plus pénibles. Mais Vater pense qu'il s'agit de deux documens différens, ce qui paraît probable. **בא** *Vient.* Sam. **הבא** *qui vient.* **צבא—לצבא** Signifie *guerre, troupe, cohorte*, et désigne aussi le service du temple, espèce de *militia sacra*; pluriel **צבאות**.

4. **קדש הקדשים** *Le saint des saints;* savoir, selon lar'hi, l'arche, la table, le luminaire, les autels, les voiles et les ustensiles. Voyez sur ce qui suit Exode, ch. 25.

brés, vingt-deux mille deux cent soixante-treize.

44. L'Éternel parla à Mosché en ces termes :

45. Prends les lévites en place de tout aîné parmi les enfans d'Israel, et les bestiaux des lévites en place de leurs bestiaux; que les lévites soient à moi, moi l'Éternel.

46. Et pour la rançon des deux cent soixante-treize aînés parmi les enfans d'Israel, excédant (le nombre) des lévites,

47. Tu prendras cinq schekel (sicles) par tête ; au schekel du sanctuaire tu prendras, vingt guera le schekel.

48. Tu donneras l'argent à Aharone et à ses fils, rachat de ceux qui parmi eux excèdent (le nombre).

49. Mosché prit l'argent du rachat de ceux qui excédaient les rachetés par les lévites.

50. Il prit l'argent de tout premier-né des enfans d'Israel, mille trois cent soixante-cinq schekel, au schekel du sanctuaire.

51. Mosché donna l'argent des rachetés à Aharone et à ses fils, sur l'ordre de l'Éternel; comme l'Éternel avait commandé Mosché.

le dix-septième siècle il existait un homme dans le Holstein qui fabriquait des sicles.

49. הפדיום Nom ; Sam. הפדוים participe passif.

50. מאת בכור *De l'aîné*, Sam. בכורי au pluriel. Lesquels des aînés devront donner cet argent ? Iar'hi répond qu'on a tiré au sort ; il se sert du mot פתק *petek*, pour désigner un bulletin, en grec πιττακιόν, *pittacium*.

חמשה וששים ושלש מאות ואלף *Mille trois cent soixante-cinq* (cinq fois 273 font 1365); ceci prouve encore que 22,000 est le vrai total.

חֹדֶשׁ וָמַעְלָה לִפְקֻדֵיהֶם שְׁנַיִם וְעֶשְׂרִים אֶלֶף שְׁלֹשָׁה וְשִׁבְעִים
וּמָאתָיִם : פ
44 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר : 45 קַח אֶת־הַלְוִיִּם
תַּחַת כָּל־בְּכוֹר בִּבְנֵי יִשְׂרָאֵל וְאֶת־בֶּהֱמַת הַלְוִיִּם תַּחַת
בְּהֶמְתָּם וְהָיוּ־לִי הַלְוִיִּם אֲנִי יְהוָה : 46 וְאֵת פְּדוּיֵי הַשְּׁלֹשָׁה
וְהַשִּׁבְעִים וְהַמָּאתָיִם הָעֹדְפִים עַל־הַלְוִיִּם מִבְּכוֹר בְּנֵי יִשְׂרָאֵל :
47 וְלָקַחְתָּ חֲמֵשֶׁת חֲמֵשֶׁת שְׁקָלִים לַגֻּלְגֹּלֶת בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ
תִּקָּח עֶשְׂרִים גֵּרָה הַשָּׁקֶל : 48 וְנָתַתָּה הַכֶּסֶף לְאַהֲרֹן
וּלְבָנָיו פְּדוּיֵי הָעֹדְפִים בָּהֶם : 49 וַיִּקַּח מֹשֶׁה אֵת כֶּסֶף
הַפִּדְיוֹם מֵאֵת הָעֹדְפִים עַל פְּדוּיֵי הַלְוִיִּם : 50 מֵאֵת
בְּכוֹר בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לָקַח אֶת־הַכָּסֶף חֲמִשָּׁה וְשִׁשִּׁים וּשְׁלֹשׁ
מֵאוֹת וָאֶלֶף בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ : 51 וַיִּתֵּן מֹשֶׁה אֶת־כֶּסֶף
הַפְּדֻיִם לְאַהֲרֹן וּלְבָנָיו עַל־פִּי יְהוָה כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־
מֹשֶׁה : פ שביעי

45. בהמת הלוים *Les bestiaux des lévites.* Il n'est pas question de recenser les bestiaux.

46. פדויי *Ceux qui étaient rachetés*, de פדה *racheter :* participe passif, construit de l'absolu פדויים. Cette construction, précédant העדפים *les excédans*, présente des difficultés, puisque ceux-ci n'étaient pas rachetés, et que par conséquent le terme manque, auquel cet état construit du mot puisse se rapporter. Selon Kim'hi ce mot signifie *rançon*, comme venant de פדיום, dont le construit est פדוי. Ainsi traduisent Mendelsohn et Ounklousse; ce dernier dit ici et au verset 48 suivant פורקן, tandis qu'au verset 49, il dit פריקי *les rachetés.* Sam. פדוי—מבכור *De l'aîné*, au verset 48 הערפים est suivi de la préposition ב, בהם *parmi eux.*

47. שקלים *Sicles.* Voy. Exode, ch. 30, v. 13, et Lévit., ch. 27, v. 6. Il paraît probable que les sicles étaient des morceaux de métal d'un poids déterminé, et non des monnaies portant empreinte; et les poids étaient primitivement déterminés par le poids naturel des grains d'orge ou d'autres fruits. Dans

Mosché et Aharone, sur l'ordre de l'Éternel, selon leurs familles, tout mâle de l'âge d'un mois et au-dessus, vingt-deux mille.

40. L'Éternel dit à Mosché : dénombre tout aîné mâle des enfans d'Israel, de l'âge d'un mois et au-dessus, et fais le compte de leurs noms.

41. Tu prendras les lévites pour moi, moi l'Éternel, en place de tout aîné parmi les enfans d'Israel, et les bestiaux des lévites en place de tout premier-né parmi les bestiaux des enfans d'Israel.

42. Mosché dénombra, comme l'Éternel lui avait commandé, tout aîné parmi les enfans d'Israel.

43. C'était toute la progéniture mâle dénombrée par noms, de l'âge d'un mois et au-dessus, selon les dénom-

cent soixante-treize. Nous avons vu que la population militaire se monte à 603,550, ajoutons la moitié pour les mâles d'un mois à vingt ans, nous aurons ensemble 900,000 hommes, de sorte que les aînés ne seraient que le vingt-septième de la population totale mâle, à partir d'un mois. Nos tables de vitalité ne donnent aucun moyen, ni de constater, ni d'infirmer ce résultat, qui est évidemment trop faible. En effet, sur les 600,000 hommes nubiles, on peut admettre au moins 100,000 mariages féconds, sur ce nombre il y en a au moins 25,000 qui ont des aînés mâles, vivant lors du recensement; à ceux-ci il faut ajouter les aînés qui sont parmi le reste de la population mâle, et il ne faut pas oublier que pour les rançons les aînés comptaient par mères כל פטר רחם ch. 3, v. 12 et 18; ch. 8, v. 16. Exode, ch. 13, v. 2, 12, etc., et le même père peut avoir plusieurs aînés. Concluons de tout ceci que le texte ne vise pas à l'exactitude numérique. D'ailleurs les recensemens ne contiennent pas d'unités, et le nombre des lévites se trouve être à peu près le même que celui des aînés de toute la nation, coïncidence vraiment extraordinaire.

43. ויהי Sam. ויהיו au pluriel.

אֲשֶׁר פָּקַד מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן עַל־פִּי יְהוָה לְמִשְׁפְּחֹתָם כָּל־זָכָר
מִבֶּן־חֹדֶשׁ וָמַעְלָה שְׁנַיִם וְעֶשְׂרִים אָלֶף׃ כ ששי
40 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה פְּקֹד כָּל־בְּכֹר זָכָר לִבְנֵי יִשְׂרָאֵל
מִבֶּן־חֹדֶשׁ וָמָעְלָה וְשָׂא אֵת מִסְפַּר שְׁמֹתָם׃ 41 וְלָקַחְתָּ
אֶת־הַלְוִיִּם לִי אֲנִי יְהוָה תַּחַת כָּל־בְּכֹר בִּבְנֵי יִשְׂרָאֵל
וְאֵת בֶּהֱמַת הַלְוִיִּם תַּחַת כָּל־בְּכוֹר בְּבֶהֱמַת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃
42 וַיִּפְקֹד מֹשֶׁה כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֹתוֹ אֶת־כָּל־בְּכוֹר
בִּבְנֵי יִשְׂרָאֵל׃ 43 וַיְהִי כָל־בְּכוֹר זָכָר בְּמִסְפַּר שֵׁמֹת מִבֶּן

sa tribu, peut avoir assisté Mosché, comme l'ont fait les aotres chefs lors du dénombrement ; et si, versets 15 et 16, le nom d'Aharone ne se troove pas, le style de Mosché, dit-il, ne mootre pas cette précision, pour que cette circonstance soit importante. שנים ועשרים אלף *Vingt-deux mille*. Sept. et Sam. id. Ce nombre indiqoe qu'uoe erreur s'est glissée dans le texte. Eo effet, récapitulant, oo trouve :

Guerschonites,	7,800,	à l'occideot	(v. 22).
Kehathites,	8,600,	au midi	(v. 28).
Merarites,	6,200,	au nord	(v. 34).

Ce total dépasse de trois ceots celui qui est indiqué daos le texte. Comme la somme totale 22,200 est encore répétée au verset 46, il est probable que l'erreor provieot d'une somme partielle. Oo a proposé de lire ao verset 28 שלש *trois*, au lieu de שש *six*; ce qui ferait disparaître la différence. Le Talmud prétend (Bechoroth, fol. 5) que ces 300 étaient les aînés parmi les lévites ; qu'ayant besoin d'être rachetés eox-mêmes, ils ne pouvaient servir de rançon aux autres ; cette explication est plus difficile à admettre que l'objet à expliquer. Commeot est-il possible qne 22,300 mâles, à compter de l'âge d'uo mois ne comprenoeot que 300 aînés, et justement 300 ? C'est contre toute probabilité. D'ailleurs, comment une telle circonstance n'est-elle pas énoncée ? est-il possible de la deviner ? Telles soot les objections de Vater, auxquelles Roseomüller adhère aossi. On oe voit pas oon plus d'où provient l'éoorme disproportion entre le total de Lévi et celui des autres tribus, puisque toutes remontent à des iodividus contemporains, vivaot dans le même pays et soos la même cooditiou sociale.

43. שנים ועשרים אלף שלשה ושבעים ומאתים *Vingt-deux mille deux*

Kehath, Elitsaphane, fils d'Ouziel.

31. Leurs gardes : la table, la caisse, le candélabre, les autels et les ustensiles du sanctuaire avec lesquels ils servent, et la tapisserie avec tout son attirail.

32. Le nassi des nassis de Lévi Elazar, fils d'Aharone le cohène; surveillance de ceux qui gardent la garde du sanctuaire :

33. Pour Merari, famille de Ma'hli et famille de Mouschi; ceux-là (sont) les familles de Merari;

34. Leurs dénombrés, au nombre de tout mâle d'un mois et au-dessus, six mille deux cents.

35. Le nassi de la maison du père pour les familles de Merari, Tsouriel fils d'Abi'haïl; ils camperont au côté de l'habitacle vers le nord.

36. La surveillance de la garde des enfans de Merari : les ais de l'habitacle, ses barres, ses colonnes, ses soubassemens, et tous ses ustensiles et tout son attirail;

37. Les colonnes du parvis autour et ses soubassemens, leurs pieux et leurs cordes ;

38. Campaient devant l'habitacle, vers l'orient, devant la tente d'assignation, au lever du soleil, Mosché, Aharone et ses fils, gardant la garde du sanctuaire, pour la garde des enfans d'Israel; si un profane en approche, qu'il meure.

39. Tous les dénombrés des lévites que dénombra

primé, même les Septante, mais non la traduction copte, qui prend sa source dans celle des Septante. En supprimant ce mot, ce verset correspond au verset 5, où le dénombrement des lévites est ordonné à Aharone seul. Houbigant pense que c'est peut-être un mot tombé de la ligne supérieure, et mal à propos ajouté ici ; mais Leclerc dit que rien ne s'oppose à son admission Aharone, chef de

לְמִשְׁפְּחֹת הַקְּהָתִי אֱלִיצָפָן בֶּן־עֻזִּיאֵל׃ 31 וּמִשְׁמַרְתָּם
הָאָרֹן וְהַשֻּׁלְחָן וְהַמְּנֹרָה וְהַמִּזְבְּחֹת וּכְלֵי הַקֹּדֶשׁ אֲשֶׁר יְשָׁרְתוּ
בָּהֶם וְהַמָּסָךְ וְכֹל עֲבֹדָתוֹ׃ 32 וּנְשִׂיא נְשִׂיאֵי הַלֵּוִי
אֶלְעָזָר בֶּן־אַהֲרֹן הַכֹּהֵן פְּקֻדַּת שֹׁמְרֵי מִשְׁמֶרֶת הַקֹּדֶשׁ׃
33 לִמְרָרִי מִשְׁפַּחַת הַמַּחְלִי וּמִשְׁפַּחַת הַמּוּשִׁי אֵלֶּה הֵם
מִשְׁפְּחֹת מְרָרִי׃ 34 וּפְקֻדֵיהֶם בְּמִסְפַּר כָּל־זָכָר מִבֶּן־
חֹדֶשׁ וָמָעְלָה שֵׁשֶׁת אֲלָפִים וּמָאתָיִם׃ 35 וּנְשִׂיא בֵית־אָב
לְמִשְׁפְּחֹת מְרָרִי צוּרִיאֵל בֶּן־אֲבִיחָיִל עַל יֶרֶךְ הַמִּשְׁכָּן יַחֲנוּ
צָפֹנָה׃ 36 וּפְקֻדַּת מִשְׁמֶרֶת בְּנֵי מְרָרִי קַרְשֵׁי הַמִּשְׁכָּן
וּבְרִיחָיו וְעַמֻּדָיו וַאֲדָנָיו וְכָל־כֵּלָיו וְכֹל עֲבֹדָתוֹ׃ 37
וְעַמֻּדֵי הֶחָצֵר סָבִיב וְאַדְנֵיהֶם וִיתֵדֹתָם וּמֵיתְרֵיהֶם׃ 38
וְהַחֹנִים לִפְנֵי הַמִּשְׁכָּן קֵדְמָה לִפְנֵי אֹהֶל־מוֹעֵד ׀ מִזְרָחָה
מֹשֶׁה ׀ וְאַהֲרֹן וּבָנָיו שֹׁמְרִים מִשְׁמֶרֶת הַמִּקְדָּשׁ לְמִשְׁמֶרֶת
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְהַזָּר הַקָּרֵב יוּמָת׃ 39 כָּל־פְּקוּדֵי הַלְוִיִּם

32. הלוי Sam. הלוים — פקדת A des difficultés ; le passage II. Chron., ch. 24, v. 11, ne prouve pas que פקדה soit pour פקיד *le surveillant*, l'abstrait pour le concret, mais au v. 36 ce mot se trouve comme indiquant l'objet de la surveillance, ainsi פקדת peut être pris ici pour פקדתו *sa surveillance*. Aben Esra dit que פקדת se rapporte au mot נשיאי qui précède : *les chefs de la surveillance*. Ounkl. dit : דמתחות ידוהי ממנן *ceux qui sont comptés sous sa main.*

35. אביחיל Sam. אביהל.

37. ומיתריהם *Et les cordages.* Ils avaient cette besogne en commun avec les Guerschonites; voy. ci-dessus, v. 26.

38. לפני המשכן Sam. את פני המשכן — שמרים Sam. שמרי — המקדש Sam. הקדש.

39. ואהרן *Et Aharone.* Ce mot, dans le texte hébreu, est surmonté de points. Le samaritain, le syriaque et douze manuscrits hébreux ne l'ont pas. Peut-être que par les points les Massorètes ont voulu indiquer que ce mot est à regarder comme suspect d'interpolation. Tous les traducteurs l'ont pourtant ex-

Eliassaph, fils de Lael.

25. La garde des fils de Guerschone dans la tente d'assignation, (furent) l'habitacle et la tente; sa couverture et la tapisserie de l'entrée de la tente d'assignation;

26. Les courtines du parvis et la tapisserie de l'entrée du parvis qui servent pour l'habitacle et autour de l'autel, ses cordes pour tout le service.

27. Pour Kehath, la famille d'Amrame, la famille de Iitshar, la famille de 'Hébrone et la famille d'Ouziel; ceux-là (sont) les familles de Kehath.

28. Dans ce nombre de tout mâle, d'un mois et au-dessus, huit mille six cents, gardant la garde du sanctuaire.

29. Les familles des enfans de Kehath camperont au côté de l'habitacle vers le midi.

30. Le nassi de la maison du père pour les familles de

28. במספר Dans la versiun syriaque et dans un manuscrit, ce mot est précédé de ופקדיהם, comme aux versets 22 et 34. Les Sept. comme le texte hébreu. שמרי משמרת הקדש *Gardant la garde de la sainteté*. Les choses les plus saintes étaient confiées nun à la famille de Guerschone, l'aîné, mais à celle de Kehath, qni est celle de Muschê et d'Aharone. Aben Esra dit qu'il s'agit ici de l'arche sainte.

29. תימנה *Au midi*, de ימין *droite;* la face tournée vers l'urient; le midi est à droite; Ounkl. דרומא, Sept. *λίβα*, ou ne connaît pas bien l'origine de ce mot. Le vent du midi porte chez les Grecs et les Latins le nom de λίψ, *lips*.

31. והמסך *Le voile* du sanctuaire. C'est le tapis qui sépare le saint des saints d'avec le saint; voy. Exude, ch. 26, v. 31. Après ce mot le Samaritain a והכיור וכנו *le bassin et sa base*, et au lieu de עבדתו au singulier, il a עבדתם an pluriel; les Septante et l'arabe de même. C'était le service d'honneur; il appartenait de droit aux Guerschonites, à la branche aînée. C'est probablement par considération puur Mosché qu'il a été donné à la famille de Kehath.

לַגֵּרְשֻׁנִּי אֶלְיָסָף בֶּן־לָאֵל׃ 25 וּמִשְׁמֶרֶת בְּנֵי־גֵרְשׁוֹן בְּאֹהֶל
מוֹעֵד הַמִּשְׁכָּן וְהָאֹהֶל מִכְסֵהוּ וּמָסַךְ פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד׃
26 וְקַלְעֵי הֶחָצֵר וְאֶת־מָסַךְ פֶּתַח הֶחָצֵר אֲשֶׁר עַל־
הַמִּשְׁכָּן וְעַל־הַמִּזְבֵּחַ סָבִיב וְאֵת מֵיתָרָיו לְכֹל עֲבֹדָתוֹ׃ ס 27
וְלִקְהָת מִשְׁפַּחַת הָעַמְרָמִי וּמִשְׁפַּחַת הַיִּצְהָרִי וּמִשְׁפַּחַת
הַחֶבְרֹנִי וּמִשְׁפַּחַת הָעָזִּיאֵלִי אֵלֶּה הֵם מִשְׁפְּחֹת הַקְּהָתִי׃
28 בְּמִסְפַּר כָּל־זָכָר מִבֶּן־חֹדֶשׁ וָמָעְלָה שְׁמֹנַת אֲלָפִים
וְשֵׁשׁ מֵאוֹת שֹׁמְרֵי מִשְׁמֶרֶת הַקֹּדֶשׁ׃ 29 מִשְׁפְּחֹת בְּנֵי־
קְהָת יַחֲנוּ עַל יֶרֶךְ הַמִּשְׁכָּן תֵּימָנָה׃ 30 וּנְשִׂיא בֵית־אָב

24. בית אב *Maison du père*, expression qui plus haut s'applique à une tribu entière, et ici seulement à une famille.

25. ומשמרת *Et la garde*, ce qui était confié à la garde des fils de Guerschone. משכן Nom des dix tapis intérieurs assujétis par des ais; voy. Exode, ch. 26, v. 1. אהל Ce sont les douze tapis de poil de chèvre placés sur les premiers; voir Exode, ch. 26, v. 1, 7. לאהל על המשכן *Une tente sur l'habitacle.* מכסהו Proprement *sa couverture*, faite de peaux rouges de bélier; voir Exode, ch. 26, v. 14, et ch. 36, v. 19. Sam. מסך הפתח — ומכסהו *la couverture de la porte*; voy. Exode, ch. 26, v. 36.

26. קלעי החצר *Les courtines de la cour*; voir Exode, ch. 27, v. 9, et ch. 38, v. 9. פתח החצר *La porte de la cour*; voy. Exode, ch. 27, v. 16. ואת מיתריו לכל עבדתו *Et ses cordes pour tout son service*, son usage, c'est-à-dire l'usage de l'habitacle, parce que les cordages destinés à maintenir les tapis étaient confiés à la famille de Merari, v. 37. מיתריו De מיתר usité au pluriel seulement; racine יתר *le superflu*. מיתר Signifie: 1° *la corde de l'arc*, Ps., 21, v. 13; 2° *le cordage d'une tente*, voir Jérémie, ch. 10, v. 20. Onnkl. dit ici אטונוהי *ses cordages*, de אטון; Sept. τὰ κατάλοιπα, *le reste de l'ouvrage* (de יתר *reste*, *superflu*). Il s'agit ici des cordages de l'habitacle et de l'autel, confiés aux Merarites, voir ci-dessous, v. 37.

27. משפחת העמרמי *La famille amraméenne.* Ce sont les enfans de Moschê; car les descendans d'Amram formaient la branche sacerdotale. משפחת Sept. δῆμος, *tribu*; Ben Ouziel גניסתא, de γένεσις, *génération.* עזיאל *Ouziéli*; c'est aussi le nom du commentateur pseudonyme Jonathan ben Ouziel.

14. L'Éternel parla à Mosché au désert de Sinaï, en ces termes :

15. Dénombre les enfans de Lévi d'après la maison de leurs pères, d'après leurs familles; tout mâle d'un mois et au-dessus, tu les dénombreras.

16. Mosché les dénombra, sur l'ordre de l'Éternel, comme il lui fut commandé.

17. Ces fils de Lévi furent selon leurs noms : Guerschone, Kehath et Merari.

18. Et voici les noms des fils de Guerschone, d'après leurs familles : Libni et Schimhi;

19. Les fils de Kehath, d'après leurs familles : Amrame, Iitshar, 'Hébrone et Ouziel;

20. Les fils de Merari selon leurs familles, Ma'hli et Mouschi : ceux-là forment les familles de Lévi, selon la maison de leurs pères.

21. A Guerschone la famille de Libni et la famille de Schimhi; ceux-là forment les familles guerschonites.

22. Leurs dénombrés, le nombre de tout mâle, d'un mois et au-dessus, leurs dénombrés (furent) sept mille cinq cents.

23. Les familles guerschonites campent derrière l'habitacle, à l'occident.

24. Le nassi de la maison pour ceux de Guerschone,

לבני *Libni*, est pour לבניי, dont un י fait partie du mot, et le second, qui est qualificatif, a disparu pour la facilité de la prononciation.

22. פקדיהם Avec une terminaison masculine, se rapporte, non à משפחות qui est du masculin, mais aux individus.

23. אחרי המשכן *Après l'habitacle*, à l'occident; le côté opposé, l'orient, s'appelle פני — פנים.

14 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה בְּמִדְבַּר סִינַי לֵאמֹר׃ 15 פְּקֹד
אֶת־בְּנֵי לֵוִי לְבֵית אֲבֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתָם כָּל־זָכָר מִבֶּן־חֹדֶשׁ
וָמַעְלָה תִּפְקְדֵם׃ 16 וַיִּפְקֹד אֹתָם מֹשֶׁה עַל־פִּי יְהוָה
כַּאֲשֶׁר צֻוָּה׃ 17 וַיִּהְיוּ־אֵלֶּה בְנֵי־לֵוִי בִּשְׁמֹתָם גֵּרְשׁוֹן
וּקְהָת וּמְרָרִי׃ 18 וְאֵלֶּה שְׁמוֹת בְּנֵי־גֵרְשׁוֹן לְמִשְׁפְּחֹתָם
לִבְנִי וְשִׁמְעִי׃ 19 וּבְנֵי קְהָת לְמִשְׁפְּחֹתָם עַמְרָם וְיִצְהָר
חֶבְרוֹן וְעֻזִּיאֵל׃ 20 וּבְנֵי מְרָרִי לְמִשְׁפְּחֹתָם מַחְלִי וּמוּשִׁי
אֵלֶּה הֵם מִשְׁפְּחֹת הַלֵּוִי לְבֵית אֲבֹתָם׃ 21 לְגֵרְשׁוֹן
מִשְׁפַּחַת הַלִּבְנִי וּמִשְׁפַּחַת הַשִּׁמְעִי אֵלֶּה הֵם מִשְׁפְּחֹת
הַגֵּרְשֻׁנִּי׃ 22 פְּקֻדֵיהֶם בְּמִסְפַּר כָּל־זָכָר מִבֶּן־חֹדֶשׁ
וָמָעְלָה פְּקֻדֵיהֶם שִׁבְעַת אֲלָפִים וַחֲמֵשׁ מֵאוֹת׃ 23 מִשְׁפְּחֹת
הַגֵּרְשֻׁנִּי אַחֲרֵי הַמִּשְׁכָּן יַחֲנוּ יָמָּה׃ 24 וּנְשִׂיא בֵית־אָב

13. **ביום** Ne signifie pas ici *au jour*, puisque la mnrt des premiers-nés a eu lieu la nnit, mais il signifie *lorsque*. **הקדשתי** *J'ai sanctifié*, séparé.

14. **וידבר** *Il dit.* Ce sont des formules de jònetinn nratnire.

15. **מבן חדש** *Depuis l'âge d'un mois.* Les lévites étaient comptés et consacrés en place des premiers-nés, qui, à cet âge, devaient être rachetés ; voir *infrà*, ch. 18, v. 16. Iar'hi a compris la difficnlté d'un tel recensement ; voici comment il la résnut : Mnsché se plaçait devant une tente, et nne voix divine sortait dn tabernaele et annonçait le nnmbre des enfans, e'est pnnrquni on lit : **על פי ה׳** *d'oprès la parole de l'Éternel.*

16. **משה** *Mosché.* Les Sept. ajoutent καὶ Ἀαρὼν, *el Aharone*. **צוה** Sam. **צוהו** avec l'affixe.

18. **גרשון** *Guerschone*, *Gerson* ; les Septante ont ici, et surtout dans ce livre, *Guedson*, Γεδσὼν, Gen., ch. 46, v. 11, et Exode, ch. 6, v. 16, ils ont aussi *Gerson* ; mais I Chron., ch. 6, v. 1, ils ont **גרשום** *Guerschome*.

20. **אלה הם** *Telles sont.* Ainsi en tout huit familles lévitiques secondaires rangées sous trois familles primitives.

21. **הלבני — השמעי** Le **ה** article déterminatif avee un nom prnpre, ee qui est contre l'nsage ; mais, dit le **באור**, ce sont ici des nnms qualificatifs.

7. Qu'ils se chargent de ses fonctions et de celles de toute la réunion devant la tente d'assignation, pour faire le service de l'habitacle.

8. Qu'ils gardent tous les ustensiles de la tente d'assignation, et (se chargent) des fonctions des enfans d'Israel pour faire le service de l'habitacle.

9. Tu donneras les lévites à Aharone et à ses fils; donnés, ils lui sont donnés en présent de la part des enfans d'Israel.

10. Tu préposeras Aharone et ses fils; qu'ils observent le cohénat (service); un profane qui approchera mourra.

11. L'Éternel parla à Mosché en ces termes:

12. Quant à moi, voilà que j'ai pris les lévites du milieu des enfans d'Israel, en place de tout aîné, premier-né des enfans d'Israel; qu'ils soient à moi les lévites.

13. Car à moi (est) tout aîné; au jour où j'ai frappé tout aîné au pays d'Égypte, j'ai consacré à moi tout aîné en Israel, depuis l'homme jusqu'à la bête, ils seront à moi; moi l'Éternel.

en faveur des sacerdotes. Tel est le raisonnement de l'écrivain sacré. Il reste une difficulté à résoudre : Aharone et ses fils pouvaient-ils suffire à tous les sacrifices qu'apportait une population de deux millions d'individus ? Existait-il encore d'autres cohenime ? Ils n'étaient donc pas descendans d'Aharone ? A moins d'admettre qu'il y avait quelques fonctions dont les lévites ne pouvaient pas se charger dans les offrandes, et que pour la majeure partie les lévites pouvaient officier comme le cohenime. Le Samaritain, au lieu de מבני a בבני *parmi les fils;* et il ajoute après ישראל, פדויהם יהיו *ils seront leur rançon*, et les Septante de même. L'institution des lévites était particulière au sacerdoce hébraïque.

7 וְשָׁמְרוּ אֶת־מִשְׁמַרְתּוֹ וְאֶת־מִשְׁמֶרֶת כָּל־הָעֵדָה לִפְנֵי
אֹהֶל מוֹעֵד לַעֲבֹד אֶת־עֲבֹדַת הַמִּשְׁכָּן׃ 8 וְשָׁמְרוּ אֶת־
כָּל־כְּלֵי אֹהֶל מוֹעֵד וְאֶת־מִשְׁמֶרֶת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לַעֲבֹד
אֶת־עֲבֹדַת הַמִּשְׁכָּן׃ 9 וְנָתַתָּה אֶת־הַלְוִיִּם לְאַהֲרֹן
וּלְבָנָיו נְתוּנִם נְתוּנִם הֵמָּה לוֹ מֵאֵת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃
10 וְאֶת־אַהֲרֹן וְאֶת־בָּנָיו תִּפְקֹד וְשָׁמְרוּ אֶת־כְּהֻנָּתָם
וְהַזָּר הַקָּרֵב יוּמָת׃ פ
11 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 12 וַאֲנִי הִנֵּה לָקַחְתִּי
אֶת־הַלְוִיִּם מִתּוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל תַּחַת כָּל־בְּכוֹר פֶּטֶר רֶחֶם
מִבְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְהָיוּ לִי הַלְוִיִּם׃ 13 כִּי לִי כָּל־בְּכוֹר
בְּיוֹם הַכֹּתִי כָל־בְּכוֹר בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם הִקְדַּשְׁתִּי לִי כָל־
בְּכוֹר בְּיִשְׂרָאֵל מֵאָדָם עַד־בְּהֵמָה לִי יִהְיוּ אֲנִי
יְהוָה׃ פ חמישי

9. ולבניו *Et à ses fils.* Les Septante ajoutent τοῖς ἱερεῦσι, comme s'il y avait הכהנים — נתונם נתונם *Nethounime, donnés, donnés;* ils étaient donnés comme servitenrs à Aharone et à ses fils ; ils leur étaient subordonnés. I, Paralip., ch. 9, v. 2, et Esdras, ch. 2, v. 43, ils sont appelés נתינים *nethinime*, c'était nne classe particulière désignée sons ce nom. Au lien de לו *à lui*, le Samaritain a לי *à moi*, et au lieu de מאת ils ont מתוך *du milieu*. Sept. de même μοὶ. C'est ainsi qu'il se trouve plus loin, ch. 8, v. 16. Vater cite douze mauuscrits hébreux et trois mannscrits chaldéens qui ont également ici cette leçon. מאת *Du milieu*, comme s'il y avait מתוך, non pas volontairement, dit le *Biour*, mais par la volonté de Dieu.

10. תפקד *Tu préposeras;* c'est une des significations de פקד, même au *Kal*, voir Gen., ch. 40, v. 4; au *Hiphil* il a tonjonrs cette signification. ושמרו De שמר *garder; qu'ils prennent sous leur garde.* הזר *profane*, non lévite ; les sacerdotes et les lévites avaient des fonctions distinctes. הקרב *Qui s'approche* pour faire des offrandes.

12. הנה לקחתי *J'ai pris.* Depuis l'événement d'Égypte tons les aînés appartiennent à Dieu ; à lenr place, Dieu accepte les lévites, et il en dispose

nel avait commandé Mosché; ainsi campaient-ils selon leurs bannières, et ainsi ils partaient, chacun selon leurs familles, selon la maison de leurs pères.

Ch. III. 1. Voici les généalogies d'Aharone et de Mosché, au jour où l'Éternel parla sur la montagne de Sinaï.

2. Et voici les noms des fils d'Aharone; l'aîné Nadab, puis Abiou, Elazar et Ithamar;

3. Voici les noms des fils d'Aharone, les cohenime oints, qu'on avait institués pour officier;

4. Nadab et Abiou moururent devant l'Éternel, quand ils présentèrent un feu profane devant l'Éternel, dans le désert de Sinaï; ils n'eurent point d'enfans; Elazar et Ithamar officièrent en la présence d'Aharone leur père.

5. L'Éternel parla à Mosché en ces termes:

6. Fais approcher la tribu de Lévi, et place-la devant Aharone le cohène; qu'ils le servent.

4. וימת *Il mourut*, voir Lévit., ch. 10, v. 1. אש זרה *Un feu profane*, ch. 10, v. 1. על פני *sur*, devant. *la face*, en présence.

6. הקרב *Fais approcher*. הקרב Et plus loin, ch. 8, v. 11 והניף et ibid., v. 14, והבדלת sont des expressions empruntées aux choses dont la garde était confiée à la tribu de Lévi. והעמדת du *Hiphil*, racine עמד *place-le*, au singulier; ושרתו *qu'ils fonctionnent*, de שרת du *Piel*, au pluriel; מטה *tribu*, est un nom collectif qui admet indifféremment le singulier ou le pluriel.

7. משמרתו *Sa garde*, de שמר *garder*, se dit en général d'une occupation quelconque, d'une affaire, et signifie plus fréquemment surveillance. Mendelsohn traduit par *affaire*. כל העדה *Toute la réunion* était représentée par les lévites (באור). Les Sept. ajoutent, v. 8, *des enfans d'Israel*, le Samaritain comme l'hébreu. משמרת בני ישראל *La garde des enfans d'Israel*, expression peu claire. On croit que les lévites doivent remplacer les sujets israélites dans le service. Aben Esra dit qu'il s'agit de la défense de laisser approcher un profane des objets sacrés.

לְדִגְלֵיהֶם וְכֵן נָסָעוּ אִישׁ לְמִשְׁפְּחֹתָיו עַל־בֵּית
אֲבֹתָיו׃ פ   רביעי

ג 1 וְאֵלֶּה תּוֹלְדֹת אַהֲרֹן וּמֹשֶׁה בְּיוֹם דִּבֶּר יְהוָה אֶת־
מֹשֶׁה בְּהַר סִינָי׃ 2 וְאֵלֶּה שְׁמוֹת בְּנֵי־אַהֲרֹן הַבְּכֹר ׀
נָדָב וַאֲבִיהוּא אֶלְעָזָר וְאִיתָמָר׃ 3 אֵלֶּה שְׁמוֹת בְּנֵי
אַהֲרֹן הַכֹּהֲנִים הַמְּשֻׁחִים אֲשֶׁר־מִלֵּא יָדָם לְכַהֵן׃ 4 וַיָּמָת
נָדָב וַאֲבִיהוּא לִפְנֵי יְהוָה בְּהַקְרִבָם אֵשׁ זָרָה לִפְנֵי יְהוָה
בְּמִדְבַּר סִינַי וּבָנִים לֹא־הָיוּ לָהֶם וַיְכַהֵן אֶלְעָזָר וְאִיתָמָר
עַל־פְּנֵי אַהֲרֹן אֲבִיהֶם׃ פ
5 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 6 הַקְרֵב אֶת־מַטֵּה
לֵוִי וְהַעֲמַדְתָּ אֹתוֹ לִפְנֵי אַהֲרֹן הַכֹּהֵן וְשֵׁרְתוּ אֹתוֹ׃

L'emplacement des quatre familles lévitiques n'est pas mentionné ici. Il est sujet à difficulté. Nous en parlerons plus bas.

Ch. III. 1. ואלה תולדת *Voici les générations*, voy. sur ce mot Gen., ch. 6, v. 9, et ch. 37, v. 2. Gueddes met le ומשה *et Mosché* entre parenthèses, parce qu'il le croit une interpolation. Ce mot se trouve cependant dans tous les manuscrits hébreux et samaritains. Saadias place *Mosché* avant *Aharone*. Les descendans de ce dernier étaient peut-être considérés comme étant ceux de Mosché, dont les propres enfans avaient pour mère une étrangère. C'est peut-être pour cela que *Mosché* se trouve ici placé, contradictoirement à la formule ordinaire, après *Aharone*, comme Exode, ch. 6, v. 26. Il y en a qui disent que le mot תולדות signifie ici *événemens*, et non *générations*, comme Gen., ch. 25, v. 19, et ch. 37, v. 2. Du reste les versets 1 à 14 paraissent être une transition pour arriver au recensement des lévites. Après l'histoire de la naissance et de la circoncision des enfans de Mosché, Exode, ch. 2, v. 22; ch. 4, v. 24, et ch. 18, v. 3, il n'en est plus fait mention dans l'histoire de leur père; ils étaient de simples lévites; voir I Paralip., ch. 28, v. 14.

3. המשחים *Les oints.* Selon Aben Esra ils étaient grands pontifes du vivant de leur père. מלא ידם *Il* (Mosché est le sujet non exprimé du verbe, sans cela il y aurait מְלָא) *a rempli leurs mains*, il leur a donné l'investiture; voir Ex., ch. 28, v. 41. לכהן *Pour officier*, Sam. וכהן *et officiera*.

zer, fils d'Amischadaï;

26. Sa cohorte, leurs dénombrés, soixante-deux mille sept cents.

27. Camperont près de lui la tribu d'Aschère, et le nassi des fils d'Aschère, Paguiél, fils d'Ochrane;

28. Sa cohorte, leurs dénombrés, quarante-un mille cinq cents.

29. La tribu de Naphtali, et le nassi des enfans de Naphtali, A'hira, fils d'Einone;

30. Sa cohorte, leur dénombrés, cinquante-trois mille quatre cents.

31. Tous les dénombrés du camp de Dane furent cent-soixante quinze mille six cents, partiront les derniers, selon leurs bannières.

32. Voilà les recensemens des enfans d'Israel, selon la maison de leurs pères; tous les dénombrés des camps, leurs cohortes, six cent trois mille cinq cent cinquante.

33. Les lévites ne furent pas dénombrés parmi les enfans d'Israel, comme l'Éternel avait commandé à Mosché.

34. Les enfans d'Israel firent selon tout ce que l'Éter-

Couchant.		Nord.
3e Division; Ephraïme:		4e Division; Dane:
Tribus: 1°.	Ephraïme........40,500	Dane....................62,700
2°.	Menasché........32,200	Aschère...............41,500
3°.	Biniamine.......35,400	Naphtali.............53,400
	TOTAL 108,100	157,600

Récapitulation.

1e Division		186,400
2e	id.	151,450
3e	id.	108,100
4e	id.	157,600
TOTAL GÉNÉRAL...		603,550

עַמִּישַׁדָּי׃ 26 וּצְבָאוֹ וּפְקֻדֵיהֶם שְׁנַיִם וְשִׁשִּׁים אֶלֶף וּשְׁבַע
מֵאוֹת׃ 27 וְהַחֹנִים עָלָיו מַטֵּה אָשֵׁר וְנָשִׂיא לִבְנֵי אָשֵׁר
פַּגְעִיאֵל בֶּן־עָכְרָן׃ 28 וּצְבָאוֹ וּפְקֻדֵיהֶם אֶחָד וְאַרְבָּעִים
אֶלֶף וַחֲמֵשׁ מֵאוֹת׃ 29 וּמַטֵּה נַפְתָּלִי וְנָשִׂיא לִבְנֵי נַפְתָּלִי
אֲחִירַע בֶּן־עֵינָן׃ 30 וּצְבָאוֹ וּפְקֻדֵיהֶם שְׁלֹשָׁה וַחֲמִשִּׁים
אֶלֶף וְאַרְבַּע מֵאוֹת׃ 31 כָּל־הַפְּקֻדִים לְמַחֲנֵה דָן מְאַת
אֶלֶף וְשִׁבְעָה וַחֲמִשִּׁים אֶלֶף וְשֵׁשׁ מֵאוֹת לָאַחֲרֹנָה
יִסְעוּ לְדִגְלֵיהֶם׃ פ
32 אֵלֶּה פְּקוּדֵי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל לְבֵית אֲבֹתָם כָּל־פְּקוּדֵי
הַמַּחֲנֹת לְצִבְאֹתָם שֵׁשׁ־מֵאוֹת אֶלֶף וּשְׁלֹשֶׁת אֲלָפִים
וַחֲמֵשׁ מֵאוֹת וַחֲמִשִּׁים׃ 33 וְהַלְוִיִּם לֹא הָתְפָּקְדוּ בְּתוֹךְ
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה׃ 34 וַיַּעֲשׂוּ
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל כְּכֹל אֲשֶׁר־צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה כֵּן־חָנוּ

25. **דן** *Dane*. Ben Ouziel donne même espace à la division, et même couleur à la bannière, comme aux précédentes. Cette dernière portait les noms de Dane, Naphtali et Aschère, et pour inscription au milieu : ובנחה יאמר שובה יהוה רבבות אלפי ישראל *Et en le déposant il dit : repose, ô Éternel,* parmi *la foule des milliers d'Israel* (*infrà*, ch. 10, v. 36) ; et au milieu la figure d'un serpent basilic (חיוי חרמן)

31. כל הפקדים *Tous les dénombrés*. Tous ceux qui avaient été dénombrés le premier du mois, dit Aben Esra, étaient en même nombre le vingt du même mois. C'était un miracle. לדגליהם *Selon leurs bannières*. La Vulgate n'a pas ce mot, et finit le verset par *proficiscentur*.

32. אלה הפקדים *Voici les dénombremens*, les recensemens. Nous allons en présenter le tableau.

Levant :		Midi :	
1re Division ; Iehouda :		2e Division ; Reoubene :	
Tribus : 1°. Iehouda	74,600 ;	Reoubene.........	46,500 ;
2°. Issachar	54,400 ;	Schimone.:......	59,300 ;
3°. Zebouloune..	57,400 ;	Gad...............	45,650 ;
TOTAL	186,400 ;		151,450

14. La tribu de Gad et le nassi des enfans de Gad, Eliassaph, fils de Reouêl ;

15. Sa cohorte, leurs dénombrés, quarante-cinq mille six cent cinquante.

16. Tous les dénombrés du camp de Reoubene, cent cinquante-un mille quatre cent cinquante, selon leurs cohortes; ils partiront les seconds.

17. Partira ensuite la tente d'assignation, le camp des lévites, au milieu du camp; comme ils camperont ainsi ils partiront ; chacun à sa place, selon leurs bannières.

18. La bannière du camp d'Ephraïme, selon leurs cohortes, vers l'occident, le nassi des enfans d'Ephraïme, Elischamâ, fils d'Amihoud ;

19. Sa cohorte, leurs dénombrés, quarante mille cinq cents.

20. Près de lui la tribu de Menasché; le nassi des enfans de Menasché, Gamliel, fils de Pdatsour ;

21. Sa cohorte, leurs dénombrés, trente-deux mille deux cents.

22. Et la tribu de Biniamine (Benjamin) ; le nassi des enfans de Biniamine, Abhidane, fils de Guidoni;

23. Sa cohorte, leurs dénombrés, trente-cinq mille quatre cents.

24. Tous les dénombrés du camp d'Ephraïme, cent quatre-vingt mille cent, selon leurs cohortes, partiront les troisièmes.

25. La bannière du camp de Dane, au septentrion, selon leurs cohortes; le nassi des enfans de Dane, A'hié-

20. עליו Un manuscrit hébreu porte והחנים עליו *ceux qui campaient près de lui*. Sept. de même.

גָּד וְנָשִׂיא לִבְנֵי גָד אֶלְיָסָף בֶּן־דְּעוּאֵל : 15 וּצְבָאוֹ
וּפְקֻדֵיהֶם חֲמִשָּׁה וְאַרְבָּעִים אֶלֶף וְשֵׁשׁ מֵאוֹת וַחֲמִשִּׁים :
16 כָּל־הַפְּקֻדִים לְמַחֲנֵה רְאוּבֵן מְאַת אֶלֶף וְאֶחָד
וַחֲמִשִּׁים אֶלֶף וְאַרְבַּע־מֵאוֹת וַחֲמִשִּׁים לְצִבְאֹתָם וּשְׁנִיִּם
יִסָּעוּ : ס 17 וְנָסַע אֹהֶל־מוֹעֵד מַחֲנֵה
הַלְוִיִּם בְּתוֹךְ הַמַּחֲנֹת כַּאֲשֶׁר יַחֲנוּ כֵּן יִסָּעוּ אִישׁ עַל־
יָדוֹ לְדִגְלֵיהֶם : ס 18 דֶּגֶל מַחֲנֵה אֶפְרַיִם
לְצִבְאֹתָם יָמָּה וְנָשִׂיא לִבְנֵי אֶפְרַיִם אֱלִישָׁמָע בֶּן־עַמִּיהוּד :
19 וּצְבָאוֹ וּפְקֻדֵיהֶם אַרְבָּעִים אֶלֶף וַחֲמֵשׁ מֵאוֹת : 20
וְעָלָיו מַטֵּה מְנַשֶּׁה וְנָשִׂיא לִבְנֵי מְנַשֶּׁה גַּמְלִיאֵל בֶּן־פְּדָהצוּר :
21 וּצְבָאוֹ וּפְקֻדֵיהֶם שְׁנַיִם וּשְׁלֹשִׁים אֶלֶף וּמָאתָיִם : 22
וּמַטֵּה בִּנְיָמִן וְנָשִׂיא לִבְנֵי בִנְיָמִן אֲבִידָן בֶּן־גִּדְעֹנִי : 23
וּצְבָאוֹ וּפְקֻדֵיהֶם חֲמִשָּׁה וּשְׁלֹשִׁים אֶלֶף וְאַרְבַּע מֵאוֹת :
24 כָּל־הַפְּקֻדִים לְמַחֲנֵה אֶפְרַיִם מְאַת אֶלֶף וּשְׁמֹנַת־
אֲלָפִים וּמֵאָה לְצִבְאֹתָם וּשְׁלִשִׁים יִסָּעוּ : ס 25
דֶּגֶל מַחֲנֵה דָן צָפֹנָה לְצִבְאֹתָם וְנָשִׂיא לִבְנֵי דָן אֲחִיעֶזֶר בֶּן־

la lettre ע qui n'a pas de véritable équivalent dans les autres langues, et que quelqoes-uos appellent *ghaïne* (voy. Gramb., *Crit. de la langue hébr.*, par Evald). Le Sam. et plusieurs manuscrits porteot דעואל, voir ci-dessus, ch. 1, v. 14.

16. ושנים Adverbe; *deuxiemement* ou *les deuxièmes*.

17. מחנה *Le camp*, pour ומחנה — הלוים *des léviimes* (lévites). Beu Ouziel donne quatre milles à ce camp. ידו De יד *main*; de même en syriaque et en arabe; en éthiopien אד; ce mot signifie aussi *place. côté*, voy. Isaïe, ch. 57, v. 8, et I. Sam., ch. 19, v. 3. כאשר יחנו כן יסעו Se rapporte aux Israélites : *comme ils campaient, ainsi ils partaient.*

18. אפרים *Ephraïme*. Ben Oeziel assigne à cette divisioo également quatre milles, et donne poor couleur à la bannière qu'elle portait une couleor tricolore. Outre les noms d'Ephraïme, Menasché, et Biniamine, elle portait an milieu pour inscription : וענן ה׳ עלהם יומם בנסעם מן המחנה *et la nuée de l'Éternel sur eux le jour, quand ils partaient du camp* (*infrà*. ch. 10, v. 34). Il y avait aossi la figure d'uo enfant (ריבא).

camp de Iehouda (Juda), selon leurs cohortes ; le nassi (chef) de Iehouda, Na'hschone, fils d'Aminadab ;

4. Sa cohorte, leurs dénombrés, soixante-quatorze mille six cents.

5. Près de lui campent la tribu d'Issachar ; le nassi des enfans d'Issachar, Nethanel, fils de Tsouar ;

6. Sa troupe, leurs dénombrés, cinquante-quatre mille quatre cents.

7. La tribu de Zebouloune, et le nassi des enfans de Zebouloune, Aliab, fils de 'Helone ;

8. Sa cohorte, ses dénombrés, cinquante-sept mille quatre cents.

9. Tous les dénombrés du camp de Iehouda, cent quatre-vingt-six mille quatre cents, selon leurs cohortes, partaient les premiers.

10. La bannière du camp de Reoubene au midi, selon leurs cohortes ; le nassi des enfans de Reoubene Elitsour, fils de Schedéour ;

11. Sa cohorte, ses dénombrés, quarante-six mille cinq cents.

12. Camperont près de lui la tribu de Schimone et le nassi des enfans de Schimone, Schloumiel, fils de Tsourischadaï ;

13. Sa cohorte, leurs dénombrés, cinquante-neuf mille trois cents.

noms des trois tribos campantes ; la bannière était tricolore et portait, outre les noms des tribus, Reoubene, Schimone et Gad, l'inscription suivante : שמע ישראל ה' אלהינו ה' אחד *Écoute, Israel, l'Éternel notre Dieu, l'Éternel est un* (Deut. ch. 6, v. 4).

14. רעואל Sept. Ραγουὴλ, *Ragouel*. C'est ainsi que les Septante représentent

קֵדְמָה מִזְרָחָה דֶּגֶל מַחֲנֵה יְהוּדָה לְצִבְאֹתָם וְנָשִׂיא לִבְנֵי
יְהוּדָה נַחְשׁוֹן בֶּן־עַמִּינָדָב׃ 4 וּצְבָאוֹ וּפְקֻדֵיהֶם אַרְבָּעָה
וְשִׁבְעִים אֶלֶף וְשֵׁשׁ מֵאוֹת׃ 5 וְהַחֹנִים עָלָיו מַטֵּה יִשָּׂשכָר
וְנָשִׂיא לִבְנֵי יִשָּׂשכָר נְתַנְאֵל בֶּן־צוּעָר׃ 6 וּצְבָאוֹ וּפְקֻדָיו
אַרְבָּעָה וַחֲמִשִּׁים אֶלֶף וְאַרְבַּע מֵאוֹת׃ 7 מַטֵּה זְבוּלֻן
וְנָשִׂיא לִבְנֵי זְבוּלֻן אֱלִיאָב בֶּן־חֵלֹן׃ 8 וּצְבָאוֹ וּפְקֻדָיו
שִׁבְעָה וַחֲמִשִּׁים אֶלֶף וְאַרְבַּע מֵאוֹת׃ 9 כָּל־הַפְּקֻדִים
לְמַחֲנֵה יְהוּדָה מְאַת אֶלֶף וּשְׁמֹנִים אֶלֶף וְשֵׁשֶׁת־אֲלָפִים
וְאַרְבַּע־מֵאוֹת לְצִבְאֹתָם רִאשֹׁנָה יִסָּעוּ׃ פ 10
דֶּגֶל מַחֲנֵה רְאוּבֵן תֵּימָנָה לְצִבְאֹתָם וְנָשִׂיא לִבְנֵי רְאוּבֵן
אֱלִיצוּר בֶּן־שְׁדֵיאוּר׃ 11 וּצְבָאוֹ וּפְקֻדָיו שִׁשָּׁה וְאַרְבָּעִים
אֶלֶף וַחֲמֵשׁ מֵאוֹת׃ 12 וְהַחוֹנִם עָלָיו מַטֵּה שִׁמְעוֹן
וְנָשִׂיא לִבְנֵי שִׁמְעוֹן שְׁלֻמִיאֵל בֶּן־צוּרִישַׁדָּי׃ 13 וּצְבָאוֹ
וּפְקֻדֵיהֶם תִּשְׁעָה וַחֲמִשִּׁים אֶלֶף וּשְׁלֹשׁ מֵאוֹת׃ 14 וּמַטֵּה

on y avait gravé nn lionceau (בר אריון). **נשיא** *Nassi*, nom de commandement, un homme élevé; littéralement, *un prélat.*

4. **ופקדיהם** *Leurs* hommes *recensés* ou exercés. Aben Esra dit qne c'est comme s'il y avait **ופקדיו** an singulier, mais le **באור** dit qne ce n'est pas nécessaire, car **צבא** est un nom collectif qui admet indistinctement le singulier et le pluriel. Sam. **ופקדיו**

5. **והחנים עליו** Ounkl. **דסמיכין ליה** *qui étaient près de lui*, qui campaient dans son voisinage.

7. **מטה** Sam. **וממטה** *et la tribu*; les Sept. et plusieurs mannscrits hébreux ont la même leçon.

9. **ראשנה יסעו** *Tiraient*, arrachaient les premiers les pieux des tentes. **נזע** En arabe a la même signification. **נשע** Signifie en arabe *sortir les dents des concavités;* ici ces mots signifient *lever les tentes*, *partir.*

10. **ראובן** *Reoubene.* Selon Ben Ouziel cette division remplissait un espace de quatre milles en carré. On lisait sur la bannière de cette division les

ront, et à la halte de l'habitacle les lévites le dresseront ; un profane qui en approchera, mourra.

52. Les enfans d'Israel camperont chacun en son camp, et chacun à sa bannière, selon leurs cohortes.

53. Les lévites camperont autour de l'habitacle d'assignation, afin qu'il ne vienne point de colère sur la réunion des enfans d'Israel ; que les lévites se chargent de la garde de l'habitacle du témoignage.

54. Les enfans d'Israel firent selon tout ce que l'Éternel avait ordonné à Mosché ; ainsi firent-ils.

Ch. II. 1. L'Éternel parla à Mosché et à Aharone, savoir :

2. Chacun à sa bannière, aux enseignes de la maison de leurs pères, les enfans d'Israel camperont ; en face (et) autour de la tente d'assignation ils camperont ;

3. Camperont en avant, à l'orient, la bannière du

לבית en est le génitif. Vater regarde le verset 52 du ch. précédent comme une préparation de celui-ci, et servant à les coordonner ensemble ; ce qui, ajoute-t-il, n'assure par l'ordre chronologique, mais ce qui explique, comme dans d'autres cas, la suite des chapitres. מנגד *Contre, de la distance, en face.* Josué, ch. 3, v. 4, assigne deux mille *amath* (coudées) pour cette distance. Selon Iar'hi un מיל *mille;* entre un quart et un tiers de lieue.

3. קדמה מזרחה A la partie *antérieure, à l'orient* de l'habitacle. Selon Kim'hi le premier mot signifie l'*orient*, et le mot מזרחה est une explication surabondante. Voici la paraphrase d'Ouziel : le camp d'Israel avait douze milles de longueur sur douze de largeur (au moins neuf lieues carrées). La division de Iehouda, placée à l'orient, occupait quatre mille carrés בארבעת מילין מרבען sa bannière était tricolore, reproduisant les couleurs des trois pierres précieuses du pectoral : rouge, vert et couleur d'amaranthe ; on y lisait les trois noms des tribus, Iehouda, Issachar, Zeboulone, et au milieu l'inscription יקום אלהים יפוצו אויביו וינוסו משנאיו מפניו *que Dieu se lève, que ses adversaires se dispersent, et que ses ennemis fuient devant lui* (Ps. 68, v. 2) ;

הַמִּשְׁכָּן יוֹרִידוּ אֹתוֹ הַלְוִיִּם וּבַחֲנֹת הַמִּשְׁכָּן יָקִימוּ אֹתוֹ
הַלְוִיִּם וְהַזָּר הַקָּרֵב יוּמָת׃ 52 וְחָנוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אִישׁ עַל־
מַחֲנֵהוּ וְאִישׁ עַל־דִּגְלוֹ לְצִבְאֹתָם׃ 53 וְהַלְוִיִּם יַחֲנוּ
סָבִיב לְמִשְׁכַּן הָעֵדֻת וְלֹא־יִהְיֶה קֶצֶף עַל־עֲדַת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל
וְשָׁמְרוּ הַלְוִיִּם אֶת־מִשְׁמֶרֶת מִשְׁכַּן הָעֵדוּת׃ 54 וַיַּעֲשׂוּ
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל כְּכֹל אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה כֵּן עָשׂוּ׃ פ
שלישי ב 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן
לֵאמֹר׃ 2 אִישׁ עַל־דִּגְלוֹ בְאֹתֹת לְבֵית אֲבֹתָם יַחֲנוּ
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל מִנֶּגֶד סָבִיב לְאֹהֶל־מוֹעֵד יַחֲנוּ׃ 3 וְהַחֹנִים

ment un étranger à la tribu de Lévi. יומת *Qu'il meure ;* selon Iar'hi, de la main de Dieu ; selon Abeu Esra , par le magistrat.

52. דגלו *Sa bannière ;* Sept. ἡγεμονίαν, *selon son commandement ;* Sam. ידו *son côté , son flanc ,* comme ch. 2, v. 17.

53. ולא יהיה Litt. *qu'il ne soit.* קצף *Colère ;* la signification principale de cette racine est *rompre ;* litt. *une irruption.* Ce mot a de l'analogie avec les verbes qui commencent par קצ comme קצב En arabe קצף signifie *couper, briser.* משמרת De שמר *garder ;* la garde, le service, la fonction ; voy. *infrà,* ch. 3, v. 7 ; Lévit., ch. 13, v. 30, et II Chr., ch. 13, v. 11 ; Vulgate *excubabunt, ils veilleront.*

Ch. II. 2. דגלו Sam. דגליו au pluriel. דגל *Deguel, enseigne, bannière ;* Sept. τάγμα, *troupe , cohorte* Ounkl. טקסא *ordre* (du grec τάξις) ; Syriaque טולקא *une troupe.* Saad. שבט *tribu.* Il y en a qui admettent une transposition de lettres , pour גדל *grand,* un signal élevé ; d'autres l'expliquent par *couvrir ;* la racine דגל ayant cette signification en arabe , en chaldéen et en syriaque ; ce serait l'étoffe attachée au drapeau , et ils expliquent ובשם אלהינו נדגל (Ps. 20, v. 6) par *couvrons-nous,* c'est-à-dire, rendons-nous brillans , exaltés *du nom de notre Dieu.* La diversité de ces explications montre qu'on ignore la signification précise du mot, et comme substantif, il ne se trouve que dans ce livre. C'était probablement un signal quelconque pour la réunion de trois tribus (voy. ch. 2, v. 10, 18 et 25). On a dit que c'étaient des drapeaux qui portaient diverses figures : Reoubene, une figure d'homme ; Iehouda , celle d'un lion ; Ephraïme, celle d'un bœuf , et Daue celle d'un aigle. Ce sont de pures imaginations. באתת *Selon les signes.* Il est probable que chaque famille ou chaque tribu avait son enseigne particulier, des fanions. Le ב de ce mot a la signification de על *sur,* et

chacun par leurs noms, de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée;

43. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu de Naphtali, cinquante-trois mille quatre cents.

44. Voilà les (hommes) dénombrés que dénombrèrent Mosché, Aharone et les douze nassi (princes) d'Israel; ils étaient chacun un homme par maison de leurs pères.

45. Tous les enfans d'Israel dénombrés selon la maison de leurs pères (le) furent de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée en Israel;

46. Tous les (hommes) dénombrés furent six cent trois mille cinq cent cinquante.

47. Les lévites selon la tribu de leurs pères ne furent pas dénombrés parmi eux.

48. L'Éternel parla à Mosché en disant:

49. Toutefois la tribu de Lévi tu ne la dénombreras pas, tu ne feras point le relevé de leurs têtes, au milieu des enfans d'Israel.

50. Toi, prépose les lévites à l'habitacle du témoignage, à tous les ustensiles et à tout ce qui lui appartient; eux ils porteront l'habitacle et tous ses ustensiles; eux le desserviront, et ils camperont autour de l'habitacle.

51. Au départ de l'habitacle, les lévites le démonte-

כדאי הוא לגיון של מלך להיות נמנה לבדו *la* LÉGION *du roi est digne d'être comptée à part*; le mot latin *legio* a été chaldaïsé לגיון

50. הפקד *Institue-les.* המה Sam. הם

51. יורידו אתו *Ils le descendront.* On ne trouve rien sur la manière de déposer et de démonter l'habitacle; ch. 3, il y a des détails sur le service des lévites, dont se trouve ici la première mention. ובחנות Racine חנה du *Kal*, Sam. ובהחנות du *Hiphil.* והזר *Et le profane*; le texte ne s'explique pas; probable-

בְּמִסְפַּר שֵׁמֹת מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וָמַעְלָה כֹּל יֹצֵא צָבָא׃
43 פְּקֻדֵיהֶם לְמַטֵּה נַפְתָּלִי שְׁלֹשָׁה וַחֲמִשִּׁים אֶלֶף
וְאַרְבַּע מֵאוֹת׃
פ
44 אֵלֶּה הַפְּקֻדִים אֲשֶׁר פָּקַד מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן וּנְשִׂיאֵי
יִשְׂרָאֵל שְׁנֵים עָשָׂר אִישׁ אִישׁ־אֶחָד לְבֵית־אֲבֹתָיו הָיוּ׃
45 וַיִּהְיוּ כָּל־פְּקוּדֵי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל לְבֵית אֲבֹתָם מִבֶּן עֶשְׂרִים
שָׁנָה וָמַעְלָה כָּל־יֹצֵא צָבָא בְּיִשְׂרָאֵל׃ 46 וַיִּהְיוּ כָּל־
הַפְּקֻדִים שֵׁשׁ־מֵאוֹת אֶלֶף וּשְׁלֹשֶׁת אֲלָפִים וַחֲמֵשׁ מֵאוֹת
וַחֲמִשִּׁים׃ 47 וְהַלְוִיִּם לְמַטֵּה אֲבֹתָם לֹא הָתְפָּקְדוּ
בְּתוֹכָם׃
פ
48 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃ 49 אַךְ אֶת־מַטֵּה
לֵוִי לֹא תִפְקֹד וְאֶת־רֹאשָׁם לֹא תִשָּׂא בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃
50 וְאַתָּה הַפְקֵד אֶת־הַלְוִיִּם עַל־מִשְׁכַּן הָעֵדֻת וְעַל
כָּל־כֵּלָיו וְעַל כָּל־אֲשֶׁר־לוֹ הֵמָּה יִשְׂאוּ אֶת־הַמִּשְׁכָּן וְאֶת־
כָּל־כֵּלָיו וְהֵם יְשָׁרְתֻהוּ וְסָבִיב לַמִּשְׁכָּן יַחֲנוּ׃ 51 וּבִנְסֹעַ

44. איש איש אחד לבית אבתיו *Un homme, un homme de la maison de ses pères;* Samaritain איש איש אחד למטה אחד למטה בית אבתם *un homme, un homme pour une tribu, pour la tribu de la maison de leurs pères.* Sept. id.

45. בני ישראל Le Sam. n'a pas le mot בני et après ישראל il a לצבאתם מבן.

47. הָתְפָּקְדוּ Selon le *Biour* ce mot est composé du *Hophal*, troisième passif, et du *Hithpael*, et signifie *n'ont pas été portés à se compter.* Selon quelques autres, c'est simplement le passif du *Hithpael.* (Voy. Lévit., ch. 13, v. 55 et 56, et Deut., ch. 24, v. 4). D'autres supposent ici une altération de voyelles, pour התפקדו — בתוכם *au milieu d'eux.* Sept. ajoutent : ἐν τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, *des enfans d'Israel.*

48. וידבר Peut se rapporter au verset précédent, et signifier *car il avait dit.*

49. לוי Sam. הלוי — לא תפקד *tu ne dénombreras pas.* Iar'hi dit :

36. Pour les fils de Biniamine, leurs naissances selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, dénombrés chacun par leurs noms, de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée;

37. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu de Biniamine, trente-cinq mille quatre cents.

38. Pour les fils de Dane, leurs naissances selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, dénombrés chacun par leurs noms, de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée;

39. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu de Dane, soixante-deux mille sept cents.

40. Pour les fils d'Aschère, leurs naissances selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, dénombrés chacun par leurs noms, de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée;

41. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu d'Aschère, quarante-un mille cinq cents.

42. Les fils de Naphtali, leurs naissances selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, dénombrés

Dans ces douze nombres, aucun n'a d'unités, un seul a des dixaines; Aschère a juste mille hommes de plus qu'Ephraïme, et Issachar mille hommes de plus que Naphtali; tout cela est fort extraordinaire dans un recensement. Le nombre d'hommes de vingt à soixante comprend à peu près le quart de la population totale; elle se serait donc montée à plus de deux millions, sans comprendre les familles lévitiques; de telles données ne sont pas historiques (voy. Exode, ch. 12, v. 37), et il est oiseux de chercher pourquoi ce nombre est le même que celui qui a été assigné sept mois auparavant. (Exode, ch. 38, v. 26.)

36 לִבְנֵי בִנְיָמִן תּוֹלְדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית אֲבֹתָם
בְּמִסְפַּר שֵׁמֹת מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וָמַעְלָה כֹּל יֹצֵא צָבָא׃
37 פְּקֻדֵיהֶם לְמַטֵּה בִנְיָמִן חֲמִשָּׁה וּשְׁלֹשִׁים אֶלֶף
וְאַרְבַּע מֵאוֹת׃ פ
38 לִבְנֵי דָן תּוֹלְדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית אֲבֹתָם בְּמִסְפַּר שֵׁמֹת
מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וָמַעְלָה כֹּל יֹצֵא צָבָא׃ 39 פְּקֻדֵיהֶם לְמַטֵּה
דָן שְׁנַיִם וְשִׁשִּׁים אֶלֶף וּשְׁבַע מֵאוֹת׃ פ
40 לִבְנֵי אָשֵׁר תּוֹלְדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית אֲבֹתָם
בְּמִסְפַּר שֵׁמֹת מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וָמַעְלָה כֹּל יֹצֵא צָבָא׃
41 פְּקֻדֵיהֶם לְמַטֵּה אָשֵׁר אֶחָד וְאַרְבָּעִים אֶלֶף וַחֲמֵשׁ
מֵאוֹת׃ פ
42 בְּנֵי נַפְתָּלִי תּוֹלְדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית אֲבֹתָם

30. זבולן *Zeboulone*, Septante *Ephraïme*.

38. דן *Dane*, Septante *Gad*.

40. אשר *Aschère*, Septante *Dane*.

42. נפתלי *Naphtali*; Septante *Aschère*. Les tribus sont annoncées dans le texte hébreu d'après leur ordre de campement, comme on verra ci-dessous; voici le recensement du plus faible au plus fort :

Menasché	32,200
Biniamine	35,400
Ephraïme	40.500
Aschère	41.500
Gad	45,650
Reoubene	46,500
Naphtali	53,400
Issachar	54,400
Zeboulone	57,400
Schimone	59,300
Dane	62,700
Iehouda	74,600

TOTAL...... 603,550. Josèphe 603,650.

milles, selon la maison de leurs pères, selon le dénombrement des noms, de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée;

27. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu de Iehouda furent soixante-quatorze mille six cents.

28. Pour les fils d'Issachar, leurs naissances par familles, selon la maison de leurs pères, dénombrés par leurs noms, de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée;

29. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu d'Issachar, cinquante-quatre mille quatre cents.

30. Pour les fils de Zebouloune, leurs naissances par leurs familles, selon la maison de leurs pères, dénombrés chacun par leurs noms, de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée;

31. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu de Zebouloune, soixante-quinze mille quatre cents.

32. Pour les fils de Joseph, les fils d'Ephraïme, leurs naissances selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, dénombrés chacun par leurs noms, de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée;

33. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu d'Ephraïme, quarante mille cinq cents.

34. Pour les fils de Menasché, leurs naissances selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, dénombrés chacun par leurs noms, de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée;

35. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu de Menasché, trente-deux mille deux cents.

שְׁמֹת מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וָמַעְלָה כֹּל יֹצֵא צָבָא :
27 פְּקֻדֵיהֶם לְמַטֵּה יְהוּדָה אַרְבָּעָה וְשִׁבְעִים אֶלֶף
וְשֵׁשׁ מֵאוֹת : פ
28 לִבְנֵי יִשָּׂשכָר תּוֹלְדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית אֲבֹתָם
בְּמִסְפַּר שֵׁמֹת מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וָמַעְלָה כֹּל יֹצֵא צָבָא :
29 פְּקֻדֵיהֶם לְמַטֵּה יִשָּׂשכָר אַרְבָּעָה וַחֲמִשִּׁים אֶלֶף
וְאַרְבַּע מֵאוֹת : פ
30 לִבְנֵי זְבוּלֻן תּוֹלְדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית אֲבֹתָם בְּמִסְפַּר
שֵׁמֹת מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וָמַעְלָה כֹּל יֹצֵא צָבָא : 31 פְּקֻדֵיהֶם
לְמַטֵּה זְבוּלֻן שִׁבְעָה וַחֲמִשִּׁים אֶלֶף וְאַרְבַּע מֵאוֹת : פ
32 לִבְנֵי יוֹסֵף לִבְנֵי אֶפְרַיִם תּוֹלְדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית
אֲבֹתָם בְּמִסְפַּר שֵׁמֹת מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וָמַעְלָה כֹּל יֹצֵא
צָבָא : 33 פְּקֻדֵיהֶם לְמַטֵּה אֶפְרָיִם אַרְבָּעִים אֶלֶף
וַחֲמֵשׁ מֵאוֹת : פ
34 לִבְנֵי מְנַשֶּׁה תּוֹלְדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית אֲבֹתָם
בְּמִסְפַּר שֵׁמֹת מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וָמַעְלָה כֹּל יֹצֵא
צָבָא : 35 פְּקֻדֵיהֶם לְמַטֵּה מְנַשֶּׁה שְׁנַיִם וּשְׁלֹשִׁים אֶלֶף
וּמָאתָיִם : פ

verset 20. Ce mot, ainsi que כל זכר *tout mâle*, כל יצא *tout sortant*, sont en opposition avec תולדתם et למטה en est le génitif; de manière que la terminaison יהם de פקודיהם est superflue.

24. גד *Gad*. Les Septante mettent ici Iehouda. Depuis ce verset le texte hébreu n'a plus les mots לגלגלתם כל זכר qui, au verset 22, se trouvent entre שמות et מבן les Sept. les expriment comme au verset 22, de même versets 26, 28, 30, 32, 34, 36, 40 et 42.

26. יהודה *Iehouda*, Septante *Issachar*.

28. יששכר *Issachar*, Septante *Zeboulone*.

par familles, selon la maison de leurs pères, selon le dénombrement des noms, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, par têtes;

19. Comme l'Éternel avait commandé à Mosché, ainsi il les dénombra dans le désert de Sinaï.

20. Les fils de Reoubene, aîné d'Israel, furent, selon leurs naissances, par familles, selon la maison de leurs pères, d'après le dénombrement des noms, par tête, tout mâle, depuis l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée;

21. Les (hommes) dénombrés dans la tribu de Reoubene furent quarante-six mille cinq cents.

22. Pour les enfans de Schimone, leurs naissances par familles, selon la maison de leurs pères, ces (hommes) dénombrés selon le dénombrement des noms, par têtes, tout mâle de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée;

23. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu de Schimone furent cinquante-neuf mille trois cents.

24. Pour les fils de Gad, leurs naissances par familles, selon la maison de leurs pères, selon le dénombrement des noms, de l'âge de vingt ans et au-dessus, tout partant pour l'armée;

25. Leurs (hommes) dénombrés pour la tribu de Gad furent quarante-cinq mille six cent cinquante.

26. Pour les fils de Iehouda, leurs naissances par fa-

21. פקודיהם *Leurs* hommes *comptés.* למטה Comme ממטה *de la tribu.* Le pluriel du mot précédent se rapporte aux individus. Au verset suivant il y a פקדיו au singulier, se rapportant à la tribn en général.

22. פקדיו Sam. פקדיהם au pluriel. Il y a ici פקדיו de plus que dans le

מִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית אֲבֹתָם בְּמִסְפַּר שֵׁמוֹת מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה
וָמַעְלָה לְגֻלְגְּלֹתָם׃ 19 כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה
וַיִּפְקְדֵם בְּמִדְבַּר סִינָי׃ ס שני 20 וַיִּהְיוּ
בְנֵי־רְאוּבֵן בְּכֹר יִשְׂרָאֵל תּוֹלְדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית אֲבֹתָם
בְּמִסְפַּר שֵׁמוֹת לְגֻלְגְּלֹתָם כָּל־זָכָר מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה
וָמַעְלָה כֹּל יֹצֵא צָבָא׃ 21 פְּקֻדֵיהֶם לְמַטֵּה רְאוּבֵן שִׁשָּׁה
וְאַרְבָּעִים אֶלֶף וַחֲמֵשׁ מֵאוֹת׃ פ
22 לִבְנֵי שִׁמְעוֹן תּוֹלְדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית אֲבֹתָם פְּקֻדָיו
בְּמִסְפַּר שֵׁמוֹת לְגֻלְגְּלֹתָם כָּל־זָכָר מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וָמַעְלָה
כֹּל יֹצֵא צָבָא׃ 23 פְּקֻדֵיהֶם לְמַטֵּה שִׁמְעוֹן תִּשְׁעָה וַחֲמִשִּׁים
אֶלֶף וּשְׁלֹשׁ מֵאוֹת׃ פ
24 לִבְנֵי גָד תּוֹלְדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית אֲבֹתָם בְּמִסְפַּר
שֵׁמוֹת מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וָמַעְלָה כֹּל יֹצֵא צָבָא׃ 25
פְּקֻדֵיהֶם לְמַטֵּה גָד חֲמִשָּׁה וְאַרְבָּעִים אֶלֶף וְשֵׁשׁ מֵאוֹת
וַחֲמִשִּׁים׃ פ
26 לִבְנֵי יְהוּדָה תּוֹלְדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית אֲבֹתָם בְּמִסְפַּר

racine de נקבו est נקב *expliquer*, et comme dans les verbes commençant par un נ le passé du *Niphal* et celui du *Piel* se ressemblent, on aurait pu prendre נקבו comme étant du deuxième actif, c'est pourquoi il ajoute *à lui*, etc., c'est-à-dire qui furent expliqués à lui ; ainsi נקבו est du premier passif dont le נ est caractéristique, et le נ radical est suppléé par le *daguesch* du ק.

18. ויתילדו *Qu'ils déclarent leur naissance* ou extraction. Ce mot est du *Hithpael*, racine ילד il devrait y avoir un *daguesche* dans le ל. Littéralement *ils se montrèrent nés*, s'annoncèrent être nés. Ounkl. ואתיחסו *de* יחס *faire valoir un titre de naissance*. Sept., édition du Vatican, ἐπηξονοῦσαν, *ils portèrent sur des tables ;* Sept. Alex., ἐπεσκέπησαν, *ils recensèrent.*

20. תולדתם Comme לתולדתם *selon leurs générations*; le ל se trouvant dans les mots suivans למשפחתם — לבית אבתם L'écrivain sacré procède du genre à l'espèce לנלנלתם כל זכר *par tête tout mâle*. Le Sam. intervertit ces mots כל זכר לגלגלתם

4. Avec vous il y aura un homme par tribu, un homme chef de la maison de ses pères.

5. Voici les noms des hommes qui se tiendront avec vous : pour Reoubene, Elitsour, fils de Schedeiour;

6. Pour Schimone, Schloumiel, fils de Tsourischadaï;

7. Pour Iehouda, Na'hschone, fils d'Aminadab;

8. Pour Issachar, Nethanel, fils de Tsouar;

9. Pour Zebouloune, Eliab, fils de 'Hêlone.

10. Pour les fils de Joseph, pour Ephraïme, Elischamâ, fils d'Amihoud; pour Menasché, Gamliel, fils de Pdatsour;

11. Pour Biniamine, Abhidane, fils de Guidoni;

12. Pour Dane, A'hiézer, fils d'Amischadaï;

13. Pour Aschère, Paguiêl, fils d'Ochrane;

14. Pour Gad, Eliassaph, fils de Deouêl;

15. Pour Naphtouli, A'hira, fils d'Einone.

16. Voilà les convoqués de la réunion, nassi des tribus de leurs pères; ils sont les chefs des milliers d'Israel.

17. Mosché et Aharone prirent ces hommes qui avaient été désignés par leurs noms,

18. Et ils assemblèrent toute la réunion, le premier du second mois, pour qu'ils déclarassent leur naissance

pression obscure, les appelés, les convoqués de l'assemblée : ceux qu'on a coutume de réunir dans les affaires importantes. Sept. ἐπίκλητοι, *les surnommés*, les célèbres. נשיאי Voy. Exode, ch. 35, v. 27. ראשי אלפי ישראל *chefs des milliers d'Israel*, les *phylarques* de Josèphe. Sept. χιλίαρχοι, *des chiliarques*, chefs de mille, il y avait des décuries, des centuries et des chiliarques; le nassi était le chef des chiliarques dans chaque tribu. Le mot אלפים que nous trouvons ici, et Micha, ch. 5, v. 1, signifie aussi *parent*, *conjoint*; de même en arabe.

17. נקבו Voir Gen., ch. 30, v. 26, et Lév., ch. 24, v. 11. Iar'hi ajoute ici לו כאן בשמות *à lui ici par des noms*. Le sens de ces mots est celui-ci : la

וְאִתְּכֶם יִהְיוּ אִישׁ אִישׁ לַמַּטֶּה אִישׁ רֹאשׁ לְבֵית־אֲבֹתָיו
הוּא׃ 5 וְאֵלֶּה שְׁמוֹת הָאֲנָשִׁים אֲשֶׁר יַעַמְדוּ אִתְּכֶם
לִרְאוּבֵן אֱלִיצוּר בֶּן־שְׁדֵיאוּר׃ 6 לְשִׁמְעוֹן שְׁלֻמִיאֵל
בֶּן־צוּרִישַׁדָּי׃ 7 לִיהוּדָה נַחְשׁוֹן בֶּן־עַמִּינָדָב׃ 8 לְיִשָּׂשכָר
נְתַנְאֵל בֶּן־צוּעָר׃ 9 לִזְבוּלֻן אֱלִיאָב בֶּן־חֵלֹן׃ 10
לִבְנֵי יוֹסֵף לְאֶפְרַיִם אֱלִישָׁמָע בֶּן־עַמִּיהוּד לִמְנַשֶּׁה גַּמְלִיאֵל
בֶּן־פְּדָהצוּר׃ 11 לְבִנְיָמִן אֲבִידָן בֶּן־גִּדְעֹנִי׃ 12
לְדָן אֲחִיעֶזֶר בֶּן־עַמִּישַׁדָּי׃ 13 לְאָשֵׁר פַּגְעִיאֵל בֶּן־עָכְרָן׃
14 לְגָד אֶלְיָסָף בֶּן־דְּעוּאֵל׃ 15 לְנַפְתָּלִי אֲחִירַע בֶּן־
עֵינָן׃ 16 אֵלֶּה קְרִיאֵי הָעֵדָה נְשִׂיאֵי מַטּוֹת אֲבוֹתָם
רָאשֵׁי אַלְפֵי יִשְׂרָאֵל הֵם׃ 17 וַיִּקַּח מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן אֵת
הָאֲנָשִׁים הָאֵלֶּה אֲשֶׁר נִקְּבוּ בְּשֵׁמוֹת׃ 18 וְאֵת כָּל־
הָעֵדָה הִקְהִילוּ בְּאֶחָד לַחֹדֶשׁ הַשֵּׁנִי וַיִּתְיַלְדוּ עַל־

ב—לצבאתם Pluriel de צבא au lieu de la terminaison יהם, changement fréquent dans les pluriels féminins. תפקדו *Vous compterez ;* Sam. תפקד au singulier.

4. איש איש למטה *Un homme, un homme par tribu ;* la répétition en hébreu sert souvent à détailler.

5. יעמדו אתכם *Seront debout avec vous* ; vous assisteront.

10. גמליאל Sam. גמלאל

12. לבנימין Sam. לבנימים

13. פגעיאל Sam. פגעאל

14. דעואל *Deouël* ; les Septante et le syriaque lisent רעואל Ραγουὴλ et ce nom est ainsi écrit plus loin dans le texte hébreu même (ch. 2, v. 14). Le Samaritain conserve le ד dans les deux endroits. Il faut remarquer que רעואל est le nom d'un des beaux-pères de Moïse. En comparant les noms propres écrits en grec et en hébreu, on voit que les Septante lisaient l'hébreu d'après la prononciation dite portugaise ou orientale, et non d'après la prononciation barbare dite allemande. Ces douze hommes sont aussi les chefs militaires des tribus, chefs de légions.

16. קריאי העדה Le chetib est קרואי participe passé de קרא *appeler*, ex-

NOMBRES.

CH. I. 1. L'Éternel parla à Mosché dans le désert de Sinaï, dans la tente d'assignation, le premier du second mois, la seconde année de leur sortie du pays d'Égypte, savoir :

2. Faites le dénombrement de toute la réunion des enfans d'Israel selon leurs familles, selon la maison de leurs pères, en comptant par tête les noms de chaque mâle.

3. De l'âge de vingt ans et au-dessus tout partant pour l'armée en Israel, vous les compterez, toi et Aharone, selon leurs cohortes.

ch. 3, v. 40. On tronve aussi נשא à l'infinitif, ch. 4, v. 2. ראש *Tête*, commencement, somme totale. Sept. λάβετε ἀρχὴν, *prenez le commencement.* Au ch. 4, v. 2, ils tradnisent *prenez par tête*, comme cela doit être. Ce dénombrement est le second (voy. Exode, ch. 30, v. 11 et 12; ch. 38, v. 25 et 26). Il y en a encore nn troisième (Nomb., ch. 26). Les trois dénombremens, faits à des temps divers, donnent le même résultat; secord difficile à expliquer.

כל עדת בני ישראל *Toute la réunion des enfans d'Israel.* Le Sam. n'a pas le mot כל ; les Lévites ne sont pas compris dans cette réunion, comme il est dit plus loin. D'ailleurs il s'agit ici du service militaire (v. 3), dont la tribu de Lévi était exemptée. למשפחתם *Selon leur famille.* D'après ce que nous lisons dans Josué (ch. 7, v. 14), il paraît que la réunion (עדה) était divisée en tribus (שבט); la tribu en familles (משפחה); la famille en maisons (בתים), est la maison en individus (איש). לבית אבתם *Maison des pères*, et non celle des mères. לגלגלתם Racine גלל de là גלגל *une roue*; le crâne de l'homme est ainsi appelé à cause de sa rondeur. En syriaque גגולתא avec snppression du premier ל, en urabe גלגה avec suppression du second. Ce mot signifie : *homme par homme.*

3. עשרים *Vingt;* âge spte au service militaire. ומעלה *Et au-dessus*, jusqu'à cinquante ans, pour le service actif; voy. ci-dessous, ch. 8, v. 25. צבא Adjectif qualifiant יצא *le sortant*, celui qui est tenu de partir pour l'armée. צבא D'sprès le באור est un adverbe, et par cette raison, dit-il, re mot n'est pas précédé du

במדבר

א 1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה בְּמִדְבַּר סִינַי בְּאֹהֶל מוֹעֵד
בְּאֶחָד לַחֹדֶשׁ הַשֵּׁנִי בַּשָּׁנָה הַשֵּׁנִית לְצֵאתָם מֵאֶרֶץ
מִצְרַיִם לֵאמֹר׃ 2 שְׂאוּ אֶת־רֹאשׁ כָּל־עֲדַת בְּנֵי־
יִשְׂרָאֵל לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבֵית אֲבֹתָם בְּמִסְפַּר שֵׁמוֹת כָּל־זָכָר
לְגֻלְגְּלֹתָם׃ 3 מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וָמַעְלָה כָּל־יֹצֵא צָבָא
בְּיִשְׂרָאֵל תִּפְקְדוּ אֹתָם לְצִבְאֹתָם אַתָּה וְאַהֲרֹן׃ 4

CH. I. 1. וידבר *Vaïdabèr, il dit.* Tel est le nom que porte quelquefois ee livre eo hébreu. במדבר *Bemidbar, dans le désert.* C'est le mot hébreu *bemidbar* qui est le plus usité poor distinguer eette quatrième partie du Pentateuque. Chez les Septante elle porte le nom de ἀριθμοι, *numeri, nombres*; probablement à cause du dénombrement dont il est question au eommencemeot. Ce livre est nne collection de plusieurs documens. *Vater* pense qu'ils sont de plusieurs auteurs, puisque ees documens semblent quelquefois se eontredire (Vater, t. III, page 452); mais Eiehhoro cherehe à réfuter ces raisons, et attribue le tont à Moïse (Eichhoro, Einleitung, part. 11, § 436, p. 403); Gramberg plaee la composition du livre des Nombres dans la quatrième période on au commencemeot de l'exil babylonien. סיני *Sinaï*. Selon Aben Esra ce mot nous apprend qne, depuis l'édification du tabernacle, Dieu o'a plus parlé sur cette montagne. באחד לחדש השני *Le premier du second mois*; Ben Ouziel ירחא דאייר *le mois d'yar*, correspoodant au mois de mai. לצאתם *A leur sortie*, après leur sortie. Le ל de ce mot a la même sigoification que Gen., ch. 31, v. 43 et ci-dessons, ch. 18, v. 7. Ben Ouziel dit לזמן מפקהון *au temps depuis leur sortie.* L'historien prend cette sortie pour époque. Il en est de même au livre des Rois (I. eh. 6, v. 1). Il y est aussi question du second mois, et on ajoute qu'il s'appelle aussi *ziv* (זיו); c'est le אייר des ehaldéens.

2. שאו Racioe נשא *lever*, à l'impératif deuxième persoone plurielle, littéralement: *levez la tête de toute la réunion*, eumme nous disons: *faire une levée d'hommes.* Ounkl. קבילוית חושבן *recevez le compte.* שאו Est au pluriel, toi, et Aharone (voy verset 3); on trouve eette expression au singulier ci-dessous

ספר במדבר

LES NOMBRES.

LA BIBLE,

TRADUCTION NOUVELLE,

AVEC L'HÉBREU EN REGARD,

ACCOMPAGNÉ

DES POINTS-VOYELLES ET DES ACCENS TONIQUES (נגינות)

AVEC DES NOTES PHILOLOGIQUES, GÉOGRAPHIQUES

ET LITTÉRAIRES,

ET LES PRINCIPALES VARIANTES DE LA VERSION DES SEPTANTE
ET DU TEXTE SAMARITAIN;

Dédiée à S. M. LOUIS-PHILIPPE Ier, Roi des Français,

Par S. Cahen,

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE ISRAÉLITE DE PARIS; MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE
DE METZ, ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES.

PENTATEUQUE.

TOME QUATRIÈME.

LES NOMBRES. — ספר במדבר





A PARIS,

CHEZ L'AUTEUR, VIEILLE-RUE-DU-TEMPLE, N° 78;
THÉOPHILE BARROIS, LIBRAIRE, RUE RICHELIEU, N° 14;
TREUTTEL ET WURTZ, LIBRAIRES, RUE DE LILLE, N° 17;
A Strasbourg et à Londres, même Maison.

1833

Tout exemplaire qui ne sera pas revêtu de la signature de l'auteur sera réputé contrefait.



PARIS. — IMPRIMERIE DE MARCHAND DU BREUIL,
rue de la Harpe, n° 90.

חמשה חומשי תורה

PENTATEUQUE.

LES NOMBRES. — ספר במדבר



